

REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.

CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

CINQUIÈME ANNÉE.

TOME TREIZIÈME

Mai-Août 1880.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1880

D
1
R6
t. 13

~~20691~~

LE SIÈGE

ET

LA PRISE DE CONSTANTINOPLE

PAR LES TURCS

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX.

L'histoire du siège de Constantinople a été souvent faite et refaite : les grands récits de Gibbon et de Hammer ont été arrangés et remaniés par bien des historiens. Cependant aucun de ces remaniements ne satisfait à l'état actuel de la science. Des documents nouveaux et de différents ordres ont été découverts. Ils permettent de rectifier beaucoup de légendes. Ils modifient non pas seulement certains détails secondaires des opérations du siège, mais, ce qui est plus important, l'impression d'ensemble qui résulte de la défense des Grecs. Il y a donc lieu de reprendre en sous-œuvre les matériaux de cette histoire et d'écrire non pas sans doute un récit définitif, personne ne peut avoir cette prétention, mais un récit qui soit au courant des recherches récentes. D'ailleurs le moment semble bien choisi : tous les esprits sont depuis quelque temps tournés vers les événements d'Orient. Les Turcs ont pu craindre naguère d'être dépossédés de leur glorieuse conquête de 1453 : peut-être même maintenant ne se sentent-ils pas complètement en sécurité, et beaucoup de leurs hommes d'Etat sont agités en secret de sinistres pressentiments pour l'avenir. Actuellement aussi beaucoup de nos lecteurs comprendront mieux cette histoire. Après avoir vu avec angoisse se dérouler devant leurs yeux les péripéties lugubres du siège d'une grande et noble cité, ou après en avoir lu jour par jour la chronique poignante, ils s'initieront plus facilement aux inquiétudes et aux souffrances des Grecs du xv^e siècle. Ils sauront mieux entrer dans

leurs sentiments : et c'est la disposition d'esprit la plus favorable pour étudier avec fruit les événements passés.

Avant de raconter le siège de Constantinople, il est indispensable de faire la critique des différentes sources de cette histoire. C'est le meilleur moyen d'expliquer et de légitimer notre tentative nouvelle.

I.

Gibbon, Hammer et ceux qui les ont suivis, ont consulté surtout trois historiens grecs : Phrantzès, Ducas et Laonique Chalcocondyle. Georges Phrantzès, témoin oculaire, était allié par sa femme à la famille des Paléologues. Il était à même de bien voir les événements. Mais il était aveuglé par une haine violente contre les Latins. De plus il a écrit ses annales dans un âge très avancé. Il a mis dans sa chronique les angoisses et la pusillanimité d'un vieillard et d'un Grec qui désespérait du succès. Mais sa vie même est une protestation contre son récit. Il s'est battu mieux qu'il n'a écrit. L'historien devra donc toujours se tenir en garde contre les contes et les légendes qu'il rapporte et contre ses assertions haineuses ou désespérées. — Ducas, petit-fils de Michel Ducas, le ministre et l'ami de Cantacuzène, est un Grec des îles, témoin oculaire comme Phrantzès, mais partisan déclaré de l'union avec les Latins. — Laonique Chalcocondyle, d'Athènes, historien froid, impénétrable, écrit à Athènes après l'événement, sur pièces authentiques et documents de toute sorte, sans grand discernement quelquefois, mais toujours avec une impartialité évidente. Ces deux historiens ont un style plus mâle et de plus nobles accents que Phrantzès. Leur histoire a plus de physionomie, de mouvement et d'action ¹.

La version byzantine nous est encore fournie par un autre document de grande importance, publié récemment par Enrico Cornet, d'après un manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne, déjà signalé par plusieurs savants italiens. C'est un journal du siège, rédigé jour par jour, et comme sous la dictée des événements, par un noble de Venise, messire Nicolò Barbaro,

1. Nous citerons ces trois historiens d'après l'édition de la Patrologie de Migne : les annales de Phrantzès sont au tome CLVI, col. 833 et suiv.; celles de Ducas au t. CLVII, col. 1057 et suiv.; celles de Chalcocondyle au t. CLIX, col. 376 et suiv.

fils de Marco, qui s'intitule lui-même le médecin des galères de Venise. Il a beaucoup vu et beaucoup causé, il s'est beaucoup enquis : il procède à la façon des auteurs des *Relazioni*, il a la sagacité du diplomate jointe au bon sens pratique du commerçant. Son récit est assez sec : il n'a pas la prétention de faire une grande et savante composition historique à la manière des anciens. Ce sont des notes de carnet, juxtaposées plutôt qu'arrangées. Barbaro raconte avec un soin scrupuleux tous les événements qu'il a vus se dérouler avant et pendant le siège ; et il se rencontre presque toujours avec Phrantzès pour tous les faits précis et pour les dates. La partie la plus nouvelle et la plus intéressante est celle qui se rapporte au rôle des Vénitiens dans la défense de la place. Barbaro parle avec quelque prolixité des galères de Venise réquisitionnées par l'empereur, de leurs patrons ou armateurs, de leur chargement. Il se complait dans les longues listes de nobles vénitiens qui ont pris part aux grandes actions du siège. Il sait le nombre et les noms des morts, des prisonniers, de ceux qui ont réussi à se sauver à temps. Il a les sentiments d'un chrétien très ennemi des Turcs, très sympathique aux Grecs. Il partage toutes leurs espérances et toutes leurs déceptions. Malgré la simplicité de sa narration et l'allure de rapports ou de procès-verbaux qu'elle emprunte souvent, on sent de temps à autre se révéler le témoin oculaire, l'homme de cœur intimement mêlé aux lugubres péripéties de ce grand drame. Nous ne lui ferons qu'un reproche, c'est de n'avoir pas réussi à se montrer impartial à l'égard des Génois. Il n'évite aucune occasion de les diffamer ou de les calomnier. Après tout serait-il bien sans cela un Vénitien de son temps ?

Les histoires turques font presque complètement défaut. Les

1. Voici le titre exact de ce document : Enrico Cornet, *Giornale dell' assedio di Costantinopoli (1453) di Nicolò Barbaro*, Vienna, 1856, in-8°. Le manuscrit est en italien du xv^e siècle et avec les altérations propres au dialecte vénitien de cette époque, ce qui le rend parfois difficilement compréhensible. L'éditeur a ajouté une préface et des notes sans aucune valeur, ni pour l'histoire, ni pour la langue. Voici un spécimen du style de cet ouvrage ; c'est la dernière phrase où l'auteur signe son œuvre : « Nota fazo, come io Nicolò Barbaro, de messer Marco, ho scritto de mia man questo prexente libro, a zorno per zorno, de tutte le bataie che de il Turco in Costantinopoli per fina el zorno el fo prexo dal ditto signor Turco ; e per che io me ritrovi esser li in Costantinopoli quando el fo prexo, pero ordenamente ho scritto el tutto ; e questa prexa fo a di 29 marzo de marti al alba del di 1453. » Il y a dans les derniers mots une erreur évidente. C'est le 29 mai et non le 29 mars 1453 que la ville fut prise.

Annales turques traduites par Leunclave¹ ne consacrent que quelques lignes au grand événement et les historiens cités à plusieurs reprises par Hammer ne sont guère plus explicites : Neschri, Seaddeddin et quelques autres ont fait plutôt une épopée qu'une histoire : ils s'appliquent beaucoup plus à faire ressortir la grande figure de Mahomet II et à lui imprimer déjà comme une physionomie légendaire : les événements sont un peu négligés. Il en est toujours ainsi dans l'âge héroïque d'une nation, où les historiens ont plus d'enthousiasme que d'art et surtout de critique. Hammer ne leur a fait que des emprunts sans aucune valeur. — Mais à défaut de sources turques, nous pouvons consulter la version turque : elle nous est fournie par les Grecs restés à Constantinople après 1453 et ralliés à Mahomet II. L'un d'eux, le célèbre Georges Scholaris, créé patriarche de Constantinople par le sultan sous le nom de Gennadius, a laissé un *thrène* éloquent. L'autre, le moine Critobule, est l'auteur d'une très importante histoire en cinq livres qui comprend les dix-sept premières années du règne de Mahomet. M. Miller en avait signalé l'importance dans un mémoire inséré aux Archives des missions scientifiques. L'ouvrage entier a été publié récemment par M. Ch. Müller, dans la grande collection Didot².

Critobule est, comme Ducas, un Grec des îles. En 1453, aussitôt après la chute de Constantinople, il rassura les habitants d'Imbros, sa patrie, qui craignaient les ravages des Turcs et dont les magistrats établis par Constantin XII s'étaient hâtés de fuir : il envoya des présents à l'amiral turc Chamuza et négocia avec le sultan pour placer Imbros sous le gouvernement d'un Grec vassal des Turcs. Imbros fut donné par Mahomet à Palamède, déjà prince d'Enos. Critobule chercha toujours à maintenir ses concitoyens dans une soumission complète. Il négocia lui-même à Andrinople avec Mahomet II pour faire donner au despote Démétrius la suzeraineté de Lemnos et d'Imbros moyennant un tribut annuel de 3,000 écus d'or. Il força les gouverneurs des forteresses à reconnaître Démétrius (1459). Il quitta probablement Imbros en 1466, lorsque les Vénitiens s'en emparèrent. Il vécut depuis cette époque à Constantinople, où il écrivit ses histoires. On ne sait rien de lui ni avant 1453, ni après 1467 ; on ne

1. Migne, t. CLIX, col. 611.

2. *Fragmēta historicorum græcorum*, t. V, p. 40 et seq.

sait pas davantage quel fut son genre de vie à Constantinople, ni même si son ouvrage fut connu de Mahomet II.

C'était une œuvre délicate, pour un Grec, de louer Mahomet II. Critobule l'a bien compris. Il rejette les malheurs de ses compatriotes sur l'inconstance du sort, mais il revendique en sa faveur l'impartialité dont un véritable historien doit faire preuve. Il louera donc Mahomet, tout en évitant scrupuleusement de calomnier les Grecs. Bien au contraire, il paraît souvent trop indulgent pour leurs vices et pour leurs fautes. Ses histoires semblent même révéler, dans cet empire vermoulu, une organisation encore puissante, des ressources et une vitalité qu'on ne soupçonnait pas. Aussi font-elles contraste avec les récits de Phrantzès, de Ducas et de Chalcocondyle, qui, jusqu'à présent, étaient considérés comme les seuls classiques. Pour l'intérêt de la narration et pour le style, Critobule est bien supérieur à ces mêmes historiens. Il est simple, clair, châtié. Ses récits de bataille se répètent quelquefois et dans ses discours il affecte trop clairement d'imiter Thucydide. Mais son ouvrage se lit sans fatigue. Il complète les historiens grecs de cette époque déjà connus et il pourrait presque les remplacer, car il n'est pas de grand événement qu'il passe sous silence et il ajoute souvent des détails nouveaux.

Voilà donc une chronique récemment découverte et qui prend rang comme source importante sur l'histoire de la chute de Constantinople. Elle doit servir à réviser et à contrôler les témoignages déjà connus. L'historien, quoique trop porté à s'incliner devant l'heureux vainqueur et à excuser ses fautes ou ses faiblesses, rappelle cependant quelques-uns de ses crimes, et il rend aux Grecs le plus bel hommage qui puisse leur être attribué. Il montre la ténacité et l'énergie relative de leurs efforts ; il leur rend cette justice qu'ils ont fait le possible, qu'ils n'ont pas désespéré d'eux-mêmes et qu'ils ont honoré leur grande chute par un complet dévouement.

Les rapports ou lettres adressées au pape ont un intérêt plus grand ; ceux qui les relisent ont un véritable souci des chiffres ; ils cherchent à étayer sur des faits bien acquis leur demande pressante de secours. C'est d'abord le rapport du cardinal Isidore de Russie¹, homme d'action, beaucoup plus que Bessarion, qui tint bra-

1. Normé cardinal en même temps que Bessarion, à cause des services qu'il avait rendus au concile de Florence, Isidore avait été envoyé en 1452 comme légat du pape à Constantinople. Il avait réussi à faire proclamer l'union (12 déc.

vement sa place auprès de l'empereur pendant le dernier assaut livré à Constantinople. Fait prisonnier sans avoir été reconnu, il revint à Rome dans un état de fortune plus que modeste ; il trouvait cependant encore, dans sa noble indigence, les moyens de se faire chérir par ses bienfaits. Ce rapport au sacré collège, émanant d'un témoin oculaire qui occupait une situation élevée à Constantinople, a été vaguement connu de Gibbon, mais il ne l'a pas consulté. Il a au contraire fait de fréquents emprunts à la lettre de Léonard de Chio, archevêque de Mitylène¹. Elle est adressée au pape Nicolas V et datée du 15 août 1453. Léonard de Chio avait accompagné à Constantinople Isidore, légat du saint-siège. C'est donc aussi un témoin oculaire et très favorable aux Latins. Lauro Quirini adresse de même une lettre à Nicolas V, de Candie, le 15 juillet 1453². Il n'a pas vu de ses yeux les faits qu'il raconte, mais il les tient de témoins dignes de foi qu'il a su interroger froidement, sans passion, de façon à en tirer et ce qu'ils voulaient dire, et ce qu'ils ne voulaient pas dire. Cette lettre très importante n'a été connue ni de Gibbon, ni de Hammer.

Ils ignoraient de même l'existence des simples lamentations, monodies ou thènes, et des circulaires diplomatiques écrites peu de temps après l'événement. Mathieu Camariota, fils d'un prêtre grec et très probablement témoin oculaire, nous révèle des détails curieux sur les sentiments et l'attitude des Grecs en 1453. Le rhodien Georgillas écrit sur ces mêmes événements un thène infinisable qui est, ainsi que l'a dit M. Egger, « le cri d'une nationalité mourante qui s'abandonne et qui mendie un secours étranger. » Andronic Callistos écrit une monodie en prose où, au milieu de beaucoup de rhétorique, on démêle cependant certains faits nouveaux. Une publication récente nous a donné le journal de deux marchands florentins, domiciliés à Constantinople pen-

1452). Sa lettre existe en ms. à la Bibl. nat., ms. lat., n° 3127. Elle est imprimée dans Migne, t. CLIX, col. 953 ; mais l'éditeur a beaucoup changé l'original, non pas seulement pour la forme, qui est souvent peu latine, mais même pour le fond. Il fait des additions assez fréquentes.

1. Migne, t. CLIX, col. 923.

2. Lauro Quirini, né à Candie, en 1420, d'une famille vénitienne établie là depuis le xiii^e siècle, ouvrit à Venise une école où il expliquait les Ethiques d'Aristote (1449). Il fut professeur à Padoue (1451), mais revint ensuite à Candie et y mourut probablement vers 1466 (v. Tiraboschi, t. VI, p. 345). Sa lettre a été publiée par Giovanni degli Agostini, Venise, 1752, in-4°. Nous n'avons trouvé ce volume qu'à la bibliothèque de Saint-Marc.

dant le siège, dont le témoignage et les jugements s'inspirent d'un esprit tout différent des autres sources. Enfin nous avons puisé nous-même des renseignements d'un grand intérêt dans les riches archives de Venise : toutes les demandes de secours de l'empereur et toutes les réponses du sénat s'y trouvent consignées. Nous avons aussi publié la lettre manuscrite de Bessarion à François Foscari, doge de Venise, qui est une sorte de memorandum diplomatique, envoyé par un des premiers dignitaires du saint-siège, à l'une des cours les plus directement intéressées à tous les événements d'Orient¹.

Voilà donc un très grand nombre de documents nouveaux, de sources inexplorées jusqu'ici. Il s'agit de procéder à un examen rigoureux pour les accorder ensemble et pour fixer, autant que faire se peut, les grands événements de cette importante histoire.

II.

L'empire byzantin a été trop calomnié. Au moyen âge les Grecs étaient schismatiques et n'aimaient pas à se battre : double raison pour qu'ils aient été un objet de mépris de la part de ces farouches croisés d'Occident, aussi guerriers que fanatiques. Plus tard Montesquieu et Gibbon émettaient l'opinion que les Grecs se disaient les fils des Romains seulement parce qu'ils vivaient sur leurs tombeaux. Le nom de bas-empire donné naturellement à cet empire qui fait suite à celui des Césars romains est devenu dans l'esprit des contemporains une flétrissure de plus. On oublie que Byzance a été au moyen âge pour l'Orient ce que Rome a été pour l'Occident : qu'elle a dompté les barbares par les armes ou la diplomatie ; qu'elle les a civilisés par la religion et la culture intellectuelle. Combien d'attaques n'a-t-elle pas subies ! de combien de ruines ne s'est-elle pas relevée ! et au prix de quels efforts a-t-elle pu transmettre à l'Italie et à l'Europe occidentale l'incalculable trésor de ses lettres, de ses arts et de sa civilisation ! On commence à revenir un peu sur ces préjugés². Sans doute on

1. Voir, pour Mathieu Camariota, Migne, t. CLX, col. 1019 ; pour Georgillas, M. Egger, *l'Hellénisme en France*, t. I, p. 439 ; pour Andronic Callistos, Migne, t. CLXI, col. 1131 ; pour le récit des deux marchands, *Rev. des sociétés savantes* (2^e série, t. V, p. 142, et t. VIII, p. 500). Nous avons publié la lettre à Foscari dans notre volume sur le cardinal Bessarion (Hachette, 1878, in-8°, p. 454 et suiv.).

2. Voir les grands travaux de MM. Egger, Miller, Brunel de Presle ; les thèses

reproche encore et avec raison à cet empire son despotisme exagéré, ses intrigues, ses révolutions nombreuses, sa corruption, ses vices de toute sorte. Mais on lui rend plus de justice pour les nombreuses invasions qu'il a combattues, pour son habileté à vivre au milieu de tant d'ardentes convoitises, enfin pour son brillant héritage qu'il a légué à la renaissance.

En 1453 l'empire grec semblait encore capable de résister à toutes les attaques des Turcs. Il s'était relevé depuis la bataille d'Angora de 1402. L'empereur Manuel, fidèle à la politique séculaire de la cour de Byzance, avait profité du désastre et de la captivité de Bajazet pour semer la discorde entre les fils de ce dangereux sultan, et les armer les uns contre les autres. Il avait exigé de Soliman, l'un d'entre eux, le serment de vassalité. Il avait recouvré la grande cité de Thessalonique et les places du Strymon, de la mer de Marmara et de la mer Noire. Le Péloponnèse était redevenu une dépendance de l'empire : grâce aux discordes des Italiens et des derniers descendants des barons latins établis dans ce pays, Manuel avait pu y établir sa suzeraineté. Il avait envoyé pour le gouverner son second fils, le despote Théodore, et son sixième fils Thomas, sous la tutelle du célèbre philosophe Gémiste Pléthon. Enfin, toutes les provinces de l'ancien empire grec non conquises par les Turcs considéraient encore Constantinople comme leur métropole. Les îles grecques de l'Archipel, l'empire de Trébizonde étaient des états vassaux. Selon le mot du poète grec, l'empire, « cette vieille femme, apparaissait comme une jeune fille parée d'or et de pierres précieuses ». A la suite de cette renaissance inespérée, Manuel avait pu repousser le sultan Amurath II, lorsqu'en 1422 il était venu mettre le siège devant Constantinople : il avait pu laisser à son fils Jean Paléologue II une autorité incontestée (1425).

Mais ce Jean II voyait renaître les forces des Turcs : les plaies de la guerre civile étaient fermées, et le mouvement d'invasion du farouche ennemi du nom chrétien allait recommencer. Pour se préparer à lutter avec avantage, il résolut de se rapprocher des Latins, et d'effacer un schisme vieux de près de cinq siècles. L'empereur était le chef suprême de l'église grecque : dans les provinces mêmes qu'avaient occupées les Turcs, il ne cessait pas

d'exercer par la religion son droit de suprématie. On le vit bien lorsqu'il entraîna les prélats grecs au concile de Ferrare. Jean II put imposer aux Russes un évêque, Isidore, moine de Constantinople, qu'il créa archevêque de Kiew et métropolitain de toute la Russie ; il se fit suivre en Italie par les représentants de la Moldo-Valachie, des couvents du Mont-Athos, de la Georgie, de l'Ibérie, et par les vicaires des patriarches d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie. Il avait épousé lui-même Marie Comnène, fille d'Alexis, empereur de Trébizonde. Il avait dompté toutes les résistances, forcé toutes les hésitations ; il s'était prononcé pour le pape et contre le concile de Bâle, et il allait se présenter en Italie, avec un nombreux et imposant cortège, véritable chef d'état et chef religieux.

A ce moment aussi, les lettres et la philosophie jetaient leurs dernières lueurs dans l'Orient grec ; des rhéteurs comme Amyrytzès et Chrysococcs, des philosophes et théologiens, comme Gémiste Pléthon, Gennadius, étaient les maîtres des Italiens qui allaient se former à Constantinople, l'Athènes moderne. Les chroniqueurs comme Phrantzès, Ducas, Chalcocondyle et Critobule pouvaient être comparés sans désavantage à Monstrelet et à Chastelain. Enfin, l'illustre Bessarion se préparait par l'étude et par la pratique des affaires au rôle d'arbitre de la chrétienté et d'apôtre de la renaissance, qu'il allait jouer sous cinq papes successifs.

Il faut reconnaître cependant que l'œuvre du concile de Florence ne fut pas aussi favorable aux Grecs que l'avait espéré l'empereur. Entre le dogme des Latins et le dogme des Grecs, il n'y avait pas de différence bien tranchée ; l'entente entre les théologiens des deux partis était même complète, relativement à la fameuse question de la procession du Saint-Esprit. Le vrai débat roulait sur la reconnaissance de la suprématie du pape. Eugène IV exigea des Grecs une soumission absolue dans la forme comme dans le fond. Les Grecs furent bien obligés, malgré leur répugnance, de passer par les fourches caudines de l'union. Mais l'empereur Jean II n'avait emmené avec lui qu'un état-major. La masse du peuple protesta contre une fusion qui semblait être un abandon des vieilles traditions nationales. Le concile de Florence, d'où la paix devait sortir, ne fit que raviver les vieilles passions religieuses et armer les partis.

Lorsqu'en 1448 le dernier des empereurs grecs, Constantin XII, arriva au trône, il pouvait donc encore espérer un règne

aussi long et aussi heureux que celui de son père. Cependant nous ne voudrions pas laisser le lecteur sous une impression par trop favorable aux Grecs. Nous avons protesté contre cette histoire de convention, qui condamne sans rémission les Grecs, et qui exagère leur faiblesse et leur décadence, sans tenir compte de leurs honorables efforts. Mais nous reconnâtrons bien volontiers que la société byzantine était depuis longtemps stationnaire ; et les sociétés sont comme les individus, quand elles ne marchent plus en avant, elles reculent. Au quinzième siècle, les Grecs de Byzance avaient encore pour la politesse des mœurs et l'éclat de la civilisation une avance incontestable sur les occidentaux. Mais la littérature n'enfantait plus guère que des compilateurs ou des commentateurs, au lieu de génies originaux ; l'art restait immobile, stérilisé dans la reproduction des formes hiératiques, qu'on reprend encore aujourd'hui au fond des couvents du Mont-Athos. Enfin, les Byzantins n'avaient pas su accomplir ces réformes fécondes qui avaient transformé la plupart des états de l'Europe dès le milieu de ce siècle. Ils étaient donc incapables de résister à la dernière secousse. Et malgré des efforts honorables et de nobles dévouements, ils ne purent sauver encore une fois leur glorieuse patrie. L'heure de la chute avait sonné pour eux.

Les Turcs ne semblaient cependant pas encore devoir tout emporter. Ils étaient plutôt campés en Europe que véritablement maîtres du pays. Ils possédaient la Thrace, une partie de la Thessalie, la Bulgarie et la rive occidentale du Bosphore, sauf Constantinople. Ils n'étaient fortement établis que dans quelques villes comme Sophia, Philippopoli, Thessalonique, et surtout Andrinople, qui leur servait de capitale. Mais l'Asie les avait défaits avec Tamerlan, et l'Europe pouvait encore espérer de les chasser. Sans doute la croisade de Nicopoli avait échoué. Mais c'était un effort isolé et sans importance. Les chrétiens avaient remporté sur les envahisseurs musulmans la grande victoire de Sophia (1442), et si les Turcs triomphèrent à Varna et à Cassovie, ce fut seulement sur des bandes indisciplinées de Valaques, de Hongrois et de Polonais. Le sultan Amurath II n'était pas un prince guerrier. Ami de l'étude et de la retraite, il s'était retiré deux fois dans sa résidence de Magnésie, pour s'entourer de derviches et de saints personnages ; et il y serait resté si les Turcs ne l'en avaient tiré pour l'opposer à la croisade chrétienne. Il assiégea deux fois Constantinople, en 1422 et en 1442, mais

mollement, sans inspirer à ses troupes la ferme résolution de vaincre, parce que lui-même ne l'avait pas. Il paraissait rechercher de gaieté de cœur un échec certain, afin de déguster son armée des expéditions hasardeuses et de pouvoir satisfaire en toute liberté ses goûts tout pacifiques. Il ne comprenait pas la nécessité d'occuper sans cesse ses janissaires pour entretenir leur énergie et leur valeur. Si les Turcs avaient eu plusieurs sultans de suite ressemblant à Amurath II, il est bien probable qu'ils n'auraient jamais pris Constantinople. La décadence eût commencé pour eux dès cette époque, et leur passage en Europe n'eût guère plus compté que celui des Avars ou des Mongols, au moyen âge.

A l'avènement de Mahomet II, les Grecs pouvaient donc se faire encore quelque illusion sur la durée de leur empire. Mahomet prenait soin lui-même de les rassurer et d'endormir leur défiance. Il accueillait avec faveur les ambassadeurs grecs venus pour le saluer à son avènement. Il témoignait de son vif désir d'avoir la paix. Il assignait sur un riche domaine des bords du Strymon une pension annuelle de 300,000 aspres qu'il devait payer à l'empereur pour l'entretien à la cour de Byzance d'Ourkhan Célébi, fils véritable ou supposé de Bajazet. Les Grecs recevaient ainsi une sorte de tribut du sultan, au lieu de lui en payer un, comme avaient fait leurs ancêtres. Le grand vizir Kalil Pacha leur était secrètement vendu, et les avertissait de toutes les démarches de son maître. Les Grecs pouvaient donc se vanter, comme à presque toutes les époques de leur histoire, d'avoir à leur solde leurs ennemis, d'avoir chez eux des traîtres qui leur dévoileraient tous les secrets utiles. Ils avaient suivi les vieilles maximes qui leur avaient tant de fois réussi.

Mais Mahomet II ne ressemblait pas à son père, le pâle sultan Amurath II. Élevé dans les pratiques de l'Islam le plus pur, il arrivait au trône à l'âge de vingt et un ans, ambitieux, sans scrupules, avide de se distinguer par des conquêtes inespérées. C'était un barbare, bien qu'il ne manquât pas de culture. Il parlait couramment cinq langues étrangères. Il aimait la poésie et les épopées chevaleresques racontant les exploits des anciens héros ; il fit venir d'Italie le peintre Bellini, et le Grec Critobule a pu écrire l'éloge de ce prince. Il a conquis douze royaumes et deux cents villes, et il a porté à l'empire grec les derniers coups. Mais il a ouvert son règne par le massacre de tous ses frères en

bas âge, selon l'odieuse coutûme des sultans qu'il a plus tard lui-même érigée en loi de l'État¹. Dans toutes ses conquêtes il a laissé derrière lui des villes saccagées, des ruines fumantes. Il professait un souverain mépris pour la vie humaine. Il faisait scier en deux ou empaler les chefs ennemis, coupables de lui avoir résisté, et il traitait comme eux ceux de ses ministres ou de ses favoris qui avaient cessé de lui plaire. Ardent ennemi des chrétiens, grand guerrier, mais vainqueur impitoyable, tel était le nouveau sultan dont les Grecs allaient éprouver la puissance. Dès qu'il apprit la mort de son père, Mahomet II enfourcha à Magnésie une fougueuse cavale et arriva en deux jours à Gallipoli. Les vizirs, les beglerbeks, les ulémas, les sheikhs lui firent cortège jusqu'à Andrinople. Les janissaires étaient sur le point de se révolter ; il les contint par sa fermeté, et leur promit à l'avenir conquêtes, gloire et butin. Il pardonna au grand vizir Kalil Pacha qui avait deux fois contribué à l'éloigner du trône pour y ramener Amurath. Il oublia bientôt sa jeune femme, fille d'un émir musulman qu'il avait épousée depuis six semaines, pour ne plus songer qu'aux rudes travaux de la guerre.

Les premiers actes du sultan furent significatifs et durent ouvrir les yeux aux Grecs. Mahomet voulait se saisir des passages des détroits. Il attaqua Leucocopia sur l'Hellespont, près de l'ancienne Lesbos. Il envoya 6,000 ouvriers construire dans la plaine d'Asomaton, en arrière et tout près de Galata, une forteresse que le sultan appela Boghaz Kécen (coupe-gorge), et qui est plus connue sous le nom de Roumeli-Hissar². Les trois vizirs s'empressèrent à l'envi d'achever la tour dont ils avaient la construction. Ils employèrent pour cet usage profane les matériaux

1. « La plupart de mes légistes ont déclaré, que ceux de mes illustres fils ou petits-fils qui monteront au trône, pourront faire exécuter leurs frères, afin d'assurer le repos du monde » (*Kanounnamé* de Mahomet II). C'est la plus monstrueuse loi politique qui ait jamais été portée en aucun pays.

2. Un voyageur contemporain a écrit quelques lignes intéressantes sur ce château fort : « Ce Château d'Europe, Roumeli Hissar, nommé aussi Boghaz Kécen, coupe-gorge, fait bonne figure sur le revers de la colline avec ses tours blanches d'inégale hauteur et ses murailles crénelées. Les trois grosses tours et la petite qui est près du bord de la mer, dessinent à rebours, selon l'écriture turque, quatre lettres, M H M D, qui forment le nom du fondateur Mohammed H. Ce rebuts architectural, qu'on ne devinerait pas, rappelle le plan de l'Escurial représentant le gril de saint Laurent en l'honneur duquel fut élevé le monastère. On ne s'aperçoit de cette bizarrerie que si l'on est prévenu » (Théoph. Gautier, *Constantinople*).

des églises et les colonnes de marbre consacrées à Saint-Michel. Quelques Grecs voulurent protester par les armes contre cette profanation ; Mahomet incendia plusieurs villages voisins, pour faire un exemple, et fit passer au fil de l'épée même d'inoffensifs moissonneurs. Il établit à Roumeli-Hissar 400 janissaires, afin d'exiger un tribut de tous les navires qui voudraient pénétrer à Constantinople. Un navire vénitien qui refusa de l'acquiescer fut coulé bas. Constantin envoya des ambassadeurs pour réclamer l'observation des anciens traités. Mahomet II répondit, avec sa sauvagerie habituelle, qu'à l'avenir tout porteur de semblables messages serait écorché vif.

Constantin comprit ce langage ; c'était la guerre, la guerre à mort, sans trêve, sans merci, jusqu'à ce qu'un des deux empires succombât. Constantin s'y prépara ; il ordonna de réparer les remparts. Mais ses deux ministres, Manuel Jagaris et Néophytos de Rhodes, détournèrent les fonds destinés à cette entreprise et purent se soustraire à la vigilance de l'empereur. Il voulut faire un emprunt ; mais les Grecs, même ceux qui se signalèrent le plus aux derniers jours, comme le grand duc Notaras, cachèrent leurs trésors. Ainsi périrent les peuples ! Cependant l'empereur réussit à trouver de nouvelles ressources. Il fit mettre en état de défense les murailles et l'enceinte. Il amassa des vivres et de l'argent ; il réunit des soldats et acheta des secours aux Italiens. Il réquisitionna pour le service de la guerre la flotte vénitienne qui se trouvait à l'ancre, dans la Corne d'Or. Elle se composait de quatre grosses galères et de trois autres de moindre rang. Une amende de 3,000 ducats fut décrétée contre le capitaine qui tenterait de sortir du port. L'empereur s'engagea à fournir 400 ducats par mois pour l'entretien de chaque galère, et les capitaines jurèrent de servir fidèlement l'empereur et informèrent la seigneurie de Venise de leur serment. Enfin il recruta à prix d'or des mercenaires. Les condottieri qui lui furent envoyés avaient été payés à l'avance. Ils ne lui donnaient leur sang qu'en échange d'espèces sonnantes. Leur dévouement s'achetait à beaux deniers comptants¹.

1. Voir pour tous ces préliminaires du siège : Phrantzès, liv. III ; Ducas, ch. 34 et suiv. ; Chalcocondyle, liv. VIII ; Critobule, liv. 1, ch. 4-12. Plus loin (au ch. 18) Critobule ajoute que les Grecs ont fait tout ce qu'ils ont pu pour réparer les remparts, amasser des vivres et de l'argent, réunir des soldats et obtenir des secours de leurs alliés. Enrico Cornet, *Giornale dell' assedio di Constantinopoli* (p. 7 à 12).

L'empereur avait vivement sollicité Venise de lui venir en aide. Phrantzès accuse François Foscari de s'être opposé comme doge à l'envoi de troupes et de vaisseaux, tandis qu'Antoine Diedo et Aloisio Lauredano avaient soutenu énergiquement la demande de l'empereur. Foscari n'avait pas une pareille puissance. Les doges n'étaient plus que les représentants officiels de la république de Venise, sans pouvoir effectif. Malgré tout son ressentiment contre Constantin, qui avait refusé de s'unir à sa fille, comme étant d'un rang trop inférieur, son opposition n'aurait pas pu arrêter la seigneurie. On trouve aux archives de Venise une copie de la minute des délibérations du sénat, relativement à ces demandes de secours. Les Vénitiens étaient décidés à ne rien accorder. Ils ne voulaient pas s'engager avant les autres puissances de l'Italie. Toutes attendaient de même le premier signal et personne ne devait bouger. Ces archives nous révèlent aussi deux détails importants. C'est d'abord que, dès la fin de l'année 1452, l'empereur Constantin ne doutait plus que les Turcs ne vinssent assiéger bientôt sa capitale. C'est, d'autre part, que les Hongrois étaient prêts à se coaliser avec les chrétiens d'Italie contre les Turcs. Gibbon a dit, d'après Ducas¹, que l'ambassadeur de Jean Huniade résidait au camp des Turcs, « afin de dissiper les craintes et de diriger les opérations du sultan », et cela en vertu d'une vieille superstition répandue chez les Hongrois, que Constantinople serait le terme de la conquête des Turcs. Le registre des délibérations du sénat de Venise suffit pour laver Jean Huniade de ce reproche. Mais la ligue ne put se former. Les bonnes volontés restèrent toutes platoniques. Beaucoup de compassion et d'encouragements, mais point d'hommes, ni de navires².

1. Gibbon, ch. 68, p. 883 de l'édition Buchon.

2. Voir aux archives des Frari le tome XIX du *Liber secretorum* qui comprend les *Deliberazioni senato*. Les documents s'y trouvent rangés par ordre chronologique. Trois documents sont relatifs aux négociations depuis l'avènement de Mahomet II jusqu'à la chute de Constantinople.

Le premier est daté du 13 février 1451 (mais comme les Vénitiens font commencer l'année au 25 mars, jour de l'Annonciation, il est du 13 février 1452). A une demande pressante de secours faite par un envoyé qui devait aller ensuite à Florence et à Rome, le sénat fait répondre qu'il attend pour savoir ce que feront les autres puissances et que l'empereur trouvera les Vénitiens toujours prêts à faire ce qui sera honorable.

16 nov. 1452. Nouvelle ambassade. L'envoyé dit formellement « qu'on ne peut plus douter que le sultan ne soit décidé à assiéger la ville par terre et par mer

Constantin dut donc recourir au dernier moyen, celui qu'il réservait comme la ressource suprême. Il rappela formellement au pape sa promesse de secours; et afin de faire mieux accueillir sa demande, d'éviter à l'avance toutes les objections, et surtout d'empêcher le mauvais vouloir secret de la cour de Rome, il offrit de proclamer solennellement l'union dans la splendide basilique de Sainte-Sophie. Nicolas V envoya en Orient, avec le titre de légat du saint-siège, Isidore de Russie, homme d'action et de caractère. Il était chargé de la tâche difficile de faire exécuter le décret d'union malgré les répugnances évidentes des Grecs. Il arriva à Constantinople dans le courant de l'année 1452. Il négocia avec les hauts prélats, qui cédèrent encore une fois à la pression exercée par l'empereur; il prodigua les promesses et les menaces; il usa largement de l'autorité temporelle que Constantin mettait libéralement à son service. Il obtint du clergé officiel une sorte de consentement tacite à l'union.

La réconciliation avec le saint-siège fut célébrée à Sainte-Sophie, dans une cérémonie solennelle (12 décembre 1452). Mais cet acte d'audace au milieu de l'exaltation populaire souleva des orages. Il avait commencé le signe de la croix par la gauche! Il avait con-

et à s'en emparer au printemps prochain. » Le sénat répond qu'il est affligé de ces tristes nouvelles pour l'empereur et pour le salut de la foi chrétienne. Il engage l'envoyé à aller trouver le pape : « Si nous le voyons s'engager ainsi que d'autres, nous aussi, persévérant dans nos bonnes dispositions habituelles, nous contribuerons volontiers à la sainte entreprise pour sauver ledit empereur de Constantinople et ladite cité. »

24 février (1452) 1453. — Il est question d'une entente entre l'empereur d'Allemagne, le roi de Hongrie, le roi d'Aragon et le pape. Les Vénitiens veulent bien contribuer pour leur part, mais ils trouvent les promesses de secours faites par les coalisés insuffisantes. Ils ont fait beaucoup; les coalisés doivent à leur tour faire un peu plus pour le salut commun de la chrétienté. Voici, dans sa forme barbare, la minute de cette délibération rédigée par le greffier du sénat : « *Quum facit pro Nostro Domino, et non nisi multum conferre potest periculis urbis Constantinopolis, tam apud Summum Pontificem, quam apud Sanctum Imperatorem Romanorum, Regem Aragonum, et regem Hungariæ, dare omnia honesta opera, quum ipsi domini porrigant favores suos, ut illa civitas Constantinopolis male capitare (sic) non habeat;*

Vadit pars quod de novo scribi debeat de istâ materia Romano pontifici ac aliis principibus ante dictis, in bonâ et pertinenti formâ, commemorando etiam provisiones per nos factas ex latere nostro, ac declarando eis, quod nullo modo sufficiunt tantæ rei, quodque penitus necessarium est pro salute civitatis præfatæ, quod ipsi et porrigant favores suos, ut tantum inconveniens non sequatur; et extendantur litteræ in illâ pertinenti et magis accommodatâ formâ verborum, quæ videbitur collegio. »

sacré pour le saint sacrifice une hostie azyme ! Double et condamnable impiété ! La multitude furieuse courut au monastère de Pantocrator, près de Gennadius, qui s'était montré jadis plus complaisant à l'égard de l'empereur ; mais devenu dangereux à cause de son fanatisme, il était retenu prisonnier dans sa cellule. Il donna aux Grecs une consultation écrite ; c'était une étincelle de guerre civile au milieu de cette foule nerveuse et inquiète : « Misérables Romains, faites vos réflexions, arrêtez-vous et montrez du repentir ; au moment où vous renoncerez à la religion de vos pères en vous liguant avec l'impiété, vous serez soumis à la servitude étrangère. » Détestable prophétie que les Turcs allaient se charger de réaliser et qui leur facilitait les voies ! Dans la détresse de son malheureux pays, Gennadius trouvait une occasion d'attiser les haines religieuses et d'enflammer le fanatisme de la foule. Ce fanatisme déplacé, qui ne capitulait même pas devant l'intérêt sacré de la patrie, a été une des principales causes de la chute de Constantinople. « Non, s'écriaient les Grecs jusque sous les fenêtres du palais impérial, nous ne voulons ni des Latins, ni de leurs secours. Loin de nous l'abominable culte des azymites. » Des visionnaires, des traîtres répandaient le bruit qu'il était tombé du ciel un décret ordonnant de laisser entrer les Turcs dans la ville. Arrivés devant la colonne de Justinien, un ange devait les y exterminer jusqu'au dernier. Ainsi ces exaltés, ces furieux ont contribué à désorganiser la défense, et à livrer leur ville à l'ennemi !

Le sultan avait donc beau jeu à lancer enfin son *delenda Carthago*. Critobule nous a conservé la physionomie du conseil de guerre où il afficha la résolution d'abattre enfin la grande cité. Nous ne devons pas accorder grande créance au discours qu'il place dans la bouche de Mahomet II ; on sait trop comment Critobule composait ses harangues à l'imitation de Thucydide. Toutefois il est un de ces arguments qui a en lui-même une valeur considérable. Il consiste à dire que Constantinople a été la cause de toutes les résistances aux Turcs, et de toutes leurs défaites. Ce sont les empereurs qui ont provoqué la croisade de Nicopoli, poussé Tamerlan contre Bajazet, excité le pape et Jean Huniade contre les Turcs ; s'il n'y a plus de capitale, plus d'empereur

1. V. la biographie de Georges Scholarius dans Migne, t. CLX, col. 254 et suiv.

grec, les Turcs jouiront en paix de toutes leurs conquêtes. Cet hommage, les derniers Paléologues l'ont mérité. On ne peut les accuser, eux du moins, d'avoir trahi les intérêts de la patrie. Les projets de Mahomet furent acclamés par ses ministres et ses généraux. Le beglerbeg d'Europe se jeta aussitôt sur le territoire grec, ravagea Sélymbrie, Périnthe et plusieurs petites localités voisines; et presque aussitôt Mahomet vint lui-même établir son camp devant la ville. C'était la vingt-neuvième fois que la vieille Byzance avait à repousser l'ennemi de ses murailles¹.

III.

La ville de Constantinople avait une enceinte fort étendue; elle comprenait plus de 18 kilom. de tour². Elle se développait sur trois grandes faces. La première, d'à peu près 7 kilom., sur le Bosphore et la mer de Marmara, était défendue par une simple muraille. C'était le port extérieur ou port de Boukoléon, le plus facile à défendre, puisqu'il ne pouvait être attaqué que par la pleine mer. La face du nord, la plus petite, se courbait gracieusement pour former le Chrysokeras ou Corne d'or. C'était le port intérieur, profond, merveilleusement abrité contre les vents, large et sûr, où 1,200 vaisseaux pouvaient mouiller en sécurité. Ici encore, une muraille facilitait la défense. La troisième face du triangle était tournée vers le continent. Là une double enceinte, munie de tours crénelées et de bastions à chaque porte, gardait la grande cité. Au delà du port de la Corne d'or se dressait la colline de Péra, abritant à sa base le faubourg de Galata. C'était le quartier des marchands étrangers. Une chaîne pouvait être tendue en travers de l'entrée de la Corne d'or, afin de garantir la flotte grecque contre toute surprise. Le fort de Saint-Démétrius à la pointe N.-E., le château de Pentapyrgion, appelé plus tard château des Sept-Tours, à l'angle S.-O., enfin les tours de Saint-Romain et de Bagdad, qui flanquaient la porte de Saint-Romain, au milieu même de la face tournée vers le continent, étaient les

1. Critobule, liv. I, ch. 13-18. Hammer a énuméré les 29 sièges de Constantinople (*Hist. de l'emp. ottoman*, t. II).

2. L'enceinte actuelle de Paris est d'à peu près 34 kilom. Il est important d'établir tous les rapprochements qui sont à notre portée pour bien comprendre les opérations du siège. Pour les suivre en détail, il suffit de consulter l'excellente carte du siège de 1453, dans l'atlas des sièges et des batailles, à la suite du grand ouvrage de Hammer.

principaux centres de défense. Ainsi gardée, Constantinople pouvait espérer encore de braver les efforts de Mahomet II, comme elle avait bravé tant de fois les Avars, les Arabes et les Turcs eux-mêmes.

Le sultan fit dresser sa tente en face de la porte de Saint-Romain; c'est là qu'allaient se porter les coups décisifs. Il commandait en personne, avec le grand vizir Khalil Pacha, ses 15,000 janissaires, l'élite de ses troupes. A l'aile droite, Karytsias avait un corps de 100,000 hommes, toute l'armée d'Europe, depuis la porte de Saint-Romain, jusqu'à la porte d'Or, près la mer de Marmara. A l'aile gauche, 50,000 hommes sous Isaac, préfet d'Asie, tenaient bloqué le reste de l'enceinte, depuis la porte d'Andrinople jusqu'à la Corne d'or. Zagan Pacha assiégeait Péra et Galata. La flotte ottomane, forte d'environ 250 voiles dont 14 galères de combat seulement, se tenait à l'ancre dans le Bosphore, pour intercepter par le nord les communications, sous le commandement de Baltaogli.

Les historiens contemporains semblent avoir exagéré à plaisir le nombre des combattants turcs. Critobule en compte 300,000, sans y comprendre la foule qui suivait le camp. Chalcocondyle en compte 400,000! Cela rappelle les deux millions de soldats que la tradition prête complaisamment à Xerxès. Or, les sultans n'étaient à ce moment encore que des chefs de bandes à peine campés en Europe. Leurs sujets étaient des chrétiens ou giaours, à qui ils n'osaient pas confier d'armes, plus encore par défiance que par dédain. Ils n'exigeaient d'eux que le contingent d'enfants qu'ils leur volaient dès le bas âge, pour les élever dans la foi de l'Islam et en faire les janissaires. Si donc Mahomet put rassembler 200,000 ou 250,000 hommes, selon le chiffre des deux marchands florentins et de Lauro Quirini, ce fut déjà beaucoup. Ils ne devaient être pour la plupart que des aventuriers attirés par l'appât du butin, « des robeurs et gasteurs de pays armés de targes et d'épées ». L'armée régulière n'entraînait pas pour moitié dans cet effectif.

L'infériorité numérique des Grecs était énorme; et cependant les chroniqueurs, sans doute pour excuser les Grecs et rabaisser la gloire du vainqueur, ont encore diminué le chiffre des combattants. Sans doute, depuis longtemps, les Grecs s'étaient déshabitués du service militaire. Comme les Italiens du quinzième siècle, ils trouvaient leur vie trop précieuse pour la risquer dans les

combats. Ils croyaient que le dévouement peut s'acheter à prix d'or, et ils comptaient plus pour se sauver sur leurs trésors que sur leurs armées. Ils n'avaient donc plus guère que des condottieri ou des troupes de barbares soldés. D'armée nationale, point. Cette remarque sert à comprendre le curieux dénombrement indiqué par Phrantzès. Il compte avant l'action 4,973 combattants. C'étaient seulement les Grecs qui avaient déjà servi ou qui avaient quelque expérience de la guerre. Sur 30,000 à 35,000 hommes en état de combattre, 8,000 environ s'armèrent, et 3,000 autres Grecs vinrent de Galata. Il y avait encore 3,000 étrangers, vénitiens et génois pour la plupart, sous le commandement de Giustiniani.

Dans ce relevé ne sont pas compris les équipages de la flotte, beaucoup plus considérables, proportionnellement, que l'armée de terre. Les Grecs avaient une trentaine de galères de combat, dont huit gros navires, et en outre les trirèmes génoises, vénitiennes, et beaucoup de bateaux de transport et de commerce. Leur flotte fut pour eux un embarras plus qu'un secours. Les Grecs étaient obligés, pour la garder, de distraire de l'enceinte murée un personnel considérable; et le sultan, lorsqu'il eut tourné la colline de Péra, eut facilement raison de tous ces navires à la suite d'un bombardement de quelques heures. On peut donc estimer à près de 15,000 hommes le nombre des Grecs et auxiliaires qui s'armèrent au dernier jour. Bien petite troupe, bien mal exercée, bien peu habituée au combat! Les Grecs étaient à peine un contre quinze. Mais ils avaient l'avantage de se défendre derrière de bonnes murailles. Ils étaient les maîtres de la mer; ils comptaient sur les ambassades envoyées dans le Péloponèse et auprès du pape; ils attendaient avec confiance les secours de l'Occident. Sous la mâle impulsion de leur brave empereur, ils avaient encore l'espoir de sauver la patrie commune¹.

Constantin XII, surnommé Dragascès ou Dracosès du nom d'une petite bourgade de Thrace, d'où sa mère était originaire, avait pris le commandement effectif de son armée. Jean Longos,

1. Voir pour toutes les discussions relatives aux chiffres respectifs des combattants notre ouvrage sur le cardinal Bessarion (p. 197 et suiv.). Nous avons cherché à séparer la légende de la réalité et à réduire les événements de ce siège à des proportions naturelles. Les récits du moine Critobule, de Lauro Quirini, des deux marchands florentins et de Nicolo Barbaro nous ont servi à corriger ou à interpréter les fantaisies séniles de Phrantzès.

plus connu sous le nom de Giustiniani, dirigeait sous lui la défense contre Mahomet en personne, et il avait son quartier général à côté de celui de l'empereur, à la porte de Saint-Romain. Il avait sous ses ordres, à l'aile droite, les Génois des deux frères Bochiardi, et les Grecs de Théodore Carystos à la porte Kerkoporta et au célèbre palais des Blaquernes ; à son aile gauche, il disposait de deux petits corps de troupes grecques, l'un sous Théophile Paléologue, à la Nouvelle Porte, l'autre sous Maurice Cataneo, à la Porte d'Or et au Pentapyrgion. Le vénitien Contarini avait le commandement général des murs du port extérieur ; au-dessous de lui Pedro Giuliano, consul des Catalans, occupait avec quelques centaines de Grecs le palais de Boucoléon. Ce côté ne devait même pas être attaqué par les Turcs.

Toute la ligne qui s'étendait depuis le palais de Blaquernes jusqu'au fort de Saint-Démétrius, le long de la Corne d'or, était confiée au fameux cardinal-légat Isidore de Russie, qui se battait aussi bien qu'il servait son Dieu. Mais il est probable que cette partie de l'enceinte ne fut réellement mise en état de défense qu'après le 19 mai, lorsque les galères des Turcs eurent traversé la colline de Péra et pénétré dans la Corne d'or. Alors l'énergique cardinal fit bravement son devoir. Il avait sous ses ordres les Vénitiens du bayle Jérôme Minotto et les Génois de Langosco. Le grand amiral Lucas Notaras commandait le port de la Corne d'or, et son lieutenant Andrea Dinio était chargé de la garde des vaisseaux à l'intérieur de la chaîne qui fermait le port. Enfin, Démétrius Cantacuzène et son gendre Nicéphore Paléologue étaient à la tête de la réserve, composée de 1,600 hommes, dont 300 Génois. Elle était postée au centre de la ville, à l'église des Saints-Apôtres. Il ne faut pas s'étonner de voir les Vénitiens et Génois figurer en si grand nombre parmi les défenseurs de Constantinople. En cherchant à sauver la ville, ils sauvaient aussi leurs biens. Ils avaient encore le monopole presque exclusif du commerce extérieur ; les Génois possédaient presque tout Galata ; les Vénitiens, un très grand nombre des ports et des îles de l'archipel. Les autres Italiens et les chrétiens d'Occident, qui n'avaient pas en Orient les mêmes intérêts, restèrent sourds au cri de détresse des malheureux Byzantins¹.

1. Nous avons emprunté à Phrantzès (liv. III, ch. 4) tout ce tableau des positions occupées par les Grecs. Il faisait partie de l'état-major de l'empereur ; il ne le quitta pas durant tout le siège. Il connaissait très bien la répartition des com-

Les opérations du siège commencèrent avec le mois d'avril de l'année 1453. Dès le jeudi de Pâques (5 avril), l'investissement était complet du côté de la terre, et la flotte turque gardait les approches du Bosphore. Mahomet avait amené avec lui un formidable matériel de siège. Il avait fait placer devant la porte de Saint-Romain ce fameux canon géant que le hongrois Urbain avait mis trois mois à fondre à Andrinople. Il fallut, dit-on, quarante attelages de bœufs pour le traîner. Mais il faisait sans doute plus de bruit que de ravage. Il ne tirait guère que sept à huit coups par jour : entre chaque décharge il fallait le refroidir, le frotter d'huile. Phrantzès prétend même qu'il éclata pendant le siège et tua un certain nombre de servants. Cependant il lançait à une distance de plus d'un mille un boulet de pierre pesant 1,200 livres. Trois autres canons de grosses dimensions se distinguaient encore de la foule des autres pièces, au nombre de plus de 100, qui furent disposées en quatorze formidables batteries. Il n'est pas douteux que cette artillerie servit beaucoup à Mahomet. C'est grâce à elle qu'il fit brèche dans les murs et put s'emparer de Constantinople. Désormais, la prise d'une place forte qui n'était pas ravitaillée n'était plus déjà qu'une question de temps ; aucune muraille, si forte et si bien crénelée qu'elle apparût, ne pouvait résister à la force des nouveaux engins de guerre.

Mais il est bien intéressant de constater qu'aucun des anciens procédés de la poliorcétique n'avait été abandonné. Mahomet avait encore des balistes, des hélépotes ou tours roulantes, recouvertes de cuir avec étages casematés, d'où l'on pouvait lancer des traits sur la garnison et abaisser les échelles pour envahir la ville¹. Il faisait creuser des chemins de mine pour donner passage en secret à ses guerriers, jusqu'à l'intérieur même de la ville. D'autre part les Grecs ont des canons et de la poudre, quoiqu'en petite quantité. Leur artillerie est inférieure à celle des Turcs pour le nombre des pièces et la manière dont elles sont

mandements. Pour tout ce qui regarde les étrangers à Constantinople et surtout les Vénitiens, nous avons trouvé d'abondants renseignements dans le journal de Nicolo Barbaro.

1. L'hélépole était une tour de bois à plusieurs étages revêtue d'une triple cuirasse de peaux de bœufs ; elle pouvait glisser sur des rainures. De cet arsenal mobile, percé de meurtrières, l'ennemi pouvait tirer à l'abri. Trois portes donnaient accès aux ouvriers et aux soldats pour les sorties et les retraites. De la plate-forme supérieure on pouvait abaisser à l'aide de poulies un pont-levis à crampons qui s'accrochait aux murailles de la ville assiégée.

servies, mais enfin ils ont une artillerie ; et quand les Turcs approchent de leurs murailles, ils font pleuvoir sur les assaillants des grêles de traits et de flèches, du plomb fondu, de l'huile bouillante et surtout le terrible feu grégeois, dont le secret était encore conservé parmi les secrets d'état. Ainsi, dans ce siège entrepris à la limite de deux âges, on voit employés simultanément les moyens d'attaque et de défense les plus opposés. L'artillerie ancienne et l'artillerie moderne se rencontrent à la fois dans les deux camps et multiplient à l'envi toutes leurs ressources¹.

Les opérations du siège se déployèrent dès lors avec une régularité toute mathématique qui témoigne chez Mahomet d'une véritable science de la guerre, et en même temps d'une patience, d'une possession de soi-même, qu'on ne pouvait soupçonner chez un guerrier si impétueux. Il commence par enlever une à une toutes les approches de la place. Dès les premiers jours d'avril, Thérapia et quelques forts voisins sont emportés. Le 18, l'amiral Baltaogli avec la flotte pousse une pointe vers l'île des Princes. Il s'empare des forteresses et de toute la garnison. Tous les prisonniers faits dans les deux expéditions sont empalés sous les yeux des Grecs. Tel était le traitement que le farouche vainqueur semblait promettre à ceux qui oseraient lui résister. Les Grecs comprirent qu'ils n'avaient plus qu'à vaincre ou à mourir, et dans cette lutte suprême ils cherchèrent au moins à vendre chèrement leur vie : « Quelques citoyens généreux et braves, nous dit Phrantzès, furent commis à la garde des positions mauvaises, et ils ne cessèrent pas de faire leur devoir tant qu'ils le purent. » C'étaient quelques volontaires qui s'adjoignaient aux soldats et aux auxiliaires déjà enrôlés. Malheureusement la masse de la population resta indifférente ou tiède ; elle trembla de peur aux approches du dernier jour, mais elle ne sut rien faire pour empêcher la catastrophe finale.

Dans les premiers jours du siège, Constantin avait cherché à disperser les Turcs par une sortie vigoureuse. Repoussé, il n'osa plus recommencer, et à partir de ce moment il se contenta de fermer les portes et de faire échouer toutes les tentatives d'assaut. Mauvaise tactique dans tous les temps ! L'action est une distraction ; dans un siège, elle exerce une garnison, la tient en haleine

1. V. Critobule, I, 29-31. Phrantzès, III, 3. Léonard de Chio (Migne, t. CLIX, col. 926).

et lui rend la confiance. L'oisiveté au contraire engendre la paresse, la peur et les querelles. Elle laisse l'assiégé face à face avec ce formidable ennemi, la faim. Pour une garnison étroitement bloquée, la meilleure défensive est l'attaque. Harceler sans cesse l'assiégeant, telle est la bonne tactique. Mahomet ne laissait aucun repos à ses troupes. Trois fois il tenta l'assaut : le 18 avril, le 7 et le 12 mai. Il espérait entrer par la brèche, déjà large, pratiquée dans les bastions de la porte de Saint-Romain. Mais Giustiniani avait fait élever en avant un retranchement ; il fit réparer pendant la nuit la tour de Saint-Romain et la tour de la porte Caligaria, qui avaient été si violemment battues par l'ennemi. Les mines pratiquées vers cette même porte furent éventées par l'ingénieur allemand Jean Grant. L'énorme hélépole qui battait la porte de Saint-Romain fut incendiée. Les Grecs travaillaient de nuit, sans relâche, bien que harcelés malgré les ténèbres par les Turcs, qui plaçaient des torches au bout de leurs lances. « Non jamais je n'aurais cru les Grecs capables de si grandes choses en une seule nuit, s'écria Mahomet. J'en jure par les trente-sept mille prophètes. » L'attaque de Baltaogli contre Notaras exécutée le même jour (18 avril), pour forcer le port de la Corne d'or, n'eut pas plus de succès. Les Turcs durent encore se retirer. Ainsi des deux côtés même valeur, même acharnement ; mais il faut reconnaître que l'attaque était plus vive et plus efficace que la riposte¹.

Les infidèles avaient la supériorité sur terre ; mais la mer appartenait encore aux chrétiens : en vain Baltaogli croyait intercepter les communications. Les Grecs auraient pu encore par mer recevoir les secours de l'Occident. On le vit bien le 20 avril. Quatre galères génoises, entrées dans le Bosphore, s'apprétaient à pénétrer dans la Corne d'or. Baltaogli voulut les arrêter au passage. Il se porta à leur rencontre avec ses galères de combat. Pendant trois heures, une lutte héroïque eut lieu sous les yeux des Grecs émerveillés. Les Génois avaient le vent pour eux ; ils savaient manœuvrer plus vite et plus habilement. Après un combat acharné, ils purent enfin à la nuit gagner le port ; Gabriel Trevisano et Zacharie Grioni firent détacher la chaîne qui le fermait, et avec trois galères vénitiennes ils sortirent pour escorter les

1. Critobule, I, 35-37. Journal de Nicolo Barbaro, p. 26. Phrantzès, liv. III, ch. 3 et 4.

galères génoises jusque dans le port. Il est peu probable que dans ce combat les Grecs aient tué ou noyé 12,000 ennemis, comme le dit Phrantzès. On croit toujours ce que l'on espère, mais il faut prendre garde d'être trop crédule. Critobule ramène l'action à ses véritables proportions lorsqu'il compte 22 morts parmi les chrétiens, une centaine de morts et plus de 300 blessés parmi les Turcs. Tel qu'il est, ce combat naval est des plus honorables pour les chrétiens, et il dut leur donner de grandes espérances. Mahomet, qui avait assisté à toute l'action du haut d'une petite éminence, ne poussa sans doute pas son cheval dans la mer comme pour aller au secours des siens qui pliaient. Mahomet n'avait rien d'un Xerxès asiatique, faisant fouetter les flots indociles. Il accusa Baltaogli d'avoir mal conduit l'opération; la blessure qu'avait reçue à l'œil l'amiral turc le sauva peut-être de la mort; mais il fut destitué et Chamuza le remplaça dans ses importantes fonctions¹.

Mahomet avait sa revanche toute prête; elle fut hardie et décisive. Il lui fallait forcer à tout prix le port de la Corne d'or, le dernier centre de la résistance. Il imagina le stratagème suivant. Il fit établir en arrière de Galata des coulisses formées de poutres solidement attachées et graissées de suif. La distance était de dix-huit stades, c'est-à-dire d'environ 3,300 mètres. Le travail fut commencé le 22 avril et achevé seulement le 19 mai. Il y fit glisser soixante birèmes, qui passèrent ainsi du Bosphore dans la Corne d'or, et qui tournèrent la chaîne du port que le sultan n'avait pu briser. Ce fut un long et difficile travail que les Grecs ne connurent pas ou ne purent empêcher. Mais lorsqu'ils virent les navires turcs à l'ancre dans l'intérieur même de leur port, ils purent se dire que c'en était fait de leur résistance. Mahomet resserra encore le blocus de la Corne d'or en établissant entre les deux rives de Galata au Cynégion ou amphithéâtre, près du palais des Blaquernes, un pont formé de tonneaux accouplés et recouverts d'un tablier sur lequel cinq soldats pouvaient marcher de front. Le 25 ou le 26 mai, Giustiniani ordonna à Jacques Coci de brûler ce pont et les navires turcs. Mais déjà Mahomet avait établi de fortes batteries en arrière de la colline de Péra. Il avait fait foudre par le hongrois Urbain un mortier énorme. Coci eut sa galère coupée en deux. Il fallut même ramener la flotte

1. Phrantzès, III, 3. Critobule, I, 39-41. Journal de Nicolo Barbaro, p. 23.

grecque dans la partie la plus à l'entrée du port, pour la soustraire au feu plongeant de l'ennemi. Il fallut aussi adjoindre au brave cardinal Isidore un corps de Vénitiens, sous Jérôme Minotto et les Génois de Langosco, afin de défendre l'enceinte longeant la Corne d'or qui allait être aussi exposée que les autres. Les postes à garder devenaient donc et plus nombreux et plus dangereux, et le nombre des défenseurs n'augmentait pas. Ainsi le voulait la logique impitoyable de ce siège¹.

Déjà l'esprit des soldats était moins bon. Le découragement pénétrait peu à peu les âmes. On ne pouvait plus espérer que Mahomet levât le siège ou que des secours des chrétiens d'Occident pussent pénétrer dans le port. Les Vénitiens et les Génois commençaient à reprendre leurs vieilles querelles et s'accusaient mutuellement de trahison. Les mauvaises passions s'éteignent dans la bonne fortune. La mauvaise fortune, au contraire, les attise et les fait éclater. La haine, la jalousie, les vaines récriminations semblent être la consolation du malheur. Aussi que de vaines querelles à Constantinople ! Les vieux partis n'avaient pas désarmé devant le péril public. La religion surtout divisait les Grecs. Déjà Marc d'Éphèse, dans les années précédentes, avait égaré la multitude par sa prédication de haine à l'instant même où déjà les Turcs étaient comme le chat dont parle Shakespeare : clignant de l'œil et guettant sa proie. Son continuateur, Georges Scholarius, qui avait pris le nom de Gennadius, ne cessait d'exciter la foule contre l'abominable culte des « Azymites ». Ce furent, pendant le siège, des processions continuelles au monastère de Pantocrator, où Gennadius avait cherché un asile sûr contre les vengeances de l'empereur. Les soldats faisaient la garde aux remparts ; ils pouvaient apprécier avec justice le dévouement des étrangers et le courage de l'empereur. Mais la multitude, incapable de s'armer, ne savait se garder de l'oisiveté, des vaines terreurs, des espérances chimériques. Elle discutait encore sur les trois hypostases et sur toutes les vaines subtilités de la théologie qu'elle était d'ailleurs incapable de comprendre. Sans doute, s'il eût fallu opter, elle eût préféré au joug des Turcs, ennemis déclarés de la foi chrétienne, celui des Latins, puisque ceux-ci croyaient au Christ et à la Sainte Vierge. Mais quelques chefs, comme le grand-duc Lucas Notaras, étaient tout à fait égarés par le fan-

1. Critobule, I, 38 et 42-44. Journal de Nicolo Barbaro, p. 35 et 36.

tisme : « J'aimerais mieux cent fois, disait-il, voir à Constantinople le turban des Turcs que la tiare du pape. » On retrouve jusque chez les annalistes cet esprit de parti et ces haines impitoyables : « Non, ce n'est pas l'union faite, c'est l'union feinte qui a perdu Constantinople, » s'écrie Léonard de Clivio. Ducas et Isidore de Russie font chorus avec lui. Tandis que Phrantzès renvoie aux latinisants tous leurs anathèmes et les accuse de tous les maux de sa patrie, les Grecs emplissaient donc les rues et les places publiques ou couraient à la Panagia, cette vierge miraculeuse qu'on disait apparue aux Grecs pendant le siège de Constantinople par Amurath II. Ils n'avaient pas le courage de vendre chèrement leur vie.

Leur crédulité dépassait tout ce qu'on peut imaginer. Quand les quatre galères génoises entrèrent dans le port, ils s'imaginèrent, ainsi que le rapporte Phrantzès, que les Génois avaient tué 12,000 hommes à l'ennemi. Malgré leur haine, ils attendaient un secours des papes ou des chrétiens d'Occident. Le pape Nicolas V, disaient-ils, armait une flotte ; Huniade et Wladislas soulevaient de nouveau les Hongrois ; ils croyaient ces secours très problématiques déjà aux portes de la ville. A défaut de secours humains, ils comptaient sur un miracle : la Vierge arrêterait les Turcs ; un ange les disperserait quand ils seraient au cœur même de la ville. Mais, à cette confiance exagérée, le désespoir succédait sans raison. Les prophéties les plus sinistres s'étaient répandues dans la foule. L'une d'elles, attribuée à l'empereur Léon VI, venait d'être retrouvée sur deux tablettes récemment découvertes au cloître de Saint-Georges. Ces tablettes, divisées chacune en plusieurs champs, contenaient, l'une la liste des empereurs, l'autre celle des patriarches. Deux champs avaient été laissés vides pour le dernier empereur et le dernier patriarche. Constantin XII semblait visé par cette prédiction singulière. De mauvais présages que raconte Critobule semblaient annoncer la chute prochaine de la ville. Le 25 ou le 26 mai, dans une procession solennelle, l'image de la sainte Vierge tomba par terre et adhéra au sol avec une telle force qu'on eut beaucoup de peine à l'en arracher. On la remit en place. Un violent orage et une trombe dispersèrent les assistants. Le lendemain, une nuée noire enveloppa Constantinople comme si la divinité voulait l'abandonner à son sort. Voilà les récits de Critobule et de Phrantzès : et les esprits les plus éclairés croyaient à de pareilles sornettes ! Les Grecs attendirent leur dernier jour

dans une stupeur muette. Ils aimèrent mieux mourir de faim, de maladie ou de supplices que de se battre. Constantinople eut sans doute quelques glorieux défenseurs qui firent tout leur devoir aux côtés du valeureux Constantin XII, mais il y en eut trop peu. L'empire grec mourut par disette d'hommes comme la Grèce ancienne ; et le pusillanime Phrantzès est le digne Homère des tristes exploits de cette populace abâtardie.

IV.

Aucun document contemporain ne dit que les vivres aient manqué à Constantinople ; Constantin avait eu, avant l'arrivée des Turcs, la précaution de faire rentrer en abondance des vivres dans la ville. Constantinople fut donc pris par l'artillerie : c'est l'artillerie qui fit brèche dans les murailles ; c'est elle qui permit au sultan de tenter de nouveau l'assaut. Les 130 canons de Mahomet avaient fait merveille, et, pour la première fois, une grande ville était assiégée et prise d'après les règles modernes. L'escadre de secours promise par Nicolas V n'arrivait pas¹. Jean Huniade n'envoyait aucune armée de secours. D'autre part, les mauvaises passions se déchaînaient plus que jamais dans la ville. Des troupes d'hommes se répandaient dans les rues, accusant l'empereur de trahison, insultant les princes et les premiers citoyens. Le grand-duc Notaras disputait à Giustiniani quelques canons dont il avait besoin à Saint-Romain. En vain Khalil-Pacha, le vieil ami des Grecs, tenta encore de conseiller au sultan de lever le siège. Mahomet prétendait s'emparer de la grande cité : « Ou j'aurai Constantinople ou Constantinople m'aura ; » et il se plaisait à ajouter au *namaz*, c'est-à-dire à la prière du milieu du jour, cette prédiction du prophète à Eyoub, son porte-étendard : « Les croyants s'empareront de Constantinople, le meilleur prince sera celui qui fera cette conquête et la meilleure armée sera la sienne. » La brèche était ouverte : les heures de la glorieuse capitale du monde grec étaient comptées².

1. Elle se composait de 30 navires de tout rang. Elle fut retenue par les vents contraires à Chio (v. Critobule, liv. I, ch. 70).

2. Phrantzès, liv. III, ch. 4. Il accuse Khalil-Pacha d'avoir envoyé aux Grecs un avis sur les résolutions du sultan et de les avoir exhortés à une résistance désespérée. Il est possible que Khalil, très circonspect, ait opiné pour la levée du siège, mais de là à une trahison il y a loin. Critobule, Nicolo Barbaro, ni

Une dernière sommation fut adressée à Constantin d'avoir à rendre la ville. Erfendiar-Ogli, gendre du sultan, vint à Constantinople et exhorta l'empereur à désarmer, par une prompte soumission, la colère du sultan. Constantin le reçut en grande pompe, entouré de toute sa cour, espérant peut-être encore l'intimider. Il lui fit une noble réponse : « Si le sultan veut nous accorder la paix et, en la respectant, imiter l'exemple de ses prédécesseurs, je rends grâce à Dieu. Au reste, nul de ceux qui ont assiégé Constantinople n'a régné ni vécu longtemps. Mahomet peut me demander un tribut, mais lui rendre cette ville que j'ai juré de défendre, jamais. » En conséquence, l'assaut général fut fixé au 29 mai.

« L'empereur commanda que les prêtres, évêques et moines, et les femmes et les enfants fissent procession en larmes autour des murailles, avec les vases sacrés, les images vénérées et les statues, en récitant le *Kyrie eleison* et en priant Dieu de ne pas nous condamner pour nos péchés à tomber entre les mains d'ennemis injustes et impies, les plus cruels que la terre ait portés, mais qu'il nous fût propice à nous et à nos descendants. En outre, les chefs s'exhortaient mutuellement, en pleurant, à résister courageusement à l'ennemi quand le temps d'engager le combat serait venu¹. » Phrantzès met trop de larmes dans son récit. Il fait pleurer l'empereur et tous ses compagnons au moment de se préparer à la dernière bataille ; comme si cette attitude piteuse était bien faite pour donner du cœur aux pusillanimes. « A ces mots ayant cessé de parler et ayant rendu grâce à Dieu avec larmes et gémissements, tous ensemble en pleurant répondirent qu'ils iraient à la mort pour la foi chrétienne et pour la patrie. » L'empereur les remercia et leur promit les plus magnifiques récompenses et il ajouta : « Pour le moment, frères et compagnons d'armes, il faut vous tenir prêts pour demain ; par la grâce de Dieu et de la sainte Trinité il sera donné à votre valeur de repousser l'ennemi avec déshonneur. » J'aime mieux les dernières paroles de l'empereur. Elles sont plus en situation, elles concordent mieux avec les récits de Léonard de Chio et de Ducas. L'empereur communia à Sainte-Sophie avec plusieurs des chefs et hauts fonctionnaires, il

aucun autre document récemment découvert ne parle de cette trahison du grand vizir. Nous devons donc hésiter en présence de cette assertion isolée de Phrantzès.

1. Phrantzès, liv. III, ch. 5.

ordonna des prières publiques et des processions, non comme le dit Phrantzès pour gémir et se désespérer, mais pour exciter par le fanatisme le patriotisme de cette population amollie¹.

Critobule nous introduit dans le camp des Turcs. Il a tort sans doute de mettre dans la bouche de Mahomet II un discours beaucoup trop semblable à celui de Brasidas dans Thucydide. Mais il nous fait connaître les dernières dispositions du sultan. Mahomet ordonne un jeûne austère avec sept ablutions. Il promet à ceux qui tomberont sur le champ de bataille toutes les joies du paradis de l'Islam. Les autres auront les belles femmes grecques, trois jours de pillage de la plus riche ville du monde ; les plus braves auront des *timars* ou fiefs, des *sandjacks* ou commandements ; celui qui escaladera le premier les remparts obtiendra le gouvernement d'une riche province. Chacun des chefs devra prendre du repos, ranger ses troupes en bataille dès le lendemain matin et attendre en silence le signal donné par la trompette. Alors les Turcs entreront à Constantinople et le croissant triomphera encore de la croix².

Ainsi se prépara la dernière bataille. Ce fut, pendant toute la nuit qui précéda, un horrible moment d'angoisses pour les Grecs : « On entend les Turcs préparer les machines, faire avancer les voitures des camps. Des échelles roulantes sont approchées des retranchements. La flotte s'apprête à entourer le port ; le pont de bateaux est appliqué contre le quai de la ville ; toutes les machines sont préparées à la hâte ; on fait travailler la nuit les moins robustes et les moins exercés, afin que, le jour venu, les meilleures troupes soient fraîches³. » Avec cela de grands feux dans le camp des Turcs, puis plus rien ; le silence complet précurseur de l'attaque. Chamuza, avec la flotte, garde le mur du côté de la mer. Zagan-Pacha cherche à enlever le mur de la Corne d'or. Du côté de la terre, Carytzias à l'aile droite, Isaac à l'aile gauche, Mahomet avec Khalil-Pacha au centre, assaillent furieusement la partie de la muraille qui est devant eux. 100,000 ennemis sont de ce côté avec 10,000 janissaires ; 50,000 ennemis, sans compter les équipages de la flotte, sont massés des deux autres côtés. Les Grecs sont un contre vingt.

1. Phrantzès, III, 5 et 6. Léonard de Chio, dans Migne, t. CLIX, col. 938. Ducas, ch. 39.

2. Critobule, liv. I, ch. 48-50.

3. Léonard de Chio, Migne, t. CLIX, col. 938.

Enfin le 28 mai, vers le milieu du jour, la trompette sonne l'attaque, les Turcs poussent leur cri de guerre, *Allah illah Allah*, avec d'épouvantables hurlements. Le combat commence d'abord de loin, à coups de bombardes. Quelques Grecs sont blessés et Mahomet lance à l'assaut ses plus mauvaises troupes. Mais Constantin garde encore le retranchement extérieur; à coups de flèches et d'arbalète il fait des Turcs un grand carnage, et dans la formidable mêlée qui suit à grand fracas de lances et d'épées, selon l'usage à cette époque, les Turcs sont repoussés; ils tombent en monceaux l'un sur l'autre et leurs cadavres forment une sorte de pont naturel au-dessus du fossé. Même insuccès du côté du port: les Turcs essaient d'appuyer sur les galères leurs échelles pour l'assaut; mais les échelles sont renversées, les galères brûlées avec le feu grégeois. Le désordre se met parmi les Turcs, beaucoup commencent à fuir; mais ils sont ramenés au combat à coups de fouet. Alors, à défaut d'échelles, les Turcs cherchent à faire l'escalade en se montant sur les épaules. Théophile Paléologue et Jean Cantacuzène font à ce moment une vigoureuse sortie: les Turcs sont dispersés et repoussés. De même que Zagan et Mahomet, Carytzius est rejeté. Et Constantin, debout au milieu des plus valeureux chefs: « Du courage, mes braves, l'ennemi se débande, les lauriers de la victoire sont à nous. Dieu est pour nous, battez-vous toujours bien. » Voilà le vrai langage d'un soldat et d'un chef de nation, et Léonard de Chio a raison d'insérer dans son récit ces courtes paroles au lieu de longs discours composés et supposés après coup par Phrantzès et Critobule¹.

Cependant Mahomet a remarqué le fossé à demi comblé par les cadavres. Il fait donner ses meilleures troupes et les redoutables janissaires. Les Turcs franchissent le fossé et, malgré la brillante valeur de Constantin et de Giustiniani, ils forcent les Grecs à se réfugier derrière les murailles. C'est à ce moment que Giustiniani est frappé à mort à l'aisselle d'un coup d'arbalète. Il se fait porter dans sa tente à l'intérieur de la ville, malgré Constantin qui cherche encore à le retenir. A-t-il fui honteusement comme l'en accusent Phrantzès, Léonard de Chio et Nicolò Barbaro? A-t-il au contraire demandé seulement un peu de répit pour se faire panser en promettant de revenir aussitôt? Faut-il admettre contre

1. Léonard de Chio (loco citato). Phrantzès, liv. III, ch. 7. Critobule, liv. I, ch. 54-56. Nicolò Barbaro, p. 49 et suiv.

Giustiniani toutes les calomnies que lui adresse Nicolò Barbaro, un Vénitien qui déteste les Génois? Le doute est permis sur ce point. On peut dire à l'honneur de Giustiniani qu'il mourut très peu de jours après, ce qui prouve que sa blessure était mortelle. Mais, ce qui n'est pas moins certain, c'est que, vers le soir du 28 mai, les Italiens, désespérant de sauver la ville, s'enfuirent vers leurs vaisseaux, abandonnant l'empereur et les Grecs à leur malheureux sort ¹. Ils s'embarquèrent ; ils purent forcer le cordon du blocus établi par les Turcs et revenir en Italie.

Le 29 mai, le combat recommença avec plus d'acharnement encore. Les Turcs avaient remporté une demi-victoire. Les Grecs étaient abandonnés par les Italiens ; le tocsin sonnait dans la ville ; une foule éperdue de terreur et de désespoir se précipitait vers les églises, comme si elles devaient offrir un asile assuré contre l'odieux vainqueur ! Dès le matin, la panique se répandit dans la ville assiégée. Mais l'empereur, « comme un nouveau Samson, » luttait encore à cheval au milieu même des rangs ennemis. Francesco Toledo, Jean le Dalmate, Théophile Paléologue, faisaient assaut de bravoure et se battaient comme des lions : « J'aime mieux mourir que de vivre ! » s'écriait ce dernier en fauchant les rangs ennemis de son glaive. Il dut y avoir là une formidable *cognée* comme les représentent les bas-reliefs de la bataille de Marignan, à Rouen, ou la bataille de Lépante, au palais ducal de Venise. On y voit une épaisse forêt de lances ; l'ennemi engagé dans les rangs de l'ennemi ; Grecs et Musulmans s'étreignaient corps à corps ; le pied glissait dans le sang, sur les blessés, sur les cadavres. C'était une immense clameur augmentée encore par le râle confus des mourants. Les Grecs, encouragés, revinrent à la charge ; deux et trois fois l'ennemi fut repoussé de cette porte de Saint-Romain où la brèche était si large et où le canon faisait rage. Il semble que la porte Cercoporta, à peu de distance du palais des Blaquernes, ait été forcée la première ; mais c'est à

1. Nicolò Barbaro, trouvant l'occasion de lancer contre un Génois une imputation calomnieuse, le charge avec joie : « Vedendo questo, Zuan Zustignan Zenuvexe da Zenova se delibera de abandonar la sua posta (per esser ferito de freza) e corse a la sua nave che iera sta messa a la cadena ; ... e scampando questo che iera capetanio vignando el dito per la tera criando : Turchi son intradi dentro de la tera ; e menteva per la gola, che ancora i non iera intradi dentro. » Les faits sont dénaturés à dessein afin d'outrager la mémoire du chef génois qui, de l'aveu de tous, avait fait jusque-là si bravement son devoir (V. Nicolò Barbaro, p. 55).

Saint-Romain que se portèrent les plus grands coups et qu'eut lieu véritablement l'irruption des Turcs. Malgré ses exploits héroïques, la petite poignée de braves qui se pressait autour de l'empereur plia et fut mise en déroute. Les Turcs se précipitèrent à leur suite. La ville était aux mains des ennemis (29 mai 1453).

Parmi toutes les grandes actions de la dernière heure, il est un épisode qui mérite d'arrêter l'historien. C'est la mort de l'empereur Constantin XII. Dans le feu de la lutte, il tomba obscurément : l'imagination populaire s'empara bien vite de cette grande figure et en exagéra les traits pour en faire un héros légendaire. Beaucoup purent croire qu'il n'était pas mort et qu'il reviendrait lorsque le temps en serait venu, comme on le disait de Frédéric Barberousse, pour délivrer ses Grecs chéris. Les faiseurs de threnes et de monodies ont contribué à répandre cette croyance. Georgillas laisse croire que l'empereur attend, caché dans un réduit mystérieux, le jour d'une éclatante réparation. Andronic Callistos, sans aller aussi loin, ne dit pas franchement que l'empereur soit mort. Nicolò Barbaro rapporte deux traditions : selon les uns, il serait mort les armes à la main ; selon d'autres historiens, il se serait enfui à l'entrée des Turcs par la porte de Saint-Romain ¹. Et cependant les témoignages affirmatifs ne manquent pas. On peut, en comparant les textes, faire un récit assez circonstancié de sa fin glorieuse. Critobule affirme positivement qu'il tomba bravement en combattant à la porte de Saint-Romain ². Ducas et Léonard de Chio, tous deux si bien informés, nous montrent l'empereur combattant avec l'énergie du désespoir à ce même poste si dangereux. A la fin, pour ne pas être pris vivant par l'ennemi : « Pour Dieu, dit-il, qu'un conscrit courageux me perce de son glaive et ne laisse pas succomber ma majesté devant ces brigands. Alors il tombe, il se relève, il retombe encore et meurt étouffé, lui le prince de la patrie ³. » Ducas ajoute que deux Turcs le blessèrent à mort. Chalcocondyle déclare que Constantin a dû périr probablement frappé à l'épaule.

1. « De l'imperador mai non se poté saver novela di fatti soi, ni vivo, ni morto ; ma alcuni dixè che el fo visto in nel numero di corpi morti ; el qual fo dito che el se sofega al intra che texe i Turchi a la porta de San Romano » (Barbaro, p. 57).

2. Ὁυ δὴ καὶ βασιλεὺς Κωνσταντῖνος πίπτει μαχόμενος μετὰ τῶν ἑυν αὐτῷ γενναίως (I, 60).

3. Léonard de Chio (Migne, t. CLIX, col. 941).

Il est donc certain qu'il mourut dans la mêlée. On trouva son corps au milieu d'un monceau de cadavres. Phrantzès dit qu'on le reconnut à ses jambards et à ses cuissards, où étaient peintes des aigles dorées, insigne particulier des empereurs, et qu'il fut enseveli honorablement. Selon Ducas et Chalcocondyle, deux jeunes Turcs se vantèrent d'avoir tué l'empereur, détachèrent sa tête et l'apportèrent au sultan. Mahomet ne voulait pas avoir à combattre de faux Constantins. Il avait intérêt à répandre partout la nouvelle et la certitude de la mort du dernier César byzantin. Après avoir récompensé par de grands présents et le don d'une principauté celui qui lui avait apporté ce trophée sanglant, il le montra au grand-duc Lucas Notaras et aux autres personages survivants de la cour, qui reconnurent les traits quoique défigurés. Il exposa la tête de l'empereur afin que tout le monde pût s'assurer qu'il était bien mort. Ducas affirme même que Mahomet aurait fait empailler le corps de Constantin XII et l'aurait envoyé dans les différentes provinces de son empire comme un témoignage de sa victoire. C'eût été un procédé bien puéril, presque grotesque, indigne d'un aussi grand prince que le sultan. Mais l'assertion de Ducas prouve tout le soin que Mahomet mit à répandre la nouvelle de la mort de son ennemi. Ainsi donc plus de doute : malgré la légende qui s'est formée presque aussitôt et dont on peut suivre la naissance et les développements successifs, Constantin XII est mort les armes à la main, en brave, au poste de combat le plus périlleux, et son glorieux trépas pour Dieu et pour la patrie honore la chute de la grande cité que tant de ses enfants ont abandonnée si lâchement¹.

1. Phrantzès, t. III, ch. 9. Léonard de Chio, col. 941. Ducas, ch. 39. Chalcocondyle, col. 390 et 393. Les historiens byzantins ont contribué à répandre une certaine obscurité sur cette mort. Phrantzès dit que les uns prétendaient que l'empereur s'était caché, d'autres qu'il avait fui, d'autres qu'il était mort dans le combat. Et Chalcocondyle : « Comment a-t-il péri ? aucun étranger n'a pu le faire connaître. » Mais Phrantzès et Notaras n'eurent aucun doute sur sa mort. Léonard de Chio, qui écrit au lendemain même de sa mort, est très affirmatif. Nous ne pouvons invoquer Isidore de Russie. Dans sa lettre publiée (Migne, t. CLIX, col. 953) il y a cette phrase : « hic nefandus tyrannus, nominibus blasphemia plenus, post decapitationem imperatoris... » Mais ces trois derniers mots n'existent pas dans le manuscrit ; ils ont sans doute été ajoutés par l'éditeur. Un sérieux témoignage vient corroborer les autres, c'est celui de Pie II (Epist. 162) : « Qui res gestas ad nos ex Rastiâ venientes enarrant, Paleologum qui apud eos imperavit capite mulctatum, filium ejus ereptum fugâ, in Perâ modo obsessum aiunt. » Enfin les marchands florentins (p. 503) : « Item le cardinal de Roussie

Les Turcs étaient entrés dans la place dès le matin du 29 mai ; cependant les Grecs combattaient encore du côté du port. Zagan n'osa pas donner tout de suite l'assaut aux murs, qui étaient bien garnis de chrétiens animés par le brave cardinal Isidore. Les galères étaient bien abritées du côté de la chaîne. Il n'y eut donc d'abord que des escarmouches sur cette ligne de bataille, jusqu'au moment où les Turcs, déjà entrés dans la ville, prirent à revers les Grecs défenseurs de cette dernière muraille. Zagan poussa dès lors une furieuse attaque. Les Grecs cédèrent au bout de quelques instants. Isidore de Russie n'eut que le temps d'affubler un cadavre de son manteau rouge et de son chapeau et de prendre l'habit d'un simple combattant, afin de faire croire à sa mort. Les Turcs de Zagan se ruèrent dans la ville, courant comme des chiens, nous dit Barbaro, pour avoir leur part de l'or, des objets précieux et des belles vierges grecques. Orkhan, l'oncle de Mahomet, en voyant ce dernier asile forcé, se jeta du haut d'une tour plutôt que de tomber vivant entre les mains du cruel sultan. Critobule prétend que Chamuza força la chaîne de la Corne d'or ; mais Barbaro, témoin oculaire, raconte le fait autrement : Chamuza aurait essayé vainement de franchir cet obstacle. Il quitta donc l'entrée du port, fit débarquer ses troupes sur les quais de la ville qui bordent la Propontide. Tandis que ses matelots prenaient part au pillage, les galères vénitienes, trouvant le passage libre, en profitèrent pour s'échapper. Le podestat de Gènes à Péra chercha à retenir tous les Italiens et à négocier en particulier avec les Turcs ; mais quand Galata se fut rendu en stipulant que les habitants et les biens seraient épargnés, les huit dernières galères génoises mirent aussi à la voile. Dans ce moment de licence effrénée et de joie féroce qui suivait la victoire, tous les étrangers cherchèrent à se mettre en sûreté par la fuite. Dès la deuxième heure après midi toute résistance avait cessé à Constantinople comme à la Corne d'or et à Galata ¹.

mourut en la prise. Oussy fit l'empeureur et aucuns disent qu'il eust la teste copée et autres disent qu'il mourut en la prise, à la porte de la ville volant yssir, dont l'ung et l'autre peult estre vray. C'est qu'il eust la tête copée des Turcs depuis qu'il fust mort en ladite prise. » Ainsi ces deux témoins oculaires affirment aussi qu'il mourut les armes à la main et qu'il eut ensuite la tête coupée par les Turcs. Mais il n'y a pas eu d'Edith au cou de cygne pour reconnaître le cadavre de ce nouvel Harold.

1. Critobule, liv. I, ch. 63-67. Nicolo Barbaro, p. 56-59. Barbaro était sur

Mahomet avait promis à ses troupes trois jours de pillage pour prix de leur victoire. Il tint parole et le sac fut complet. Les peuples de race mongolique sont particulièrement avides de butin et se distinguent par leur cruauté féroce. Que ce soit à Ispahan ou à Constantinople, sous Tamerlan ou sous Mahomet II, le mépris de la vie humaine est aussi complet, l'amour du pillage aussi vif. Lorsqu'on lit les annales turques, on peut même se convaincre que, jusqu'à Mahomet II, la politique entre pour très peu dans leurs expéditions et qu'elles n'ont pour mobile à peu près unique que la soif du butin. La chasse aux objets précieux, la destruction des objets d'art, le meurtre, le viol et les plus sauvages horreurs qui accompagnent le sac des villes furent donc aussi la suite de la prise de Constantinople.

Les Turcs qui ont fait irruption veulent d'abord s'assurer de la ville : ils courent en fureur dans les rues, sur les places, pour empêcher de nouvelles attaques ; ils massacrent 2,000 soldats qui fuient, mais qu'ils trouvent encore les armes à la main. Ils forcent les portes de Sainte-Sophie, ils y trouvent une multitude affolée et suppliante : ce sont des femmes, des enfants, des vieillards, des infirmes, des blessés. Ivres de sang et de fureur, les Turcs les égorgent sans pitié. Ils massacrèrent ainsi, le cimetière en main, depuis leur entrée par la porte de Saint-Romain jusqu'après le milieu du jour. Le sang coula en ruisseaux à travers la ville. On jeta pêle-mêle dans les Dardanelles les cadavres des chrétiens et des Turcs. Barbaro, qui assistait à ce hideux spectacle, compare ces cadavres flottants aux melons gâtés qu'on voit surnager dans les canaux de Venise¹. Quand la rage de sang fut un peu passée, les Turcs songèrent à faire des prisonniers pour les mettre à rançon et à enlever beaucoup de butin. Les captifs qui résistaient étaient massacrés. Dans quelques endroits on ne voyait plus la terre, tant elle était couverte de cadavres. On était témoin d'un spectacle inouï : des lamentations de toutes sortes, des rapines sans nombre, des femmes du premier rang, des vierges consacrées à Dieu que les Turcs arrachaient par les cheveux des églises, malgré leurs cris². » Ce furent des scènes hideuses et

l'une des huit galères de Venise, de Trébizonde et de Candie qui sortirent du port après la prise de Constantinople et avant la reddition de Galata.

1. Barbaro, p. 55 et 57. « I corpi morti così de Christiani come de Turchi si fo butadi nel Dardanelo i qual andara a segunda per mar come fa i meloni per i canali. »

2. Phrantzès, liv. III, ch. 8.

pitoyables. Isidore de Russie prétend qu'à la suite du sac la ville fut presque déserte, que tous ses habitants grecs, latins, arméniens et juifs furent chassés. C'est une exagération évidente : Mahomet ne voulait pas avoir pour capitale une ville en ruines et sans habitants. Ducas parle de 60,000 victimes et Pie II de 40,000. Ce sont encore des chiffres excessifs. Quelque féroces que soient les pillards, ils ne tuent pas en masse et systématiquement une multitude qui ne songe plus à se défendre ; ils recherchent le butin et les prisonniers riches. Critobule, le narrateur officiel, déclare qu'il y eut 4,000 Grecs tués probablement sur les remparts ou dans le dernier combat des rues, et, en outre, plus de 50,000 prisonniers. Ce dernier chiffre prouve que la ville devait être très peuplée, car les vainqueurs ne réduisaient en captivité que les plus riches de leurs ennemis, ceux qui étaient en état de payer rançon. Les autres auraient été des bouches inutiles et encombrantes¹.

Il y eut une sorte de frénésie du pillage : l'or, l'argent, le bronze, la vaisselle précieuse, les tentures et les riches ornements, tout fut mis en proie. Ce que les Turcs ne pouvaient emporter, ils s'amusaient à le briser et à le détruire. On fendit les cassettes à coups de hache ; on découvrit toutes sortes de cachettes où les Grecs tenaient renfermés de riches trésors. Ils cherchaient ainsi à échapper à l'avidité dévorante du fisc impérial ; il y avait même beaucoup d'ancienne monnaie : « O Grecs malheureux et pitoyables et voici qu'ils ont mis au jour ces trésors que vous refusiez pour venir au secours de votre patrie². » A la fin on mit cependant quelque ordre dans le pillage. Barbaro nous dit que chacun des Turcs, en pénétrant dans une maison pour la saccager, y plantait un petit pennon avec ses insignes. Les autres Turcs respectaient la maison ainsi gardée et cherchaient fortune ailleurs. On trouva 200,000 de ces petits pennons ; mais certaines maisons en avaient jusqu'à une dizaine que les Turcs accumulaient en signe de joie et de victoire³.

1. Isidore de Russie (Migne, t. CLIX, col. 954 et 955). Pie II, Epist. 162. Critobule, liv. 1, ch. 67. Critobule, le narrateur officiel de Mahomet II, glisse assez rapidement sur les scènes de pillage et de meurtre. On sent chez lui le désir de taire tout ce qui est à la honte des Turcs.

2. Migne, t. CLIX, col. 941.

3. Nicolo Barbaro, p. 57.

La rage des Turcs se porta de préférence sur les couvents, sur les églises et les lieux consacrés, sur les monastères et leurs pieux habitants. Les janissaires entrèrent au monastère de Saint-Jean-Baptiste, enlevèrent les riches vêtements de la statue de la Vierge, les coupèrent en quatre et les tirèrent au sort. Dans les couvents d'hommes, ils liaient avec des cordes les religieux ; dans ceux de femmes, ils s'adjugeaient les plus belles des nonnes et attachaient les autres avec leurs bandeaux. A Sainte-Sophie, ils crevèrent les yeux des saints, ils prirent les saintes nappes, les parements d'autels, les chapes et les ornements sacerdotaux pour en couvrir leurs chevaux. Ils arrachèrent les vases et les lampes pour les faire servir à une épouvantable orgie. Ces profanations furent aussi le coup le plus sensible aux Grecs. Il semble qu'ils regrettent plus Sainte-Sophie que leur ville elle-même. Les reliques jetées au vent, les statues des saints renversées de leurs piédestaux, les autels souillés d'ordures et d'immondices, le crucifix promené par dérision dans le camp, coiffé d'un bonnet turc ; voilà des horreurs qui font saigner vivement le cœur des Grecs, qu'ils soient unionistes ou orthodoxes, qu'ils s'appellent Isidore de Russie ou Phrantzès ; ils sont également prolixes de détails sur ces horribles profanations. Elles étaient d'ailleurs la conséquence naturelle du caractère de guerre sainte donné à cette dernière lutte.

Il n'y avait plus nulle part de résistance. Déjà, sur la place voisine de Saint-Romain, les Turcs avaient arraché les étendards des Grecs et de Venise et y avaient substitué celui du sultan. Mahomet fit alors son entrée triomphale dans la ville prise¹. Il se dirigea lentement à travers les cadavres entassés jusqu'à Sainte-Sophie et il fit réciter la prière par ses imans. A partir de ce moment l'église devenait mosquée et devait échapper à la dévastation. « Les édifices publics sont à moi ! » s'écria-t-il. Et il chercha à arrêter le pillage. Critobule prétend même qu'il se montra

1. Une toile magistrale de M. Benjamin Constant donne une idée frappante de cette grande scène. On y voit Mahomet II passant sous l'arcade de la grande porte de Stamboul, monté sur un beau cheval d'un gris noir qui piaffe au milieu des cadavres et qui est retenu à la bride par un esclave nègre. En arrière se pressent les officiers du sultan, tout couverts de brillants costumes et portant leurs étendards multicolores. Au premier plan les cadavres, les blessés ou les mourants qui vont être foulés aux pieds par cette brutale cohue. Ce grand tableau, tout étincelant de couleurs chatoyantes et d'inspiration tout orientale, émeut vivement par le contraste de l'indifférence superbe du vainqueur et de la ruine poignante des Grecs.

chagrin de tant de ruines accumulées. Il nous semble que ce farouche sultan était peu capable de pitié, et les exécutions qu'il ordonna après la ville prise n'indiquent pas qu'il ait cédé à aucun sentiment de ce genre. Il se fit donner comme part du butin les plus belles jeunes filles, les jeunes adolescents et les personnages de marque comme Lucas Notaras. Ce dernier chercha à se racheter en offrant à Mahomet ses immenses trésors : « Pourquoi, lui dit Mahomet indigné, n'as-tu pas employé tout cet or à la défense de ton pays ? — La volonté de Dieu était qu'il t'appartînt, répliqua Notaras. — Alors, dit Mahomet avec beaucoup de logique, j'en suis redevable à Dieu et non à toi. » Il le fit périr le lendemain, au moment où Notaras cherchait à arracher son jeune fils aux honteux plaisirs du sultan. Critobule cherche à excuser Mahomet de ce meurtre : « Il aurait bien voulu, dit-il, confier à Notaras le gouvernement de Constantinople ; mais il en fut empêché par les Turcs qui craignaient une trahison du grand-duc¹. Excuse dérisoire pour couvrir une cruauté et une lâcheté ! Ce fut un genre d'horreur inconnu aux Occidentaux : non seulement les chefs turcs réclamaient pour leur sérail les plus nobles vierges, mais ils se faisaient livrer aussi les jeunes garçons. Après le fils de Notaras, Mahomet fit étrangler le fils de Phrantzès, âgé de quatorze ans. Il l'avait flétri des plus indignes outrages.

Parmi les autres victimes de marque, il faut citer le bayle de Venise, Jérôme Minotto, qui fut massacré par les ordres du sultan, ainsi que le consul des Catalans, Pedro Giuliano. Sur 68 patriciens de Venise qui se trouvaient dans la ville, 5 autres furent tués pendant la bataille, 29 restèrent prisonniers entre les mains des Turcs. Plusieurs, comme Contarini, le brave défenseur des murs extérieurs, rachetèrent leur liberté à prix d'or de Zagan-Pacha. Les marchands vénitiens établis à Constantinople s'étaient cachés dans les caves pendant la bataille. Ils en sortirent une fois la première rage de dévastation passée ; les Turcs les découvrirent et les vendirent comme esclaves². Les plus illustres des Grecs subirent une servitude effective : Isidore de Russie fut vendu dans le Péloponèse ; la belle-mère et les filles de Philelpho furent emmenées de force dans un harem ; les parents de Phrantzès et de Léonard de Chio furent traités en esclaves et condamnés

1. Critobule, I, 73.

2. Nicolò Barbaro, p. 55 et 60.

aux plus rudes travaux ; Mathieu Camariota perdit toute sa famille et fut lui-même réduit à l'état de domestique. Les Turcs pratiquaient avec sauvagerie à l'égard des vaincus l'égalité devant l'esclavage et devant le massacre¹. Mahomet séjourna quelques semaines dans son camp d'Andrinople, pour donner le temps de débayer les cadavres et d'éteindre les incendies. Là il dégrada publiquement Khalil-Pacha, le vieux partisan de la paix avec les Grecs, qu'il accusait de trahison, de connivence avec l'ennemi, et le fit décapiter. Il reçut aussi les adresses de félicitations de ses sujets, de ses vassaux et de ses alliés. Les Dalmates et les Bosniaques lui envoyèrent des ambassadeurs pour le féliciter. Les princes de Serbie, de Chio, de Mitylène, Démétrius, despote du Péloponèse, et l'empereur de Trébizonde lui payèrent tribut, et leurs envoyés se prosternèrent devant le sultan. Il vint même des ambassades de la Perse, de l'Égypte et de la Caramanie². Après ces quelques semaines données au repos et à la satisfaction de la victoire, Mahomet revint à Constantinople afin d'organiser sa nouvelle conquête. Selon l'habitude de ses prédécesseurs, il prenait pour capitale nouvelle de son empire la ville même qu'il venait d'emporter.

En présence de cette grande catastrophe, Bessarion, Cœnéas Sylvius, Isidore de Russie, prodiguèrent les avertissements à l'Europe chrétienne et prêchèrent éloquemment la croisade. Il était urgent, disaient-ils, d'arrêter les Turcs en Grèce pour les empêcher d'envahir la Hongrie et l'Autriche ou de débarquer en Italie. Ils avaient raison. La chute de Constantinople n'était pas seulement la ruine d'une ville comme tant d'autres. C'était la disparition du dernier vestige d'empire romain, jeté à l'avant-garde de l'Europe, à deux pas de l'Asie, comme la citadelle avancée de la civilisation. Pendant tout le moyen âge, les Grecs au Sud, comme les Polonais au Nord, étaient restés sur la brèche,

1. Ducas, ch. 40. Camariota, dans Migne, t. CLX, col. 1069. Phrantzès raconte que, tombé au pouvoir des ennemis, il fut réduit en esclavage ; il y resta six ans. En 1459 il fut vendu, enmené dans le Péloponèse et transporté à Sparte sain et sauf. Sa femme et ses enfants furent pris par quelques Turcs assez doux et vendus au surintendant des écuries du sultan qui acheta de même beaucoup d'autres femmes nobles qu'il revendit plus tard fort cher. Le sultan racheta les enfants de Phrantzès, mais laissa en esclavage leur malheureuse mère. Un peu plus tard Mahomet égorga de sa main Jean, fils de Phrantzès, dont il voulait abuser et qui n'avait que quatorze ans (Phrantzès, liv. IV, ch. 14).

2. Ducas, ch. 42. Critobule, liv. I, ch. 74.

et, malgré tous leurs vices, ils avaient fait croisade contre l'irruption de la barbarie asiatique. Ils s'étaient affaiblis et ruinés eux-mêmes en sauvant l'Europe. L'Europe, par intérêt même, pouvait bien leur en avoir quelque reconnaissance.

Qu'allait-il arriver maintenant que le boulevard de la chrétienté était couronné du croissant de Mahomet ? La rapide cavalerie turque allait se jeter de nouveau sur les Roumains, les Serbes et les Hongrois. Leurs formidables canons allaient battre avec plus d'acharnement les murailles de Croïa, de Belgrade et même plus tard de Bude et de Vienne. Pendant plus de deux siècles les Turcs seront la terreur de tous les États chrétiens de l'Est et du centre. Mahomet II voulait même aller plus loin : « Trois jours après la prise de la ville, le tumulte du sac s'était un peu calmé. Mahomet II faisait son entrée triomphale à cheval au milieu des acclamations des Turcs : « Je rends grâces, dit-il, à notre Mahomet de nous avoir donné cette belle victoire ; mais je le prie en même temps de m'accorder de vivre assez de temps pour vaincre et subjuguier l'ancienne Rome, qui est le siège du christianisme. « Alors seulement je mourrai heureux. » Et il jura de ne pas dormir sous un toit avant d'avoir accompli son vœu¹. » C'était sans doute un vœu bien téméraire et auquel il a dû manquer toute sa vie. Le danger d'une conquête de l'Islam en Italie et en Occident n'était pas au fond bien à craindre. L'Europe n'était plus au temps de Charles Martel. Tout au plus pouvait-elle redouter des pillages et des razzias périodiques. Mais, tel qu'il était réellement, le péril était encore assez grand. Maîtres de Constantinople, les Turcs tenaient les portes de l'Europe ; ils y étaient définitivement installés ; ils y avaient une place d'armes presque imprenable ; le flot qui les avait apportés par hasard ne pouvait plus les remporter de même. Ils sont encore à demeure parmi nous depuis cette époque et l'Europe saigne encore aujourd'hui de leur présence.

Henri VAST.

1. Lauro Quirini, p. 219.

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

ET L'ESPAGNE

DE 1792 A 1796.

III. — LE TRAITÉ DE BALE DU 4 THERMIDOR AN III (22 juillet 1795)

ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE.

I.

Instructions données à Barthélemy en vue de la paix avec l'Espagne. — Comment la France et l'Espagne, désirant également la paix, travaillent également à en retarder la conclusion.

Avril-mai 1795.

Depuis le commencement de 1795, la France et l'Espagne, qui avaient un égal désir et un égal besoin de la paix, cherchaient vainement à se rapprocher et à s'entendre. Ni l'une ni l'autre ne voulait prendre l'initiative. Le Comité de salut public avait envoyé à la frontière d'Espagne un diplomate, Bourgoing ; les représentants en mission sous la direction desquels il était placé, avaient considéré comme dilatoires et dangereuses les négociations indirectes qu'il avait nouées avec un diplomate de Madrid. Bourgoing avait reçu d'eux l'ordre de se retirer. Le Comité de salut public avait désapprouvé cette mesure ; il était trop tard ; Bourgoing était parti et la négociation était rompue. Mais le cabinet espagnol, qui n'avait voulu que négocier dilatoirement sur la frontière, avait chargé le ministre d'Espagne en Pologne, Yriarte, de se rapprocher de la France, et au moment où il croyait la

négociation la plus compromise, le Comité reçut de l'ambassadeur de la République en Suisse, Barthélemy, deux rapports qui modifièrent entièrement ses dispositions. Le premier était daté du 15 floréal (4 mai 1795).

« Citoyens représentants, on me disait depuis peu de jours que le chevalier Yriarte allait arriver aujourd'hui dans l'après-midi. M. de Hardenberg m'a appris qu'il était effectivement arrivé, qu'il venait par Venise de Pologne où il avait été ministre d'Espagne, qu'il passerait quelque temps à Bâle et qu'il serait ce soir à l'assemblée chez M. de San Fermo¹. Intimement lié comme je l'ai été avec le chevalier Yriarte pendant un grand nombre d'années à Vienne, à Londres et à Paris, où il a été employé par l'Espagne et généralement aimé et considéré, sa mission à Varsovie, que j'avais entièrement ignorée, me portait à croire que c'était un de ses frères qui était venu ici. Une vive curiosité m'a conduit chez M. de San Fermo; j'y ai trouvé le même Yriarte avec qui j'avais entretenu les rapports les plus intimes jusqu'au moment de mon départ de Paris pour venir en Suisse. Il était alors chargé des affaires d'Espagne en France. Il fut rappelé chez lui peu de temps après pour être nommé chef des bureaux des affaires étrangères. Le citoyen Bourgoing, qui est aussi très particulièrement lié avec lui, se réunira certainement à moi pour vous rendre les meilleurs témoignages des qualités du cœur et de l'esprit de M. Yriarte et de ses sentiments d'attachement pour la France. Il vous dira encore mieux que moi qu'il est très considéré en Espagne et qu'il a de l'influence dans le département des affaires étrangères dans lequel il sert depuis très longtemps.

« Notre reconnaissance d'amitié a fait scène chez M. de San Fermo. Il m'a tout de suite pris à part pour me dire qu'il pensait que je jugerais bien que sa venue ici était motivée par des vues qui pouvaient avoir une grande importance pour nos deux nations, qu'il en avait fait entrevoir quelque chose au citoyen Lallement à son passage à Venise, qu'il était ravi de pouvoir venir causer avec moi et m'annoncer que si j'étais muni d'instructions et autorisé à lui donner quelques explications qui pussent indiquer à sa cour que nous voulions traiter avec elle à des conditions raisonnables, il se montrerait promptement en état de pousser avec rapidité une négociation qu'il estime être respectivement utile et nécessaire. Je lui ai répondu que, quoique je fusse sans instructions, vous m'aviez précédemment mis en état, si l'occasion s'en présentait, de faire connaître à l'Espagne

1. Ministre de Venise.

les sentiments qui nous animaient à son égard. — Si vous voulez, m'a-t-il dit, écrire sans délai à Paris pour demander des instructions par lesquelles vous ne me feriez d'abord connaître que le désir de traiter sur un pied honorable, soyez sûr que je suis en fond pour entrer bientôt en détail avec vous et pour cheminer avec promptitude, malgré la distance des lieux. Au premier mot d'espérance que vous me direz, j'ai avec moi un courrier de cabinet que j'expédierai aussitôt.

« J'ai voulu lui faire des insinuations pour l'engager à s'expliquer, comme moyen de provoquer davantage votre confiance. — Ne cherchez pas encore à me faire parler, a-t-il repris, mais j'espère que le moment où nous pourrons tout nous dire ne sera plus éloigné, si chez vous l'on veut sincèrement se rapprocher et finir cette trop malheureuse guerre; alors je ne vous parlerai pas seulement de l'Espagne, je vous parlerai aussi de Naples et du Piémont; j'y suis autorisé. — Cette première conversation n'a pu être longue, parce que M. d'Yriarte a désiré qu'on ne nous vit pas pendant très longtemps ensemble. Mais ce début promet des suites heureuses. »

Le lendemain 16 floréal (5 mai 1795), Barthélemy complétait ces renseignements et expliquait comment et dans quelles conditions Yriarte était arrivé à Bâle.

« Le citoyen Bourgoing le croyant encore chef des bureaux des affaires étrangères, lui écrivit à Madrid, en date du 15 pluviôse dernier, une lettre qui contenait des expressions favorables pour le rapprochement des deux nations. Le duc de la Alcudia (Godoy), ministre des affaires étrangères, ouvrit cette lettre et, frappé des dispositions qu'elle annonçait, l'expédia aussitôt à M. d'Yriarte par un courrier et doit avoir accompagné la sienne propre, qui est du 17 mars (vieux style), d'explications assez étendues pour le mettre en état de traiter avec quelque agent français. Comme M. d'Yriarte avait eu la permission de se rendre en Italie, le courrier alla le chercher à Venise. Ne l'y trouvant point, il fut à Vienne. Il poussait sa course jusqu'à Berlin, lorsqu'ayant appris que M. d'Yriarte était parti pour Venise, il rebrousse chemin. A Venise M. d'Yriarte s'entretint avec le citoyen Lallement, et puis il se décida à venir ici en souvenir de sa liaison de 17 ans avec moi, pensant que les conversations que nous pourrions avoir ensemble tiendraient facilement lieu de la réponse qu'il pourrait faire au citoyen Bourgoing et qu'il lui fera volontiers aussitôt que la négociation serait sérieusement entamée. Je lui fais sentir les embarras de l'extrême éloignement où il est

de chez lui. Il pense qu'on pourrait bientôt y pourvoir, mais que l'essentiel est d'entamer la négociation. Je lui ai promis de lui donner une copie de la lettre que vous m'avez écrite le 18 pluviôse dernier. »

Il n'y a pas de profession plus empirique que celle des diplomates, il n'y a pas d'art qui emploie des procédés plus immuables que la diplomatie. Les nations se modifient, les états changent, les gouvernements se succèdent, mais les rapports pacifiques entre les nations, les états et les gouvernements se nouent et se dénouent par les mêmes moyens. Les relations entre les personnes des négociateurs exercent sur les relations entre les gouvernements une influence toujours efficace, cette influence est décisive quand les rapports sont rompus entre les gouvernements : la confiance des hommes les uns dans les autres tient alors lieu de tous les liens, et c'est à ce faible nœud que se rattachent les grands accords des états. La Révolution, qui avait bouleversé tant de choses, n'avait pu changer ni les mœurs de l'Europe ni les coutumes qui dérivent de la nature même des relations diplomatiques. Les républicains l'avaient éprouvé lors des premières négociations avec la Prusse; ils en faisaient pour la seconde fois l'expérience. Cette négociation que l'on avait été chercher si loin et que l'on s'évertuait en vain d'ouvrir par des voies si détournées, la présence à Bâle d'un diplomate de carrière, connu et estimé en Europe, l'amitié personnelle qui l'unissait à d'anciens collègues étrangers, l'offraient sous les formes les plus correctes, les plus simples et les plus sûres, sinon les plus directes, au Comité de salut public. Il le comprit et il saisit d'autant plus volontiers l'occasion, que Barthélemy venait, par les négociations du traité du 16 germinal avec la Prusse, de donner des preuves éclatantes de son habileté et de son dévouement. Toutefois il restait un fond de méfiance contre les négociateurs de profession; les conventionnels, tout en profitant de l'entraînement qui attirait en Suisse *tous les hommes à traités*, craignaient que, par habitude et par complaisance de métier, on ne fit trop de *diplomatie* en ce *parloir de Bâle*, comme on l'appelait déjà ¹. Ils redoutaient que la lenteur des formes ne paralysât l'activité révolutionnaire, et le Comité jugea bon d'accompagner d'une sorte d'*ultimatum* les instructions qu'il adressait à Barthé-

1. Fain, *passim*.

lemy. Le 21 floréal (10 mai 1795) il mandait à Bourgoing que, par suite des ouvertures faites à Bâle, sa mission devenait sans objet et que le Comité saisirait la première occasion qui se présenterait d'employer ses talents et son zèle pour le bien de la République¹. Puis, le même jour et par un courrier extraordinaire, des pleins pouvoirs furent adressés à Barthélemy. Le courrier lui portait les instructions destinées à Bourgoing. Le Comité le félicitait de pouvoir renouer des négociations qui, « après avoir traîné longtemps, avaient été rompues assez légèrement, » et on lui annonçait l'envoi de toute la correspondance relative « à cette paix si désirée, si intéressante et malheureusement si reculée. » Les instructions étaient ainsi conçues² :

Le Comité de salut public compte sur le zèle et les talents du citoyen Barthélemy, « sur son attention sévère à faire respecter le nom français » et sur ses efforts « pour faire tourner à la gloire et à l'avantage de la République les nombreuses victoires de ses braves armées. » Pour la forme des négociations, le Comité de salut public s'en remet à la prudence de l'ambassadeur. — « Au fond, le citoyen Barthélemy s'attachera d'abord à repousser la proposition déjà faite par le roi d'Espagne de remettre entre ses mains les enfants du dernier roi des Français; il fera sentir que la République ne peut les faire sortir de son territoire sans risquer de faire de leurs personnes un point de ralliement pour les factieux, et par conséquent d'entraîner l'Espagne elle-même dans une nouvelle guerre qui, aussi déraisonnable de sa part que la guerre actuelle, serait au moins aussi désastreuse pour elle. Si cependant le plénipotentiaire espagnol insistait irrésistiblement sur la proposition dont il s'agit et qu'il en fit absolument une condition *sine quâ non*, le citoyen Barthélemy pourrait consentir par un article formel et patent à ce que tous les indi-

1. La réponse de Bourgoing, datée de Nevers, 23 floréal, est pleine de convenue. « Je n'envie pas à cet ambassadeur (Barthélemy) l'avantage de concourir à détacher de la coalition une des principales puissances qui en faisaient partie. Pourvu que le bien de mon pays s'opère, mes vœux sont remplis, et les petites prétentions de l'amour-propre ne sauraient altérer ma satisfaction. J'attendrai sans impatience les nouvelles preuves de confiance que vous me faites espérer. Je ne les mérite que par mon zèle. Mais croyez, citoyens représentants, qu'il ne se démentira dans aucune circonstance où l'on pourra croire mon entremise utile au service de la République. »

2. Minute de Merlin de Douai. Le nom de Barthélemy a été simplement, dans l'expédition, substitué à celui de Bourgoing. Je cite textuellement les passages importants; je résume les autres.

vidus de la famille Bourbon fussent remis au roi d'Espagne à l'époque de la pacification générale.

« Cet objet une fois réglé, il faudra passer aux indemnités que nous doit l'Espagne, » et à cet égard, le citoyen Barthélemy établira : 1^o que l'Espagne n'a rien fait pour nous en compensation de nos frais d'armement en 1790, qu'elle s'est au contraire liguée avec nos ennemis; 2^o qu'elle a concouru à brûler ou enlever en 1793 treize de nos vaisseaux dans le port de Toulon et qu'elle doit nous en restituer la valeur. « Il ajoutera que la République en rentrant en bonne intelligence avec l'Espagne, sera toujours disposée à l'aider dans la défense des possessions de celle-ci dans les deux Indes, contre toute invasion de l'Angleterre, et il ne manquera pas d'observer qu'en compensation de la clause qui exprimera cette disposition, la République française a le droit d'attendre de l'Espagne quelque chose de marquant. » Il fera valoir les conquêtes faites sur l'Espagne par les armées de la République. Pour recouvrer ces territoires, l'Espagne ne peut se dispenser de laisser à la France une partie de ses conquêtes ou du moins « de nous faire la cession de la partie espagnole de S.-Domingue et la restitution de la Louisiane. » Ce serait un avantage immense d'acquérir à la fois le Guipuscoa, S.-Domingue et la Louisiane; mais on ne peut l'espérer et il faut restreindre l'*ultimatum* à l'un de ces trois objets. Il est vraisemblable que c'est au Guipuscoa que l'Espagne tient le plus. Le citoyen Barthélemy fera tout ce qu'il pourra pour l'obtenir et se rabattra ensuite sur S.-Domingue et la Louisiane. Vu l'affranchissement des noirs, l'Espagne sera peut-être plus disposée à céder S.-Domingue; cependant la cession de la Louisiane serait une restitution, ce qui ménagerait davantage l'amour-propre. C'est sur la Louisiane qu'il faut insister et le citoyen Barthélemy aura soin de diriger tous ces efforts vers ce but.

Le reste sera facile. Voici les articles à proposer. I. Paix, amitié, bonne intelligence. — II. Cessation des hostilités après l'échange des ratifications; aucune partie ne pourra fournir contre l'autre aucun secours quelconque à quelque titre que ce soit. — III. Nul ne pourra accorder le droit de passage aux ennemis de l'autre. — IV. La République restitue ses conquêtes, sauf Fontarabie, S.-Sébastien, le Port-du-Passage, en général le pays de Guipuscoa, qui demeurent réunis à la République. Cet article est recommandé au citoyen Barthélemy; mais il peut s'en écarter. — V. « En échange de la restitution portée par l'article précédent et dans la confiance que la République française contribuera par tous les moyens à défendre les colonies espagnoles contre toute invasion de l'Angleterre, le roi

d'Espagne cède et abandonne à la République française toute la partie espagnole de S.-Domingue et il lui restitue la Louisiane dans toute son étendue et consistance telle qu'elle était en 1763 lorsque le gouvernement espagnol en a pris possession. » Le citoyen Barthélemy est autorisé à n'exiger qu'un de ces deux objets. — VI. Renonciation de la part de l'Espagne à tout le territoire litigieux d'après les diverses interprétations du traité des Pyrénées; engagement de conclure incessamment un traité de limites. — VII. Main levée aux individus des biens confisqués ou séquestrés pendant la guerre; justice à l'égard des créances des individus. — VIII. Rétablissement des relations commerciales sur l'ancien pied; liberté d'établissement réciproque pour les commerçants. — IX. Cession par l'Espagne de la quantité de chevaux andalous et de moutons mérinos qui sera spécialement indiquée, ou autorisation à tout citoyen français d'en acheter et exporter librement pendant cinq ans. — X. Restitution des prisonniers de guerre.

« Il est vraisemblable que l'Espagne nous demandera une alliance offensive et défensive contre l'Angleterre. Le citoyen Barthélemy ne laissera pas apercevoir que nous la désirons, mais il fera en sorte qu'en y consentant, l'Espagne nous en tienne compte comme d'un sacrifice que nous offrons de faire pour son avantage. Ce sera le moyen de la rendre plus facile sur les autres articles. Voici du reste comment devront être rédigées les dispositions relatives à cette alliance : 1^o Il y aura alliance offensive et défensive entre la République française et le roi d'Espagne contre l'Angleterre. 2^o Cette alliance aura lieu jusqu'à la fin de la guerre actuelle et toutes les fois que l'une des deux puissances contractantes sera en guerre avec l'Angleterre. 3^o Aucune des deux puissances contractantes ne pourra sans le concours de l'autre faire la paix ni aucun autre traité avec l'Angleterre. »

Le citoyen Barthélemy s'entendra avec le plénipotentiaire espagnol sur la question de savoir quels articles doivent être patents et quels secrets. « Il ne perdra pas de vue l'étiquette observée dans les traités entre puissances du même ordre. La République française doit être nommée la première dans l'exemplaire qui lui est destiné, et réciproquement le roi d'Espagne doit être nommé le premier dans le sien. Le Comité de salut public terminera cette instruction comme il l'a commencée, en recommandant au citoyen Barthélemy de déployer tout son zèle et toute son activité pour terminer par une paix prompte et glorieuse la guerre qui divise la France et l'Espagne. »

Craignant sans doute de n'avoir pas été assez précis, et redou-

tant surtout les tergiversations et les lenteurs de l'Espagne, le Comité ajouta dans une dépêche du même jour, 21 floréal (10 mai 1795)¹ :

« Une réflexion majeure nous est échappée dans la partie des instructions qui est relative à la Louisiane. C'est que l'Espagne en nous la restituant, gagne l'avantage immense pour elle de mettre une puissance entre ses possessions et celles des États-Unis. Tu ne manqueras pas de faire valoir cette considération et tu en tireras tout le parti convenable.

« P. S. — Pour accélérer la conclusion de la paix avec l'Espagne, nous te chargeons expressément de déclarer au ministre espagnol que si elle n'est pas signée dans un mois, nous sommes décidés à donner l'ordre de faire démolir les fortifications de Rozes, de Figuières, du Port-du-Passage et de S.-Sébastien. »

Le Comité ne s'en tint pas là. Telles étaient son impatience de traiter et son avidité d'acquiescer, que les jours suivants des dépêches furent adressées à Barthélemy pour le presser, lui fournir des arguments destinés à précipiter la paix, et lui prescrire d'exiger de nouveaux avantages. Le 23 floréal (12 mai 1795) on lui transmit, avec l'historique des négociations antérieures, une note du Comité d'agriculture sur les chevaux et les moutons. On y joignit des observations au sujet de Gibraltar. « Il nous paraîtrait trop indiscret de prendre un engagement formel. Nous trouverions cependant à propos de faire insinuer au roi d'Espagne, soit verbalement, soit par écrit, que la République française fera tous ses efforts pour que, dans sa pacification avec l'Angleterre, Gibraltar soit restitué à l'Espagne. » Le même jour, le Comité avertissait Barthélemy que, par un traité conclu l'hiver précédent, l'Angleterre avait garanti aux États-Unis la libre navigation du Mississipi : c'était pour l'Espagne un motif de céder la Louisiane, que ses alliés actuels lui enlèveraient certainement. Le 25 floréal (14 mai 1795) le Comité revenait sur ce sujet et annonçait que les États-Unis allaient exiger incessamment de l'Espagne la libre navigation du Mississipi. Enfin le 27 floréal² (16 mai 1795) le Comité transmettait à l'ambassadeur une lettre d'Ocaritz à Bourgoing. Cette lettre contenait les questions suivantes :

« Avez-vous des pouvoirs? Le traité à conclure pourrait-il être

1. Minute de Merlin de Douai.

2. Les minutes de cette dépêche et des précédentes sont de Merlin de Douai.

conçu dans les mêmes termes que celui de la Prusse? Quels seraient les cas où l'on s'obligerait à se garantir les possessions respectives? Quelles seraient les limites? Quel serait le sort de Louis XVII? Quelles seraient les pensions assignées aux princes émigrés? Que deviendrait la religion en France? Quels avantages accorderait-on aux cours d'Italie qui accéderaient aux plans de l'Espagne? Même question pour le Portugal? Quel parti ferait la France à l'Angleterre et quelles conditions admettrait la première de la seconde? Quels avantages accorderait-on à l'Espagne en considération de ses grandes pertes? Quand et comment la France entendrait-elle retirer ses armées des provinces espagnoles qu'elles occupent et à quelle époque? Enfin une neutralité pure et simple suffirait-elle? »

Le Comité, en recevant cette lettre, n'y vit d'abord qu'un signe certain des dispositions de l'Espagne à traiter. Il en conclut qu'il pouvait élever ses prétentions et prescrivit à Barthélemy, le 27 et le 29 floréal, de demander la cession de la vallée d'Aran et de l'exiger, à moins de résistance invincible. Il insista sur la nécessité d'en finir promptement afin de pousser avec plus de vigueur en Italie les opérations contre l'Autriche, de délivrer le midi de la France de la guerre, la Méditerranée des Anglais et de hâter ainsi la pacification générale. Mais tout en envoyant ces nouvelles et plus pressantes instructions à Barthélemy, le Comité délibérait sur la lettre d'Ocaritz et se demandait s'il ne renverrait pas Bourgoing aux Pyrénées. On connaissait désormais les prétentions de l'Espagne. Le Comité écarta d'abord tout ce qui lui semblait une ingérence dans les affaires intérieures de la République : les articles relatifs aux enfants de Louis XVI, aux princes émigrés et à la religion catholique. « Ces questions, dit un membre, sont attentatoires à la souveraineté nationale. — L'Espagne, dit un autre, n'a pas plus le droit de nous faire de telles demandes que nous n'aurions celui d'exiger le bannissement des inquisiteurs ou de réclamer des indemnités pour les familles de Montezuma, d'Atabalipa et de toute l'ancienne aristocratie du Pérou. » Ces articles éliminés, le Comité décida de s'en tenir au fond de ses instructions, mais jugea bon d'ajourner toutes les discussions accessoires, celle de l'alliance entre autres, et de hâter la conclusion de la paix. Quant aux cours d'Italie dont l'Espagne paraissait vouloir

1. Ocaritz à Bourgoing, 23 avril 1795. — Cf. Fain, p. 179.

s'occuper, le Comité était prêt à leur accorder tous les avantages qui pourraient les fortifier contre l'Autriche, l'Angleterre et la Russie, considérant, Rome exceptée, toutes ces puissances de la Méditerranée comme des alliés naturels. Les principes posés, qui devait négocier? Ocaritz s'exprimait avec une précision qui indiquait l'intention de traiter; les ouvertures d'Yriarte au contraire étaient très vagues. Bâle était bien loin de Madrid, on arriverait plus vite à une conclusion en négociant au pied des Pyrénées. Barthélemy sans doute avait fait ses preuves; mais l'importance que prenait cet ambassadeur effarouchait l'esprit ombrageux de plusieurs membres du Comité. En concentrant en ses mains toutes les négociations, l'ambassadeur n'allait-il pas absorber et effacer le gouvernement? N'était-il pas dangereux de grandir ainsi en réputation et en influence un homme, inconnu personnellement du Comité? Sa conduite avait été très correcte sans doute, mais extrêmement réservée; ses opinions très modérées n'étaient un secret pour personne, ses liaisons le rattachaient aux anciens partis et aux diplomates étrangers; par ses origines il appartenait à l'ancien régime; enfin, pour être d'origine bourgeoise, il n'était point de souche républicaine et ne possédait aucun des titres requis pour faire partie de ce qu'on a si finement appelé la nouvelle *aristocratie régicide*. Le parti de la prudence l'emporta, et l'on résolut d'attendre pour prendre une décision définitive qu'Yriarte se fût plus complètement expliqué¹.

Cependant, la guerre continuait au pied des Pyrénées et elle continuait dans les conditions les plus défavorables². Ainsi les mêmes causes agissaient à Paris et à Madrid et contribuaient à entremêler la guerre et la paix, à contrecarrer et à paralyser les unes par les autres des négociations hésitantes et tortueuses, et des hostilités incertaines et intermittentes. De part et d'autre on faisait de la guerre de contenance et de la diplomatie dilatoire. L'Espagne et la France avaient un égal besoin de traiter, mais ni l'une ni l'autre, et par les mêmes motifs, ne voulaient ni demander la paix, ni faire pour l'obtenir les sacrifices nécessaires. Godoy prétendait avant tout se maintenir au

1. Ces détails sur les délibérations intérieures d'après Fain (p. 175-180). Fain, qui était secrétaire de la section de la guerre, a recueilli les témoignages directs et mérite toute créance.

2. Cf. Fervel, tome II. Campagne de 1795.

pouvoir, la paix lui en semblait le moyen, mais il fallait que la paix fût honorable et brillante : il y cherchait l'occasion de jouer un grand rôle en Europe, de se faire le pacificateur de l'Italie, et d'effacer ainsi l'humiliation qu'il y avait pour un Bourbon à reconnaître la république régicide : la délivrance des enfants de Louis XVI lui semblait, sous ce rapport, une condition préalable et nécessaire. Il n'osait ni demander à l'Espagne épuisée les efforts nécessaires pour continuer la guerre avec avantage, ni suspendre le cours d'une campagne dont il espérait vaguement retirer les moyens d'amener la France à accepter ses conditions de paix. Le Comité de salut public se préoccupait par-dessus tout d'affermir le gouvernement républicain, il n'osait et ne pouvait exiger de la France affamée et harassée les renforts indispensables à l'armée des Pyrénées, il voulait au contraire employer cette armée à vaincre l'Autriche en Italie ; mais en même temps, sachant que la Convention exigeait des traités fructueux et glorieux, il élevait sans cesse de nouvelles prétentions, continuait la guerre pour réduire l'Espagne à merci et, impuissant à pousser avec rigueur les opérations militaires, il prétendait cependant contraindre les Espagnols à signer un traité qu'on n'aurait pu leur dicter qu'au lendemain d'une déroute. Les deux gouvernements subissaient l'influence des mêmes passions et obéissaient au souci des mêmes intérêts ; mais ces intérêts étaient opposés, ces passions étaient contradictoires, et c'est ainsi que tout en poursuivant le même but, ils s'entravèrent l'un l'autre et retardèrent si longtemps la conclusion d'un traité qu'ils désiraient également.

II.

Conférences de Bâle entre Barthélemy et Yriarte. — Mort de Louis XVII. — Ultimatum du Comité.

Mai-juin 1795.

Barthélemy avait reçu le 26 floréal (15 mai 1795) les instructions et les pouvoirs du Comité de salut public. Il en avertit aussitôt Yriarte qui, très impatient d'entrer en matière, vint immédiatement chez l'ambassadeur de la République. Ils commencèrent à discuter et Barthélemy, dans un rapport du 27 floréal (16 mai 1795), rendit compte au Comité de leur conférence :

J'ai montré mes pleins pouvoirs à M. d'Yriarte. « Vous avez pu juger que dans la position où il se trouvait à Venise, courant le monde, il n'était pas possible qu'il en fût aussi muni. Mais il a en main un mémoire d'instructions du duc de la Alcudia. Il me les a développées; il m'a montré la signature du ministre. Le matériel de cette pièce annonce qu'elle est très officielle. Il m'en a traduit quelques passages, et entre autres celui où il lui est ordonné, s'il se trouve à portée de quelque agent français suffisamment autorisé, de travailler tout de suite aux bases de la paix. Sur le compte qu'il en rendra, des pleins pouvoirs lui seront aussitôt adressés. On lui dit que, comme le roi Catholique n'aurait jamais eu la pensée de vouloir profiter des malheurs possibles de la France pour la démembrement, il doit s'attacher particulièrement à maintenir dans toute son intégrité les possessions actuelles de l'Espagne, et à proposer, aussitôt après, un traité de commerce qui devrait nécessairement tourner à l'avantage des deux nations. » Yriarte a commencé par demander un armistice; il s'attendait à la réponse négative qui lui a été faite. Nous avons d'un commun accord déploré la guerre et nous nous sommes également entendus sur l'intérêt des deux pays à être unis. J'ai rappelé les dépenses faites en 1790 et les dommages subis par la France en 1793. « Mon estime pour la nation espagnole et mon amitié particulière pour M. Yriarte ont donné à mon langage l'empreinte de la plus grande modération; mais je ne lui en ai pas moins articulé les trois cessions que nous attendions de sa cour, telles qu'elles sont annoncées dans les articles IV et V du projet de traité. M. d'Yriarte m'a demandé du ton le plus douloureux et le plus touchant s'il était possible que ce fût la France qui voulût soumettre l'Espagne à de pareils sacrifices. — Que ferait davantage l'Angleterre? a-t-il ajouté. Ne la servez-vous pas en cherchant à nous affaiblir? et malgré votre changement de gouvernement, malgré même la cruelle et inutile guerre que nous nous faisons, nos intérêts ne sont-ils pas les mêmes que par le passé? n'avons-nous pas la même puissance à redouter et les mêmes raisons de nous aider, de nous lier et de travailler en commun à nos avantages respectifs? n'est-ce pas les détruire, n'est-ce pas détruire toute confiance si l'un des deux gouvernements fait des conquêtes sur l'autre? Nous nous flattions et comptions de bonne foi, je vous avoue, a-t-il continué, qu'en partant de ces principes incontestables pour vous comme pour nous, le passé serait oublié, que chacun rentrerait sur son territoire et renoncerait à ses conquêtes, comme le moyen le plus assuré de former les liens les plus étroits, les engagements les plus utiles entre les deux gouvernements. Comme nous n'étions nullement préparés, a-t-il encore ajouté, à des propo-

sitions aussi dures, vous ne serez pas étonné que mes instructions ne contiennent rien qui s'y rapporte le moins du monde et ne me fournissent aucun moyen de vous donner des solutions.

« Cependant M. d'Yriarte a discuté d'un ton fort amical, mais fort pénétré, les trois points en revenant souvent à répéter qu'il serait réellement bien malheureux que nos entretiens ne parvinssent pas à une heureuse fin. Après beaucoup de raisonnements, il a bien fallu en venir à déclarer que, des trois points nous consentions à renoncer à deux, mais que vous me prescriviez d'insister absolument sur la cession du troisième. »

Comme il paraissait impossible d'obtenir le Guipuscoa et qu'il fallait choisir entre Saint-Domingue et la Louisiane, Barthélemy insista pour la Louisiane. Yriarte répondit comme auparavant qu'il n'avait pas d'instructions, qu'il allait en demander en toute hâte. « Toutes ses expressions, tous les mouvements de son visage dénotaient le désir le plus pressé de parvenir à un accommodement, les regrets les plus vifs si la présente tentative venait à échouer. Tel est sans doute, concluait Barthélemy, l'esprit de ses instructions. » Barthélemy lui communiqua une copie du projet de traité; Yriarte en échange lui laissa un précis des points fixés par ses instructions. Il ajouta que l'Espagne désirait se faire médiatrice de la paix pour le Piémont, Naples et Parme. Ce fut au tour de Barthélemy de répondre qu'il n'avait pas d'instructions. Il laissa entendre cependant qu'il espérait que le Comité de salut public accepterait. Puis les négociateurs abordèrent la question la plus délicate qu'ils eussent à traiter.

« M. d'Yriarte en est venu ensuite aux enfants du ci-devant roi des Français. Sans se permettre le moindre mot qui eût pu être déplacé, il a appuyé, avec décence mais avec force, sur tous les motifs d'honneur et d'intérêt de famille qui obligeaient la cour d'Espagne de nous solliciter de lui abandonner ces enfants en leur faisant un sort convenable. Il a répété que quoique ce sujet fût le dernier de notre conversation, il devait m'assurer de la manière la plus formelle et la plus positive que jamais le roi d'Espagne ne pourrait consentir à un arrangement amical avec la France, avant qu'il n'eût obtenu de nous la promesse et la certitude d'une satisfaction fondée sur les sentiments les plus forts de la nature et de l'honneur. J'ai fait au ministre d'Espagne les solides objections que vos instructions renferment, tant pour l'intérêt de l'Espagne que pour le nôtre. Il ne pense pas que nous devions nous arrêter à ces objections,

parce que notre intérêt réciproque saura bien en prévenir les effets. Vous connaissez trop bien, citoyens représentants, le caractère espagnol pour que vous ne deviez pas vous attendre à la fermeté animée avec laquelle M. d'Yriarte a insisté sur sa demande. Après d'assez longs raisonnements, je lui ai répondu froidement que si la pacification particulière avec l'Espagne ne tenait réellement qu'à ce point, je croyais pouvoir lui dire qu'il n'y serait point un obstacle et qu'on parviendrait à s'entendre. Il s'est contenté de ce mot et est parti fort satisfait. » « Je ne puis trop vous dire à quel point M. d'Yriarte a manifesté de la droiture, de la bonne foi, de la loyauté, de la passion de finir bientôt autant que d'amabilité dans les entretiens que nous venons d'avoir ensemble. Je connais depuis longtemps toutes ses excellentes qualités. Je ne cours pas risque de me tromper en m'appuyant sur l'expérience. »

Dans cette conférence du 26 floréal, qui fut reprise le soir, toutes les questions avaient été abordées, sauf celle de l'alliance, dont Yriarte n'avait pas parlé et que Barthélemy ne devait point engager, et celle de Gibraltar qui s'y rattachait directement. Il était aisé de reconnaître que la cession de la Louisiane et les articles relatifs aux enfants de Louis XVI seraient les deux difficultés de la négociation. Sur le second point, Barthélemy était autorisé à laisser entrevoir la possibilité d'une concession, et il l'avait fait. Il espérait que l'Espagne se résignerait à l'abandon de la Louisiane. Mais il fallait attendre les réponses de Madrid. Le courrier qu'Yriarte avait expédié devait passer par la Suisse, le Piémont, Gênes et la voie de mer ; c'était un bien long détour. Les deux négociateurs pensèrent que les dépêches espagnoles pourraient traverser la France et que le Comité de salut public consentirait à les faire passer en Espagne par le canal des représentants en mission aux Pyrénées¹. Yriarte se décida à en faire la demande, et le 1^{er} prairial (20 mai 1795) Barthélemy transmit au Comité les lettres du ministre espagnol pour son gouvernement. Il demandait en même temps si le Comité l'autoriserait à donner aux courriers espagnols des passe-ports pour traverser la France. « Yriarte, ajoutait-il, est homme d'honneur et n'abusera pas des facilités qu'on lui accordera. »

Cependant l'émeute qui couvait dans Paris éclata ; les 1^{er} et

1. Barthélemy au Comité, 27 floréal.

2 prairial la Convention se vit de nouveau menacée par la populace. La victoire demeura au Comité de salut public ; mais les circonstances lui laissaient peu de temps à donner à la diplomatie, et il se borna le 2 prairial (21 mai 1795¹) à quelques notes très brèves en réponse au premier rapport de Barthélemy. Le Comité acceptait l'idée de la médiation pour le Piémont, Naples et Parme ; mais il croyait cette proposition inutile quant à Naples : le ministre de la République à Venise, Lallement, ayant été chargé de négocier un traité qu'on attendait chaque jour. Le Comité accordait le passage aux courriers espagnols, il annonçait à Barthélemy la conclusion de la paix avec la Hollande par le traité du 23 floréal (12 mai 1795), et ajoutait que ce traité obligeait la France à comprendre la Hollande dans les traités de paix qu'elle signerait.

A Bâle et en attendant les réponses de Madrid, la négociation ne se débrouillait que lentement. Barthélemy ne pouvait pas voir le négociateur espagnol aussi souvent qu'il l'aurait voulu. Yriarte, qui n'était pas encore autorisé à négocier ostensiblement, se tenait sur la réserve. Il était environné et obsédé par les espions de la coalition. Il pressait la France d'en finir. — La coalition, disait-il, va agir sur la cour de Madrid ; l'Angleterre vient d'expédier en toute hâte à Madrid le comte de La Mark, pour entraver les desseins pacifiques du duc de la Alcudia. — C'était le jeu de l'Espagne et le moyen peut-être d'échapper aux cessions de territoire. Sans se laisser prendre à ces arguments, Barthélemy ne laissait pas d'être effrayé par les exigences du Comité de salut public et en particulier par la dernière qui avait été élevée : la cession de la vallée d'Aran. Il représentait au Comité que, dans cette question du règlement des frontières, il ne fallait pas poser *a priori* le cas de guerre avec l'Espagne. « L'Espagne, disait-il, n'aimera pas plus la France républicaine qu'elle n'aimait la France monarchique, mais elle ne sera pas un ennemi ; il dépend de la France qu'elle ne sépare pas ses intérêts des nôtres ; elle sortira de cette guerre plus irritée que jamais contre l'Angleterre. » — Yriarte insinuait que les prétentions au sujet de la Louisiane retarderaient la conclusion. « Car, disait-il, les gouvernements comme les particuliers font des façons avant de renoncer à une propriété quelconque. Il faut

1. Minute de Merlin de Douai.

un danger bien pressant, bien présent, pour qu'ils y renoncent du premier jet, à la première proposition..... Il est possible que l'extrême désir de finir n'empêche point qu'on ne cherche à éviter la pénible difficulté de faire des cessions¹. » Yriarte ne désirait pas qu'il fût question de la Hollande dans le traité, mais il croyait que son gouvernement accepterait volontiers les bons offices de la France pour régler ses différends avec les Hollandais. Ce n'était là toutefois qu'une question accessoire. La grande difficulté, après l'article de la Louisiane, restait toujours la question des enfants de Louis XVI. Barthélemy écrivait au Comité le 7 prairial (26 mai 1795) :

« Je crois devoir attirer votre attention sur le point de notre négociation qui, en consultant le caractère espagnol, intéressera peut-être plus que tous les autres la cour de Madrid. Je veux dire la remise à la paix des enfants renfermés au Temple. Mon unique objet est de gagner du temps lorsque les réponses d'Espagne seront venues. On pourrait bien nous parler pour eux d'un apanage, cela ne peut pas s'accorder. Un traitement annuel aurait l'inconvénient de rappeler de temps en temps leur souvenir. Il ne serait peut-être pas bien vis-à-vis de l'Espagne de lui envoyer ces enfants pour qu'elle les nourrisse. Ne seriez-vous pas d'avis de lui faire connaître quand il sera temps, qu'en les lui remettant, on lui remettra en même temps un capital destiné à leur entretien? »

Yriarte craignait qu'on ne comprît pas à Madrid pourquoi, si on consentait à la remise des enfants de Louis XVI, elle n'aurait lieu qu'à la paix générale. L'Espagne, disait-il, insisterait pour l'obtenir après la conclusion de sa paix particulière; elle serait du reste disposée à s'entendre à ce sujet avec le Comité de salut public : elle lui proposerait « de dresser lui-même une convention publique ou secrète, conçue dans les termes les plus forts, par lesquels l'Espagne s'engagerait de la manière la plus formelle à ne pas les laisser sortir de son territoire et à ne jamais permettre qu'ils pussent y former un noyau d'agitation inquiétante pour le gouvernement français². » En acceptant la conversation sur ce sujet, Barthélemy ne faisait que se conformer aux instructions du 21 floréal, qui l'autorisaient à laisser une espé-

1. Barthélemy au Comité, 5 prairial (24 mai 1795).

2. Barthélemy au Comité, 12 prairial (31 mai 1795).

rance à l'Espagne si elle insistait *irrésistiblement* et en faisait une condition *sine qua non*. Quant à la pension qui pourrait être accordée, les instructions n'en parlaient pas, et Barthélemy agissait prudemment en demandant l'avis du Comité.

Loin d'incliner à une concession de ce genre, le Comité craignait au contraire de s'être trop avancé déjà. On était alors en pleine lutte. Pour vaincre au 2 prairial, le Comité avait dû accepter l'appui des réactionnaires contre les Jacobins, et, tout en sévissant contre ses adversaires, il redoutait cependant d'être accusé de royalisme et de perdre sa popularité parmi les républicains. Il se renfermait donc dans une entière réserve sur un article dont la publication n'aurait pas manqué d'éveiller les soupçons. Il avait intérêt d'ailleurs à traîner les choses en longueur, et lorsqu'il reculait à la paix générale la libération des malheureux enfants que l'on appelait « les prisonniers du Temple », le Comité de salut public savait bien que, si rapprochée que pût être la paix générale, la mort aurait auparavant rendu les promesses vaines et les concessions inutiles. Une captivité qui avait été un martyre avait achevé de ronger la santé toujours faible et précaire de Louis XVII. Ce fils de roi périssait de l'épouvantable maladie qui dévore, au pire degré de la misère, les enfances séquestrées : le rachitisme avait usé son corps, la torture morale infligée par Simon avait paralysé les ressorts de son âme. Il agonisait. Les gardiens à qui on l'avait confié après le 9 thermidor, et qui adoucissent autant qu'il était en eux les rigueurs de sa captivité, avaient averti l'autorité supérieure du danger où était leur prisonnier. Le 17 floréal (6 mai 1795) un médecin, humain et éclairé, Desault, l'avait visité : il avait constaté l'extrême gravité de son état. Le Comité de salut public en était certainement averti, et l'on ne peut douter qu'il n'ait dans ses négociations calculé sur la mort inévitable et prochaine de l'enfant royal. « C'est un enfant perdu? disait, le 14 prairial, à Desault le commissaire de service au Temple. — Je le crains, répondit Desault, mais il y a peut-être dans ce monde des gens qui l'espèrent¹. » C'était pour le Comité de salut public une raison de plus pour écarter de la négociation tout ce qui aurait pu provoquer les soupçons dans l'esprit ombrageux des

1. Beauchesne, *Histoire de Louis XVII*, livre XVII, d'après le témoignage de Gomin.

républicains. Il écrivit le 12 prairial (31 mai 1795) à Barthélemy¹ :

« Très certainement la République française ne fera jamais ni apanage ni traitement annuel aux enfants du dernier roi des Français, et nous ne pouvons croire que si la Convention nationale se résout à les remettre au roi d'Espagne après la pacification générale, elle consente à lui fournir en même temps un capital pour leur entretien. Il est essentiel que vous fassiez bien entendre à M. d'Yriarte que sur de pareils objets, il est extraordinairement difficile de réunir les opinions, même parmi les républicains les plus unanimes sur tout le reste, et qu'il faut en parler le moins possible si l'on veut de bonne foi avancer les négociations. »

Lorsque cette dépêche parvint à Bâle, on y était à peu près d'accord sur les points secondaires : intervention de l'Espagne en faveur des états italiens, bons offices de la République entre l'Espagne et la Hollande et mention de la Hollande dans ce traité². La délibération fut courte et facile sur ces articles; il n'en fut pas de même en ce qui concernait Louis XVII. Barthélemy écrivait au Comité le 16 prairial (4 juin 1795) :

« Le troisième article de votre lettre sera toujours très chatouilleux à traiter avec l'Espagne. — Il est juste, dit M. d'Yriarte, et conforme à vos principes et à votre Constitution qu'il vous soit parlé le moins possible des enfants de Louis XVI; mais pour peu qu'on connaisse le caractère espagnol, on me croira quand je vous assurerai bien que l'espoir de les avoir en notre possession nous porte plus qu'aucune autre considération à rechercher la paix. C'est de notre part un fanatisme, un culte, et vous aurez beau vous moquer de nous, nous ne cesserons d'y attacher le plus vif sentiment de l'honneur. Je vous proteste que si vous étiez dans le cas de nous offrir plusieurs de vos départements voisins ou ces enfants, nous vous demanderions les enfants de préférence à tout. Si vous ne vouliez pas nous les livrer et continuer la guerre, vous pourriez détruire tous les Espagnols avant d'en trouver un seul qui ne vous les demande. N'allez pas mal interpréter le sentiment qui nous anime sur ce point, ni jamais nous croire assez vils pour le faire servir à la politique de vos ennemis qui ont toujours été les nôtres. Ainsi attendez-vous que nous vous parlerons souvent des prisonniers du

1. Minute de Merlin de Douai.

2. Barthélemy au Comité, 12 prairial; le Comité à Barthélemy, 12 prairial.

Temple, et pour cela nous n'en sommes pas moins de bonne foi à vouloir avancer les négociations. Dans mes premières instructions il est parlé pour eux d'un apanage. J'ignore si ma cour reviendra sur ce point. Mais s'il n'est question ni d'apanage ni de pension, non, nous ne croirons jamais que le peuple français veuille livrer nus ces enfants à l'Espagne. Il connaît trop l'honneur.

« Je ne vous rends que faiblement une partie des choses que M. d'Yriarte a énoncées avec une profonde sensibilité. »

Le Comité de salut public s'était renouvelé le 15 prairial¹ : Merlin de Douai en était sorti. Treilhard, mais surtout Sieyès et Rewbell, revenus de leur mission en Hollande, suivirent la correspondance avec l'Espagne ; Tallien, par son mariage et ses relations avec Cabarrus, joua aussi, au moins dans les délibérations et dans les négociations officieuses, un certain rôle dans cette affaire². D'ailleurs, si les hommes changeaient, l'esprit restait le même. Le 17 prairial (5 juin 1795) le Comité écrivait à Barthélemy³ :

« Vous nous parlez dans la même lettre (12 prairial) des instances que M. d'Yriarte prévoit de la part de sa cour pour accélérer l'époque de la remise des membres de la famille de Capet. Mais vous sentez trop la force des motifs qui s'opposent à cette remise avant la pacification générale, pour qu'il soit nécessaire de nous en entretenir encore, et il est impossible que d'Yriarte et sa cour ne finissent pas par entendre raison sur cet objet. »

Quand cette dépêche arriva à Bâle, le déplorable objet de cette négociation n'existait plus. Louis XVII était mort. La Convention en fut instruite le 21 prairial (19 juin 1795). « Toutes les conventions, dit Fain⁴, semblaient exiger que le gouvernement français fît partir pour Bâle une communication expresse officielle et complète qui pût être transmise à la cour d'Espagne. Mais on craignait d'avoir l'air d'attacher de l'importance à cette mort ; on veut être fier : l'exagération républicaine va trahir, par son

1. Composition du Comité du 15 prairial au 15 messidor : Treilhard, Cambacérès, Aubry, Tallien, Marec, Laporte, Sieyès, Rewbell, Gillet, Roux, Vernier, Defermon, Rabaut, Doucet, Blad, Gamont, Larivière.

2. Cf. Baumgarten.

3. Minute de Treilhard.

4. Manuscrit de l'an III, p. 215.

impertinence même, l'effort qu'elle se fait dans cette triste circonstance. » Le Comité expédiait à Barthélemy un courrier qui portait les ratifications de la convention conclue le 28 floréal avec la Prusse. Il ajouta en post-scriptum ¹ :

« On a annoncé ce matin à la Convention la mort de Capet qui a été reçue avec indifférence et la prise de Luxembourg qui a été entendue avec les plus vifs transports. Capet était malade depuis longtemps. »

Et le lendemain, 22 prairial (10 juin 1795), répondant au rapport de Barthélemy en date du 16, le Comité ajoutait :

« Les enfants de Capet forment le second objet de votre lettre ; vous avez dû apprendre par la nôtre d'hier la nouvelle de la mort du fils. Quant à la demande d'un apanage ou d'un traitement annuel après la remise de la fille, nous nous en référons absolument à notre lettre du 42 de ce mois. »

Cette nouvelle, qui paraissait au Comité de nature à précipiter la négociation, parut au contraire à Yriarte de nature à la ralentir. La remise des enfants de Louis XVI, dit-il à Barthélemy, aurait servi au roi d'Espagne d'excuse auprès des alliés et lui aurait permis de traiter rapidement. Peut-être maintenant, et au moins pour un temps, le cabinet espagnol va-t-il se refroidir ? En transmettant ces impressions au Comité le 26 prairial (14 juin 1795), Barthélemy y ajoutait des réflexions qui étaient de nature à rassurer les membres les plus ombrageux du Comité sur ses sentiments à l'égard de la République :

« La mort du fils de Capet est un événement qui, en même temps qu'il déjouera beaucoup d'intrigues dans l'intérieur de la France, n'en fera pas moins naître au dehors, au moins dans le premier moment, mais qui seront également déjouées par l'espèce de mépris qu'on a universellement pour le caractère du ci-devant Monsieur. Je doute que l'Angleterre, l'Autriche et la Russie osent le reconnaître comme roi. Leurs passions et leur animosité contre la France pourraient sans doute les porter à une démarche aussi inconsidérée ; mais, outre que ces puissances sentiraient que ce serait vouloir rendre la guerre interminable et plus furieuse encore, outre qu'elles s'expose-

¹ Archives des affaires étrangères. Prusse.

raient par là à augmenter le désespoir de leurs peuples, elles ne se dissimuleraient pas qu'il n'y a rien dans la personne du ci-devant Monsieur dont elles pourraient tirer parti. »

Le Comité de salut public n'avait pas attendu la réponse de Barthélemy pour mettre l'Espagne en demeure de s'expliquer. Affranchi du terrible souci que lui donnaient les instances de l'Espagne au sujet de Louis XVII, et n'ayant plus désormais de motifs pour atermoyer et gagner du temps, il se résolut, par un de ces brusques retours de violence révolutionnaire auxquels ce singulier gouvernement était sujet, à lancer son *ultimatum*. Il écrivit le 28 prairial (16 juin 1795) à Barthélemy :

« Vous vous rappelez que, par notre lettre du 21 floréal, nous vous avons chargé de déclarer au ministre espagnol que si la paix n'était pas signée dans un mois, nous donnerions des ordres pour la démolition des fortifications de Rozes, Figuières et S.-Sébastien. Le mois étant écoulé, les ordres vont partir, et nous vous chargeons d'en prévenir M. Yriarte. »

C'était jouer le tout pour le tout, car le Comité ne pouvait savoir comment l'Espagne accueillerait ce rude *ultimatum*; il ne pouvait ignorer que les armées des Pyrénées n'étaient pas en état de l'appuyer, et dans l'état où se trouvait la France, les vues mêmes du Comité exigeaient que la paix avec l'Espagne se fit le plus tôt possible. Ce coup de tête aurait pu tout gâter et l'exécution de ces menaces aurait pu exaspérer les Espagnols; mais le Comité n'eut point à constater les résultats de son imprudence : au moment où il lançait son *ultimatum*, l'Espagne était résignée et capitulait.

III.

Politique de Godoy. — Double négociation. — Le Comité et l'Espagne se décident en même temps à faire des concessions.

« Godoy, écrivait le chargé d'affaires de Prusse le 2 juin 1795, n'est plus aussi pressé de conclure avec la France qu'il l'était il y a trois mois; il a la certitude matérielle que la France est absolument épuisée et hors d'état de renforcer son armée. Dans ces conditions l'Espagne aura l'avantage de pouvoir attendre les

événements et la fin de la campagne. Il a besoin assurément de la paix et la désire, mais il veut une paix qui convienne à sa dignité et à la considération que l'Espagne doit à ses alliés. On ne sait pas si d'ici à quelques mois d'autres puissances, et peut-être l'Angleterre, ne traiteront pas avec la France. Bref, concluait l'agent prussien, dès qu'il se croit le moins en sécurité, il veut la guerre; à l'apparence du moindre danger, il veut la paix; ces désastreuses tergiversations dureront jusqu'à ce qu'une perte sérieuse y mette fin. » Les conditions qu'il espérait, c'était l'intégrité de l'Espagne, la médiation de la paix en Italie, la liberté des enfants de Louis XVI; à ce prix il croyait pouvoir traiter avec honneur et mériter la reconnaissance du peuple espagnol. Il avait d'ailleurs un motif très sérieux de ne point se déclarer publiquement pour la paix avant qu'elle ne fût conclue : il redoutait l'Angleterre, les soupçons qu'elle avait conçus et l'ambassadeur, lord Bute, qu'elle venait d'envoyer à Madrid pour y surveiller de près le cabinet espagnol¹. Ne recevant point de nouvelles d'Yriarte et désireux de détourner l'attention du « parloir » de Bâle, il se décida à reprendre les négociations aux Pyrénées, et chargea le marquis d'Yranda, qui avait des biens dans les territoires envahis, de se rendre au quartier général de l'armée des Pyrénées occidentales. A défaut d'autre résultat, cette tentative de négociation empêcherait au moins ou retarderait l'invasion du pays basco-navarrais que les troupes républicaines n'occupaient pas encore².

Yranda partit de Madrid le 2 juin 1795; il arriva le 8 à Hernani et écrivit au général Moncey pour lui demander d'être mis en rapport avec les représentants en mission. Il donnait pour prétexte à son voyage les intérêts qu'il avait à régler dans les territoires occupés. Le 11 il reçut un sauf-conduit pour Bayonne, et le même jour il rencontra au château d'Urtubie le général Moncey et le représentant Meillan. Ils conférèrent longuement. Yranda leur dit : « Je vous assure que je ne suis pas venu traiter de la paix; mais si vous le voulez sincèrement et si vous avez des pouvoirs suffisants, j'ai tant de confiance dans les dispositions pacifiques du roi d'Espagne et de son ministre, que je me flatte

1. Baumgarten, 563 et 571.

2. Voir sur la mission de Yranda : D. Gomez de Arteche, *Nieblas de la Historia patria*. Madrid, 1876.

d'être autorisé à ouvrir une négociation avec vous. Si je peux traiter avec une personne bien informée des intérêts de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre, animée d'aussi bonnes intentions et d'autant de franchise que moi, je suis persuadé que cette grande œuvre se terminera en peu de jours. » L'insinuation était claire. Meillan la transmit le 12 au Comité de salut public¹.

Sur ces entrefaites, le courrier dépêché par Yriarte par la voie de France parvint à Madrid. Les nouvelles qu'il apportait décidèrent le gouvernement espagnol. Le 11 juin, Godoy envoya à Yriarte un supplément d'instructions, l'informa de la mission confiée à Yranda et ajouta que c'était au gouvernement français de choisir le négociateur avec lequel il lui conviendrait de traiter. Cela fait il déclara à lord Bute, arrivé le jour même où il expédiait ce courrier, que l'Espagne n'avait rien de plus à cœur que de continuer la guerre ; que le noble lord ne devait pas se laisser tromper par les bruits de paix, le gouvernement les faisant circuler pour calmer la population ; mais que si la force des choses contraignait l'Espagne à modifier ses vues, elle s'empres- serait d'en instruire la cour de Londres, conformément à l'esprit de franchise et de loyauté qui dirigeait sa conduite. Lord Bute se déclara satisfait, et Godoy put attendre la réponse du Comité de salut public².

Le Comité reçut le 30 prairial (18 juin 1795) la nouvelle de l'arrivée d'Yranda. Il vit avec satisfaction ce moyen de reprendre les négociations par la voie de Bayonne, qu'il préférait de beaucoup à celle de Bâle. Mais il jugea qu'Yranda n'était point encore assez explicite pour qu'on chargeât un négociateur de s'aboucher avec lui³. Le Comité en effet n'entendait nullement se départir de ses prétentions. En cela il répondait à l'opinion dominante dans la Convention. Un ancien membre du Comité qui parlait volontiers de diplomatie et était écouté, Pelet de la Lozère, avait écrit à ses collègues quelques semaines auparavant, de l'armée des Pyrénées orientales où il était en mission : « Vous sentez combien j'ai partagé la douleur que votre patriotisme exprime avec tant d'énergie en renonçant aux droits que nous

1. Rapport de Yranda, 14 juin 1795, dans Gomez de Arteché. — Les représentants au Comité, 22, 23 et 24 prairial an III. — Baumgarten, 570-571. — Fain, 220, 222.

2. Baumgarten, 569-570.

3. Le Comité à Meilhan, 30 prairial (18 juin 1795).

donnait tant de gloire, et au prix qui devait payer le sang français versé sur tant de points réputés imprenables. » Si l'on renonçait à garder toutes les conquêtes, on s'attachait d'autant plus aux acquisitions auxquelles on s'était arrêté. D'autre part on ne voulait point marquer d'empressement, et l'on espérait frapper bientôt un coup décisif qui contraindrait l'Espagne à céder. L'armée des Pyrénées orientales, décimée par la désertion et les maladies, était condamnée à l'expectative. Schérer, qui la commandait depuis le 31 mai, venait de remporter le 15 juin, à la Fluvia, une brillante mais inutile victoire : « Une demi-étape en avant eût fait mourir l'armée de faim, écrivait Schérer le lendemain ¹. » Le Comité ne s'arrêtait point aux appels désespérés de cette armée : averti que les Espagnols s'attendaient à être attaqués de ce côté, il s'était décidé, sur le conseil de Bonaparte, fort écouté alors par Doucet de Pontécoulant, à changer ses plans et à donner le rôle principal au général Moncey et à l'armée des Pyrénées occidentales ².

Assuré que la négociation ne lui échapperait plus et comptant la brusquer par une rapide et décisive campagne, le Comité de salut public résolut de couper court aux difficultés que pouvaient y apporter les réclamations de l'Espagne au sujet de la fille de Louis XVI, Marie-Thérèse-Charlotte, qui restait détenue au Temple. Le parti de la réaction, avec lequel le Comité devait compter, commençait à élever la voix en faveur de cette malheureuse princesse, les chefs vendéens avec lesquels on avait traité insistaient pour qu'on la mit en liberté, la Toscane enfin avait fait le 6 messidor (24 juin) une démarche qui allait être certainement appuyée par d'autres puissances. La libération de Marie-Thérèse n'avait point aux yeux du Comité les mêmes inconvénients que celle de Louis XVII : elle pouvait au contraire apaiser les royalistes. Le Comité le comprenait, mais il redoutait de froisser les républicains en paraissant faire une concession aux royalistes ou céder aux représentations des puissances étrangères. Les fins juristes qui dirigeaient alors le gouvernement trouvèrent un expédient qui leur parut propre à tout concilier, à prévenir les demandes de l'Espagne et de la Toscane et à tirer de la libération même de Marie-Thérèse une satisfaction pour le parti

1. Fervel, II, p. 301-311.

2. Bacante, V, p. 572.

républicain. Le 12 messidor (30 juin 1795) Treillard montait à la tribune et déclarait que la République était assez fermement assise pour n'avoir plus besoin de détenir la fille du dernier roi. Il proposa en conséquence, au nom du Comité, « de faire servir un acte d'humanité à la réparation d'une grande injustice. » La Convention décréta que Marie-Thérèse pourrait, si l'Autriche y consentait, être échangée contre les représentants du peuple et les ambassadeurs détenus en Autriche depuis 1793. Cette résolution, qui était très politique, coupait court à toutes les difficultés et mettait le plus proche parent et le tuteur naturel de Marie-Thérèse en demeure de lui rendre la liberté par un moyen qui ne pouvait froisser ni la dignité de la cour d'Autriche ni celle de la République. Le roi d'Espagne invoquait les liens du sang : on lui opposerait l'étroite parenté qui unissait la jeune princesse à l'empereur, et il serait contraint de s'effacer.

Dans ces conditions, plus pressé que jamais d'en finir et d'agir directement sur le cabinet de Madrid, le Comité inclinait à mettre au second plan la négociation de Bâle. Les doléances d'Yriarte sur l'ordre de démolition des forteresses, les craintes qu'il avait exprimées que la mort de Louis XVII ne retardât la paix au lieu de la faciliter, persuadèrent le Comité que la négociation de Bâle n'était que dilatoire et qu'Yriarte n'était probablement pas dans le secret de sa cour¹. Le Comité n'attendait, pour envoyer un négociateur aux Pyrénées, qu'une lettre de Meillan annonçant qu'Yranda avait des pouvoirs². Cette lettre, datée du 7 messidor (25 juin 1795), arriva au Comité le 18 (6 juillet 1795). Yranda avait reçu ses pouvoirs et insistait pour que la France nommât un négociateur. Mais en même temps le Comité recevait de Bâle des rapports de Barthélemy qui le plaçaient dans le plus grand embarras. Le 9 messidor (27 juin 1795) Barthélemy écrivait qu'Yriarte avait reçu une dépêche de Godoy datée du 11 juin ; il ajoutait que, contrairement aux soupçons conçus par le Comité, il croyait l'Espagne sincère dans son désir de la paix, que cette paix lui était nécessaire, qu'elle ne pouvait ni abandonner ses colonies à l'Angleterre, ni résister longtemps à nos troupes, qu'enfin les retards subis par la négociation tenaient à des causes toutes matérielles. Il concluait ainsi :

1. Le Comité à Barthélemy, 3 et 10 messidor, minutes de Treillard. — Barthélemy au Comité, 3 messidor.

2. Le Comité à Meilhan, 14 messidor (2 juillet 1795). Minute de Treillard.

« Il est juste, ce me semble, de rapporter un peu l'abstention de M. Yriarte sur le caractère de la nation. La cour de Madrid, embarrassée de sa position envers les puissances coalisées et des moyens de se séparer d'elles, en entrevoyait un très honorable pour elle, en leur montrant qu'elle aurait obtenu la liberté du jeune Capet. Ce moyen n'existe plus; nous devons en être fâchés, parce qu'il aurait été puissant en nos mains. Nous aurons un moyen de moins d'influer sur la volonté ou si l'on veut sur l'honneur espagnol qui a peut-être plus d'empire sur ce gouvernement que l'intérêt même de l'État; mais il faudra bien actuellement que cet intérêt devienne le premier mobile, et il est si prononcé qu'il parait de toute impossibilité que le cabinet de Madrid le perde un instant de vue. — Ou je me suis bien trompé, ou le degré de confiance qu'il met en M. d'Yriarte est absolu. »

Le lendemain, 10 messidor (28 juin 1795), Barthélemy mandait au Comité ce qu'Yriarte lui avait communiqué au sujet de la mission d'Yranda. Yriarte, ajoutait-il, n'a pas ambitionné la négociation, il la verrait sans regret remise à Yranda qui est son ami. « J'ose croire, poursuivait Barthélemy, que vous me rendrez la justice d'être persuadé que je partage vivement toute la pureté de cette sage philosophie. » Yriarte déplorait la continuation de la guerre et la volonté où était le Comité de ne pas conclure d'amnistie. Je le comprends avec d'autres puissances que l'Espagne, disait-il, mais nous ne voulons pas signer « une paix plâtrée, nous voulons nous unir et serrer fortement à la France. » Enfin Yriarte avait tout lieu de croire qu'il recevrait incessamment des pleins pouvoirs ¹.

Le Comité de salut public ² se trouvait à son tour dans la situation où le gouvernement espagnol s'était trouvé quelques semaines auparavant : il avait à choisir entre deux négociateurs. Comme le gouvernement espagnol, il décida de n'en choisir aucun, de poursuivre la négociation à la fois à Bâle et à Bayonne, et de laisser à celui qui serait le plus tôt en mesure l'honneur de signer le traité. Yriarte attendait des pleins pouvoirs, on autorisa Barthélemy à traiter le cas échéant. Yranda se disait prêt, on désigna un négociateur pour s'aboucher avec lui. Le Comité fit

1. Barthélemy au Comité, 11 messidor.

2. Composition du Comité du 15 messidor au 15 thermidor : Cambacérès, Treillard, Jean Debry, Boissy d'Anglas, Doucet de Pontécoulant, Aubry, Tallien, Vernier, Defermon, Rabaut, Marec, Blad, Gamon, Larivière, Lesage, Louvet.

choix de Servan, l'ancien ministre de la guerre de 1792, qui avait un moment commandé l'armée des Pyrénées occidentales. Arrêté pour crime de « modérantisme », Servan avait été le 24 janvier 1795 remis en liberté provisoire et renvoyé aux Comités de salut public et des finances pour la reddition de ses comptes. Le Comité, qui devait bientôt proposer de le réintégrer dans son grade¹, trouva sans doute dans cette mission diplomatique un moyen de le mettre en évidence et de rappeler les services qu'il avait pu rendre à la Révolution. Le 18 messidor (6 juillet 1795) cette résolution était arrêtée et le Comité en informa Barthélemy². Le Comité ne doutait plus que l'Espagne n'eût confiance dans Yriarte, il verrait avec peine la négociation lui échapper; il ne méconnaissait pas les avantages que présentait la négociation de Bâle, mais les pleins pouvoirs d'Yriarte pouvaient tarder. Pour tout concilier le Comité envoyait Servan aux Pyrénées. Cependant, telle était l'estime où le Comité tenait Yriarte, qu'il lui aurait accordé l'armistice sollicité par lui, si la Convention n'y était pas formellement opposée. Barthélemy pouvait donc, en tout état de cause, poursuivre la négociation et *aller de l'avant* avec Yriarte. « S'il a en effet reçu ou s'il reçoit sous peu des pouvoirs, il est probable que vous serez en état de finir et très promptement. S'il n'en a pas reçu, la négociation se trouvera renouée avec M. d'Yranda déjà muni de pleins pouvoirs. »

Si pressé que fût le Comité d'envoyer un plénipotentiaire aux Pyrénées, il ne signa cependant que le 23 messidor (11 juillet 1795) la nomination de Servan. Les pleins pouvoirs avaient été dressés la veille. Servan reçut une expédition des instructions données à Bourgoing et à Barthélemy. Le Comité ajoutait, sous forme de *supplément*, que tout ce qui était relatif aux enfants du dernier roi et à *la famille de Bourbon* n'était plus applicable; que d'après la déclaration faite à la Convention, il dépendait de l'Autriche de rendre la liberté à la fille de Louis XVI; que toutefois il convenait de ne pas cacher à l'Espagne le désir qu'avait le gouvernement français de la renvoyer le plus tôt possible dans les conditions indiquées. Servan devait réclamer la vallée d'Aran, sauf, s'il était nécessaire, à proposer un échange, celui de la vallée d'Andorre, par exemple; mais il devait surtout insis-

1. Décret du 2^e jour complémentaire de l'an III (18 septembre 1795).

2. Minute de Treilhard.

ter sur la cession de la Louisiane¹. Le lendemain, 23 messidor (11 juillet 1795), le Comité ajoutait un *second supplément d'instructions* ainsi conçu² :

« Si, contre notre attente, l'Espagne se refusait invinciblement à toute cession de territoire, comme l'état de guerre de la République française avec l'Espagne est en quelque manière un état contre nature, vu le grand intérêt que les deux nations ont à vivre en bonne intelligence, et attendu que la paix avec cette puissance doit accélérer la paix générale par les moyens qu'elle fournira de presser plus vivement les ennemis sur d'autres points, le citoyen Servan est autorisé à se relâcher de toutes demandes de cessions de territoire et à terminer conformément aux autres articles des instructions qui lui ont été remises : il est sans doute bien entendu que ce désistement du citoyen Servan n'aurait lieu qu'après que tous les efforts possibles pour obtenir des indemnités auraient été infructueusement épuisés. »

C'était le dernier mot du Comité de salut public; ce brusque désistement, cette concession inattendue lui étaient imposés par les nouvelles désastreuses qu'il recevait de l'armée des Pyrénées orientales, et par la nécessité où il était de renforcer au plus tôt l'armée d'Italie³. L'offensive hardie de Moncey et les brillants succès de l'armée des Pyrénées occidentales allaient éviter au Comité de salut public les sacrifices auxquels il s'était résigné. Moncey s'était mis en marche dans les derniers jours de juin. Le 6 juillet il écrivait au Comité : « L'exécution du plan de campagne a eu un succès complet. L'ennemi, étonné de nos marches rapides et hardies, a fui avec précipitation... » La ligne de la Deva était franchie, Pampelune découverte : le 8 juillet, les Français entraient à Villona et menaçaient la Castille. Le 15, le représentant Meilhan écrivait au Comité que l'armée se préparait à envahir la province d'Alava, où la récolte, très abondante, n'était pas encore coupée; de là on marcherait sur Bilbao afin de frapper l'Espagne de terreur et de la contraindre à la paix⁴. La nouvelle de ces victoires, l'appel des habitants que les Français conviaient à la liberté et qui réclamaient à grands cris des armées ou la paix, produisirent à Madrid l'effet de consternation qu'on

1. Supplément d'instructions à Servan, 22 messidor.

2. Minute de Treilhard.

3. Voir Fervel, II, p. 389.

4. Meilhan au Comité, 27 messidor.

en devait attendre. Godoy ne recevait point de nouvelles d'Yranda; le 29 juin, inquiété par la marche des Français, il invitait Yriarte à presser la négociation, le 2 juillet il lui envoyait des pouvoirs très étendus pour traiter, le 8 juillet des instructions plus larges y étaient ajoutées, et quelques jours après l'Espagne se résignait à céder Saint-Domingue à la France, pourvu que la paix fût conclue immédiatement¹. Les courriers qui se succédaient sur la route de Madrid à Bâle, à travers la France, trouvaient les deux négociateurs préparés : ils avaient en effet continué de discuter les articles du traité, et le 11 juillet (23 messidor), c'est-à-dire le jour où le Comité autorisait Servan à traiter au besoin sans cessions de territoires, et au moment où la cour de Madrid se résignait à des cessions, l'instrument du traité était presque entièrement préparé par les soins d'Yriarte et de Barthélemy.

IV.

La conclusion de la paix.

Juillet 1795.

Les relations amicales et la confiance qui s'étaient établies entre Barthélemy et Yriarte leur avaient permis de s'expliquer très franchement sur les tergiversations du gouvernement espagnol. Ils reconnaissaient l'un et l'autre les inconvénients de la double négociation. Dès le 5 juillet, à la réception d'un courrier de Madrid, Yriarte ne laissa point ignorer à Barthélemy que Godoy en avait senti le danger et le regrettait. Il s'est montré très jeune en tout cela, écrivait Barthélemy, et il ajoutait : « Cette marche est très bizarre et ridicule, mais j'incline toujours à penser qu'elle ne cache pas de mauvaises intentions. M. d'Yriarte, profondément affligé d'un pareil incident, désire au moins que vous soyez persuadés de cette dernière vérité². » Barthélemy en était convaincu, et bien qu'Yriarte n'eût pas encore ses pouvoirs, on s'était mis à l'œuvre. Yriarte, d'après ses instructions, présenta un projet de traité. Le 12 juillet une rédaction commune

1. Les courriers arrivèrent à Bâle les 5, 14, 19, 21, 22 juillet et 2 août 1795. Barthélemy au Comité, 17 et 26 messidor, 1, 3, 4, 15 thermidor an III.

2. Barthélemy au Comité, 17 messidor (5 juillet 1795).

avait été dressée pour les six premiers articles : 1. Rétablissement de la paix. — 2 et 3. Cessation des hostilités. — 4 et 5. Restitution des pays et des places occupés par la France. — 6. Cessation des contributions et réquisitions ¹. Les négociateurs étaient également d'accord sur la mention qui devait être faite de la Hollande dans le traité. Le Comité aurait désiré que la Hollande fût mentionnée dans l'article 1^{er}, et avec la qualification de *fidèle alliée* de la France ; Yriarte avait fait observer avec raison que mentionner la Hollande dans l'article 1^{er}, c'était lui donner le caractère de puissance contractante, ce qui était embarrassant pour les articles suivants qui étaient particuliers à la France et à l'Espagne ; quant à l'épithète de *fidèle*, il l'écartait, parce que, disait-il, l'Espagne ne pouvait être juge de la fidélité de la Hollande à l'égard de la France. Le Comité s'était rendu à ces arguments et le texte avait pu être arrêté sur ce point ².

Sur les autres articles du projet espagnol, l'entente était loin d'être aussi facile. Barthélemy n'avait pas jugé à propos d'en discuter la rédaction ; et il les transmit au Comité tels qu'ils étaient, « à cause de leur singularité. » Il en exprima son étonnement à Yriarte ; celui-ci convint que les articles contenaient « des choses ridicules », mais ils avaient, ajoutait-il pour s'en excuser, été rédigés à Madrid avant que l'on connût les propositions françaises. Ces dispositions formaient les articles 8 à 15 du projet de traité espagnol. L'Espagne stipulait le rétablissement de la religion catholique en France (art. 11) ; une pension aux frères, tantes et enfants de Louis XVI (art. 12) ; l'autorisation aux prêtres émigrés de rentrer en France (art. 14) ; une protection assurée aux propriétaires émigrés qui rentreraient (art. 15). L'Espagne, poursuivant ses visées de grande politique et espérant ainsi colorer sa défection aux yeux des coalisés, voulait s'attribuer à l'égard du Portugal, des Deux-Siciles, de la Sardaigne, du Saint-Siège et des autres états italiens le rôle que la Prusse s'était, par le traité du 16 germinal, donné à l'égard des états allemands (art. 8 et 9). Le traité du 16 germinal admettait (art. 10) les bons offices du roi de Prusse en faveur de ses co-états, et stipulait (art. 3 secret) la neutralité d'une partie de l'Allemagne sous la garantie du roi de Prusse. La clause relative

1. Barthélemy au Comité, 24 messidor.

2. Barthélemy au Comité, 16 prairial ; le Comité à Barthélemy, 21 prairial.

à l'entremise de l'Espagne avait été, d'après les ordres du Comité¹, rédigée par Barthélemy d'après le traité de Bâle, et le mot même de *médiation*, qui naguère semblait au Comité si pénible à prononcer, y remplaçait le mot de *bons offices* employé dans le traité prussien². Toutefois ce projet d'articles ne mentionnait que le Portugal, Naples, la Sardaigne et Parme : il n'y était pas question du Saint-Siège. Quant à l'assimilation que l'Espagne songeait à établir entre le rôle qu'elle briguit en Italie et celui que la Prusse avait pris en Allemagne, Barthélemy objectait que les situations n'étaient pas les mêmes, que les liens de parenté existant entre le roi d'Espagne et les souverains italiens ne pouvaient être assimilés aux rapports politiques qui existaient de par la constitution du Saint-Empire entre la Prusse et ses co-états. La Prusse garantissait la neutralité du nord de l'Allemagne et pouvait la garantir; comment l'Espagne garantirait-elle celle de l'Italie, et comment le roi de Sardaigne empêcherait-il les Autrichiens de passer sur son territoire? Ils l'occupaient déjà. L'Espagne enfin, élevant une dernière prétention, proposait (art. 13) sa médiation auprès des coalisés. Barthélemy répondait qu'en demandant à la France d'augmenter ainsi son prestige, l'Espagne ne lui offrait rien en compensation. L'Angleterre et l'Autriche d'ailleurs n'accepteraient pas.

« J'ai dit à M. d'Yriarte, écrivait-il au Comité, en résumant ces entretiens, que vous seriez bien étonnés de voir que des capucinades répondent aux demandes que nous avons faites à sa cour. Il m'a observé que jusqu'ici, il est vrai, on ne lui répond rien sur l'article des cessions et qu'il est assez naturel qu'on s'explique à cet égard le plus tard qu'on pourra. — Cependant il faut bien en finir, lui ai-je dit; des retards ne peuvent pas adoucir les conditions, et ce ne sera pas un moyen de les améliorer que de chercher à nous amuser et à nous faire perdre du temps. — M. d'Yriarte rejette la pensée que l'Espagne ait cette intention; il est persuadé d'après tout ce qu'il sait qu'elle veut réellement la paix; mais je puis conclure d'après diverses réflexions que les prêtres et les émigrés auront arraché à la bigoterie du roi d'Espagne et à la jeunesse du premier ministre les propositions des articles qui les concernent, mais qu'aussi ces mêmes articles sont bien vraisemblablement le dernier effort de tous ces

1. Le Comité à Barthélemy, 17 prairial.

2. Barthélemy au Comité, 24 prairial.

intrigants et le dernier devoir que l'Espagne leur rend, aussi bien qu'aux personnes désignées dans l'article 12. L'Espagne nous donne dans cette circonstance une nouvelle preuve de son caractère d'obstination, d'ignorance et de faiblesse. »

Barthélemy, qui ne transmettait ces propositions que pour « faire connaître toute l'étendue de la sottise de l'Espagne », demandait au Comité une lettre ferme et ostensible, soit à lui, soit à Servan, pour couper court à ces prétentions et redresser les choses¹. La fermeté dédaigneuse avec laquelle Barthélemy avait accueilli les propositions d'Yriarte au sujet des princes, des émigrés, des prêtres et de la religion catholique, avait fort ému le négociateur espagnol. Comme ses instructions le lui permettaient, il vint le 13 juillet déclarer à Barthélemy qu'il renonçait aux articles 11, 12, 14 et 15 de son projet. — C'est un acte de courage, écrivait Barthélemy, car l'inquisition et les prêtres sont encore puissants à Madrid; mais Yriarte croit que la raison d'État l'emportera sur les *capucinades*². Cependant on en restait toujours aux préliminaires, et sur l'article essentiel, les cessions de territoire, Yriarte déclinait encore la discussion, faute de pouvoirs et d'instructions. Il ne les reçut que le 19 juillet : les pouvoirs étaient datés du 2. Barthélemy, d'après les communications que lui fit Yriarte, rédigea un projet de traité qui résumait les dispositions communes des instructions du Comité et de celles de Godoy³. L'obstacle ou, comme disait Barthélemy, « la pierre d'achoppement », était cet article du projet français :

« Art. IX. En échange de la restitution portée par l'article IV (évacuation de l'Espagne), le roi d'Espagne, pour lui et ses successeurs, cède et abandonne en toute propriété à la République française toute la partie espagnole de Saint-Domingue et il lui restitue la Louisiane dans toute son étendue et consistance, telle qu'elle était en 1763 lorsque le gouvernement espagnol en a pris possession. »

Yriarte persistait à refuser toute cession de territoire : affaiblir l'Espagne, disait-il, c'est l'irriter, c'est inspirer de l'aversion contre le traité et contre la France, c'est favoriser les manœuvres de l'Angleterre. Barthélemy objectait que ses instructions étaient formelles, qu'il fallait au moins céder l'un des deux objets sti-

1. Barthélemy au Comité, 24 messidor (12 juillet 1795).

2. Barthélemy au Comité, 25 messidor (13 juillet 1795).

3. Barthélemy au Comité, 1 et 2 thermidor (19 et 20 juillet 1795).

pulés : Saint-Domingue ou la Louisiane. Il insinua que si l'Espagne s'y refusait, la guerre l'y pourrait contraindre. « Soyez assez généreux, reprenait Yriarte, pour renoncer à ce sacrifice de la part d'une puissance amie qui veut confondre ses intérêts avec les vôtres, et pour n'en exiger que des deux seules puissances qui vous veulent du mal et peuvent vous en faire, et le traité sera signé sur-le-champ. » Cette perspective d'une paix immédiate et d'une alliance pouvait séduire le Comité. « Il m'a dit assez clairement, écrivait Barthélemy, qu'il était autorisé à nous proposer de nous lier par des mesures défensives et même offensives, s'il y a lieu ; que l'Espagne concourra volontiers à tout ce qui pourra assurer la garantie des possessions respectives et nous conduire à recouvrer celles que l'Angleterre nous a enlevées. » Mais cette entente deviendrait impossible si la France imposait des conditions trop dures et rendait ainsi le ministère impopulaire. Barthélemy inclinait toujours vers le parti de la modération, il était de l'école de Vergennes et non de celle de Louvois ; il estimait que de bonnes alliances fondées sur la confiance réciproque et la communauté des intérêts valaient mieux que des conquêtes aussi difficiles à assimiler que périlleuses à défendre ; il était donc très frappé des dispositions que montrait Yriarte à signer immédiatement si on renonçait à l'article IX. En résumant cette conférence, il présentait au Comité ces sages réflexions :

« Certes cette proposition est bien attrayante quand on pense aux nombreux avantages que nous obtiendrions d'une prompt pacification avec l'Espagne, et surtout au parti que nous en tirerions pour renforcer tout de suite l'armée d'Italie.... Quel parti tirerions-nous de l'Espagne si la cession de la Louisiane n'était, comme elle ne pourrait manquer de l'être, que l'effet de la force ? S'il pouvait nous convenir d'y renoncer, quel crédit nous acquérons auprès d'elle, quelle superbe base pour une utile alliance ? Alors les Espagnols pourraient nous aider efficacement pour rentrer en possession tranquille de la partie française de S.-Domingue ¹. »

Barthélemy demandait des ordres sur ce point, car sur tout le reste il était en mesure. Au sujet de Marie-Thérèse de France, l'Espagne se contentait de la promesse que la République lui remettrait cette princesse si l'Autriche refusait l'échange qui lui avait été offert². Yriarte acceptait également la rédaction fran-

1. Barthélemy au Comité, 2 thermidor (20 juillet 1795).

2. Id., id.

caise au sujet de la médiation. L'Espagne désirait y mentionner le Saint-Siège. Bien qu'on ne fût pas officiellement et réellement en guerre avec Rome, Barthélemy croyait bon de donner cette satisfaction à l'Espagne; il jugeait d'ailleurs cet article intéressant, il y avait selon lui « un immense intérêt à ménager et à nous concilier le pape. » Mais n'osant le mentionner explicitement, il avait ajouté aux puissances en guerre avec la France les mots *et autres états de l'Italie*, ce qui comprenait le Saint-Siège. L'article était ainsi conçu :

« Art. XV. La République française voulant donner un témoignage d'amitié à S. M. Catholique accepte sa médiation en faveur du roi de Portugal¹, du roi de Naples, du roi de Sardaigne, de l'infant duc de Parme *et autres états de l'Italie* pour le rétablissement de la paix entre la République française et chacun de ces princes et états. »

Yriarte se montrait plein de confiance dans l'avenir de la France : malgré ses agitations intérieures, elle restera toujours la France, disait-il. Il indiquait qu'il consentirait à céder Saint-Domingue si on insistait, et que, surtout si on n'exigeait point de sacrifices éclatants, il serait prêt, la paix signée, à entrer en pourparlers pour une alliance étroite entre la France, la Hollande et l'Espagne. Bref, concluait Barthélemy le 21 juillet 1795, tous ses discours me persuadent que la paix avec l'Espagne est entre vos mains². Ce jour-là et le lendemain, Yriarte reçut de Madrid des ordres de plus en plus pressants, et le 4 thermidor (22 juillet 1795) il mit Barthélemy en demeure de se contenter de Saint-Domingue, de traiter séance tenante ou de tout remettre en question. Barthélemy, fort prudent et réservé par nature, avait appris à ses dépens, lors de la brusque conclusion de la paix avec la Prusse, que le Comité de salut public, malgré son aversion pour les lenteurs diplomatiques, n'aimait ni les dénouements trop rapides ni les résolutions trop spontanées de ses agents. Mais il savait aussi que le Comité ne méconnaissait

1. Il y avait là une erreur. Le Portugal était gouverné par une reine, Maria I^{re}. L'erreur avait été commise par Yriarte, qui avait proposé cette partie de la rédaction. Barthélemy l'avait acceptée de confiance. Il écrivait à ce sujet au Comité le 10 thermidor (3 août 1795) : « Il ne m'est pas venu dans la pensée d'aller scruter qui est assis sur le trône de Portugal, d'autant plus que les papiers publics ne font jamais mention de ce pays. »

2. Barthélemy au Comité, 3 thermidor.

point les services rendus et savait peser les motifs sérieux¹. Après de longues hésitations et non sans « effroi », comme il l'avoue, il se décida à conclure. Le rapport où il retrace cette dernière crise de la négociation est du 4 thermidor, date de la signature du traité :

« M. d'Yriarte à la suite des paquets qu'il a reçus hier et aujourd'hui m'a paru embarrassé et peiné. J'ai pu juger que toutes les intrigues, celles de l'Angleterre particulièrement, agitaient sa cour, qu'elle semblait vouloir vaciller. Comme ses précédents discours m'avaient permis de croire que ses instructions lui donnaient une grande latitude pour avancer et terminer la négociation, je l'ai serré de près pendant toute la journée. Je lui ai inspiré des craintes sur les progrès de nos armées. Je lui ai avoué que ces progrès seraient affligeants pour nous-mêmes ; mais qu'enfin l'Espagne n'en serait pas moins maltraitée et malheureuse. Après une longue conversation et fort animée, M. d'Yriarte ne me faisant plus de complaints sur le malheur pour l'Espagne de faire une cession quelconque de territoire, m'a déclaré brusquement ce soir qu'il consentait à céder ce que nous demandions, moins la Louisiane, à condition que le traité serait signé à l'instant, ajoutant que si je m'y refusais et demandais des délais, il révoquait son consentement.

« Je lui ai répondu qu'il était presque ridicule et insensé de me demander de signer un traité avant qu'il n'eût passé dans toute son étendue sous vos yeux, et obtenu votre sanction. Il a insisté avec beaucoup de vivacité, m'observant que, d'après tout ce que nous nous étions déjà dit, il devait croire que la presque totalité du projet de traité était conforme à mes instructions et à vos intentions, et que le peu d'articles que nous y avons lui et moi ajoutés depuis ne contrariaient nullement ni les unes ni les autres, et étaient au fond peu significants.

« J'ai rejeté ces observations fort loin. Je lui ai déclaré que jamais je ne prendrais sur moi une pareille responsabilité, que jamais je ne manquerais à ce point à mon devoir. Il a répliqué qu'il ne demandait rien qui fût contraire à mon devoir. Il s'est échauffé. Il m'a été impossible de le sortir de sa proposition.

« Tout extraordinaire qu'elle était, je me suis vu ainsi forcé de l'examiner. J'y ai porté de l'étonnement, même de l'effroi. Je me suis réuni à toutes les personnes qui travaillent ici avec moi pour déli-

1. Voir la *Revue historique*, tome VII, fascicule II, p. 345 et 353 : *La paix de Bâle*.

bérer sur cette étrange position; nous avons repris en détail toutes les instructions que vous m'avez données, nous avons mûrement réfléchi sur la teneur des nouveaux articles proposés pour voir si elles ne s'accordaient pas avec eux. Il nous a évidemment paru que le projet de traité ne blessait aucun des intérêts de la République et remplissait absolument vos vues.

« La situation de nos affaires dans le midi, l'espoir que s'en promettent nos ennemis, la confusion que devra jeter parmi eux, et surtout parmi les royalistes, notre pacification avec l'Espagne, la très grande et très prompte utilité que cette pacification va nous procurer pour l'affermissement du gouvernement français et pour la reprise immédiate des liens qui doivent toujours l'unir à celui d'Espagne nous ont fortement frappés.

« Après de longs débats, de longues irrésolutions de ma part, qu'un souvenir peu éloigné rendait plus vives, j'ai fini par céder à ma conviction et à l'urgence du moment. J'ai signé avec le plénipotentiaire d'Espagne le traité que je joins ici, aussi bien que les articles secrets. Je vivrai dans une grande perplexité jusqu'à ce que j'apprenne que vous n'aurez pas désapprouvé ma détermination qui n'a été dictée que par les plus purs motifs comme l'ouvrage qu'elle fixe ne peut être que très avantageux à la gloire et aux intérêts présents et futurs de la nation française..... »

Le traité du 4 thermidor (22 juillet 1795) a été publié. Je me borne à en résumer ici les dispositions¹ :

La République française et le roi d'Espagne, « également convaincus qu'il existe entre les deux nations des intérêts respectifs qui commandent un retour réciproque d'amitié et de bonne intelligence, et voulant, par une paix solide et durable, rétablir l'harmonie qui depuis longtemps avait constamment été la base des relations des deux pays, » ont chargé de cette importante négociation le citoyen François Barthélemy et Don Domingo Yriarte, lesquels ont arrêté les articles suivants :

I. — *Articles patents.*

I. Paix, amitié et bonne intelligence. — II. Cessation des hostilités. — III. L'une des puissances ne pourra accorder le passage aux ennemis de l'autre. — IV. Évacuation de l'Espagne par les troupes françaises. — V. Remise des places fortes espagnoles. — VI. Cessation

1. De Clercq, *Traité de la France*, tome 1, p. 245.

des contributions et réquisitions. — VII. Nomination d'une commission de délimitation des frontières, qui prendra pour base, à l'égard des terrains en litige, la crête des montagnes qui forment le versant des eaux. — VIII. Limitation des forces sur la frontière. — IX. Cession à la France de la partie espagnole de S.-Domingue, avec le droit pour les habitants de se transporter avec leurs biens dans les possessions espagnoles, dans le délai d'une année. — X. Mainlevée des sequestres sur les biens des particuliers des deux nations. — XI. Rétablissement des relations commerciales sur l'ancien pied, en attendant la conclusion d'un nouveau traité de commerce. — XII. Remise des prisonniers. — XIII. Remise des prisonniers portugais détenus en France et des prisonniers français retenus en Portugal. — XIV. Extension du traité de paix à la Hollande. — XV. Médiation de l'Espagne pour les états d'Italie. — XVI. Bons offices de l'Espagne pour les autres états en guerre avec la France. — XVII. Échange des ratifications.

II. — *Articles séparés et secrets.*

I. Droit pour la France d'importer d'Espagne, pendant cinq ans, 50 étalons et 150 juments andalous, 400 béliers mérinos par an. — II. Promesse de remettre au roi d'Espagne « la fille de Louis XVI » si l'Autriche n'accepte pas les propositions de la France. — III. Les mots *et autres états de l'Italie* qui se trouvent dans l'article XV ne peuvent s'entendre que des états du pape.

Tandis que le courrier qui portait cette importante dépêche du 22 juillet 1795 s'acheminait vers Paris, le Comité de salut public délibérait sur les rapports de Barthélemy du 2 thermidor. Diverses critiques furent faites au projet de traité que contenait cette dépêche et notamment à l'article secret relatif à la remise de Marie-Thérèse de France au roi d'Espagne.

« Vous ne pouvez, écrivait le Comité¹, vous dissimuler après un moment de réflexion que l'article secret présenterait l'inconvénient, en nous enlevant un otage pour nos collègues, de faire supposer à leur sujet une indifférence bien opposée à nos véritables sentiments. Que le roi d'Espagne presse l'empereur d'accepter l'arrangement proposé, rien ne nous paraît plus à sa place, et si l'on veut se borner à dire que par une suite de l'intérêt que prend la cour de Madrid à

1. A Barthélemy, 10 thermidor (28 juillet 1795).

la fille du dernier roi des Français, le roi d'Espagne demandera à l'empereur la conclusion de cet arrangement, et que la République, de son côté, se prêtera à tout ce qui peut le hâter, nous adopterons l'article.... Vous voyez que nous ne cherchons qu'à terminer.... Mais ne signez rien qu'après notre autorisation; vous sentez le motif de cette précaution : il serait possible qu'on eût, dans l'intervalle, traité sur la frontière, et nous ne devons pas nous exposer à recevoir une double convention. »

Cette dépêche était écrite lorsque le Comité reçut le rapport de Barthélemy du 3 thermidor (21 juillet 1795), où il était surtout question de la médiation de l'Espagne en Italie. Le Comité trouva « ridicule¹ » la disposition relative au pape : on n'était pas en guerre avec lui, et on ne trouvait aucun sens à une négociation destinée à rétablir la bonne harmonie avec le Saint-Siège. « Comme chef d'une église, écrivait le Comité, la République ne le reconnaît pas, puisqu'elle ne reconnaît aucun culte, quoiqu'elle se fasse un devoir de protéger l'exercice de tous. » Il était donc bien difficile de satisfaire l'Espagne sur ce point : au moins fallait-il faire entendre à l'Espagne qu'il ne s'agissait en rien du spirituel. En résumé le Comité autorisait Barthélemy à signer si Yriarte consentait à la cession de Saint-Domingue; cela fait, on serait très empressé à conclure des conventions définies et affermies, au besoin, selon les circonstances². — Sur cet article même de Saint-Domingue, le Comité était loin d'être aussi intraitable qu'il l'avait été au début de la négociation. C'est que les circonstances lui rendaient plus que jamais nécessaire le transport à l'armée d'Italie de l'armée des Pyrénées orientales, et qu'en même temps la défaite des royalistes à Quiberon faisait du rétablissement de la paix avec une branche de la famille de Bourbon un coup de maître pour la pacification intérieure de la France. Le Comité avait appris le désastre des émigrés le jour même où il autorisait Barthélemy à traiter. Il écrivit séance tenante à Servan, qui était en route pour Bayonne : « Nous croyons, citoyen, devoir vous instruire des nouveaux succès de la République contre ceux de nos ennemis qu'il nous est le plus pénible de combattre... Cette victoire assure la paix dans ces contrées trop longtemps agitées par les fanatiques et les royalistes. » Le Comité insistait

1. Fain, p. 235.

2. Le Comité à Barthélemy, 10 thermidor.

encore pour la cession de Saint-Domingue : il serait pénible de traiter sans indemnité, mais les instructions de Servan le lui permettaient, et le Comité, tout en espérant que Servan déciderait l'Espagne à céder Saint-Domingue, ne revenait pas sur ses instructions¹.

Le lendemain, 11 thermidor (29 juillet 1795), le Comité reçut le traité signé par Yriarte et Barthélemy. Après ce qu'il avait écrit à Servan, il ne pouvait désapprouver l'ambassadeur qui avait obtenu la cession de Saint-Domingue. La satisfaction du Comité fut d'autant plus vive qu'il recevait en même temps la nouvelle de l'entrée de Monecy à Vittoria. La guerre comme la négociation se terminait à l'honneur de la France. Treillard porta l'une et l'autre nouvelle à la Convention. « Ce n'est pas seulement un triomphe que la République doit au courage de ses armées, dit-il au milieu des applaudissements; elle lui doit le prix le plus doux des victoires, la paix. La République compte un ennemi de moins et un allié de plus. Nous venons de recevoir à l'instant le traité conclu à Bâle avec l'Espagne. » Le Comité informa Barthélemy de la communication du traité à la Convention².

« Nous eussions désiré quelques légers changements dans la rédaction; mais l'avantage d'une plus prompte paix nous fait passer par dessus ces considérations.... Assurez M. d'Yriarte que la République est alliée aussi fidèle que terrible ennemie, et que, dans tout le cours de la négociation, nous n'avons eu que des occasions de concevoir une haute opinion de son caractère et de sa loyauté. Ce premier traité ne doit être que le prélude d'un second plus important encore, nous ne tarderons pas à vous écrire à ce sujet. »

En même temps le Comité écrivait à Servan³ :

« Nous connaissons trop votre patriotisme pour n'être pas persuadés que, sensible uniquement au bien général, vous voyez sans regret et même avec plaisir, s'échapper une occasion de servir utilement la République. Il s'en présentera d'autres et vous pouvez être assuré que le Comité saisira celle de vous donner de nouvelles marques de confiance. »

1. Le Comité à Servan, 10 thermidor.

2. Le Comité à Barthélemy, 11 thermidor (29 juillet 1795).

3. Le Comité à Servan, 11 thermidor.

Le traité fut soumis le 14 thermidor (1^{er} août 1795) au vote de la Convention. Quelques critiques se produisirent. Vallée réclama la restitution des vaisseaux enlevés à Toulon ; Delacroix, le futur ministre des relations extérieures du Directoire, exprima la crainte que le principe du *versant des eaux*, posé pour la délimitation, ne fût préjudiciable à l'indivisibilité de la République. Mais la satisfaction l'emporta sur les murmures de l'arrogance révolutionnaire. Il faut, dit Mailhe, montrer aux puissances que nous savons traiter avec générosité : « Pourquoi, poursuivit-il, parler d'augmentation de territoire ? Ce n'est pas là notre mission. Notre mission est d'assurer enfin la liberté (*vifs applaudissements*), de fonder un gouvernement inébranlable, et nous n'y parviendrons d'une manière irrévocable que quand nous aurons pacifié l'Europe, car alors la paix extérieure entraînera celle de l'intérieur, après laquelle nous aspirons tous. » Boissy d'Anglas n'eut pas de peine à démontrer que le Comité s'était avant tout inspiré de la nécessité de rétablir l'harmonie naturelle entre l'Espagne et la France. « Dans l'ordre de la nature, conclut Cambacérès, tels peuples sont faits pour être amis et alliés : cette vérité reçoit une parfaite application à l'Espagne et à la France. On vous l'a déjà dit, le Comité a tout fait pour réaliser le vœu de la nature en maintenant la dignité du peuple français. » La Convention, au milieu d'acclamations presque unanimes, approuva ce langage et ratifia l'œuvre du Comité. « Tout est tranquille, écrivait Bonaparte à son frère Joseph le 30 juillet. La paix conclue avec l'Espagne nous a comblés de joie. Les fonds publics montent, les assignats augmentent. » Et il ajoutait, ce que le public ne savait pas, mais ce qui expliquait et sa satisfaction personnelle et l'empressement avec lequel le Comité avait accepté ce traité : « Quarante mille hommes sont en marche de l'armée des Pyrénées pour se rendre à Nice. L'on adopte mes plans offensifs. Nous ne tarderons pas à avoir des scènes sérieuses en Lombardie : le roi de Sardaigne pensera sans doute à faire la paix ; il ne tiendrait qu'à nous de la faire avec l'empereur, mais nous exigeons des conditions très avantageuses que nous obtiendrons de force. » La paix avec l'Espagne était la condition nécessaire de la campagne d'Italie de 1796, et le traité que l'on venait de signer à Bâle était le préliminaire obligé de Campo-Formio.

Albert SOREL.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UNE RÉHABILITATION DE CÉSAR BORGIA¹.

La littérature historique a pris depuis quelques années le goût des réhabilitations. On révisé les jugements qu'avaient portés nos pères en interrogeant les documents authentiques et en discutant les témoignages. Le résultat de ces travaux a été de faire descendre du piédestal où on les avait placés quelques-uns des héros exaltés par la postérité et d'enlever à plusieurs des personnages qu'elle a flétris l'infamie ou l'horreur dont ils étaient marqués. De telles réhabilitations sentent parfois, il faut en convenir, tant soit peu le paradoxe, et les pièces originales que l'on exhume et sur lesquelles on s'appuie ne parlent pas toujours aussi clairement qu'on le prétend. Sans doute la postérité peut s'être trompée, mais pour la convaincre d'erreur, il faut des faits irrécusables. On n'en découvre pas facilement, et les efforts que l'on tente ne réussissent souvent qu'à moitié. Ils ne sont pas pour cela inutiles, car s'ils ne démontrent pas, ils apprennent au moins à douter; ils nous mettent en garde contre les jugements absolus et les assertions dogmatiques.

Voilà la réflexion que suggère l'ouvrage de M. Edoardo Alvisi sur César Borgia. S'il est une laide figure dans l'histoire, on peut bien dire que c'est celle-là; elle est devenue en quelque sorte légendaire; et l'idée de réhabiliter un tel héros paraît au premier abord aussi exorbitante que celle de réhabiliter Néron ou le maréchal Gilles de Retz. Mais l'auteur italien ne s'est point effrayé de la mission qu'il s'imposait; une étude approfondie de l'histoire de la Romagne à la fin du xv^e et au commencement du xvi^e siècle l'avait convaincu que la postérité a été abusée sur le compte du fameux duc de Valentinois. Il n'est point au reste le premier qui se soit élevé contre l'anathème que l'histoire a lancé sur les Borgia. Déjà le savant F. Gregorovius nous avait tracé, pièces en mains, un portrait

1. *Cesare Borgia, duca di Romagna, Notizie e documenti raccolti e pubblicati da Edoardo Alvisi.* Imola, 1878, in-12.

de Lucrece Borgia tout autre que la figure repoussante qu'on nous avait accoutumés à voir en elle. Son livre, écrit en allemand, traduit en italien et en français ¹, est une œuvre remarquable qui a fait sensation et est devenue le point de départ d'une réaction dans la manière de juger le pontificat d'Alexandre VI. M. Gregorovius a suivi Lucrece de Rome à Ferrare; il nous a introduit dans son intérieur et son existence domestique. Il nous a montré en cette princesse une femme pleine de séduction et de beauté, étrangère aux crimes qu'on lui a prêtés, placée dans un milieu déplorable, sacrifiée trop souvent à la politique et plus à plaindre qu'à haïr. Faire revenir sur le compte de son frère César est une entreprise plus difficile. M. Alvisi n'a rien négligé pour la conduire à bien. Il a recherché dans les bibliothèques et les dépôts d'archives de l'Italie tout ce qui pouvait éclairer la biographie de son personnage. Il a réuni sur l'histoire des Borgia une foule de détails intéressants et de faits significatifs. Quelques-uns de ces documents avaient échappé aux investigations de M. Gregorovius; ils en eussent fortifié le travail. M. Alvisi les donne en partie in-extenso, comme appendice de l'habile exposé qu'il a rédigé de la vie de César Borgia, où nous avons maintenant à le suivre.

On sait que le futur duc de Romagne et d'Urbin était né du commerce illégitime du cardinal Rodrigue Borgia, devenu plus tard Alexandre VI, et de la dame Vannoza de' Catani. Rodrigue avait 43 ans quand ce fils vint au monde, en avril 1474. Rien ne pouvait alors faire présager la brillante mais éphémère fortune réservée à ce nouveau fruit de ses amours illicites. César n'était pas l'aîné des enfants de Rodrigue, dont la famille était redevable à Calixte III, Borgia comme lui, de l'illustration qu'elle avait acquise. Les Borgia possédaient en Espagne des biens importants, mais ces biens devaient être la part d'un frère plus âgé, que la mort d'un autre fils du cardinal, né d'une première maîtresse, mit en possession du fief de Gandia. Lorsque cet aîné, nommé Jean, hérita du duché de Gandia, César et un frère puîné, Jofrè, n'étaient pas encore sortis de l'adolescence et se trouvaient l'un et l'autre placés sous la conduite d'un précepteur. On était à une époque où dans les familles en crédit les dignités ecclésiastiques n'attendaient pas le nombre des années; le cardinal Rodrigue, qui avait au plus haut degré l'amour des siens, s'arrangea pour que l'Église indemnisât en quelque sorte le fils que la naissance avait moins favorisé. A quatorze ans, César était déjà protonotaire

1. Voy. *Lucrece Borgia d'après les documents originaux et les correspondances contemporaines*, par Ferdinand Gregorovius, traduit de l'allemand sur la troisième édition corrigée et annotée par Paul Regnaud. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1876. 2 vol. in-8°.

apostolique du saint-siège, quoiqu'il demeurât sous la direction de son précepteur, un rhéteur originaire de Majorque, qui fut l'un des principaux membres de cette Académie fondée sous le patronage du célèbre latiniste Pomponio Leto (Pomponius Lætus) et où se réunissaient des savants de tout pays. Avec un tel maître, le jeune César ne pouvait manquer de se former aux lettres antiques dont le culte inspirait, au début de la Renaissance, un enthousiasme peu conforme aux croyances catholiques, mais qui, s'il affaiblissait les vertus chrétiennes, polissait en revanche les mœurs et épurait la langue. César devait éprouver d'autant plus de goût pour les lettres latines qu'il avait puisé dans son éducation les sentiments d'un Romain ; il avait même la prétention de l'être, tout entouré qu'il fût de jeunes Espagnols, car sa famille était alliée de près à plusieurs des grandes familles romaines, aux Savelli, aux Gaetani, aux Orsini. Alexandre VI avait également les habitudes et les idées des Romains de son temps ; aussi le peuple de la ville éternelle l'aimait-il à l'égal d'un compatriote et donna-t-il, lors de son élection, des témoignages de satisfaction et d'allégresse qui ne s'étaient jamais si hautement manifestés à l'avènement d'un nouveau pape.

De Rome, le jeune César alla à Pérouse, au collège de la Sapience, pour y continuer ses études classiques ; puis il se rendit, en 1492, à Pise, afin d'y suivre les leçons d'un professeur en droit canon renommé, Philippe Decio. Grâce au crédit croissant de son père, il obtint bientôt du pape Innocent VIII l'évêché de Pampelune, c'est-à-dire qu'on lui en attribua simplement les revenus et le titre, car son âge ne lui permettait pas d'exercer les fonctions épiscopales ; il n'avait pas même reçu le sous-diaconat. Élu souverain pontife, le cardinal Rodrigue Borgia fit passer sur la tête de son fils l'archevêché de Valence dont il était investi au moment de son exaltation. César se trouvait alors à Spolète, d'où il écrivit à Florence à Pierre de Médicis, avec lequel il paraît avoir entretenu à cette époque des relations de courtoisie. Alexandre VI témoignait à ce fils une particulière affection et il comptait bien se servir de lui pour la réalisation de grands desseins. César annonçait des talents et de l'énergie et avait plus les vertus d'un homme de guerre que celles d'un prélat. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis son élévation à l'archevêché de Valence, qu'il était revêtu de la pourpre, quoiqu'il n'eût pas même encore reçu les ordres mineurs, qu'on se hâta à cette occasion de lui conférer, et c'est au titre de Sainte-Marie-Majeure qu'il fut promu cardinal. Son influence à la cour romaine devint considérable et il fut l'un des principaux dispensateurs des grâces qu'accordait le pape ; il encourageait comme le faisait son père les arts et les artistes. Il accorda une pro-

tection toute spéciale à un peintre qui nous a laissé de beaux ouvrages, Benedetti, dit *Il Pinturicchio*, dont le pinceau a retracé au château Saint-Ange l'image des principaux membres de la famille Borgia, entre lesquels on reconnaît le jeune César.

Les événements qui marquèrent en Italie le commencement du pontificat d'Alexandre VI paraissaient peu favorables à l'agrandissement de la papauté. Charles VIII envahissait le pays et marchait à la conquête du royaume de Naples. Le nouveau pontife était incapable de résister à cette armée triomphante; il lui fallut souscrire aux conditions du vainqueur. César se vit contraint d'accompagner le roi de France et de faire acte à son égard d'obéissance. Il ne lui demeura pas longtemps fidèle, et neuf jours après, il s'échappait du camp français et rentra à Rome. On a vu là un premier trait de cette perfidie dont la vie de César Borgia nous est représentée comme remplie; et en effet, une telle fuite sentait un peu la trahison. Mais M. Alvisi plaide les circonstances atténuantes, en nous montrant que la défection du jeune César coïncida avec l'envoi à Charles VIII par Ferdinand le Catholique d'Antonio de Fonseca, pour lui signifier ses intentions sur le royaume de Naples et le menacer de la guerre. L'ambassadeur espagnol rencontrait le monarque français à Velletri, au moment où César se sauvait. L'attitude de l'Espagne était bien faite pour effrayer les Borgia, que leur origine avait dû dans le principe faire incliner du côté du roi d'Aragon. Mais le fils du pape n'en violait pas moins en cette circonstance le serment qu'il avait prêté à Charles VIII. Admettons cependant l'excuse, car on ne se piquait point en ces temps-là de loyauté, et sur ce point Ferdinand ne valait pas mieux que les Romains. L'invasion des Français avait profondément blessé le sentiment italien; la conquête de Naples était préjudiciable aux intérêts du saint-siège; l'on comprend dès lors facilement qu'Alexandre VI soit entré dans cette ligue contre la France que formaient, avec plusieurs des états de l'Italie, l'empereur, l'Espagne et l'Angleterre. Il lui eût été au reste difficile de garder la neutralité, et plus difficile encore de se mettre en travers de la ligue pour soutenir Charles VIII. Il aurait froissé le patriotisme des Romains et irrité les Espagnols, ses véritables compatriotes, car en ce moment-là les esprits étaient fort excités à Rome et les partis tout prêts à se jeter les uns sur les autres. On s'explique donc le désordre qui survint le 4^{er} avril 1495, jour où la ligue fut officiellement publiée dans la ville éternelle, sans qu'on ait besoin d'imaginer une perfidie des Borgia. 200 Espagnols au service du pape attaquèrent sur la place Saint-Pierre et dépouillèrent 150 soldats suisses de l'armée de Charles VIII. Il est d'autant plus invraisemblable de voir dans cette lutte, où les

Espagnols avaient commencé, la main de César, qu'ainsi que l'établit M. Alvisi, il n'était pas alors à Rome; son père l'avait envoyé à Spolète. On devait croire que les Français seraient écrasés par la coalition, et la confiance d'Alexandre VI était fort naturelle à cet égard. Il n'avait pas compté sur la vaillante retraite de Charles VIII, qu'immortalisa la victoire de Fornoue; or cette retraite exposa autant les états de l'Église que les avait exposés le mouvement en avant vers Naples.

Le pape s'enfuit à Pérouse et César vint l'y rejoindre. Si le souverain pontife se trouvait alors fort déchu de la puissance temporelle à laquelle il avait aspiré, il n'en gardait pas moins tout son prestige spirituel. Aussi reçut-il dans cette ville les témoignages de vénération dont le peuple continuait à l'entourer, et l'on tenta de vains efforts près du roi de France, qui avait à se venger de sa défection, pour faire déposer Alexandre VI comme *simoniaque*. Il était d'ailleurs manifeste que la haine personnelle, bien plus que les intérêts de la religion, était le motif de ces intrigues. L'un des principaux meneurs, le cardinal Julien de la Rovère, qui accusait si fort le pape d'avoir acheté les suffrages, n'était-il pas précisément un de ceux qui lui avaient vendu leur voix? Le départ des Français écarta tout danger pour Alexandre VI, qui revint à Rome sous la protection des confédérés, dont l'alliance allait se dissoudre sans avoir réussi à rétablir Pierre de Médicis à Florence. Le pape n'avait pas retiré de son entrée dans la ligue l'avantage qu'il y avait cherché, à savoir un accroissement de sa puissance temporelle et l'abaissement de ces seigneurs romains qui avaient secoué l'obéissance à laquelle les obligeait le titre de vassal du saint-siège. Deux familles surtout, les Orsini et les Colonna, n'avaient cessé d'ébranler l'autorité du souverain pontife, et celui-ci n'avait pu se défendre que grâce à leur rivalité. L'une avait d'abord pris parti pour l'Aragon et l'autre pour la France. Mais peu après les choses avaient changé, et tandis que les Orsini abandonnaient l'Espagne pour la France, les Colonna se déclaraient contre ce dernier pays. Alexandre VI profita de ce revirement pour se saisir des biens des Orsini et commencer ainsi l'exécution de ses desseins contre les grands barons romains. Dans un consistoire tenu le 1^{er} juin 1496, il publia une bulle par laquelle plusieurs des membres et des alliés de la famille Orsini étaient exilés et dépouillés de leurs fiefs, comme ayant suivi le parti français et pris les armes contre l'Église. Afin de faire exécuter cette sentence qui ne pouvait manquer de rencontrer une vive résistance chez ceux qu'elle frappait, il manda d'Espagne, où il l'avait laissé depuis l'enfance, son fils, le duc de Gandia, en vue de lui confier le commandement de ses

armées. Le jeune prince fut reçu à Rome avec une solennité calculée et son frère César se montra pour lui plein de déférence et d'empressement. Il alla à cheval à sa rencontre à la *Porta Portese*, suivi des principaux officiers de la cour pontificale, et le ramena en grande pompe au palais du pape. Cependant la présence de ce frère aîné pouvait être pour le cardinal de Valence, on désignait alors ainsi César Borgia, un sujet d'inquiétude et de jalousie, car le duc de Gandia annonçait devoir disputer à son cadet le crédit considérable qu'il avait et dans l'esprit du pape et à la cour romaine. César était en effet devenu un potentat dans l'Église; il était en possession de nombreux bénéfices; il avait à ses ordres une foule de secrétaires. Doué d'une intelligence pénétrante et cultivée, libéral à l'excès et toujours maître en apparence de soi-même, il joignait à ces dons précieux de l'âme le charme de l'élégance et de la beauté. Si bien doté, César n'avait certes pas de motifs légitimes de redouter la présence du duc de Gandia, mais cela ne suffirait pas à prouver, à qui connaît la jalousie naturelle du cœur humain, qu'il ait vu de bon œil l'arrivée de ce frère aîné, qui paraissait aussi appelé au plus brillant avenir, quand un mystérieux événement vint trancher le fil de ses jours. Le jeune duc avait été nommé par son père capitaine de l'Église; il prit vers la fin d'octobre 1496 le commandement des troupes pontificales qui devaient opérer contre les armées de Bartolomeo d'Alviano et de Vitellozzo Vitelli, réunies par les barons qu'avait frappés le saint-siège. Les succès furent d'abord disputés et les ennemis du pape opposèrent à ses troupes une résistance assez vigoureuse. Bartolomeo s'avança un jour jusqu'au *Monte Mario* et faillit faire prisonnier César, alors en partie de chasse. Mais l'armée pontificale finit par reprendre l'avantage et l'on en vint à un accommodement où Alexandre VI obtint les conditions les meilleures. Il fit attribuer au duc de Gandia la principauté de Bénévent. C'était en l'année 1497. Le jeune prince voulut se rendre dans cette principauté pour en prendre possession. On ne pouvait manquer de fêter dans la famille de la dame Vannoza cette nouvelle élévation de l'aîné de ses enfants. Ils se réunirent tous le 14 juin à la table maternelle. César se retira le premier dans la soirée. Il fut bientôt suivi du duc de Gandia, mandé par une personne du dehors dont on ne sut pas le nom. Le duc ne reparut plus, et quelques jours après on retrouvait dans le Tibre son cadavre percé de coups. L'histoire a accusé de ce crime César Borgia. A l'encontre d'une telle accusation, M. Alvisi fait remarquer qu'à la nouvelle de la catastrophe les soupçons se portèrent sur différentes personnes et que nul ne songea d'abord à César. Il se passa plus d'une année avant qu'on prononçât le nom

de celui-ci. Certes ce ne serait pas là un argument bien puissant en faveur de l'innocence du cardinal de Valence. L'idée d'un fratricide dans la famille d'un pape encore entouré de la vénération publique ne dut pas s'offrir spontanément; et elle ne put venir à l'esprit qu'après que l'enquête sur l'assassinat eut laissé percer chez le saint-père, tout accablé de douleur qu'il fût de la perte de son fils, une sorte d'appréhension de découvrir le meurtrier. Les circonstances mystérieuses qui avaient accompagné le guet-apens ne purent qu'accroître les soupçons qui s'élevèrent contre César. Ces bruits, ce qui doit nous inspirer à leur endroit le plus de défiance, c'est qu'ils partaient de Venise, ville qui commençait à être la grande officine des calomnies contre les Borgia. Les ambassadeurs de la république recueillaient avidement pour en informer la seigneurie tous les *on-dit* qui couraient sur le compte de la personne et de la cour du pape. Ces *on-dit* répétés prenaient peu à peu de la consistance, colportés qu'ils étaient dans toute l'Italie par la malignité vénitienne. Voilà comment M. Alvisi explique la créance que cette accusation, et tant d'autres lancées à la légère contre Alexandre VI et les siens, ont rencontrée. Le pontife, dont les ambassadeurs vénitiens avaient d'abord vanté les vertus chrétiennes, fut représenté dans leurs rapports comme un monstre d'immoralité, dès qu'ils eurent intérêt à ruiner moralement un pape dont les projets ambitieux contrecarraient ceux de la république. L'envoyé vénitien, Paul Capello, en répétant l'accusation formulée contre César, n'ayant cité aucun fait qui la justifie, on est fondé à n'y voir qu'une insinuation des ennemis que s'étaient faits les Borgia par la guerre contre les barons. César n'avait pas la vocation du sacerdoce et paraissait devoir aspirer à la position que son frère, le duc de Gandia, venait d'obtenir. Les circonstances qui avaient accompagné le meurtre paraissaient indiquer qu'il avait pour auteur un familier du jeune duc. De là l'accusation lancée contre César que sa vraisemblance fit facilement accepter. Elle ne repose pourtant que sur des apparences; elle a contre elle la conduite même du pape, que la douleur que lui causait la perte du jeune duc n'empêchait pas de marquer à César la plus vive affection. Non seulement rien ne perça dans les sentiments que témoignait alors Alexandre VI de la connaissance qu'il aurait eue du fratricide, mais la haute réputation que s'était faite César par ses qualités brillantes ne semble pas en avoir souffert à la cour de France, qui se l'attachait par un titre et par un mariage. M. Alvisi nous raconte avec quelques détails l'élévation du fils d'Alexandre VI au duché de Valentinois et son union avec Charlotte d'Albret, dans le chapitre préliminaire où sont rapportés les débuts de la vie du futur duc de

Romagne. Cette introduction se termine par un court aperçu de la guerre de Lombardie, qui mit Louis XII en possession du Milanais et en chassa Ludovic le More.

Le chapitre suivant nous transporte dans la partie de l'Italie qui fut le théâtre principal de l'activité guerrière et politique de César Borgia. M. Alvisi consacre ce chapitre 1^{er} et le chapitre qui vient après aux événements de la Romagne de 1499 à mai 1504, événements comprenant la première et la seconde guerre faites par le duc de Valentinois. Celui-ci y apparaît comme l'exécuteur des plans du saint-siège, plans dont un aperçu nous est fourni par les instructions qu'Alexandre VI donnait à son neveu, le cardinal Jean Borgia, envoyé au commencement des hostilités en ambassade à Florence et à Venise. Ces plans furent dans le principe assez dissimulés pour que l'on ait pu croire, ainsi que le montrent les paroles que le chancelier Buonaccorsi consigne dans son Journal, que le pape songeait à provoquer une nouvelle coalition contre la France. Il importait à Alexandre VI de s'assurer d'abord de la neutralité de Venise, qui pouvait, au début de son entreprise, en rendre l'exécution presque impossible. Il lui fallait persuader la république qu'elle n'avait nul intérêt à empêcher le saint-siège de faire rentrer sous son autorité immédiate les villes de Romagne qui s'en étaient affranchies; mais ce n'était pas seulement Imola, Forli, Pesaro, alors au pouvoir des Sforze, qu'Alexandre VI revendiquait, c'était encore Faënza et Rimini, dont les seigneurs entretenaient de bonnes relations avec Venise, qui pouvait au besoin trouver en eux un appui dans ses projets d'agrandissement. Le pape ne réussit qu'à demi dans sa négociation. La république, qui avait été l'adversaire de Ludovic le More, consentit facilement à prendre l'engagement de ne point s'opposer à l'occupation par les troupes pontificales d'Imola, de Forli et de Pesaro; mais elle déclara qu'elle ne permettrait pas qu'elles s'emparassent de Faënza et de Rimini. Elle informa Louis XII de ces dispositions, et quand le cardinal Jean Borgia fut de retour à Rome de son ambassade, l'entente parut se faire entre le roi de France, Venise et le pape. On convint d'assurer à César Borgia le gouvernement direct des villes rendues au saint-siège, dont Louis XII trouvait de son intérêt, pour ses propres visées en Italie, de seconder les projets. En cela, le roi de France se montra mauvais politique, de l'avis de Machiavel, car il lui eût été plus avantageux de protéger l'indépendance des barons, chez lesquels il se fût ainsi créé des alliés. Alexandre VI alléguait, pour envoyer ses armées contre les seigneurs de Romagne, des motifs qui paraissaient légitimes. Ces seigneurs, vicaires du saint-

siège, refusaient depuis longtemps d'acquitter les cens qu'ils lui devaient et avaient plusieurs fois pris contre lui les armes. La faiblesse seule des prédécesseurs d'Alexandre VI avait pu faire tolérer à Rome un pareil état de choses. Pour doter les membres de leur famille de principautés en Italie, ces papes avaient acheté l'appui de tel de leurs vassaux contre tel autre et sanctionné de la sorte des usurpations sur la souveraineté du saint-siège. Mais Venise pas plus que Florence ne pouvait voir sans appréhension s'accroître la puissance temporelle et le domaine d'Alexandre VI. Les deux républiques, tout en n'étant point alors en situation de lui déclarer la guerre, agirent de façon à entraver ses projets d'agrandissement. L'appui de la France rendait néanmoins le pape fort redoutable, et il comprenait bien que là était toute sa force. Aussi eut-il soin d'arranger les choses de façon que Louis XII parût faire en son propre nom la guerre dont Venise et Florence étaient si peu satisfaites. César Borgia prit, en sa qualité de duc de Valentinois, le titre de lieutenant-général du roi de France, et son armée se composa surtout de mercenaires français, bourguignons, gascons et autres transalpins.

La nouvelle de l'expédition préparée par le pape porta l'effroi chez les seigneurs de la Romagne, particulièrement chez Jean Sforze. Ce prince, qui régnait à Pesaro, sentait qu'il était le plus menacé. Il implora la protection de Venise; mais la république, pour ne pas mécontenter Louis XII, s'était engagée à garder la neutralité en ce qui touchait les états de ce vicair du saint-siège; elle repoussa donc sa demande, se montrant à cet égard d'autant plus inflexible qu'elle voulait, en demeurant fidèle à ses engagements, donner plus de poids à l'opposition qu'elle entendait faire à toute entreprise dirigée contre Faënza et Rimini. Forli, qui cherchait aussi un appui contre le pape, rencontra des dispositions plus bienveillantes à Florence; mais le gouvernement de cette dernière ville essaya vainement, pour traverser les projets du saint-siège, d'ourdir une ligue avec Bologne, Ferrare, Sienne et Piombino. Tout favorisa de la sorte l'entreprise dont la direction était confiée à César. Afin d'éviter de se créer des embarras du côté de Venise, il n'agit d'abord que contre les états qui étaient aux mains des Sforze; l'on remit à une époque ultérieure la soumission des autres vicaires. César partit de Milan, où se trouvait alors Louis XII, à la tête d'une armée composée de Français, de Suisses et d'Italiens. Il prit la route de Plaisance, passa par Reggio et Modène et fit étape à Bologne. La première ville contre laquelle il devait opérer était Forli. Là résidait la veuve de Jérôme Riario, Catherine Sforze, décidée à combattre à outrance et qui poussait acti-

vement les travaux de défense, tandis que son fils, le jeune Octavien, s'efforçait d'organiser la résistance dans le reste de ses états. Mais les habitants de cette partie de la Romagne ne prêtaient qu'un faible concours à la veuve et au fils de Riario dont la mémoire était détestée. A Imola, nul ne voulut prendre les armes pour résister à César, que l'on regardait, nous dit un document contemporain, interprète des sentiments qui restèrent longtemps gravés dans le cœur des citoyens, *tanquam minister divinæ justitiæ*. Cette ville n'attendit même pas l'arrivée du duc pour se déclarer en sa faveur. Elle lui envoya une députation pour solliciter sa protection. César accepta la capitulation qu'on lui proposait et fit son entrée dans Imola, dont la citadelle résista, il est vrai, encore quelque temps, mais dut finalement se rendre.

Catherine ne semble pas avoir rencontré beaucoup plus de fidélité chez la population de Forlì, qu'elle chercha à tenir dans la sujétion par l'énergie de son attitude. Si elle était fortement établie dans la citadelle, elle avait toute raison de se défier de la ville où étaient accourus une foule de gens de la campagne désireux de se soustraire aux réquisitions d'argent et de vivres que Catherine avait ordonnées en vue de la défense. Et en effet Forlì ne tarda pas à ouvrir ses portes à César, malgré l'intimidation que Catherine tentait d'exercer sur les habitants. Ceux-ci n'eurent pas, il est vrai, à se louer de la façon dont les traitèrent les mercenaires français. La ville fut mise presque à sac, mais il serait injuste d'accuser le duc de Valentinois d'avoir ordonné ces violences, auxquelles il était alors difficile à un général de s'opposer, composées comme étaient les armées de mercenaires ardents au pillage. Le duc avait donné une preuve de sa modération et de son bon vouloir envers les Forliviens en refusant d'entrer dans la ville avant d'avoir signé la capitulation. S'il y eut manque de loyauté lors du siège de la citadelle de Forlì, ce fut du côté de Catherine, qui chercha à faire César son prisonnier dans une entrevue où le duc de Valentinois avait observé tous les devoirs de la courtoisie. Cette Catherine, dont on doit admirer le courage, ne nous offre pas au demeurant un type de vertu qui puisse faire contraste avec la perversité prêtée à son vainqueur; elle était, comme on sait, soupçonnée du meurtre de son époux. César traita sa prisonnière avec les égards dus à un grand nom et aucun témoignage ne jette à ce sujet sur sa conduite l'accusation d'inhumanité; mais en revanche, on l'a représenté comme s'étant débarrassé à cette époque de son cousin, le cardinal Jean Borgia. Le fait est que le prélat mourut de la fièvre à Urbini comme il se rendait à Rome pour les fêtes du jubilé. L'accusation n'a aucun fondement sérieux, et ce que l'on rapporte de la

maladie de Jean Borgia ne saurait guère s'accorder avec un empoisonnement. En ces temps où la médecine était encore si peu avancée, on rapportait aux effets du poison des maladies épidémiques ou subites dont on ignorait la nature, et l'histoire des siècles passés est à cet égard remplie des plus ridicules suppositions. On pourrait écrire tout un livre sur les empoisonnements imaginaires. Au reste, comme M. Alvisi l'a fort bien montré, César n'avait aucun motif sérieux de jalousie contre son cousin le cardinal, avec lequel il est demeuré jusqu'au dernier jour dans les relations les plus amicales.

L'accueil que firent au fils d'Alexandre VI les villes de Romagne ne démontre pas, il faut le faire observer à l'encontre des conclusions qu'en tire notre auteur, qu'elles appelassent de tous leurs vœux la souveraineté du saint-siège. L'histoire a prouvé surabondamment que les populations mobiles et enthousiastes de cette partie de l'Italie se sont tour à tour jetées dans les bras de différents maîtres, qu'elles acclamaient tout d'abord, et dont elles se dégoûtaient ensuite quand elles commençaient à sentir le poids de leur autorité. Tous les petits potentats que César a renversés étaient loin d'ailleurs d'inspirer la même aversion à leurs sujets. Si les Sforze, les Baglioni étaient détestés, si Pandolfo Malatesti était méprisé, le jeune Astorre Manfredi semble avoir inspiré aux Faentiniens un attachement véritable. Mais il n'était guère de ville qui ne fût alors partagée en factions, et la faction qui avait le dessous, quand César s'approchait, saluait son arrivée avec transports dans l'espoir de trouver en lui un appui. La masse qui voyait ses succès et le tenait déjà pour le plus fort s'empressait de se déclarer en sa faveur, car en ces temps de luttes intestines le gros du peuple se portait presque toujours du côté du vainqueur. Il était d'ailleurs naturel que les populations urbaines redoutassent une armée composée d'aventuriers et de condottieri de toutes nations qui menaçaient de mettre à sac et de traiter en rebelles les villes qui feraient résistance. La façon dont César en usa pour la place forte de Fossato était bien faite pour jeter l'effroi chez les timides. Pourtant, il faut le noter, César se proposait beaucoup plus de déposséder les barons que d'enlever aux villes leurs franchises et leur liberté. La preuve nous en est fournie par sa conduite à l'égard de Fano qu'il respecta, quoiqu'elle eût refusé de le recevoir ; il ne s'agissait pour cette ville que de garder le régime municipal dont elle jouissait. On doit donc admettre que la crainte du vainqueur amena tout ce que le peu d'attachement pour le gouvernement des vicaires ne produisit pas ; et il est juste de le rappeler, le courage manqua aussi bien aux populations qu'à ceux qui s'en étaient constitués les chefs. Venise les poussait à la résistance, leur faisait de belles promesses,

mais ne les soutenait pas, et cette politique égoïste découragea certainement les barons. À la nouvelle de l'approche du duc de Valentinois, Pandolfo Malatesti trembla et parla dans Rimini, un des premiers, de capituler. Une telle défaillance n'était guère propre à inspirer de la résolution au conseil de la ville. La municipalité se hâta d'envoyer des plénipotentiaires à l'évêque Olivieri, qui commandait comme lieutenant de César. Pandolfo obtint de se retirer librement de la citadelle avec sa famille ; une capitulation assura aux habitants de Rimini le respect de leurs personnes et de leurs biens. Pandolfo stipula en sa faveur des indemnités pécuniaires et les villes qui dépendaient de la même seigneurie furent remises au commissaire du duc de Valentinois. Jean Sforze, qui avait été un instant l'époux de Lucrece et qui nourrissait un vif ressentiment contre les Borgia, montra moins de lâcheté ; il annonça vouloir se défendre énergiquement dans Pesaro ; mais une émeute, à la tête de laquelle s'étaient mis quelques jeunes gens, suffit à paralyser ses efforts. Il dut sortir de la ville et alla à Bologne près des Bentivogli, ses parents, solliciter un secours qu'il demandait aussi au marquis de Mantoue. Avant qu'il eût réussi à réunir les forces nécessaires, Pesaro se prononçait en faveur de César, qui ne tarda pas à être reçu dans ses murs. Il n'y eut de résistance sérieuse qu'à la citadelle, où avaient pénétré quelques troupes envoyées pour soutenir Jean Sforze. Que César ait eu pour lui à Pesaro les citoyens les plus intelligents, comme un Pandolfo Polenuccio, éminent juriconsulte et savant historien, cela paraît incontestable ; mais, il importe de le remarquer, la conduite de Polenuccio montre assez que c'était moins César qu'on désirait à Pesaro que la garantie de ces franchises municipales dont Fano demeurait en possession. La résistance aux armes du duc de Valentinois ne fut prolongée qu'à Faënza. Le jeune Astorre Manfredi s'était concilié l'affection de ses sujets. Il voulut d'abord suivre l'exemple de Pandolfo Malatesti et capituler, afin d'éviter aux habitants les horreurs d'un siège, mais quand il vit l'attitude de ceux-ci, quand il fut informé de l'arrivée de secours du dehors, sur lesquels ils ne comptait pas, il renonça à son projet. L'expédition contre Faënza était de nature à inquiéter Jean Bentivoglio, qui comprenait que le tour de Bologne pourrait bien arriver. Aussi jugea-t-il de son intérêt de soutenir son voisin et allié Manfredi. Sa position était meilleure que celles des autres barons de la Romagne pour agir contre César, car il avait récemment réobtenu la protection de Louis XII ; il se ménageait le concours des Florentins, en leur promettant de les aider à prendre Pise. Il voulut toutefois se précautionner contre les vues opposées que pouvait avoir son protecteur et il en sollicita l'agrément pour l'appui qu'il s'appréta à donner à Manfredi, allé-

quant les inquiétudes que l'ambition de César lui inspirait sur le sort de ses propres états. Le roi de France l'assura de sa protection si le due de Valentinois tentait d'envahir le territoire bolonais ; il ne voulut se prêter à aucune intervention en faveur de Manfredi. Faënza n'en résista pas moins. Le pape eut beau lancer un interdit contre la ville, le patriotisme des habitants n'en fut en rien ébranlé, et quelques ecclésiastiques qui avaient d'abord courbé la tête devant les foudres pontificales ne tardèrent pas à la relever. Manfredi prit toutes les mesures de défense, tandis que César consolidait ses conquêtes, organisait son gouvernement à Rimini et à Césène, longtemps déchiré par les factions et dont les Tiberti lui avaient ouvert les portes. Les troupes pontificales se heurtèrent d'abord contre l'énergique résistance des Faëntiniens, et leur assaut fut repoussé. César dut remettre au retour de la belle saison la continuation de l'entreprise et il se borna à bloquer la ville pendant l'hiver. Mais au printemps suivant le siège fut repris avec vigueur et un second assaut réussit. Astorre dut capituler. Il stipula pour lui et les siens la faculté de se retirer librement de la ville, le respect des biens immeubles et diverses indemnités. Les Faëntiniens obtinrent de leur côté la confirmation de leurs franchises municipales et le privilège, pour les citoyens originaires de la ville, d'occuper les emplois. César fit preuve en la circonstance de modération, et, afin d'empêcher les actes de pillage dont les soldats eussent pu se rendre coupables en dépit des conditions souscrites, il ne laissa pas son armée pénétrer dans Faënza. Il acheva de devenir ainsi maître de la partie de la Romagne que le pape était le plus impatient de faire rentrer sous son autorité. Sa conquête effectuée, il retourna à Rome près de son père. Il y fut reçu avec les plus grands honneurs et des démonstrations d'allégresse. Tout était déjà préparé pour lui faire conférer la souveraineté du pays qu'il avait rendu au saint-siège et des députations des villes soumises vinrent le demander pour prince. Il en prenait déjà le titre ; il flattait les espérances des habitants de son futur duché et s'attachait, par son affabilité, à en gagner les cœurs. Alexandre VI, qui lui témoignait la plus vive tendresse, s'empressa de satisfaire une ambition d'accord avec la sienne propre. Il tint un consistoire de 17 cardinaux par lequel il fit confirmer la bulle qui dépouillait les Riari des seigneuries d'Imola et de Forli pour avoir refusé d'acquiescer le cens dû au saint-siège et investissait du vicariat le due de Valentinois.

Ces lauriers assez facilement cueillis ont-ils été souillés par des actes de perfidie et d'inhumanité qui feraient de César non pas l'heureux et vaillant capitaine que l'on célébra, mais un type de politique sans entrailles et sans foi ? Les faits nous donnent-ils ici de nouveaux

arguments en faveur des accusations dont il avait été antérieurement l'objet? M. Alvisi s'attache à démontrer que les crimes imputés au conquérant de la Romagne ne sont pas plus prouvés que le meurtre du duc de Gandia à lui reproché. Le massacre des Marescotti, qui ensanglanta Bologne au moment où le pape faisait la paix avec les Bentivogli, a fourni à l'auteur d'un *Diario* et à Guichardin un sujet d'accusation contre César. De sa complicité dans cette tuerie, il n'est question chez aucun des chroniqueurs bolognais. Les motifs attribués à ce prétendu crime du fils d'Alexandre VI ne sont pas concordants. L'assertion de Fra Cherubino, amplifiée par Guichardin, ne saurait valoir contre celle si forinelle de Fileno delle Tuata, qui nous représente le jeune Hermès Bentivoglio comme ayant été l'auteur du forfait. A la nouvelle de l'heureuse conclusion de la paix, il se porta avec quelques amis à la prison pour y égorger ceux qu'on accusait d'avoir voulu trahir la patrie en faveur du duc. On a avancé, d'autre part, que César avait fait périr le jeune Astorre ; rien n'est pourtant moins certain. Ce malheureux prince, au lieu de profiter de la liberté que lui laissait la capitulation de Faënza, alla se livrer à son vainqueur, et, plus tard, on le trouve retenu comme prisonnier d'État au château Saint-Ange avec Jean, son jeune frère naturel. L'on redoutait sans doute que la population de Faënza ne mit un jour ces princes à sa tête dans quelque révolte contre la suzeraineté pontificale, car on montra à leur égard une rigueur dont on s'était départi envers Catherine Sforze, qui avait obtenu son élargissement. C'est que la haine qu'inspirait en Romagne la famille de cette princesse ne donnait pas lieu de craindre que les habitants ne la rappelassent. Astorre et Jean Manfredi étaient détenus pour une cause politique analogue à celle qui faisait détenir en France à pareille époque Ludovic le More, aussi mort prisonnier. Les deux Manfredi peuvent avoir semblablement terminé leurs jours sans qu'on ait besoin d'imaginer un crime pour expliquer leur fin prématurée, d'autant plus que le jeune Astorre nous est représenté comme ayant été d'une constitution délicate. On a raconté il est vrai que les corps des deux prisonniers furent précipités dans le Tibre, et ce récit a tout naturellement accrédité l'opinion que César s'en était défait. On n'a en réalité sur ce point qu'une assertion hasardée. L'intervention d'un crime est ici assurément possible ; on ne saurait rien affirmer de plus.

L'imputation à César Borgia de la mort d'Alphonse d'Aragon, duc de Biselli, repose sur des témoignages bien autrement sérieux. Le fils naturel du roi Alphonse II devait être mal vu dans la famille où il était entré, depuis que celle-ci avait appuyé les prétentions de Louis XII sur le royaume de Naples ; aussi ne revint-il à Rome, près de sa

jeune épouse, qu'avec une visible appréhension. Le guet-apens dont il fut la victime a paru si bien l'œuvre de César qu'un historien de la valeur de M. Gregorovius a admis la réalité du meurtre. Il est certain qu'Alphonse d'Aragon fut frappé près du Vatican par des individus qui le laissèrent percé de coups et qui ne furent point retrouvés. Le malheureux prince fut transporté dans une des chambres de la tour Borgia, et, après 33 jours de souffrances durant lesquels son épouse et sa sœur Sancia lui avaient prodigué leurs soins, il succomba. L'opinion d'un grand nombre fut qu'il avait été égorgé ou étranglé. L'on nomma comme l'auteur du forfait le capitaine Michelotto, qu'on a représenté comme ayant été l'exécuteur des vengeances de César. Cependant, après la chute de celui-ci, la justice à laquelle Jules II avait livré le capitaine n'osa le déclarer coupable de ces crimes. Le témoignage sur lequel s'appuie surtout l'imputation est celui de l'ambassadeur vénitien. M. Alvisi le récuse comme étant à la fois intéressé et non suffisamment informé; il fait en outre remarquer que les détails que relate le diplomate vénitien ne sont pas d'accord avec ceux que Burchard a rapportés dans son journal. Il semble difficile que Cappello qui, en sa qualité d'agent de la république, devait être bien renseigné, ait accueilli à la légère des bruits absolument controuvés. Certes il peut paraître singulier qu'Alphonse, entouré de personnes fidèles et soigné par un médecin que Frédéric lui avait expédié tout exprès de Naples, ait été achevé par un sbire presque sous les yeux de son entourage et dans le palais même du pape. Il serait plus naturel d'admettre qu'il mourut simplement de ses blessures. Mais quand de tels bruits couraient sur le compte de César, comment s'expliquer, si celui-ci n'eût point été coupable, que le pape n'ait pas tenu à le laver publiquement d'une imputation calomnieuse? On se borna à arrêter le médecin et les serviteurs qui avaient soigné Alphonse, et, leur innocence constatée, ils furent immédiatement relâchés; l'on en resta là et il semble qu'on n'ait fait aucune autre enquête. Les paroles qu'on prêtait à César en cette occasion étaient au demeurant bien faites pour le désigner comme l'auteur du guet-apens. L'ambassadeur vénitien ne saurait avoir inventé le discours qu'il déclare que le pape lui avait tenu : « César, avait dit Alexandre VI, assure qu'il n'a point frappé le duc de Biselli, quoique celui-ci ait bien mérité de tomber sous ses coups. » On ne peut en savoir davantage. La mort d'Alphonse demeurera environnée de mystère. Les soupçons dont César a été l'objet ne sont point, à mon avis, dissipés par la discussion critique à laquelle M. Alvisi s'est livré. S'il ne réussit pas à démontrer, par les témoignages que nous avons sur les circonstances qui accompagnèrent l'événement, l'in-

vraisemblance de l'accusation, il est plus fondé à établir que les motifs du meurtre qu'on a donnés sont peu acceptables. Les Borgia, a-t-on dit, pensaient ainsi s'emparer de la seigneurie de Sermoneta ; mais, objecte M. Alvisi, on ne fait point attention que cette seigneurie faisait déjà partie de la dot de Lucrèce et qu'elle devait passer au fils qu'elle avait eu d'Alphonse, l'infant Rodrigue. C'était un fonds dotal, comme la seigneurie de Corata au royaume de Naples, achetée par le pape pour sa fille et dont Frédéric se saisit, dès qu'il eut appris la mort de son neveu. Alphonse, ajoute notre auteur, n'était pas pour la cour pontificale l'embarras que l'on a prétendu, et Alexandre VI avait à redouter bien plus le ressentiment de certaines familles romaines en opposition d'intérêts avec lui, comme par exemple celui des Gaetani dépouillés de Sermoneta, que les mauvais desseins de César. On a dit encore qu'Alphonse était un obstacle pour la guerre de Naples, mais le mariage de Jofré en pouvait être un autre du même genre. D'ailleurs quand Alphonse expirait, Louis XII renonçait à son attaque contre Naples ; l'entreprise sur Pise avait manqué et l'Espagne faisait des préparatifs inquiétants. Ce roi cherchait même à s'entendre avec Frédéric. La question est de savoir si l'inimitié de César contre son beau-frère, qu'il avait d'abord pris soin de dissimuler, ne datait point de plus loin. Ce que l'on a rapporté ne saurait infirmer le fait que les familles d'Aragon et Borgia étaient alors en assez mauvais termes.

Je ne dirai rien des cruautés dont on a accusé le duc de Valentinois dans la campagne où il prêtait contre Frédéric son concours aux Français commandés par d'Aubigny. Elles ne sont pas plus prouvées que quelques-uns des crimes qui viennent d'être discutés ; le seraient-elles, elles ne prouveraient pas autre chose, sinon que César ne montrait pas plus d'humanité dans la guerre que n'en ont montré les condottieri du temps, voire même certains capitaines français tels que Lautrec. Il faut d'ailleurs se défier des assertions des hommes opposés au parti du pape dans la guerre de Naples. Quand, après la retraite de Frédéric à l'île d'Ischia, César fit son entrée dans la capitale de ce royaume avec toute la pompe d'un triomphateur, entouré de barons français et italiens, ceux qui étaient restés fidèles à Frédéric, objet de l'affection des Napolitains, devaient éprouver une indignation qui ne put manquer de réagir sur le portrait qu'ils faisaient de César, et voilà pourquoi le récit de Tristan Caracciolo peut être légitimement taxé d'exagération. Entre toutes les histoires qui se débitèrent à cette époque sur le compte du fils d'Alexandre VI, celle que ses détracteurs ont rapportée avec le plus de complaisance a tout l'air d'une pure fable. Des soldats des troupes qu'il commandait avaient, disait-on, enlevé dans les maisons et les couvents les plus belles

femmes et vendu à Rome plusieurs d'entre elles à vil prix, l'on ajoutait qu'un grand nombre de ces malheureuses, pour échapper à leurs ravisseurs, s'étant réfugiées dans une tour à Capoue, César se les était fait amener et avait choisi une quarantaine pour ses plaisirs. On ne trouve rien de cette histoire scandaleuse dans les chroniqueurs contemporains, et c'est Guichardin qui l'a ramassée on ne sait où.

La cruauté reprochée à César dans la guerre, le goût du sang qu'on lui a attribué sont en désaccord avec ses actes comme duc de Romagne. Il gouverna ses États avec intelligence et modération. Sa domination s'étendait, dès la fin de la seconde guerre de Romagne, sur une assez vaste étendue de l'Italie centrale, dont M. Alvisi a discuté au chap. III les limites géographiques. Établi à Césène, sa résidence favorite, il partageait son temps entre l'administration, les jouissances de l'esprit et la chasse. Il favorisa le progrès des lettres et des arts. On le voit, à cette époque, entouré d'artistes et de littérateurs éminents dont notre auteur nous trace brièvement la biographie. Quelques-uns de ces écrivains ont été célébrés par Balthasar Castiglione dans son *Cortegiano*. Il appelle près de lui, comme ingénieur, Antonio de San-Gallo, qui eut mission de fortifier Civita-Castellana, et ce grand Léonard de Vinci, qui fut un des protégés du pape et de son fils. Loin d'être l'objet de l'exécration publique, César est environné d'admirateurs et d'amis, et ce même ambassadeur vénitien, P. Cappello, qui a accueilli des accusations si épouvantables contre lui, nous apprend qu'on l'acclamait alors comme le premier capitaine de l'Italie. La réforme administrative que ce prince avait entreprise dans ses États, il la poursuivit après qu'il les eut agrandis d'une partie de l'Ombrie et des Marches. La supériorité du gouvernement de César est confessée même par les adversaires les plus acharnés des Borgia. La justice, livrée auparavant à l'arbitraire des barons, il la remit à des tribunaux mieux constitués et il appela à la *rote* de Césène des légistes expérimentés; il choisit pour procureur fiscal un jurisconsulte éminent, le grec Tommaso Diplovataccio, bien que celui-ci eût servi les Sforze. Ce magistrat aida de ses lumières Antonio del Monte, qui administra sous le fils d'Alexandre VI la Romagne avec sagesse. Tandis que les vicaires dépossédés s'étaient tellement défiés de leurs sujets qu'ils avaient pris soin de les tenir désarmés, César organisa la milice provinciale et laissa ainsi aux populations le moyen de combattre pour leurs franchises. L'industrie de Faënza et de Rimini, sous l'égide du gouvernement de son nouveau prince, prit un vigoureux essor. A Fano, l'imprimerie dotait les lettres de belles œuvres typographiques.

La troisième guerre de Romagne, qui mit le fils d'Alexandre VI en possession d'Urbin, de Camerino et de Sinigaglia, nous le montre

poursuivant le plan qu'a conçu son ambition et recourant à cette politique astucieuse dont les hommes d'État d'alors usaient sans scrupule. Cette guerre, que M. Alvisi nous raconte aux chapitres IV et V, a fourni encore des sujets d'accusations graves contre le duc de Valentinois. Il avait eu soin de ne pas laisser percer tout d'abord ses intentions sur Urbin et avait affecté pour Guidobaldo de Montefeltri des sentiments bienveillants. Mais ses projets se décéléraient clairement ensuite et, menacé, le duc d'Urbin, malgré l'attachement qu'avait pour lui la majorité de ses sujets, en fut réduit à prendre la fuite. Les Bentivogli eurent aussi tout lieu de craindre dans Bologne, dont les habitants n'avaient pas plus de sympathie pour le duc que ceux d'Urbin. *Ogni uomo vole male a questo ducha Valentino*, écrit Fileno delle Tuate, qui n'était certes pas un ami des Bentivogli. César ne songeait visiblement pas alors à délivrer les populations d'un joug odieux ; il ne visait qu'à satisfaire l'ambition du saint-siège et la sienne propre. Quand ces populations comprirent qu'il était le plus fort, elles agirent comme si elles souhaitaient son gouvernement. La conquête que poursuivait le duc de Valentinois pouvait difficilement s'accomplir sans recourir à la mauvaise foi ; et César ne saurait être regardé comme ayant été un adversaire franc et loyal. A Sinigaglia il a usé de perfidie envers les Orsini, de cruauté envers Vitellozzo Vitelli et Oliverotto de Fermo qu'il livrait au bourreau. Mais alla-t-il plus loin encore, appela-t-il le crime à son aide ? Les haines que s'étaient attirées le pape et son fils, surtout quand ils laissèrent découvrir leurs projets contre Bologne, haines qui se manifestèrent surtout à la réunion de la Magione où se trouvaient les Orsini et les Bentivogli, ne pouvaient manquer d'engendrer la calomnie. Il circula contre le saint-siège des libelles qui accréditèrent les soupçons qui ne s'étaient d'abord que vaguement produits. L'un de ces pamphlets diffamatoires qui les résume en quelque sorte tous en les dépassant, est la lettre adressée par un anonyme à Silvio Savelli. On y a accumulé toutes les infamies qui se débitaient à Venise depuis plusieurs années sur le compte du pape et de sa famille afin de le perdre dans l'esprit de la chrétienté. Les auteurs de ces libelles bravaient les rigueurs dont ils étaient menacés et qui n'étaient au reste que de ces châtimens conformes à la barbarie pénale du temps. Que César ait fait couper la langue à quelques-uns de ces imprudens pamphlétaires, ainsi que cela advint pour le napolitain Mancioni, il n'y a rien qui doive nous étonner. Pareille inhumanité s'est rencontrée à Venise et à Florence, où des tribunaux inexorables prononcèrent souvent des sentences de mort contre les chefs de la faction vaincue, même en France, sous des princes qui valaient

certes mieux que César. Ces accusations, dont les auteurs furent parfois si exemplairement punis, redoublèrent après la troisième guerre de Romagne. Eussent-elles été plus fondées que celles que j'ai relatées plus haut, elles ne nous feraient point voir dans César un homme pire que les *condottieri* de son temps, dans les prétentions du pape sur la Romagne quelque chose de plus exorbitant que celles de Louis XII sur le royaume de Naples? César se comporta envers ses adversaires comme la perversité d'alors l'avait en quelque sorte posé en règle. Emprisonner ses ennemis, faire le procès à ceux qui avaient usé d'une déloyauté qu'on ne s'était pas interdite, c'était là la façon d'agir. Il n'y a donc pas lieu de faire un crime spécial à César d'avoir mis en pratique les procédés de sa nation. La question à éclaircir c'est de savoir s'il a fait tuer ses ennemis. Or, il faut avouer que l'histoire joue de malheur quand elle recherche la destinée ultime de plusieurs des seigneurs dépossédés et arrêtés par le duc de Valentinois. La manière véritable dont ils ont fini reste un problème. On ne sait pas par exemple ce que sont devenus ces Varano dépouillés de la seigneurie de Camerino et qu'on a accusé César d'avoir fait disparaître. Cependant ils n'avaient guère dans cette ville de partisans dévoués, car la défense y fut presque nulle. La majorité des habitants se refusa à soutenir le siège dont ils étaient menacés et les portes furent ouvertes au vainqueur. Guidobaldo de Montefeltri, qui prit avec les siens la fuite dans la montagne, à l'annonce d'une attaque inopinée que condamne le droit des gens, trouvait plus d'affection chez ses sujets. Les campagnards étaient attachés à son gouvernement. La preuve nous en est fournie par la révolte qui mit bientôt en danger l'autorité du duc et qu'il réprima avec énergie sans que Venise, qui avait poussé les insurgés, tentât de venir à leur secours. La conduite de cette république n'était pas plus franche que celle de César. Tout en cherchant à soulever les populations de la Romagne contre ce prince, elle affectait ostensiblement pour lui de l'estime et faisait inscrire son nom sur le livre d'or. Pourtant il ne semble pas que, malgré les rigueurs dont il usait en châtiant les rebelles, César ait jamais exercé sur les populations de ces exactions dont elles avaient eu si souvent à souffrir durant les guerres civiles. Le traitement terrible infligé à son majordome, Remiro de Lorqua, prouve au contraire qu'il punissait sans miséricorde les officiers qui s'étaient rendus coupables d'exactions. Remiro, arrêté à Césène sous l'inculpation de malversation et de spéculation sur les grains, fut traduit devant un tribunal. Toutefois, ce qui a dû paraître étrange, c'est que le duc n'ait pas attendu la fin du procès et que le supplicé ait devancé la sentence. Remiro fut décapité, et sa

tête fut exposée au bout d'une pique, tandis qu'on traînait sur une claie le corps revêtu comme par dérision des plus beaux habits du majordome. Une telle façon d'agir a fait croire que César redoutait, de la part de Remiro, des révélations qui l'eussent personnellement compromis. Assurément il pouvait avoir intérêt à précipiter le dénouement de l'affaire. Mais ces motifs politiques supposés ne lavent pas absolument le fils d'Alexandre VI des soupçons qu'une pareille exécution éveilla, et la mort de Remiro, comme presque toutes celles que l'on rencontre dans l'histoire des Borgia, demeure entourée d'obscurités.

En somme, ce que M. Alvisi a simplement établi, c'est qu'aucun des assassinats reprochés à César ne peut, en bonne critique, être tenu pour avéré. Le doute plane toujours sur leurs auteurs. Le duc de Valentinois, avec son caractère dissimulé, devait s'attacher à entourer ses actes d'un mystère qui contribua beaucoup à en amener le succès. Machiavel nous représente ce prince comme ne s'ouvrant à personne de ses desseins et répétant avec affectation qu'il ne calculait rien longtemps à l'avance. A l'en croire, il s'en fiait à son étoile et prenait ses résolutions dans le moment. Tout cela explique les combinaisons et les convoitises qu'on lui a prêtées. Son ambition était certes grande. Alla-t-elle jusqu'à rêver une royauté de l'Italie centrale ? D'accord avec son père, songea-t-il à se créer un royaume de l'Adriatique et à s'emparer de la Toscane ? Il eut, dans cette dernière contrée, un parti qui lui fit des propositions. Les Orsini, dès la seconde guerre de Romagne, le poussèrent contre les Florentins. La prise de Piombino, qui indisposa si fort ces derniers contre le duc, peut être regardée comme ayant été un acheminement à la conquête de la Toscane. Mais on en est réduit sur ce point à des suppositions et l'on semble avoir pris pour des données positives ce qui, dans la bouche des ambassadeurs de Florence et de Venise, n'était que le langage des appréhensions à eux inspirées par les progrès de la puissance de César. La duplicité dont celui-ci fit preuve dans sa réponse à Galeotto de' Pazzi, que la seigneurie de Florence lui avait député, était assurément de nature à justifier de telles craintes. Si Alexandre VI rappela son fils à Rome, ce fut, selon toute apparence, plus par prudence que par désintéressement. Dans les faits du genre de ceux que soulèvent les desseins des Borgia sur la Toscane, il est malaisé de produire des témoignages décisifs et vraiment concluants. Quoi qu'il en soit, la mort d'Alexandre VI vint arrêter la poursuite des projets ambitieux que le duc de Romagne pouvait nourrir encore. Cette mort est manifestement un des épisodes où la sanglante légende des Borgia s'est le plus donné carrière, où la

préoccupation de trouver partout des empoisonnements perçue le plus clairement. On était au mois de juillet, à l'époque des fortes chaleurs, et les fièvres sévissaient à Rome avec une extrême intensité. Alexandre VI en fut atteint, comme son fils, qui se trouvait auprès de lui. Le pape succomba, César se rétablit ; mais la chose parut trop simple : on crut voir là les effets d'un poison. Il courut à ce sujet diverses histoires et l'on raconta finalement qu'invité par un cardinal à dîner, Alexandre VI l'avait voulu faire empoisonner et qu'on avait, par erreur, offert au père et au fils la boisson qui était destinée au cardinal. C'est ce qui fut raconté en novembre suivant à Ségovie à la cour d'Espagne, ainsi qu'en témoigne une lettre écrite alors par Pierre Martyr d'Anghiera. Tout cela est de la dernière invraisemblance et ne se trouve rapporté ni par Burchard ni par aucun des ambassadeurs alors à Rome. Notons que c'est seulement plusieurs jours après le repas où eut lieu, dit-on, l'empoisonnement, que le pape fut saisi du mal qui l'emporta et qui avait déjà emporté le cardinal Borgia de Monreale, archevêque de Ferrare. Cette circonstance est à elle seule une preuve qu'il n'y avait point eu empoisonnement, à moins que l'on admette l'action d'un poison lent, mais de tels poisons ne s'emploient que par petites doses. Le traitement auquel les médecins soumirent le pape pourrait bien avoir été la véritable cause de sa mort. Suivant les habitudes de la médecine du temps, ils le saignèrent et le purgèrent à outrance. Quant à César, on le précipita dans un bassin plein d'eau froide et cela paraît avoir opéré sur lui une révulsion salutaire.

Tout indique que le pape Pie III, successeur d'Alexandre VI, croyait peu aux crimes de César, puisqu'il le confirma dans sa dignité de gonfalonier de l'Église et lui donna des marques de son amitié. Mais ce nouveau pontife ne régna que quelques semaines. Jules II, qui monta ensuite sur le saint-siège, était l'implacable ennemi des Borgia ; son ambition, qui n'était ni moins âpre ni plus désintéressée que celle d'Alexandre VI, trouvait un obstacle dans le maintien du duché de Romagne aux mains d'un prince dont il avait été l'adversaire. De plus, les Vénitiens et les Florentins mettaient tout en œuvre pour soulever contre César ces barons dont, comme il le disait à l'évêque Soderini, il avait voulu abattre la tyrannie. Les Orsini, qui gardaient contre César un vif ressentiment, s'unirent contre lui aux Colonna et cette coalition vint servir, dans leurs menées en Romagne, Florence et Venise. Malgré sa haine des Borgia, Jules II, dans les premiers jours de son pontificat, renouvela à César les promesses de Pie III. Il tenait à ménager un prince qui comptait en Italie bien des amis, des serviteurs fidèles, qui, après sa

chute, s'honoraient encore de l'avoir servi. Césène, redevable à César de sa prospérité, demandait à le garder pour souverain. Les villes de Romagne devaient en effet beaucoup perdre au départ de leur duc et à la restauration des princes par Venise et Florence. Tandis que les Manfredi et les Ordelaffi étaient rétablis dans leurs domaines, Jean Sforze rentrait à Pesaro pour y exercer de sanglantes représailles; à Camerino, Jean-Marie Varano ne se montrait pas moins cruel dans ses vengeances. Si César avait fait souvent preuve de mauvaise foi envers ses adversaires, Jules II et Gonsalve de Cordoue ne se piquèrent pas de loyauté à son égard. Ce pape le fit arrêter au château Saint-Ange et le livra aux Espagnols. Détenu à Naples, il n'obtint sa liberté qu'en faisant l'abandon de ses forteresses. Il se fia à Gonsalve et lui demanda de faciliter son passage en France; mais le célèbre capitaine l'envoya en Espagne pour subir une nouvelle captivité. Échappé du château de Medina del Campo, César, qui n'avait pas voulu renoncer à son titre de duc de Romagne et était encore un objet d'inquiétude pour Jules II, se rendit près de son beau-frère le roi de Navarre, Jean d'Albret, et, le 12 mars 1507, il tombait frappé à mort au siège du château de Viana.

Quoi qu'on ait pu dire, cette courte existence ne fut pas sans grandeur et sans éclat. Si des crimes l'ont ternie, ils semblent au moins n'avoir pas eu toute l'énormité qu'on leur a supposée. Ce qu'il a pu y avoir de perfide et d'odieux dans les actes de César eut sa source dans les détestables principes qu'admettait la politique du temps, politique dont Machiavel nous a donné le code dans ce livre du *Prince*, où la figure de César apparaît comme le modèle proposé par le secrétaire florentin à ceux qui veulent parvenir à la puissance et l'exercer.

Alfred MAURY.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI LOUIS.

IV.

Juillet 1810-1816.

En apprenant l'abdication et le départ du roi Louis, l'empereur envoya prendre par un de ses aides de camp (le général de Lauriston)

le jeune prince royal. Il le remit aux mains de sa mère à son arrivée à Paris, et lui dit :

Venez, mon fils, je serai votre père, et vous n'y perdrez rien. La conduite de votre père afflige mon cœur ; sa maladie seule peut l'expliquer. Quand vous serez grand, vous paierez sa dette et la vôtre. N'oubliez jamais, dans quelque position que vous placent ma politique et l'intérêt de mon empire, que vos premiers devoirs sont envers moi, vos seconds envers la France. Tous vos devoirs, même ceux envers les peuples que je pourrais vous confier, ne viennent qu'après.

Ici se termine la seconde partie de l'histoire du roi Louis de Hollande. Nous avons exposé longuement les différentes phases de son règne si court et pourtant si plein de péripéties, nous avons montré les causes qui rendirent ce règne malheureux pour le roi. Nous n'avons pas à nous prononcer sur le plus ou moins de loyauté de la conduite de Napoléon à l'égard de Louis, sur le plus ou moins de raisons qu'avait Louis pour résister à la grande politique de Napoléon. D'un côté, si la politique excuse bien des choses, d'un autre côté, un roi ne comprend pas ses devoirs de la même façon qu'un simple particulier. Quoi qu'il en soit, le règne du roi Louis ne fut pas inutile pour la Hollande ni stérile pour le pays.

En quittant la Hollande, le roi Louis fit connaître, par une circulaire adressée aux diverses cours de l'Europe, les motifs et les conditions de son abdication. En outre, un conseiller d'état fut expédié à la reine Hortense, alors à Plombières. On a vu que Napoléon avait rendu inutiles toutes ces précautions pour assurer la couronne au prince royal et, à son défaut, au second des enfants de Louis. Avant de partir, le roi avait vendu la petite terre d'Ameliswerd, située près d'Utrecht, et avait laissé ses revenus du mois de juin à son fils, n'emportant que dix mille florins en or et ses décorations en brillants. Il se dirigea sur Tœplitz où il arriva le 9 juillet, prenant des précautions pour n'être pas arrêté en route par ordre de l'empereur. Il avait choisi le titre de comte de Saint-Leu, voulant retourner plus tard en France, dans la terre de ce nom, si on reconnaissait son fils ; mais lorsqu'il eut appris ce qu'avait fait Napoléon, le doute n'étant plus permis, il se décida à habiter un pays neutre. Il hésita entre l'Amérique, la Suisse ou l'Autriche. Jusqu'à ce qu'il pût vivre à Rome, dont le climat était nécessaire à sa santé, il choisit les états autrichiens. Il écrivit donc à l'empereur François II, déclarant qu'il désirait rester indépendant de Napoléon, mais non son ennemi.

Il traversa Dresde et se rendit ensuite aux eaux de Tœplitz. Le 11 juillet 1810, il écrivit de cette dernière ville à M. de Bourgoing, ambassadeur de France :

Monsieur de Bourgoïn, je suis passé avant-hier à Dresde; mais, comme je désire vivement rester inconnu, je ne vous ai point fait avertir. Je suis aux bains de Tœplitz, où je compte rester, s'il m'est possible, toute cette saison; je n'ai pas voulu que l'ambassadeur de l'empereur fût instruit par d'autres que par moi de mon arrivée dans ce pays, du but de mon voyage et de mon projet. Vous serez peut-être instruit, à l'heure qu'il est, que j'ai abdicqué en faveur de mon fils aîné. Je ne devais pas faire autrement, les choses étant venues au point qu'il m'aurait fallu me déshonorer, et ravalier entièrement l'autorité royale en mettant ma capitale sous les ordres d'un officier, ainsi que tout le pays, simulacre inutile et peut-être plus. Je ne pouvais souffrir cette dernière humiliation, surtout après avoir mis toute la résignation possible en acceptant le traité commandé par mon frère, sans écouter aucun sentiment d'orgueil, d'amour propre ou d'intérêts personnels. La politique de mon frère ou de la France commandant l'anéantissement de mon gouvernement, ainsi qu'il était impossible de me le céder, j'ai dû, ou sacrifier mon rang et descendre du trône, ou résister, c'est-à-dire succomber en défendant la juste cause d'un pays malheureux et injustement maltraité; mais si j'avais pu oublier que la Hollande serait devenue le théâtre de toutes les horreurs de la guerre, seul fléau que j'ai pu parvenir à écarter de son sol durant mon règne, je ne pouvais oublier que c'est à cette terrible extrémité que les ennemis de la Hollande et les miens, et ceux de l'empereur, auraient voulu réduire le pays; mais j'ai tout fait pour éviter un si grand malheur, et mon frère, s'il est bien informé, doit être bien convaincu que, seul, j'ai empêché l'explosion du mécontentement et du désespoir même d'un peuple maltraité et vexé chaque jour davantage d'une manière aussi peu politique qu'elle était injuste et contraire, non seulement au droit des gens et aux égards qu'on doit à un pays paisible, mais encore entièrement contraire aux stipulations précises du traité du 16 mars de cette année. Si j'avais pu me dissimuler que, loin d'être sauvé par la résistance, mon royaume aurait été ruiné de fond en comble, comment aurais-je pu oublier que j'étais né Français, que mes enfants le sont comme moi, que je suis connétable et prince français, et qu'enfin, malgré tant de peine et de calomnies, j'étais parvenu à concilier à la France les habitants malheureux et ruinés de la Hollande, gémissant sous le poids des barrières du commerce et de la navigation? Je ne pouvais pas faire perdre à la Hollande le fruit de tant de sollicitudes, et j'ai été persuadé comme je le suis, et le serai toujours, que je n'avais pas d'autre parti à prendre que celui de l'abdication. Par là, la régence qui gouvernera au nom de mon fils fera entièrement la volonté de S. M. l'empereur et de ses ministres, ce que je ne pouvais faire qu'autant que j'étais convaincu que cela n'était pas contraire à mon devoir. Si mon fils était majeur, j'eusse renoncé pour lui aussi; mais comme il ne l'est pas, j'espère qu'avant sa majorité la paix maritime sera arrivée et le pillage des douaniers et des corsaires fini. D'ici là, mon frère s'apercvra

qu'il m'a accusé injustement, que je ne lui ai rien dit que de vrai sur la Hollande, et mon fils sera plus heureux et plus tranquille que son pauvre père. D'après ce petit exposé, vous voyez que je ne pouvais rester en Hollande, ne régnant plus. Forcé à un parti qui m'a profondément affligé, j'ai dû songer à obtenir une retraite entière où je sois inconnu, et c'est ce qui m'a fait choisir ce lieu jusqu'à la fin de la belle saison.

J'ai rendu compte à mon frère de mon abdication; j'ai tout lieu de penser qu'il l'approuvera, puisque j'ai assuré plusieurs fois, par écrit, verbalement et par des actes officiels faits au général français en Hollande, écrit à la légation française à Amsterdam, et à celle de Hollande à Paris, que si l'on ordonnait toujours un traité si dur par lui-même, comme on a commencé d'abord à le faire, surtout si l'on faisait occuper la capitale par les troupes françaises, je regarderais cela comme la dissolution de mon gouvernement, et que, quand même je pourrais être assez aveugle pour ne pas le sentir davantage, cela arriverait de fait, le commandant des troupes françaises, des miennes, comme celui de ma capitale n'étant plus sous mes ordres. Je vous prie, M. de Bourgoing, de vouloir rendre compte à S. M. l'empereur de mon arrivée ici, de mon vif désir de rester dans les environs pour y soigner tranquillement ma santé, et que je le prie de me permettre ensuite de résider tout à fait dans les environs de Dresde, d'où je pourrais venir aux eaux chaque année et m'y préparer durant l'hiver par le régime et la retraite. Cela n'est sujet à aucun inconvénient. J'ai pris le nom de Saint-Leu; je suis fermement résolu à passer le reste de ma vie dans la plus profonde retraite, quelque chagrin que je puisse en éprouver. Je vous prie surtout de plaider ma cause : le plus grand malheur de ma position, c'est de ne pouvoir pas rentrer en France, où je devrais paraître dans mon rang et avec des fonctions quelconques, ce qui est impossible et le sera toujours; je n'ai qu'un vœu, rester simple particulier le reste de ma vie. J'ai choisi Dresde sous le rapport de la salubrité de l'air et des eaux; cependant, si l'empereur voulait que je sois ailleurs, je m'y rendrai avec soumission. Je vous prie de ne me connaître et de ne me parler, si je vous vois, que sous le nom de M. de Saint-Leu; vous me feriez beaucoup de peine en faisant autrement.

Adieu, Monsieur, recevez l'assurance de ma considération.

M. de Bourgoing se hâta de transmettre au duc de Cadore la lettre du roi. Le ministre des relations extérieures de France lui écrivit le 27 juillet :

Votre lettre n° 319, à laquelle vous aviez joint votre réponse au roi de Hollande, m'est parvenue promptement. Elle m'a été remise par M. de Langenau. J'ai attendu ensuite avec une impatience que l'empereur a partagée, la lettre précédente qui devait renfermer les premières nouvelles du roi de Hollande dont nous ignorions encore la retraite. Elle n'est arrivée que trois jours après. Vous n'aviez envoyé votre courrier

qu'à Francfort. Là, la lettre a été mise à la poste, je ne sais par qui, et elle n'est arrivée au ministère que deux jours après les lettres que j'ai présumé être parties de Francfort à la même époque. Le prince d'Eckmül a été instruit par le général Compans de l'arrivée de votre courrier à Francfort et des nouvelles qu'il apportait deux jours avant celui où j'ai reçu votre lettre.

Je n'entre dans ce détail, Monsieur, que pour vous faire sentir la nécessité d'envoyer directement vos courriers à Paris, surtout lorsqu'ils doivent annoncer des évènements importants dont je vous suppose jaloux de donner les premières nouvelles. C'est par M. de Langenau que l'on a appris à Paris que le roi de Hollande était à Tœplitz ; jusque-là nous ignorions où il était.

Vous vous êtes renfermé en lui répondant dans les bornes convenables. Vous ferez bien, si l'occasion s'en présente à vous d'une manière naturelle, de représenter à ce prince que sa place n'est pas en pays étranger, que sa dignité, les titres auxquels il n'a pas renoncé et sa qualité de Français et de prince français le rappellent en France, que son retour lui est prescrit par ses devoirs envers l'empereur, chef de sa famille et son souverain, envers sa famille et son pays. Vous lui direz les choses comme de vous-même et avec toutes les formes de respect propres à faire excuser la liberté que vous oserez prendre. Vous pourrez même lui dire : — Je ne sais ce que l'empereur a pu écrire à Votre Majesté, mais si mon respect et mon dévouement pour l'empereur, que j'ai l'honneur de servir, et mon attachement à votre personne pouvaient m'autoriser à m'expliquer avec franchise, j'oserais dire à V. M., etc., etc. Je vous invite d'ailleurs à transmettre avec exactitude les détails qui vous parviendront sur le séjour du roi à Tœplitz et à prendre des mesures pour en bien connaître toutes les circonstances. L'empereur prend trop d'intérêt au sort de son frère, quels que puissent être ses torts envers lui, pour ne pas désirer d'être fidèlement instruit de tout ce qui le concerne, et si vous parveniez à déterminer le roi à rentrer en France, l'empereur vous saurait gré de cette preuve de votre zèle à le servir.

En vain, notre ministre à Dresde fit auprès de Louis toutes les démarches pour l'engager à se rendre en France, le roi de Hollande refusa, et M. de Bourgoing ayant fait connaître ces refus réitérés, M. de Cadore lui écrivit :

De Paris, le 30 août 1810.

Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 18 août dans laquelle vous me rendez compte des efforts que vous avez faits pour vous rapprocher du roi de Hollande et lui faire la communication que je vous avais indiquée dans ma lettre du 27 juillet. Cette lettre, Monsieur, ne vous prescrivait pas de n'entretenir le prince que verbalement ; elle ne vous défendait pas de vous adresser à lui par écrit. Vous y avez trouvé cette expression : « *dire ces choses comme de vous-même,* » etc. Mais le mot

dire, dans un sens figuré, s'applique aussi à ce que l'on écrit. On dit par écrit comme verbalement. Ce que je vous recommandais surtout était de chercher une occasion naturelle de faire ces représentations. Un rendez-vous aux frontières, que vous aviez sollicité du roi, n'était pas une occasion naturelle ; on en aurait beaucoup parlé. L'occasion naturelle était une réponse que vous auriez pu faire à une lettre du roi. Il est fort heureux que le roi ait refusé l'entrevue que vous lui avez fait demander. Il n'est pas probable que vous puissiez trouver maintenant une occasion très naturelle de donner au prince les conseils indiqués dans ma lettre, et l'empereur désire que vous ne preniez plus aucune part à cette affaire. S. M. veut que, si vous êtes consulté encore par le comte de Saint-Leu, vous vous absteniez de lui répondre, que vous lui laissiez faire ce qu'il désire et que vous ne vous mettiez plus en peine de ce qui le regarde, ce qui ne doit pas empêcher de faire connaître ce que vous apprendrez de lui.

Louis était tellement las des grandeurs et excédé de tout ce qu'il avait souffert sur le trône, qu'il souhaitait avant toute chose le repos ; aussi le 20 juillet écrivit-il à son oncle, le cardinal Fesch, la curieuse lettre suivante :

Mon cher oncle, je suis aux eaux de Tœplitz depuis dix jours ; j'en éprouve beaucoup de bien. J'ai écrit à maman et à Pauline, mais je suis si loin que je crains, avec raison, que mes lettres ne leur parviennent pas. Vous êtes à présent peut-être le seul de la famille auprès de l'empereur. Dites-moi, je vous prie, si vous croyez qu'il me permette enfin de vivre tranquille et obscur. C'est là tout mon désir. Après les malheurs que j'ai éprouvés, je ne puis plus rien être, et si l'empereur le veut, je vous prierai de me vendre vos biens en Corse et j'irai m'y établir ; mais comme je suis résigné à tout plutôt qu'à être quelque chose, après n'avoir pu rester sur le trône de Hollande, je crains qu'il n'y consente pas. Si je pouvais obtenir de m'y retirer avec le plus jeune de mes enfants, je me trouverais bien heureux, puisque je serais à jamais tranquille. Veuillez, mon cher oncle, vous en informer directement chez mon frère et me dire sa réponse et votre opinion. J'attends votre réponse avec impatience.

Ce malheureux prince commençait en effet à goûter un repos salubre, après tant de péripéties. Lorsqu'il apprit la réunion de la Hollande à la France, désespéré de voir les droits de ses enfants méconnus, il ne put qu'adresser à toutes les cours une protestation dans laquelle il établissait qu'ayant accepté le trône sans conditions, ayant exécuté toutes ses conventions avec la France, n'ayant abdiqué qu'à la dernière extrémité, après avoir été contraint par la force à signer le traité du 16 mars 1810, Napoléon, son frère, n'avait pas le droit de réunir la Hollande à l'empire et de frustrer de la couronne le prince son fils.

Le roi ne tarda pas à éprouver quelques chagrins d'une autre nature et qui, pour être d'un ordre moins élevé que les chagrins de la politique, n'en jetèrent pas moins dans son cœur une affliction réelle et un profond dégoût de la nature humaine. Il ne s'était fait accompagner dans son exil volontaire que par deux hommes, le général Travers et le contre-amiral Bloys, qui lui devaient tout et qu'il avait choisis parmi une foule de personnes loyales et sûres; ces deux hommes le quittèrent au bout de quelque temps, le laissant seul, sans famille, presque sans relation d'aucune espèce, sur une terre étrangère. Tout à coup il vit paraître près de lui le chevalier (plus tard duc) Decazes, son ancien secrétaire de cabinet, jadis secrétaire des commandements de Madame mère, alors conseiller à la cour de justice de Paris. M. Decazes venait l'engager à rentrer en France. Louis fut inébranlable dans sa résolution de ne pas revenir dans sa patrie, et comme les climats tempérés lui étaient favorables, il quitta Tœplitz pour se rendre à Gratz en Styrie, partie la plus méridionale des états autrichiens. Il eût préféré Rome ou Naples, mais Rome n'était plus indépendante, et Naples était sous l'influence de Napoléon. M. Decazes l'accompagna à Gratz, renouvelant sans succès les tentatives qu'on l'avait chargé de faire pour persuader au prince de rentrer en France.

Pendant ce court voyage, il fut rejoint par M. Lablanche, secrétaire de l'ambassadeur français à Vienne, qui lui apportait une sommation de se rendre à Paris.

Sire, disait M. Otto¹ dans cette lettre du 12 octobre, l'empereur m'ordonne d'écrire à Votre Majesté dans les termes suivants : Le devoir de tout prince français et de tout membre de la famille impériale est de résider en France, et il ne peut s'absenter qu'avec la permission de l'empereur. Après la réunion de la Hollande à l'empire, l'empereur a toléré que le roi résidât à Tœplitz, sa santé paraissait lui rendre les eaux nécessaires; mais aujourd'hui l'empereur entend que le prince Louis, comme prince français et grand dignitaire de l'empire, y soit rendu au plus tard au 1^{er} décembre prochain, sous peine d'être considéré comme désobéissant aux constitutions de l'empire et au chef de sa famille, et traité comme tel.

Je remplis, Sire, mot pour mot, la mission qui m'est confiée, et j'envoie le premier secrétaire d'ambassade pour être assuré que cette lettre aura été remise exactement.

Je prie Votre Majesté d'agréer l'hommage de mon profond respect.

Louis resta sourd à cette sommation, comme il était resté sourd

1. Ambassadeur de France à Vienne.

aux prières; il espérait être enfin délivré de cette persécution d'un nouveau genre, il n'en était rien. Son ancien secrétaire, M. Decazes, lui fut envoyé de nouveau et ne réussit pas mieux qu'à son premier voyage. Il y avait à peine deux mois que l'ex-roi de Hollande habitait Gratz, lorsqu'il connut tout à coup, par le *Moniteur* du 43 décembre, le sénatus-consulte du 10 du même mois¹. Indigné, il envoya le 30 au sénat la protestation suivante :

Sénateurs, le *Moniteur* du 15 arrive; j'étais loin de m'attendre au coup mortel, à l'atteinte ineffaçable que me porterait le sénatus-consulte du 10 décembre.

Je dois au nom de l'empereur, qui est aussi le mien, à mes enfants et au peuple à qui j'appartiens depuis le 5 juin 1806, de déclarer publiquement, comme je déclare en ce moment :

Que, lié à jamais, ainsi que mes enfants, au sort de la Hollande, je refuse pour moi, comme pour eux, l'apanage dont il est fait mention dans ledit sénatus-consulte. J'ordonne, par le présent acte que je porte à sa connaissance, à la reine, de refuser pour elle, comme pour ses enfants, la moindre partie d'un tel don, et de se contenter de ses propriétés particulières jointes aux miennes.

J'ordonne, par le présent acte, au sieur Tivent, intendant général de la couronne, à qui j'ai confié l'administration de ces propriétés, comme chargé de mes affaires particulières, de mettre la reine en possession de tout ce qui m'appartient individuellement, consistant dans toutes les acquisitions qui, depuis le 5 juin 1806, n'ont pas été réunies au domaine de la couronne par l'acte d'achat.

Je déclare, en outre, que je désavoue toutes les accusations, lettres et écrits quelconques, lesquels tendraient à faire croire que j'ai trahi mon pays, mon peuple, moi-même, ou manqué à ce que je devais et aimerai toujours à devoir à la France, ma première patrie, que j'ai servie, depuis mon enfance, de cœur et d'âme. Placé sur le trône de la Hollande, *malgré moi*, mais lié à ses destinées par mes affections, mes serments et les devoirs les plus sacrés, je ne veux et ne peux vouloir que rester Hollandais toute ma vie. En conséquence, je déclare le don dudit apanage nul et de nul effet pour moi, comme pour mes enfants, et pour leur mère, annulant d'avance tout consentement ou acceptation donnés, soit directement, soit indirectement.

En foi de quoi j'ai rédigé le présent acte écrit et signé de ma main. Je prie le Sénat de le recevoir et de faire agréer mon refus à l'empereur.

Le même jour, il écrivit à la reine :

Ma douleur et mon malheur seraient à son comble si je pouvais

1. Ce sénatus-consulte lui donnait un apanage autour de sa terre de Saint-Leu en dédommagement de la Hollande.

accepter l'apanage honteux que me destine, ainsi qu'à mes enfants, le sénatus-consulte que je vois dans le *Moniteur* du 15 de ce mois. Je vous ordonne de refuser jusqu'à la moindre partie de ce don vil et douloureux. J'annule d'avance toutes les acceptations ou consentements que vous pourriez donner, soit pour vous, soit pour mes enfants. Toutes mes propriétés particulières sont à votre usage et à celui de mes enfants. Je vous autorise, par l'écrit ci-joint, à vous en mettre en possession ; cela, joint à vos propres biens, vous suffira pour vivre en simple particulière. Reine, épouse, mère, sous tous les rapports, tout autre don vous offenserait, et je vous désavouerais en tout temps comme en tout lieu.

Deux années s'écoulèrent, pendant lesquelles le roi goûta enfin quelque tranquillité; il en profita pour se livrer à son goût dominant, l'étude des arts et de la littérature.

La campagne de Russie amena le désastre des armées françaises dans le Nord, comme l'injuste guerre d'Espagne avait amené les désastres de l'armée française dans le Midi. La fortune se lassait de suivre Napoléon. Profondément affligé des malheurs de sa patrie, Louis, resté toujours bon Français, écrivit le 4^{er} janvier 1813 à l'empereur la lettre ci-dessous :

Sire, profondément affligé des souffrances et des pertes de la Grande-Armée, après des succès qui ont porté les armes françaises jusqu'au pôle; pouvant aisément juger combien vous êtes pressé, combien il est urgent de réunir tous les moyens de défense possibles, au moment enfin où une lutte terrible va continuer et se prépare encore plus furieuse; convaincu qu'il n'y eut jamais pour la France, pour votre nom, pour vous, de moment plus critique, je croirais manquer à tous mes devoirs à la fois, si je ne cédaï à la vive impulsion de mon cœur. Je viens donc, Sire, offrir au pays dans lequel je suis né, à vous, à mon nom, le peu de santé qui me reste et tous les services dont je suis capable, pour peu que je puisse le faire avec honneur. Je suis, de Votre Majesté, le respectueux et tout dévoué frère.

Cette lettre fut envoyée par l'ambassadeur de France à Vienne et placée dans une autre lettre écrite à Madame mère. L'empereur y répondit, le 16 janvier 1813, qu'il voyait avec plaisir les sentiments qui animaient Louis, mais qu'il lui avait fait connaître déjà que ses devoirs envers l'empereur, sa patrie et ses enfants, exigeaient son retour en France; qu'il le recevrait comme un père reçoit son fils, qu'il avait des idées fausses sur la situation des affaires, que lui, Napoléon, avait un million d'hommes sur pied, deux cents millions dans ses caisses, que la Hollande était française à jamais, etc. Cette lettre, d'un style plus modéré que les précédentes, contenait cependant encore quelques expressions personnelles blessantes pour le roi.

C'était, du reste, la première que Louis recevait de Napoléon depuis celle de mai 1810, finissant par ces mots : « c'est la dernière lettre de « ma vie que je vous écris ». Le roi, dont les propositions n'avaient pas été acceptées, fit un voyage au mois de juin 1813 aux bains de Neuhans, près de Gratz, pour sa santé. Il en revint au mois de juillet, et le 8 il se décida à faire des démarches auprès du congrès dont on annonçait l'ouverture à Prague, sous la médiation de l'Autriche. Des protestations, des notes envoyées à tous les souverains, n'eurent aucun résultat. Voyant la guerre prête à éclater entre l'Autriche et la France, Louis ne voulut pas rester plus longtemps dans les états de l'empereur François II, malgré les bienveillantes instances de ce souverain pour l'y retenir. Il crut donc devoir se rapprocher de sa patrie, et le 10 août il partit pour la Suisse ¹.

En arrivant à Ischl, il écrivit à Napoléon :

Sire,

Les approches de la guerre avec la France m'avaient fait songer, depuis plusieurs mois, à quitter ce pays ; voulant être sûr de ne point me trouver enfermé dans un pays ennemi, je suis parti le 10 août. Je vous écris des frontières de la Bavière.

Le duc d'Otrante, que j'ai vu à son passage par Leybach, m'a beaucoup parlé ; je lui ai caché mon dessein, parce que je voulais que vous l'appriessiez par moi seul.

Sire, j'avais le projet de me rendre dans une retraite sûre et définitive dont j'ai plus besoin que jamais. La Bosnie m'était ouverte ; comme un pays tranquille, amie naturelle de la France, elle me convenait sous tous les rapports, même sous celui du climat ; mais, Sire, quand j'étais au moment de partir, j'ai appris les malheurs d'Espagne, j'ai appris que les ennemis étaient de ce côté sur les frontières, j'ai vu que la guerre était imminente, que vous alliez avoir un million d'hommes armés contre vous... Je ne me suis pas cru le maître de me

1. Dans un petit volume de poésies publié par Louis, à Lausanne, on trouve les adieux suivants au séjour de Gratz :

Adieu florissante contrée
Où nul ne comprit tous mes maux,
Mais où, l'âme triste, éplorée,
J'ai souvent rêvé le repos....
Mais rien n'est pour un long usage
Dans ce monde trop incertain ;
Le temps est un bac de passage
Où nos pas s'attachent en vain.
Confidants d'un cœur solitaire,
Jeunes arbres, mes seuls amis,
Puisse votre ombre hospitalière
Mieux abriter d'autres proscrits.

soustraire à la crise imminente et terrible qui se prépare. Je suis peu de chose, mais ce que je suis je le dois à la Hollande, et après à la France et à vous. Je vais donc en Suisse pour pouvoir en être appelé par vous, quand vous croirez pouvoir le faire sans m'ôter l'espoir de rentrer en Hollande à la paix générale, ni d'une manière contraire au serment que je lui ai prêté, car, comme il est cependant impossible que vous ayez voulu faire de moi et de mes enfants des êtres provisoires, il est impossible que Votre Majesté ne veuille pas leur rétablissement et le rétablissement de la Hollande, quand toutes les affaires relatives au commerce et à la navigation seront terminées. Enfin, Sire, si je puis jamais être utile et à la France et à V. M., elle saura mieux que moi la manière dont cela convient à celui de ses frères qui est devenu roi de Hollande... Si cela n'est jamais le cas, je serai dans un pays qui, du moins, ne cessera jamais d'être ami de la France; quand je suis venu en Autriche, j'étais persuadé que le pays de l'impératrice de France ne serait de longtemps en guerre avec elle, et à coup sûr de mon vivant.

Je vous prie de faire attention, Sire, que je viens à vous pour souffrir; que je le désire plus vivement à mesure que le péril augmente; que, dans la malheureuse position où m'ont placé les événements, j'ai dû ne plus partager la prospérité de ma maison, mais non me soustraire à ses dangers. Puissent, Sire, ceux qui la menacent, n'être pas aussi réels que je le crains! Mais les armements sont immenses, et dans un tout autre ordre et esprit que précédemment. Tout le monde gémit et réclame la guerre contre la France. Sire, je fais mon devoir, et envers la Hollande, et envers la France, et envers vous, en me rapprochant de tous trois, en me mettant plus à votre portée. Jamais je n'aurai à me reprocher de les avoir privés par ma faute de mes faibles efforts, quels qu'ils puissent être, et cette conviction me consolera, quelque chose qui arrive.

Cette lettre resta sans réponse. Louis fit quelques courses pour visiter la Suisse, puis il attendit à Saint-Gall les suites des événements qui grossissaient de toutes parts. Après la malheureuse bataille de Leipsick, Murat, ayant quitté l'armée française pour revenir à Naples, passa par la Suisse; il vit le roi son beau-frère et lui conseilla de rentrer en Hollande par le secours des alliés¹. Louis répondit qu'il ne le ferait pas, attendu qu'on n'admettrait jamais la neutralité de la Hollande et qu'il ne voudrait, pour aucun trône du monde, faire la guerre à son pays. Toutefois, voulant profiter des circonstances pour une nouvelle tentative faite bien moins dans son intérêt que dans celui de ses enfants, il envoya un des officiers de son ancienne garde attendre Napoléon à son passage à Mayence, avec mission de lui remettre une lettre.

1. C'est le roi Louis lui-même qui, dans son ouvrage sur la Hollande, t. III, page 324, nous fait connaître ce fait.

Louis demandait qu'on le laissât retourner en Hollande et qu'on lui permit de traverser la France pour se rendre à Amsterdam. Persuadé qu'au point où en étaient les affaires, l'empereur serait ravi de lui céder de nouveau un pays qui allait tomber aux mains des alliés, et qu'il croyait être seul à même de sauver et de soustraire à la coalition, l'ex-roi de Hollande vint jusqu'à Pont-sur-Seine, après avoir écrit à l'impératrice régente et au prince Cambacérès; mais, à son grand étonnement, il apprit qu'on refusait de le recevoir à Paris. Il rentra donc en Suisse, et là fut rejoint par l'officier envoyé à Napoléon. Cet officier, et bientôt après les lettres de Berthier et du duc de Vicence, lui firent connaître la réponse de l'empereur.

« J'aime mieux que la Hollande retourne sous le pouvoir de la « maison d'Orange, avait dit Napoléon, que sous celui de mon frère. »

Malgré tous les échecs, malgré tous les déboires, Louis crut encore devoir faire une tentative en octobre 1813, lorsqu'il connut les événements qui venaient d'avoir lieu en Hollande, l'insurrection de ce pays contre la France, son abandon par les troupes de l'empereur et l'établissement d'une espèce de gouvernement provisoire exercé par les magistrats d'Amsterdam. En conséquence, il adressa, le 29 novembre, de Soleure, à ce gouvernement provisoire, une longue lettre dans laquelle, passant en revue toutes les phases de son règne, il relatait ses droits et ceux de ses enfants. Il n'avait ni désiré, ni recherché la couronne, il ne s'était décidé à l'accepter que sur l'instance de la députation batave, et dans l'espoir d'assurer à son pays d'adoption la protection puissante de la France; il avait fait tout ce qui était humainement possible pour maintenir l'intégrité du territoire, l'indépendance de la nation; il avait cherché à faire jouir les peuples des bienfaits de lois équitables, il n'avait abdiqué qu'en faveur de son fils, tout récemment il avait voulu se rendre à Amsterdam pour mettre la nation hollandaise à même de se prononcer librement pour lui ou pour la maison d'Orange.

Louis commençait ce long, intéressant et véridique plaidoyer en disant que les nouvelles circonstances dans lesquelles se trouvait la Hollande l'obligeaient à sortir de sa retraite, que ces circonstances devaient ou compléter les obligations qui l'attachaient au pays depuis huit ans, ou l'en dégager entièrement. Il terminait en promettant d'achever ce qui n'avait été qu'esquissé par l'acte d'union d'Utrecht, en assurant une constitution plus étendue, et en affirmant qu'il ferait tous ses efforts pour maintenir l'état de paix et de neutralité. Quelques personnes lui proposèrent de se rendre en Hollande pour y décider le peuple en sa faveur, il refusa. « Je ne puis y rentrer, « répondit-il, que rappelé par la nation; il ne convient ni à mon

« caractère ni au bien de la Hollande que j'y rentre par la guerre ou
 « par les troubles ! Je dois me borner à faire savoir aux Hollandais
 « que mon dévouement au pays est toujours le même, le reste les
 « regarde. »

Sa démarche auprès des magistrats d'Amsterdam n'obtint aucun succès, la maison d'Orange fut rétablie sur le trône. Dès lors, Louis se considéra comme entièrement dégagé de toute obligation envers la nation hollandaise, et il résolut de rentrer chez lui, à Saint-Leu, espérant qu'on l'y laisserait jouir de la tranquillité qui semblait le fuir en tous lieux. Le prince de Talleyrand lui ayant fait connaître l'entrée des alliés en Suisse, l'ex-roi de Hollande hâta son départ, et le 22 décembre 1813, après avoir fait une déclaration conforme à sa lettre du 29 novembre, il se rendit à Lyon et de là à Paris, où il arriva le 4^{er} janvier 1814. Il descendit chez Madame mère, mais il ne put voir l'empereur. On lui insinua même l'ordre de s'éloigner à quarante lieues de la capitale de la France. Il refusa d'obéir, « personne, dit-il, « n'ayant le droit de m'empêcher de demeurer chez moi. » Enfin le 40 janvier, il put être admis auprès de l'empereur, grâce à la médiation de l'impératrice. L'entrevue fut froide, les deux frères ne s'em brassèrent pas. Louis pria Napoléon d'écarter toujours, dans leurs conversations, ce qui pouvait concerner la Hollande. Quelques jours auparavant, le roi avait reçu de l'empereur la lettre autographe ci-dessous :

Mon frère, j'ai reçu vos deux lettres et j'ai appris avec peine que vous soyez arrivé à Paris sans ma permission. Vous n'êtes plus roi de Hollande depuis que vous avez renoncé et que j'ai réuni ce pays à la France. Vous ne devez plus y songer. Le territoire de l'empire est envahi et j'ai toute l'Europe armée contre moi. Voulez-vous venir comme prince français, comme connétable de l'empire, vous ranger auprès du trône ? Je vous recevrai, vous serez mon sujet ; en cette qualité, vous y jouirez de mon amitié et ferez ce que vous pourrez pour le bien des affaires. Il faut alors que vous ayez pour moi, pour le roi de Rome, pour l'impératrice, ce que vous devez avoir. Si, au contraire, vous persistez dans vos idées de roi et de Hollandais, éloignez-vous de quarante lieues de Paris... Je ne veux pas de position mixte, de rôle tiers. Si vous acceptez, écrivez-moi une lettre que je puisse faire imprimer.

Le roi désirait ardemment être employé, être utile à la France dans ce moment de crise, sans recevoir ni rang, ni apanage, ni titres, lesquels eussent été en opposition avec sa déclaration de Lausanne, lesquels l'eussent empêché de s'éloigner de France dans le cas où la victoire eût rendu la Hollande à celle-ci, et qui, dans ce cas, eussent été un assentiment tacite à la réunion, mais il éprouva avec

une cruelle amertume combien, dans l'exil et le climat froid de la Styrie, trois années d'isolement et de chagrin avaient délabré sa santé. Il essaya vainement de se tenir à cheval, il ne pouvait même rester debout quelque temps.

Il vit une seconde fois son frère, la veille du départ de Napoléon pour l'armée, le 23 janvier 1814. L'empereur semblait décidé à faire la paix après la première victoire, mais il se laissa entraîner ensuite dans un système opposé. Louis, d'accord avec Joseph, lui adressa presque journellement des lettres dans lesquelles il le suppliait de traiter le plus vite possible avec les alliés. Le 46 mars, il lui écrivit : « Si Votre Majesté ne signe pas la paix, qu'elle soit bien convaincue « que son gouvernement n'a guère plus de trois semaines d'existence. « Il ne faut que du sang-froid et un peu de bon sens pour juger l'état « des choses en ce moment¹. »

Ces mots étaient prophétiques.

Louis demeura à Paris les mois de janvier, février et mars, jusqu'au 30 de ce dernier mois, qu'il suivit l'impératrice à Blois. Il insista pour que celle-ci n'abandonnât pas la capitale malgré l'entrée des alliés, mais elle ne l'osa pas.

L'empereur, dans ses instructions, déclarait traitres tous ceux qui resteraient à Paris dans le cas où cette ville serait occupée par l'ennemi, et même tous ceux qui conseilleraient à l'impératrice de le faire..... Louis arriva à Blois avec Marie-Louise, qu'il avait rejointe à Rambouillet, étant parti après elle. Il séjourna à Blois jusqu'au 9 avril, époque à laquelle le retour des Bourbons fut connu. Des officiers de l'armée alliée étant venus chercher l'impératrice, l'ex-roi de Hollande prit congé d'elle et revint en Suisse. Il parvint le 45 avril à Lausanne. On lui avait fait dire avant son départ de Blois qu'il pouvait habiter la France; il pensa que son devoir s'y opposait, et qu'il devait partager la mauvaise fortune de sa famille. Peu de temps après la rentrée de Louis à Lausanne, le gouvernement des Bourbons érigea la terre de Saint-Leu en duché, sans même l'en prévenir. A cette nouvelle et à celle du traité de Fontainebleau, le prince fit une protestation, déclarant qu'il renonçait à tous les avantages qui lui étaient faits par la convention du 44 avril, qu'il y renonçait également pour ses enfants; que, simple particulier depuis son abdication, vivant comme tel, étranger à toute autre position, ayant refusé toutes les offres, ayant rejeté l'apanage qu'on lui voulait donner par le sénatus-consulte du 10 décembre 1810, il n'entendait conserver d'autres dépen-

1. C'est à cette lettre, transmise par Joseph, que Napoléon répond en écrivant que Louis a l'esprit faux, etc. (Voir Joseph en 1814).

dances à sa propriété de Saint-Leu que celles qui y étaient en 1809, et qui, seules, lui appartenaient. Louis resta en Suisse jusqu'au mois de septembre, prolongeant son séjour dans ce pays, par l'espoir d'obtenir de sa mère qu'on lui remit son fils aîné. Toutes ses démarches ayant été inutiles, il se retira à Rome, où le Saint-Père le reçut avec joie. Le chef de l'église n'avait point oublié la conduite du roi Louis à son égard, les offres de service qu'il lui avait faites, les témoignages d'affection et de fidélité qu'il lui avait fait donner par le prélat Ciamberlani, supérieur des missions en Hollande, et cela dès le commencement des différends du pontife avec l'empereur Napoléon. Le prince arriva à Rome le 24 septembre 1814, et il s'empessa de réclamer hautement l'aîné de ses fils. Il recourut même aux tribunaux qui, le 7 mars 1815, lui donnèrent gain de cause; mais le 20 du même mois, Napoléon était remonté sur le trône, tous les statuts de famille furent remis en vigueur, en sorte que ce qui concernait les Bonaparte dépendit encore uniquement de la volonté de l'empereur qui s'opposa au désir de son frère. Enfin, après la seconde abdication, le malheureux roi Louis obtint de la reine Hortense son fils aîné qui, dès lors, demeura avec lui. Pendant les cent-jours, Louis, dont la santé était gravement altérée, qui avait un impérieux besoin de repos, de tranquillité et de soins, qui n'avait plus de devoirs à remplir, résista aux pressantes sollicitations de se rendre auprès de sa sœur à Naples, ou bien à Paris. Il pensait d'ailleurs que le premier devoir social, que le caractère distinctif des gens de bien, la maxime la plus essentielle à la conservation, à l'ordre et au repos de la société, consiste dans le respect le plus profond envers les gouvernements établis.

C'est vraisemblablement en vertu de ce principe qu'il professait hautement, que le roi Louis blâma les tentatives de son fils à Strasbourg et à Boulogne, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le roi Louis, philosophe par nature, supporta la chute de sa famille et la sienne avec résignation, dignité et grandeur d'âme. Méprisant le luxe, n'aimant pas la puissance du rang suprême, dans laquelle il ne voyait qu'obligations et devoirs, il se livra sans partage à l'étude des belles-lettres. Si des idées tristes interrompaient souvent la sérénité habituelle, la douceur normale de son âme, c'est que sa tendresse paternelle s'inquiétait pour l'avenir de ses enfants. Il quitta Rome pour le beau climat de la Toscane et le ciel pur de Florence. En 1831, il éprouva une immense douleur, il perdit l'aîné de ses deux enfants, le prince Napoléon-Louis, mort dans l'insurrection des Romagnes. Lorsque l'ancien roi de Naples et d'Espagne, Joseph, vint des États-Unis à Londres, pour essayer, après 1830, de soutenir les

droits du fils de Napoléon au trône de France, Louis eut avec son frère aîné de fréquentes correspondances.

Avant la fin de sa longue et pénible carrière, l'ex-roi de Hollande devait éprouver encore deux profonds chagrins, qui hâtèrent ses derniers instants. Le premier fut la tentative de Strasbourg, faite par le dernier de ses enfants, le prince Louis-Napoléon, suivie bientôt après de la tentative de Boulogne; le second fut le refus des gouvernements de France et d'Angleterre de permettre à ce fils de venir lui fermer les yeux.

Lorsque l'ex-roi de Hollande connut les tentatives de son fils, il était malade à Florence. Il n'avait cessé d'être en relation suivie avec le duc de Padoue, son parent. Il lui écrivit le 15 novembre 1836 :

Mon cher cousin,

Je m'adresse à vous avec confiance dans le nouveau malheur que j'éprouve et qui tombe sur moi comme un coup de foudre. Malgré le malheur que j'ai eu il y a six ans de perdre mon fils aîné, par suite d'une intrigue et d'une séduction infernale, son frère, qui fut compromis aussi alors, s'est laissé de nouveau entraîner dans une action aussi folle que grave. Vous savez mon état de santé, vous savez qu'il m'est impossible d'agir par moi-même. Veuillez donc, je vous prie, faire des démarches en mon nom auprès du gouvernement et des personnes que j'ai connues autrefois, telles que le duc de Cazes, s'il est à Paris, le comte Molé et tous ceux que vous croirez être plus accessibles à mes prières, pour les engager à obtenir du gouvernement que mon fils soit renvoyé en Angleterre avec sa mère. On peut oublier son incartade en considération de la folie et je dirai presque du ridicule d'une telle tentative et de ce qu'elle n'a coûté la vie à personne.

Il est inutile que je vous parle de la reconnaissance que je vous aurai d'un tel service, la gravité de la chose parle assez d'elle-même.

Je me persuade que vous ne me refuserez pas un service aussi important; en tout cas, veuillez me faire parvenir votre réponse le plus promptement possible.

Adieu, mon cher cousin, recevez l'assurance de mon sincère attachement.

A la même époque, le 21 novembre 1836, la reine Hortense écrivait d'Arenenberg à M. de Padoue :

Monsieur le duc, en revenant chez moi, on m'a remis votre lettre. Elle eût été d'une grande consolation pour moi, et peut-être n'aurais-je pas entrepris un voyage aussi pénible, si j'avais su à temps que la vie de mon fils n'était pas en danger, mais cette incertitude était affreuse, et j'en allais appeler à vous tous, à vos anciens sentiments, pour m'aider à obtenir une vie qui m'était si chère, lorsque j'ai appris qu'il n'y avait rien à craindre pour elle. Je ne me suis pas montrée, je n'ai pas

même été jusqu'à Paris ; je ne voulais troubler personne, sans cela j'aurais été charmée de vous revoir ainsi que votre fille¹. Vous devez penser qu'elle m'est toujours chère, que son bonheur m'intéresse et que je serai toujours heureuse de vous assurer tous deux de mes sentiments.

Le prince Louis-Napoléon, étant parvenu à s'échapper du château de Ham avant la mort de son père, espéra pouvoir passer en Italie et arriver assez à temps pour le voir une dernière fois. L'Angleterre ne le permit pas, les passeports nécessaires lui furent refusés. Le malheureux père mourut à Florence le 25 juillet 1846, à la suite d'une congestion cérébrale, sans avoir pu recevoir les embrassements d'un enfant adoré. Il avait 68 ans, était toujours en exil et séparé de tous les siens. Ses restes furent déposés d'abord dans l'église de Santa-Croce à Florence. En 1848, un des premiers actes de son fils, dès que les portes de la France s'ouvrirent devant lui, fut de remplir les intentions testamentaires du roi son père en faisant placer son corps dans l'église de Saint-Leu, près de celui de Charles Bonaparte. En 1835, à propos des bruits accrédités par quelques journaux du mariage du prince Louis-Napoléon avec la jeune reine de Portugal, Dona Maria, le fils du roi Louis trouva occasion de faire connaître l'impression profonde que la belle conduite de son père avait laissée dans son cœur. Il écrivit au rédacteur d'un de ces journaux la lettre suivante :

Arenenberg, le 14 décembre 1835.

Monsieur le rédacteur, plusieurs journaux ont accueilli la nouvelle de mon départ pour le Portugal comme prétendant à la main de la reine Dona Maria. Quelque flatteuse que soit pour moi la supposition d'une union avec une jeune reine, belle et vertueuse, veuve d'un cousin qui m'était cher, il est de mon devoir de réfuter un tel bruit, puisqu'aucune démarche qui me soit connue n'a pu y donner lieu.

Je dois même ajouter que, malgré le vif intérêt qui s'attache aux destinées d'un peuple qui vient d'acquérir sa liberté, je refuserais l'honneur de partager le trône de Portugal, si le hasard voulait que quelques personnes jetassent les yeux sur moi.

La belle conduite de mon père, qui abdiqua en 1810 parce qu'il ne pouvait allier les intérêts de la France avec ceux de la Hollande, n'est pas sortie de mon esprit. Mon père m'a prouvé, par un grand exemple, combien la patrie est préférable à un trône étranger. Je sens en effet qu'habitué dès mon enfance à chérir mon pays par-dessus tout, je ne saurais rien préférer aux intérêts français, persuadé que le grand nom que je porte ne sera pas toujours un titre d'exclusion aux yeux de mes compatriotes, puisqu'il leur rappelle quinze années de gloire ; j'attends

1. Madame Thayer.

avec calme dans un pays hospitalier et libre que le peuple rappelle dans son sein ceux qu'exilèrent en 1815 douze cent mille étrangers. Cet espoir, de servir un jour en France comme citoyen et comme soldat, fortifie mon âme et vaut, à mes yeux, tous les trônes du monde.

Le roi Louis publia plusieurs ouvrages d'un mérite réel, en voici la liste :

1^o En 1800, un roman en 3 volumes, intitulé *Marie ou les peines de l'amour*. Nous avons déjà dit un mot de ce roman, dont il fit paraître une 2^e édition en 1814, sous le titre de *Marie ou les Hollandaises*.

2^o En 1813, un livre de poésies, intitulé *Odes*, qui fut édité à Vienne. C'est une de ces odes dont nous avons cité quelques jolis vers, les adieux à Gratz.

3^o En 1814, un mémoire sur la versification, en réponse à une question proposée par la deuxième classe de l'Institut. Ce mémoire imprimé à Rome en 2 volumes, en 1825, sous le titre de *Essai sur la versification*, remporta le prix de la question mise au concours. Dans cet ouvrage, l'auteur demande la suppression de la rime dans les vers, la conservation de la césure et l'ancien nombre de syllabes. Il complète leur rythme par une distribution régulière des accents, ce qui les fait essentiellement différer des vers blancs. Il note pour cette accentuation la pénultième des mots finissant par des *e* muets et la finale de tous les autres. Il appliqua lui-même ce système, dont il est l'inventeur, en faisant une tragédie, une comédie, un opéra, une ode, et en s'excusant de n'avoir pas poussé jusqu'à l'épopée.

4^o En 1820, trois volumes, intitulés *Documents historiques sur le gouvernement de la Hollande*¹.

5^o *L'Histoire du Parlement anglais*, depuis son origine en 1234, jusqu'à l'an VII de la République française, suivi de la grande charte avec des notes autographes de Napoléon. Ce livre, un volume, parut en 1820, à Paris.

6^o En 1828, une réponse à sir Walter Scott sur son histoire de Napoléon, brochure de 460 pages.

7^o En 1834, une brochure d'une cinquantaine de pages, intitulée *Observations sur l'histoire de Napoléon par M. de Norvins*. C'est une réfutation sans réplique d'un assez grand nombre de faits avancés inconsidérément par cet historien trop officieux de l'empereur.

Nous terminerons ce travail sur le roi Louis par une lettre qui lui

1. Nous avons eu plusieurs fois recours à ce curieux et intéressant ouvrage pour la rédaction de notre travail.

fut écrite de Londres par son frère Joseph, le 4^{er} août 1834, et qui nous paraît de nature à faire connaître le caractère de ces deux princes.

Mon cher frère, je n'ai pas répondu plus tôt à ta lettre du 3 juillet, je suis encore convalescent d'une douloureuse esquinancie qui m'a tenu plus de quinze jours au lit et dont les suites me tiennent encore à la maison, à cause du temps humide et nébuleux qui règne depuis ma convalescence.

Personne n'est moins dogmatique que moi, et si tu es d'humeur à régayer le tableau que tu fais si sombre de la vie par de nouveaux rapports qui puissent embellir le déclin de ta vie, personne n'en sera plus heureux que moi, chacun a le sentiment et la mesure de ce qu'il peut et doit pour son propre bonheur, et on fait légitimement de tenter un sort meilleur lorsqu'on en espère du bonheur.

Je ne m'appesantirai pas davantage sur la thèse du mal ou du bien de cette vie, je crois la vérité dans le mélange de quelques plaisirs et de plus de douleurs ; mais on multiplie, on aggrave les douleurs en s'étudiant à voir tout en mal et on ne remédie à rien par de la mauvaise humeur ; sans doute et le bonheur et la vertu sont en minorité sur la terre, j'en conviens, et il faut s'y soumettre, c'est notre lot, celui qui se soumet à ce qu'il ne peut empêcher est le moins malheureux et le plus sage. Faire de nécessité vertu, considérer plus bas que nous pour se trouver moins malheureux, se consoler dans la bonne conscience, si on croit à une autre vie, ne voir que le vrai bonheur : tu sais tout cela mieux que moi, mais je répète les appuis sur lesquels je me suis appuyé dans ma longue vie.

J'ai eu une bonne femme et je n'ai pas vécu avec elle depuis trente ans ; j'ai sans cesse combattu sans ambition les brigands, les ennemis de mon pays, des exigences que je n'approuvai pas ; l'homme le plus aimant de la terre a passé sa vie sans sa famille, dans un autre monde ; depuis 1830, j'ai dépensé pour la cause de mon neveu plus d'un million de francs, c'était la moitié de ce qui me restait de disponible après l'incendie de ma maison en Amérique, en 1820. Je crois être assuré que c'est la politique qui a mis le feu à ma maison pour y détruire les lettres que Napoléon m'avait confiées. Revenu en Europe sur l'invitation de Julie et la tienné, j'ai comme toi voulu aider Caroline et Jérôme ; j'ai cru que toute querelle domestique se dissiperait à ma voix fraternelle et je puis dire paternelle. Qu'ai-je recueilli de mes soins, de ma bonne volonté ? Caroline, par ses soupçons, par son abnégation de toute fierté, les autres, par leur peu de sympathie et l'appui qu'ils paraissent avoir donné à ses calomnies contre mon oncle le cardinal, contre moi-même, m'ont fait sentir qu'il était encore de plus grands maux que ceux que nous devons à la persécution des rois conjurés contre nous ; ton fils mort était aussi mon fils ; celui qui a épousé mon ainée je l'ai vu, comme Caroline, aux pieds de nos ennemis... Ce qui m'empêche

d'aller en Italie, c'est qu'on sait que je possède des secrets que vous ignorez. Je lutte contre la mauvaise fortune et je n'en suis pas abattu ; ma santé faiblit, il est vrai, mais j'ai 71 ans : combien sont plus infirmes que moi ! Julie, mes filles, toi, m'avez conservé votre cœur dans toute sa pureté ; ton fils, ma sœur, Charles, mes neveux, que de sujets de douleurs ! Notre oncle m'eût resté ami, sa sœur lui a laissé les portraits de famille sous toutes les formes, sous toutes les reliures ; l'homme qui m'a dit de la part de notre mère, sous le plus inviolable secret, qu'il était chargé de vendre le collier qu'elle destinait au roi de Rome pour 200,000 francs, prix qu'elle n'avait pas trouvé à Rome, me dit aussi qu'elle avait disposé du médaillon contenant le portrait de l'empereur, valant plus de 60,000 francs, il a été trouvé : le collier a été vendu par l'ordre de Madame, elle a disposé du prix, elle l'a voulu et personne n'a rien à y voir : le cardinal n'y est pour rien, le cardinal n'a pas voulu risquer des funérailles dignes de la mère de Napoléon et de nous tous pour la même raison que moi-même en Amérique je n'ai pas dû affronter les préventions et les âmes toutes puissantes de la Sainte-Alliance, par la même raison que tu n'as pas dû ni pu rendre à notre fils les honneurs funéraires qui lui étaient dus ; mais notre oncle m'a souvent entretenu du monument somptueux qu'il a l'intention de consacrer à sa sœur, mais où ? quand ? et ne lui faut-il pas l'assentiment de nous tous ? Je lui ai écrit qu'en sus de ce qu'il ferait, j'y contribuerais aussi pour ma part. Je ne doute pas que tu ne fasses comme moi, mais où ? Faut-il suivre l'exemple que tu as donné à Florence, où est mort ton fils ? Faut-il suivre celui qu'a donné ta femme à l'occasion de ton autre fils et demander en grâce que notre mère soit enterrée où nous ne pouvons ni vivre ni mourir ? Le cardinal a pensé à Ajaccio, mais cela est-il convenable ? Notre oncle n'est pas un génie de premier ordre, mais on le calomnie lorsqu'on lui refuse les qualités du cœur et des talents et des connaissances dont s'honoreraient bien des ecclésiastiques considérés dans ce monde.

Si tu crois à mes paroles, à ma probité, à mon honneur, crois que tu t'es trompé sur notre oncle le cardinal Fesch ; je désire te convertir à ma croyance, parce que je suis sûr de ce que je dis, que j'ai connu notre oncle lorsque vous ne pouviez pas l'apprécier dans votre enfance, lorsque nous étions tous orphelins de notre père, et notre mère a toujours disposé de ce qui appartenait à son frère pour le bien de la famille à son grand contentement, lorsque la mort prématurée de notre père nous laissa dans les embarras occasionnés par les dépenses au-dessus de sa fortune qu'il avait été obligé de faire dans ses missions de Paris et à Versailles¹.

Je suis fatigué, la tête me tourne, je t'embrasse de tout mon cœur, mon cher Louis.

BARON DU CASSE.

(Sera continué.)

1. Sur ces derniers faits, voy. le 1^{er} vol. de Jung, *Bonaparte et son temps*.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

PUBLICATIONS RÉCENTES : DOCUMENTS. — Les documents que M. Hérelle a réunis sur les états-généraux, depuis ceux de 1484 jusque et y compris ceux de 1789¹, présentent un intérêt dont on ne se ferait pas une idée suffisante, si l'on se contentait de lire l'analyse exacte, mais nécessairement un peu sommaire, dont l'auteur les a fait précéder. Ils font pressentir le puissant intérêt du recueil que prépare M. Picot. Ces documents sont, d'une part, des procès-verbaux d'assemblées primaires et de bailliages, de l'autre des cahiers de doléances des bailliages, des communautés rurales, des corporations. Ils nous font donc connaître à la fois les opérations préparatoires de la réunion des états-généraux et les vœux des différentes classes de la population dans l'important bailliage de Vitry-le-François. Ce que nous disons là s'applique surtout aux documents relatifs aux états-généraux de 1789, beaucoup plus nombreux et plus intéressants que ceux qui concernent les assemblées antérieures. Les cahiers des paroisses de Sermaize et de Malignicourt, par exemple, attestent une modération et un sens pratique qu'on voudrait trouver au même degré chez les législateurs de la Constituante. Ailleurs, on saisit l'influence des doctrines économiques régnantes, on acquiert une notion précise de telle ou telle institution de l'ancien régime à son déclin ; mais ce qui fait surtout le prix de ces cahiers de doléances, c'est la façon dont les électeurs apprécient ces institutions et les réformes qu'ils proposent, c'est aussi l'accent pacifique et de concorde qui y règne.

L'intérêt du document que M. Armand Baschet vient de publier²

1. *Documents inédits sur les États-Généraux (1482-1789)* tirés des archives de Vitry-le-François et publiés avec une introduction et des notes. 1 vol. in-8°. Champion.

2. *Mémoire d'Armand Du Pléssis de Richelieu, évêque de Luçon, écrit de sa main, l'année 1607 ou 1610, alors qu'il méditait de paraître à la Cour.* Publié d'après l'original inédit, avec informations et notes par Arm. Baschet. In-8°. Plon.

est d'un ordre tout différent ; c'est un intérêt psychologique, consistant dans la révélation des calculs et des précautions de Richelieu pour préparer sa fortune politique. Ces calculs et ces précautions ne paraîtront puérils qu'à ceux qui ignorent les ménagements infinis par lesquels il édifia et assura sa grandeur, et ce qu'il entre de patience et de souci des détails dans son génie et dans sa carrière. L'authenticité du document que M. Baschet a eu la bonne fortune si méritée de découvrir n'est pas douteuse ; la date que lui assignent l'éditeur et M. Hanotaux ne l'est pas davantage, si l'on ne veut pas la trop préciser et si l'on se borne à dire qu'il a été écrit sous Henri IV, car l'humilité de l'attitude que Richelieu se prescrit avec les grands a peine à se concilier avec la dignité épiscopale, comme ses projets de courtisan avec sa résidence assidue dans son diocèse de la fin de 1608 à 1610. Ce document nous apprend que l'évêque de Luçon avait écrit à Henri IV, au sujet de l'exécution de Biron, une lettre qui paraît lui avoir valu les félicitations du roi et de Villeroy ¹. Tous les progrès que l'on fait dans la connaissance de ce mâle et fier génie, fait de raison et de volonté, ont un puissant attrait, et cet attrait se trouve dans une publication qui nous montre à quels détails s'étendaient chez le futur ministre la prévoyance et le calcul.

La nouvelle édition ² des mémoires d'un des derniers adversaires de Richelieu, du cardinal de Retz, commencée par le regrettable M. Feillet, vient d'être terminée par les soins de M. Gourdault. On sait qu'elle reproduit scrupuleusement le ms. autographe, sauf pour les parties qui manquent dans ce ms. Ces mémoires, dont la fin fait partie du tome V des œuvres complètes, y sont suivis des pamphlets du cardinal, tant de ceux dont il s'est reconnu l'auteur, que de ceux que l'éditeur, M. de Chantelauze, guidé par sa connaissance approfondie des idées et du style de Retz, croit pouvoir lui attribuer.

On s'explique la multiplicité des publications sur l'histoire de la Révolution en province, quand on examine les trois volumes ³ que M. Ramon vient de tirer des archives de Péronne et qu'il se propose de faire suivre de plusieurs autres. La fécondité devient facile quand un éditeur de textes n'apporte ni choix dans les documents, ni sérieux

1. Ce n'est pas en effet de l'exécution de Biron, comme l'ont cru MM. Baschet et Hanotaux, que Henri IV entretint Richelieu, mais de la lettre écrite à cette occasion. Quant à l'*histoire du roi*, il s'agit d'une histoire quelconque d'Henri IV, et non d'une histoire écrite par Richelieu.

2. 1 vol. in-8°. Hachette, collection des grands classiques de la France.

3. *La Révolution à Péronne* : 1^{re} série : fêtes, cérémonies et réjouissances (1789-1804). 2^e série : États-Généraux de 1789, doléances du tiers-état, de la noblesse et du clergé du bailliage. 3^e série. 3 vol. in-8°. Péronne, Quentin.

dans les commentaires et dans les notes, ni même le souci d'une impression correcte et claire. Nous n'affirmerons pas que le recueil de M. R. ne puisse rendre aucun service aux historiens de la Révolution ; il est probable, au contraire, qu'un savant, spécialement voué à l'étude de cette période, saura découvrir dans ce fatras tel détail statistique, tel épisode ¹, dont il pourra grossir le trésor de ses observations, mais ce que nous ne craignons pas d'affirmer, c'est que le profit qu'il en tirera sera loin de se trouver en rapport avec l'étendue de cette publication. On jugera de son peu d'utilité quand on saura qu'un volume entier se compose de procès-verbaux de cérémonies et de fêtes publiques. L'usage des recueils qui, comme celui-ci, comprennent à la fois des textes, des analyses, des observations de l'auteur, n'est commode que lorsque ces divers éléments sont distingués par des caractères différents. Ici, les pièces ne sont même pas numérotées, et l'on hésite parfois avant de reconnaître si l'on a affaire à une analyse ou à un texte. Les préliminaires, d'ailleurs insignifiants, mis par l'auteur en tête de certaines pièces, sont imprimés tantôt en petits caractères, tantôt en caractères ordinaires. Les assertions de l'auteur sont parfois démenties par les documents sur lesquels il les appuie. Ainsi il affirme dans des termes dont il est difficile de se rendre un compte exact, que l'analogie des vœux exprimés dans les cahiers des états-généraux de 1789 s'explique non par la communauté des aspirations, mais par l'adoption de certaines brochures politiques comme base de ces cahiers ; or, si l'on consulte les procès-verbaux des assemblées du tiers-état de Péronne, publiés par lui, on voit l'assemblée nommer des commissaires pour rédiger les cahiers, on la voit adopter ces cahiers, en voter l'impression (délibérations des 19, 20 et 23 mars), on ne la voit nulle part puiser dans des écrits de circonstance les besoins et les vœux dont elle confie l'expression et la défense à ses mandataires.

Il est difficile de parler du troisième volume des *Mémoires de Madame de Rémusat* ² sans répéter ce que nous avons dit des deux premiers ; c'est le même genre d'intérêt historique, le même agrément littéraire. Nous ne pensons pas que parmi les mémoires que l'époque impériale nous a laissés, il y en ait qui nous fassent aussi bien comprendre Napoléon, non pas assurément le capitaine et le politique, mais l'homme même, et en même temps que Napoléon, ce monde d'administrateurs et de généraux d'élite qu'il avait créé, qu'il domi-

1. Les pièces relatives à l'arrestation de l'abbé Manry présentent un certain intérêt de curiosité.

2. 1806-1809. 1 vol. in-8°. Calmann Lévy.

naît et séduisait par son génie, qu'il enivrait de gloire, d'honneurs et de richesses. Bien que la cour impériale tienne la première place dans ses mémoires, M^{me} de Rémusat n'oublie pas le pays, de jour en jour moins ébloui par les victoires, de jour en jour plus inquiet et plus détaché. A une pénétration assez commune chez les femmes et qu'elle porte à un degré supérieur, M^{me} de Rémusat joint une aptitude pour les considérations politiques qui n'a été donnée qu'à bien peu de personnes de son sexe. Elle ne se pique pourtant de rien ; on ne trouve chez elle ni prétentions littéraires, ni prétentions politiques, elle ne disserte pas, elle ne cherche pas à faire des portraits, elle ne se donne pas le ridicule de juger la politique de Napoléon et le goût des considérations politiques se trahit chez elle plutôt qu'il ne se montre. Faite surtout pour les jouissances de l'intérieur et de l'esprit et placée dans une cour où règne la contrainte, son seul plaisir est d'observer. Ses observations sont si attentives, si précises que lorsqu'elle les recueille neuf ans après, on les croirait écrites à fur et à mesure des événements. Comment donner une idée du profit et du charme qu'on éprouve à pénétrer avec elle dans cette cour où le maître se laisse aller à tous les caprices de son impérieuse nature, où de petites intrigues s'agitent sous l'immobilité imposée par la crainte ? Voici l'empereur avec sa démarche rapide, son manque de tenue, son impatience de toute gêne, son indécatesse, son humeur insociale, ses capricieuses exigences, ses accès de sensibilité, ses lueurs de clairvoyance et d'impartialité. Après lui, le personnage que ce volume nous fait le mieux connaître, c'est Talleyrand dont l'auteur avait su gagner la confiance et provoquer dans une certaine mesure l'expansion. Le programme politique de Talleyrand, ses vues sur le but à donner à la politique française et sur un remaniement général de l'Europe font autant d'honneur à sa sagacité que sa résolution d'affermir l'empereur en le modérant fait honneur à son patriotisme. Si l'on ne se rend pas bien compte du système qu'il aurait voulu faire prévaloir à l'égard de l'Espagne, on voit clairement du moins qu'il était opposé à celui qui fut adopté par Napoléon. Les préliminaires du divorce, les combats intérieurs de l'empereur, la lutte de Talleyrand et de Fouché sur cette question sont retracés avec une finesse et une netteté qui font bien vivement regretter que le récit n'aille pas jusqu'à la fin de ce drame domestique.

Il ne faut pas s'étonner de ne pas rencontrer Davout parmi les personnages que M^{me} de Rémusat a connus et qu'elle a peints dans ses mémoires, la carrière du maréchal s'est presque entièrement écoulée loin de la France et dans les camps. La correspondance de Davout et

de sa femme, dont le troisième volume¹ vient de paraître, nous apprend d'ailleurs tout ce qu'on peut désirer savoir sinon sur l'homme de guerre, au moins sur l'homme privé. La pensée qui a inspiré à M^{me} la marquise de Blocqueville cette publication a été de faire pénétrer le lecteur dans l'intimité de son père, de faire tomber par la divulgation de papiers de famille les imputations de dureté, de jalousie auxquelles le maréchal avait été en butte; cette pieuse entreprise a atteint pleinement son but. Comment conserver des préventions déjà fort ébranlées par l'histoire sérieuse, comment ne pas partager les sentiments de l'éditeur quand on lit des lettres qui n'étaient pas destinées à la publicité, et où chaque ligne respire la tendresse, l'abnégation, le patriotisme, non pas certes le plus éclairé puisqu'il n'apercevait pas la fragilité du régime qu'il servait, mais le plus élevé et le plus pur? Les documents contenus dans ce volume justifient complètement Davout de la double accusation d'avoir abandonné Ney dans la retraite de Russie et d'avoir pris l'initiative de mesures de rigueur contre les habitants de Hambourg; les instructions de Napoléon, publiées par M^{me} de B., font remonter jusqu'à lui la responsabilité d'une répression qui, du reste, en ce qui touche du moins les personnes, ne fut pas exercée et dont le projet reçut de l'empereur lui-même des tempéraments. Nous ne reviendrons pas sur les critiques que le livre de M^{me} de B. peut encourir au point de vue de la composition; nous avons déjà dit² qu'on n'y trouve ni une biographie, ni un recueil de documents empruntés à différentes sources et publiés par un éditeur qui se résigne à n'être que cela. Il est regrettable, par exemple, que M^{me} de B. n'ait pas tiré de ses archives de famille un certain nombre de documents administratifs sur le gouvernement de son père à Hambourg, mais n'y aurait-il pas quelque pédantisme à demander à une femme du monde qui nous révèle tous les secrets de l'âme d'un héros, qui nous fait confidence des épanchements intimes d'un des plus grands lieutenants de Napoléon, à lui demander, disons-nous, la méthode d'un historien de profession? Son livre, où les effusions filiales se mêlent ingénument aux documents, n'en offre pas moins une lecture charmante, et, si sa valeur historique est moins apparente, elle est pourtant très réelle,

1. *Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, raconté par les siens et par lui-même*, par madame la marquise de Blocqueville; tome III : *La Russie et Hambourg*. 1 vol. in-8°. Didier. Nous rangeons ce livre parmi les documents, bien qu'il soit rempli en partie par les réflexions de l'éditeur, parce que les documents en forment la partie de beaucoup la plus importante.

2. Cf. *Rev. hist.*, X, 124.

puisque, ainsi que nous l'avons dit, il fait admirablement connaître le caractère de Davout, et aussi, quoique à un degré beaucoup moindre, sa vie militaire.

ANTIQUITÉ. — Beaucoup des ouvrages relatifs à l'antiquité sont consacrés à l'interprétation de monuments figurés et destinés à perfectionner notre connaissance de l'art antique ; ils échappent dès lors à notre compétence. Tel est le cas pour la thèse française¹ de M. Emm. Fernique. Nous aimons à penser que les archéologues trouveront de quoi s'intéresser et s'instruire dans la description des ruines et des antiquités de Preneste, et dans l'étude de l'art prénestin ; mais les historiens s'étonneront de n'avoir rien à apprendre dans la partie purement historique de ce travail. A en juger par l'histoire de la ville que M. F. nous présente depuis son origine jusqu'à la propagation du christianisme, les nombreuses découvertes faites à Preneste depuis 1855 et signalées par lui auraient été stériles pour l'histoire. Nous serions en effet embarrassé pour dire ce que cet exposé historique ajoute à ce qu'on savait déjà. Le récit que M. F. a tiré des historiens de l'antiquité est loin d'être dénué d'intérêt, mais on pouvait s'attendre à le voir rajeuni et enrichi par les inscriptions et les monuments figurés qui sont aujourd'hui les sources les plus sûres de l'histoire ancienne. La thèse latine du même auteur² montre bien ce qui manque à la thèse française : elle est nourrie et abonde en faits intéressants, on s'aperçoit que l'auteur s'y est préparé de longue main par la publication d'un recueil d'inscriptions inédites du pays des Marses.

Dans son ouvrage sur la géographie d'Ammien Marcellin³, M. l'abbé Christophe a discuté avec compétence et netteté les renseignements géographiques recueillis par cet historien sur les pays qu'il avait parcourus. Dans sa thèse latine⁴, M. Ed. Zévort a essayé d'établir, à l'aide des historiens de l'histoire auguste, des monnaies et des inscriptions, tout ce qu'on sait de positif sur les tyrans qui s'élevèrent en Gaule de 257 à 273.

L'ouvrage de M. Ed. Marx⁵, qui est aussi une thèse, mais une thèse de doctorat en droit, dépasse de beaucoup en importance les

1. *Étude sur Preneste, ville du Latium*. 1 vol. in-8°. Thorin.

2. *De regione Marsorum*.

3. *Géographie d'Ammien Marcellin : Asie centrale. — Ancienne Gaule. — Égypte*. 1 vol. in-8°. Impr. Pitrat, Lyon.

4. *De Gallicanis imperatoribus*. 1 vol. in-8°. Germer Baillièrè.

5. *Essai sur les pouvoirs du gouverneur de province sous la république romaine et jusqu'à Diocétien*. 1 vol. in-8°. Thorin.

deux précédents. Le sujet choisi par M. M. est un des plus étendus et des plus importants que présente l'histoire romaine. Subissant le contre-coup des changements opérés dans la constitution politique et concentrant tous les pouvoirs, la charge de gouverneur de province reflète les modifications du pouvoir central, et offre en raccourci l'ensemble de l'administration provinciale. L'histoire de cette charge nous fait assister au progrès de la puissance impériale et au démembrement, à l'affaiblissement de l'autorité du gouverneur. Cette double transformation domine l'étude des attributions diverses que le gouverneur réunissait dans ses mains, et à chacune desquelles M. M. consacre un chapitre de son livre. *L'imperium* et la juridiction étaient les principales ; l'auteur en détermine l'étendue et le caractère, ainsi que l'autorité du gouverneur en matière de finances, de travaux publics, de police et d'organisation militaire. Il étudie ce que chacune de ces fonctions était sous la République, ce qu'elle est devenue sous l'empire. A ce plan analytique qui fait paraître l'ouvrage un peu décousu, nous aurions préféré une étude synthétique des pouvoirs du gouverneur envisagés dans leur ensemble sous la République et sous l'empire. Si nous ajoutons à cette observation que l'ouvrage manque de conclusion, nous aurons épuisé les critiques dont il nous paraît susceptible. Nous laissons à de plus clairvoyants le soin de découvrir les autres défauts d'un livre qui, sans avoir une grande originalité, a le mérite de réunir sur un sujet des plus importants toutes les notions que ce sujet comporte.

MOYEN AGE. — La façon dont M. Aug. Molinier comprend sa tâche d'éditeur lui impose un travail auquel nous devons d'autant plus rendre hommage que le monument auquel il se rattache peut en dissimuler l'importance à des yeux peu attentifs. M. M., en effet, ne se contente pas de corriger les erreurs échappées aux auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, il enrichit la meilleure de nos histoires provinciales de mémoires originaux. Hier c'était un travail sur la féodalité dans le Languedoc que nous avons loué comme il le mérite, aujourd'hui nous avons à signaler une étude sur l'administration de saint Louis et d'Alfonse de Poitiers dans le Languedoc, qui fait partie du tome VII de la nouvelle édition de l'ouvrage de D. Vaissette. La guerre des Albigeois et ses conséquences, l'intrusion d'une race et d'un gouvernement étrangers, créaient pour l'administration des conditions particulières. La conquête, œuvre de foi et d'ambition tout ensemble, avait dépossédé la noblesse et même les autres propriétaires de la province. Lorsque la royauté de Louis VIII et de Louis IX reprit à son compte l'entreprise violente des Montfort, elle dut néces-

sairement y apporter un autre esprit, y poursuivre un but de pacification et d'assimilation définitive. Ce sont les moyens employés par saint Louis dans les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne, par Alfonse de Poitiers dans l'Albigeois et le Toulousain, pour panser les plaies de trente ans de guerre, pour réparer les excès de pouvoir des agents de la conquête, pour faire prévaloir en même temps les idées de centralisation qui présidaient déjà à l'administration des provinces d'outre-Loire, ce sont ces moyens que M. M. a entrepris de nous faire connaître. Son plan est bien conçu. Après deux chapitres préliminaires sur l'état du Languedoc depuis la croisade jusqu'à la mort de Raymond VII et sur l'esprit particulier que saint Louis et son frère portèrent chacun dans leur administration, il passe en revue les agents administratifs de ces deux princes, puis il étudie l'administration financière, la justice et enfin les rapports du gouvernement du roi et d'Alfonse avec le clergé, la noblesse et le tiers état. C'est principalement à l'aide des registres des enquêteurs envoyés dans le Languedoc par Louis IX et par Alfonse pour faire droit aux plaintes des habitants contre les fonctionnaires, que M. M. a entrepris de se représenter l'administration de la province sous ces deux princes. Son travail se présente même comme une introduction au recueil des extraits de ces registres. Il est difficile d'exagérer l'importance de ces documents qui nous renseignent à la fois sur les griefs de la province et sur les principes suivis par le roi et le comte pour leur donner satisfaction, mais sont-ils suffisants, et l'auteur a-t-il eu recours, pour les compléter, à tous ceux qui auraient pu lui permettre d'approfondir davantage certains points de son travail? Par exemple, nous avons été frappé de l'insuffisance du chapitre consacré au tiers état. Nous aurions voulu en apprendre davantage et sur la classe rurale et sur la population urbaine. Nous ne comprenons pas bien, en ce qui touche la première, cette opposition entre les serfs de corps et les serfs de *caselage*; en quoi la condition de ces derniers pouvait-elle être pire que celle des premiers qui étaient soumis à la main-morte? Les nombreuses chartes de communes que nous possédons pour le midi ne mettaient-elles pas l'auteur à même de pénétrer plus avant dans l'organisation municipale, au lieu de se borner à nous dire sommairement qu'Alfonse favorisa le bas peuple contre l'oligarchie urbaine, et à nous donner un exemple de cette politique dans l'histoire, si intéressante d'ailleurs, de sa lutte contre les capitouls de Toulouse? Mais nous ne voulons pas descendre à des critiques de détail dont la place n'est pas ici. Expriment un jugement d'ensemble, nous dirons que l'auteur a conçu nettement son sujet, qu'il est arrivé à des résultats nouveaux et intéressants, mais que

néanmoins le tableau qu'il nous trace semble un peu flottant, que ses conclusions ne se dégagent pas avec assez de relief, parce que dans son travail la vigueur et la profondeur n'égalent pas la clarté.

Le troisième volume de l'*Histoire du luxe*¹, que M. Baudrillart a consacré au moyen âge et à la renaissance, nous paraît supérieur aux précédents, bien qu'il n'échappe pas aux défauts inséparables d'un pareil sujet. On comprend l'attrait que ce sujet a exercé sur M. B.; économiste et historien, il y a vu l'occasion de tracer, à la lumière des principes de l'économie politique, un aperçu de l'histoire de la vie privée, des arts, de toute une partie de la civilisation; il ne s'est pas rendu compte de la monotonie et du caractère superficiel qu'un tableau du luxe chez tous les peuples et dans tous les temps devait forcément présenter. Les efforts visibles de M. B. à la fois pour éviter à son livre, par l'agrément du style, l'apparence d'une compilation et pour lui donner par des détails minutieux un caractère précis, ces efforts sont restés impuissants; de ces pages si laborieusement composées le lecteur retient bien des détails curieux, instructifs, mais non ce qu'elles visent à lui donner, une idée nette du luxe des diverses époques dans ses rapports avec les diverses civilisations. Nous ne pouvons mieux faire comprendre ce qu'il y a de superficiel et de monotone dans l'ouvrage en question qu'en le comparant à un livre dont le sujet est analogue en ce sens qu'il s'occupe d'une des formes les plus intéressantes du luxe: nous voulons parler de l'*Histoire du costume* de M. J. Quicherat. M. Quicherat, lui aussi, avait à vaincre la monotonie d'un sujet qui semble au premier abord bien borné et qui oblige à de perpétuelles descriptions, mais ce sujet est aussi bien limité que celui de M. B. est indéfini et M. Quicherat a pu dès lors l'approfondir et le traiter d'une façon originale et personnelle.

Le livre de M. Ch. Louandre², embrassant l'ancien régime tout entier, échappe au plan chronologique que nous suivons dans ces bulletins, il nous servira de transition pour passer du moyen âge aux temps modernes. L'auteur y aborde un sujet en apparence assez simple, en réalité des plus complexes et des plus obscurs, un de ceux sur lesquels on s'entend le moins. Quoi de plus différent sous un même nom que la noblesse gallo-romaine et franque, la noblesse féodale jouissant de toutes les attributions de la souveraineté et for-

1. *Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.* Tome III : *Le moyen âge et la Renaissance.* 1 vol. in-8°. Hachette.

2. *La noblesse française sous l'ancienne monarchie, ses origines, ses titres, ses privilèges, son rôle politique et social, sa décadence.* 1 vol. in-18. Charpentier.

mant une véritable aristocratie, la noblesse sous Louis XIV ne conservant plus dans ses terres que l'ombre de son ancien pouvoir politique et ne se distinguant plus de la roture que par des privilèges utiles et honorifiques? Rien de plus délicat que de déterminer les diverses origines de la noblesse, le double sens de la chevalerie, le rang social indiqué par les titres honorifiques, l'époque à laquelle les armoiries, en devenant héréditaires, constituent un des signes distinctifs de la noblesse, etc.¹ Il faut savoir gré à M. L. d'avoir traité et résolu ces questions, sinon avec originalité et profondeur, du moins avec clarté, et le plus souvent avec exactitude.

TEMPS MODERNES. — Ce que nous avons dit du premier volume de l'ouvrage de M. Paquier² peut s'appliquer aux deux derniers. Ce vaste sujet, qui se confond presque avec l'histoire de la civilisation en France, pourrait être traité avec plus de pénétration et d'originalité; l'auteur ne connaît pas toutes les publications récentes d'après lesquelles il aurait pu se former une opinion plus juste sur certaines questions; à côté d'erreurs d'appréciation, on relève dans ces deux volumes, comme dans le précédent, quelques erreurs matérielles. M. P. nous paraît avoir manqué de clairvoyance, de mesure ou d'équité en admirant la politique qui mit les Bourbons sur le trône d'Espagne, en plaçant si haut Albéroni, Choiseul, le marquis d'Argenson, que M. Zévort vient de réduire à sa juste valeur, en parlant d'une terreur blanche à Paris à propos de l'exécution si justifiée de La Bédoyère et de Ney, en répétant sur la politique extérieure du gouvernement de Juillet un lieu commun dont le temps et l'histoire ont fait justice. Si nous signalons quelques cas où le jugement de l'auteur nous semble s'être égaré, ce n'est pas que ces méprises soient fréquentes dans les deux volumes de M. P.; loin de là, ce qu'il faut surtout y louer, c'est l'impartialité et la modération. On peut dire que l'auteur s'est fait l'organe de tous les esprits pondérés, ennemis des systèmes, qui sont bien de leur temps, mais auxquels le passé n'inspire pas une haine aveugle. Il y a notamment dans le dernier volume une page sur la Convention où l'auteur a parlé le langage de l'histoire équitable et définitive.

Le genre de mérite que nous louons chez M. Paquier est plus rare qu'on ne pense; on peut s'en convaincre en lisant un petit livre anonyme sur Catherine de Médicis³ écrit par l'auteur de *La Vérité sur*

1. M. L. nous paraît avoir trop reculé cette époque en la plaçant à la fin du XIII^e siècle.

2. *Histoire de l'unité politique et territoriale de la France*. Tomes II et III. In-8°. Hachette. Pour le 1^{er} vol. cf. *Rev. hist.*, XI, 120.

3. 1 vol. in-18. Plon.

Marie Stuart. Il y aurait peu d'équité à juger au point de vue d'une critique historique rigoureuse un ouvrage dont l'auteur n'affiche aucune prétention à l'originalité et dont le fond est emprunté à un historien aussi suranné que Mézeray. Mais ce qu'on est en droit de reprocher à l'auteur, c'est de rabaisser l'histoire au niveau de ses mesquines passions, c'est de méconnaître la grandeur morale quand elle se rencontre chez un protestant, comme Coligny, ou chez un esprit indépendant comme L'Hospital. On se plait par instant à croire que les hommes éclairés de tous les partis, ce qu'on appelait au xvii^e siècle les *honnêtes gens*, sont d'accord, sinon sur tel ou tel fait particulier de la vie de ces grands hommes, au moins sur leur haute valeur morale, et il est pénible de renoncer à cette illusion et de reconnaître une fois de plus que l'histoire ne désarme pas les passions qui nous divisent aujourd'hui.

M. Vaurigaud a su résister à de semblables entraînements dans le volume¹ intéressant, mais décousu, dépourvu d'idées générales et imprimé avec une grande négligence, où il a raconté, en grande partie d'après les registres du consistoire de Nantes, les souffrances, les actes de foi et de courage de ses coreligionnaires. — La découverte de quelques lettres mutilées de femmes enfermées pour hérésie dans la tour de Constance à Aigues-Mortes a fourni à un autre protestant, M. Sagnier, l'occasion de faire sur ces prisonnières, et d'une façon générale sur les réformés arrêtés pour avoir assisté à des assemblées du désert, des recherches² qui seront accueillies avec reconnaissance par les historiens du protestantisme.

C'est à l'époque héroïque de la Réforme, à l'époque où elle défendait sa foi par les armes, où elle était agressive autant que persécutée, que nous reportent les biographies³ d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret que l'éditeur des lettres de ces deux personnages, M. le marquis de Rochambeau, vient de publier. Ces biographies, exactes et impartiales, sont conçues sur un plan un peu étroit et l'on y souhaiterait plus de chaleur et un sentiment plus vif du milieu où s'est déroulée la carrière du père et de la mère de Henri IV.

Les titres de Barthélemy de Chasseneux à l'attention de la postérité consistent moins dans ses fonctions de magistrat que dans ses travaux de juriconsulte; aussi l'analyse et l'examen de ses *Commen-*

1. *Histoire de l'église réformée de Nantes depuis l'origine jusqu'au temps présent.* 1 vol. in-8°. Fischbacher.

2. *La tour de Constance et ses prisonnières, liste générale et documents inédits.* 1 vol. in-8°. Fischbacher.

3. *Galerie des hommes illustres du Vendômois : Antoine de Bourbon et Jehanne d'Albret.* 1 vol. in-8°. Picard.

taires sur la coutume de Bourgogne, de son *Catalogue de la gloire du monde*, du recueil de ses consultations, occupe dans le livre¹ de M. Pignot une place qui le dérobe en grande partie à notre ressort. Il ne s'y rattache que par des détails instructifs sur la vie des universités italiennes et françaises, sur les abus et les désordres de la magistrature du xvr^e siècle, sur l'invasion de la Provence par Charles-Quint, enfin sur l'affaire des Vaudois, au début de laquelle Chasseneux, qui ne devait pas en voir la fin (il mourut avant le 19 avril 1541), joua, en sa qualité de président du parlement de Provence, un rôle conciliant.

L'ouvrage de M. Hermann Ligier² échappe aussi en partie à notre compétence. Œuvre de critique littéraire autant au moins que d'histoire, il a pour but de déterminer l'idéal social et politique de Rabelais non moins que de dégager les données historiques contenues dans ses satires. Nous n'avons à nous occuper ici que de ce que le *Gargantua* et le *Pantagruel* nous apprennent ou nous font deviner de la société où vivait leur auteur. Il nous semble que M. L. n'a pas tiré assez grand parti des allusions et des traits satiriques que Rabelais a semés dans ses deux ouvrages. En examinant de plus près ses épigrammes contre le clergé, la magistrature, l'université, etc., en étudiant à fond d'un autre côté les documents contemporains, l'auteur aurait pu, ce semble, faire d'une façon plus rigoureuse la part de renseignements précis, positifs et nouveaux qui se cachent sous les bouffonnes exagérations de l'immortel écrivain.

Le nom de Fabert est de ceux que l'on prononce avec le plus de respect et d'admiration, de ceux qui parent le mieux nos fastes militaires, mais sa biographie n'offre pas cette variété qui attache et soutient l'attention du lecteur. La vie glorieuse de Fabert s'écoule dans des campagnes, dans des sièges surtout qui n'ont pas l'éclat, les effets rapides, foudroyants auxquels la guerre nous a habitués depuis Napoléon. Le livre de M. Bourelly³ est donc empreint d'une certaine monotonie, mais le commun des lecteurs sera seul sensible à ce défaut. Le récit précis, intelligent, d'une rapidité toute militaire, d'opérations qui, si elles ne frappent pas fortement l'imagination, décident du moins de graves intérêts, ce récit sera hautement apprécié par tous les historiens. D'ailleurs, Fabert fut appelé par sa charge de

1. *Barthélemy de Chasseneux, premier commentateur de la coutume de Bourgogne et président du parlement de Provence, sa vie et ses œuvres.* 1 vol. in-8°. Larose.

2. *La politique de Rabelais.* 1 vol. in-8°. Fischbacher.

3. *Le maréchal de Fabert, étude historique d'après ses lettres et des pièces inédites.* 1^{er} vol. (1599-1652) in-8°. Didier.

gouverneur de la principauté de Sedan à s'occuper de certaines questions d'administration civile, et la confiance qu'il inspirait à tout le monde par son désintéressement, sa probité et sa valeur fit de lui un confident ou un intermédiaire dans certaines circonstances de la plus haute gravité. Son intervention dans la conspiration de Cinq-Mars, dans la double retraite de Mazarin, dans le recrutement de son armée, fait repasser sous nos yeux, avec des détails nouveaux, deux épisodes importants d'histoire politique et morale. Il est difficile de lire quelque chose de plus intéressant que les pages où M. B. retrace le rôle de conciliateur joué par Fabert entre Chavigni et Mazarin, les services qu'il rend à tous deux et surtout au dernier. Les extraits de la correspondance de ces trois personnages que l'auteur a insérés dans son récit ajoutent encore à sa valeur. Fabert a trouvé dans M. B. un biographe digne de lui : modeste pour son héros qui comptait la modestie au nombre de ses principales vertus, bien informé, s'oubliant complètement lui-même, racontant comme raconte un homme d'action plus soucieux de bien faire que de bien dire. Nous n'avons qu'une critique vraiment sérieuse à faire à M. B. ; c'est de ne nous avoir pas édifiés sur la valeur historique du ms. de Saint-Jory qu'il a suivi si souvent et de si près.

La renommée de Fabert ne peut que gagner à l'examen des titres sur lesquels elle repose ; celle du marquis d'Argenson ne résiste pas à une étude attentive de sa politique extérieure. Ce n'est pas, en effet, au penseur ou, si l'on veut, au rêveur, que M. Edg. Zévort a consacré sa thèse française¹ ; c'est à l'homme d'État, au ministre des affaires étrangères. Envisagé ainsi, non plus comme théoricien, mais comme homme d'action, le marquis perd toute sa valeur. Il nous apparaît comme un politique plein d'illusions, s'obstinant, contre l'évidence, dans ses préventions, changeant constamment d'idée fixe, imprimant à la diplomatie française une direction incohérente, faisant parler au roi un langage tour à tour hautain et sans dignité. Chez lui, l'imagination l'emporte sans cesse sur le sens pratique et l'esprit de suite. Il ne prévoit rien, ni le traité de Berlin, ni celui de Fuessen. Il s'acharne à rapprocher Frédéric II et Auguste III, il se flatte de l'illusion de détacher la France des intérêts de l'Espagne contrairement aux sentiments de famille du roi. Rien de plus triste que l'agitation sur place du ministre des affaires étrangères, sinon l'inutilité d'une guerre dans laquelle la France ne poursuivait aucun intérêt national, n'obéissait à aucune vue politique et répandait son sang et son or au

1. *Le marquis d'Argenson et le ministère des affaires étrangères du 18 novembre 1744 au 10 janvier 1747.* 1 vol. in-8°. Germer Baillière.

profit de passions de famille. L'auteur s'est imposé un travail considérable pour suivre et marquer nettement toutes les phases des négociations de la France avec ses adversaires, ses alliés, ainsi qu'avec les puissances neutres. Cette politique stérile est fortement écrivassière, on est effrayé du nombre de correspondances que M. Z. a dû dépouiller pour la retracer, mais elle n'est pas moins rebutante, de sorte que l'ouvrage que l'historien lui a consacré est plus méritoire qu'attrayant. Dans l'intérêt de l'auteur, on ne peut s'empêcher de regretter qu'il ait choisi pour son premier ouvrage une période qui ne met en relief aucun homme remarquable, à l'exception de Frédéric II, dont l'esprit ardent et juste contraste avec la nullité gourmée de Louis XV.

M. Zévort a écrit sur un sujet ingrat un excellent livre, neuf et concluant; l'ouvrage de M. Alfred Michiels ¹ n'est pas dénué d'intérêt, mais, contrairement à la prétention de l'auteur, il ne nous apprend rien de nouveau et la passion politique y parle souvent un langage vulgaire ou déclamatoire. Pour montrer à quel point M. M. est resté étranger aux travaux publiés dans ces dernières années sur le sujet qu'il traite, nous nous bornerons à dire qu'il n'a pas consulté le meilleur ouvrage d'ensemble qui existe sur les rapports de l'Europe et de la Révolution française, celui de Sybel, et qu'il a parlé de la mission de Custine à Brunswick sans connaître le travail publié ici même par M. Albert Sorel.

Si jamais l'histoire arrive à trouver le secret de la nature morale de Napoléon — et l'on sait, l'on a pu voir par ce bulletin combien l'on s'est depuis peu rapproché du but — ce sera en étudiant ses premières impressions, ses premières manifestations. L'historien qui voudra retracer cette prestigieuse carrière devra aussi montrer que cette individualité, en apparence tératologique, peut être rattachée non seulement à l'humanité en général, mais, dans une certaine mesure, à ses contemporains; qu'il appartient à son temps par certains côtés; combien le spectacle des révolutions auxquelles il assista a contribué à son empirisme politique; quels auxiliaires, quels moyens d'action la Révolution a préparés à son génie. En écrivant un livre sur Bonaparte et son temps de 1769 à 1799², M. Th. Jung est donc entré dans la véritable voie qui doit nous conduire à l'intelligence complète de l'homme le plus extraordinaire des temps modernes. Son

1. *L'invasion prussienne en 1791 et ses conséquences*. 1 vol. in-18. Charpentier.

2. *Bonaparte et son temps (1769-1799)* d'après les documents inédits, avec cartes. 2 vol. in-18. Charpentier.

livre est une biographie très précise et très détaillée. Instruction irrégulière et très incomplète, premières mortifications d'amour-propre à Brienne, impatience d'une ambition à laquelle l'illustration acquise par une carrière bien remplie semble trop tardive, inexplicable persistance à chercher la fortune en Corse au lieu de considérer la France comme sa vraie patrie et d'y attendre les occasions que la Révolution, puis la déclaration de guerre, devait offrir aux militaires de talent, dédain des objections morales soulevées par les entreprises qui souriaient à son ambition, tels sont les traits les plus saillants du caractère et de la vie de Napoléon pendant les vingt ans dont M. J. a écrit l'histoire. On ne saurait trop louer les recherches de l'auteur ; il faut aussi reconnaître dans son livre une chaleur de conviction qui le soutient et l'anime. Mais on n'y trouve pas au même degré les qualités les plus élevées de l'historien : la justesse, la mesure, la pénétration, la puissance de la synthèse, la composition, le style. Au lieu d'une biographie purement objective et sagement composée, nous avons affaire à une œuvre personnelle, passionnée, utile à consulter, attachante à lire, mais manquant de la sérénité et des proportions qui sont le fruit d'un sens historique naturel, en même temps que d'une longue incubation intellectuelle. Napoléon paraît être profondément antipathique à M. J. ; ce n'est pas nous qui le lui reprocherons. Mais les débuts d'un personnage si extraordinaire doivent éveiller chez un véritable historien plus de curiosité que d'hostilité, nous disons même une curiosité sympathique, comme doit être celle qui veut pleinement comprendre ce qu'elle étudie. L'animosité de M. J. l'entraîne à des appréciations qui sont de véritables dissonances ¹. En outre, les liens très réels qui unissent les chapitres de biographie aux chapitres d'histoire générale n'apparaissent pas assez. La principale question d'histoire générale soulevée par une étude sur la jeunesse de Napoléon est celle de la transformation de l'armée française en présence de la coalition, l'explication des succès d'une armée désorganisée par l'émigration des chefs et l'indiscipline des soldats contre les armées les plus aguerries de l'Europe. M. J., en sa qualité de militaire, a été particulièrement attiré par cette question, il l'a éclairée par de précieux renseignements qui malheureusement ne sont pas toujours appuyés de preuves, il en a préparé la solution, mais il ne l'a pas donnée, et, après l'avoir lu, on se demandera encore à quoi l'armée française dut des succès con-

1. M. J. aurait dû méditer cette réflexion de madame de Rémusat : « Mais pourquoi croire que Bonaparte fut toujours incapable d'éprouver un sentiment humain ? » *Mémoires*, III, 116.

traires à toutes les prévisions. Si l'auteur n'a pas résolu une question intimement liée à son sujet, puisque les armées et les officiers de la République allaient devenir les armées et les lieutenants de Napoléon, il s'est, en revanche, laissé aller à des digressions dans lesquelles il a, au gré de ses antipathies et de ses sympathies, tranché de graves problèmes historiques, sans tenir compte de toutes les considérations qui doivent être pesées par un juge impartial. Pour nous résumer, nous dirons que son livre n'est ni une œuvre mûrie ni une œuvre élevée, mais qu'elle est en grande partie neuve, instructive, écrite avec une généreuse chaleur.

G. FAGNIEZ.

ALLEMAGNE.

HISTOIRE ROMAINE.

Distinguer autant que possible ce qui est historique et ce qui est préhistorique, c'est là un principe qui a prévalu jusqu'ici et qui continuera à être appliqué pour le plus grand profit de l'histoire ; si nous semblons nous en écarter au début de ce bulletin, cette dérogation n'est qu'apparente. Grâce aux fouilles entreprises par Schliemann à Troyes et à Mycènes, par d'autres sur d'autres points du sol classique, le voile qui nous dérobait les origines de la civilisation gréco-romaine commence à être un peu soulevé, et l'on reconnaît de plus en plus que l'étude de l'époque primitive doit se guider à la lumière de ces découvertes rapprochées des données de la philologie comparée et des renseignements transmis par les écrivains anciens. Si les personnes qui n'admettaient que l'emploi de la dernière de ces sources d'information reconnaissent aujourd'hui l'utilité des deux autres, cela est dû en partie à l'ouvrage classique de Victor Hehn : *Les plantes cultivées et les animaux domestiques dans leur passage d'Asie en Grèce, en Italie et dans le reste de l'Europe, esquisses historiques et linguistiques*¹ ; ouvrage qui, depuis 1871, a eu déjà trois éditions. Parmi ceux chez qui le livre de Hehn a excité un sympathique intérêt, il faut compter Helbig, secrétaire de l'institut archéo-

1. *Kulturpflanzen und Haustiere in ihrem Uebergang aus Asien nach Griechenland und Italien sowie in das übrige Europa; historisch-linguistische Skizzen.*

logique allemand à Rome, et appelé par ses fonctions à suivre les nombreuses fouilles qui se font en Italie.

Il y a plusieurs années déjà, Helbig a soutenu dans ses *Études sur l'histoire primitive de l'Italie* (*Hermes* XI, 1876, p. 257 et suiv.) que les Iapyges de l'Italie inférieure n'étaient pas des autochtones refoulés, mais bien plutôt des colons envahisseurs envoyés de la côte épirote par les *Graeci*. B. Niese, dans son travail sur la race des Grecs (*Hermes* XII, 1877, p. 408 et suiv.) a fait valoir de bonnes raisons contre la thèse de Helbig et récemment U. Kœhler a traité un sujet analogue dans son mémoire : *De antiquissimis nominis hellenici sedibus* inséré dans le recueil publié en l'honneur d'H. Sauppe : *Satura philologica Hermanno Sauppio obtulit amicorum conlegarum decas* (Berol., 1879, p. 79 et suiv.). Si nous ne pouvons adopter l'hypothèse de Helbig sur l'origine des populations de l'Italie méridionale, il en est autrement de son dernier livre sur l'Italie supérieure : *Études sur l'histoire de la civilisation et de l'art dans l'Italie ancienne*. Tome I : *Les Italiens de la plaine du Pô*¹. Leipzig, 1879. Tandis que l'on considérait les anciens habitants lacustres de l'Europe comme des intermédiaires entre l'homme et le singe, V. Hehn exprimait l'idée à laquelle Helbig a donné dans ce livre une base plus solide, que ces habitants appartenaient déjà à l'immigration indo-germanique. Appuyé sur les travaux nombreux et très dispersés de la science préhistorique en Italie, qui sont ici pour la première fois critiqués et révélés au grand public, Helbig commence par décrire les débris préhistoriques trouvés dans les différents « terremare » de l'Italie supérieure : œuvre d'autant plus méritoire que toute cette littérature est presque entièrement ignorée de ce côté des Alpes. L'auteur trace d'après ces découvertes un tableau de la civilisation de cette population inconnue de la plaine du Pô, il contrôle ce tableau par les informations que les écrivains nous ont transmises sur l'état primitif des populations de l'Italie supérieure, et il soulève la question de savoir si ces découvertes peuvent être rapportées aux Ligures, aux Celtes ou aux Etrusques. Après avoir, sans hésiter, tranché négativement cette question, il expose les découvertes faites dans l'Italie centrale, notamment celles d'*Alba longa*, etc. La comparaison fait ressortir tout de suite la parenté de civilisation et Helbig en conclut que les ancêtres des Latins et les habitants de ces constructions sur pilotis de l'Italie supérieure doivent avoir appartenu au même peuple, et que par conséquent ces derniers se rattachent à la

1. *Beiträge zur altitalischen Kultur- und Kunstgeschichte*. I. Bd. *Die Italiener in der Poebene*.

race indo-germanique. La difficulté de la question, l'état fragmentaire des matériaux, ne comportent naturellement pas une preuve péremptoire. On pourrait aussi bien retourner la proposition et tirer des mêmes prémisses cette conclusion que le Latium a été habité aussi par des populations lacustres, et ainsi nous ne serions pas plus avancés. L'auteur cherche à prévenir cette conclusion en réunissant les témoignages des historiens sur l'état primitif des Italiens, dont les rites religieux ont conservé le plus longtemps la trace, pour arriver à cette conclusion que, dans les traits essentiels, les anciens Italiens de la race indo-germanique ressemblent aux populations lacustres. Par là, son hypothèse acquiert sans contredit un haut degré de vraisemblance en même temps qu'une grande importance pour l'intelligence de l'histoire romaine primitive.

C'est aussi de l'époque préhistorique que s'occupe l'ouvrage de Joh. Gust. Cuno : *Les temps préhistoriques de Rome*. 4re partie : *Les Celtes* ¹. Leipzig, 1878. Cet ouvrage, qui a un caractère plutôt linguistique qu'historique, forme en réalité la continuation des *Recherches d'ethnographie ancienne* ², du même auteur (Leipzig, 1874), et traite, d'après la même méthode, de l'ethnographie et de la langue des Celtes. Comme depuis les recherches de d'Arbois de Jubainville, d'A. Bertrand, etc., on s'occupe beaucoup en France de la différence entre les Celtes et les Gaulois, il ne serait pas impossible que cet ouvrage obtint plus d'estime qu'il ne mérite, car Cuno, lui aussi, parle du fonds celtique de la population italique, fonds auquel se seraient rattachés la plupart des peuples de l'Italie, longtemps avant les invasions gauloises. Si, dans la première partie, l'on regrette particulièrement l'absence d'une méthode historique sûre, la seconde, qui échappe du reste au jugement de l'historien, produit sur le profane une impression plus favorable. On comprend par ce qui précède que la parenté de l'Italique et du Celtique est le point sur lequel l'auteur insiste le plus, et les linguistes qui semblent renoncer aujourd'hui de plus en plus à l'hypothèse gréco-italique utiliseront probablement bien plus les résultats de la seconde partie que l'historien ne pourra exploiter les résultats historiques de la première.

Si nous quittons maintenant le domaine préhistorique, nous remarquerons d'abord que nous n'avons à signaler aucun exposé d'ensemble de l'histoire romaine. L'histoire romaine de Clason a été interrompue par la mort de l'auteur, et n'a heureusement pas été continuée. Cet ouvrage n'est pas une suite de l'ouvrage de

1. *Vorgeschichte Roms*. Th. I : *Die Kellen*.

2. *Forschungen im Gebiete der alten Völkerkunde*.

Schwegler, comme le titre le ferait croire ; non seulement elle est composée dans un tout autre esprit, mais aussi avec une méthode toute différente, et elle finit par se perdre dans des recherches rattachées les unes aux autres par un lien fort lâche, qui ont le caractère de monographies et dont les résultats sont souvent fort problématiques.

En revanche, Th. Mommsen a donné en 1879 le second volume de ses *Recherches romaines*¹. Il y a recueilli des articles déjà publiés, la plupart dans l'*Hermes*. Je mentionnerai, par exemple, les recherches approfondies sur Spurius Cassius, M. Manlius, Spurius Maelius, les trois démagogues de l'ancienne période de la République ; le désastre infligé par les Gaulois ; les procès de Scipion, etc. Ces articles sont réimprimés ici avec des appendices et des corrections. Il n'y a d'entièrement inédit que le morceau qui termine le recueil : *La paix avec Antiochus et les expéditions de Cn. Manlius Volso*.

On ne saurait opposer une fin de non-recevoir à des recherches approfondies sur l'histoire et la constitution de la Rome primitive, par cette raison que leurs résultats ne peuvent jamais arriver à l'évidence que comportent les périodes plus récentes, mais de telles recherches ne devraient pas aboutir, comme le livre d'Herm. Genz, *Rome patricienne*² (Berlin, 1878), à des monographies ; elles devraient être dirigées par des vues synthétiques. On ne peut s'occuper de l'époque la plus ancienne qu'en parlant d'une époque plus récente et mieux connue pour conclure de l'une à l'autre par voie d'analogie ; avantage incompatible en partie avec la méthode monographique. Le présent ouvrage en est un nouvel exemple ; l'auteur est souvent forcé de remonter trop loin, ailleurs de se livrer à de nouvelles hypothèses souvent un peu hasardées. Ces inconvénients, il est vrai, sont inhérents au sujet qu'il a choisi. Si donc la difficulté des investigations ne permet pas d'affirmer que cette image de la Rome patricienne correspond à la réalité, il faut reconnaître du moins qu'elle s'accorde avec l'état actuel de la science.

Pour une époque plus récente, nous avons à signaler une étude intéressante de G. Thouret : *De l'incendie allumé par les Gaulois*³, dans le XI^e vol. du supplément aux *Jahrbücher f. class. Philologie* de Fleckeisen (p. 95-188). — La nouvelle méthode d'investigation historique se distingue particulièrement de l'ancienne en ce qu'elle

1. *Römische Forschungen*.

2. *Das patricische Rom*.

3. *Ueber den Gallischen Brand*.

exige une évidence plus grande, en ce qu'elle cherche autant que possible à établir la plus ancienne forme d'un récit et s'y attache exclusivement, sans tenir compte des additions postérieures. Thouret applique cette méthode au récit de l'incendie allumé par les Gaulois, et comme Polybe, notre plus ancienne autorité, mentionne trois fois la prise de Rome par les Gaulois sans parler de l'incendie de la ville, Th. en conclut qu'au temps de Polybe on ne savait encore rien de cet incendie. Mais la question n'est pas aussi simple, car ni Polybe, ni aucun des auteurs sur lesquels on pouvait s'appuyer, n'a été contemporain des événements qu'il raconte; ils n'ont donc pour nous d'autre valeur que celle de leurs sources; un historien ayant vécu vers le commencement de l'ère chrétienne peut donc avoir pour nous la même valeur qu'un contemporain de la seconde guerre punique. Or, tout le monde conviendra que Diodore s'est servi, pour l'histoire ancienne de Rome, de sources excellentes. On peut admettre ou nier qu'il suive pour cette époque Fabius Pictor, comme Niebuhr l'a conjecturé, et comme Mommsen (*Hermes* XIII, 305-30) l'a soutenu, mais tout le monde s'associera au jugement exprimé en ces termes par Nissen (*Rhein. Mus.* XXV, 27) : « Les renseignements contenus dans Diodore représentent une tradition dont la pureté est très supérieure à l'autorité des annales postérieures, notamment de celles de Tite-Live; cette proposition a prévalu depuis Niebuhr et ne peut dans son ensemble être attaquée par des arguments scientifiques. »

Th. reconnaît lui-même que le récit de l'incendie de Rome par les Gaulois n'apparaît pas plus de cinquante ans après Polybe, et comme l'auteur suivi par Diodore vivait probablement avant Polybe, il n'est pas légitime d'appuyer sur le silence de celui-ci des conclusions d'une si grande portée; l'*argumentum ex silentio* n'est nulle part moins à sa place qu'ici. Tout au contraire, en l'absence même d'une tradition, on devrait croire que les Gaulois ont dû manifester leur déception et leur irritation en saccageant et en détruisant les maisons abandonnées de la capitale ennemie.

A. Schæfer nous donne dans ses *Commentationes philol. in honorem Th. Mommseni* (Berlin, 1877) une étude intéressante pour l'origine des inventions qui altèrent l'histoire romaine primitive. Cet écrit en l'honneur du soixantième anniversaire de la naissance de Mommsen fait partie des *Mélanges d'histoire romaine*¹ de Schæfer, auxquels j'emprunterai un exemple très instructif de ces inventions. La tradition annalistique parle d'une double soumission de Privernum, l'une en 341, l'autre en 329, tandis que les fastes triomphaux

1. *Miscellen zur Röm. Geschichte.*

ne connaissent qu'un triomphe « de Privernatibus » qu'ils placent dans la seconde de ces deux années. Or, Schæfer montre que la première prise n'est qu'un double de la seconde, et qu'elle n'a été placée en 344 que parce que les noms des consuls éponymes étaient à peu près les mêmes :

A. 344. Lucius Emilius et C. Plautius ;

A. 329. Luc. Emilius iterum et un Plautius plus jeune (Decianus). La prise de la ville n'étant datée que d'après les consuls de l'année, cet événement a pu être placé par certaines annales à une année fautive, de sorte que les historiens postérieurs ont cru devoir parler non d'une seule, mais de deux guerres contre les *Privernates*. Je me contente de cet exemple, mais en renvoyant à l'ensemble de ce recueil, composé de 78 mémoires, qui presque tous se rapportent plus ou moins directement à l'histoire ancienne et spécialement à l'histoire romaine.

Les volumes de supplément déjà mentionnés contiennent une discussion relative aux sources historiques, qui doit au moins être signalée ici, parce qu'il s'y rattache plus d'une question spéciale concernant la seconde guerre punique. O. Gilbert avait été amené par le *Cœlius Antipater et Antiochus de Syracuse* de Wœlfflin à entreprendre un nouveau classement et une nouvelle étude des fragments d'Antipater (Fleckeisen's *Jahrbücher*, vol. suppl. X) et il était arrivé à ce résultat que l'ouvrage d'Antipater est un écrit de parti à la louange de Scipion. Gilbert n'avait pu soutenir cette thèse qu'en faisant violence non seulement aux fragments isolés, mais aussi à l'économie de l'ensemble. Il est heureux que la réfutation approfondie de W. Sieglin ait paru dans le vol. suivant de ce supplément sous le titre : *Les Fragments de L. Cœlius Antipater* (vol. suppl. XI des *Jahrbücher*, 1879, p. 4-92). Sieglin, qui avait déjà donné dans sa thèse : *La chronologie du siège de Sagonte*, un travail préliminaire de son livre, renverse avec raison l'ordre nouveau établi par Gilbert dans les fragments et se rallie à l'hypothèse de Meursius et de Plüss, d'après laquelle L. Cœlius Antipater, indépendamment du *Bellum punicum* que l'on connaît, aurait écrit un autre ouvrage sous le titre d'*Histoires*. Cette hypothèse, qui s'appuie sur de sérieux motifs, sert de point de départ pour un classement nouveau et plus exact des fragments. On peut sur des points particuliers différer de l'avis de l'auteur. Ainsi, Sieglin essaie de retirer à Silen le récit du rêve d'Hannibal avant le passage de l'Èbre, bien qu'il appartienne au très petit nombre de fragments qu'on puisse avec certitude attribuer à cet historien.

Pour faire voir comment, même dans les périodes qui nous sont

le mieux connues — et de ce nombre est certainement l'époque de Cicéron — des inventions peuvent se produire et s'implanter, je renverrai à un petit mémoire de Mommsen : *Porcia*, inséré dans l'*Hermes* XV, p. 99 et suiv. Mommsen prend pour point de départ les vers bien connus de Shakespeare :

A woman that lord Brutus took to wife,
A woman well-reputed, Cato's daughter,

et il montre que Porcia n'a pu être la fille de Caton. Cette invention a-t-elle été imaginée et répandue par une *practextata*, c'est là une question qu'on ne peut résoudre avec la même certitude.

L'Allemagne ne possède pas encore une histoire de l'empire romain, et elle n'en possédera probablement pas avant l'achèvement du *Corpus inscriptionum latinarum*. Les inscriptions de la Gaule, de l'Afrique et d'une partie de l'Italie manquent encore. On ne saurait douter que Mommsen ne médite cette entreprise, à laquelle il est mieux préparé que personne, quand on voit, non seulement ses recherches épigraphiques, mais aussi ses travaux de droit public et d'histoire, tels que *La famille de Germanicus* (*Hermes* XIII, 243 et suiv.) et *Les derniers combats de la République romaine* (*Ibid.* p. 90 et suiv.), titre sous lequel il traite des dernières luttes qui signalèrent la fin du règne de Néron, notamment de celle de C. Julius Vindex. Les autres travaux particuliers inspirés par les récentes découvertes relatives à l'empire portent ou sur la vie municipale, comme les *Recherches sur Pompéi* de Nissen qui ont fait époque pour la connaissance plus exacte de cette ville importante, ou sur le droit public, par exemple sur l'histoire administrative de l'empire et de provinces particulières.

Si les matériaux épigraphiques ne sont pas entièrement rassemblés, s'ils peuvent s'augmenter au contraire chaque jour, on comprend toutefois qu'on ait déjà essayé souvent de présenter sur certaines questions des conclusions provisoires, et même de faire connaître au grand public les résultats déjà obtenus. De même que Mommsen a étudié la Suisse à l'époque romaine, et Hübner la romanisation de l'Angleterre (*Deutsche Rundschau*, 1878, mai, p. 224) et de l'Allemagne méridionale (*Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinland*. LXIII, 1878), Friedländer s'est occupé de la civilisation de la Gaule sous les Romains (*Deutsche Rundschau*, 1877, 43, p. 397-417). Hirschfeld a dans une conférence, *Lyon à l'époque romaine* (Vienne, 1878)¹, exposé à l'aide des inscriptions l'influence de la civilisation romaine dans le midi de la Gaule et dépeint la vie

1. *Lyon in der Römer Zeit.*

prospère de cette colonie, Müller a fait la même chose pour Nyons¹, K. Gros a étudié une colonie fondée par Trajan, en Dacie, *La colonie militaire d'Apulum en Dacie* (Schæssburg, 1878²), tandis que Willmanns dans son mémoire : *Une colonie militaire romaine en Afrique*, inséré dans les *Commentationes philol. in honorem Th. Mommseni* (p. 190 et suiv.), quelques inscriptions de Lambèse pour traiter de questions spéciales, par exemple des privilèges des vétérans et de leurs enfants.

C'est au second siècle que se rapporte le livre de E. Napp : *De rebus ab imperatore M. Aurelio Antonino in Oriente gestis*. Bonn, 1879. Il faut rendre un complet hommage à la critique prudente de l'auteur, autant qu'au zèle avec lequel il a rassemblé les matériaux, y compris ceux qui lui ont été fournis par la numismatique et l'épigraphie. Mais l'ordonnance de l'ensemble montre que Napp ne domine pas entièrement ses matériaux, il nous présente moins un tableau de la situation de l'Orient sous Marc Aurèle, qu'une succession de recherches sans cohésion sur la guerre d'Arménie contre les Parthes, avec des *excursus* qui sont aussi longs que l'ouvrage lui-même.

Le siècle suivant est peu attrayant en lui-même, et le triste état des sources où nous pouvons l'étudier contribue encore à nous en éloigner. Au contraire, Julien l'Apostat exerce encore de nos jours son ancienne force d'attraction. Ce « romantique sur le trône des Césars » qui assigna pour but à sa vie de faire refluer le courant de l'histoire, a été récemment le sujet de travaux approfondis, conçus dans un esprit très différent. Après Mücke, dont l'ouvrage superficiel ne pouvait satisfaire même les moins difficiles, le sujet a été repris par Adr. Naville (*Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme*, Paris, 1877), et par Rendall (*The Emperor Julian, Paganism and christianity, with genealogical, chronological and biographical appendices*. Cambridge, 1879). Nous n'avons pas, pour plusieurs raisons, à parler ici de ces ouvrages. Parmi les ouvrages allemands, je mentionnerai celui d'Alb. Kellerbauer : *Kaiser Julians Leben* (dans le *Festschrift* pour L. Spengel, de Wecklein et Kellerbauer. Leipzig, 1877), et celui de Fr. Rode : *Geschichte der Reaction Kaiser Julians gegen die christliche Kirche* (Iena, 1877). Rode commence par donner un aperçu des sources, qui se distingue par une saine appréciation d'Ammien Marcellin. Abordant ensuite le sujet lui-même, il le traite avec une grande compétence et une impartialité

1. *Nyons zur Römer Zeit, ein Bild der römischen Colonie Julia equestris Noviodunum*. Zurich, 1875.

2. *Die römische Lagerstadt Apulum in Dacien*.

complète, et arrive à cette conclusion fort juste, que Julien fut entraîné par les circonstances plus loin qu'il ne voulait d'abord aller. Mais tout ce qu'il dit de la vie et de l'époque de Julien a le défaut de s'appuyer exclusivement sur les écrivains, et de ne pas tenir suffisamment compte des inscriptions qui sont si importantes. On peut en dire autant de l'ouvrage par lequel nous terminerons ce bulletin, A. Güldenpennig et I. Ilund, *Der Kaiser Theodosius der Grosse*. Halle, 1878. Güldenpennig, qui avait traité auparavant, dans sa dissertation de docteur, des sources de l'histoire de Théodose le Grand, et Ilund, qui a débuté par une étude sur la guerre de cet empereur contre les Goths, se sont réunis d'après le conseil de leur maître, E. Dümmler, pour composer un exposé d'ensemble destiné à compléter les recherches de Richter sur l'empire romain d'Occident. Une étude des sources, qui n'est vraiment originale qu'en ce qui touche les auteurs chrétiens, forme l'introduction. Les auteurs font connaître ensuite le gouvernement de Théodose, en faisant ressortir ce qui constitue, à leurs yeux, ses deux principaux titres de gloire : d'une part l'achèvement de ce que Constantin avait commencé et l'élévation du christianisme au rang de religion de l'état, et de l'autre, la clairvoyance qui lui fit reconnaître la nécessité de rajeunir l'empire vieilli par l'infusion du sang german.

V. GARDTHAUSEN.

BOHÈME.

Les deux publications les plus importantes de l'année dernière dans le domaine dont j'ai à m'occuper ici sont *La vie de Ziška*, de M. Tomek, et la monographie d'histoire juridique de M. Ott.

La vie de Ziška — l'auteur donne à son ouvrage le titre modeste d'essai — écrite en tchèque¹, a été composée concurremment avec le quatrième volume de l'histoire de Prague. On retrouve dans le premier de ces ouvrages toutes les qualités du second : critique prudente, pénétrante et sûre, style concis et plein de suc, d'autant plus appréciable qu'il est plus rare. Grâce à des sources récemment découvertes, telles que le *Livre judiciaire* des sires de Rosenberg (cf. *Revue hist.*, IX, 434), l'auteur a pu répandre un peu de lumière sur la partie la plus obscure de la vie de Ziška, celle qui s'écoula avant l'année 1419. Mais mon intention n'est pas d'insister sur tel ou tel détail de ce

1. *Ian Ziška*. Prague, 1879, 228 p.

genre. Le savant auteur a le premier fixé, ou mieux, éclairci maint détail (par exemple l'expédition de Ziška en Hongrie), quoiqu'il se plaigne dans sa préface de la pauvreté des sources dont il disposait. Ces sources font bien connaître quelques dates, quelques épisodes, mais pour en faire sortir un ensemble, pour faire apparaître sur ce fond un portrait de l'homme, il fallait unir, comme l'auteur, l'art de l'historien, le sentiment de la réalité objective, une conception personnelle. C'est précisément là que réside, à mon avis, l'intérêt particulier du nouveau livre de M. Tomek. La vie de Ziška est une apologie de Ziška; non qu'il réponde à Eneas Silvius, qui traitait Ziška de « monstrum horrendum, detestabile, » ce qui n'empêche pas les écrits de Piccolomini de trahir, à travers la rhétorique de l'humaniste, un grand intérêt pour les événements extraordinaires qui venaient de s'accomplir en Bohême; l'apologie de M. Tomek combat plutôt l'idée moderne, qui est celle des érudits les plus distingués, et qui ne voit dans Ziška qu'un héros guerrier animé par le fanatisme religieux, subordonnant, comme le dit M. Bezold, sa pensée et sa conduite à deux points de vue : le point de vue religieux et le point de vue militaire. L'apologie de M. Tomek, qui n'a nullement l'allure de la polémique, complète l'idée qu'on se fait généralement de Ziška en cherchant et en trouvant dans sa conduite un troisième mobile : le mobile politique. Sans interrompre la biographie de Ziška par des réflexions qui ont toujours plus de force quand elles se présentent d'elles-mêmes à l'esprit d'un lecteur attentif, l'auteur exprime son opinion dans le chapitre si intéressant qui, sous le titre : Ziška après sa mort, forme la conclusion de son livre. C'est avec raison que M. T. insiste partout sur ce fait que Ziška, entre les deux grands partis hussites, les modérés ou Utraquistes et les radicaux ou Taborites, prend une position intermédiaire qui lui donna souvent le rôle d'un arbitre, qui l'éleva au-dessus des partis et lui permit de chercher, de réussir parfois, à les réunir contre l'ennemi commun. Aux yeux de Ziška, l'ennemi capital était le roi Sigismond; empêcher ce prince de monter sur le trône de Bohême, tel était son but immédiat. C'était là, pour ainsi dire, la partie négative du programme de Ziška. Mais la Bohême ne devait pas pour cela devenir une république théocratique; Ziška était, au contraire, attaché à la forme politique traditionnelle, à la royauté. Il n'y a que deux moments où la fortune de Ziška semble prendre un ascendant décidé : d'abord en 1421, lorsqu'à la tête de toutes les forces hussites et se donnant le titre de régent de la communauté de Bohême qui défend la loi divine, il écrase le roi Sigismond à Deutschbrot, puis en 1424, peu de temps avant sa mort. Chef, à partir de 1422, d'une

association particulière où le tiers-parti avait reçu une organisation militaire, sans rompre pour cela avec les purs Taborites, Ziška venait de dompter effacement les seigneurs et les Praguois, et le parti catholique s'était vu forcé de conclure avec les hussites une trêve qui semblait devoir préparer l'abandon complet de Sigismond. Le général aveugle et le prince Korybat, « le roi élu, » conduisirent en Moravie une armée de 20.000 hommes : là le premier fut frappé par la mort alors qu'il « n'était pas peut-être encore loin du but. » Le vide rempli par cette mort ne fut jamais rempli. M. Tomek considère la mort prématurée de Ziška comme ayant décidé de l'issue de la guerre des hussites. Elle amena l'échec du plan conçu par lui et tendant à la création en Bohême d'un roi et d'un gouvernement sous la direction desquels la nation aurait pu poursuivre plus énergiquement la lutte contre les adversaires de ses tendances religieuses.

M. Émile Ott, professeur de droit à l'université de Prague, a présenté dans ses *Études historiques sur l'introduction de la procédure romaine et canonique en Bohême*¹ les résultats de recherches laborieuses et approfondies. A côté des sources imprimées, que l'auteur connaît à fond, il a aussi utilisé des documents manuscrits. On pourrait peut-être lui reprocher d'avoir donné trop de place à l'appareil scientifique, car indépendamment des notes abondantes rejetées au bas du texte, le texte lui-même est trop souvent interrompu par des citations et des notes. Des critiques d'une compétence spéciale² ont accordé les plus grands éloges au livre de M. Ott et l'ont compté parmi les meilleurs travaux dans le domaine de l'histoire du droit. Sans parler de l'objet principal de l'ouvrage, tous ceux qui s'occupent de l'histoire de Bohême trouveront beaucoup à y apprendre. Les chap. I-III, par exemple, présentent un exposé de la juridiction ecclésiastique en Bohême et de l'état des études juridiques avant et après la fondation de l'université de Prague. Les chap. suivants, V-XII, sont consacrés à retracer l'introduction, l'invasion de la procédure romano-canonique dans les tribunaux.

Le tome IX des *Mémoires de la Société royale des sciences* contient un travail important dû à la plume exercée de M. J. Emler et intitulé : *La chancellerie des rois de Bohême Premysl Ottokar II et Wenceslas II et ses formulaires*³. Le mémoire s'ouvre

1. *Beitraegen zur Receptions-Geschichte des römisch-canonischen Prozesses in den böhm. Ländern.* Leipzig, 1879. Breitkopf et Haertel, 328 p.

2. Voy. la critique de Schulte dans le *Jenaer Literaturblatt*.

3. M. Loserth a publié dans l'*Archiv* de l'Académie de Vienne (vol. LVII, 1879) quelques formules du temps de Wenceslas II. L'*Archivalische Zeitschrift* de

par un aperçu de l'ancienne chancellerie bohême avant Premysl Ottokar II. Les origines sont obscures ; la chancellerie des anciens princes avait surtout pour objet les rapports avec l'étranger, et dans la Bohême même, longtemps encore après le milieu du XII^e s., elle n'expédia qu'un nombre d'actes relativement restreint, ce qui explique l'absence d'actes émanés des princes bohêmes avant 1150. « Parmi le petit nombre de documents antérieurs à 1150 que nous possédons, dit M. Emler, presque tous doivent être considérés comme suspects, au moins dans la forme, ou comme complètement apocryphes. » Le premier chancelier dont l'existence soit bien établie est Alexandre, prévôt de Vyšehrad († 1146). Depuis Premysl Ottokar I^{er}, le titre de chancelier fut régulièrement attaché à la prévôté de Vyšehrad, tandis que les fonctions passaient au protonotaire, jusqu'au jour où, sous le second roi de ce nom, en 1266, le protonotaire Pierre devint prévôt et unit les devoirs de la charge au titre de chancelier. En 1274 un protonotaire, maître Henri, dont l'identité avec Heinricus Italicus (H. de Isernia) ¹ est établie par M. Emler, reprit l'expédition des affaires. L'auteur prouve également que le chancelier et protonotaire *magister Petrus* (1297-1306) est le même personnage que Pierre d'Aspelt, plus tard archevêque de Mayence. Cet instructif mémoire se termine par un aperçu de formulaires de chancellerie.

François Beckovsky († 1725) doit être compté parmi les meilleurs historiens anciens de la Bohême. Il a composé une histoire complète de ce pays, dont la première partie (jusqu'en 1526) parut en 1700. C'est un livre très lu et très répandu qui n'est nullement une œuvre originale, mais seulement un remaniement de la chronique d'Hajek. La suite de l'ouvrage (1526-1657) est d'une valeur incomparablement supérieure. Ce travail, très estimable pour l'époque et qui aujourd'hui même n'a pas perdu sa valeur, était resté ms. dans les archives de l'ordre des chevaliers de la Croix à Prague sous le titre : *Nuntia vetustatis, Poselkyně starych pribehu*. C'est seulement de nos jours qu'on a entrepris une édition de l'ouvrage ; en 1879 deux volumes ont paru par les soins de M. Ant. Rezek. Le second, qui compte 400 pages, contient l'histoire des années 1608 à 1624.

L'année 1879 a vu aussi commencer la publication d'une importante collection de documents relatifs à l'histoire du droit et notamment du droit politique en Bohême depuis 1526. Je me réserve de

M. Løher contient (1879) un article de M. Th. Lindner sur la chancellerie de Wenceslas IV.

1. Voy. son formulaire dans l'*Archiv für Kunde österr. Geschichtsquellen*, tome XXIX.

revenir sur cette importante publication dont la direction est confiée aux mains exercées des frères J. et H. Jireček, quand elle sera achevée.

Nous sommes redevables à la Société pour l'histoire des Allemands en Bohême d'une entreprise qui promet beaucoup, je veux parler de la collection des chroniques des villes allemandes en Bohême. Le directeur de la collection, M. L. Schlesinger, l'a inaugurée par une édition modèle de la chronique d'Elbogen. Cette chronique se rapporte aux années 1474-1504, à l'époque de la guerre dite guerre d'Elbogen, pendant laquelle cette ville défendit victorieusement sa liberté contre les comtes de Schlick. L'éditeur a fait suivre la chronique d'une série de documents. — Chaque année enfante un certain nombre de publications sur l'histoire de provinces, de villes, de localités particulières. Je ne crois devoir mentionner que celles qui s'élèvent au-dessus de la valeur moyenne des travaux de ce genre. L'année 1879 en a produit deux : l'une est l'histoire du plus ancien théâtre de l'activité historique des Allemands en Bohême (*Geschichte des ältesten Geschichtsgebietes von Deutschböhmen*, 2 vol.), c'est-à-dire du bassin de l'Elbe à la limite septentrionale de la Bohême, par P. Fooke; l'autre, écrite en tchèque, est la monographie de J. Orth sur l'histoire de Neuhaus (Nova Domus, *Jindřichuv Hradec*) depuis la fin du xv^e s. jusqu'en 1648.

J. GOLL.

1. Je ne parle ni des publications de 1879, qui se rapportent à l'histoire de la guerre de Trente Ans et dont le compte-rendu est confié à M. R. Reuss, ni des écrits enfantés par la polémique de nouveau rallumée sur l'authenticité des mss. de Grünberg et de Koeniginhof. Cette polémique ne sort guère du domaine philologique. La première chose à faire pour élucider la question serait de soumettre les mss. à un examen paléographique attentif.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Les idées dirigeantes dans l'histoire du genre humain, par Yrjö Koskinen¹. Helsingfors, 1879, imprim. de la Société de littérature finnoise. n-364 p. in-8°.

Ce n'est rien moins qu'un essai de philosophie de l'histoire qui nous vient de Finlande, et encore n'est-il pas écrit en suédois, mais dans une langue formée depuis quarante ans seulement au style historique. L'auteur est, à la vérité, de tous les écrivains finnois, celui qui a le plus cultivé le genre dont il nous offre aujourd'hui la quintessence : en fait d'histoire générale, il nous a donné celle de la Finlande et une traduction des *Récits de l'histoire du genre humain* par A. W. Grube ; en fait de monographies, la *Guerre des gourdins*, écrite d'après les sources, des histoires de localités et des mémoires archéologiques, biographiques et ethnographiques. De plus, il est professeur d'histoire du Nord à l'université de Helsingfors, après y avoir enseigné l'histoire générale de 1863 à 1875. Personne, dans son pays, n'était mieux préparé à traiter un sujet si complexe, et nous pouvons ajouter si difficile ; car on peut très bien connaître l'histoire sans être en état de la systématiser. M. Koskinen a prouvé qu'il n'avait pas seulement étudié les faits, mais les avait médités et saisi leurs rapports mutuels, et il a su trouver un fil conducteur pour nous guider à travers les innombrables événements qui se sont accomplis en Europe et dans les contrées les plus voisines, depuis la formation des premières sociétés jusqu'à nos jours. Son but est de montrer que l'humanité marche sans cesse vers le progrès, non pas directement, mais en louvoyant, parce qu'elle cherche toujours sa voie et ne la trouve qu'après de longs tâtonnements. Il constate un fait singulier mais vrai, c'est que la guerre, en mettant les hommes aux prises et en leur apprenant à se connaître, a plus contribué que la paix à détruire l'apathie de l'individu et le particularisme de l'association isolée. C'est, par exemple, à la suite de luttes acharnées que les tribus ont été réunies en nations et celles-ci en empires ou en grandes confédérations, et que l'idée de la fraternité humaine, d'abord limitée à la famille, s'est successivement élargie à mesure que l'état s'agrandissait. Aussi l'auteur s'attache-t-il surtout à mettre en lumière l'œuvre des conquérants et à suivre les nations dirigeantes, laissant les autres de côté. Dans sa marche rapide, il ne s'égare pas au

1. *Iohtaval aatteel ihmiskunnan historiassa esittienyt Yrjö Koskinen.*

milieu de dates insignifiantes et d'une foule de petits détails ; il ne s'amuse pas à conter, mais il se borne à faire allusion aux faits importants. Il a dû naturellement en négliger beaucoup qui n'étaient pas utiles au développement de son idée. C'est ainsi qu'il a passé sous silence les civilisations de l'Inde, de l'extrême Orient et de l'Amérique, et cela avec raison, puisqu'elles n'ont eu que peu ou point d'influence sur celle de l'Europe ; mais il aurait dû donner une plus large place à la civilisation musulmane qui, si elle n'a pas été totalement originale, a eu du moins le mérite de mettre l'Occident en relations avec le monde grec plusieurs siècles avant la Renaissance. Reste à savoir si l'auteur n'aurait pas nuï à l'unité de son travail en donnant plus d'étendue au brillant épisode de la civilisation arabe. Sa revue, pour être incomplète, ne présente pas moins les tableaux les plus variés, et, bien que sa théorie soit en partie fondée sur les observations de ses devanciers, elle renferme aussi beaucoup d'idées neuves. Il serait donc à souhaiter que cet ouvrage fût traduit en une langue répandue pour être à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs. Le style a la concision que comporte le sujet ; si la phrase n'a pas l'énergie de celle de l'*Esprit des lois*, elle a du moins la limpidité de celle de l'*Essai sur les mœurs*, phénomène bien rare en dehors des limites de notre littérature. Le fond a heureusement influé sur la forme : le ton bref et décidé convient en effet fort bien à un penseur qui n'en est plus à chercher la vérité, mais qui enseigne avec autorité ce qu'il regarde comme tel.

Eug. BEAUVOIS.

Praehistorische Studien aus Sicilien von Freiherr von ANDRIAN.

Berlin, 1877, 92 p. in-8°, avec 8 planches lithogr. Suppl. du vol. X de la *Zeitschrift für Ethnologie*.

Ces études préhistoriques présentent un certain intérêt pour l'histoire et méritent à ce titre d'être annoncées aux lecteurs de la Revue historique. Quelques savants siciliens et étrangers se sont déjà appliqués précédemment à rechercher en Sicile les traces que peut y avoir laissées l'époque préhistorique. A leur exemple, M. von Andrian, géologue autrichien, a exploré pendant l'hiver et le printemps de l'année 1876-77 différentes parties de cette île, y a fait des fouilles au prix de sacrifices d'argent considérables. Dans le volume dont nous allons dire un mot, il nous présente les résultats de ses propres observations, ainsi que de celles de ses devanciers. Il a été secondé par des savants de renom dans la détermination des ossements qu'il a trouvés. Vers la fin de son travail (p. 84-89), il récapitule en quelques mots les résultats qu'ont donnés les recherches faites jusqu'à nos jours sur l'époque préhistorique en Sicile. Voici à peu près les faits les plus importants.

En Sicile, comme ailleurs, nous avons à distinguer une période palæolithique et une période néolithique. La première est représentée

principalement par des grottes, dans lesquelles on retrouve des instruments et des débris de poterie de facture grossière, ainsi que des restes de vivres; elle n'a été constatée que dans le nord et l'est de l'île; la seconde est représentée par des grottes et des tombeaux qui renferment des crânes humains, et a été constatée dans toutes les parties de l'île. Comme appartenant à l'époque néolithique, il faut citer en première ligne : au nord, les grottes de Villafrate, au sud, une grotte près de Modica et des tombeaux à Girgenti. Les trouvailles qui datent de cette période portent relativement la marque d'une haute antiquité. La fréquence des instruments en obsidienne et en néphrite est une preuve de relations commerciales avec d'autres pays. Les résultats ethnologiques ne paraissent pas bien certains à l'auteur même. On trouve à Santorin des instruments en obsidienne et des vases grossiers, sous la couche de pierre ponce, et ce n'est qu'au-dessus que l'on a trouvé des traces que l'on rapporte aux Phéniciens. Ainsi une partie de la population néolithique de la Sicile doit être antérieure aux Phéniciens. Les crânes trouvés en Sicile, particulièrement à Villafrate, sont en partie dolichocéphales, en partie brachycéphales. Comme les premiers ont été ailleurs attribués aux Ibères, les seconds aux Ligures, M. von Andrian se montre disposé à admettre la présence de ces deux peuples en Sicile. Les auteurs anciens nous parlent d'Ibères en Sicile, quant aux Ligures il n'en est nulle part question, du moins dans ce nom. M. de Schlagintneit-Sakūnlūnski a fait la remarque que le ciseau en néphrite était un des objets principaux du commerce des Phéniciens; ainsi l'influence phénicienne en Sicile pendant la période néolithique serait démontrée. On ne sait encore à quel peuple attribuer l'importation de l'obsidienne. Est-ce à des Ibères de l'est de l'Europe? Est-ce à des Illyriens? Le livre de M. von Andrian soulève une foule de questions auxquelles il n'est pas possible de répondre définitivement avant que la Sicile ait été explorée d'une façon plus complète. Il ne jette que quelques traits de lumière dans l'obscurité de ces temps lointains. Néanmoins ce livre, accompagné de planches soignées, est un grand pas fait en avant. Il s'agit maintenant d'élever l'édifice sur ces fondements déjà posés.

Ad. HOLM.

Johann Gustav Cuno, **Vorgeschichte Roms. Erster Teil. Die Kelten**, Leipzig, Teubner, 1878, in-8°, 652 p.

Ce n'est pas la première fois que M. Cuno s'occupe des Celtes. En 1865, il a publié dans les *Beiträge* de Kuhn, t. IV, p. 99, un article intitulé *Keltisch-italische Studien*, destiné à montrer par l'étude des noms de nombre l'étroite parenté de la famille italique avec la famille celtique. On trouve déjà dans cet article les qualités et les défauts du livre dont nous allons rendre compte : science étendue, mais peu profonde, et avec cela jugement médiocre. Ainsi dans cet article, M. Cuno a établi avant M. Fick la parenté des formes féminines des nombres car-

dinaux trois et quatre en celtique, avec les formes sanscrites et zendes correspondantes; mais il a gâté cette découverte par un rapprochement fort mal fondé avec le latin¹; et en général, dans cet article comme dans son livre, il ne montre nul souci des lois de la phonétique.

C'est un très grand défaut dans un livre qui, comme celui-ci, est pour plus de moitié consacré au développement de thèses fondées sur la linguistique.

L'idée principale que M. Cuno soutient est encore ici l'intime parenté de la race celtique avec la race italique. S'il se bornait là, nous n'aurions rien à objecter; mais outre les Latins, les Osques et les Ombrions, il comprend les Étrusques dans la famille italique. Par exemple il prétend découvrir des noms de lieu celtiques en Étrurie. Ainsi *Cære*, nom de ville étrusque, serait identique au vieux breton *Kæc*, aujourd'hui *Ker* « village », dont la forme irlandaise est *cathir*, et qui par conséquent a perdu une dentale avant l'r. Ailleurs, sans tenir compte de l'explication si rationnelle que M. Whitley Stokes a donnée du breton *ma* « il est » par la racine *mag*, M. Cuno veut que nous admettions pour *ma* une origine étrusque, et il prétend s'appuyer là-dessus pour établir entre les Celtes et les Étrusques un lien de parenté!

Outre des connaissances en linguistique incontestables, mais dont il fait un emploi si peu judicieux, M. Cuno a aussi des connaissances historiques fort étendues : un grand nombre des textes anciens qui se rapportent à son sujet sont cités dans son livre, il a également étudié les travaux les plus modernes, mais de tout cela il a fait un usage singulier. Je me bornerai à un exemple. M. Cuno s'est servi avec raison du savant ouvrage de Müllenhof : *Deutsche Alterthumskunde*. Ce titre se trouve dans le texte et les notes de M. Cuno, p. 106, 107, 132, 134. Mais M. Cuno n'a pas pris le temps de lire les pages qui, dans ce livre si remarquable, ont été consacrées à l'étude du *Pseudo-Aristoteles de Mundo* (p. 318-321). Il prétend qu'Aristote connaissait Albion et Ierné quinze ans avant le voyage de Pythéas (p. 87), et précisément le texte sur lequel il fonde cette thèse est un des passages du *Pseudo-Aristoteles de Mundo* étudiés par M. Müllenhof qui date cet écrit du premier ou du second siècle après J.-C., et par conséquent le fait postérieur à Aristote de quatre ou cinq siècles.

Un jour je demandais à un savant linguiste allemand son avis sur un précédent ouvrage de M. Cuno où l'on constate l'emploi de la même méthode : *Forschungen im Gebiete der alten Völkerkunde, Erster Teil : die Skythen*. « C'est, me dit-il, un de ces livres qu'on lit, quand on veut perdre son temps. » Ce jugement était peut-être un peu dur. Mais en tout cas, M. Cuno serait un guide dangereux à suivre habituellement, et pour tirer bon parti de ses écrits, dont la portion historique a une certaine valeur au moins comme recueil de textes, il est besoin de se tenir continuellement en garde contre lui. — H. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

1. *Beiträge* de Kuhn, t. IV, p. 103, cf. *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXI, p. 7.

Le différend entre César et le Sénat (59-49 av. J.-C.), par Paul GUIRAUD, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire. Paris, Hachette, 1878. Un vol. in-8°, 438 p.

M. P. Guiraud, dans ce volume, a entrepris de trancher une des questions les plus difficiles et les plus obscures de l'histoire romaine. Lorsque César passa le Rubicon au mois de janvier 49, il est évident qu'il commettait une grave illégalité; mais était-il réellement l'agresseur, ou bien le sénat ne lui avait-il pas donné l'exemple de la violation des lois, en lui enlevant son commandement avant le temps et alors qu'il n'avait pas le droit de le faire? Mommsen est d'avis que le sénat a eu les premiers torts¹. D'après lui, les pouvoirs, conférés à César par la loi Vatinia et prorogés par la loi Pompeia-Licinia, expiraient au 1^{er} mars 49 (an de Rome 705). En rappelant César le 1^{er} janvier de cette même année, le sénat devançait le terme fixé. A ne considérer que la question de procédure et de pure forme, c'est de lui qu'est partie la provocation et c'est lui qui est responsable de la guerre civile. Zumpt, au contraire, estime que le commandement de César prenait fin le 13 novembre 50². Il justifie ainsi les sénateurs du reproche que Mommsen leur adresse. Du moment que le terme légal était arrivé et même dépassé, ils usaient d'un droit incontestable en enlevant au proconsul ses provinces et ses légions. César seul est coupable. Qu'on le juge d'après nos idées modernes, qui condamnent le passage du Rubicon comme un attentat contre la constitution et contre la patrie, ou qu'on s'en tienne, comme les anciens semblent l'avoir fait, au point de vue strictement et exclusivement juridique, sa conduite est sans excuse et il garde tout entière la responsabilité de la guerre qui allait éclater.

La théorie de M. G. se rapproche de celle de Zumpt, en ce sens qu'il admet, lui aussi, que la conduite du sénat a été parfaitement correcte. Mais c'est le seul point commun et, pour le reste, M. G. s'écarte des opinions de son prédécesseur. Rejetant la date du 13 novembre 50, qu'aucun texte ne justifie, aussi bien que la date du 1^{er} mars 49 donnée par Mommsen, il croit devoir placer au mois de mars 50 (an de Rome 704) le terme officiel et légal des pouvoirs de César. Dans son système, César, ayant pris possession de son commandement à la fin de mars 58, c'est de ce moment seulement que courent les cinq années fixées par la loi Vatinia. A la suite de la conférence de Lucques, la loi Pompeia-Licinia, portée en 55, proroge pour trois ans les fonctions de César. On arrive ainsi à une durée totale de huit années, et la date proposée par M. G. se trouve justifiée.

Ce système, si simple en apparence et si séduisant, donne prise cependant à de graves objections. Elles ont été présentées avec beaucoup de

1. *Die Rechtsfrage zwischen Caesar und dem Senat.*

2. *Studia romana.*

force par M. Fustel de Coulanges¹. D'abord, il est difficile, en présence de certains textes très nets², d'admettre que les cinq années de commandement, assignées à César par la loi Vatinia, aient commencé seulement à la fin de mars 58, au moment où le proconsul arrivait dans la Gaule Cisalpine; la date du 1^{er} janvier 58 est préférable et s'accorde mieux avec les témoignages des anciens. Ensuite, est-il bien exact que la loi Pompeia-Licinia ait prolongé les pouvoirs de César de trois ans, comme le veut M. G., et non de cinq ans, comme on le croit communément? Si l'auteur a eu raison de remettre en lumière un passage de Dion Cassius³, trop négligé jusqu'à lui, peut-être n'a-t-il pas tenu un compte suffisant de l'autorité de Velleius, de Suétone, de Plutarque et d'Appien, qui donnent tous le chiffre de cinq années. M. Fustel de Coulanges, qui signale l'objection, indique aussi le moyen de la résoudre. On peut admettre, avec la plupart des historiens, que les pouvoirs de César ont été prorogés de cinq ans en 55 et, avec Dion Cassius, que la prolongation réelle, effective, n'a été que de trois ans, les deux premières années du nouveau quinquennium se confondant avec les deux qui restaient encore à courir sur la période déterminée par la loi Vatinia. Mais voici une dernière difficulté plus grave et à laquelle il semble impossible de fournir une réponse complètement satisfaisante. Les lois Vatinia et Pompeia-Licinia ne sont pas les seuls termes du débat; il y en a un troisième, auquel M. G. n'a peut-être pas accordé assez d'attention. En 52, sur la proposition des tribuns du peuple, une loi fut votée qui permettait à César, contrairement à tous les usages, de briguer le consulat, quoique absent. Que faut-il penser de cette autorisation? N'avait-elle pas pour effet de prolonger implicitement le gouvernement de César jusqu'au jour où il poserait sa candidature? S'il en est ainsi, cette prorogation déguisée avait-elle encore une valeur légale, même après que Pompée eut remis en vigueur la disposition qui exigeait la présence des candidats et leur comparution personnelle devant le peuple? Enfin, dans le cas où cette mesure prise par Pompée aurait aboli la loi des tribuns de 52, la dispense que ce même Pompée, par une faveur toute spéciale, avait accordée à César, ne l'autorisait-elle pas à garder son commandement? Toutes ces questions sont fort complexes et fort obscures. En l'absence de documents certains, on ne sait trop que penser de ces lois successives, qui se contredisent et peut-être même s'annulent réciproquement. Aussi, M. Fustel de Coulanges estime que le problème est insoluble et que nous ne pouvons pas décider si la lettre de la loi était pour César ou contre lui.

C'est le parti le plus sage, et là où M. Fustel de Coulanges se résigne à ignorer, il serait téméraire de prétendre rien affirmer, dans un sens ou dans l'autre. Le livre de M. G., alors même qu'on n'en adopterait

1. Journal des Savants, n° de juillet 1879.

2. Cic., *Pro Sest.* 18; *Post red.* 13, et surtout Appien, *Guerres civ.* II, 15.

3. XXXIX, 33.

pas entièrement les conclusions, conserve cependant une très haute valeur. Il contient, notamment sur la conférence de Lucques, la situation respective de César et de Pompée et l'état des partis à cette époque, des développements très intéressants, qui viennent heureusement rectifier certaines assertions contestables de Mommsen. Mais on ferait tort à la thèse de M. G. en en détachant ainsi quelques parties. C'est l'ensemble qui est à louer; c'est l'intelligence, si nette et si pénétrante, des faiblesses et des misères de la société romaine dans les derniers temps de la république. César et le sénat sont en présence, comme deux plaideurs rompus à tous les artifices et à toutes les ruses de la procédure. Trop habiles, l'un et l'autre, pour violer ouvertement la loi, ils cherchent tous les moyens de la tourner ou de la faire servir à des desseins qu'ils ne veulent pas avouer. La défiance est partout, parce que partout il y a des intentions hostiles. A l'exception peut-être de Caton et de son groupe, il n'y a pas un seul personnage du temps qui ne nourrisse quelque arrière-pensée d'ambition personnelle et ne se réserve, lorsqu'il traite avec ses adversaires ou ses amis, de les tromper dès qu'il en trouvera l'occasion. Dans sa conclusion, M. G. fait voir la décadence irrémédiable, la profonde corruption des institutions républicaines, condamnées à une ruine prochaine. Cette vérité ressort de son livre avec une force et une netteté vraiment saisissantes. Au premier abord, on serait peut-être tenté de croire que la conclusion est trop générale et dépasse la portée de l'ouvrage. Il n'en est rien. Le débat, engagé entre César et l'aristocratie romaine, n'est pas rapetissé, parce que l'auteur ne considère que la question de légalité. Sans jamais sortir du sujet qu'il a choisi, il a su si bien le féconder que cette discussion purement juridique arrive à nous donner une connaissance complète de ce qu'étaient devenues les mœurs publiques des Romains. M. G. ne s'élève pas, en phrases indignées, contre les intrigues des partis et l'ambition égoïste de leurs chefs : il fait mieux ; il dévoile les calculs et les secrets de cette politique artificieuse, il la montre, pour ainsi dire, en mouvement et en action, mettant en œuvre toutes ses habiletés perfides et multipliant les pièges où chaque faction cherche à prendre ses adversaires. Ce simple exposé des faits, clair, précis, rigoureusement méthodique, d'un style très sobre et très ferme, a la valeur d'un acte d'accusation. Il n'est pas seulement plus instructif que bien des ouvrages plus longs et plus ambitieux ; il est aussi plus énergique et plus éloquent.

Il y a un point sur lequel je me séparerais de M. G. : à la page 65, il s'inscrit en faux contre l'opinion, généralement accréditée, que Cicéron est revenu de l'exil découragé, abattu et bien résolu à ne plus se compromettre¹. Il le montre actif, plein de confiance, s'efforçant de constituer, par l'union intime des sénateurs et des chevaliers, le grand

1. Dans cette même page, je relèverai une faute d'impression ; à la 11^e ligne, au lieu de *Thessalie*, il faut lire évidemment *Thessalonique*.

parti des honnêtes gens, qui aurait défendu les institutions républicaines contre toutes les attaques. A ce sujet, il rappelle le Pro Sestio, où les intentions de Cicéron lui paraissent bien clairement indiquées. L'analyse que M. G. donne de ce discours est très exacte ; il n'en exagère nullement l'importance et même, puisqu'il recueillait les témoignages de l'activité de Cicéron dans cette période de sa vie, il aurait pu ajouter au Pro Sestio le discours contre Vatinius, qui, dans sa brièveté, a quelque chose de plus violent encore et de plus agressif. Cependant, je ne suis pas convaincu par l'argumentation de M. G. Cette affirmation que l'exil n'avait pas affaibli le courage de Cicéron et qu'il en était revenu tel qu'il était parti, avec le même zèle pour servir la cause de la république, me paraît trop absolue, présentée d'une manière aussi générale. On peut, à un moment donné, écrire un pamphlet très vif, — le discours contre Vatinius n'est pas autre chose ; — mais il ne suit pas de là nécessairement qu'on ait une constance à toute épreuve. De Thessalonique, Cicéron écrivait un jour à Atticus pour se justifier de ses lamentations perpétuelles : « Possum oblivisci qui fuerim? non sentire qui sim¹? » Cet aveu doit être retenu. Même après son retour, l'orateur sera toujours partagé entre ces deux sentiments : tandis que le souvenir de son consulat et des grands services qu'il a rendus à la patrie exaltera son courage, le souvenir de ses malheurs lui conseillera la prudence. Dès lors, il y a comme deux hommes en lui : le Père de la patrie, qui voudrait bien reprendre contre tous les adversaires de la république la lutte qu'il a soutenue jadis contre Catilina, et la victime de Clodius, qui, ayant appris à ses dépens à se défier de sa fortune et de ses amis, n'a aucun désir de renouveler cette cruelle expérience. Il n'est pas nécessaire d'y regarder de très près pour retrouver ces contradictions dans toute la conduite ultérieure de Cicéron. Sans cesse, il hésite entre son dévouement à la cause de la liberté romaine, qui le pousse à se mettre au premier rang des défenseurs de la république, et la crainte de se compromettre, qui l'engage à s'accommoder avec les triumvirs. En accordant à M. G. que l'activité de Cicéron n'a pas été diminuée par l'exil, il m'est impossible d'admettre avec lui que son courage et sa confiance n'aient pas été amoindris. Il continue à jouer un rôle important dans les affaires de son temps, mais sa politique désormais est incertaine, irrésolue. Il a des vellétés de résistance plutôt que des projets bien arrêtés. Si parfois il se met audacieusement en campagne, il s'empresse de battre en retraite dès qu'il voit que ses adversaires sont trop puissants ou que ses alliés l'abandonnent. M. G. le sait mieux que personne, lui qui a étudié avec tant de soin le discours des provinces consulaires, épilogue assez inattendu des discours pour Sestius et contre Vatinius.

Je ne voudrais pas terminer par cette critique, si légère qu'elle soit. On peut relever dans le livre de M. G. quelques erreurs de détail ; on

1. *Ad. Att.* III, 10.

peut même penser que la partie négative de sa discussion, comme il arrive d'ordinaire, est la plus forte, et qu'il a mieux réussi à renverser les systèmes de Mommsen et de Zumpt qu'à établir le sien propre; il ne lui en reste pas moins le mérite de s'être attaqué courageusement à un des problèmes les plus compliqués de l'histoire de Rome. Dès ce premier ouvrage, M. G. a prouvé qu'il était en pleine possession des meilleures méthodes, qu'il apportait dans ces recherches délicates un esprit non seulement consciencieux et patient, mais vraiment original. Aux qualités de l'érudit, il joint un remarquable talent de style. Sa thèse, après lui avoir valu un brillant succès en Sorbonne, vient de lui ouvrir l'entrée de l'enseignement supérieur. Il convient de féliciter la faculté de Douai, à laquelle M. G. est attaché, de la précieuse acquisition qu'elle a faite.

R. LALLIER.

L'ordinamento delle armate romane. Recherche di Ermanno FERRERO. Torino, fratelli Bocca, 1878. In-4°, xvi-228 p.

L'auteur de ce livre pense que l'histoire de la flotte de guerre des Romains, principalement en ce qui concerne son organisation tactique, a été trop négligée comparativement aux autres études archéologiques. Tandis que l'organisation de l'armée de terre forme le sujet d'études détaillées, les recherches faites jusqu'à nos jours sur la flotte romaine se sont, à son avis, ou bien restreintes dans des bornes trop étroites, comme celles de Garucci (*Classis praetoriae Misensis monumenta quae exstant collecta et illustrata*. Neapoli, 1852), ou n'ont pu amener à des résultats certains faute de circonspection et d'esprit critique dans l'utilisation des documents épigraphiques, comme c'est le cas pour le travail de M. Félix Robiou (*Le recrutement de l'état major et des équipages dans les flottes romaines*. Revue archéologique. Nouv. série, 1872. Vol. XXIV, p. 95 et suiv. et p. 142 et suiv.). Le travail de M. Camille de la Berge en réponse à la question mise au concours en 1866 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres¹ n'a malheureusement pas été imprimé après la mort prématurée de l'auteur. L'étude de Stille (*Historia legionum auxiliorumque inde ab excessu divi Augusti usque ad Vespasiani tempora*. Kiel, 1877), qui traite dans un chapitre spécial, d'une façon peu approfondie il est vrai, de la flotte de l'empire romain, n'était pas encore connue de l'auteur. Le livre de M. Ferrero est dédié au célèbre archéologue Giovanni Battista de Rossi qui lui donna l'idée de travailler sur de nouvelles bases ce sujet si intéressant pour l'histoire de la milice romaine.

Avant de passer en revue les faits nouveaux acquis à la science, grâce aux recherches de M. Ferrero, nous croyons qu'il est utile d'ex-

1. Faire connaître à l'aide des renseignements fournis par les auteurs et les inscriptions l'organisation des flottes romaines.

poser brièvement le contenu du premier chapitre sur l'époque de la République jusqu'à la bataille d'Actium. Comme Mommsen, l'auteur fait remonter l'origine de la marine romaine jusqu'aux temps les plus reculés¹. Les Romains possédaient une flotte de guerre antérieurement à l'année 261, mais ses navires, selon les propres mots de l'auteur (p. 4), « erano insufficienti per tentare una guerra marittima, specialmente con Cartagine, la cui forza consisteva nella potente marineria ». C'est une pentère carthaginoise échouée sur la côte qui leur servit de modèle pour la construction d'une nouvelle flotte. L'auteur parle brièvement de la part que prit la flotte romaine dans les guerres puniques et dans les combats livrés en Grèce et en Orient aux ennemis de la République, puis dans un chapitre spécial de l'équipement des navires de guerre, des amiraux, capitaines, des *gubernatores*, *milités classici* et *remiges*. Puis il reproduit l'inscription de la colonne rostrale de Duilius et les fragments conservés des fastes de triomphe en tant qu'ils ont trait à des victoires navales. A la fin du récit bien détaillé des guerres navales du temps de Jules César et d'Auguste, nous trouvons un recueil de légendes de monnaies y relatives, ainsi que trois inscriptions qu'il faut probablement attribuer à trois *praefecti classis* de la République.

Il faut avouer que l'auteur a exposé l'histoire de la flotte au temps de la République sous une forme attrayante et d'une façon très claire, qu'il a parfaitement su tirer parti des documents historiques, mais il est loin d'avoir épuisé le sujet. Des nombreux passages concernant l'histoire des forces navales des Romains, il n'en a utilisé qu'une faible partie, et il y a bien des points importants qu'il n'élucide pas. Les quelques remarques qui suivent montreront en quoi et comment l'étude de M. Ferrero doit être complétée et rectifiée.

Il a cru pouvoir se passer d'entrer dans des détails circonstanciés sur les différentes catégories de navires de guerre sous la République. Tandis qu'il s'arrête assez longuement à étudier les *naves longae*, *onerariae*, *lusoriae*, *liburnicae* et autres de l'Empire, voici ce qu'il se contente de dire de la flotte de la République : « Sotto la republica si adoperavano grosse navi con parecchi ordini di remi. » Le fait seul que le commandant d'une hexère occupait sans doute un rang distinct de celui d'une *celox* suffirait pour prouver qu'il y avait à entrer dans des détails. Outre les *celoces* non citées par l'auteur (Tite-Live, XXI, 17 ; Appien, Pun. 13), les *tembi* (Appien, Pun. 13), les *naves peculatoriae* (Tite-Live, XXX, 10, XXXVI, 42), nous ne retrouvons pendant et après les guerres puniques guère que des pentères, tandis que des navires de dimension plus petite étaient fort rares, et que ceux de dimension plus grande n'apparaissent qu'à l'époque des guerres civiles.

1. La première mention ne remonte pas à l'année 360, mais bien 328 a. u. c. Voir Tite-Live, IV, 34 : « Classi quoque ad Fidenas pugnatum cum Vejentibus quidam in annales rettulerunt. »

Il est également regrettable que l'auteur ne nous ait pas donné une liste des amiraux de la République, qui sont mentionnés par les auteurs anciens. Ce point encore a été négligé. S'il nous avait donné cette énumération, nous aurions appris définitivement à quelle magistrature était confié le commandement de la flotte entière et de ses diverses subdivisions. Sans prétendre vider une question qui n'a pas encore été abordée, je tiens à attirer l'attention sur le fait que généralement les fonctions d'amiral étaient remplies par les prêteurs ou anciens prêteurs. C'est ainsi qu'en 549 av. J.-C., nous trouvons trois *praetores prioris anni* à la tête des flottilles ayant pour mission de protéger la Sicile, la Sardaigne et la péninsule italique (Tite-Live, XXX, 2); en l'an 559, le préteur A. Attilius Serranus reçoit le commandement de la flotte et de la Macédoine (Tite-Live, XXXV, 20); en l'an 561, le préteur C. Livius Salinator acquiert par le sort le commandement de la flotte et le préteur *prioris anni* L. Valerius reçoit le commandement de 20 vaisseaux dans les eaux de Sicile (Tite-Live, XXXVI, 2); en l'an 562, le préteur L. Aemilius Regulus se trouve à la tête des forces navales (Tite-Live, XXXVII, 2); en l'an 563, le préteur M. Sempronius Tuditanus reçoit la province de Sicile avec la flotte *quae in ea provincia erat*, tandis que son collègue Q. Fabius Labeo est chargé du commandement des navires qui devaient faire voile pour aller combattre Antiochus et avec lesquels il entreprend plus tard de son propre mouvement une expédition contre l'île de Crète (Tite-Live, XXXVII, 50 et 60).

L'équipement de la flotte constituait une charge bien distincte de celle de l'amiral; elle était confiée quelquefois à l'un des consuls (Tite-Live, XXXVII, 50) ou aux *duumviri navales* (Tite-Live, IX, 30; XI, 18, 26) et probablement le plus souvent aux prêteurs (Tite-Live, XXXVI, 2; XXXV, 20, 21; XLII, 27). A deux reprises (XXXVII, 17, 29), Tite-Live fait mention de *tribuni militum* étant sous le commandement de l'amiral-préteur, sans que nous parvenions à savoir quelle était leur sphère d'activité.

Selon l'auteur, les *magistri navium* que mentionne Tite-Live seraient des « capi delle ciurme, incaricati di provvedere le vettovaglie ed il necessario per la navigazione » (p. 7). Nous pensons qu'il a tort. Des passages suivants : Tite-Live, XXIX, 25; XXXIII, 48; XLIII, 8; XLV, 42, il résulte que les Romains désignaient sous ce nom les commandants des vaisseaux de guerre. Nous ignorons quel était le titre que portaient les commandants des subdivisions de flotte. Comme le montre le passage suivant : *classis viginti ferme navium Regii stabat. Praeerat classi commatibusque D. Quinctius, obscuro genere ortus, ceterum multis fortibus factis militari gloria illustris* (Tite-Live, XXVI, 39), la charge de préteur n'était pas nécessaire pour remplir ces fonctions. L. Porcius Licinus, qui conduit une flotte d'Ostie à Brundisium en l'an 580, ne paraît pas non plus avoir été préteur. Par contre, tous les officiers de marine devaient être *ingenui* (Tite-Live, XL, 18).

L'auteur fait remarquer avec raison que le nom *socii navales* s'appliquait aussi bien aux rameurs (*remiges*) qu'aux matelots (*nautae*). Il n'existait pas de distinction juridique entre ces deux classes, comme l'avance M. Marquardt¹. *Nautae* et *remiges* étaient recrutés parmi les libertini et les alliés, et depuis 538 en partie aussi parmi les esclaves (Tite-Live, XXIV, 11). A une époque plus reculée, les *socii navales* paraissent avoir formé à eux seuls l'équipage de la flotte; cela paraît résulter de Tite-Live, IX, 38.

Un tableau statistique du recrutement de l'équipage eût été d'un grand intérêt. Il aurait montré dans quelles proportions le contingent fourni par les alliés avait diminué depuis que les libertini étaient reçus dans la marine. En l'an 561, vingt vaisseaux de guerre sont montés exclusivement de *libertini* (Tite-Live, XXXVI, 2; XXXVII, 2), de même en l'an 571 (Tite-Live, XL, 18); par contre, en 580, vingt-cinq navires sont montés d'alliés et vingt-cinq d'affranchis (Tite-Live, XLII, 27). En 581, le préteur C. Lucretius Gallus reçoit l'ordre suivant : *supplementum legeret ex libertinis et daret operam, ut duae partes civium Romanorum, tertia sociorum esset* (Tite-Live, XLII, 31). Enfin, peu après on recrute pour la flotte 1,000 affranchis, 500 de la péninsule et 500 de la Sicile (Tite-Live, XLIII, 12).

L'auteur n'a pas non plus abordé la question de savoir quel était le nombre des troupes de marine et celui des hommes se trouvant à bord des différents vaisseaux. M. Marquardt (*Römische Staatsverwaltung*, II, p. 482) prétend à tort que pendant la première guerre punique il y avait en général à bord d'une pentère 300 rameurs et 120 soldats. Le passage de Polybe (I, 26) d'où provient cette indication parle très expressément d'une flotte qui débarquait des troupes sur la côte d'Afrique (*πρὸς τὴν ἀπὸ βραχίων τὴν εἰς τὴν πολεμίαν*). Certains passages de Tite-Live nous permettent d'arriver à un résultat sur ce sujet. En l'an 538, une flotte de 150 navires est montée d'une légion de *classici milites* (Tite-Live, XXXIV, 11); en 560, le préteur Atilius reçoit l'ordre d'équiper 50 pentères, outre celles qui peuvent se trouver dans les arsenaux, de 3,000 *milites classici* (Tite-Live, XXXV, 20). En 536, une *legio classica* armait la flotte qui pouvait tout au plus compter 150 voiles (Tite-Live, XXII, 31; XXXVII, 57). Enfin la flotte d'Octave à la bataille d'Actium portait 8 légions et 5 cohortes prétoriennes (*octo legiones classi superpositae absque cohortibus quinque praetoriis*, Oros. 6, 19). De ce dernier passage on peut tirer la conséquence que la dénomination *legio XVII classica* que l'on trouve sur une monnaie d'Antoine provient de ce que cette légion était destinée à servir sur mer.

Si d'une part les remarques qui précèdent ont montré que l'étude

1. *Römische Staatsverwaltung*, II, p. 482. « Les rameurs sont des esclaves; les *nautae*, qui ne sont pas identiques avec les *remiges*, sont fournis par les villes alliées et de là portent le nom de *Socii navales*. »

de l'auteur est loin d'être complète pour ce qui concerne la République, d'autre part la seconde partie mérite toute notre approbation. M. Ferrero domine son sujet, il n'y a certainement que fort peu de documents dont il n'ait pas tiré profit; une partie des inscriptions sur pierres gravées a été transcrite par lui et ses amis pour la première fois. Toutes les inscriptions (il y en a 600) sont reproduites avec soin, commentées et utilisées avec beaucoup de sagacité et de critique.

Cette seconde partie du livre commence par un aperçu des différentes subdivisions de la flotte dans les différentes provinces; puis vient un tableau des appellations de vaisseaux, un chapitre concernant les amiraux, les officiers, les grades inférieurs de l'armée navale, des renseignements statistiques sur la patrie, l'âge, la durée de service des soldats de marine. Les chapitres suivants traitent successivement des diverses subdivisions de la flotte et reproduisent les inscriptions qui concernent ce sujet. A la fin du volume nous trouvons des index complets et un recueil d'inscriptions fausses ou suspectes.

Quant au récit, M. Ferrero s'en rapporte aux travaux de Mommsen, de Marquardt et d'autres; cependant son livre ne manque pas de parties originales, telles sont p. ex. les remarques sur les *triorarchi*, *navarchi* et *centuriones classici*. En ce qui concerne la nationalité des soldats de la flotte, l'auteur est arrivé à un résultat remarquable: c'étaient les provinces orientales, la Dalmatie et la Pannonie tout spécialement, qui fournissaient presque exclusivement le contingent des troupes de marine; tandis que les habitants des provinces de l'Espagne, de la Gaule, de la Bretagne et de la Germanie, ne servaient que dans les cohortes auxiliaires et dans la cavalerie.

Sous quelques rapports cette seconde partie aurait également besoin d'être complétée. Le tableau des subdivisions de la flotte (p. 26) n'est, par exemple, pas complet; M. Ferrero n'a pas tiré tout le profit possible des indications données par la *Notitia dignitatum* et par les inscriptions. Les *milites nauclarii* qui, selon la *Notitia*, stationnaient en Scythie et en Mésie, appartenaient sans aucun doute à la flotte du Danube, qui était dispersée à des intervalles considérables (voir le commentaire de Boecking, I, p. 445). Il fallait également examiner si les *milites superventores*, *supervenientes*, *exploratores*, *speculatores*, *praeventores*, *directores* qui, d'après la *Notitia*, étaient en garnison dans les différentes provinces, appartenaient à la flotte, comme le prétend M. Boecking. Il me paraît indubitable que la *cohors prima Flavia* (Not. dign. éd. Seeck, p. 216) et la *cohors Novempopulana* (ibidem) faisaient partie des troupes de marine, puisque les chefs de ces deux cohortes figurent parmi les commandants des flottilles en Gaule. La première de ces cohortes séjournait à Calarona Sapaudiac, qui n'est autre probablement que Clarens, sur le lac de Genève. Ce lac, aussi bien que ceux de Constance et Neuchâtel, avait sa flottille. La *cohors Novempopulana* séjournait à Lapurdum (Bayonne). L'inscription du consul Candidus (C. I. L., II, 4114), dans laquelle il

est nommé *dux terra marique in ea provincia* nous montre qu'il y avait également une flotte romaine dans l'Espagne citérieure. Encore au commencement du VI^e siècle, il y avait à Singidunum une division de la *classis Histrica*; cela résulte du passage suivant de Ménandre (éd. Bonn, p. 332).... τῶν Ρωμικῶν τῶν ἐπιφυλακτικῶν τῶν ἐν Σιγγιδόνῃ καὶ τῆν ἐκ πολλοῦ τοῦ χρόνου πειραν τε καὶ ἐπιστήμην ἐν ταῖς τοῦ ποταμοῦ ναυσὶν ὑφειδόμενος et plus loin (éd. Bonn, p. 334) : στρατιωτικῶν τε ὀλίγων αὐτοῖς παρόντων καὶ δρομάδιων νεῶν πολλῶν οὐ παρουσῶν. Le même auteur (p. 405) parle également d'une division de la *classis Pannonica*. C'est à cette flotte que doit probablement se rapporter une inscription que l'auteur n'a pas examinée (C. I. L. Va. 3346); elle fait mention de la révolte dalmatico-pannonienne sous Baton. D'après un rapport de Symmachus (Laudes in Valent., II, c. 21) une division de la *classis Germanica* stationnait sous le règne de Valentinien II dans le pays des Némètes, probablement tout près de Spire (Voir Not. dign. éd. Boecking, II, p. 966). On trouvera dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (Heft VIII, 53; XXXIII, 1; XXXVII, 1) plusieurs travaux que l'auteur n'a pas connus et qui nous révèlent d'autres divisions de la même flotte. La *cohors I* et la *cohors II classica* souvent mentionnées dans les inscriptions, la *cohors I Aelia classica* séjournant en Bretagne (Not. dign. éd. Seeck, p. 212), la *cohors nautarum* (Orelli Inscript., n° 3621) devaient être également en rapport étroit avec la flotte.

Je ne suis pas d'accord avec l'auteur qui, sous la dénomination de *vexillatio classiariorum*, entend une petite escadre d'une flotte provinciale. Les *vexillarii classis* me paraissent plutôt avoir été des soldats de marine qui, selon les circonstances, servaient dans l'armée de terre. Réciproquement, il y avait des légionnaires qui servaient quelquefois dans la marine; c'est ce que nous apprend l'inscription 3454 d'Orelli, dans laquelle il est question d'un centurion de légion qui a reçu la *corona navalis*¹. Un autre légionnaire d'après l'inscription 6959 d'Orelli a pris part à un *proelium navale*. Dion, LXVIII, 26 rapporte également que sur les vaisseaux qui servirent à passer le Tigre, il y avait des ὀπλίται καὶ τοξῆται. Les *milites coronarii* et *symphoniaci* cités dans les inscriptions se retrouvent encore dans Dion, LI, 5 : (Κλεοπάτρα) τὰς τε πρύρας ὡς καὶ κεκρατηκῶνα κατέσκεψε καὶ ἠδᾶς τινὰς ἐπινικίους ὑπ' ἀλλήτων ἤδεν. L'origine de la flottille du lac de Constance (Numerus barcariorum Confluentibus sive Brecantia) remonte au temps d'Auguste, comme le prouve un passage de Strabon (VII, 1, 5), que l'auteur n'a pas connu : ἔχει δὲ (ἡ λίμνη) καὶ νῆσον, ἣ ἐχρήσατο ὀρηκτηρίῳ Τιθέριος ναυμηχῶν πρὸς Οὐινδολικούς. Voir aussi Dion, LIV, 22. L'auteur fait remarquer avec raison que le service dans la marine ne jouissait pas de la même estime que le service dans l'armée de terre; ce qui résulte

1. Orelli suppose qu'après avoir rempli la charge de centurion dans plusieurs légions il commanda la trière *Spes* et plus tard la quadrière *Providentia*.

bien clairement du fait que l'on punissait les légionnaires en les faisant passer dans les troupes de marine. Voyez Dion, 79, 3 : τῶ Κωμάζοντι προσεκεχρούει · στρατευόμενον γάρ ποτε αὐτὸν ἐν Θράκῃ καὶ κακουργήσαντά τι ἐς τοὺς τριηρίτας ἀπέωσατο.

Herman HAUPT.

Historia legionum auxiliorumque inde ab excessu divi Augusti usque ad Vespasiani tempora. — Guillelmus STILLE. Kiliae, 1877.

Cette dissertation a été présentée à l'université de Kiel qui l'a couronnée. L'auteur y fait l'histoire des légions, des corps auxiliaires, des flottes depuis Auguste jusqu'à l'époque de Vespasien. Il comprend dans son programme les cohortes prétoriennes, et en exclut les urbaines, un article est consacré à chaque corps, des notes renvoient aux textes littéraires et épigraphiques, ces derniers sont reproduits à la suite de l'article en caractères ordinaires. L'ouvrage, qui ne comprend pas moins de 160 pages petit in-folio, se termine par un catalogue de tous les officiers et simples soldats connus. Signalons encore quelques *excursus* sur des questions controversées. Des recherches de ce genre offrent un grand intérêt. Quand elles se seront étendues à toutes les périodes de l'histoire militaire de l'empire, on pourra traiter avec précision ce vaste et difficile sujet que le résumé de M. Marquardt n'a fait qu'effleurer. Elles éclairent aussi d'autres parties de l'histoire romaine. Il est curieux de retrouver dans la hiérarchie militaire des personnages qu'on a rencontrés dans les fonctions administratives et de les suivre dans leur double carrière, aux camps et dans la vie civile. M. St. donne la liste des travaux contemporains sur des points spéciaux, comme celui qu'il a choisi. On peut voir qu'elle est courte. Il ne cite pas les articles de M. Léon Renier sur l'inscription de Nettuno parus dans le Journal des Savants de février et d'avril 1867. Ne connaîtrait-il point ces deux mémoires, comparables aux plus beaux des Borghesi ? Toujours est-il que nous cherchons en vain dans l'article relatif à la legio X Fretensis l'inscription du légat A. Larcus Lepidus, si ingénieusement restituée par le savant français.

BLOCH.

Sur la Saga du Christianisme. Matériaux critiques pour l'histoire littéraire de l'ancienne Scandinavie, par le Dr OSCAR BRENNER¹. Munich, Christian Kaiser, 1878. xiv-158 p. in-8°.

La *Saga du Christianisme*, dont il est question dans cette notice,

1. *Ueber die Kristni-Saga*. Kritische Beiträge zur altnordischen Literaturgeschichte von Dr OSCAR BRENNER.

donne, en une trentaine de pages, l'histoire des premières prédications de l'évangile en Islande (981 et années suiv.), de la proclamation du christianisme comme religion de l'état, en l'an 1000, et des deux premiers évêques de Skálaholt, Isleif (1056-1080) et Gizur (1082-1118). Elle ne parle ni des chrétiens islandais ou Papas, qui vivaient dans l'île avant l'arrivée des Norvégiens, ni des chrétiens scandinaves venus des îles Britanniques dans le premier siècle de la colonisation. Les faits qu'elle rapporte sont d'ailleurs connus par d'autres sources, quelquefois meilleures, mais parfois aussi moins bonnes. Son principal mérite est d'offrir un sujet passablement bien arrondi et un récit plein de charme, entremêlé d'épisodes caractéristiques et d'anecdotes intéressantes. Editée pour la première fois à Skálaholt par l'évêque Th. Thorlacius, en 1688, puis à Copenhague, en 1773, aux frais de la commission Arnamagnæenne avec commentaires et traduction latine par Lûxdorph et Joh. Finneus, elle a été réimprimée dans les *Sagas des Evêques*¹, publiées pour la Société de littérature islandaise par G. Vigfusson. Outre la traduction latine, il n'en existe qu'une traduction danoise abrégée, par Fr. Winkel-Horn, dans ses *Tableaux de la vie en Islande*², une traduction suédoise des neuf premiers chapitres avec dissertation philologique par R. Gilbert³, enfin une traduction allemande de la première moitié disséminée dans le bel ouvrage de C. Maurer sur la *Conversion de la race norvégienne au Christianisme*⁴. Bien que cette Saga ne soit pas suffisamment connue en Allemagne, comme le constate M. le Dr Br., il n'a pas jugé à propos de la mettre en entier à la portée de ses compatriotes, car son travail s'adresse exclusivement à ceux qui voudront parler d'elle dans quelque histoire littéraire, ou qui voudront exposer les événements dont elle traite; il n'est pas accessible au public, même lettré; car, pour suivre les démonstrations qui remplissent la plus grande partie de ce mémoire, il faut avoir le texte sous les yeux et savoir l'islandais. Notre auteur en effet a comparé, épisode par épisode, la Kristni-Saga avec une trentaine d'autres documents islandais et trois histoires en latin; il connaît tout ce qui a été écrit sur la matière, à l'exception de la traduction de Winkel-Horn, qui est pourtant antérieure à la publication de son mémoire, et il a eu la bonne fortune de faire réviser celui-ci par son maître, le profond scandinaviste C. Maurer, à qui il l'a dédié.

Dans l'examen minutieux d'une foule de petites particularités, il fait preuve d'érudition et même de perspicacité, mais les résultats auxquels il arrive sont presque toujours très maigres, quand ils ne sont pas purement hypothétiques. C'est qu'en effet la période de l'histoire du Nord

1. *Biskupa-Sögur*. Copenhague, 1856. T. I, p. 1-32.

2. *Billeder af Livet paa Island*. T. III. Copenhague, 1876. In-8°.

3. Upsala, 1866, in-8°.

4. *Die Bekehrung des norwegischen Stammes zum Christenthum*. Munich, 1855-56. 2 vol. in-8°.

dont il s'agit ne se prête pas, comme les siècles postérieurs, aux vérifications de la critique. Pour les x^e et xi^e siècles, les documents contemporains font absolument défaut à l'Islande; pas de médailles, pas d'inscriptions datées, pas de manuscrits, rien de ce qui fait la base d'un sérieux contrôle; il faut s'en rapporter aux sagas; mais les plus anciennes d'entre elles n'ont été transcrites que beaucoup plus tard; les copistes y ont toujours fait des additions ou des changements, parfois même ils les ont totalement remaniées, et il est à peu près impossible de distinguer ce qui appartient à la rédaction primitive. C'est notamment le cas pour la *Kristni-Saga*. On n'en connaît qu'une copie ancienne, faite de la main du *lagman* ou justicier Hauk Erlendsson, mort en 1334; encore n'en reste-t-il que quatre feuillets en parchemin, conservés à la bibliothèque de l'université de Copenhague (collection Arnsmagnæenne, n^o 371, in-4^o); heureusement que le tout avait été transcrit au xvii^e siècle par Jon Erlendsson, avant que le *Hauksbok* fût lacéré vers 1700; mais ce dernier copiste a la réputation de n'avoir pas été fort exact. C'est dans de telles circonstances que le Dr Br. cherche la forme première de l'ouvrage et les noms de ses rédacteurs successifs. Vaine entreprise! Mais, comme personne n'avait encore étudié si profondément le sujet, les conclusions de l'auteur méritent d'être rapportées, bien qu'elles ne reposent guère que sur des probabilités ou des raisons subjectives. D'après le Dr Br., la *Kristni-Saga* était originairement une continuation du *Landnámabok* ou *Livre de la prise de possession de l'Islande*, avec lequel il faisait partie du grand *Islendingabok* (*Livre des Islandais*) d'Aré Frodhé; mais il n'est pas tel qu'il avait composé cet écrivain au commencement du xiii^e siècle; les événements qu'il rapporte ne se suivaient pas, mais étaient entremêlés de faits politiques (?); les premières prédications du christianisme et la conversion de l'Islande au christianisme, notamment, n'étaient pas jointes à l'histoire des premiers évêques, dont elles sont séparées par un intervalle de plus d'un demi-siècle. Le copie de Hauk était un extrait du travail d'Aré Frodhé, auquel on fit des additions et que l'on disposa par ordre chronologique. Le premier excerptateur paraît avoir été celui qui dégagga du grand *Islendingabok* le *Libellus Islandorum* ou histoire politique et le *Landnámabok* ou histoire des familles. Quant aux additions (car le Dr Br. prétend avoir démontré que divers épisodes de la *Kristni-Saga* ne faisaient pas partie du grand *Islendingabok*), il ignore quelle est leur étendue et s'il faut les attribuer à Styrimi ou à un autre; en tous cas, dit-il, ce n'est pas à Odd, le rédacteur de la *Saga d'Olaf Tryggvason*, ni à l'auteur de *Hungrvaka*, ni à celui de *Jonssaga*. Le système chronologique de la *Kristni-Saga* prouve qu'elle n'a pas été rédigée au commencement du xii^e siècle, au monastère de Thingeyres. Mais elle avait à peu près sa forme actuelle lorsque la grande *Saga d'Olaf Tryggvason* subit sa dernière rédaction. Les remaniements postérieurs, dont l'un fut fait au temps de l'évêque Botolf (1238-1246), un autre par Hauk Erlendsson, n'ont consisté qu'en additions et en légères modifications

du style et du contenu. — Quoi qu'il en soit de ces hypothèses ingénieuses, elles méritent d'être examinées avec soin par tous ceux qui étudieront à l'avenir les sources de l'histoire du christianisme en Islande.

E. BEAUVOIS.

OTTO VON ZALLINGER. **Ministeriales und Milites.** Untersuchungen über die ritterlichen Unfreien zunächst in bayerischen Rechtsquellen des 12. und 13. Jahrhunderts. Innsbruck, 1878.

D'après l'opinion accréditée jusqu'à présent, l'ordre des chevaliers non libres (Unfreie Ritter) et celui des *ministeriales* (Dienstmannen) n'étaient qu'un seul et même ordre, on les identifiait. M. Zallinger, s'appuyant sur des documents d'origine bavaroise et autrichienne, nous apporte la preuve que, dans l'Allemagne méridionale, dès le XI^e siècle, les *ministeriales* constituaient une classe distincte, supérieure à celle des simples chevaliers non libres (*milites*, dans le sens étroit du mot). Ce qui porte à croire qu'il faut établir cette distinction, c'est premièrement le fait que les *ministeriales* étaient astreints au service militaire *et au service de cour*, les *milites* seulement au service militaire. C'est donc le service de cour, c'est-à-dire le service personnel dans l'entourage immédiat du seigneur, qui a donné au ministerialis un rang plus élevé. En outre, d'après le droit du moyen âge, les quatre emplois bien connus dans les cours féodales, ceux de maréchal, de chambrier, d'échanson et d'écuyer tranchant, ne devaient se rencontrer qu'à la cour du roi et à celle des princes de l'empire, c'est-à-dire que, seul, l'office d'échanson à la cour du roi ou d'un prince donnait droit à la dignité et au rang d'échanson. De là, il s'ensuit que seuls les chevaliers non libres du roi ou d'un prince pouvaient être *ministeriales*; les gens d'armes d'un baron (Freiherr) ou d'un ministerialis appartiennent exclusivement à la classe des *milites* pris au sens étroit du mot.

Jusqu'au milieu du XIII^e siècle cette distinction se maintient; les chevaliers non libres qui relèvent de l'empire ou d'un prince font partie des *ministeriales*, et la condition de suzerain, qu'il fût prince ou non, réglait seule la condition du vassal, et en faisait un *ministerialis* ou un *miles*. Anciennement tous les vassaux inférieurs d'un prince étaient astreints non seulement au service militaire, mais aussi au service de cour. Ce n'est qu'à partir du milieu du XIII^e siècle qu'il s'établit parmi ces vassaux relevant d'un prince une nouvelle distinction; d'un côté la noblesse du *ministerialis*, de l'autre celle du simple *miles*. Les emplois à la cour ainsi que les familles accessibles à ces emplois ayant été déterminés au XIII^e siècle, tous les vassaux n'appartenant pas à ces familles redevenaient de simples gentilshommes. Telle est la distinction qu'avait établie anciennement le moyen âge entre *ministeriales* et *milites*. L'auteur montre comment cette distinction devint de plus en plus tranchée. Les *milites* occupaient non seulement un rang inférieur

à celui des *ministeriales* dans l'ordre hiérarchique, à partir du XIII^e siècle ils ne sont plus sur le pied d'égalité juridique et matrimoniale. En Bavière et en Autriche les *ministeriales* sont généralement placés sur le même rang que les comtes et les barons ; ils passent dans l'ordre des seigneurs (*Herrenstand*) et deviennent *Landherren* ; comme tels, ils administrent la justice dans leurs domaines, et participent à toutes les délibérations importantes du prince, tandis que les *milites* (chevaliers et écuyers) appartiennent à la classe des simples *sujets*. Tous ces résultats importants sont prouvés jusqu'à l'évidence par les recherches de l'auteur. Mais il faut s'empresse d'ajouter que ces résultats ne concernent que l'Allemagne méridionale, ou plutôt la Bavière et l'Autriche. Il faut attendre ce que révéleront les documents relatifs à l'Allemagne du Nord, avant de généraliser les résultats obtenus par M. Zallinger.

Dans un appendice (pages 77 et suiv.) l'auteur cherche à démontrer que l'expression *sendbar* au moyen âge équivaut à « de la condition des chevaliers ». Cette partie contient beaucoup de choses qui me paraissent douteuses.

Rodolphe SOHM.

Les cours royales des îles normandes, par Julien HAVET. — Paris, Champion, 4 vol. in-8°, iv-239 p. 1878. (Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes, tomes XXXVIII et XXXIX, 1877-1878.)

Le présent ouvrage n'est qu'une partie d'un travail plus considérable qui comprend une étude complète de la justice royale dans les îles normandes (Jersey, Guernesey, Aureigny, Serk) depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours, et qui fut présenté comme thèse à l'École des chartes en 1876. Une partie de ce travail, renfermant une série chronologique des gardiens et seigneurs des îles normandes de 1198 à 1461, a déjà été publiée en 1876 dans la Bibliothèque de l'École des chartes ; le reste forme le volume dont nous allons rendre compte.

M. H. a eu la bonne fortune de trouver là un sujet presque entièrement neuf et de pouvoir étudier à fond l'histoire de la justice féodale dans un pays où elle s'est conservée jusqu'à nos jours. Depuis Jean sans Terre, les îles normandes ont été en la possession des rois d'Angleterre ; cette possession leur fut reconnue en 1259 et en 1360, et, à cette date, le roi de France abandonna même le droit de suzeraineté qu'il avait exercé jusqu'alors ; toutefois, les îles ne furent jamais incorporées à l'Angleterre, et forment encore aujourd'hui un domaine distinct parmi les terres de la couronne.

Pour cette étude, M. H. a largement mis à contribution le Public Record office de Londres, les archives du greffe de la cour royale de Guernesey, du département de la Manche et la Bibliothèque nationale.

Jusqu'à l'époque de Jean sans Terre, les îles firent partie du duché de Normandie, et furent par conséquent comprises dans les domaines du

roi d'Angleterre. Mais lorsque Philippe-Auguste réunit la Normandie à son domaine, les îles, demeurées entre les mains de son rival, formèrent un territoire distinct qui eut besoin d'institutions propres ; aussi, est-ce au roi Jean que les historiens modernes ont attribué la création des institutions qui fonctionnent depuis le xiii^e siècle. Or, la prétendue charte de Jean sans Terre, formée de 18 articles en latin, n'est qu'une compilation de deux documents rédigés l'un en 1218, l'autre en 1333, compilation faite au xvii^e siècle. Un second document important, le *Précepte d'assise*, contenant un abrégé de la constitution de Guernesey, et dont on fait généralement remonter la rédaction à 1331, est remis à sa vraie date par M. H., c'est-à-dire plus d'un siècle plus tard, en 1441. Enfin, l'*Approbaton des lois*, sorte de rédaction de la coutume de Guernesey, entreprise au xvi^e siècle et fort mal exécutée, est encore un document qui, bien qu'il traite surtout du droit privé, a pu fournir d'utiles renseignements pour cette étude.

Ce qui frappe surtout dans ces institutions judiciaires des îles normandes, c'est la durée dont elles ont joui. Plus d'une d'entre elles subsiste encore aujourd'hui, bien que quelques-unes soient devenues, pour ainsi dire, de simples formalités. Ainsi, au xiii^e siècle, après la création du gardien des îles, on établit pour lui servir d'assesseurs douze *jurés à vie*, à Jersey et à Guernesey. Avec ces jurés, siégeaient les franc-tenants ou feudataires directs de la couronne ; mais, depuis le xiv^e siècle, l'assistance de ces feudataires se réduit à une simple formalité : ils doivent comparaître trois fois par an. De même, on appelle encore *plaids de jugements* les séances où siègent au moins sept jurés et le bailli pour réformer ou confirmer les sentences rendues par un moindre nombre de jurés ; car les cours royales des îles ne pouvaient juger à moins de la présence des sept jurés et du bailli. Par ces exemples, on voit combien ces institutions ont persisté et combien il était intéressant d'étudier un mécanisme qui s'est modifié et développé sans doute, mais qui en somme est toujours demeuré le même dans son essence. Les cours de Jersey et de Guernesey ont toujours eu la haute justice, et n'ont été subordonnées à aucune juridiction, si ce n'est au conseil privé du roi. En 1279, ces justices reçurent le droit de sceau, mais le sceau fut unique pour les deux îles ; au xiv^e siècle, il y en eut un pour chaque île, et, à Jersey, on se sert encore aujourd'hui du sceau de cette époque ; à Guernesey « vu la vétusté et le degré d'usure », il fut remplacé en 1832.

M. H. passe successivement en revue dans les plus grands détails la composition, l'organisation, le fonctionnement des cours royales, leur juridiction et leur compétence. Il n'a pas négligé non plus de nous faire connaître soit les modifications, soit même les créations qui se sont introduites dans l'administration judiciaire des îles : telle est la création de deux nouvelles cours, en 1852, la cour « pour le recouvrement des dettes » et la cour « pour la répression des délits ». Les cours inférieures des petites îles (cours d'Auregny et de Serk) sont l'objet de chapitres

spéciaux. Leur organisation est du reste analogue à celle des tribunaux des autres îles.

Une série de plus de quarante pièces justificatives, la plupart très importantes, termine ce volume. Le texte en a été établi avec une préoccupation d'exactitude qui peut paraître excessive quand il ne s'agit pas de textes importants au point de vue philologique ; toutes les abréviations ont été représentées par des caractères italiques. Ce système n'a du reste pas l'inconvénient de celui dont on fait usage dans certaines publications anglaises et qui consiste à reproduire toutes les abréviations, ce qui rend la lecture toujours fatigante et souvent difficile, beaucoup plus difficile même que le déchiffrement de l'original ; mais cela est-il bien utile ? Y a-t-il grand intérêt à imprimer « gratia » au lieu de « gratia », « Willelmus » au lieu de « Willelmus » ? Ce système ne devrait être employé, croyons-nous, que quand il y a véritablement lieu de douter de la lecture d'un mot.

A part cette légère critique, si c'en est une, nous ne pouvons faire du livre de M. H. que le plus grand éloge. Tout y montre un esprit méthodique ; pas de mots inutiles ; le style, admirablement approprié au sujet, est d'une grande simplicité, mais exprime toujours avec une lucidité extrême la pensée de l'auteur ; en un mot, en moins de deux cents pages, M. H. a su condenser et ranger suivant une méthode parfaite un nombre de faits assez considérable pour remplir un gros volume, si le sujet eût été traité par moins habile que lui. Il y a fait preuve de grandes qualités d'érudition et de grandes qualités pour la mise en œuvre de ses matériaux. Espérons qu'après ce début, l'auteur n'en restera pas là.

E. MOLINIER.

Études pour servir à l'histoire de la vie économique en France au XI^e siècle, par Karl LAMPRECHT. 4 vol. in-8°, 452 p. Leipzig, Duncker et Humblot, 1878. (Forme le troisième fascicule du premier volume de la *Bibliothèque de droit public et d'économie politique*, publiée sous la direction de Gustave Schmoller¹.)

Plus d'un lecteur peut-être se demandera comment une époque qui ne passe pas pour nous avoir laissé beaucoup de documents historiques peut donner lieu à des études qui supposent la connaissance d'un nombre considérable de faits et exigent l'emploi au moins restreint de la statistique. Mais on ne s'étonnera plus du choix d'un pareil sujet, si l'on remarque que le titre du travail de M. L. nous promet seulement des données sur l'état économique de la France au XI^e siècle. Il n'est pas

1. *Beiträge zur Geschichte des französischen Wirtschaftsleben im elften Jahrhundert. Staats- und Socialwissenschaftliche Forschungen*, herausgg. von Gustav Schmoller. Bd. I, Heft 3.

inutile de le rappeler, car le caractère absolu et systématique que l'auteur a donné à ses généralisations pourrait le faire oublier.

Le x^e siècle se distingue surtout, au point de vue économique, par la formation, ou pour mieux dire, par les premières manifestations de la bourgeoisie urbaine; mais, précisément parce que le mouvement communal, qui signale le déclin du siècle, ouvre une ère nouvelle, l'auteur s'est avec raison interdit d'en parler pour se renfermer dans l'étude de l'organisation économique qui caractérise les deux premiers tiers du siècle et qui est entièrement dominée par la *Naturwirtschaft*. On sait que ce mot désigne un régime dans lequel les richesses naturelles contribuent à la production dans une mesure beaucoup plus large que le travail et le capital. L'importance respective de ces trois éléments de la production au x^e siècle a naturellement déterminé la place que l'auteur leur a faite dans ses études; l'industrie et le crédit n'y occupent que quelques pages, tout le reste est consacré à l'agriculture ou, pour mieux dire, à l'exploitation des richesses du sol.

Dans le premier chapitre, M. L. passe en revue les diverses richesses naturelles : les forêts, la pêche, les pâturages, l'élevé du bétail. Il établit que l'agriculture fut plus *extensive* qu'*intensive*, c'est-à-dire qu'elle se montra plus soucieuse et plus capable d'étendre ses conquêtes que de les féconder en perfectionnant ses méthodes. Il est regrettable que, pour traiter de l'économie forestière, l'auteur n'ait pas consulté l'ouvrage de M. Alfred Maury. Cet ouvrage, du reste, n'est pas le seul dont la connaissance aurait été profitable à une entreprise comme celle de M. L., elle aurait dû également s'aider des *Études sur la classe agricole en Normandie* de M. Léopold Delisle. Si jamais l'emploi d'ouvrages de seconde main fut, nous ne dirons pas seulement légitime, mais indispensable, c'est pour un travail d'ensemble qui embrasse tout un siècle et tout un pays. M. L. s'est presque exclusivement borné à consulter les cartulaires imprimés. Les eût-il dépouillés tous, ce qu'il n'a pas fait, ils n'auraient pu lui fournir une base assez large pour soutenir les vastes généralisations que comporte sa tentative. L'ouvrage dont M. L. nous donne l'ébauche, s'il est jamais écrit, ne pourra être que la synthèse de nombreux travaux d'un caractère spécial et local.

Le second chapitre est le plus important du livre. L'auteur y étudie le passage de la propriété indivise et soumise au système de la rotation des cultures à la propriété individuelle et libre; il y définit les différents modes de tenure et d'exploitation, avec une précision rigoureuse que les textes n'autorisent pas toujours. A côté de définitions trop absolues, trop systématiques, mais fécondes par les vues qu'elles ouvrent, il faut signaler de véritables méprises : ainsi, le champart n'est pas le signe distinctif des terres dont le produit revient en partie au propriétaire (*Theilbau*), il se prélevait également sur les tenures à ferme; c'était un droit accessoire du propriétaire qui ne donnait pas au contrat son caractère constitutif.

Dans le chapitre III (*Classes agricoles, agriculture et industrie*), l'au-

teur n'est pas resté fidèle au point de vue économique auquel il s'était placé jusque-là. Ce que ce chapitre contient sur l'état des personnes, les origines de l'esclavage, les circonstances qui y mettent fin, etc., appartient au domaine du droit et non de l'économie politique. L'auteur lui-même reconnaît qu'au XI^e siècle, la distinction des classes a un caractère plutôt juridique qu'économique, il n'aurait donc pas dû s'occuper de la condition civile des classes agricoles en elle-même, mais seulement de l'influence qu'elle a pu exercer sur la production. Il importe d'autant plus de conserver à l'histoire de l'économie politique son indépendance, qu'elle est plus exposée parfois à se confondre avec l'histoire du droit privé ou avec celle du droit public. — L'auteur est dans le vrai en nous présentant les hôtes comme des colons, comme des pionniers voués aux défrichements, mais il ne se prononce pas assez nettement sur le caractère précaire ou durable de leurs tenures. Pense-t-il, comme cela paraît ressortir de son langage, que l'hôtise ne restait entre les mains de l'hôte et de ses héritiers que jusqu'au jour où elle était entièrement mise en valeur? Nous avons peine à le croire, car M. L. reconnaît que le complant rendait le colon propriétaire; or le complant était pour les vignobles ce que l'hôtise était pour les autres genres de cultures.

Sous les titres intraduisibles en français de *Geldwirthschaft* et *Naturwirthschaft*, M. L. indique sommairement dans un dernier chapitre les entraves que le droit de famille et le droit féodal apportaient aux mutations immobilières, et parle de la richesse mobilière, du crédit qui n'existait guère que sous la forme du prêt sur gage, des douanes, des taxes sur la vente des marchandises, des marchés. Cette énumération suffit pour montrer qu'on ne peut chercher dans ce chapitre autre chose que des indications. Il a toutefois, comme le reste du livre, le défaut d'être trop hardi, trop systématique; mais ce défaut a l'avantage de provoquer la réflexion et rend plus de service à la science que la timidité et l'indécision.

L'appendice renferme : 1^o une liste de prix toujours suivis de l'indication de l'époque et de la région auxquelles ils appartiennent, et un tableau présentant les résultats généraux de ce relevé; 2^o un document important sur l'origine des Colliberts.

G. FAGNIEZ.

Gustave FAGNIEZ. **Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècle.** Paris, F. Vieweg, 1877. 426 p. (Fasc. XXXIII de la bibliothèque de l'École des hautes études.)

Les corps de métier de l'Allemagne du moyen âge ont été dans ces dix dernières années l'objet de plusieurs études historiques. Cette partie importante de notre économie sociale avait été jusqu'à cette époque fort peu étudiée; avant 1850, on avait publié fort peu de chose en fait de

matériaux pour servir à cette étude, trop peu pour qu'il fût possible de se faire une idée claire et nette de l'importance économique de cette institution qui a tenu une si grande place dans la vie politique et intellectuelle de l'Allemagne. Les jugements que l'on portait sur cette institution n'avaient guère pour base que ce que l'on connaissait des corps de métier des XVIII^e et XIX^e siècles, et n'étaient rien moins que favorables.

Aussi les historiens, grâce au jugement préconçu des économistes, se trouvaient-ils fort embarrassés pour expliquer l'histoire florissante des villes d'Allemagne et la prospérité de la classe industrielle au moyen âge. Cet embarras n'existe plus à l'heure qu'il est. Me basant sur les nombreux documents publiés depuis 1860¹, j'ai étudié, d'une façon plus approfondie que cela n'avait pu se faire lorsque les matériaux manquaient, les corps de métier au moyen âge et leur rôle économique; j'ai cherché à montrer quel avait été le but de cette organisation du travail industriel ainsi que sa nature². D'autres savants se sont depuis occupés du même sujet et ont publié une série de travaux importants³. Ces travaux ont confirmé les résultats du mien et en ont présenté d'autres de grande importance. Grâce à ces recherches, on connaît maintenant dans ses grands traits l'organisation des corps de métier dans l'Allemagne du moyen âge. Il a été démontré qu'il fallait distinguer deux périodes dans l'histoire des corps de métier, celle de leur grandeur et celle de leur décadence. L'organisation des corps de métier à cette dernière époque diffère considérablement de celle du moyen âge, et même lorsque nous retrouvons aux deux époques des institutions semblables en apparence, nous constatons généralement que leur

1. Il faut mentionner les travaux de Wehrmann sur les corps de métier à Lubeck (*Die älteren Lübeckischen Zunftrollen*. Lübeck, 1864. 2. Aufl. 1872), ceux de Ennen et Echertz sur les corps de métier à Cologne (*Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*. Band I, 1860) et de Mone sur les corps de métier dans différentes villes du Haut-Rhin (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*. Band XIII-XVII), de Böhmert (*Beiträge zur Geschichte des Zunftwesens*. Leipzig, 1862), et de Werner (*Urkundliche Geschichte der Iglauer Tuchmachersunft*. Leipzig, 1861).

2. G. Schönberg. *Zur wirtschaftlichen Bedeutung des deutschen Zunftwesens im Mittelalter*. 1868 (aussi dans B. Hildebrand's Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik. Band IX).

3. Nous relèverons plus particulièrement : G. Schmoller, *Strassburg's Blüthe und die volkwirtschaftliche Revolution im 13. Jahrhundert*, 1874. *Strassburg zur Zeit der Zunftkämpfe und die Reform seiner Verfassung und Verwaltung im 15. Jahrhundert*. 1875. Stahl, *Das deutsche Handwerk*. Band I. 1874. — W. Stieda, *Zur Entstehung des deutschen Zunftwesens*. 1877 (de même dans le Jahrbuch de Hildebrand, vol. 27, p. 1). — C. Neuburg, *Die älteren deutschen Stadtrechte insbesondere das Augsbürgische von 1276, in Bezug auf die Entstehung der Entwicklung der Innungen* dans la *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*. Tübingen, Band 32 (Jahrgang 1876). S. 660. — Schanz, *Zur Geschichte der Gesellenverbände im Mittelalter*, 1877.

importance au point de vue économique diffère considérablement. Au moyen âge, l'organisation des corps de métier était véritablement conforme aux nécessités du temps, elle était la base d'une bonne organisation industrielle, elle créait et assurait à la population industrielle une position sociale favorable, et à la production la vie et le progrès; elle contribuait à la prospérité de tous et au développement de la civilisation. Voilà ce qui peut être envisagé comme certain, quoique l'organisation des corps de métier dans chaque ville n'ait pas encore été étudiée en détail. Retracer cette histoire au moins pour les villes les plus importantes, telle est la tâche qu'il convient de remplir pour le moment. C'est ce qu'ont compris M. Werner, dont le travail a été cité à la page précédente, M. Schmoller, dont l'ouvrage sur les corporations des drapiers et des tisserands peut être regardé comme un modèle¹.

Le corps de métier n'est pas une institution appartenant uniquement à l'économie sociale de l'Allemagne; nous le retrouvons chez d'autres peuples de l'Europe au moyen âge. Cette organisation singulière du travail industriel est née d'une façon indépendante chez tous les peuples de l'Europe, mais elle a pris chez chacun, sous l'empire de circonstances particulières, des caractères divers. Pour mettre cette vérité en évidence, pour approfondir les questions qui se rattachent à l'histoire industrielle, à l'économie sociale du moyen âge en général, il est désirable, il est nécessaire que des recherches analogues à celles qui se font en Allemagne soient entreprises dans les autres pays.

Aussi, avons-nous accueilli avec reconnaissance l'ouvrage de M. G. Fagniez, qui, le premier en France, traite en détail de l'organisation des corps de métier de son pays. Cet ouvrage se recommande autant par la richesse de son contenu que par l'exactitude des recherches et la netteté de l'exposition. L'auteur, qui est au courant de ce qui a été publié en Allemagne, nous a gratifiés d'un ouvrage de la plus haute valeur et du plus haut intérêt pour l'économiste aussi bien que pour l'historien.

M. F. ne s'occupe que de l'industrie parisienne aux XIII^e et XIV^e siècles, en tant que les sources parvenues jusqu'à nous peuvent lui fournir les matériaux nécessaires.

Malheureusement la plus grande partie des documents qui pouvaient nous renseigner sur l'histoire des corporations à cette époque et plus tard sont perdus; la plupart existaient encore au siècle passé, lors de l'abolition des corps de métier. Ce qui nous reste de ces textes ne suffit pas pour poursuivre à travers les siècles et approfondir l'histoire des corps de métier à Paris. L'auteur a fouillé consciencieusement les archives, il a même découvert un grand nombre de documents (il en reproduit 61 dans son livre). Toutefois, les sources principales auxquelles il a puisé sont deux recueils imprimés, les *Reglemens sur les arts*

1. *Die Strassburger Tucher und Weberzunft, Urkunden und Darstellung, nebst Regesten und Glossen. Ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Weberei und des deutschen Gewerberecht vom XIII.-XVII. Jahrhundert.* Strassburg, 1879.

et métiers de Paris au XIII^e siècle, recueil complet publié pour la première fois par Depping en 1837, et les *Ordonnances des rois*. Quelques insuffisantes que soient ces sources pour l'étude de l'industrie à Paris aux XIII^e et XIV^e siècles, elles permettent néanmoins à un savant infatigable et consciencieux d'étudier l'organisation singulière des corps de métier à cette époque et révèlent beaucoup de faits curieux. Le travail de M. F. en est un témoignage frappant.

Ce volume renferme deux parties et un appendice reproduisant, comme nous l'avons dit, des documents inédits.

La première partie (pages 1 à 150) est divisée en 8 chapitres; il y est question de l'organisation civile, religieuse et économique de la classe industrielle.

Les 3 premiers chapitres (p. 1-54) traitent de *l'état de l'industrie, de la vie civile et religieuse du corps de métier et de la vie publique du corps de métier*.

M. F. commence par une explication fort brève sur la question d'origine des corps de métier en France. Les documents qui nous restent ne nous permettent pas de trancher la question, nous en sommes réduits à faire des hypothèses. M. F. est porté à croire que la plupart des corporations sortirent des groupes d'artisans qui s'étaient formés dans les domaines des seigneurs, que du servage elles sont arrivées peu à peu, et par elles-mêmes, à l'indépendance, sans avoir été influencées par le mouvement communal, mais que quelques-unes, telles que celles des marchands de l'eau et des bouchers de la grande-boucherie, descendent directement de collèges romains. La première mention qui soit faite de l'existence de corps de métier à Paris ne remonte qu'à la seconde moitié du XII^e siècle. Une charte de Louis VII, de 1160, constate l'existence de corporations de tanneurs, baudroyeurs, sueurs, mégissiers et boursiers (p. 4). Quel était le nombre exact des corps de métier à une époque quelconque des XIII^e et XIV^e siècles, c'est ce que M. F. ne nous dit pas. Le nombre de corporations libres était plus considérable que dans les villes d'Allemagne. A la fin du XIII^e siècle il y en avait en tout cas plus de 100, puisque Étienne Boileau, prévôt de Paris, dans son livre des métiers a recueilli les statuts de 100 corporations et que son recueil n'est pas complet (cf. Depping. Introduction p. 39-85). Les registres encore conservés des tailles levées à Paris, parmi lesquels se trouve celui de 1292, qui a été publié et accompagné de commentaires détaillés par Géraud¹, nous donnent des renseignements précieux sur l'état de l'industrie parisienne et particulièrement sur l'importance numérique et sur les métiers de la population industrielle à cette époque. Ces registres de contributions,

1. *Paris sous Philippe le Bel*, d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, par H. Géraud, 1837 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, etc. 1^{re} série, hist. polit.).

comme une partie de ceux qui ont été dressés à Bâle au xv^e siècle, et dont je me suis servi dans mon ouvrage sur les finances de cette ville¹, contiennent le chiffre de la contribution et le nom du contribuable, souvent aussi son métier. Les registres de Paris ne nous mettent pas à même de dresser un tableau statistique exact et complet de la population industrielle, parce que d'un côté l'indication du métier n'accompagne pas toujours le nom du contribuable et que de l'autre toutes les personnes appartenant à la classe industrielle n'y sont pas mentionnées. M. F. a constaté que dans ces registres il manque une partie des patrons (très peu probablement) et la plus grande partie des ouvriers; ce qu'on s'explique facilement en admettant que l'impôt était faible (M. F. ne nous donne pas d'indications précises sur l'assiette de la taille) et que le nom des non-contribuables, des personnes sans fortune probablement, n'a pas été pris en considération dans ces registres. Ils nous montrent que la division du travail industriel à cette époque était déjà fort étendue, et permettent de fixer approximativement le chiffre de la population industrielle, principalement celui des patrons, ainsi que le nombre de ceux qui travaillaient à tel ou tel métier. L'auteur, en s'appuyant sur les registres de 1292 et de 1300, a cherché à fixer le nombre des contribuables dans les différents corps de métier appartenant aux professions mécaniques (p. 7 et suiv.). M. Géraud fait les mêmes recherches pour l'année 1292 et pour tous les métiers. Selon M. F., il y avait 370 métiers rentrant dans les professions mécaniques, représentés par 5844 contribuables. Les métiers qui fournissent le plus de contribuables sont ceux des tisserands (360), des peletiers (338), des *cordouaniers* (267), des orfèvres (251), des savetiers (171), des fripiers (163), des tailleurs (160), des *corvoiers* (135), des boulangers (131), des merciers (129), des maçons (122), des couturiers (121), des charpentiers (108), etc.

A la différence des corps de métier des villes de l'Allemagne et peut-être d'autres villes de France, ceux de Paris n'étaient pas des corporations politiques. Ils n'avaient pas de droits politiques, aucune influence sur l'administration, aucun rapport avec l'échevinage. Il ne paraît pas non plus qu'ils aient joué un rôle politique quelconque dans l'histoire de cette ville. Il est sûr que certains membres des corps de métier prirent part aux émeutes de 1306 (p. 51), de 1358 (p. 52), de 1382 et 1383 (p. 53); leur participation à cette dernière, appelée *émeute des maillotins*, eut même pour conséquence une dissolution temporaire de toutes les corporations; mais ce ne sont pas celles-ci en tant que corps de métier qui se sont soulevées contre l'état, elles ne se sont pas organisées d'un commun accord pour défendre ou pour conquérir leurs droits politiques. Paris n'était pas une ville de commune, la puissance du roi y était très étendue; l'administration et la police étaient entre les mains d'un

1. Schenberg, *Finanzverhältnisse der Stadt Basel im XIV. und XV. Jahrhundert*. Tübingen, 1879. Cf. *Rev. hist.*, XII, p. 189.

prévôt nommé par le roi, et ce prévôt était le chef administratif et juridique des corps de métier. La corporation n'avait en somme que deux fonctions politiques : l'administration se servait d'elle pour lever les tailles, et elle était quelquefois astreinte au service de garde. Cette obligation était de nature fort diverse, comme le montre l'auteur (p. 44).

Par contre les attributions du corps de métier dans la réglementation de l'industrie et l'organisation de la classe industrielle étaient très étendues. Dans les cinq chapitres suivants (pages 55-150), M. F. traite tout spécialement de son importance et de son activité à cet égard. Les titres de ces chapitres indiquent suffisamment les questions qui se rattachent à ce sujet : l'apprenti (ch. IV), l'ouvrier (ch. V), conditions pour obtenir la maîtrise (ch. VI), le chef d'industrie (ch. VII), les gardes-jurés et la juridiction industrielle (ch. VIII).

Pour ce qui concerne les droits du corps de métier dans la réglementation administrative de l'industrie et son droit de surveillance, l'ouvrage de M. F. ne nous dit pas jusqu'où s'étendait son autonomie. Nous aurions désiré que l'auteur traitât, dans un chapitre spécial, ce point important, savoir la puissance royale dans ses rapports avec l'autonomie des corporations. Il est probable que les documents conservés ne suffisent pas pour résoudre la question, et que c'est la raison pour laquelle M. F. s'est abstenu de traiter ce sujet. Tous les corps de métier n'avaient certainement pas les mêmes droits, les uns en avaient plus que les autres, mais pour tous, ils étaient limités. L'état exerçait ses droits par l'intermédiaire du prévôt.

La juridiction et l'organisation générale présentent dans les divers corps de métier de notables différences, tout comme en Allemagne; cependant on retrouve partout la même idée fondamentale, le même principe, le même but, et à ce point de vue il existe quelque rapport entre les corps de métier en Allemagne et ceux de Paris. A Paris comme en Allemagne, l'atteinte portée à la liberté individuelle n'a pas pour but de favoriser les intérêts d'une classe, mais bien de concilier en vue du bien public les intérêts des producteurs et des consommateurs. Les corps de métier reconnaissent le principe de l'égalité et de la fraternité, et leur organisation est également favorable à la population et à la production industrielle.

Empruntons à l'exposé de M. F. quelques-uns des traits les plus saillants de l'organisation industrielle.

La réglementation de l'apprentissage, la surveillance de l'éducation et du traitement des apprentis étaient une des principales tâches incombant au corps de métier. Il avait son mot à dire lorsque l'apprenti entra chez un patron ou prenait congé de lui. Le nombre des apprentis était généralement limité; les statuts fixaient également le minimum de la durée et du prix de l'apprentissage. Ce dernier point paraît avoir existé partout (p. 59 et suiv.). L'apprentissage achevé, y avait-il un examen? C'est ce qu'on ne peut savoir. — Ne pouvait travailler comme ouvrier que celui qui avait fait son apprentissage conformément à la

règle (p. 77) ; il fallait également avoir mené une vie régulière. L'ouvrier était embauché pour un certain laps de temps déterminé par les statuts. Aucun ouvrier ne pouvait entrer au service d'un patron sans avoir reçu un congé d'acquit de son dernier patron. Il était défendu de chercher à débaucher l'ouvrier d'un confrère. Les ouvriers travaillaient et demeuraient généralement chez leur patron, cependant il y en avait qui travaillaient en chambre. La durée du travail journalier était fixée par les statuts. Le travail était payé à l'heure et à la pièce. D'après M. F., le gain de l'ouvrier était assez élevé et sa position favorable. Le compagnonnage n'était généralement qu'un état transitoire pour arriver à la maîtrise. Chacun pouvait arriver avec ses propres ressources à la maîtrise. Les ouvriers, dans quelques corps de métier du moins, paraissent avoir formé entre eux une association (p. 123). A notre regret l'auteur ne cite le fait qu'en passant.

Les conditions pour obtenir la maîtrise forment le sujet d'un chapitre spécial (p. 93 et suiv.). Ces conditions empêchaient le syndic d'user de son pouvoir en faveur de personnes qui lui tenaient de près et d'exclure des concurrents incommodes. La condition indispensable était d'avoir fait son apprentissage conformément à la règle. Dans quelques corporations il fallait avoir fait son temps d'ouvrier, dans la plupart cela n'était pas exigé (p. 93). Il ne paraît pas avoir existé d'examen pour la maîtrise avant la seconde moitié du *xiv^e* siècle et en tout cas pas dans la plupart des corps de métier (p. 94). Quand cet examen fut de rigueur, c'est le prévôt qui en eut la haute surveillance. Lorsque le chef-d'œuvre imposé au candidat lui paraissait trop difficile, il pouvait lui en donner un autre. Dans quelques corps de métier, il fallait en outre, pour obtenir la maîtrise, payer un impôt au roi, impôt qui était remis au prévôt. C'était certainement le cas dans vingt corporations sur les cent dont les statuts ont été recueillis par Boileau ; sur ces vingt, dix étaient sous la dépendance d'officiers de la maison du roi ; ils descendaient sans doute des artisans appartenant aux domaines. Plus tard le nombre de ceux qui payèrent cet impôt augmenta. Dans tous les corps de métier, les maîtres reçus avaient à payer un droit d'entrée à la corporation (p. 101). Exceptionnellement à la règle, certaines corporations de bouchers n'admettaient pas la liberté de s'établir ; il fallait posséder un des étaux dont le nombre était limité (p. 103).

L'achat et la vente des produits industriels étaient également réglés par le corps de métier, ses ordonnances multiples et compliquées sont semblables à celles qui existaient en Allemagne. Son principal soin à Paris comme en Allemagne était d'arrêter le développement de la grande industrie avec ses capitaux (p. 106), il recourait à cet effet aux mêmes moyens qu'en Allemagne (restriction du nombre d'ouvriers et d'apprentis, achat en commun de matières premières, de locaux, d'outillages, défense d'association, etc.).

Sous un rapport le corps de métier à Paris diffère essentiellement de celui des villes d'Allemagne. Sauf chez les bouchers et les tisserands, il

n'y avait pas de syndics préposés aux corporations libres. Les pouvoirs administratifs étaient exercés par une commission de gardes jurés nommée par le corps de métier et confirmée par le prévôt. Outre les syndics de la corporation des bouchers et de celle des tisserands, dont le pouvoir était le même que celui des syndics des corps de métier allemands, il y en avait d'autres, mais seulement dans les corps de métier placés sous la dépendance et la juridiction des officiers de la maison du roi, qui possédaient des pouvoirs plus restreints que ceux qui dépendaient directement du prévôt. Les officiers de la maison du roi étaient : le grand chambrier, le grand panetier, le chambellan, les écuyers du roi, le premier maréchal de l'écurie, le barbier du roi, les maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpenterie (p. 133). Les corps de métier qui en dépendaient étaient : les fripiers, les pelletiers, les gantiers et ceinturiers, les cordonniers de cordouan et de bazane, les selliers-lormiers, les bourrelliers, les savetiers, les boulangers, les forgerons-maréchaux, etc. (p. 97 et p. 133). Ces officiers de la maison du roi nommaient des personnes appelées à représenter leurs intérêts et leur pouvoir dans les corps qu'ils avaient sous leur dépendance, et ces personnes qui, pour les membres des corporations, avaient le caractère de fonctionnaires autoritaires, étaient appelées maîtres.

Dans le chapitre VIII, M. F. étudie en détail l'institution curieuse des gardes jurés, leur nombre, leur élection, leurs pouvoirs et leurs fonctions, en particulier la juridiction professionnelle qu'ils exerçaient, le domaine soumis à l'exercice de leur droit comparé à celui qui appartenait au prévôt, ainsi que la juridiction dans les corps de métier non-libres.

Le second livre (pages 152-278) se compose d'une série de monographies importantes sur diverses branches d'industrie. Chacune de ces monographies renferme des indications sur l'organisation, les conditions de production et de vente dans la branche industrielle dont elle traite, sur la position faite aux personnes qui s'en occupent. C'est ainsi que M. F. étudie successivement les industries principales de Paris qui sont en même temps les seules que des matériaux suffisants permettent de traiter : la meunerie et la boulangerie, la boucherie, le bâtiment, les industries textiles, les apprêts, la teinture et le commerce des étoffes, la confection des vêtements tissés, l'orfèvrerie et les arts accessoires. Nous nous contenterons de signaler ces monographies qui ont une grande importance pour l'histoire de l'industrie en France et à Paris.

Une comparaison entre l'industrie du moyen âge et l'industrie contemporaine termine ce livre.

Ce que nous avons dit suffira pour montrer la portée de cet ouvrage ; l'historien et l'économiste y trouveront une source féconde de réflexions. L'auteur n'a pu comparer les corps de métier à Paris avec ceux des villes de province, dont on connaît fort peu de chose. Il faut espérer que l'exemple de M. F. trouvera des imitateurs en province.

L'auteur de cet ouvrage aura le mérite d'avoir tracé la voie à suivre et découvert une mine abondante d'informations pour l'histoire économique de la France.

Gustave SCHOENBERG.

Mémoires sur le port d'Aiguesmortes, par Jules PAGÉZY, sénateur, membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. Paris, Hachette, 1879, in-8°, VIII-441 pages. — Prix : 6 francs.

L'histoire d'Aiguesmortes est encore aujourd'hui peu connue. Depuis longtemps, on sait à quelle époque cette ville fut construite, ou plutôt agrandie, et dans quel but, mais on ignore toujours quelle était au XIII^e siècle la configuration de cette partie de la côte du Languedoc, et on ne sait pas encore exactement si la mer à cette époque était plus rapprochée des murs de la ville, ou si celle-ci a été toujours située sur des étangs salins qui se seraient peu à peu comblés. M. Pagézy, dans la première partie de son travail, cherche à prouver que *sous le règne de S. Louis, le cordon littoral sur lequel est ouvert le grau actuel d'Aiguesmortes n'était formé qu'en partie*, et que les étangs qui forment aujourd'hui le port de cette ville étaient encore des dépendances de la mer.

Pour arriver à démontrer sa double thèse, M. P. emploie des documents assez nombreux, provenant presque tous des archives de l'abbaye bénédictine de Psalmodi, qui depuis le commencement du X^e siècle possédait cette partie du littoral. Ces documents paraissent en effet de nature à prouver que la mer était plus étendue sur ce point qu'elle ne l'est aujourd'hui, et que ce sont les alluvions du bras occidental du Rhône qui ont fini par former cette sorte de cordon qui aujourd'hui sépare de la haute mer l'ancien port d'Aiguesmortes. Ce n'est guère qu'au XVI^e siècle que les sables apportés journellement par les eaux du fleuve obstruèrent définitivement l'entrée du port créé par Louis IX et transformèrent sa rade en deux étangs difficilement abordables pour les vaisseaux. Jusqu'à ce moment, aucun travail n'a été nécessaire de ce côté, tandis que les graus intérieurs, conduisant de la rade au port intérieur, avaient continuellement besoin de curages et de réparations.

Cette première partie de l'ouvrage de M. P. est très intéressante et nous paraît concluante ; on peut toutefois remarquer que la discussion des faits avancés par l'auteur est parfois confuse, et que tout ce premier mémoire aurait gagné à être un peu abrégé.

Dans le second chapitre de son travail, M. P. raconte la création du port d'Aiguesmortes et les travaux qui y furent exécutés de 1246 à 1314. Avant S. Louis, Aiguesmortes avait déjà un port, mais peu fréquenté, ayant assez mauvais renom et sans aucune importance. Ne voulant s'embarquer ni à Marseille, ni à Narbonne, villes qui ne faisaient point partie du domaine royal, S. Louis résolut de se créer un arsenal et un

port à lui sur la Méditerranée. Dès 1246, des privilèges étaient concédés aux habitants, et la nouvelle ville dotée de ces prerogatives excessives qui devaient plus tard exciter la jalousie de toutes les cités voisines. Du règne de Louis IX date la célèbre tour, dite de Constance, et c'est sous Philippe III que le génois Boccanegra construisit les fortifications dont la plus grande partie subsiste encore aujourd'hui. En même temps, le roi et ses officiers tentaient tous les efforts possibles pour rendre le port accessible aux vaisseaux de fort tonnage. Leurs tentatives restèrent inutiles, le grau qui conduisait de la rade à l'étang de la ville se combla peu à peu; l'étendue de la rade elle-même diminuait chaque jour, et bientôt la ruine du port d'Aiguesmortes fut définitive. Il n'en conserva pas moins longtemps encore les privilèges dont Louis IX et Philippe III l'avaient primitivement doté.

L'ouvrage de M. P. peut passer pour bien fait; des recherches prolongées, de longues études sur la configuration des lieux lui ont permis de se faire une idée exacte de leur état au XIII^e siècle. Pour faire l'histoire de la ville après Louis IX, il a su découvrir nombre de documents curieux, dont plusieurs sont donnés par lui à la fin du volume comme pièces justificatives. Malgré ces qualités sérieuses, l'ouvrage ne laisse pas d'avoir plusieurs défauts. M. P. a un goût malheureux pour l'étymologie risquée; il tient surtout pour le grec; le mot *coase*, qui veut dire une plage basse, un attérissement, vient de *χῶσις*; le mot *theys*, du grec *θῆς*, amas de sable, de limon, ou peut-être de *θέσις*, action de poser (p. 177, 182); le mot *taune*, de *λαγύς*, dorien *λαγός*, canal, fosse (p. 13). Ailleurs il est dit que les rois goths habitaient Saint-Gilles, et que *leur peuple a laissé son nom à diverses parties de cette contrée* (p. 2). La Septimanie tout entière a porté le nom de *Gothie* et cette expression est employée dans les chartes jusqu'au XI^e siècle.

Enfin, M. P. a eu la malheureuse idée de donner la traduction de ses pièces justificatives. La chose était certainement inutile; la plupart de ces documents sont en latin, la connaissance de cette langue est certainement indispensable à quiconque s'occupe d'histoire. Les traductions données par M. P. ne sont point absolument inexactes, mais la traduction des noms de lieux et de personnes est généralement bien défectueuse. Ainsi *Tarquecius* devient *Tarquécieux*; *Ceranerius*, *Ceranérieux* (p. 233); *Raimundus de Ripa alla* est traduit par *Rive-haute* (p. 241), la forme méridionale est *Ribaule*; *Portus Veneris* (Port Vendres) est le *Port de Vénus* (!) (p. 249); *Pontius de Salis de Narbona*, *Ponce de Salis de Narbonne* (p. 267); corrigez Pons de Salles de Narbonne (Salles d'Aude, Aude, arr. de Narbonne). M. P. imprime (p. 274) *tous les vessiaux de Pierregort*, dans une pièce en français; il doit y avoir là une faute de lecture; *decanus Psalmodiensis*, dizénier de Psalmodi (p. 279); le droit de lods et ventes (*laudimia*) devient le droit de *lauds*; le *merum et mixtum imperium*, le pouvoir absolu et mixte (p. 241); *civis d. regis*, citoyen du seigneur roi; *oriundus de Pontisara*, habitant de *Pontisara* (p. 271).

Nous n'attachons pas à ces fautes une trop grande importance; pourtant au moins pour ce qui touche les noms de lieux du midi, M. P. eût pu employer les *Dictionnaires topographiques* de MM. Thomas et Germer Durand, et le glossaire de Ducange, ou même des ouvrages moins scientifiques lui eussent permis d'éviter certaines traductions bizarres qui arrêtent de temps en temps le lecteur. Ces taches ne diminuent en rien les éloges que nous avons donnés plus haut à cet ouvrage, mais M. P. fera bien, dans le cas d'une nouvelle édition, de renoncer à ces traductions qui sont absolument inutiles, et qui pour être parfaites demanderaient des soins et un temps que la chose ne mérite pas.

A. M.

Amtliche Sammlung der æltern eidgnössischen Abschiede,
Band 4. Abtheilung, 4, c. — Lucern, Meyer'sche Buchdruckerei,
1878, in-4° (iv)-viii-1325 p. et tables.

Le tome IV, première partie, subdivision C, du recueil des diètes suisses, publié par ordre du gouvernement fédéral, vient de paraître, et tous ceux qui ont eu occasion de puiser à cette source précieuse remercieront M. J. Kaiser, le directeur actuel des archives de la confédération, de l'activité avec laquelle, depuis la mort de son prédécesseur, le Dr Krütli, il en poursuit l'achèvement. Dès ce moment la collection présente une suite presque ininterrompue, qui prend la Confédération à ses plus lointaines origines, en 1245, et qui ne s'arrête qu'en 1798, lors de sa transformation en république helvétique. Si l'on songe à l'importance du rôle que les Treize cantons ont joué, à l'action qu'ils ont exercée sur les pays voisins, à leurs relations politiques, religieuses et militaires avec les grandes puissances de l'Europe, on comprendra sans peine le parti que l'historien peut tirer de ces recès, où tous les grands événements contemporains ont laissé leur trace, alors que, chez les gouvernements monarchiques, le secret des affaires d'état restait trop souvent enseveli dans le mystère des cabinets.

Le premier volume avait paru un peu hâtivement en 1839. A ce moment, le dépouillement des archives suisses n'était pas encore aussi avancé qu'il l'est aujourd'hui, et les premiers éditeurs n'avaient encore qu'une notion très imparfaite des immenses matériaux qu'il leur faudrait réunir et coordonner. Dans la suite, ils se montrèrent plus prudents, et il se passa dix-sept ans avant que M. G. Meyer de Knonau pût faire paraître, en 1856, un second volume, coté VIII, qui se trouve être le dernier du recueil, 1778 à 1798. A ce moment, on croyait réellement en être quitte avec huit volumes; mais on s'aperçut bientôt qu'on irait bien au delà, et quand, en 1858, M. A.-Ph. Segesser publia les recès de 1478 à 1499, le nouveau volume parut comme première partie du tome III. En 1860, M. D.-A. Fechter mit au jour la première partie du tome VII, 1712 à 1743; en 1861, M. J.-K. Krütli, alors archi-

viste fédéral, la seconde partie du tome IV, 1559 à 1586. En 1863, M. Segesser revint à la charge avec le tome II, 1421-1477; puis, après quatre ans, en 1867, MM. J.-A. Pupikofer et J. Kaiser publièrent ensemble la première partie, en deux volumes, du tome VI, 1649 à 1680. La même année parut la seconde partie du tome VII, 1744 à 1777, par M. Fechter, et, en 1869, la seconde partie du tome III, 1500 à 1520, par M. Segesser. En 1872, la collection s'augmenta de la première partie du tome V, en deux volumes, 1577 à 1617 : le travail, commencé par M. Krütli, avait été terminé par M. Kaiser. L'année suivante, M. J. Stricker fit paraître la première partie A du tome IV, 1521 à 1528, puis, en 1874, M. Segesser donna une seconde édition du tome I^{er}, 1245 à 1420, dont la première, complètement arriérée, aurait fait tache dans la collection. En 1875, parut la seconde partie, en deux volumes, du tome V, 1618 à 1648, par les soins de M. J. Vogel, en collaboration avec M. Fechter, et, en 1876, la première partie B du tome IV, 1529 à 1532, publiée par M. Strickler.

La publication du nouveau volume réduit à deux solutions de continuité les lacunes qui déparent encore la collection : 1541 à 1558 et 1681 à 1711. Les recès de cette dernière période, formant la seconde partie du tome VI, viennent d'être livrés à l'impression ; quant à celle de 1551 à 1558, le travail de rédaction est assez avancé pour que, dans un délai d'un an, on puisse en espérer l'achèvement. Il ne restera plus alors qu'à réunir, dans un volume supplémentaire, les nombreuses pièces qui ont échappé aux premières recherches.

En dépit du grand nombre de collaborateurs qui travaillent à ce volumineux recueil, il y a moins de disparates qu'on en pouvait craindre. Sauf quelques documents particulièrement importants, les textes n'ont été publiés que par extraits, et si, au point de vue philologique, cela peut paraître regrettable, par contre cette méthode les rend plus accessibles à la majorité des érudits, et, pour plus de facilité, chaque volume est accompagné de tables des matières, des noms de personnes et de lieux, voire de glossaires des expressions singulières, dont en général nous avons pu apprécier l'exactitude.

X. MOSSMANN.

KARL HERQUET. *Chronologie der Grossmeister des Hospitalordens wæhrend der Kreuzzüge*. Berlin, J. Schlesier, 1880, 45 pages in-8°.

Les travaux de M. Karl Herquet sur l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem sont connus ; récemment encore il publiait une étude importante sur l'un des grands-maitres de cet ordre¹, et aujourd'hui il aborde l'en-

1. Juan Ferrandez de Heredia, Grossmeister des Johanniterordens (1377-96). Mülhausen. 1879, in-8°.

semble de la chronologie des grands-maitres, question sur bien des points embarrassante pour l'érudit à cause du silence ou de la contradiction des textes.

C'était là un sujet fait pour tenter la sagacité d'un érudit, mais c'était aussi une tâche bien lourde à remplir, à moins de s'en tenir aux résultats auxquels étaient parvenus ses devanciers dans cette voie. Il semble que M. Herquet a cherché à tenir le milieu entre ces deux extrêmes ; doné d'une critique très pénétrante, il s'est entouré des textes que n'avaient pas connus ceux qui s'étaient avant lui occupés de la même question ; il a, grâce à sa perspicacité, démêlé très heureusement la vérité en mainte circonstance et l'a fait jaillir de témoignages contradictoires (p. 12-13) ; mais il restait, à notre avis du moins, à pousser plus loin, à éclairer d'une plus vive lumière les points obscurs, et, si les textes connus ne suffisaient pas pour les expliquer, à en chercher de nouveaux dans les dépôts où se conservent les archives de l'ordre. Ces dépôts, en effet, subsistent encore pour la plus grande partie, pour chacune des langues, et les archives générales de l'ordre, conservées aujourd'hui à Malte, loin d'avoir été détruites à la prise d'Acre en 1290, sont aussi riches et bien conservées que M. Herquet lui-même l'induit par beaucoup de raisons (p. 41).

Nous regrettons que M. Herquet n'ait pas poussé plus loin des recherches très heureusement commencées. Il a négligé les renseignements que pouvaient lui fournir les rubriques des chapitres généraux qui figurent dans les livres des statuts ; il eût pu ainsi, d'une façon certaine, prolonger le magistère de Nicolas Lorgne jusqu'au 28 sept. 1283, et celui de Jean de Villers jusqu'au 28 oct. 1293 ; cette même source lui aurait, pour le même grand-maitre, fourni la limite extrême du 30 septembre 1294, date du premier chapitre célébré par Eudes des Pins, son successeur. Enfin s'il avait fait entrer dans le cadre de son travail l'examen des pièces inédites, il eût pu donner une mention de Guillaume de Chasteauneuf, le 15 janvier 1258 (n. s.) (arch. de Malte, div. I, vol. 5, pièce 52 *bis*), c'est-à-dire presque un an après la dernière qu'il cite ; le magistère d'Hugues Revel, de la même façon, peut être augmenté de plus de cinq ans, de juin 1271 à septembre 1276 (arch. de Malte, div. I, vol. 16, pièce 4). Enfin les archives de Naples (Reg. angevins, 47, f. 51 v^o) nous permettent de dire que Jacques de Taxi, dont M. Herquet parle incidemment (p. 38), n'était plus simple moine, mais prieur de Messine en juin 1272.

Malgré ce que nous venons de dire, nous ne saurions méconnaître les qualités très réelles de la dissertation de M. Herquet, elle est bien conduite, souvent avec beaucoup de sagacité ; mais, sur divers points, nous ne saurions être toujours de son avis. C'est ainsi que (p. 10) nous persistons à croire que la résignation de Gilbert d'Assailly n'eut pas lieu en 1170, mais en 1169 ; cette dernière date, en effet, est inscrite au dos de l'acte de résignation, et le document sur lequel M. Herquet s'appuie a une indiction fausse dans la date, qui se rapporte à 1168, tandis que

l'an de l'incarnation exprimé est 1170. Il y a donc, tout au moins, lieu à réserver la question jusqu'à ce que de nouveaux textes viennent apporter la lumière.

Nous ferons aussi remarquer à M. Herquet qu'il est bien affirmatif en identifiant un grand-maitre, Gilebert de Tyr, avec Gelebert d'Assailly. Ce Gilebert de Tyr, d'après un document des archives de Malte (div. I, vol. 1, pièce 53), était « magister hospitalis que est in Tyro », en 1149 ou 1150, mais rien ne prouve que ce soit lui qui soit devenu plus tard grand-maitre ¹.

Nous remarquons (p. 35) une erreur au sujet de la mort de Garnier de Néapoli ; l'auteur conjecture qu'elle a dû survenir le 31 août 1392 parce qu'elle est mentionnée à cette date dans une liste des prieurs anglais. Il n'en est rien, puisque le 13 oct. 1192 il est témoin d'une confirmation faite par Richard Cœur de Lion aux Pisans (Bonaini, *Dipl. pis.* p. 118).

Nous terminerons ce que nous avons à dire du livre de M. Herquet en remarquant que la conjecture qu'il fait d'attribuer à Rostan, que nous ne connaissons que par un sceau, le rôle d'anti grand-maitre schismatique dans les dissensions qui suivirent la déposition de Gilbert d'Assailly, nous parait fort légitime et que l'auteur était en droit de la présenter avec plus de confiance. Il aurait pu remarquer que Castus avait scellé de sa bulle le récit de la résignation de Gilbert qui nous est parvenu, et en conclure qu'il était bien le grand-maitre reconnu par la majorité des chevaliers ; mais, en ce qui concerne la durée du schisme, Herquet se trompe complètement en disant qu'il a pu durer trois ans (p. 44). Nous avons un acte non daté (Pauli, n° 188), d'échange entre Jobert, grand-maitre de l'Hôpital, et Bernard, abbé de l'Ascension à Acre, dans lequel intervient Guillaume, évêque d'Acre. Si nous considérons que Bernard fut nommé évêque de Lydda en 1169 et que l'évêque Guillaume mourut le 20 mai 1171 (Ducange, *Fam. d'outre-mer*, p. 778 et 800), la durée du schisme se trouve restreinte entre ces deux dates.

L'auteur de la *Chronologie des grands-maitres de l'ordre de Saint-Jean* nous pardonnera les critiques que nous lui adressons ; leur nature même, croyons-nous, fait le plus grand honneur au travail de M. Herquet, puisqu'elles le complètent sur des points de détail, sans jamais l'entamer, et ne font que faire ressortir davantage ses solides qualités.

J. DELAVILLE LE ROULX.

1. Nous ferons remarquer la façon peu commode adoptée par M. Herquet quand il cite Pauli, *Cod. Dipl. del sacro militar ordine Jerosol.* ; il nous annonce (p. 5) que l'absence de renvoi indiquera que le document est emprunté à Pauli. Comme il s'agit de discussion de textes, il est peu facile de trouver dans 200 documents celui dont l'auteur s'est servi dans son argumentation.

La Confédération des Huit Cantons. Étude historique sur la Suisse au XIV^e siècle par Édouard Favre. Leipzig, Veit, 1879; un vol. in-8 de VIII-124 pages.

La dissertation que M. Éd. Favre a présentée l'an dernier à la faculté de philosophie de l'université de Leipzig est à la fois une étude de droit public et une étude d'histoire. Une étude de droit public par la nature même des textes que l'auteur s'est proposé d'élucider. Une étude d'histoire par le soin constant qu'il a pris de replacer ces textes dans le milieu où ils ont été rédigés, et de les entourer de tous les faits qui peuvent servir à en faciliter l'intelligence. Il s'agissait, en effet, pour définir exactement le caractère spécifique de la confédération des huit cantons, de préciser le sens et de bien saisir la portée des alliances ou des transactions diverses auxquelles la guerre soutenue par Zurich et ses confédérés contre le duc Albert II d'Autriche, et momentanément contre l'empereur Charles IV, a donné lieu de 1351 à 1355¹. Et d'autre part, pour bien exposer les griefs de la maison de Habsbourg dans cette guerre de quatre années, pour apprécier à leur juste valeur les deux traités qui l'ont suspendue ou y ont mis un terme, il fallait tenir compte, non seulement de la politique suivie à cette époque par le bourgmestre Rodolphe Brun, mais encore des rapports antérieurs de l'Autriche avec les Waldstaetten, émancipés en fait depuis la victoire du Morgarten, et avec la ville encore à demi dépendante de Lucerne. Enfin, comme Berne elle-même a figuré à deux reprises parmi les adversaires de Zurich, et qu'elle est restée longtemps indifférente aux affaires propres de la confédération, il n'importait pas moins de savoir quelles raisons particulières l'ont décidée, dans l'intervalle, à conclure avec les trois communautés d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden le pacte perpétuel du 6 mars 1353. C'est cet ensemble de questions souvent assez complexes et parfois même assez ardues que M. Favre s'est appliqué à résoudre, cet écheveau quelque peu embrouillé qu'il a réussi à dévider. Quand on a lu avec attention son mémoire, on comprend très bien que la condition différente dans laquelle se trouvaient alors des villes telles que Lucerne, Zurich et Berne, ou des pays tels que ceux de Glaris et de Zug, ait influé de diverses manières sur leur situation vis-à-vis des Waldstaetten, et déterminé, de concert avec les événements, la place différente qui leur a été faite dans la confédération

1. Pacte d'alliance perpétuelle entre Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz et Unterwalden, en date du 1^{er} mai 1351; arbitrage de la reine Agnès de Hongrie entre le duc Albert et les confédérés (12 octobre 1351); pacte d'alliance perpétuelle entre Zurich, Uri, Schwyz, Unterwalden et Glaris (4 juin 1352); pacte d'alliance perpétuelle entre Zurich, Lucerne, Zug, Uri, Schwyz et Unterwalden (27 juin 1352); paix dite de Brandenbourg (1^{er} septembre 1352); pacte d'alliance perpétuelle entre Berne, Uri, Schwyz et Unterwalden (6 mars 1353); paix de Ratisbonne, en date du 25 juillet 1355.

en voie de se former. On comprend également que les confédérés, tout en sauvegardant leur indépendance vis-à-vis des Habsbourg, aient été obligés de renoncer à leurs alliances avec Zug et Glaris, jusqu'au jour où de nouvelles entreprises et de nouveaux conflits leur ont permis de renouer les relations rompues par les traités de 1352 et de 1355. Enfin, quand on considère qu'en signant les pactes de 1351 et de 1353, Zurich et Berne ont voulu avant tout obtenir, l'une, la garantie formelle de sa constitution, l'autre, la garantie formelle de son territoire, on ne peut s'empêcher d'être frappé du manque d'harmonie et d'unité qui a été, presque dès le début, le trait essentiel de l'ancienne confédération suisse, et l'on n'a plus qu'à se demander comment une ligue composée d'éléments aussi hétérogènes a échappé, en dépit de bien des misères, au sort qu'ont subi toutes les associations analogues du XIII^e et du XIV^e siècle. Je ne sais même si l'explication que M. Favre a donnée de ce singulier phénomène, — à savoir le caractère de perpétuité imprimé par les confédérés à leurs alliances successives, — suffit à elle seule pour en rendre compte. J'inclinerais plutôt à penser que la position géographique des Waldstaetten et les circonstances qui, plus d'une fois, dans le cours du XIV^e siècle, ont tourné ailleurs l'attention des ducs d'Autriche, ont dû contribuer dans une large mesure à cet heureux résultat. Mais sans aborder ici l'examen d'un problème qu'on ne saurait trancher en quelques lignes, — sans songer le moins du monde à chicaner le jeune savant genevois sur quelques hypothèses aventurées dont la discussion n'aurait aucun intérêt pour des lecteurs étrangers à la Suisse, — je n'hésite pas à dire, avec un juge des plus compétents, que cette monographie en apparence un peu aride comble de la façon la plus heureuse une lacune depuis longtemps sentie, et qu'elle devra désormais être consultée par toutes les personnes qui voudront étudier les origines de notre droit public féodal ou l'histoire de la Suisse durant le XIV^e siècle.

P. VAUCHER.

The libell of Englishe policye, 1436. Text und metrische Uebersetzung von Wilhelm HERTZBERG mit einer geschichtlichen Einleitung von Reinhold PAULI. Leipzig, Verlag von S. Hirzel, 1878. 420 pages.

Nous devons la publication de cet attrayant petit volume à la Société d'histoire de la hanse, car c'est aux membres de cette société réunie à Göttingue, à la Pentecôte de 1878, que ce petit ouvrage a été offert à titre d'hommage littéraire. Écrit à une époque où la marine et le commerce anglais avaient beaucoup à lutter, et dans l'intention de déterminer les Anglais à ne souffrir aucun maître étranger dans le canal, à tenir haut la bannière du protectionnisme, ce poème curieux n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'économie politique et du commerce vers la fin du moyen âge. Il énumère les principaux produits des pays com-

merçants, n'épargne pas les concurrents de l'Angleterre parmi lesquels il range en première ligne les Flamands. Malheureusement on n'a aucune donnée certaine relative à l'auteur. Tous les renseignements désirables concernant l'origine du poème, les différents manuscrits, les impressions, etc., se trouvent dans l'introduction historique de M. R. Pauli. L'introduction suivante, due à M. W. Hertzberg, nous fournit les éclaircissements nécessaires sur la façon dont le texte a été établi. Ces éclaircissements ainsi que la traduction métrique témoignent de l'habileté du savant connaisseur de la littérature anglaise et de l'excellent traducteur de Chaucer.

Alfred STERN.

CONSTANTIN VON HÖEFLER. *Die romanische Welt und ihr Verhältniss zu den Reformideen des Mittelalters.* Wien, K. Gerold's Sohn, 1878. 484 p. in-8°.

Chargé de rendre compte de ce livre, qui est un mémoire présenté à l'Académie impériale de Vienne, dont l'auteur est membre, j'avoue que je me trouve dans un assez grand embarras. On voudrait en faire l'éloge, autant à cause de l'intérêt du sujet qu'à cause de la science et du talent de l'auteur, mais il manque de clarté, on a de la peine à en saisir la méthode et le but. Il est écrit avec élégance, il fournit une nouvelle preuve de l'érudition du savant autrichien, il est plein de vues ingénieuses, enfin il est court, il n'a que 284 pages, et pourtant la lecture en est fatigante; on est arrêté par de trop nombreux détails qu'on ne s'attend pas à trouver dans un résumé, et on reste longtemps dans l'incertitude sur la pensée dominante de l'écrivain. On aurait accepté avec reconnaissance une préface, quelque peu longue qu'elle fût, pourvu qu'elle nous eût orientés un peu. Il faut lire bien des pages avant d'entrevoir ce que M. de H. veut démontrer. Le titre annonce un travail sur l'attitude du monde roman à l'égard des idées de réforme qui se sont fait jour pendant le moyen âge. On comprend assez ce qu'il faut entendre par le monde roman, c'est la France, l'Espagne et l'Italie; mais quelles sont les idées de réforme dont il s'agit? Quand on parle de réforme, on suppose qu'il y a quelque chose à réformer, quelque chose qui est déchu, altéré, corrompu, et qui a besoin d'être changé ou restauré. Les tendances réformistes peuvent être légitimes, quand on se trouve en présence de doctrines qui ont été faussées, de coutumes qui sont devenues abusives, d'institutions qui ne répondent plus à leur but; ou bien elles ne sont fondées que sur un désir irrésolû de faire opposition à ce qui existe et d'obtenir le triomphe pour des erreurs ou des chimères. Une fois que l'historien s'est rendu compte de ces manifestations, il peut se demander comment elles ont été accueillies par tel peuple ou telle race, ou pour parler avec M. de H., quelle attitude cette race a prise à leur égard. Il eût donc semblé rationnel de nous faire connaître avant tout les idées de réforme et les objets sur lesquels elles ont porté; on aurait

mieux apprécie alors les motifs que peut avoir eus le monde roman pour les accepter ou les repousser. Mais ce n'est pas ainsi que procède M. de H. Sans doute chaque auteur est libre de se tracer le plan qui lui paraît le plus conforme à son sujet ; mais encore faut-il que ce plan ne reste pas pour le lecteur une énigme difficile à déchiffrer. Il faut aller loin dans le livre qui nous occupe, pour apprendre que la réforme dont il traite est celle de l'église dans son chef et dans ses membres. M. de H. débute par « la formation des Etats romans » à partir de la fin de l'empire carolingien ; la plus large part est attribuée ici à « la chevalerie française » qui, en prenant les devants sur la royauté par son énergie et « sa force expansive », a fait peu regretter à la France la perte de la dignité impériale ; elle se mêla aux dynasties de l'Espagne, fit la conquête de l'Angleterre, de la Sicile, de Naples, entreprit la première croisade, fonda le royaume de Jérusalem et l'empire latin de Constantinople ; la royauté profita de ces circonstances pour se consolider, elle n'était pas élective comme l'empire en Allemagne, et pendant que les empereurs combattaient la liberté des villes lombardes, elle s'appuie contre la noblesse sur les communes qu'elle affranchit ; elle étend son domaine par l'acquisition de vastes territoires qui deviennent ses fiefs ; sous elle, enfin, la France est érigée en état indépendant et essentiellement séculier. En général, les nations romanes arrivent à un tel degré de puissance, que « jusqu'à la fin du moyen âge, ce sont elles qui donnent l'impulsion à l'Europe ». Tout cela fut accompli pendant que l'Allemagne consumait ses meilleures forces soit dans ses divisions intestines, soit dans ses luttes stériles contre la papauté.

Nous ne nous arrêterons pas à examiner la valeur historique de cette manière de combiner et de présenter les faits ; ce premier paragraphe n'est, en effet, qu'un hors-d'œuvre ; on n'aperçoit en aucune façon dans quel rapport il pourrait être avec des idées de réformes, dont l'auteur n'a pas encore dit un mot. Pour montrer quel a été le sort de ces idées chez les nations romanes, il n'était assurément pas nécessaire de montrer comment celles-ci s'étaient formées. Aussi ne lit-on ce morceau, quelque intéressant qu'il soit quand on l'isole du reste, qu'avec une certaine impatience.

Après avoir expliqué comment il entend l'expansion du monde roman au dehors, M. de H. parle dans un deuxième paragraphe de ce qu'il appelle l'activité intérieure de ce monde. Une grande partie de ce chapitre est consacrée à la fondation des ordres monastiques, depuis celui des bénédictins jusqu'à ceux des dominicains et des franciscains, ainsi qu'à l'influence exercée par eux sur la civilisation, sur les arts et sur les sciences. Il insiste sur le fait que tous ces ordres, à l'exception des deux derniers, ont dû leur origine à des nobles de race romane ; les congrégations monastiques n'ont été qu'une autre forme de la chevalerie. Vient ensuite la papauté romane, le saint-siège occupé pendant une longue période par des papes romans. C'est à cet endroit que l'auteur traite des Vaudois et des Cathares, mais seulement pour dire qu'étant hérétiques

ils n'ont rien pu réformer et que l'église a été sauvée du danger dont ils la menaçaient par deux Romains, cette fois-ci non nobles, Dominique et François d'Assise. Là pour la première fois nous sommes informés que le besoin s'était fait sentir d'une réforme de la hiérarchie, mais sans qu'on nous prévienne de ce qui avait pu faire naître ce besoin. La hiérarchie était-elle devenue trop mondaine pour remplir encore ses devoirs envers la chrétienté? Y avait-il des abus, et s'il y en avait, quelles en étaient les causes? On ne nous en dit rien. L'auteur passe aux scissions dans l'ordre des frères mineurs, il s'étend longuement sur les doctrines prêchées par les rigoristes ou spirituels, sur l'opposition qu'ils ont faite aux papes, sur l'appui qu'ils ont prêté à Louis de Bavière, sur la réforme qu'ils ont réclamée et qui a été empêchée par leurs exagérations enthousiastes.

Le troisième paragraphe traite de la période d'Avignon, « point culminant de la prédominance romane », sujet sur lequel M. de H. avait déjà publié en 1871 un ouvrage remarquable. Le quatrième s'occupe du schisme, le cinquième des nations romanes « pendant la période de restauration », le sixième enfin de la réforme romane jusqu'en 1517. Ces morceaux méritent d'être étudiés à part, en raison des renseignements en partie nouveaux qui s'y trouvent accumulés. Ils sont les seuls où l'on voie s'engager la lutte au sujet des idées de réforme telles que l'auteur a cru devoir les définir. Les tendances de Jean Hus sont à peine effleurées incidemment; la grande affaire est la réforme de la cour de Rome et du clergé; c'est là ce qui caractérise « la réforme romane ». M. de H. fait ressortir, avec beaucoup de sagacité, quoique toujours avec trop de détails *séparés de la cause*, les intérêts politiques et nationaux qui ont compliqué les luttes. Quelques pages sont accordées à Wicleffe, bien qu'il ne fût pas un Roman, et à l'espagnol Vincent Ferrer, bien qu'il fût moins un réformateur qu'un prédicateur de la pénitence, comme il y en a eu beaucoup au moyen âge. Ce qui nous étonne le plus, c'est le peu de place accordée aux grands conciles du xv^e siècle. P. 157, on lit cette phrase : « la période des conciles commence, elle marque la fin du moyen âge », ce qui, soit dit en passant, n'est pas tout à fait exact, le moyen âge n'était pas encore si près de sa fin. Cependant, si c'est là l'opinion de M. de H., il eût été de son devoir de montrer ce qu'on a fait dans les conciles et d'examiner les projets de réforme qui y ont été débattus. Si jamais ces projets avaient préoccupé l'Europe, c'est bien à Pise, à Constance, à Bâle; c'est donc avec raison qu'on est surpris que ces discussions célèbres soient mentionnées à peine.

Suivant l'auteur, les luttes furent terminées par le concile du Latran, ouvert en 1513; cette assemblée, dit-il, reconnut la nécessité d'une réforme générale et rétablit la paix ecclésiastique avec la France. Mais suffisait-il de reconnaître la nécessité d'une réforme, sans introduire celle-ci d'une manière efficace? Les canons du concile restèrent à l'état de lettre morte. Le mouvement qui éclata en Allemagne, l'année même

où l'assemblée du Latran fut close, aurait dû être pour la papauté un motif des plus pressants d'imposer silence à ses adversaires en entreprenant avec vigueur les réformes décrétées et si universellement attendues; elle n'eut garde de toucher à quoi que ce soit. Et la paix faite avec la France par le concordat de 1515, peut-on l'appeler une paix véritable? Ce ne fut qu'un marché par lequel le roi sacrifiait au pape les anciennes franchises de l'église gallicane et les anciens droits de la monarchie.

L'ouvrage se termine par un panégyrique de Léon X et par ces mots : « Les grands conflits sont apaisés, le dualisme si fatal à l'Occident est détruit, l'Espagne et l'Allemagne sont unies sous un même chef; la mission des Romains parut être dès lors de joindre à l'unité nationale l'unité politique et religieuse, d'unir toutes les nations occidentales par les liens d'une langue, d'une science, d'une église communes; ils étaient devenus l'élément moteur et conciliateur de l'Europe. » Cette conclusion est originale, mais on peut douter qu'elle soit acceptée par des historiens qui ont moins de *parti pris* que M. de H. L'idée finale qui paraît se dégager du livre est qu'une réforme normale et pacifique aurait été accomplie lentement sous l'influence romaine, sans la précipitation révolutionnaire de la Réformation allemande.

Nous n'avons à signaler qu'un petit nombre de rectifications à faire.

P. 11, ligne 6 d'en bas, lisez *Mâcon* au lieu de *Maçon*.

P. 21, l'auteur dit que la règle de Benoît de Nursie s'appuya sur celle de saint Augustin; il n'existe pas de règle rédigée par ce père.

P. 32, dernière ligne, lisez *Ortlibarii* au lieu de *Ortidiebarii*.

P. 33, note 3, *Concorezo* au lieu de *Contorazo*.

P. 155, ligne d'en bas, *Angers* au lieu de *Anger*.

On peut demander aussi pourquoi l'auteur affecte de donner aux Byzantins le nom de Roméens, *Romæer*; on sait fort bien que les empereurs grecs ont eu l'habitude de se qualifier de rois des *Romaïoi*, mais pourquoi substituer ce terme à celui de Byzantins, généralement employé par les historiens modernes?

C. S.

Helius Eobanus Hessus; sein Leben und seine Werke. Ein Beitrag zur Cultur- und Gelehrten-geschichte des xvi. Jahrhunderts, von Dr Carl KRAUSE, Oberlehrer in Zerbst.

Le poète Eobanus Hessus, qui a brillé dans le cercle des humanistes d'Erfurt, a eu décidément du bonheur dans ces derniers temps. En 1874, Schwertzell a publié sa biographie; voici que cinq ans plus tard paraît un travail nouveau, plus complet sur le même sujet. L'auteur de ce travail possède les aptitudes les plus favorables pour réussir dans son entreprise : profondeur dans les recherches, talent d'exposition, application infatigable. Les plus petits faits n'ont pas échappé à son attention, et il a augmenté d'une façon importante les renseignements

biographiques connus avant lui. Il a mis à profit les richesses de plusieurs bibliothèques, telles que celles de Munich, de Francfort, de Gotha, de Saint-Gall. Il a eu aussi entre les mains quelques documents des archives de Marbourg, et les registres matricules des universités d'Erfurt, de Francfort-sur-l'Oder, de Leipzig, de Marbourg, lui ont fourni d'abondants matériaux. Parmi les découvertes, signalons particulièrement trente-quatre lettres mss. d'Eoban, inconnues avant lui, dont la majeure partie provient de la célèbre collection de Camerarius à Munich. Toutefois, il ne faut pas renoncer à l'espoir d'augmenter encore le nombre. Par exemple, Ludwig Geiger, dans un excellent compte-rendu de ce livre (*Gattlinger gelehrte Anz.* 1879, n° 43), a indiqué sept autres lettres d'Eoban, adressées à Spalatin et conservées dans la bibliothèque de Bâle.

Nous ne pouvons qu'adhérer aux réserves que le critique si compétent des *Gatt. Gelehrte Anz.* met à son éloge du livre de Krause. Krause est un peu tombé dans le défaut de la plupart des biographes : il idéalise trop son héros. Le caractère d'Eoban n'est pas irréprochable, son talent n'a rien produit d'impérissable, qui puisse être mis à côté des écrits de Hutten. On ne lit plus ses vers latins, à moins d'y être obligé, et il était assez inutile d'en donner des fragments qui ne sont pas toujours heureusement traduits. Qu'Eoban ait pris part à la rédaction des *Epistolae obscurorum virorum*, c'est ce que Krause cherche à rendre vraisemblable, mais sa démonstration n'est pas convaincante. Du reste, sans une sympathie exagérée pour son héros, l'auteur ne lui aurait pas consacré une biographie aussi étendue. Il aurait pu l'abrégier en laissant de côté ce que Kampschulte, Strauss et d'autres ont mieux dit avant lui, et son remarquable ouvrage n'y aurait pas perdu.

Alfred STERN.

Gaspard de Coligny, amiral de France, par le comte Jules DELABORDE. T. I^{er}. Paris, 1879. Sandoz et Fischbacher.

La biographie de Coligny, par le comte J. Delaborde, comprendra, croyons-nous, trois volumes. Le premier, qui a déjà été signalé aux lecteurs de la *Revue*, va jusqu'à la promulgation de l'édit de janvier 1562. Il porte la trace d'un labeur si considérable, de recherches si consciencieuses, que nous voudrions pouvoir le louer sans réserve. Malheureusement la critique a d'implacables exigences. Nous savions que M. J. Delaborde avait pendant de longues années, un peu par tous pays, fouillé les dépôts des Archives et les bibliothèques, pendant de longues années entassé, accumulé avec un soin jaloux, des matériaux sans nombre; et nous espérions voir élever enfin, à la mémoire du grand amiral, un monument vraiment digne de lui. Nous constatons avec regret que nos espérances n'ont pas été de tout point réalisées. Il semble qu'au moment de livrer ses trésors au public l'auteur se soit trouvé tout

à coup embarrassé de l'excès de sa richesse. Il l'a semée un peu au hasard, jetant les documents à pleines mains, non seulement dans l'*Appendice*, dans les notes, mais encore et surtout au travers de son texte, au risque parfois d'en écraser son héros.

On lui a reproché déjà de n'avoir pas signalé certains de ces documents comme ayant figuré dans des publications antérieures relatives à l'amiral Coligny. Il ne nous appartient pas d'insister sur ce point. Toutefois, comme le lecteur, prévenu, pourrait dès lors se méprendre sur la très large part d'*Inédit* qui revient à M. Delaborde, nous tenons à déclarer qu'à notre connaissance le nombre est fort restreint des pièces dont il n'ait pas donné lui-même la primeur au public.

Les plus intéressantes, à une exception près peut-être, figurent dans le texte ; par malheur elles s'y trouvent noyées au milieu d'une foule d'autres documents ou citations qui appartiennent à l'histoire générale plus qu'à la biographie. Ce défaut est surtout choquant dans les quatre derniers chapitres du livre deuxième ; aussi préférons-nous de beaucoup le livre premier. Les chapitres IV et VII notamment ont une réelle valeur scientifique ; ils contiennent de précieux renseignements sur la part prise par Coligny, en 1550, au recouvrement de Boulogne, en 1555-56, aux négociations de Vaucelles.

Il est regrettable toutefois que sur le premier point M. Delaborde n'ait pas rappelé les fêtes de 1549 et de 1550 à Paris et à Rouen, dans lesquelles furent faites de patriotiques allusions aux épisodes du siège. Ces allusions, bien que destinées uniquement à flatter l'amour-propre du roi, n'en étaient pas moins fort honorables pour Coligny ; et à ce titre, elles méritaient de figurer dans sa biographie. M. Delaborde eût trouvé tous les renseignements nécessaires dans Piguierre, et dans la *Déduction de la fameuse entrée de Henri II à Rouen*, 1551.

Le chapitre relatif aux négociations de Vaucelles est très complet. Mais il aurait été préférable de reléguer à l'*Appendice* une partie des pièces. L'analyse en eût été plus agréable au lecteur, en même temps qu'elle eût permis à l'auteur de mieux faire ressortir encore la rare dextérité de Coligny, aux prises avec les faux-fuyants, les tergiversations des agents de Charles-Quint et de Philippe II. Rien de piquant, par contre, comme le récit contemporain de l'entrevue de Coligny avec le vieil empereur (p. 191-199). Celui-là avait bien sa place marquée au milieu du texte. Nous ne reconnaissons pas, par exemple, la précision habituelle à M. Delaborde, lorsqu'il nous renvoie, pour le récit de ce « contemporain bien informé », aux *recueils de Du Bouchet, de Ribier, etc.* (p. 191).

Signalons encore dans le chap. V du livre I (p. 108-113) la correspondance relative aux négociations avec le *marquis* Albert, autour de Metz, mais sous les mêmes réserves que plus haut.

Les autres chapitres, au moins en ce qui concerne le rôle militaire de Coligny, sont loin de présenter la même valeur originale. Il était superflu de reproduire tout au long (p. 254-302) le *Discours sur le siège de Saint-Quentin*. M. Delaborde a craint, dit-il, d'en affaiblir l'intérêt en

l'analysant (p. 262). C'est sans doute aussi par un scrupule analogue qu'ayant à nous entretenir de la tentative de colonisation protestante au Brésil, il se borne à nous citer quelques pages de Jean de Léry (p. 230-235). Il ne faut pas avoir pour les documents, surtout imprimés, cette vénération exagérée. Une œuvre historique ne doit pas être une simple reproduction de pièces. Il nous semble que M. Delaborde eût pu tirer meilleur parti du *Récit d'un officier espagnol*, sur le même siège de Saint-Quentin, et ne pas se contenter de le citer en note (p. 271, 291). En contrôlant les deux relations l'une par l'autre, il eût renouvelé, rajeuni son sujet.

Ici du moins les renseignements abondent, ailleurs ils feront complètement défaut. Chose étrange en effet, tandis que le livre II contiendra tant de longueurs inutiles sur les affaires générales, le premier sera souvent presque muet sur certains détails biographiques, qui ont pourtant leur importance. A propos de l'expédition dirigée contre l'île de Wight par l'amiral d'Annebaut, dans l'été de 1545, M. Delaborde nous renvoie purement et simplement (p. 45) à la pièce XVI de l'*Appendice*¹ (p. 577). Pourquoi ne pas nous dire, ce que personne ne savait encore, la part prise par Coligny à cette expédition ? Pourquoi surtout ne pas nous raconter la scène si curieuse entre Coligny et Strozzi, scène de défi, de provocation, qui suivit l'engagement naval ? Il y a là un Coligny jeune, que nous ne connaissions pas, que nous pouvions tout au plus soupçonner d'après un mot de Brantôme, rude compagnon, franc, hardi, un peu batailleur, querelleur, allant volontiers au-devant des coups, mais plus habitué sans doute à les donner qu'à les recevoir, car nul ne se soucie d'avoir maille à partir avec lui. — C'est affaire au lecteur de deviner ces choses, M. Delaborde n'a cure de lui en parler.

Même indifférence, même laconisme exagéré pour une partie de la campagne de 1552 à 1555. Dire que Coligny, après la prise de Metz, se distingua « à Roc de Mars et en maintes autres rencontres » (p. 108-113), n'est pas suffisant pour une biographie. En ce qui concerne le ravitaillement de Marienbourg, puisque l'auteur cite la lettre d'Henri II du 5 nov. 1555 (p. 154), il eût dû comprendre la nécessité d'entrer dans quelques détails sur une opération à laquelle le roi attachait une si capitale importance. Nous nous permettons de signaler à M. Delaborde, dans les *Archives* de la maison d'Orange-Nassau, une lettre du prince d'Orange qui déclare le dit ravitaillement *impossible*. Une telle déclaration est le plus bel éloge des chefs qui surent mener à bien cette difficile entreprise. A défaut des dites *Archives*, le livre de François de Rabutin, que M. Delaborde connaît, lui eût fourni bien plus qu'il ne nous a donné.

La double attaque de Douay et de Lens, après la rupture de la paix

1. M. Delaborde a raison de dire que cette note, « tracée de la main de Coligny, est d'un rare intérêt historique » ; nous ajouterons qu'elle nous semble d'un intérêt biographique plus rare encore. C'est à notre avis la pièce la plus curieuse du recueil.

de Vaucelles, demanderait aussi quelques développements (p. 240). La tentative sur Douay a été très diversement jugée, à l'époque même, par les écrivains protestants. L'opinion de d'Aubigné par exemple, bien qu'elle nous paraisse fautive, vaut la peine d'être examinée. Quant à Lens, en quoi consiste *le rude traitement* dont il est parlé page 242 ? Pour tous détails, nous avons vu (p. 240) que Coligny « attaquait Lens dont il s'empara ». Il est évident qu'il y a là des lacunes, des *desiderata* tout au moins, dans une biographie qui s'annonce comme devant être très complète.

Mais il semble que M. Delaborde ait hâte d'en finir avec les questions militaires, pour arriver plus vite à la grande question de la Réforme. Cette préoccupation religieuse domine, on peut le dire, le volume du commencement à la fin ; si bien qu'en dépit des nombreux documents, qui devraient lui donner un caractère tout scientifique, historique, il laisse plutôt l'impression d'une œuvre presque de polémique religieuse, de prosélytisme protestant.

La question protestante, tel est et sera évidemment le grand écueil de l'ouvrage. Elle entraîne à chaque instant l'auteur plus loin qu'il ne veut, plus loin qu'il ne croit. Il a beau se prémunir contre le danger dont il a conscience, se promettre à lui-même de rester avant tout le biographe de Coligny (p. 517) ; il glisse malgré lui, à son insu, dans les considérations générales ; tandis qu'il laisse de côté, dans l'ombre, presque complètement, le seul point sur lequel il eût dû concentrer toutes ses recherches, nous voulons parler des longues hésitations de l'amiral à déclarer publiquement sa foi.

M. Delaborde accepte sans discussion l'opinion généralement adoptée que, d'Andelot s'étant instruit et converti dans sa prison de Milan (p. 139), Coligny ne tarda pas à ressentir, une fois d'Andelot délivré, « l'heureuse influence » de cette conversion de son frère (p. 140). Il nous semble d'abord peu croyable que d'Andelot, pendant une captivité que l'auteur nous dit avoir été très rigoureuse, ait pu se procurer avec une telle facilité « toute sorte de livres », notamment des livres *hérétiques*. Dans tous les cas, il ne put avoir grande influence sur son frère aîné. Prisonnier des Espagnols depuis 1551, d'Andelot ne fut délivré qu'en 1556 ; or, depuis 1555 au moins, c'est-à-dire depuis le premier essai de colonisation protestante au Brésil, les tendances de Coligny vers la Réforme ne devaient plus faire mystère pour personne.

Il est probable que lui et ses frères étaient depuis longtemps gagnés à la cause. La maréchale de Châtillon était morte en juin 1547, défendant « expressément qu'aucun prêtre lui fût amené » (p. 56). Comment supposer que les enfants n'aient pas partagé dès cette époque déjà les idées de leur mère ? Or, à quel moment M. Delaborde constate-t-il la première trace d'une adhésion définitive de Coligny ? Seulement après la mort d'Henri II (p. 399). Encore cette adhésion n'est-elle que secrète. Il ne se déclarera publiquement qu'en 1561, c'est-à-dire au moment où Catherine, véritable maîtresse du pouvoir, ne se gouvernera plus que par ses conseils, où par conséquent ladite déclaration ne saurait offrir le

moindre danger, lui porter le moindre préjudice. Est-ce donc par calcul ou par peur qu'il a tant tardé? On voit quels soupçons peuvent naître. Il importe de chercher, de trouver à la conduite de l'amiral une raison sérieuse, plausible, vraiment digne de lui. Or, M. Delaborde ne sent évidemment pas la nécessité de défendre Coligny contre un soupçon quelconque. Il nous le montre, il est vrai, longtemps ému à la pensée de compromettre la sécurité d'une épouse bien-aimée (p. 415). Mais il est clair que pour lui, si l'amiral ne se déclare pas avant 1561, c'est que « dans le loyal recueillement de ses pensées... », il ne se trouve pas encore « suffisamment appelé à une profession publique de la religion réformée (p. 362) ». Nous doutons que des raisons de ce genre soient de nature à satisfaire les adversaires de Coligny; et ils sont nombreux encore à cette heure, peut-être autant, sinon plus, qu'au xvi^e siècle.

Nous ne chicanerons pas M. Delaborde sur l'admiration que lui inspire son héros. Nous croyons même, et nous avons d'excellentes raisons de penser ainsi, qu'en dehors de tout esprit de prosélytisme, quiconque étudiera la vie de l'amiral se sentira comme attiré vers lui par une irrésistible sympathie. Il faut prendre garde toutefois que cette sympathie ne nous conduise à des exagérations d'une part, à des injustices de l'autre. C'est un double défaut, assez commun d'ailleurs aux biographes, et que M. Delaborde n'a pas su toujours éviter.

L'affection qu'il ressent pour Coligny s'étend sur tous ceux qui le touchent de près ou de loin, jusque sur ses ascendants à la dixième ou quinzième génération. De ce que par exemple un de ceux-ci, vers 974, aura fait des donations à un couvent de Bourgogne, il en prendra texte pour affirmer les traditions religieuses de la famille (p. 2). C'est vraiment aller un peu loin. On comprend dès lors combien il sera porté à s'exagérer le mérite des moindres actes de Coligny lui-même, comme aussi les perfidies ou les iniquités de ses adversaires.

Est-il vrai que dans sa jeunesse il valût mieux que ses compagnons de plaisir, et qu'il n'ait jamais eu « à se reprocher comme eux de regrettables écarts (p. 35) »? M. Delaborde n'est sans doute guère mieux renseigné que nous sur ce point. Le détail d'ailleurs est insignifiant; et si nous le relevons, c'est simplement à titre et comme indice d'une tendance à notre avis fâcheuse. Nous craignons que l'auteur, à force d'exagérer l'austérité de son héros, ne nous donne pas de lui une idée suffisamment juste. Doit-on opposer par exemple, comme il le fait, L'Hospital à Coligny (p. 454), pour voir dans l'un l'homme des ménagements, dans l'autre l'homme des principes? Nous ne le croyons pas. Leur condition si différente leur a fait des devoirs différents; mais il y a entre eux de singulières affinités. Coligny n'est pas *tout d'une pièce*, comme on se le représente d'ordinaire. Nul n'a mieux connu que lui l'art des tempéraments, des concessions; il y a dans ce rude capitaine l'étoffe d'un fin diplomate; nous voudrions que M. Delaborde ne l'oublât pas. Il fera bien aussi de se défier de ses *rancunes* contre les Guises. Bien que nous ne les aimions guère, nous sommes obligés de convenir que M. Delaborde les fait plus noirs qu'ils ne sont. Il reproche amère-

ment à François de Guise d'avoir, pendant la captivité de l'amiral, voulu violer le secret de sa correspondance privée (p. 324). Il oublie d'abord que cette correspondance devait passer ouverte sous les yeux des Espagnols ; il nous apprend ensuite lui-même que les ordres donnés par Guise étaient applicables au cardinal de Lorraine en personne. Il s'agit donc bien là d'une mesure générale, non d'un acte de « défiance haineuse ».

Pourquoi reprocher aussi au cardinal de Lorraine d'avoir, lors du colloque de Poissy, essayé de mettre aux prises, sur le chapitre de la Cène, luthériens allemands et calvinistes français (p. 539)? Il faut avouer que de sa part c'était de bonne guerre. M. Delaborde a tort de lui en vouloir, d'autant plus tort que « ces menées » du cardinal sont complètement étrangères à son véritable sujet.

Nous ne saurions trop vivement engager M. Delaborde à éviter à l'avenir ces sortes de digressions religieuses, et surtout à se garder autant que possible de tout parti pris d'enthousiasme ou de dénigrement. Qu'il se défie aussi de certaines expressions et locutions d'un français au moins douteux, qui reviennent assez fréquemment sous sa plume : *auxiliarité* (p. 220, 539) ; *accepter l'austère dispensation* émanée d'une volonté suprême... ; une carrière traversée par *d'austères dispensations*...? (p. 307, 315) ; *soutenir des rapports avec quelqu'un* (p. 57, 230, 410). Peut-être M. Delaborde nous trouvera-t-il d'un purisme bien rigoureux ; nous espérons du moins que nos critiques lui prouveront quel prix nous attachons à ce que rien ne vienne compromettre à l'avenir le succès de son importante publication.

J. TESSIER.

**Geschichte der Erwerbung der Krone Grosse-Britanniens von
Seiten der Hauses Hannover** VON SCHAUMAN. Hannover, Carl Rümpler, 1878.

C'est dans les archives du Hanovre que M. Schauman a puisé les éléments de ce travail. Il nous intéresse non seulement par les détails qu'il nous donne sur la succession de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre, mais aussi par le rôle qu'il attribue à Leibnitz dans ces longues et difficiles négociations. D'après ces documents, la duchesse Sophie s'est préoccupée des affaires de l'Angleterre beaucoup plus tôt qu'on ne le suppose généralement, car dès 1663 elle demandait que son frère fût admis à faire partie du Parlement. Elle a été en correspondance suivie avec Charles II et Jacques II, comme elle le sera plus tard avec Guillaume III et la princesse Marie ; on sait même qu'il a été un moment question de marier le jeune duc de Gloucester avec une princesse de la maison de Hanovre. Mais après la mort du dernier fils de la reine Anne, il ne s'agit plus que d'établir par une loi la succession de la maison de Hanovre. Leibnitz s'y emploie activement ; il écrit à M. Stepney pour qu'il soit bien stipulé que le trône d'Angleterre ne pourra être donné qu'à des princes protestants, nés eux-mêmes de

protestants, de sorte que les descendants d'un prince du sang qui soit papiste soient exclus dans leur père. Il demande que l'opinion publique soit échauffée par un certain nombre de pamphlets, enfin il offre d'aller lui-même en Angleterre pour étudier la question de plus près. Quand la succession est enfin réglée en faveur de la maison de Hanovre, Leibnitz ne cesse pas de donner ses conseils à la princesse Sophie ; il lui recommande surtout de s'élever au-dessus des querelles des partis, et de ne pas compromettre ses droits en les associant au triomphe des whigs. L'électrice évite, en effet, de se mêler aux luttes qui divisent les whigs et les tories pour n'affirmer que son dévouement à la religion protestante. « On nous dit que ceux qui ont été ici sont des whigs, écrit Leibnitz, le 10 septembre 1701, à l'archevêque de Cantorbéry. Mais je n'entends donc plus ce que c'est que d'être whig et tory. » L'électrice tient le même langage. « Il (M. Toland) me parleroit contre les torys. J'ai répondu à cela à mon ordinaire que je ne m'attachois à aucune faction, que je ne voulois même pas savoir ce que cela vouloit dire. » Non contente de nourrir des relations avec les principaux personnages de l'Angleterre, l'électrice voulut y venir elle-même, mais dut y renoncer, par suite de l'opposition obstinée de la reine Anne. M. Schauman cite de cette dernière une lettre bien significative. « Rien ne peut être plus dangereux à la tranquillité de mon domaine et au droit de succession dans votre ligne, et par conséquent rien de plus désagréable pour moi, qu'un tel procédé dans cette conjoncture. » Anne était-elle sincère, craignait-elle seulement de voir auprès d'elle en Angleterre celle qui devait lui succéder, ou voulait-elle la tenir éloignée pour préparer la restauration de son frère ? Nous pencherions pour la dernière opinion, et sans doute l'électrice Sophie était du même avis. Elle dut cependant se résigner à n'agir que par des agents plus ou moins dévoués pour mourir enfin sans avoir vu la terre promise. Elle n'en avait pas moins assuré la couronne d'Angleterre à la maison de Hanovre.

Le travail de M. S. est intéressant par les documents qu'il renferme. L'auteur les a encadrés dans une exposition exacte et précise. C'est une œuvre utile à consulter. Elle acquiert en ce moment une importance particulière. Dans la préface qu'il a mise au 7^e et au 8^e volume de son livre sur *la chute des Stuarts et sur la succession de la maison de Hanovre*, M. Onno Klopp se flatte de démontrer que l'électrice de Hanovre a toujours reconnu les droits des Stuarts et résisté aux offres de Guillaume III, pour laisser la couronne d'Angleterre à ses princes légitimes. Nous attendons avec curiosité cette partie du travail de M. Onno Klopp, mais il nous paraît difficile de concilier ses assertions avec les documents publiés par M. Schauman.

Hermile REYNALD.

Gentz und Cobenzl, geschichte des österreichischen Diplomatie in den Jahren 1801-1805, von Auguste FOURNIER. Vienne, 1880. Braumüller. In-8°, vi-314 p.

M. Auguste Fournier avait donné, dans la *Revue critique* du 27 juillet

1878, une étude très judicieuse du livre de M. Beer : *Zehn Jahre österreichischer Politik, 1801-1810*. S'attachant surtout à la première partie de cet ouvrage, il reprochait avec raison à l'auteur de s'être borné à relier par « une narration sèche et froide » des extraits de documents diplomatiques, d'avoir « oublié presque entièrement les événements de l'intérieur, l'état des esprits, l'agitation des partis. » Cette notice semble avoir formé le canevas du présent volume. M. Fournier reprend, après des recherches personnelles et avec des documents nouveaux, le sujet traité par M. Beer dans la première partie de son travail, et il s'est appliqué à éviter les critiques qu'il avait adressées à son studieux prédécesseur. Tout en intitulant son ouvrage « histoire de la diplomatie autrichienne de 1801 à 1805 », il y donne une très large place à l'étude du caractère des hommes, de l'état social, des mœurs et de « l'agitation des partis dans la population et au sein du gouvernement. » C'en est le principal mérite, l'intérêt général, l'intérêt principal, et c'est ce qui en fait une œuvre historique digne de toute l'attention des lecteurs et des chercheurs qui s'occupent de cette époque. La forme est claire, les faits sont bien disposés, le livre se lit facilement. Il est composé, et ce mérite n'est pas encore devenu si fréquent en Allemagne qu'on ne doive le relever.

Il y a toujours eu et il y a encore aujourd'hui en Allemagne une école d'écrivains dolents et sensibles qui se plaisent à opposer à la rude Allemagne du présent les paisibles vertus d'une « vieille Allemagne » qu'ils ont découverte je ne sais où, et à s'apitoyer sur les malheurs d'une « pauvre Autriche », innocente victime des ambitieux et des pervers. M. F. n'est pas de cette école : c'est un esprit ferme et clair qui voit les choses comme elles ont été et nous les montre comme il les a vues. Son introduction (p. 1 à 10) est un bon résumé des plans de l'Autriche pendant la première partie de la crise révolutionnaire. Cela conduit le lecteur jusqu'à la chute de Thugut. Alors commence un gouvernement de médiocrités et une série de fautes. M. F. s'est donné la tâche de les exposer. Il nous donne des détails intéressants sur le successeur de Thugut, Cobenzl, et sur la manière dont le travail était organisé dans la chancellerie. Le ch. II raconte comment Gentz passe du service de Prusse à celui d'Autriche. Les débuts du fameux publiciste, son éducation politique, le développement de ses idées sont expliqués d'une manière plus claire et plus complète qu'ils ne l'avaient été jusqu'à. Le ch. IV est consacré aux affaires intérieures : c'est le plus neuf de l'ouvrage, c'était le plus difficile à composer. M. Fournier en a fait un excellent morceau. L'appendice est bien fourni de documents inédits (p. 191-311). Cette monographie ajoute un contingent précieux aux travaux si nombreux qui sont sortis des archives de Vienne dans ces dernières années. Quelques-uns de ces travaux sont très-remarquables, mais aucun des concurrents de M. F. n'y a apporté une critique plus sûre, une exposition plus claire et un esprit plus modéré.

Albert SOREL.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — Revue des questions historiques. 1^{er} avril 1880. — Le P. LA-RÔTRE, S. J. Hadrien II et les fausses décrétales (intéress. discussion au sujet d'un discours anonyme que l'on prétend avoir été prononcé par Hadrien II à un concile réuni au Mont-Cassin en 869, pour délibérer sur l'affaire du divorce de Lothaire II; discours où l'orateur invoque l'autorité des fausses décrétales, compilées tout récemment, en 851-852; le pape aurait donc employé sciemment un document faux pour établir l'irréformabilité des jugements du saint-siège. M. L. cherche à démontrer qu'Hadrien n'est pas l'auteur du discours en question; l'orateur anonyme ne serait autre que l'évêque de Porto, pape lui-même plus tard, le fameux Formose. Il n'y a pas eu de concile au Mont-Cassin, mais une simple entrevue où Lothaire II parut sans bruit devant le pape; le concile se tint à Rome, du 15 au 31 juillet 869. Quant à la question des fausses décrétales, il faut admettre que les papes ne les invoquèrent d'abord qu'avec une grande réserve; elles ne jouirent d'une autorité incontestée que lorsque l'évêque de Toul, devenu pape (Léon IX), eut apporté avec lui à Rome les traditions des églises où la collection pseudo-isidorienne était généralement tenue pour authentique). — FOURNIER. Les conflits de juridiction entre l'Église et le pouvoir séculier de 1180 à 1328. — Ed. DE BARTHÉLEMY. Catherine de Médicis, le duc de Guise et le traité de Nemours, d'après des documents inédits (retrace, d'après les dépêches du temps, les négociations peu connues qui aboutirent à un traité de paix signé à Épernay le 20 juin, et solennellement ratifié à Nemours le 7 juillet). — Victor PIERRE. L'école sous la Révolution française 1789-1802 (cette histoire se résume en deux propositions: 1^o tout fut détruit; 2^o rien ne se fonda). — Comte DE PUYMAIGRE. Madrid en 1594 (d'après les documents publiés par M. Morel-Fatio dans *l'Espagne au XVI^e et au XVII^e s.*). — GÉRIN. La relation de la cour de Rome d'Angelo Corraro, ambassadeur vénitien en 1660.

2. — Le Cabinet historique. Nov.-déc. 1879. — BRUWAERT. Mémoires de Carorguy, greffier de Bar-sur-Seine; fin. — MOLINIER. Inventaire sommaire de la collection Joly de Fleury; suite. — G. RAYNAUD. 1^{er} supplément à l'inventaire sommaire des dépêches des ambassadeurs vénitiens relatives à la France. — Ul. ROBERT. Supplément à l'inventaire des documents mss. relatifs à la Franche-Comté. — Id. 1^{er} supplément à l'inventaire des cartulaires.

3. — Revue des documents historiques. Janv.-fév. 1880. — La communauté de march^{ds} de vin de Paris en 1752; brevet faisant défense

de vendre de la bière, de l'eau-de-vie, du poiré, du cidre ou aucun breuvage qui ne peut se mélanger avec le vin. — Lettre du comte de Bourbon annonçant sa défection au duc de Feltre, ministre de la guerre, à Gand (1^{er} juin 1815). — Lettre de Desherbiers de Létourdière, remerciant un négociant de Bordeaux des éloges que lui avait mérités sa belle conduite au combat naval de Belle-Isle en nov. 1717. — Instructions au sieur de Chasteauneuf, envoyé par Louis XI au-devant de Galéas Sforza entré en France avec une armée de secours que son père envoyait au roi, lors de la guerre du Bien Public. — Pièce attestant les efforts faits par le duc d'Orléans pour sauver Olivier le Dain arrêté après la mort de Louis XI. — Lettre du duc d'Orléans recommandant au ministre de la guerre, maréchal Soult, le commandant Forey et le capitaine Canrobert. — Mémoire du comte de Toulouse sur la conduite que doivent tenir ses neveux, fils du duc du Maine, exilés à Eu après la conspiration de Cellamare.

4. — Revue historique nobiliaire. Nov.-déc. 1879. — CALLIER. Le château de Monteil-le-Vicomte, en 1720.—Anciens droits seigneuriaux : les sergenteries nobles en Normandie (mémoire inédit d'un feudiste du siècle dernier ; — on ne dit pas lequel). — DAGUIN. L'abbaye royale et le chapitre noble de Poulangy. — Recueil historique des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel ; suite. — Comte de MARSY. Les décorations militaires du musée d'artillerie ; suite. — SANDRET. Anoblissement de la ville de Saint-Jean de Lône (exemption des tailles et impositions de tout genre accordée à la ville pour sa belle résistance en 1636). — Id. Répertoire généalogique et héraldique. Collection de Camps à la Bibl. nat. ; règne de Philippe-Auguste ; suite. — Lettres de Charles d'Hozier à Gagnières.

5. — Revue critique. 1880, n° 5. — Riemann. Lettres sur les mss. des Helléniques. = N° 6. Brugsch. Geschichte Ägyptens unter d. Pharaonen (n'est pas un ouvrage composé, mais un simple recueil de matériaux pour servir à l'histoire d'Égypte ; d'excellents détails ; remarques importantes du critique, M. Maspero). — Kraus. Real-Encyclopædie d. christlich. Alterthümer, 1^{er} fasc. (très important). — Lettre inédite du chevalier d'Eon, de Londres, 4 sept. 1802 (curieux). = N° 7. Arnaud. Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées (curieuse réimpression due aux soins de MM. Revilliod et Fick). = N° 8. Spiegel. Eränische Alterthumskunde, 3^e vol. (termine d'une façon remarquable le grand ouvrage de l'auteur sur l'antiquité iranienne). — Justi. Geschichte d. alten Persiens (excellent manuel). = Werner. Gerbert von Aurillac (suffisant). = N° 9. Wellhausen. Geschichte Israels (remarquable). — Allen. Histoire du Danemark, traduite par Beauvois (excellent). — Schmidt. Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du xv^e et au commencement du xvi^e s. (ouvrage de premier ordre sur l'histoire de l'humanisme). = N° 10. Flach. La table de bronze d'Aljustrel (fait connaître exactement l'administration des mines chez les Romains). — Hillebrand.

Geschichte Frankreichs. T. II, 1837-1848 (étude très fouillée, jugements peu équitables, et très hostiles à la France, sur la génération de 1830). = N° 11. *De Rossi*. Piante iconografiche et prospettiche di Roma anteriore al secolo XVI (indispensable à la connaissance exacte des institutions, mœurs, arts, littérature de la Rome antique). = N° 13. *Holder*. Lex salica (reproduit avec la plus grande minutie le texte de 3 des mss. de la loi salique ; prépare les matériaux d'une édition définitive de cette loi). — *Hassel*. Lex salica, the 40 texts with the glosses (c'est désormais la meilleure édition que nous en ayons).

6. — **Revue archéologique.** Juin 1879. — *REVILLOUT*. Le roman de Setna (suite ; cf. mars et mai). = Juillet 1879. *BOMPOIS*. Drachme inédite frappée dans l'Etrurie (l'auteur est tenté de l'attribuer à Populonia). (Aux comptes-rendus, on trouve l'analyse de plusieurs études épigraphiques de M. P. Ch. Robert.) = Août. *BOMPOIS*. Remarques critiques sur les monnaies à revers lisse attribuées à Populonia. — *CASTAN*. L'építaphe de la prêtresse gallo-romaine Geminia Titulla (inscript. de Besançon qui date du III^e siècle). — Ed. *GARNIER*. L'hôtel de Soubise (note les divers propriétaires de l'hôtel, et en fait une courte description). = Décembre. *CLERMONT-GANNEAU*. L'enfer assyrien (descr. d'une tablette de bronze d'orig. assyr., récemment découverte). — *BUHOT DE KERSERS*. Avaricum (essaie, par l'examen des fragments découverts, de déterminer les principaux monuments de la ville). — *D'ARBOIS DE JUBAINVILLE*. Les Druides en Gaule sous l'empire romain (combat un récent mémoire de M. Fustel de Coulanges sur la manière dont le druidisme disparut. Cf. *Rev. histor.* XI, 479). (Aux comptes-rendus, art. import. de M. Bouché-Leclercq sur P. Guiraud, *Le différend entre César et le Sénat*, et sur un article de M. Fustel de Coulanges relatif au même objet, *Journal des sav.*, juillet 1879).

7. — **Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux.** — N° 4. *COMBES*. Correspondance de Louis XIV et de la République helvétique, au sujet de l'Alsace et de la Franche-Comté (peu intéressant. Une erreur grave, p. 348. Mazarin ne peut nommer colonel des Suisses, en 1658, « son propre neveu, fils de la célèbre Ol. Mancini, et célèbre lui-même, le prince Eugène », par la raison que le « célèbre prince Eugène » est né en 1663, et que la célèbre Olympe avait 21 ans au moment où, d'après M. Combes, son fils était colonel des Suisses. Il s'agit du père du prince Eugène. — *LUCHAIRE*. La question navarraise au commencement du règne de François I^{er} (suite. Travail très intéressant, puisé aux sources).

8. — **Revue politique et littéraire.** 9^e année. 1879-80. — N° 3. *LAN-TOINE*. La magie dans l'antiquité : un illuminé du paganisme au n^e s. de l'ère chrétienne. = N° 5. *ROSIÈRES*. Y a-t-il eu une renaissance au XVI^e siècle ? (intéressant, mais excessif). = N° 8. *G. MAURICE*. La politique douanière de la France depuis Colbert jusqu'au traité de commerce de 1860. = N° 13. *J. REINACH*. La question d'Orient dans l'his-

toire. = N° 18. C. DE VARIGNY. La mère d'un Bonaparte; Élisabeth Patterson, d'après sa correspondance publiée en Amérique (curieux). — CH. GIRAUD. La bataille de Malplaquet. = N° 19. DEBIDOUR. Napoléon I^{er} en famille, d'après les publications récentes et des documents inédits (bon). — GRUYER. Le comte Balthazar Castiglione et son portrait par Raphaël, au Louvre. = N° 22. WALLON. Vie et travaux de J. Naudet (intéressant). = N° 23. MARIETTE. Questions relatives aux nouvelles fouilles à faire en Égypte. = N° 33 (1880). GEHART. Machiavel. — RÉVILLE. Ouverture du cours de l'histoire des religions. = N° 39. Quelques lettres de Benjamin Constant et de M^{me} de Staël sur l'Allemagne, 1802-1814. = N° 40. STAFFER. Beaumarchais en Allemagne (1774), d'après de nouveaux documents (très curieux).

9. — **Bulletin de la Société de l'hist. de Paris.** 6^e année, 5^e livr. — Comte RIAUX. Note sur Robert de Paris, chevalier croisé. — LONGNON. Recherches sur une famille noble dite « de Paris » aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles (c'est à cette famille qu'appartient le Robert de Paris cité plus haut).

10. — **Bulletin de la Société de l'hist. du protestantisme français.** 15 mars 1880. — SCHYBERGSON. Le duc de Rohan et la bourgeoisie protestante, de 1622 à 1625; fin. — Le cardinal de Lorraine; extraits d'un ms. du XVI^e s. (Bibl. nat., f. fr. 20783; fragments assez curieux). — Mémoire de François de Pelet, baron de Salgas, suivi de lettres adressées à sa femme et à M^{me} de Saint-Véran (1703-1716); suite. — J. BONNET. Lettre à M. Crouslé sur le caractère de Calvin.

11. — **Revue des Sociétés savantes des départements.** 7^e série, t. I, n° 1-2. — A. RAMÉ. Note sur le Psautier d'York conservé à la bibl. de Rennes (ce ms. a certainement appartenu à la famille d'York au XV^e s. il a été probablement écrit pour Élisabeth, comtesse de Huntington, sœur de Henri IV). — FÉROT. Notice sur diverses chartes de franchises, et sur les privilèges de Rigny-sur-Saône. — A. DE LAMOTHE. Notice sur l'abbé de la Jeunesse (personnage chargé à Nîmes d'organiser les plaisirs publics et d'y présider; comme on peut bien s'y attendre, cet abbé n'était nullement dans les ordres: « cest abbé et officiers d'icelluy ont donc esté de tout temps institués pour servir comme de chefs conducteurs et modérateurs de la jeunesse; aussi sont-ce la plupart, les principaux, de gens maryés du corps du conseil »). — AUBERTIN. Recherches et analyses de documents originaux concernant la ville de Beaune. — SOUCAILLE. Documents relatifs à l'histoire de Béziers; 2 pièces de 1585 et 1604. — ALBANÈS. Inventaires de diverses églises de la Provence. — ID. Inventaire du château de Cornillon, en 1380. — LHULLIER. La collection de tableaux d'un chanoine de Meaux en 1782.

12. — **Revue de Bretagne et de Vendée.** 1879. Mars. — A. LULLIÉ. Une commission d'enquête l'an II de la République. — H. DE LA GRIMAUDIÈRE. Noël du Fail. — Corresp. des bénédictins bretons, p. p. A. DE LA BORDERIE (cont. suite dans les trois livraisons suivantes). —

C. MERLAND. Biographies vendéennes : le comte d'Hector, lieutenant-général de la marine (cont. ; fin en avril). = Avril. P. MARCHEGAY. Lettres tirées du chartrier de Thouars (suite en mai). = Mai. G. BORD. Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite en août et nov.). — E. DE LA GOURNERIE. La Bible et l'économie politique. = Juin. R. KERVILER. La Bretagne à l'Académie française (suite en juill., sept., oct. et nov.) — A. DE LA BORDERIE. Un patriote breton au xv^e s. — Fr. FLAVIEN DE BLOIS. Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure à l'époque de la Révolution (suite en juill.). — E. BIRÉ. Le roman de la Chouannerie. = Juillet. E. DE LA GOURNERIE. Les ruines de la monarchie française (suite en sept.). = Oct. L. DE LA SICOTIÈRE. Un complice de Carrier. — L'abbé AUGEREAU : Souvenirs des guerres de Vendée. = Déc. L'abbé DE TRESSAY. Documents inédits sur la Révolution : la municipalité de Luçon de décembre 1788 à janvier 1796.

13. — Revue d'Anjou. 1879. Janv. — C. PORT. Questions angevines : L'hymne *Gloria Laus* (réponse de dom Chamard dans le n^o de févr. et répliques dans les nos de mars et avril. M. P. conteste l'attribution traditionnelle faite à Théodulphe de l'hymne *Gloria Laus*, au moins à partir du vers 37 ; il émet en passant l'opinion que c'est au Mans plutôt qu'à Angers que Th. aurait été emprisonné). — A. DU CHÊNE. Baugé au xv^e s. (d'après une enquête de 1516 et divers censifs). — E. PAVIE. L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (cont. ; suite en avril). — H. SAUVAGE. Les montres et les revues militaires de la noblesse angevine au xv^e s. (cont. ; suite en mai, juill., nov. et janv.). = Mars. L. DE LENS. La faculté de théologie de l'université d'Angers de 1432 à 1792 (suite en juin, sept. et déc.). — Dom CHAMARD. Correspondance inédite concernant la Vendée militaire (cont. ; suite en mai, juin, août, nov., déc. et janv.). — L'abbé PASQUIER. Notice nécrologique de l'abbé Bellanger, professeur d'histoire à l'université d'Angers. = Avril. L'abbé T. PLETTEAU. Annales ecclésiastiques d'Anjou (cont. ; suite en sept. et déc. François de Rohan, évêque d'Angers et archevêque de Lyon, 1499-1552 ; Gabriel Bouverie, év. d'Angers, 1540-1572). = Mai. L. D. L. S. Le curé Pons, correspondance inédite d'un membre de l'assemblée constituante (continuation ; suite en août et octobre). = Juin. QUERUAU-LAMERIE. Notice sur quelques députés de la Mayenne pendant la Révolution : Lasnier-Vaussenay, le chevalier de Hercé. — D'ESPINAY. Document sur le château de Saumur. — Dom P. PIOLIN. Abbaye de N.-D. de la Charité ou du Ronceray (fin en oct.). — C. PORT. Les artistes angevins d'après les archives angevines (cont. ; suite en août et janv. Nypoort-Pinson). = Nov. A. DE VILLIERS. Une ancienne corporation angevine : les potiers d'étain. — A part : Notre-Dame Angevine de Grandet, suite.

14. — Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. T. VII, 4^e trim. 1879. — Abbé GALABERT. L'église et les vitraux de Caylus. — BARBIER DE MONTAULT. Les colifichets des Visitan-

dines au XVIII^e s. — FORESTIÉ. L'année de la grande peur (publie sous ce titre déclamatoire quelques extraits de pièces assez insignifiantes sur l'état des esprits du côté de Montauban en 1789). — DU FAYR. Les fontaines d'Escazeaux au moyen âge et les usages qui s'y rattachent (curieux pour l'histoire des superstitions).

15. — Revue historique et archéol. du Maine. T. VI, 3^e livr. — HUCHER. Les sceaux de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, de Maine et de Touraine, mort en 1222 (travail soigné). — LEFIZELIER. Les commencements d'Ambroise de Loré 1417-1420 (ce Loré est le héros populaire du Bas-Maine, comme Du Guesclin l'a d'abord été de la Basse-Bretagne). — D. Paul PIOLIN. Le pèlerinage du card. Ph. de Luxembourg en Terre-Sainte en 1480. — HUCHER. Inscript. du XIII^e s. de l'église de Saint-Christophe du Jambet (donne la date de l'année où fut construite cette église, 1231). — BERTRAND. Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine 1581-1589. = T. VII, 1^{re} livr. ALOUIS. Lucé et ses environs jusqu'au milieu du XIV^e s. — FLEURY. Notes critiques sur les barons du Sonnois, vicomtes de Châtellerault au XIII^e s. — ANTOINE. Recherches sur la paroisse et sur l'église de Saint-Pierre de Montsort; suite. = Comptes-rendus. E. Delaunay. Études historiques sur Ernée avant la Révolution : I, la commune d'Ernée et son octroi; II, l'hospice d'Ernée (1284-1790).

16. — Les Chroniques du Languedoc. 5, 20 août, 5 sept. 1879. — C^{te} DE THÉZAN. Olargues dans le passé; fin. — EXPILLY. Ses recherches sur la géographie du Languedoc. Documents inédits. — Le diocèse d'Alet vers 1675; observations adressées à l'intendant, concernant le gouvernement temporel et spirituel du diocèse (intéressant). — Une énigme biographique : Sage, ou Le Sage, poète languedocien du XVII^e siècle (le vrai nom du poète est Isaac Despuechz; celui de sa femme Françoise d'Escavianer; mort catholique en 1642). — Voyages en Provence au XVIII^e s.; récit humoristique de Claude de Carrière, seigneur de Masmolène, secrétaire des États de Languedoc. — Les droits de douane au point de vue du Languedoc; documents inédits pour 1762. — Lettres inédites pour servir à l'histoire du recueil intitulé : *Lois municipales et économiques de Languedoc*, par Albisson. — Mémoires de Philippe; suite.

17. — Annuaire du Doubs, de la Franche-Comté et du terr. de Belfort, pour 1880, par Paul Laurens et Jules Gauthier, 67^e année; Besançon, 1880, in-8°. — Notice sur la formation du département du Doubs (renseignements précis, avec dates, sur les divers modes de subdivision du département). — Le clocher roman de Boussières (Doubs) : XI^e siècle, avec une figure (spécimen rarissime du style roman franc-comtois, décoré d'un quadruple étage d'arcatures). — L'église prieurale de Notre-Dame de Lieu-Dieu (Abbans-Dessous, département du Doubs) : XII^e siècle, avec une figure (type modeste de l'architecture employée par les bénédictins comtois au XII^e siècle : carré du transept en cou-

pole). — **Armorial de Franche-Comté** : époque de la maison d'Autriche (xvi^e-xvii^e siècles) ; nobles, anoblis et bourgeois (troisième partie, contenant 590 articles, d'un répertoire dans lequel le nom de chaque famille est suivi d'une description d'armoiries, d'une date d'anoblissement, et, quand il y a lieu, d'un renvoi à la généalogie publiée ou manuscrite).

18. — Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de La Flèche. 1^{re} année. 15 avril 1879. — J. GEBELIN. Étude sur le recrutement des armées pendant les périodes mérovingienne et carlovingienne. — C. DE MONTZEY. Siège de Gironne en 1809 (avec carte du siège ; récit d'après des notes manuscrites du comte de Fournas qui servait comme brigadier dans l'armée espagnole et qui négocia la capitulation de la place avec Augereau après sept mois de siège).

19. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Nouv. période. T. XX, 1879. — V. GODARD-FAULTRIER. Inscription chrétienne antérieure au viii^e siècle. — LE MÊME. Note sur les croix en X de divers cercueils en plomb du iv^e siècle. — P. LACHÈSE. Chantoceaux, siège d'un évêché au vi^e siècle et résidence royale sous Pépin le Bref. — L. RONDEAU. Saint-Michel-du-Tertre d'Angers.

20. — Annuaire de l'Association pour l'encouragem^t des études grecques. 13^e année, 1879. — L'abbé TOUGARD. Notes sur l'état des études grecques en France aux premiers temps du moyen âge (passe en revue les écrivains du moyen âge, du viii^e au xiii^e s., dont on dit qu'ils savaient le grec). — RIEMANN. Une lettre d'un Grec du xv^e s. (Demetrios Castrénos) écrite, le 29 mars 1473, sur la tyrannie des Turcs, sur la mort du cardinal Bessarion, à laquelle il n'ose croire). — LEGRAND. La chanson de maître Jean, ou révolte des Sfakiotes en 1770, poème en dialecte crétois. — Ch.-Em. RUELLE. Chapitres inédits et complémentaires du recueil de Michel Psellos intitulé « Notions variées ». — Catalogue de publications relatives aux études grecques (1878-79).

21. — Neues Archiv. Vol. V, 2^e fasc. — GILBERT. Mss. latins de Saint-Petersbourg (proviennent : 1^o de la collection du comte polonais A. Zaluski, contemporain et ami du roi Stan. Leczinski ; 2^o de celle d'un bibliophile bien connu, Dubrowski, attaché à l'ambassade russe à Paris, et qui, au moment de la Révolution, recueillit des pièces nombreuses provenant des archives dispersées de la Bastille, des mss. provenant des maisons religieuses dissoutes, etc. M. G. commence par les mss. provenant de Saint-Germain-des-Près). — FOLTZ. Note sur les diplômes impériaux de l'évêché d'Utrecht. — EWALD. Les lettres des papes de la collection britannique (étudie les recueils d'où sont tirées ces lettres, la plupart du vi^e, ix^e et xi^e s., copiées par l'évêque de Londres pour les *Monumenta Germaniae*). — WAITZ. Sur la question des sources de l'*Historia Langobardorum* (discute sur plusieurs points de détail l'opi-

nion de Mommsen). — DÜMLER. Extraits de mss. — BRESSLAU. Notice sur des mss. d'Italie. 1^o *Neurologium S. Sabini Placentini*. 2^o La chronique du chapitre d'Arezzo. — BAUMANN. La compilation, par le moine Georges Koppf, des chroniques de Zwiefalten rédigées par Ortlieb et Berthold. — SCHUM. Communications sur la bibliothèque Metternich au château de Königswart en Bohême.

22. — Zeitschrift für ägyptische Sprache u. Alterthumskunde hg. von Lepsius. Jahrg. 1878. Heft. 1. — WIEDEMANN. L'expédition de Nebucadnezar contre l'Égypte (il résulte d'une inscription hiéroglyphique que, sous le gouvernement d'Apriès, Nebucadnezar envahit l'Égypte, s'empara d'Elephantine, mais fut battu par Apriès près des cataractes. Après cette guerre, Apriès régna un certain temps concurremment avec Amasis). — KRALL. La stèle de Naples (ses inscriptions se rapportent non au temps d'Alexandre le Grand, mais au soulèvement de l'Égypte contre Artaxerces, 460-454, raconté par Thucydide, I, 104-112). — STERN. Inscriptions de Saïd. = Heft 2. NAVILLE. Trois reines de la XXI^e dynastie (d'après un papyrus du Louvre). — BRUGSCH. Un monument important du temps du roi Sesonq I (c'est sous son règne que le haut clergé de Memphis commença à prendre une situation éminente). — BRUGSCH. Notice historique (sur le soulèvement de la Haute-Égypte sous Ptolémée Philopator et sous Epiphane). = Heft 3 et 4. NAVILLE. Le roi Teta Merenphthah. — WIEDEMANN. Nebucadnezar et l'Égypte (d'après une inscription babylonienne du British Museum. Après sa défaite par les Égyptiens, Nebucadnezar envahit de nouveau l'Égypte deux ans plus tard et força Amasis à lui payer tribut). — BAUER. Découverte nouvelle de rouleaux de papyrus grecs en Égypte (états officiels de recette et de dépense accompagnés de remarques également officielles du temps des empereurs Valérien et Gallien). — SCHRADER. Les subdivisions de poids de la mine babylonienne et leurs noms. = 1879. Heft 1. ERMAN. Journal d'un fonctionnaire exerçant sa charge sur les frontières (correspondance avec le dynaste de Tyr ; colonies égyptiennes en pleine Palestine ; messagers sémitiques au service de l'Égypte : tout cela atteste l'étendue de la domination égyptienne vers le nord). — REVILLOUT. Une affaire de mœurs au VI^e s. (d'après un papyrus copte du Louvre. Conflit entre le prieur Cyriacus et le maire Abraham de Chenhor). — SCHRADER. La II^e année de Cambyse. SCHRADER. Nouvelles observations sur l'inscription de Nebucadnezar (la seconde invasion de Nebucadnezar en Égypte eut lieu en 568). — SCHRADER. Les Leka de Ramses II (les Leka vaincus par Ramses sont vraisemblablement le peuple des Laki, qui habitait la rive occidentale de l'Euphrate et la Syrie du nord). = 1879. Hft 2. KRALL. Les prédécesseurs des Kyksos. — ERMAN. Contributions à l'histoire de la procédure égyptienne (fin dans les fasc. 3 et 4. Exposé de plusieurs procès civils et criminels d'après des papyrus égyptiens). — REVILLOUT. Une famille de paraschistes ou tarichentes thébains. = 1879. Hft. 3 et 4. — REVILLOUT. Monnaies égyptiennes. — REVILLOUT. Le roi Harmachis.

— WIEDEMANN. Une ancienne ère égyptienne (elle commence en 1722, sa 400^e année est l'année de la mort de Ramses II 1322, sa 990^e est l'année de Bokchoris 732). — HAIGH. Ramses, Messen, Horus et Horemheb.

23. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. 35. Heft 1. 1880. — G. F. UNGER. Les dates de la fondation de Rome (recherches chronologiques très sages et très approfondies). — KLEIN. C. Vibius Rufinus (commentaire d'une inscription trouvée à Mayence en 1879. Rufinus était depuis 42 après J.-C. légat impérial dans la haute Germanie). = Hft. 2. — ASBACH. Les consulats des empereurs juliens et claudiens dans Suétone (l'inexactitude des indications de Suétone sur les consulats des empereurs Tibère, Caligula, Claude, Néron, est démontrée par les inscriptions. Tableau des consulats des empereurs depuis Auguste jusqu'à Néron). — BÜCHELER. Les apologistes Aristide et Justin (recherche l'authenticité des écrits répandus sous le nom d'Aristide et signale des additions étrangères dans l'apologie de Justin). — KLEIN. C. Julius Commodus Orfitianus (légat en Thrace et administrateur de la Basse-Pannonie et de la Syrie sous Antonin le Pieux).

24. — Anzeiger f. deutsches Alterthum u. deutsche Litterat. VI. 1880. — Comptes-rendus. Wieseler. Zur Geschichte der Kleinasiatischen Galater (sans aucune valeur). — Langhans. Über den Ursprung der Nordfriesen (complètement fantaisiste).

25. — Philologus. Bd. 39. Hft. 1. 1879. — UNGER. Les sources de Polybe dans ce qu'il dit de la Gaule (Fabius Pictor, Timaios et Seilenos). — REUSS. Sur la chronologie diadoque (la tentative d'Unger pour trouver dans la chronologie de Diodore un principe chronologique assuré est vaine; les dates d'année assignées par Diodore aux événements sont arbitraires et reposent sur des supputations superficielles). = G. GILBERT. Le greffier du conseil d'Athènes (on ne trouve dans les inscriptions jusqu'à la fin du iv^e siècle qu'un greffier qui était choisi par le peuple. Détermine la source des textes qui ont fait croire à la pluralité des greffiers). — WAGENER. Sur Eutrope (il a été plusieurs fois utilisé par Isidore). — STENGEL. Les sacrifices de chevaux chez les Grecs (rapprochement des textes relatifs à ce sujet. L'auteur croit qu'ils ont été empruntés aux Scythes ou aux Perses).

26. — Zeitschrift f. Kirchengesch. T. III, 4^e livr. — Th. LINDNER. Le pape Urbain VI. — Revue critique des travaux relatifs à l'histoire de l'église publiés dans ces dernières années. — Rud. STAEBELIN. Histoire de la réforme en Suisse (ouvrages des années 1875-1878). = Analecta. Th. BRIEGER. Note sur le livre VIII de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe. — Ad. HARNACK. Le fragment de Muratori. — Th. KOLDE. Contribution à l'histoire du concile de Latran. — Vict. SCHULTZE. Documents pour servir à l'histoire de la réforme en Allemagne. — MAURENBRECHER. Rapport de Morone sur le concile de Trente. = T. IV,

1^{re} livraison. Hermann REUTER. Études sur saint Augustin. — G. ULLMANN. Prolegomènes d'une histoire de la charité au moyen âge. — Herm. SCHULTZ. La méthode et les limites de l'enseignement dogmatique de la notion de Dieu d'après Luther. — Revue critique de travaux relatifs à l'histoire de l'Église publiés dans ces dernières années. — Rud. BUDDENSIEG. Travaux relatifs à l'histoire de la réforme en Angleterre, 1876-1878. — Analectes. Viet. SCHULTZE. L'inscription chrétienne de Pompei. — MÜLLER. Fragments d'homélies de Photius. — — Max LENZ. Supplément à la correspondance du landgrave Philippe avec Luther et Melancthon.

27. — **Theologische Studien und Kritiken.** Jahrg. 1880. Hft. 1. — KAWERAU. L'origine de la lutte antinomistique (d'après les écrits d'Agriola. Ce ne furent pas des motifs personnels qui séparèrent Agriola de Melancthon, mais leur désaccord sur la doctrine de la pénitence). — WIESELER. L'année de la mort de Polycarpe (166 après J.-C. Recherches chronologiques très approfondies sur les proconsuls de l'Asie-Mineure à cette époque et sur l'époque de l'adoption de L. Verus par Marc-Aurèle). = Heft. 2. SEIDEMANN. Luther et l'évêque de Misnie Jean VII de Schleinitz (texte d'une lettre de l'évêque à son chapitre et de la réponse de celui-ci en 1520).

28. — **Archiv für katholisches Kirchenrecht.** 1879. Hft. 6. — GRASHOF. Le patriciat des empereurs d'Allemagne (fin. La protection accordée un jour par un roi allemand au pape avait eu pour conséquence la création du patriciat; les persécutions des papes par les empereurs amenèrent la perte des droits du patrice sur l'église et bientôt la disparition du titre de patrice de l'histoire).

29. — **Archivalische Zeitschr.** Bd. IV, 1879. — WILMANS. Additions aux registres de Jaffé et de Potthast (diplômes du pape Innocent II pour l'archevêque Norbert de Magdebourg, 1131). — SCHLEFFLER. Le plus ancien catalogue d'évêques de Wurtzbourg (suite; prouve que le catalogue des écrivains du XII^e s. découvert par M. S. a été souvent employé. Recherches sur les sources du *Chronicon Wirziburgense* et des *Annales de S. Alban*). — LINDNER. Les chanceliers et la chancellerie de Wenceslas, 1378-1400 (Wenceslas prenait ses chanceliers de préférence dans la petite noblesse. Remarques sur les formules du diplôme). — HERQUET. Les archives de l'Ost-Frise; histoire des diplômes dans les archives d'état d'Aurich de 1454 à 1744. — KNOTHE. Les archives de la Haute-Lusace. — SPACH. Les archives municipales de Strasbourg. — ZIMMERMANN. Les archives d'Hermanstad et les Saxons de Transylvanie. — SECHER. Les archives du Nord scandinave (I. Norvège). — Aperçu systématique des archives de Bavière (v. archives de Spire). — WEIZSÄCKER. La ligue du Rhin de 1254 (publie un diplôme de 1255 où le parti des villes confirme la trêve conclue à Mayence avec le parti des seigneurs). — Comte de HUNDT. Le livre de fondation du cloître d'Ebersberg. — ROCKINGER. Notes historiques sur l'encre et le matériel

de l'écriture en Bavière. — BERGER. Développement historique des armoiries des princes de Schwarzenberg.

30. — Correspondenz-Blatt der deutschen Archive. Jhrg. 2. N. 9. 1880. — Le général Hans Ludwig d'Erlach de Castelen. — ANEMÜLLER. Les recueils d'extraits historiques dans les archives secrètes de Rudolstadt. — BURCKHARDT. Revue des programmes historiques.

31. — Göttingische Gelehrte Anzeigen. 1879, n° 51. — *Töppen*. Christoph Falks elbingsisch-preussische Chronik. = 1880. N° 1. *Jundt*. Les amis de Dieu au xiv^e s. (une des plus importantes publications historiques parues dans ces derniers temps). = N°s 2 et 3. *Leist*. Das römische Patronatrecht. = N° 4. *Wagner et Nasse*. Lehrbuch d. politischer OEkonomie (travail considérable). = N° 6. *Erhardt*. Ælteste germanische Staatenbildung (critique approfondie, par Sickel, de cet ouvr. disting.). — *Stubbs*. The historical works of Gervase of Canterbury, t. I (bonne édition; le vol. II contiendra les *Gesta regum*, du même chroniqueur, et d'autres documents inédits). = N° 9. *Bertolotti*. Francesco Cenci e la sua famiglia (érudition remarquable; livre d'un intérêt puissant).

32. — Nachrichten v. d. könig. Gesellschaft d. Wissensch. z. Göttingen. 1880. N° 1. *TRIEBER*. La chronologie de Julius Africanus (étude approfondie). = N° 31. *PAULI*. Sur Henri le Lion et Guillaume le Lion d'Ecosse.

33. — Archiv für die Sächsische Geschichte. Hrsg. von C. v. WEBER. Neue Folge. Bd. VI. Hft. 3. 1879. — *G. DROYSEN*. Les négociations pour la paix générale dans l'hiver 1631-32 (fin. — Les négociations entre le landgrave Georges de Hesse, Gustave-Adolphe et les électeurs de Brandebourg et de Saxe furent poursuivies activement après l'occupation de la Hesse. Gustave-Adolphe opposa d'avance à l'idée d'une pacification dans l'empire la conclusion d'une paix entre l'Allemagne et la Suède, la plus avantageuse possible pour celle-ci, et qui devait amener naturellement la pacification intérieure de l'Allemagne. La France au contraire poursuivit en 1631 la formation d'une alliance saxo-bavaroise, dirigée contre la maison de Habsbourg). — *MACHATSCHEK*. Jean II de Ienczinsteyn, évêque de Meissen (évêque de Meissen de 1376-1379, archevêque de Prague et chancelier de l'empire depuis 1379. Exposé de ses démêlés avec l'empereur Wenceslas. Catalogue de ses écrits). — *ERMISCH*. Contribution à l'histoire de l'industrie en Saxe (le règlement des drapiers de Chemnitz adopté en 1470 rencontra la résistance des autres métiers et du conseil de la ville, sans que ces protestations aient pu mettre obstacle à l'exécution de ce règlement).

34. — Neues Arch. für Sächsische Gesch. u. Alterthumskunde, pub. par le Dr Hubert *ERMISCH*. 1^{er} vol., 1^{er} fasc. (1880). — Dr *G. DROYSEN*. Le feldmaréchal Holec en Saxe en 1633. — *GRÜNHAGEN*. Le corps du prince d'Anhalt dans la première guerre de Silésie (1740-41). — *MAX LENZ*. Rapport autographe de Christophe de Carlowitz, ministre

et conseiller intime de l'électeur Maurice de Saxe, au landgrave Philippe de Hesse sur la mort du prince. — SCHNORR VON CAROLSFELD. Notice nécrologique sur Johann Karl Seidemann.

35. — Württembergische Jahrb. für Statistik und Landeskunde. 1879. Bd. I. Hälfte 2. — v. HEYD. Revue des publications de 1878 relatives au royaume de Wurtemberg. = Bd. II. Hälfte 2. BARRACK. Liste des étudiants wurtembergeois faisant leurs études à Strasbourg de 1632-1793. — STELIN. Sur la formation de la ligue souabe en 1487 (l'empereur Frédéric III s'était promis beaucoup d'avantages de la formation de la ligue. Le comte Hugo de Werdenberg, conseiller impérial, sut diriger l'exécution du plan de façon à servir surtout sa propre maison. Aussi la première rédaction du traité de confédération était conçue dans les intérêts des chevaliers). — BILFINGER. L'autel romain de Mengen. — GIEFEL. Une chronique de l'abbaye d'Heggbach (court extrait d'un document important du xviii^e s.). — SAUTER. Contribution à l'histoire du braconnier Hiesel (1770-1771). — PFISTER. La bataille d'Allerheim, 3 août 1645. — CASPART. Les camériers impériaux des Hohenstauffen, von Lindach, Siebeneich et Geislingen (fin). — BECK. Deux documents de 1273. — KÜBLES. La division ecclésiastique de la Franconie wurtembergeoise en 1453 (extrait du *Liber synodalis* de Wurzburg). — BOSSERT. Recherches sur huit localités du moyen âge aujourd'hui disparues.

36. — Zeitschrift f. die Gesch. des Oberrheins. Bd. 32. Heft 1. 1879. — GMELIN. Contributions à l'histoire de la bataille de Wimpfen 6 mai 1622 (conclusion. Texte de nombreuses pièces et relations contempor.). — ROTH v. SCHRECKENSTEIN. Choix d'anciens documents. II (7 doc. des années 1025-1197). — WILLE. Deux lettres de princes enfants (Gustave-Adolphe de Suède au comte palatin Frédéric du 17 août 1602. Réponse du second en date du 6 déc. 1602). — BAUMANN. Livre de copie de lettres de la famille Humpiss de Ravensburg, qui arriva par son commerce avec l'Italie et l'Espagne à une grande considération et à une grande richesse. Le livre de copie, reproduit littéralement, renferme un grand nombre de documents du xv^e s., importants pour les propriétés des Humpiss dans la haute Souabe (fin dans le fasc. 2). = Heft 2. ROTH v. SCHRECKENSTEIN. Les commanderies de l'ordre de Saint-Jean à Überlingen (appendice des documents publiés dans le 29^e vol.). — WEECH. Le statut personnel du couvent de Neubourg à Heidelberg à la fin du xvi^e s. — WEECH. Regestes et documents du Palatinat. — GMELIN. Le voyage à Rome de Mathieu Rot, moine et plus tard abbé de Salem (d'après son itinéraire de 1554).

37. — Monatsschrift f. die Gesch. West Deutschlands. Jahrg. 5. Hft. 6-9. 1879. — C. v. VEITH. Siège et destruction du camp romain de Namur en 54 av. J.-C. (commentaire très complet et appuyé sur des études topographiques des chap. I, 38-53 du *De bello gallico* de César). — CHRIST. La station militaire romaine d'Heidelberg et l'état des fron-

tières romaines en général (les travaux militaires des Romains à Heidelberg remontent jusqu'aux années 43-69 après J.-C. Neuenheim, près d'Heidelberg, était déjà avant Trajan un *castellum* romain très important). — DEDERICH. Le *castellum* Aduatuca (est aujourd'hui Tongres. Recherches sur la guerre de César contre les Eburons). — CHRIST. Noms ethniques allemands (IV. Les Germains du haut Rhin. Études sur la nationalité et les noms des Triboques, des Vangions, des Nemetes, etc. Le nom des Vosges est celtique). — G. v. HIRSCHFELD. Histoire et topographie du Rhin (les digues, les canaux et les routes établis par les Romains). — ENNEN. Les villes de Cologne et de Mülheim (d'après les archives de Cologne. Le duc Guillaume de Juliers-Berg commença en 1588 à faire de Mülheim une grande ville et à l'entourer de fortifications importantes. Cologne réclama et obtint en 1614, après de longues négociations, la démolition de ces fortifications). — SCHNEIDER. Postes pour la défense des frontières et des routes militaires. — ID. Aliso. IV (le château fort Aliso n'avait pas une importance militaire considérable). — ID. Le prétendu *castellum* romain avec fossés palissadés à Adolphseck. — SAUER. Fragment de chant populaire sur le combat de Moers (1507-1510). = Hft. 10-12. 1880. K. v. VEITH. La bataille contre Arioviste en 58 av. J.-C. (étude sur le champ de bataille et l'art militaire du temps. Le camp de César était là où est aujourd'hui le camp fortifié de Belfort). — SCHNEIDER. Les routes militaires des Romains (théorie générale; toutes les routes allant de l'intérieur de la Gaule au Rhin se continuaient sur la rive droite). — G. v. HIRSCHFELD. Histoire et topographie du Rhin, particulièrement à l'époque romaine (suite). — HARTMANN. Le lieu du baptême de Widukind et les lieux de sépulture de Geva. — DUNTZER. A la mémoire du professeur Savelsberg (né en 1814, mort en 1879. Il s'occupa d'antiquités romaines et du moyen âge. Les *Beiträge zur Entzifferung der Lykischen Sprachdenkmäler* furent son dernier ouvrage). — BIRLINGER. Trois lettres du temps où le Rhin était français (1798-1802).

38. — **Altpreussische Monatsschrift.** Bd. 16, Hft. 7 et 8. 1879. — HERQUET. Pour servir à l'hist. des évêchés de la Prusse au XIII^e s. — — FRÖELICH. Graudenz il y a 150 ans. — PERLBACH. Documents prussiens tirés des papiers laissés par F. von Dreger.

39. — **Monatsbericht d. preussischen Akad. d. Wissenschaften zu Berlin.** Juin 1879. — WEBER. Sur les Magavyakti du Krishnadâsa Miçra (appendice en septembre-octobre; s'occupe des traces du culte de Mithra dans l'Inde, des relations hostiles et amicales de la Perse avec l'Inde). — KIRCHHOFF. Remarques sur quelques-uns des anciens fragm. des inscriptions grecques recueillies par G. Hirschfeld dans l'Asie-Mineure en 1874. — Th. MOMMSEN. Communication sur deux feuillets de parchemin acquis par la bibliothèque royale (viennent d'Égypte et donnent des indications sur les *ingenui qui dediticiorum numero sunt*, sur la *tutela* et la *bonorum possessio contra tabulas*). =

Juillet. OLSHAUSEN. De la transformation de quelques noms de lieux sémitiques chez les Grecs. — KAUPERT. Des murs de fortification de l'ancienne Athènes (recherches topographiques approfondies rapprochées des indications de Thucydide. Dans toutes les mesures de longueur qui sont exprimées en stades et se rapportent à l'Attique, le *stadium* est toujours considéré comme ayant 184 m. 7 c.). — U. SYBEL. Deux maîtres de philosophie de Frédéric-Guillaume III de Prusse (Guillaume Moulines, issu de la colonie française de Berlin, et F. M. Leuchsenring. Texte de 22 lettres). = Août. SCHRADER. Inscription sur pierre gravée de Nebucadnezar. = Septembre et octobre. SCHOTT. Sur les erreurs linguistiques et ethnographiques des manuels classiques de géographie. — WEBER. Sur les Magavyakti (appendice sur les rapports de la Perse avec l'Inde).

40. — **Sitzungsberichte d. philosoph.-philolog. u. histor. classe der kgl. bayerischen Akad. der Wissensch. zu München.** 1879. Hft. 4. — PRANTL. Nécrologie de l'arabisant William Mac Guckin de Slane. — VON GIESEBRECHT. Nécrologie de C. A. de Muffat (né en 1804, depuis *archivath* de Bavière, mort en 1878, collaborateur des *Monumenta Boica*, a publié dans les recueils de l'académie de nombreuses recherches sur les points difficiles de l'histoire de Bavière. La mort l'a surpris au moment où il travaillait au 15^e vol. des chroniques des villes allemandes). — VON DRUFFEL. Remarques sur les écrits d'Aventin : « Turkenwarnung » et « Römisches Kriegs-regiment » (polémique contre l'écrit de Fr. Muncker. Le premier de ces deux écrits est une œuvre de circonstance composée pendant le siège de Vienne à la demande du magistrat de Ratisbonne. L'opposition d'Aventin à la politique égoïste de la Bavière et sa partialité en faveur de l'empereur et de l'empire le rendaient probablement peu sympathique à la cour de Bavière). — ROCKINGER. Les écrits allemands d'Aventin (renseignements sur le contenu de 2 vol. in-fol. des archives secrètes de la cour à Munich. Le premier contient une foule d'extraits et de notes pour les travaux allemands d'Aventin. Le second contient une histoire généalogique, faite avec beaucoup de soin, du Palatinat bavarois). = 1879. Bd. II. Hft. 1. — FÖRINGER. Sur le ms. jusqu'ici perdu des *Annales Weihenstephanenses* (retrouvé dans le ms. latin 21557 de la bibliothèque royale de Munich. Les renseignements qu'il contient, peu importants d'ailleurs, seront publiés dans le vol. de supplément aux 12 premiers vol. des *Monumenta Germaniae*. Ce supplément est sous presse).

41. — **Berichte über d. Verhandlungen d. königl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig.** Philologisch-historische Classe. 1879. I et II. Lpz. 1880. — DISTEL. Recueil des lettres de Leibnitz conservées dans les archives d'état de Dresde (21 écrits inédits de Leibnitz, datant de 1703 à 1715 et adressés au duc Maurice-Guillaume de Saxe-Weiz, au comte Flemming, à Dietrich de Bose le jeune, au jésuite Vota, etc., avec un commentaire étendu).

42. — **Annalen d. historisch. Vereins f. d. Nieder Rhein, insbesondere für die alte Erzdiöcese Köln.** Hft. 33. 1879. — ENNEN. Les fortifications de Cologne et de Deutz (depuis la domination romaine jusqu'aux temps modernes). — CARDAUNS. Notes de Hilbrant Suderman, bourgeois de Cologne (1489-1500). — HUYSKENS. Le lieu de naissance de l'empereur Otton III (Otton naquit dans un rendez-vous de chasse maintenant disparu de la forêt impériale de Clèves. Recherches topographiques approfondies). — Comte DE MIRBACH. Pour servir à l'histoire de la forêt de Kotten près Bonn. — MERLO. Wenceslas Hollar et son séjour à Cologne 1632-1636. = Hft. 34. 1879. UNKEL. Les homélies de César d'Heisterbach (leur importance pour l'histoire de la civilisation et des mœurs aux XII^e et XIII^e s.). — Le couvent de Saint-Martin à Liège, ses biens et ses revenus sur le Rhin (texte de 24 documents appartenant aux années 1140-1276). — VIRNICH. Nécrologe et obituaire des Franciscains de Brühl (texte et commentaire).

43. — **Annalen d. Vereins f. Nassauische Alterthumskunde u. Geschichtsforschung.** Bd. 15. 1879. — DUNCKER. Deux nouvelles statues de Jupiter du pays rhénan (la première provient des ruines d'un temple romain à Igstadt près Wiesbaden, la seconde de Trèves). — Id. De la guerre alemannique de Caracalla et de la prétendue défaite des Alamans par Claude le Gothique au lac de Garde (la victoire de Caracalla se place en septembre 213. La tradition de la victoire de Claude le Gothique n'a aucune vraisemblance). — VON COHAUSEN. Le filage et le tissage chez les anciens. — OTTO. Pour servir à l'histoire de Wiesbaden (d'après les documents. Détails sur les fortifications de la ville au moyen âge, murs, boulevards, postes de sentinelles, etc.). — ISENBECK. La monnaie du Nassau (monétaires et ateliers. Histoire des armoiries de Nassau. Publication de documents et de tableaux généalogiques). — Le comte MAURIN NAHUY. Un souvenir de l'ordre du Porc-Épic. — Carl MENZEL. Regeste des documents conservés dans les archives de la société (documents de 1145 à 1807. En tout 287 pièces). — STOFF. Le second abbé d'Eberbach (1152-1159; ne fut pas Eberhard, mais Arnold). — DUNCKER. Le passage du Mein entre Hanau et Kesselstadt au temps des Romains (dans le voisinage de Hanau se trouvait un établissement romain. Francfort a pu être aussi à l'époque romaine un passage du Mein. Renseignements importants sur les fouilles faites à Hanau). — Id. Recherches sur le *limes* romain de la rive droite du Mein (polémique contre les idées de E. Hübner sur le *limes*. L'opinion qu'il a existé sur les hauteurs de Spessart et du Vogelberg un *limes* extérieur est insoutenable). — VON COHAUSEN. Les travaux de défense de Wiesbaden (énumération et description de plus de 100 endroits fortifiés du Nassau). — ZAUN. Pour servir à l'histoire de l'abbaye d'Arnstein. — Catalogue des publications récentes relatives à l'histoire du Nassau.

44. — **Zeitschrift des histor. Vereins f. Niedersachsen.** Han-

nover. 1879. — BODEMANN. Jobst Hermann von Ilten¹ (représentant du Hanovre à Dresde 1691-1697, et à Berlin 1697-1708. Détails importants sur l'activité diplomatique d'Ilten, notamment au sujet du conflit créé par la succession de la Saxe-Lauenbourg; négociations de la cour de Saxe avec le Hanovre sur la disparition du comte de Königsmark, 1694, et sur l'érection du Hanovre en électorat. Tableau de la cour de Berlin sous Frédéric I^{er}. Copie de lettres inédites de l'électrice Sophie, du comte Platen, de Th. de Grote, etc.). — GERSS. Le voyage de Karsten Smeding dans l'Inde (publication d'une relation de voyage consacrée au duc François de Lauenbourg de 1548 à 1550). — IN. Magnus, duc de Lauenbourg, et l'ordonnance ecclésiastique du pays d'Hadeln (important pour l'histoire de la propagation de la Réforme dans l'Allemagne du Nord, 1526-1540). — Le comte KIELMANSEGG. Biographie du comte Louis de Wallmoden-Gimborn (général dans la cavalerie autrichienne depuis 1806, général russe en 1813, il commanda la même année la légion russo-allemande sur le bas Elbe. Les opérations de cette légion sont exposées d'une façon complète). — BODEMANN. Lettres du prince Maximilien-Guillaume et Christian de Hanovre à leur mère (1692 et 1697. Expliquent la conversion des princes au catholicisme). — MIRHOFF. Comptes de dépenses de la construction de l'hôtel de ville sur la place du Marché de Hanovre (1453-1455).

45. — Zeitschrift des Vereines für hamburgische Geschichte. Neue Folge. Band IV. Hft. 1. 1879. — MOENCKERBERG. L'église luthérienne de Moscou, fille de l'église d'Hambourg (exposé très approfondi et appuyé sur des lettres et des actes des rapports religieux et commerciaux de Hambourg avec la Russie de 1634 à la fin du xviii^e s.). — WOHLWILL. Napoléon et les villes hanséatiques dans l'automne de 1809 (Napoléon, dans sa politique à l'égard des villes hanséatiques, subordonnait toutes les considérations au but de la lutte contre l'Angleterre, ce qui finit par l'amener à les annexer. Négociations de Reinhard, agent français à la cour de Westphalie, avec les représentants des villes hanséatiques; texte des propositions en 22 articles faites d'abord par Reinhard et qui assuraient aux villes hanséatiques une certaine souveraineté). — WICHMANN. L'origine d'Altona (au milieu du xvii^e s., Altona n'avait que très peu d'étendue. Le premier qui s'y établit tenait probablement une auberge. En 1604, Altona devint un territoire et le domaine du comte Ernest de Schauenbourg y fut réuni; en 1664, Altona devint une ville).

46. — Mittheilungen d. Vereins f. hamburgische Geschichte. Jahrg. II. 1879. Hft. 10. — VOIGT et MESTORF. Palissades au commencement du canal de l'Alster à la Trave. = Hft. 11. WOHLWILL. Pour servir à la biographie d'Abel, ministre résident des villes hanséatiques (1750-1823). = Hft. 12. KOPPMANN. La campagne des Suédois dans le

1. Ce travail forme un vol. qui a paru chez Hahn à Hanovre.

Holstein en 1700 (d'après les notes du secrétaire d'État Dieterich de Stade, qui accompagnait l'armée suédoise).

47. — Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Gesch. Bd. IX. 1879. — G. VON BUCHWALD. Anna de Buchwald (prieure du couvent de Preetz, 1484-1508. D'après les archives du couvent. Travail important pour l'histoire des anciennes familles nobles du Holstein). — JESSEN. Jean Wulff, doyen d'Hadersleben (traite de l'introduction de la Réforme dans le Schleswig-Holstein). — GÖECKE. Brevets espagnols accordés au duc François II de Lauenbourg (texte de 4 patentes nommant le duc au grade de colonel dans l'armée espagnole. Éclaircissements sur l'art militaire au XVII^e s.) — EGGERS. Ch. U. Detlev, baron d'egger (conseiller d'État, président supérieur de la ville de Kiel, né en 1758. Contribution à l'histoire du ministère du comte Bernstorff). — HANDELMANN. Rapport sur la découverte de nombreuses monnaies anciennes, parmi lesquelles des monnaies de cuir et d'autres objets. — BUCHWALD. Les privilèges de la chevalerie du Schleswig-Holstein. — ALBERTI. Aperçu des publications relatives aux duchés de Schleswig-Holstein et Lauenbourg pendant l'année 1878.

48. — Zeitschrift d. historischen Vereins für d. Regierungs-Bezirk Marienwerder. Hft. 3. 1879. — VON HIRSCHFELD. Découverte faite dans le lit et sur le rivage du Pilo à Kramske (Steinkelt). — Rapport sur la découverte de plusieurs sarcophages de pierre. — SCHMIDT. Contributions à l'histoire des établissements de l'ordre teutonique dans la Prusse occidentale (histoire de la ville et du château fort de Schlochau). — Pour servir à l'histoire de la Prusse occidentale (renseignements d'un témoin oculaire sur l'occupation française de 1806-1807). — Conseils de la duchesse Marie-Éléonore de Prusse à sa fille lors du mariage de celle-ci avec le prince électoral Joachim-Frédéric de Brandebourg (d'après un ms. de la bibliothèque royale de Berlin). — Rapport sur une découverte d'objets en or et en bronze à Dorotheenof, cercle de Flatow.

49. — Zeitschrift f. d. österreichischen Gymnasien. Jahrg. 31. Hft. 1. 1880. — F. M. MEYER. Analectes d'histoire autrichienne au XV^e s. (documents d'archives inédits : 1. Persecution des Juifs à Salzbourg, 1404. 2. Lettre de Wladislas II de Bohême au duc Georges de Bavière, 1483. 3. Relation du siège de Wiener-Neustadt par le roi Mathias, 1487, etc.).

50. — Carinthia. Jahrg. 69. 1879. — SCHMIED. L'état intérieur des pays allemands de l'Autriche aux XVI^e et XVII^e s. — SCHROLL. Le duché de Carinthie sous les premiers ducs de la maison de Habsbourg (1335-1519).

51. — Sitzungsberichte d. kaiserlichen Akademie d. Wissenschaften zu Wien. Classe de philosophie et d'histoire. Bd. 90. Wien, 1878. — D. H. MÜLLER. Rapport sur les résultats d'un voyage scientifique à Constantinople (renseignements au sujet de l'ouvrage d'Abu Hasan-al-Hamdâni sur la géographie de l'Arabie ancienne). — HORAWITZ. Erasmiana (publication de 23 lettres inédites écrites par Erasme de Rot-

terdam ou à lui adressées. Notices biographiques et portraits de Christophe de Stadion, évêque d'Augsbourg, du duc Georges de Saxe, de Jean Choler, de Bernhard von Gloess, etc.). — HARTEL. Études sur le droit politique et la diplomatie athénienne, I (Étude approfondie sur la formule des psephismes post-euclidiens, chap. II dans le vol. suiv.). = Bd. 91. 1878. INAMA-STERNEGG. Rapport sur des recherches dans les archives royales de Munich, relatives à la jurisprudence coutumière. — PFIZMAIER. Pour servir à l'histoire de la fondation de la dynastie des Thang (s'occupe des soulèvements qui ont éclaté en Chine de 617 à 627 après J.-C., et particulièrement de l'empereur Kaotsu). — STROBL. Berthold de Ratisbonne et le miroir de Souabe. — KENNER. Les localités romaines entre la Traun et l'Inn (s'occupe spécialement des routes militaires). — PICHLER. Rapport sur les fouilles archéologiques dans les pays de Solva et de Teurnia. — MAASSEN. Un synode romain de 871-878 (texte et explication de documents trouvés par l'auteur dans un ms. de la bibliothèque de Brescia). — BÜDINGER. Eugippius (biographie approfondie avec des matériaux pour l'histoire ecclésiastique du v^e et du vi^e s.). — BACHMANN. L'immigration en Bavière (la Bohême fut en 562 évacuée par les Marcomans et abandonnée aux Avars. L'occupation par les Marcomans de la haute Bavière, habitée par les Alamans, s'accomplit pacifiquement sous l'autorité du roi franc Sigebert. Les Tchèques ont pris possession du sol de la Bohême, en 570, en qualité de population agricole payant un cens aux Avars). = Bd. 92. 1879. HARTEL. Études sur le droit politique et la diplomatie athéniennes, II (le peuple avait à délibérer sur la question de savoir si les *προβουλευματα* du conseil devaient être présentées et mises à l'ordre du jour d'une assemblée déterminée ou non. Par la *προχειροτονία*, le peuple statue sur la proposition du conseil d'introduire la question, tandis que la décision sur la question elle-même est réservée à une discussion ultérieure). — BÜDINGER. La chute de Crésus (Recherches et études chronologiques sur les sources de la Cyropédie de Xénophon). — BÜDINGER. Lafayette en Autriche (publication et commentaire de nombreux documents des archives de Vienne). — MAASSEN. Un commentaire de Florus de Lyon sur quelques-unes des constitutions dites de Sirmond. — MÜHLBACHER. Les diplômes de Charles le Gros (chancellerie de l'empereur, diplomatique de ses actes, actes faux et douteux, tableau de 181 diplômes avec l'indication des sources, de la date, etc.). — MAASSEN. Un synode bourguignon en 865 (publication des décisions du synode de Mâcon, d'après deux mss. du chapitre de la cathédrale de Novare). = Bd. 93. 1879. PFIZMAIER. De quelques écrits chinois des vii^e et viii^e s. après J.-C. — LOR. v. STEIN. Développement de la science politique chez les Grecs (appréciation philosophique de la constitution de Lycurgue. La tyrannie n'a pas été quelque chose de propre à la vie grecque). — HORAWITZ. Lettres de Claudius Cantiuncula et d'Ulrich Zasius (de 1521 à 1533. Publication de 16 lettres adressées en majorité à l'humaniste de Tubingue, Alexandre Brassicanus). — A. v. KREMER. Ibn Chaldun et son histoire de la civilisation dans l'Islam

(biographie et appréciation approfondie au point de vue historique et philosophique de l'ouvrage composé vers 1400). — SICKEL. Études sur la diplomatie (chanceliers et référendaires jusqu'en 953).

52. — **Mittheilungen des K. K. geograph. Gesellschaft in Wien.** N. F. Bd. 12. N. 12. 1879. — VLACH. Les conditions ethnographiques de la Russie méridionale aux principales époques (depuis les temps les plus anciens jusqu'à la première apparition des Slaves).

53. — **Mittheilungen de K. K. österreich. Kriegsarchiv.** 1879. — Caractéristique des ennemis et des alliés de la Prusse pendant la guerre de sept ans.

54. — **Mittheilungen d. Vereins für Geschichte d. Deutschen in Böhmen.** Jahrg. 17. n° 4. 1879. H. v. WIESE. Les francs-juges du comté de Glatz (conclusion). — GOEHLERT. Développement de la population de la Bohême depuis cent ans (notices et tableaux statistiques). — HASSE. Pour servir à l'histoire de l'émigration protestante de Bohême en Saxe au XVII^e siècle (d'après un document de 1667). — BISCHOFF. Les premiers seigneurs de Schwanberg. — STOCKLÖEW. Pour servir à l'histoire des francs-tenanciers. — Supplément bibliographique (Compte-rendu critique de nombreux ouvrages récents sur l'histoire bohème). = Jahrg. 18. N° 1. 1879. HALLWICH. De la trahison de Wallenstein (court extrait de la publication de documents récemment faite par Hallwich). — KATZEROWSKI. Les juges royaux de Saaz (après la bataille de Mühlberg, 1547, les villes bohèmes de Prague, Saaz et Leitmeritz, liguées contre le roi de Bohême, furent privées de leurs privilèges municipaux les plus importants et reçurent des administrateurs royaux (*Richter*). Recueil des renseignements conservés sur les 19 juges de Saaz, 1547-1788). — Compte-rendu de la 8^e réunion de la Société. — Comptes-rendus critiques : *Fr. Focke*. Aus dem ältesten Gebiete der Geschichte Deutsch-Böhmens, t. I (bon). = Jahrg. 18. N° 2. 1879. LOSERTH. Les archives de la ville de Fulnek (matériaux pour l'histoire des établissements allemands dans la Moravie du nord. Publication de documents et d'extraits de documents). — FEISTNER. Pour servir à l'histoire de la route de Zittau à Prague (communication sur les règlements pris depuis le XIII^e s. pour la protection du commerce sur cette route et sur les péages qui y étaient établis). — Comptes-rendus critiques. *Die bœmischen Landtagsverhandlungen und Landtagsbeschlüsse vom Jahre 1526 an bis auf die Neuzeit* (appréciation très défavorable). — Schlesinger. *Die Chronik der Stadt Elbogen* (bon).

55. — **The Academy.** 7 fév. HATH. The life and writings of Th. Buckle (détails inter., mais prolixes). = 14 fév. AMOS. 50 years of the english constitution (1830-1880) (bon). = 21 fév. Facsimiles of national mss. of Ireland, 3^e part. = 13 mars. Macdonell. France since the first Empire (bon); cf. *Athenæum*, 7 fév. — NALDEKE. Geschichte d. Perser und Araber zur Zeit des Sāsāniden (traduction fort utile de tous les

passages de la chronique d'Et-Tabari relatifs à la Perse). = 20 mars. *Walker*. Money in its relations to trade and industry (excellent). = 27 mars. *Masson*. The life of Milton, t. VI (fin de cet important ouvrage) ; cf. *Athenæum*, 6 mars.

56. — The Athenæum. 20 mars. *Martin*. The life of H. R. H. the prince Consort, t. V (fin de cet excell. ouvr., si bien rempli de détails inédits et intéressants). — *Shirley*. The history of the county of Monaghan. — *Bagshot*. Economic studies (excellent, quoique inachevé). — *Schiern*. Vie de J. Hepburn, earl of Bothwell (traduit du danois en anglais par B. Scot). — *Herriage*. The early english versions of the *Gesta Romanorum*.

57. — The Nation. 1^{er} janv. *Woodhouse*. The military religious Orders of the middle age (sans valeur). — *Leighton*. A history of Rome (assez bon manuel). — *Winsor*. The reader's handbook of the american Revolution 1761-83 (insignifiant). = 15 janv. *Baird*. History of the rise of the Huguenots of France, 2 vol. (mérite de prendre place parmi les bons livres d'histoire publiés aux États-Unis). — *Besant*. Gaspard of Coligny, admiral of France (livre d'édification). — *Daniels*. The Huguenots in the Nipmuck country (Massach.) prior to 1713. = 12 fév. General *Gordon*. History of the campaign of the army of Virginia under John Pope, 1862 (prolix, mal écrit, de bons détails). = 11 mars. *Bolles*. The financial history of the United States 1774-1789 (intéressant ; laisse une impression fort triste sur la situation financière de l'Amérique lors de la guerre de l'indépendance). — *Staglieno*. Le donne nell'antica società Genovese (curieuse peinture de la vie au moyen âge, d'après les archives de Gènes). = 18 mars. *Scharf*. History of Maryland from the earliest period to the present day (bon). — *Mann*. Ancient and mediæval Republics (sans valeur). — *Cassel*. Lehrbuch der jüdischen Geschichte und Literatur (compilation estimable).

58. — Archivio storico italiano. T. V, 1^{re} livr., 1880. **MODIGLIANI**. Les statuts municipaux d'Anghiari au XIII^e s. — Lettre de F. LAMPERTICO sur Ugucione della Faggiuola à Vicence (ajoute un chapitre à la récente histoire d'Ugucione par M. Vigo). — **PERRERO**. Éclaircissements apportés à l'histoire de Christine de France (essai de la disculper, contre M. Carutti, d'avoir proposé au card. de Richelieu l'échange du P. Monod contre le comte Phil. d'Agliè). — **CECCHI**. A propos des lettres d'Alessandra Macinghi, pub. par M. Guasti ; suite : observations sur la vie privée des Italiens du XIII^e au XVI^e s. — **ROTONDI**. Mémoires et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Pavie et des hommes les plus illustres qui y professèrent. — **MAZZI**. Lois somptuaires de Sienne au XIII^e s. — **REUMONT**. La bibl. de la reine Marie de Hongrie ; Gaspard Mollo et le roi de Suède Gustave III. = Comptes-rendus. *Marcellino da Civezza*, Saggio di Bibliografia geograf., stor., etnog. Sanfrancescana (important). — *Lodnij*. Inventario dei codici della Comunale di Todi (la bibl. de Todi possède une riche collection de mss. provenant

pour la plupart de la bibliot. particulière d'un cardinal illustre de la famille Bentivegna, frère du cardinal Matteo, évêque de Todi en 1276).

59. — Archivio storico siciliano. 4^e année, fasc. 1-2. FLANDINA. La salle des dames de Palerme, notices histor. — CAVALLARI. Sur la topographie de plusieurs villes grecques en Sicile et de leurs monuments. — PERREAU. Traduction de l'Histoire des Juifs en Sicile par L. Zunz. — SALVO-COZZO. Additions et corrections à la lettre A de la bibliographie sicilienne de Gius. Mira. — STARRABBA. Notes et documents sur l'Académie palermitaine des Agghiacciati. — Id. Document inédit relatif à l'exécution d'un des articles de la paix de Caltabellata (1302). — BOZZO. Les publications de documents relatives à la reine Marie-Caroline (pense qu'une étude impartiale, fondée sur tous les documents essentiels de cette histoire, relèvera la réputation de cette princesse). — TIRRITO. Sur l'emplacement de la ville sicane de Kamikos. = Comptes-rendus. *Dei Lancia di Brolo, albero genealogico e biografie* (bon). — *Lodi*. Notice nécrologique sur I. La Lumia.

60. — Archivio storico per le provincie napoletane. 4^e année, fasc. 3. G. DE BLASIS. 3 écrits napol. du xv^e s., contenus dans un ms. de la Bibl. nat. de Paris, *f. ital.* 913 (ce sont : un livre d'anecdotes, un panegyrique de Naples et une chronique napolitaine en grande partie légendaire, le tout écrit à partir de 1471 par un Napolitain du nom de Loise de Rosa, admirateur passionné et radoteur d'Hippolyte Sforza, femme d'Alphonse, duc de Calabre). — VOLPICELLA. Rapport adressé au duc de Medina de las Torres sur la situation du roy. de Naples, 30 nov. 1637; fin. — CARIGNANI. Correspondance diplomatique entre le marquis Tanucci et le prince Albertini, 1761-1763; fin. — MINIERI RICCIO. Notice historique sur les académies qui ont fleuri dans la ville de Naples; suite. — CAPASSO. L'épithaphe de Caesarius, consul de Naples, 788 (tient cette épithaphe, publiée par Mommsen, pour authentique). — MINERVI. Découvertes archéologiques à Naples en 1760. Fouilles de Suessula. = Comptes-rendus. *Faraglia*. Storia dei prezzi in Napoli (incomplet; beaucoup d'utiles recherches). — *C. de Cesare*. La vita, i tempi e le opere di Ant. Scialoja. = Fasc. 4. Actes du 1^{er} congrès des Commissions et Sociétés italiennes d'histoire, réuni à Naples le 20 sept. 1879. — C. FOUARD. Proposition faite par la cour d'Este à Alphonse I^{er}, roi de Naples, 1445 (avec d'importants documents inédits). — Id., propose de publier les dépêches diplomatiques conservées à Modène et relatives à l'envahissement de l'Italie par Charles VIII, 1492-1494, et publie lui-même quelques-unes de ces pièces pour montrer la nécessité de publier le tout en entier ou en analyse.

61. — Archivio storico ... della città e provincia di Roma (p. p. F. GORI). Vol. IV, 4^e année, 1879. MARIANI. Soulèvement à Subiaco contre les moines bénédictins, en 1454. — BELTRANI. Notes et doc. sur un passage du livre de Schulz sur les monuments du moyen âge de l'Italie méridionale; suite. — BERTOLOTTI. Curiosités historiques et artis-

tiques recueillies dans les archives de Rome (publie des fragments de comptes mentionnant des sommes versées par ordre du pape Paul II à Scanderbeg « pro subventionem belli contra Turcos ») ; — une note sur le prix du pain au milieu du xv^e s. ; — ce que coûta la ruine de Florence, en 1531, à Clément VII ; — détails sur la peste à Rome en 1524 et 1526, sur le sac de Rome en 1527 ; — sur l'esclavage dans les États romains au xvii^e s. ; — liste des salaires journaliers payés à des scribes ou copistes de Rome pendant la seconde moitié du xvii^e s. ; — demande de poursuites contre un Français nommé Reboul, auteur d'un libelle infamant sur le sieur d'Alincourt, Villeroy, et l'ambassadeur de France ; — charivari aux noces d'une veuve au xvii^e s., etc.) — GORI. Rapport sur les fouilles exécutées à Rome jusqu'à fin déc. 1879. — Id., a publié, d'après un ms. de la bibl. Angelica, de Rome, un opuscule inédit, de Severo Minervio, intitulé : *De rebus gestis atque antiquis monumentis Spoletini*. — BERTELOTTI. Exportation d'objets d'art en France, en Espagne et en Portugal depuis le xvi^e s.

62. — **Revista Europea**. 1^{er} fév. 1880. STRACCALI. Les goliards et les clercs errants des universités du M. A., suite ; fin le 16 fév. (pense, contrairement à l'opinion commune, que l'Italie n'a pris qu'une faible part au goliardisme, qu'elle a peu ou point coopéré à la production des poésies dites goliardiques). — CAPASSO. Fra Paolo Sarpi et l'interdit de Venise ; suite (étudie les différents ouvrages de Paolo Sarpi ; montre que, persuadé de l'inanité de ses efforts pour réformer l'Église, il finit par ne plus s'occuper que de défendre les intérêts de Venise ; même ainsi restreint, son rôle fut considérable). — CASTAGNA. Les députés des Abruzzes au Parlement de Naples, 1820-1821 ; suite. = 16 fév. G. B. Niccolini et son histoire de la maison de Souabe en Italie (Niccolini est un patriote italien du commencement du siècle, longtemps persécuté, et devenu, à la fin de sa vie, misanthrope et finalement presque fou ; son histoire, récemment publiée par M. Gargioli, est un modèle de narration). — SANZI. Galilée et la Bible (dit que Galilée ne se servit jamais des livres saints pour confirmer ses idées). = 1^{er} mars. HERZEN. L'empereur Alexandre 1^{er} et Basile Nazarovie Karasin. = 16 mars. Le général Alfonso La Marmora (d'après le livre de M. Massari, *Ricordi biografici*). = 1^{er} avril. SILINGARDI. Ciro Menotti et la révolution de 1831 à Modène. — MOSCHETTINI. La vie de Jules-César Vanini, d'après M. Baudouin (critique très vive de l'ouvrage si remarqué de M. B. ; cherche à démontrer que la biographie de Vanini, telle que la retrace M. B., n'est pas sûre, que son caractère a été mal compris, etc.).

63. — **La Rassegna settimanale**. 1^{er} févr. 1880. A. DE NINO. La bataille de Lesta ou de Rieti (défend la conduite du général Pepe à cette journée qui décida du sort de la république napolitaine en 1821). = 8 fév. CORVISIERI. La duchesse de Ceri ; épisode historique du xvii^e s. = 29 fév. NERI. La guerre de la succession d'Autriche et les poésies génoises de l'époque. = 14 mars. MASI. Charles-Emmanuel IV de Savoie.

64. — Nuove Effemeridi siciliane. Janv.-fév. 1880. SALOMONE-MARINO. Notices hist. sur Francesco Salomone et Guglielmo Albamonte, hommes d'armes siciliens du XVI^e s. — CARINI. Notice nécrologique sur le comm. Isidoro La Lumia. — G. PITRÈ. Coutumes populaires de Sicile : le nouveau prêtre.

65. — Accademia dei Lincei, séance du 15 fév. MANICANI. Notice nécol. sur J. Ciampi. — FERRI. Essai historique sur l'Académie platonicienne fondée par les Médicis à Florence. — BARNABEI. Notices sur les fouilles.

66. — R. Istituto lombardo di scienze e lettere (Milan). 18 déc. 1879. BIFFI. Des anciennes prisons de Milan et des confréries instituées pour secourir les prisonniers.

67. — R. Deputazione di storia patria (Modène). CERETTI. Mémoire sur les frères Francesco Prendiparte, Spinetta et Tommasino Pico, du XIV^e s.

68. — R. Deputazione di storia patria (Bologne) 28 déc. 1879. GOZZADINI. Poursuit la lecture de son mémoire sur Nanne Gozzadini et Baldassare Cossa (hist. de Bologne de 1390 à 1401; notice sur l'office de la balia et sur celui de pair de la commune de Bologne). = 11 janvier 1880. BALDUZZI. 1^{re} partie d'un mémoire sur Bagnacavallo et les Manfredi.

69. — Rozprawy i sprawozdania Akademii Umiejetnosci w Krakowie. (Travaux et comptes-rendus de l'Acad. des sciences à Cracovie. Section philos.-histor.) Tome X. — SZARANIEWICZ. Le patriarchat oriental dans ses relations avec l'église russe en Pologne et avec la république polonaise (v. *R. h.* IX, 528; seconde partie : 1620-1699). — D^r Antoine J. (ROLLE). Polonica, matériaux pour servir à l'histoire de Pologne d'après les publications russes 1700-1862, 1^{re} part. (analyse très développée et cependant peu exacte). — LUCAS. Analyse de la dernière partie, postérieure à Dlugosz, 1480-1535, de la chronique de Bernard Wapowski. (Consciencieuses et minutieuses recherches sur les sources et la valeur historique de la chronique de B. W., écrite au XVI^e s., mais récemment publiée. B. W. a puisé ses informations sur l'époque 1480-1506 uniquement dans la chronique de Matthieu de Miechow en y ajoutant quelques notices de peu de valeur, ce que l'auteur démontre, dans cette première partie de son travail, d'une manière tout à fait concluante). — GROMNICKI. S. Cyrille et Méthode (1^{re} partie d'un nouveau travail très consciencieux sur les apôtres des Slaves). = T. XI. Suite des travaux de MM. D^r Antoine J., Lucas et Gromnicki.

70. — Biblioteka Warszawska (Bibl. de Varsovie). Janv. 1879. K. KRASZEWSKI et SMOLIKOWSKI. La question de Szezerbiec (l'Ébréchée) épée qui appartient à Boleslas le Valeureux (Chrobry). (Description faite au XVII^e siècle de la célèbre épée de couronnement des rois

de Pologne faisant jadis partie du trésor de la couronne à Cracovie; quelques notices sur les destinées de ce trésor pillé par les Prussiens en 1795; description de la prétendue « Ébréchée » exposée par M. Basilewski à l'exposition universelle de Paris, 1878). — WÓJCIKI. Varsovie et son mouvement littéraire, 1800-1830 (suite dans les suivants numéros jusqu'en juillet). = Février. SIEMIENSKI. Mémoires du chœur de la cathédrale de Cracovie (Xavier Kratzer, 1740-1818; ces notices d'un caractère tout local ne seraient pas sans valeur; mais écrites dans la vieillesse de l'auteur, elles paraissent souvent peu exactes; fin dans le n° d'avril). = Mai. SUTOWICZ. Relations de Ladislas Jagellon avec les Hussites de Bohême (sans ajouter rien de nouveau aux travaux récents, l'auteur cherche à démontrer que la politique du roi consistant à s'abstenir de tout secours aux Hussites a été conforme à l'intérêt de la Pologne; fin dans le n° de juin). = Novembre. KANTECKI. François Max Ossolinski, grand trésorier de la couronne (1676-1756; personnage peu connu, qui a joué un certain rôle au temps de l'élection du roi Stanislas Leszczyński (1733) et qui après avoir émigré en France a vécu jusqu'à sa mort auprès du roi Stanislas en Lorraine; fin dans le n° de décembre).

71. — Niwa. La Glèbe. Varsovie. 1^{er} janv. 1879. — JAROCZOWSKI. La politique du Brandebourg pendant les premières années de la guerre de Charles XII et la mission de Przebendowski à Berlin 1704 (fin dans le n° du 1^{er} février). = 15 février. SZUJSKI. Le profil historique de Néron (très belle esquisse d'après des travaux récents, mais dont les conclusions sont un peu hasardées). = 15 mai. SZUJSKI. Quelques mots sur le manuel de l'histoire de Pologne de M. Bobrzynski (analyse détaillée du livre de M. B., v. R. h. IX, 534; l'auteur en discute les aperçus contestables tout en reconnaissant ses brillantes qualités; suite et fin dans les n°s du 1^{er} et 15 juin. = 15 juillet. BOBRZYŃSKI. Compte-rendu du livre de M. Zakrzewski « Après la fuite de Henri 1574-75 ». = 15 août. STECKI. La ville de Rowne, une page de la chron. de la Volhynie (suite dans le n° du 1^{er} oct.). = 15 octobre. BOBRZYŃSKI. De la division de l'histoire de Pologne (défend contre M. Szujski la division en trois périodes : 1^{re} patriarchale, jusqu'à la moitié du XIII^e siècle; 2^e patrimoniale jusqu'à 1506, et 3^e moderne).

72. — Ateneum. Varsovie. Janv. 1879. — JAROCZOWSKI. La catastrophe de Patkul 1704-1707 (fin dans le n° de févr.). — ŚMOLKA. La Pologne et le commencement des guerres hussites (critique les travaux récents sur le même sujet, expose les causes de la sympathie que les Hussites ont trouvée en Pologne et de la politique polonaise vis-à-vis du mouvement religieux et national de la Bohême). = Avril : PROHASKA : Les préliminaires de la bataille de Grunwald (expose les rapports de l'ordre teutonique avec le grand duc de Lithuanie Witold, d'après les archives de Königsberg, rapports qui ont provoqué la guerre pour la possession de la Samogitie et définitivement la célèbre bataille de Grunwald et de

Tannenberg 1410 ; suite et fin dans les nos de mai et de juin). = Juillet. JAROCNOWSKI. La fin de Radziejowski (cardinal-archevêque de Gnesen 1704-5 ; fin dans le n° d'août. = Août. SMOLKA. L'histoire, son idée, son but et ses rapports avec les autres sciences (fin dans le n° de sept.). = Septembre. WIERZBOWSKI. Les démarches de l'empereur Maximilien II afin d'obtenir la couronne de Pologne, 1565-76 (analyse les matériaux contenus dans les archives de Vienne, mais en mêlant d'une manière si confuse les réflexions personnelles à l'analyse des documents qu'on ne sait où celle-ci commence ni où elle finit). = Nov. WIERZBOWSKI. Compte-rendu du livre de M. Zakrzewski « Après la fuite de Henri ». = Décembre. SMOLKA. Les monuments historiques (compte-rendu critique et détaillé du III^e volume des *Monumenta Poloniae historica*, publiés par la commission histor. de Léopol et qui fait suite aux deux premiers volumes publiés par feu Bielowski).

73. — Przewodnik nankowy i literacki. Guide scient. et littér. de Léopol. Janv. 1879. KUBALA. George Ossolinski (seconde partie de la biographie du célèbre chancelier de Pologne, v. *R. h.* IX, 523 ; suite et fin dans les numéros suivants jusqu'à juillet. — PULASKI. Mendli Girej khan des Tartares de Perekop († 1515, tableau de ses relations avec la Pologne, la Lithuanie et la Moscovie, principalement d'après des sources inédites provenant des archives lithuaniennes ; suite et fin jusqu'au n° de novembre). = Avril. Lettres de George Forster sur Vilna 1784-87. = Juin. KANTECKI. La créance napolitaine (sommés prêtées par la reine Bona au roi d'Espagne Philippe II après qu'elle eut quitté la Pologne, 1556, et se fut retirée dans son duché de Bari ; après la mort de Bona, les rois de Pologne ont fait beaucoup de démarches auprès de la cour d'Espagne et de Rome pour obtenir le remboursement de cet emprunt ; l'auteur traite pour la première fois cette affaire fastidieuse dans son ensemble, sans faire cependant ressortir toute l'influence qu'elle a eue souvent sur la politique de la cour de Pologne ; suite et fin des deux premières parties de ce travail dans les numéros suivants jusqu'au numéro de nov.). — LEWICKI. Les recherches récentes sur la chronique de Pierre Wlast (curieux monument historique du xv^e siècle, basé sur des sources inconnues du xiii^e). = Octobre. Dr Antoine J. ROLLE. Semen Nalewajko (chef des cosaques saporogues décapité à Varsovie, 1596 ; fin dans le n° de décembre).

74. — Przegląd Polski. Revue polonaise de Cracovie. Janv. Aug. SOKOLOWSKI. La politique de Sigismond III envers l'Autriche (fin ; v. *R. h.* IX, 523). = Février. DUBIECKI. Kudak, forteresse de l'Ukraine intéressante monographie, mais faite avec peu de critique, de ce château-fort, qui a joué un grand rôle pendant les guerres des Cosaques au xvii^e siècle ; fin dans le n° de mars). = Mars. PASZKOWSKI. Lettres de Jefferson, président des États-Unis, à Kosciuszko (1798-1814 ; sur des affaires personnelles de K., concernant sa fortune en Amérique). = Juin. LISKE. Compte-rendu du Manuel d'histoire de Pologne de M. Bo-

brzynski. = Juillet. DROBA. André Krzycki considéré comme écrivain et homme d'état (essai d'une biographie du célèbre poète latin, archevêque de Gnezen, † 1537 ; cet essai fait regretter la mort prématurée du jeune auteur, décédé récemment ; fin dans le n° d'août). = Sept. D^r MYCIELSKI. Quelques mots sur Sigismond I (antécritique de l'article de M. Liske sur le livre de M. Bobrzynski). = Novembre. TARNOWSKI. Compte-rendu de l'ouvrage de M. Lisicki sur le marquis Wielopolski.

75. — **Indicateur suisse publié par la Société générale d'histoire suisse.** 1878, n° 5, et 1879, nos 4-5. — G. MEYER VON KNONAU. Notes sur l'histoire des Alemanes du III^e au V^e siècle. 213-496. — Th. DE LIEBENAU. A propos de Winkelried (cite une lettre déjà ancienne de M. le chancelier de Stürler, d'après laquelle le *Sempacherlied*, dans sa rédaction actuelle, ne daterait que du XVI^e siècle et serait l'œuvre d'un auteur réformé. M. de St. n'indique pas les raisons sur lesquelles il s'appuie ; mais il est permis de supposer qu'il a surtout en vue la strophe 20 :

Ach! richer Christ von himel,
 durch dinen herten tod
 hilf hüt uns armen sündern
 uss diser angst und not,
 he und tu uns bi stan,
 unser land und lüte
 in schirm und schuz behan.

Un auteur du XIV^e ou du XV^e siècle aurait dit, comme dans le chant de Næfels :

Ach! richer Christ von himel
 und Maria, reine magd,
 wellend ir uns helfen,
 so sind wir unverzagt.

C'est du moins la remarque que j'ai eu l'occasion de faire dans une de mes leçons, et je serais heureux de m'être rencontré, sans le savoir, avec l'honorable chancelier. P. V.). — IDEM. Une tentative du comte Ulrich de Wurtemberg pour réconcilier les Suisses avec l'empereur Frédéric III et la maison d'Autriche, 1470-1471. — A. STERN. Sur les dépêches d'Olivier Fleming (agent de Charles I^{er} en Suisse de 1629 à 1640). — Th. DE LIEBENAU. Une ambassade impériale en Suisse, 1644. — A. STERN. L'album de Jean Zollikofer de Saint-Gall, 1656 (autographes de Milton aveugle, Sam. Hartlib, J.-A. Comenius, Menasseh ben Israël, John Durie, Alex. Morus, etc.). — J. MEYER. Notice généalogique sur la famille de Nellenbourg. — G. MEYER VON KNONAU. Questions relatives à la charte d'émancipation d'Uri, du 26 mai 1231 (réfute par de bonnes raisons l'hypothèse d'après laquelle le roi Henri aurait voulu s'assurer le passage du Gotthard pour tendre la main à la ligue lombarde, et montre que l'explication de la charte doit être plutôt cher-

chée dans les rapports du roi avec Albert de Habsbourg, fils aîné du comte Rodolphe l'ancien). — J. SCHNEUWLY. La régiquine (cf. *Revue*, IV, 472. M. Schn. dérive ce mot du verbe *regiquir*, employé dans des documents fribourgeois de la fin du xiv^e siècle pour désigner un aveu fait en justice, soit spontanément, soit sous l'influence de la torture. Cette interprétation, confirmée par une note subséquente de M. L. Tobler, qui identifie *regiquir* avec l'ancien verbe allemand *verjehen*, n'empêche pas, selon M. Schn., que le terme de régiquine n'ait eu plus anciennement un sens plus large et n'ait été appliqué à toute déposition judiciaire). — Ch. LE FORT. Les étudiants suisses à Montpellier, 1585-1795. — G. DE WYSS. Discours prononcé à l'ouverture de la 34^e séance annuelle de la Société générale d'histoire suisse (coup d'œil sur les travaux de la Société de 1840 à 1879). — G. MEYER VON KNONAU. Notes complémentaires sur la *Continuatio casuum sancti Galli*. — P. VAUCHER. Questions d'exégèse et d'histoire (cherche à définir la portée d'une clause du pacte de Brumen, du 9 décembre 1315, et réfute une interprétation erronée de la convention secrète du 5 avril 1475). — Th. DE LIEBENAU. Sur une copie de la chronique bâloise de Nicolas Gerung. — E. DE MURALT. La Réforme civile de Zurich. — J. AMIET. Sur le champ de bataille de Wangen. — F. FIALA, Conrad de Mure et son *Libellus de sacramentis*, d'après un manuscrit récemment retrouvé de la fin du xiii^e siècle.

76. — **Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.** Bd. XX, 2. Abth., Heft 2, 1879. — J. BËCHTOLD. Les Argonautes zurichois à Strasbourg, 1576 (exploit célèbre d'une cinquantaine de Zurichois, qui, désireux de prendre part au tir de Strasbourg, s'embarquèrent, le 20 juin 1576, pour cette ville, emportant avec eux une bouillie de millet qu'ils déposèrent le soir, tiède encore, sur la table de Messieurs de Strasbourg. La dissertation de M. B. complète, en ce qui touche les Zurichois, la brochure que M. R. Reuss a publiée, il y a quatre ans, sur le tir de Strasbourg. Elle renferme, en effet, le journal de l'un des joyeux compagnons, le Dr G. Keller, et quelques compositions poétiques qui ont servi de canevas à Jean Fischart pour son poème : *Das Gluckhafft Schiff von Zürich*).

77. — **Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte.** Herausgegeben vom historischen Verein des Kt. Sanct-Gallen. Heft XVII, 1879. — G. MEYER VON KNONAU. Sources de l'histoire de Saint-Gall, 4^e partie : I. *Continuatio casuum Sancti Galli*. II. *Conradi de Fabaria continuatio casuum Sancti Galli* (La *Revue* a plus d'une fois déjà annoncé ces éditions modèles des chroniques de Saint-Gall, auxquelles on ne trouve à reprendre que pour le trop de densité. Le commentaire critique qui les accompagne constitue un vrai trésor pour l'histoire de la Suisse orientale durant le moyen âge).

78. — **Jahrbuch des historischen Vereins des Kantons Glarus.** Heft XVI, 1879. — Renferme, avec divers travaux d'intérêt

local, la suite, malheureusement trop courte, de la Collection de Documents pour servir à l'histoire du canton de Glaris, par feu le Dr J.-J. Blumer.

79. — Argovia. Jahresschrift der historischen Gesellschaft des Kt. Aargau. Bd. X, 1879. — P. WEISSENBACH. La ville de Bremgarten pendant le xiv^e et le xv^e siècle. — A. MÜNCH. Régestes des comtes de Habsbourg-Laufembourg (branche cadette de la famille de Habsbourg qui, jusqu'à la fin du xiv^e siècle, a joué un assez grand rôle dans l'histoire de la Suisse occidentale).

80. — Feuille centrale de la Société de Zofingue. XX^e année, n^o 2, décembre 1879. — P. VAUCHER. Sempach et Näfels (fragment d'un précis d'histoire suisse).

81. — L'Écho des Alpes. Publication des sections romandes du club alpin-suisse. 1879, nos 2-4. — Th. DUFOUR. William Windham et Pierre Martel. Relations de leurs deux voyages aux glaciers de Chamoni, 1741-1742 (texte original français de ces relations, dont on ne possédait jusqu'à présent que l'abrégé succinct et parfois peu fidèle de L. Baulacre, dans le *Journal helvétique* de 1743, et une traduction anglaise de 1744, réimprimée en partie par M. Alb. Smith dans son ouvrage sur le Mont-Blanc). — Ch. LE FORT. Les Sarrasins dans les Alpes (résumé des travaux de MM. OEhlmann, Gørgens, Düby, Freshfield et Coolidge).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — On annonce la mort de M. de FOURMONT, bibliothécaire adjoint de la ville de Nantes, auteur d'une *Histoire de la Chambre des comptes de Bretagne*.

— M. l'abbé LE PETIT, secrétaire de la société française d'archéologie, est mort le 24 janvier dernier.

— La réunion des délégués des sociétés savantes a eu lieu à la Sorbonne le 31 mars, les 1^{er} et 2 avril. M. L. Delisle, président de la section d'histoire du comité, a ouvert la première séance par un discours où il a exposé, avec une autorité qui n'appartient qu'à lui, les progrès que les nouveaux procédés de reproduction ont fait faire à la paléographie, et où il a fait connaître les principaux recueils de fac-similés publiés, ou en cours de publication en France et à l'étranger. Notre pays, auquel les recueils de fac-similés de l'École des chartes et de la société de l'École des chartes, et surtout le *Musée des archives départementales*, assurent un rang honorable pour la reproduction des documents d'archives et même de fragments de mss., s'est laissé beaucoup devancer par l'Angleterre, dans la reproduction intégrale des mss. Les mémoires lus cette année ont un intérêt moins local, une portée plus générale que ceux des années précédentes. On en compte trois consacrés à des états provinciaux ; celui de M. de Montégut, sur les états de Périgord (1368-1651), est le plus important. A côté de ces trois mémoires, qui attestent pour l'histoire des assemblées électives de notre pays un intérêt croissant dont M. Picot s'est justement félicité, nous signalerons un mémoire important de M. Lehugeur, sur l'administration et particulièrement sur les dépenses du duché de Nevers ; le travail de M. Finot sur la mission militaire du marquis de Toulangeon en Prusse, en 1786 ; le mémoire de M. Combes sur la république de Genève dans ses rapports avec la monarchie française jusqu'à la Révolution, qui paraît embrasser une période trop étendue pour être bien approfondi ; un chapitre fort intéressant de l'ouvrage que M. de Grammont prépare sur l'histoire du commerce aux Échelles du Levant et de Barbarie ; une lecture de M. Denys d'Aussy, sur *Henri de Rohan en Saintonge* (1611-1621). L'allocution dans laquelle M. de Boislisle a fait un nouvel appel au concours, jusqu'ici peu empressé, des sociétés savantes, pour le recueil des mémoires des intendants et où il a donné des détails sur le plan et l'état du travail, n'est pas une des communications les moins intéressantes qui aient été entendues par la réunion.

— Nous publierons dans notre prochain numéro une étude sur une

importante correspondance entre Louis XVI et Vergennes, au sujet des affaires d'Allemagne, par M. TRATCHEVSKY, professeur à Odessa.

— On a retrouvé dans les archives du ministère des affaires étrangères un manuscrit de Saint-Simon contenant une étude du plus haut intérêt sur Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Cet ouvrage va être publié par les soins de M. Faugère chez MM. Hachette et C^e.

— M. DE VOGÜÉ prépare pour la Société de l'histoire de France une nouvelle édition des *Mémoires de Villars*, publiés inexactement par Anquetil.

— L'abbé TRIGAN prépare une nouvelle édition de l'histoire ecclésiastique de la province de Normandie, publiée de 1756 à 1761, et qui paraîtra en 8 vol. in-8°, à Dieppe, chez l'éditeur Leprêtre.

— Notre collaborateur M. A. GAZIER a publié dans la *Revue des langues romanes*, et en volume chez Durand et Pedone Lauriel, les *Lettres à Grégoire sur les patois de la France*, 1790-1794; ces lettres forment d'importants documents, non seulement pour la langue, mais aussi « pour les mœurs et l'état des esprits dans les diverses régions de la France au début de la Révolution ». Elles sont suivies du rapport de Grégoire à la Convention, et de lettres de Volney, Merlet, Laboulaye, Pougens, etc.

— M. Ch.-E. RUELLE vient de faire paraître le 1^{er} fasc. de sa très importante *Bibliographie des Gaules*, couronnée en ms. par l'Académie des inscriptions. Elle comprendra l'indication de tous les ouvrages, mémoires et notices parus antérieurement à 1870 et concernant la Gaule aux époques préhistoriques, celtique et gallo-romaine. Elle sera divisée en deux parties, un catalogue méthodique et un catalogue alphabétique des auteurs. La première partie se subdivise en cinq séries : Généralités, Questions topographiques, Région, Départements, Étranger. Dans la première série qui porte le titre assez inexact de série générale, on trouve l'indication de tous les ouvrages de bibliographie, d'histoire, de topographie, d'archéologie, de numismatique, d'épigraphie, de linguistique, de littérature, relatifs à la Gaule. Le premier fascicule paru contient toute cette série générale, la seconde (topographie), la 3^e (régions) et une partie de la 4^e (départements). C'est un répertoire immense, très complet et disposé dans l'ordre le plus commode pour les recherches. Nous ne saurions trop le recommander à tous ceux qui s'occupent d'histoire et d'archéologie. Ils y trouveront un guide précieux. L'ouvrage complet qui formera 4 livraisons de 200 p. coûte en souscription 20 fr. (chez l'auteur, 1, rue de Lille, et aux librairies Didot, F.-B. Dumoulin, Champion et de la Société bibliographique). La souscription sera close le 15 mai, et le prix du volume sera porté à 30 fr.

— M. MAGEN a publié une lettre inédite de Henri IV à Bernard de Montaut (18 juin 1579), sur le démantèlement de Langon, ordonné par le maréchal de Biron, et vivement désapprouvé par le roi de Navarre.

— M. H. DE GRAMMONT continue ses études sur les relations entre la France et la régence d'Alger au xvii^e s.; la seconde partie, qui vient de

paraître (Alger, Jourdan), contient la *Mission de Sanson Napollon* (1628-1633).

— La librairie Charavay met en vente les *OEuvres de Bernard de Palissy*, publiées d'après les textes originaux, avec une notice historique et bibliographique et une table analytique par M. A. FRANCE. Ces œuvres sont les suivantes : 1° *Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leurs trésors*; 2° *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines, tant naturelles qu'artificielles ... le tout dressé par dialogues, esquels sont introduits la théorique et la pratique* par M. Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines du roy et de la royne sa mère; 3° *Devis d'une grotte pour la royne mère du roy* (aux Tuileries). Ces écrits sont curieux, et de nature à intéresser l'historien aussi bien, plus même que l'artiste.

— M. BADEAU a publié dans l'*Annuaire de l'Aube* pour 1880 et à part une étude sur *Henri IV à Troyes*, d'après des pièces d'archives, et un vitrail de Linard Gonthier, conservé à la bibliothèque de Troyes, qui représente l'entrée du roi dans cette ville en 1594; une reproduction de ce vitrail orne cette intéressante plaquette. (Troyes, Dufour-Bouquot.)

— Notre collaborateur M. Antoine THOMAS vient de faire paraître en volumes son étude déjà publiée dans la *Revue historique* sur les *États provinciaux de la France centrale sous Charles VII*. Sous cette nouvelle forme, l'ouvrage comprend : 1° l'étude déjà connue des lecteurs de la *Revue* sur l'organisation, les attributions et le rôle des états provinciaux; 2° le catalogue des sessions; 3° des notices biographiques sur les commissaires du roi; 4° les pièces justificatives et des tables très détaillées. Ces pièces justificatives, qui occupent le tome II presque en entier, donnent au livre une importance nouvelle, et lui assurent une place distinguée dans la bibliothèque des érudits qu'intéresse l'étude des anciennes institutions politiques et administratives de notre pays. (Paris, Champion, 2 vol. in-8°.)

— Le second vol. du *Chansonnier historique* du XVIII^e s., publié par M. Ch. RAUNIÉ, vient de paraître (Quantin, prix 10 fr.). Il comprend les chansons satiriques des années 1716 et 1717. Le régent, sa fille, la duchesse de Berry, les ducs de Noailles et de Saint-Simon, sont les personnages dont les noms reviennent le plus souvent. Il reste encore à paraître 2 vol. sur la régence.

— Notre collaborateur M. Louis LEGER vient de réunir en un vol., sous le titre *Nouvelles études slaves*, plusieurs études publiées par lui dans diverses revues. Les lecteurs de la *Revue historique* y retrouveront les lettres de Charles de Zerotin qui servit la France sous Henri IV; on y lira de plus, avec intérêt, une étude sur Georges Krijanitch, précurseur du panslavisme au XVIII^e s., une vive critique où l'auteur prouve que le *Véda stare*, recueilli et publié récemment par M. Verkovitch, est une falsification pure, un article sur la vie de province en Russie, un long et im-

portant travail sur Jean Hus, enfin deux articles instructifs sur François Palacky, le grand historien de la Bohême, et sur François Deak, le fondateur de la Hongrie moderne et libérale. (Paris, Leroux.)

— Notre collaborateur M. Antonin DEBIDOUR a publié (Nancy, Berger-Levrault) une étude sur *Le Général Bigarré, aide de camp de Joseph Bonaparte*, d'après ses mémoires inédits. Ces mémoires s'arrêtent en 1813. Ils ont fourni à M. Debidour d'intéressants extraits sur les campagnes de Hoche contre les Vendéens, sur la cour du premier consul, sur la bataille d'Austerlitz, la guerre d'Espagne et le roi Joseph.

— L'académie de Sainte-Croix à Orléans vient de faire paraître le tome IV de ses travaux. On y trouve les travaux historiques suivants : *Les Minimes d'Orléans*, par M. l'abbé Cochard. — *Dom Gérard et ses travaux littéraires*, d'après une correspondance inédite par M. Jarry. — *Étude sur Jacques Delalande, docteur, régent de l'université d'Orléans (1622-1703)*, par M. Daniel Bimbenet. — *Trianon, Marie-Antoinette, les arts et le théâtre*, par M. Maxime de La Rocheterie. — *Mystères joués à Fleury et à Orléans*, par M. Cuissard. — *Fondation de l'ordre des Bénédictines réformées de N. D. du Calvaire, M^{me} Antoinette-d'Orléans et le P. Joseph*, par M. E. Bouchet. — *La Conjuración de Catilina*, par M. Quinton. Tous ces mémoires ont leur intérêt. M. de La Rocheterie, d'après les mémoires du temps et les correspondances, a su décrire avec beaucoup d'art Trianon et ses fêtes. Nous regrettons pour M. Cuissard, comme il l'a du reste regretté lui-même, que les documents lui aient fait défaut ; mais il aura eu le mérite de signaler dans notre histoire locale une lacune que l'on n'y avait pas vue encore, et de la combler en partie. Le P. Joseph, l'*Éminence grise*, a sa place et sa réputation bien établie dans l'histoire ; comme religieux, on le connaissait mal. C'est sous ce dernier aspect que M. Bouchet le présente, grâce à des documents inédits communiqués par les religieuses du Calvaire. Mais le travail qui nous semble devoir particulièrement attirer l'attention des lecteurs de la *Revue* est celui de M. Jarry sur Dom Gérard. Dom Gérard naquit à Orléans en 1700, et passa la plus grande partie de sa vie à l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire. Nous lui devons une *Bibliothèque des auteurs Orléanais*, restée manuscrite, et dont Orléans possède deux exemplaires, l'original et une copie. Ce travail, du reste, fut fait par dom Gérard en collaboration avec ses amis, les érudits orléanais du temps, Jousse, Le Normand du Coudray, de Coinces, Massuau, dom Fabre. M. Jarry a déterminé avec beaucoup de sagacité la part qui revient dans l'œuvre commune à chacun des collaborateurs. C'est là que l'on a puisé à pleines mains, et sans en rien dire, pour les notices des écrivains orléanais insérées dans la *Biographie Michaud*. Quand le ministre Bertin conçut le projet de faire transcrire, dans toute la France, les documents utiles à l'histoire, dom Gérard se trouva naturellement désigné pour procéder au dépouillement des fonds orléanais. Nous savons maintenant à quelles sources il a puisé, et où se trouve le résultat de ses travaux. Voici la liste des établissements dont il a mis à

profit les archives, dispersées ou perdues aujourd'hui : l'évêché d'Orléans, l'Hôtel-Dieu, l'hôtel de ville, la cathédrale, le chapitre de Saint-Aignan et l'abbaye de Saint-Euverte. En dehors d'Orléans : Cléry, Meung, Saint-Benoît, Saint-Mesmin, Baugency, la Cour-Dieu, Voisins, le Lieu-Notre-Dame près Romorantin, Bourg-Moyen, Bonneval, Saint-Sulpice de Bourges. Il se proposait de visiter les châteaux de l'Orléanais quand il fut surpris par la mort (27 avril 1767). Quant aux chartes transcrites par dom Gérout, elles se trouvent disséminées à leurs dates respectives dans les 282 volumes de la collection Moreau, à la Bibliothèque nationale.

Dom Gérout avait entretenu avec Moreau, alors directeur du cabinet des chartes, une correspondance utile à consulter pour l'histoire de la grande entreprise à laquelle il travaillait, et parfois fort intéressante, à raison des détails qu'elle contient. Moreau l'avait prié de lui signaler les choses curieuses qui lui auraient passé par les mains. Voici quelques traits relatifs aux droits seigneuriaux, que nous trouvons dans une lettre datée de Saint-Benoît, 14 décembre 1764. L'un est obligé de baiser les talons de son seigneur ; un autre, de lui apporter un merle blanc ; un autre, de lui présenter dans un plat les parties naturelles d'un porc. Le seigneur de Cors a droit à tout l'argent qui se trouve, au moment du décès, dans le haut-de-chausse de son vassal. Le plus proche héritier est obligé d'apporter la culotte au château. Le marquis de Ganéur, en Berry, quand sa femme accouche, fait battre les étangs nuit et jour, pendant une neuvaine, crainte que le coassement des grenouilles n'incommode la marquise. Mais rien n'est plus singulier que ce qui se pratiquait à Montluçon. Les jeunes mariées, le lendemain des noces, étaient conduites sur le pont, en cérémonie, et là elles devaient « faire un vent à posteriori, sans quoy elles payaient cinq sols ». Ridicule pour ridicule, on aime mieux ce vassal obligé, quand il vient rendre hommage à son seigneur, de lui amener un roitelet sur un charriot attelé de quatre bœufs.

— En dehors des sociétés savantes, il vient de paraître plusieurs ouvrages historiques relatifs à l'Orléanais. : *Les Cosaques dans le Gâtinais en 1814*, par M. Dumesnil, sénateur, broch. in-8°. 140 p. Pithiviers, 1880. — *Les saints de l'église d'Orléans*, par M. l'abbé Cochard, vol. in-8°. Orléans, Herluison, 1880. — *La vénérable Louise de France*, fille de Louis XV, en religion Marie-Thérèse de Saint-Augustin, avec portrait gravé et fac-similé, par M. l'abbé Cyrille Gillet, docteur en théologie. Vol. in-8°. Orléans, Herluison, 1880. — *Sennely et son ancien prieuré*, br. in-8°, par M. Guillard. — *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais*, depuis le x^e siècle jusqu'au xvii^e, par M. Édouard Michel, 2^e partie, in-4°. Cet ouvrage a été publié à Lyon dans le cours de l'année dernière.

— Les Annales de la société d'émulation de l'Ain contiennent dans le premier fascicule de 1880 la suite d'un intéressant travail de M. JARRIN, commencé en 1877, et qui sera terminé cette année, sur *Bourg et Belley*

pendant la Révolution. Ce travail est fait en grande partie d'après les registres du département et des districts conservés aux archives de l'Ain, d'après ceux de la commune de Bourg, celui du comité de surveillance et celui de la société populaire. Il se terminera par des études biographiques sur La Baume-Montrovel, type du gentilhomme bressan rallié à la Révolution ; Brillat-Savarin, chef intelligent et habile du parti girondin dans l'Ain ; Gauthier des Orcières, montagnard modéré ; Royer, évêque de l'Ain ; Alexandre Goujon et Joubert ; à ces biographies s'ajoutera une étude du *Fareinisme*, secte révolutionnaire qui compte encore cinq à six cents adeptes dans l'Ain.

Le premier fascicule de 1880 contient aussi la fin d'un travail commencé l'année dernière, et fait d'après les documents, sur le coup d'état dans l'Ain, par M. DAGALLIER. Nous reviendrons sur ces deux travaux lorsqu'ils nous parviendront en volumes.

— Le conseil municipal de Bourg a voté, il y a un an, l'impression du cartulaire de la ville. L'archiviste municipal, M. J. Brossard, est chargé d'établir le texte. Ce travail, qui est en bonne voie, fournira les éléments de l'histoire d'une cité qui fut ville franche dès 1250, fut érigée en commune en 1408 et conserva ses privilèges communaux jusqu'en 1784. L'introduction sera faite par M. Jarrin.

Allemagne. — Le 13 déc. 1879 est mort à Bonn, à l'âge de 85 ans, le professeur Ferdinand WALTER, connu par son enseignement sur l'histoire du droit. Ses ouvrages les plus importants sont : *Römische Rechtsgeschichte bis auf Justinian* ; *Deutsche Rechtsgeschichte : Fontes juris ecclesiastici antiqui et hodierni* ; *Corpus juris Germanici*.

— Le 16 déc. 1879 est mort à Gættingen, à l'âge de 67 ans, le professeur ordinaire Joh. Ed. WAPPÆUS, connu comme ethnographe, ethnologue et statisticien, auteur de : *Handbuch des allgemeinen Geographie und Statistik* ; *Die Republiken von Süd-Amerika* et *Deutsche Auswanderung und Colonisation*.

— Le 24 déc. 1879 est mort à Munich, à l'âge de 51 ans, le docteur MESSMER, professeur d'archéologie, conservateur du musée national de Bavière.

— Le 30 déc. 1879 est mort à Constantinople, à l'âge de 69 ans, A. D. MORDTMANN, connu par ses recherches sur la géographie et les langues anciennes de l'Asie mineure. Il a écrit en 1858 une histoire du siège et de la conquête de Constantinople par les Turcs.

— Le 29 janvier est mort à Nuremberg, à l'âge de 86 ans, le colonel Charles FLEMING, savant numismate.

— Le 10 fév. est mort, à 78 ans, M. FOERINGER, bibliothécaire en chef de la bibl. de la cour et du royaume à Munich. Depuis 1839, il était rédacteur et bibliothécaire de la société historique de la Haute-Bavière, et s'occupait avec un zèle infatigable de l'histoire de Bavière. Il a inséré de nombreux mémoires dans les recueils de cette société. La mort l'a surpris au moment où il s'occupait de son grand travail : *Philipp Appian und sein Kartenwerk*.

— Le 21 février est mort à Hambourg, à l'âge de 85 ans, F. WOLFG. ULLRICH, professeur émérite au *Johanneum* de cette ville, connu par ses travaux sur Thucydide et sur les antiquités du droit public athénien.

— Il y a peu de temps est mort le professeur de Kiel, M. RATJEN, qui appartenait à l'université de cette ville depuis 1830, membre en 1848 de la chambre du Schleswig-Holstein. Une partie de ses écrits est relative à l'histoire du Schleswig-Holstein.

— On nous annonce la création d'un séminaire historique à l'université de Leipzig. Ce séminaire est divisé en deux sections, dont l'une est dirigée par M. Noorden, l'autre par M. W. Arndt. Dans le semestre d'hiver, celui-ci a étudié avec ses élèves les annales carolingiennes. On se fera une idée de l'activité du savant professeur et de beaucoup de ses collègues, car cette multiplicité et cette variété de travaux n'ont rien d'exceptionnel en Allemagne, quand on saura que M. Arndt, en même temps qu'il dirigeait le séminaire en question, faisait un cours sur l'histoire moderne d'Allemagne de 1648 à 1786. Pendant le semestre d'été, M. A. fera deux cours, l'un sur les antiquités germaniques, l'autre sur la chronologie.

— Il vient de se fonder à Tilsitt une société littéraire lithuanienne qui s'occupera de l'histoire et de la littérature de la Lithuanie.

— Le professeur Dahn de Königsberg veut entreprendre un catalogue des publications relatives à l'hist. primitive des Germains et à l'époque des émigrations et prie les auteurs et les éditeurs de lui envoyer les titres exacts de ces publications.

— Le *Neue Anzeiger für Bibliographie und Bibliotekwissenschaft* 1880, Hft. 2, contient une liste des ouvrages sur la guerre franco-allemande qui font partie de la bibliothèque militaire du roi Albert de Saxe.

— M. H. ANDRESEN vient de publier (Henninger, à Heilbronn) le 2^e et dernier volume de son importante édition du *Roman de Rou*, par Wace. Le texte est suivi d'une étude grammaticale sur la langue de l'auteur, de remarques historiques et autres sur les trois parties de la chronique, d'une table détaillée des noms propres cités dans les deux vol., enfin d'une table de concordance des pages et des vers de l'éditeur avec les pages et les vers de celle de Pluquet.

— Le 28^e fasc. du lexique des écrivains hambourgeois, composé par A. H. KELLINGHUSEN et publié par la société d'histoire hambourgeoise, vient de paraître ; il contient les noms Valentiner-Westphalen.

— La librairie Siegfried et Mittler, de Berlin, vient de publier pour la société d'histoire de Berlin le 1^{er} vol. d'un annuaire des publications historiques (*Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*), destiné à rendre aux historiens les services les plus signalés ; il donne l'indication et l'analyse détaillée des principaux livres d'histoire parus en 1878. Ce catalogue est divisé en 3 parties, antiquité, moyen âge et temps modernes, et dans chacune de ces divisions les livres sont indiqués d'après l'ordre des pays et des temps. MM. ABRAHAM, HERMANN et Edm. MEYER se sont partagé le travail, qui est des plus complets et des plus utiles.

— Le gymnase royal de Joachimthal, à Berlin, vient de publier un recueil commémoratif, qui contient les travaux suivants d'archéologie et d'histoire : Planer, *Les Antesignani de César*. — Genz, *Capitis diminutio*. — Dondorff, *Aphorismes pour l'appréciation de la constitution de Solon*. — Schneider, *Quibus ex fontibus petiverit Diodorus libri III cap. 1-48*. — Ritter, *De titulis graecis christianis commentatio II*.

— M. Tollin vient de publier une réimpression du livre de Servet qui a été brûlé et dont on croyait tous les exemplaires détruits : *In quemdam medicum apologetica disceptatio pro astrologia*.

— Dissertations universitaires : MARBURG, 1878. *Brandt*, Beitrag zur Lehre vom Senatusconsultum Pegasianum. — MARBURG, 1879. *Hunrath*, Über die Quellen Strabo's im 6 buch ; *Schanz*, Die Handelsbeziehungen zwischen England und den Niederlanden 1485-1547. — BOXX, 1879. *Færster*, De fide Flavii Vegetii Renati ; *Hochgürtel*, Beitrag zur geschichtlichen Entwicklung der kirchlichen Zehnten im fränkischen Reiche ; *Napp*, De rebus ab imperatore M. Aurelio Antonino in oriente gestis ; *Schmitz*, Die französische Politik und die Unionsverhandlungen des Concils von Constanz ; Georg TANNER's Briefe an Bonifacius u. Basilius Amerbach 1554-1567. Herausgegeben von R. v. *Stintzing* ; *Usener*, De Stephano Alexandrino. = BRESLAU, 1879. *Bittner*, Wazo u. die Schulen von Lüttich. = DORPAT, 1878. *Bonwetsch*, Die Schriften Tertullians. = ERLANGEN, 1878. *Kähler*, De auctoribus belli Africani et belli Hispaniensis. = GIESSEN, 1879. *Schürer*, Die Gemeindeverfassung der Juden in Rom in der Kaiserzeit. = GOETTINGEN, 1878. *Bornemann*, De Castoris chronicis, Diodori Siculi fonte : *Gerdes*, Die Bischofswahlen in Deutschland unter Otto den Grossen 953-973 ; *Jastrow*, Zur Stellung der Sklaven bei Deutschen und Angelsachsen ; *Landsberger*, Graf Odo I von Champagne 995-1037 ; *Leding*, Die Freiheit der Friesen im Mittelalter ; *Meinardus*, Die Succession des Hauses Hannover in England und Leibniz ; *Moltmann*, Theophano in ihrer Bedeutung für die Politik Otto's I und Otto's II ; *Wendt*, Die Nationalität der Bevölkerung der deutschen Ostmarken vor dem Beginne der Germanisirung. = GOETTINGEN, 1879. *Berner*, Verfassungsgeschichte der Stadt Augsburg bis 1276 ; *Genzken*, De rebus a P. et Cn. Cornelii Scipionibus in Hispania gestis ; *Kaufmann*, Die Wahl König Sigmunds von Ungarn zum deutschen Könige. = HALLE, 1878. *Geschwandtner*, Quibus fontibus Trogius Pompejus in rebus successorum Alexandri Magni enarrandis usus sit ; *Güldenpennig*, Die Quellen zur Geschichte des Kaisers Theodosius des Grossen ; *Ifland*, Die Kämpfe Theodosius des Grossen mit den Gothen ; *Schmidt*, De Seviris Augustalibus ; *Wetzell*, die Chroniken des Beda Venerabilis.

Angleterre. — Parmi les mss. récemment acquis par le British Museum, signalons les papiers de la famille de Nicholas, dont la plus grande partie consiste dans la correspondance et les papiers de sir Edward Nicholas, secrétaire d'état sous Charles 1^{er}. A la même époque

appartient un journal des séances de la chambre des communes, tenu de 1642 à 1647 par Laurence Whitaere, député d'Okehampton. Notre collaborateur M. S. R. Gardiner a offert des copies de documents appartenant aux archives de Simancas et à d'autres dépôts relatifs au règne de Jacques I^{er}. Il faut encore mentionner un volume de documents provenant de l'Échiquier, des années 1570-1799, un autre de documents relatifs à la monnaie de 1599 à 1677, et quelques papiers relatifs à l'accusation de complicité dans la rébellion de Monmouth qui fut dirigée contre Francis Creswicke.

— M. J. STEVENSON prépare la publication d'un très intéressant mémoire écrit par Nau, le secrétaire de Marie Stuart.

— M. le prof. MONTAGU BURROWS prépare un travail important sur la politique extérieure de la Grande-Bretagne sous le règne de Georges III.

— M. HOVENDEN a publié la 1^{re} partie de ses *Monumental inscriptions in the old churchyard of St-Mary, Newington*, ouvrage intéressant pour l'histoire généalogique et biographique.

— Le 6^e vol. des *Records of the English Province of the Society of Jesus*, par M. Foley, repose principalement sur des documents provenant du collège anglais de Rome.

— M. JOHN HODGES va publier des notes chronologiques de dom Bennet Welden, moine de Saint-Edmond à Paris, sur l'état de la congrégation anglaise de Saint-Benoit en 1709. Ces notes sont tirées des archives des maisons de cette congrégation à Douai, en Flandres, à Dieu-Louard en Lorraine, à Paris, et à Lamspring en Allemagne.

— M. Alex. MACKINTOSCH SHAW va livrer à l'impression les *Historical memoirs of the house and clan of Mackintosh and of the clan Chattan*.

Autriche-Hongrie. — Notre correspondant, M. le Dr J. VON ZAHN, archiviste de la province de Styrie et bien connu par ses travaux sur l'histoire de son pays, commence la publication d'une revue intitulée : *Steiermärkische Geschichtsblätter* (Graz, Leykam-Josefsthäl). Le 1^{er} fasc. du vol. I contient un récit légendaire du xvi^e s. : *Comment les sires de Liechtenstein et de Stubenberg ont trouvé grâce devant l'empereur Frédéric* ; — deux lettres du Dr A. Schenck à l'évêque Georges de Chiemsee, vicaire-général de Salzbourg, datées de 1484, et qui donnent des détails intéressants sur le séjour de l'empereur Frédéric III à Gratz ; — une relation du voyage du Dr Pfister à Rome pour obtenir la confirmation de l'évêque Maurice de Freising (1559-60) ; — un rapport du médecin Schober sur l'insalubrité des boutiques à Gratz, 1580 ; — la lettre d'un missionnaire jésuite d'Autriche au prévôt de Pcellau, au sujet de son voyage à Mexico, 1681 ; — des documents relatifs aux finances de Gratz ; — des privilèges accordés à des villes ou marchés de Styrie ; — le fac-similé d'une page d'un incunable de 1493, le livre des chroniques de Hartmann Schedel.

— M. Victor von KRAUS vient de publier (Vienne, Ilælder) une bro-

chure intéressante sur les rapports de Maximilien I^{er} avec Sigismond de Tyrol, en 1490-96.

— D'ici à peu paraîtra le premier fascicule d'une *Zeitschrift für Geschichte und Statistik des Benedictiner-Ordens*, rédigé par P. Maurus Kinter O. S. B., archiviste du couvent de Raigern en Moravie.

Belgique. — M. P. WILLEMS vient de publier (Louvain, Peeters ; Paris, Pedone-Lauriel) la 4^e édition de son livre le *Droit public romain depuis la fondation de Rome jusqu'à Justinien, ou les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques*. Cet ouvrage est appelé à rendre un grand service à ceux-là surtout qui ne peuvent lire les ouvrages de Becker, de Marquardt, de Mommsen, etc., sur la matière. M. Willems annonce en même temps la très prochaine apparition du t. II et dernier de son livre si remarqué sur le *Sénat de la République romaine*. Nous rendrons compte de ce dernier ouvrage aussitôt qu'il aura paru en entier.

États-Unis. — L'ex-président de la confédération du sud, M. Jefferson Davis, termine une histoire de la guerre de sécession, qui paraîtra en 2 vol. chez Appleton, New-York, sous le titre : *Memoirs of the civil War*.

Italie. — Le pape a fait diverses acquisitions importantes pour la Vaticane ; ce sont plusieurs mss. en parchemin du xii^e s., contenant le *Corpus juris* de Justinien, avec les glosses de l'école de Bologne ; deux exemplaires anciens des décrétales de Grégoire IX, avec des glosses de la même école ; un vol. de décisions de la Rote romaine du xiv^e s., et une abondante série de pièces du xvi^e s.

— Le ministère de l'agriculture et du commerce a décidé la publication d'une bibliographie romaine depuis le xvi^e s. jusqu'à nos jours, qui devra être terminée en 5 ans et comprendre 5 volumes.

— M. C. MINIERI RICCIO vient de publier (Naples, Furcheim) la 1^{re} part. du t. II de son *Saggio di codice diplomatico formato sulle antiche scritture dell' Archivio di stato di Napoli*. Les 74 diplômes contenus dans le présent vol. vont du 25 fév. 1286 au 1^{er} juillet 1434, et sont importants surtout pour l'histoire de la seconde dynastie angevine.

— M. Attilio PLONCHER vient de publier une étude sur la vie et les œuvres d'un érudit de la renaissance, Lodovico Castelvetro, *Della vita e delle opere di Lod. Castelvetro*, chez Cagnani à Conegliano.

— Le continuateur des Annales de Baronius, le P. Generoso Calenzio, livrera bientôt à l'impression six vol. in-fol. embrassant une période de six ans et une partie des pontificats de Sixte V, Urbain VII, Grégoire XIV et Innocent IX. Ces vol. contiennent beaucoup de documents inédits, notamment 200 brefs de Sixte V. L'époque de Clément VIII et de Léon XI occupera six autres volumes.

— M. L. FRATI vient de publier le 6^e fasc. du t. III des *Statuti del comune di Bologna 1245-1267* ; ce fasc. termine la publication du texte,

il reste encore à publier la préface et les tables. (*R. deput. di storia patria per le prov. dell' Emilia.*)

— La *Società ligure di storia patria* a publié : 1° le 1^{er} fasc. du t. VII de ses actes, 2^e part., qui contient la fin du *Codice diplomatico delle colonie tauro-liguri durante la signoria dell' Ufficio di S. Giorgio* 1453-1475 ; 2° le 3^e fasc. du t. XIII, qui contient : *Une entreprise contre Gênes sous le règne du duc Lud. de Savoie*, par G. CLARETTA, une chronique de Gênes, écrite en français par M. Salvago, et publiée par C. DESIMONI, des notices curieuses par M. STAGLIENO, sur Paolo de Novi et sa famille, 49 pièces extraites de l'Échiquier de Londres, et relatives aux comptes des dépenses faites par une ambassade anglaise en Perse, 1292-93.

— M. Gius. MÜLLER vient de publier un vol. in-4° de documents sur les rapports des villes toscanes avec l'Orient chrétien et avec les Turcs jusqu'en 1531 ; ces documents, dont plusieurs sont en grec, vont de 1108 à 1532.

Pologne. — La commission historique de l'académie des sciences de Cracovie a publié vers la fin de l'année 1879 trois nouveaux volumes de documents historiques : 1° le 1^{er} volume du cartulaire de la ville de Cracovie, *Codex diplomaticus Civitatis Cracoviensis*, publié par M. Fr. PIEKOSINSKI, contenant les privilèges concédés à cette ville par les ducs et rois de Pologne, 1257-1506 ; un 2^e vol. qui va paraître contiendra les décrets du conseil communal de cette ville et autres documents concernant son histoire au moyen âge. — 2° Le 1^{er} vol. de la collection *Acta Joannis III Regis*, contenant la correspondance diplomatique de la cour de France avec la Pologne, 1674-77, tirée des archives du ministère des affaires étrangères à Paris, publiée par M. CAS. WALISZEWSKI ; la plupart des documents est reproduite textuellement, ceux qui ont moins d'intérêt ne sont qu'analysés. — 3° Le 1^{er} vol. de la correspondance du cardinal Hoësius, *Stanislai Hosii epistolae*, contenant les lettres de H. et à H., 1525-1550, publiées par M. Vin. ZAKRZEWSKI ; ce volume est précédé de la biographie du cardinal par son secrétaire, Stan. Reszka (Rescius), parue pour la première fois en 1584, et reproduite ici par le prof. HIPLER ; ce dernier a contribué en outre à cette publication en réunissant une grande partie des lettres contenues dans ce volume.

— Le R.-P. Valérien KALINKA a commencé la publication de son grand ouvrage sur les derniers temps de la république polonaise « *La diète de quatre ans* » 1788-92, ouvrage attendu depuis quelques années et pour lequel l'éminent historien a fait beaucoup de recherches dans les archives de Vienne, de Berlin et dans plusieurs archives polonaises (v. R. II. VI, 898 et IX, 523). Le 1^{er} vol., qui vient de paraître (Cracovie, imp. du « Czas », 583 pages, in-8°), contient dans 3 livres les préliminaires de cette diète mémorable et son histoire pendant les premiers 15 mois de ses débats, octobre 1788-décembre 1789.

— A l'occasion de l'anniversaire quatre fois séculaire de la mort du

plus illustre historien polonais Jean DLUGOSZ (Longinus), chanoine de Cracovie, mort archevêque-nommé de Léopol le 19 mai 1480, doit avoir lieu à Cracovie un congrès historique sous les auspices de la commission historique de l'académie des sciences. Ce congrès réunira tous ceux qui s'occupent des travaux concernant l'histoire, tant politique que littéraire, artistique ou archéologique de Pologne; les savants polonais doivent y adopter un plan pour la publication future de travaux et de documents.

Russie. — Un vol. posthume de l'*Histoire de Russie*, de Solovieff, formant le 29^e de cet ouvrage considérable, paraîtra prochainement.

Suisse. — Le Dr OTTO HENNE-AM RHYN vient de publier les 2 premières livraisons d'une *Kulturgeschichte des Judentums* (Bern, Rudolph Costenoble, 1880. 224 p. in-8^e). La pensée de l'auteur est tout entière dans le singulier titre qu'il a mis en tête de son livre. Il s'agit pour M. Henne-Am Rhyrn de démontrer que la civilisation est à peine compatible avec le judaïsme. C'est donc au fond un grand et long pamphlet contre les Juifs que l'auteur s'est proposé d'affubler du nom prétentieux d'une histoire. M. le professeur Treitschke, à Berlin, a ouvert cette nouvelle croisade contre les mécréants, et il a trouvé un grand nombre d'acolytes qui ont suivi son exemple. Ce sont là des accès de judéophobie qui se peuvent observer périodiquement en Allemagne, et qui ressortent plutôt de la pathologie que de la science historique.

Turquie. — D'après le rapport du Dr D. H. Müller, il y a à Constantinople une commission qui s'occupe de faire le catalogue des mss. des principales bibliothèques de cette ville.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les *Bulletins* et la *Chronique*.)

BALCH. Histoire des Français en Amérique pendant la guerre de l'indépendance des États-Unis. 1 vol. Sauton. — BAUDRILLART. La Normandie. Passé et Présent. Hachette. — BECQUART. Les communes de l'arrondissement de Lille. — CALLEMER. Études sur les antiquités juridiques d'Athènes. Le droit de succession légitime à Athènes. Pedone Lauriel. — CALONNE. La Vie municipale au xv^e s. dans le Nord de la France. Didier. — Comte de COSNAC. Souvenirs du règne de Louis XIV. Didot. T. VII. — Correspondance de

Madame, duchesse d'Orléans, p. p. Jaeglé. Quantin. 2 v. — DAPONTES. Éphémérides daces ou chronique de la guerre de quatre ans (1736-1739), t. I, Leroux. — DEVERIA. Histoire des relations de la Chine avec l'Annam Vietnam du XVI^e au XIX^e s. Leroux. — Le R. P. INGOLD. Généralats du cardinal de Bérulle et du P. de Condren. Sauton, 1880. Essai de bibliographie oratorienne. 1^{er} fasc. Ibid. — JURIEN DE LA GRAVIÈRE. La Marine des Anciens. T. II. Plon. — Fr. LENORMANT. Les origines de l'histoire. Maisonneuve, 1880. Les antiquités de la Troade. Ibid. — L. PARIS. Histoire de l'Abbaye d'Avenay, 2 v. Picard. S. REINACH. Manuel de Philologie classique. Hachette. — SEQUANUS. La mort d'Aimée VII. Lyon, Chateaufort. — V. (G. de). Histoire des d'Orléans, t. I. Ollendorff.

BALDAMUS. Das Heerwesen unter den späteren Karolingern. Breslau, Kœbner. — Berlin und Petersbourg. Leipzig, Duncker et Humblot. — BINDING. Lex Burgundionum. Berne, Stämpfli. — BUCHOLZ. Die Würzburger Chronik. Leipzig, Duncker u. Humblot. — Chronica regis Coloniensis. Hanovre, Hahn. O. GIERKE. Johannes Althusius u. die Entwicklung der naturrechtlichen Staatstheorie. Breslau, Kœbner. — GÜDEMANN. Geschichte des Erziehungswesens und der Cultur der Juden in Frankreich und Deutschland. Wien. — JORDAN. Topographie der Stadt Rom im Alterthum. 2 vol. Berlin, Weidmann. — KRUSCH. Der 84. jährige Ostercyclus in seine Quellen. Leipzig, Veit. — LAUTH. Aus Ägyptens Vorzeit. 2 liv. Berlin, Hofmann. — LEO. Aus meiner Jugendzeit. Gotha, Perthes. — MENADIER. Qua condicione Ephesii usi sint inde ab Asia in formam Provinciae redacta. Berlin, Francke. — MÜLLER. Geschichte des Festungskrieges. Berlin, Oppenheim. — C^{te} de PETTENEGG. Ludwig und Karl Grafen von Zinzendorf. Vienne, Braumüller. — PHILIPPSON. Geschichte des Preussischen Staatswesens. 1^{er} vol. Leipzig, Veit. — TEUTSCHLÄNDER. Michael der Tapfere. Vienne, Græber. — THOMAS. Zur Quellenkunde des venezianischen Handels u. Verkehr. — VAMBÉRY. Die primitive Cultur des turko-tatarischen Volkes. Leipzig, Brockhaus. — WYCHGRAM. Albertius Mussato. Leipzig, Veit.

B. N. The Jesuits, their foundation and history. 2 vol. Londres, Burns et Oates. — BUNBURG. History of Ancient Geography. 2 v. Londres, Murray. — POOLE. A History of the Huguenots of the Dispersion. Londres, Mac Millan.

FRANCESCHI. L'Istria, note storica. Parenzo. — GENTILE. Le Elezioni ed il Broglio nella Repubblica romana. Milan, Hoepli. — KANDLER. Notizie storiche di Montona. Trieste. — Id. Pirano, monografia storica. Parenzo. — Notizie storiche di Pola. Parenzo.

DEVAUX. Études politiques sur l'histoire romaine. 2 vol. Hachette.

LISKE. Viajes de Extranjeros por España y Portugal en los siglos xv, xvi y xvii. Madrid, Medina.

DANIELSON. Englands socialpolitik och ekonomisk-sociala Utveckling under XIII-XVI arhundradet. Helsingfors.

ERRATUM DU PRÉSENT NUMÉRO.

P. 181, l. 37, au lieu de : *Port Vendres*, lisez : *Porto Venere*.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

ET L'ESPAGNE

DE 1792 A 1797.

IV. — LE TRAITÉ D'ALLIANCE ENTRE LA RÉPUBLIQUE ET L'ESPAGNE.

1795-1797.

I.

*Instructions du Comité de salut public en vue d'une alliance
avec l'Espagne. — La diplomatie de Sieyès.*

Août 1795.

Le 22 juillet 1795, la paix entre la France et l'Espagne avait été signée à Bâle par l'ambassadeur de la République, Barthélemy, et M. d'Yriarte, plénipotentiaire espagnol. Le 24 thermidor (11 août 1795), Barthélemy écrivait au Comité de salut public :

« Les dernières lettres que M. d'Yriarte a reçues de sa cour sont antérieures à la nouvelle de la paix qui ne lui était pas encore parvenue. Toutes sont conçues d'après l'idée qu'il aurait mené de front et la pacification et un traité d'alliance. M. d'Yriarte pense qu'on lui saura peut-être mauvais gré d'avoir séparé ces deux choses... Il me dit qu'il est déjà en fonds pour entrer avec moi en explication sur des liens plus intimes que nos deux gouvernements pourraient contracter. Il ne doute pas que le courrier qui a porté à Madrid le traité de paix et qu'il attend de retour incessamment ne lui apporte encore de plus amples instructions. Vous m'en avez promis vous-mêmes,

citoyens représentants, par votre lettre du 14, de sorte que mes conférences avec M. d'Yriarte commenceront quand vous voudrez. »

L'ouverture était précise. Les dispositions de l'Espagne n'étaient pas douteuses et Yriarte ne s'en cachait point. En communiquant le traité de paix au ministre de Prusse à Bâle, M. de Hardenberg, Yriarte l'avait présenté comme un moyen de resserrer les liens entre la France et la Prusse. « Déjà, écrivait Barthélemy ¹, M. d'Yriarte a fait entendre plus d'une fois à M. de Hardenberg que l'Espagne serait disposée à se lier avec la Prusse afin de donner d'autant plus de poids à la coalition qu'il devient nécessaire que quelques puissances forment pour réprimer l'ambition des autres. M. de Hardenberg n'a pas repoussé ces insinuations. »

Ce langage répondait entièrement aux désirs du Comité de salut public et l'Espagne entraît ainsi d'elle-même dans les vastes desseins qu'il formait alors pour la politique générale. En négociant avec l'Espagne, le Comité poursuivait deux objets, la paix d'abord, qui en rendant disponible l'armée des Pyrénées permettrait de pousser à fond la guerre contre l'Autriche, et ensuite l'alliance qui, en joignant aux flottes de la République les forces maritimes de l'Espagne, fournirait le moyen d'attaquer l'Angleterre sur les mers et dans les colonies. La paix était faite, il restait à conclure l'alliance. Le Comité de salut public y apporta d'autant plus d'activité qu'il y vit un moyen de couper court aux critiques qui s'étaient élevées contre le traité de paix.

Ces critiques n'avaient été qu'indiquées à la tribune de la Convention ; elles se présentèrent sous une forme plus nette et plus accusée dans le sein même du Comité ². Deux mémoires surtout attirèrent l'attention du gouvernement. L'un était du ci-devant marquis de Poteratz, l'autre de Bourgoing. Poteratz, fameux faiseur politique, le plus actif, le plus roué, le plus fécond en projets et malheureusement aussi le plus influent des agents secrets du Comité en ce temps-là et bientôt après du Directoire, Poteratz avait adressé à Boissy d'Anglas, avec lequel il était en relation, une très vive critique du traité de Bâle. Ce traité, disait-il, trahit « une ignorance profonde et une maladresse insigne de la part

1. Au Comité, 15 thermidor (2 août 1795).

2. Cf. Fain, p. 243.

de vos agents, s'il n'y a pas eu la plus coupable corruption ». Il fallait, poursuivait-il, exiger le Port-du-Passage et la Louisiane au lieu de Saint-Domingue : tout cependant n'était pas perdu, et le Comité pouvait profiter de l'échange des ratifications pour modifier le traité dans ce sens : il faudrait au moins reprendre le Port-du-Passage dans la négociation de délimitation des frontières et échanger la partie espagnole de Saint-Domingue contre la Louisiane¹. Bourgoing, sous une forme moins agressive, ne se montrait guère moins sévère. Dans un mémoire remis à Otto et transmis par ce dernier au Comité, il établissait que le traité se ressentait de la précipitation avec laquelle il avait été conclu et de l'esprit de générosité exagérée dans lequel il avait été négocié. On aurait dû stipuler d'une manière plus ferme des indemnités pour les Français expulsés d'Espagne ; on aurait dû mieux déterminer la frontière et y comprendre la vallée d'Aran. « Nous n'avons pas, disait Bourgoing, profité de notre position menaçante pour arracher à l'Espagne dans ce traité de paix des stipulations avantageuses pour notre commerce. » Il convenait de réclamer les privilèges obtenus sous Charles II, de faire revivre le *Pacte de famille* et les conventions subséquentes, d'accorder d'ailleurs aux Espagnols une réciprocité entière qui autrefois n'était guère que dans les mots. Bourgoing pensait que la crainte des Anglais, habilement exploitée, pourrait conduire au but. Il faudrait démontrer à l'Espagne la nécessité d'une alliance, et faire payer cette alliance par des avantages commerciaux. Il convenait donc de faire marcher de front les deux négociations de l'alliance et du traité de commerce². — Le plan était spécieux ; il s'appuyait sur le précédent du *Pacte de famille* qui, comme on le sait, était en grande faveur en l'an III, et sur l'autorité d'un diplomate de profession. Mais il partait d'un sentiment faux de la situation et d'une appréciation erronée des dispositions de l'Espagne qui avait autant de répugnance au traité de commerce que d'empressement pour l'alliance. « On ne voit d'abord, dit Fain³, dans la réunion de ces deux contrats, que l'avantage de les emporter promptement l'un par l'autre ; mais on ne tarde pas à

1. Poteratz à Boissy, 14 et 19 thermidor (1^{er} et 6 août 1795), archives des affaires étrangères.

2. *Quelques réflexions sur le traité de paix avec l'Espagne*. De Bourgoing par les mains du citoyen Otto. 22 thermidor (9 août 1795).

3. P. 249.

s'apercevoir qu'on a embarrassé la négociation principale qui était simple par un accessoire qui était très compliqué. Les gens du métier s'en sont mêlés ; une fois introduits, les gens du métier vont s'en rendre les maîtres et tout embrouiller. »

Le Comité adopta les vues de Bourgouing, mais le choix qu'il fit d'un de ses membres pour suivre la correspondance d'Espagne influa, bien plus encore que les conseils des *gens du métier*, sur la tournure que prit la négociation. Ce fut en effet, à partir de ce moment et jusqu'à l'expiration des pouvoirs du Comité de salut public, Sieyès qui conduisit les affaires d'Espagne. Il était rentré au Comité le 15 thermidor¹. Merlin de Douai, nommé président, cessa de s'occuper des relations extérieures; Rewbell reprit la direction des affaires du Nord, Sieyès concentra dans ses mains celles de l'Espagne. Il y apporta son esprit abstrait et compliqué, son caractère absolu, son goût pour les subtilités, ses formes péremptoires et son impatience de toute contradiction : en résumé, sauf le masque sentencieux et les prétentions à la profondeur et au mystère, l'homme le moins apte à la diplomatie et aux négociations. Il avait beaucoup lu, mais il avait étudié tout, hormis l'histoire. « Les prétendues vérités historiques, disait-il, n'ont pas plus de réalité que les prétendues vérités religieuses..... Assez d'autres se sont occupés à combiner des idées sensibles toujours d'accord avec les événements... La science politique n'est pas la science de ce qui est, mais de ce qui doit être². »

Dès que le rapport de Barthélemy du 24 thermidor fut parvenu au Comité, Sieyès écrivit en marge : « Voir cette lettre du 11 et les autres réponses du Comité pour saisir son intention jusqu'à ce jour et marcher dans le même sens. » La recherche fut faite. Peu de temps après, les idées du Comité étaient arrêtées. On lit dans les *Instructions* qui furent dressées en fructidor an III pour Le Hoc, nommé ministre en Suède : « Notre alliance avec l'Espagne était et sera toujours dans les principes, surtout pour cet état. Cette vérité deviendra chaque jour élémentaire en géographie politique. Le pacte de famille qui en fut la suite n'avait

1. Composition du Comité du 15 thermidor au 15 fructidor : Sieyès, Rewbell, Merlin de Douai, Jean Debry, Boissy d'Anglas, Doucet de Pontécoulant, Vernier, Deferron, Rabaut, Marce, Blad, Gamon, Louvet, Larivière, Lesage, Letourneur.

2. Voir Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. V, art. Sieyès.

d'inconvenant que le nom, puisqu'il était utile aux peuples. Lorsqu'on aura bien reconnu que la prospérité d'une nation ne nuit à aucune autre, nous sentirons combien la France et l'Espagne doivent mutuellement s'enrichir. L'agriculture de l'Espagne augmenterait la population, et l'industrie française agrandirait l'un et l'autre commerce. »

Ce furent ces principes que le Comité développa dans sa correspondance avec Barthélemy. Le 29 thermidor (16 août 1795), le Comité lui écrivit qu'il se félicitait des dispositions de M. d'Yriarte. Il ajoutait ¹ :

« En effet, la situation des deux pays, leurs anciennes habitudes, leurs besoins réciproques et surtout leur ressentiment bien fondé envers un gouvernement qui, dans cette dernière guerre, a dévoilé tout ce que l'intrigue, l'avidité et l'ambition ont de plus atroce, toutes ces considérations exigent impérieusement le retour d'une alliance qui n'aurait jamais dû être rompue. Mais nous pensons aussi que vu les difficultés que l'on éprouvera dans la suite à conclure un traité de commerce avec l'Espagne, il serait à propos de réunir, s'il est possible, dans un seul traité les stipulations qui concernent l'alliance et le commerce. En attendant que nous ayons adopté les bases de ce traité important, qui, joint aux autres mesures que le gouvernement prendra dans la suite, décidera peut-être du sort de l'Angleterre, nous vous autorisons à recevoir de M. Yriarte toutes les ouvertures qu'il voudra vous faire touchant un traité d'alliance, et à l'assurer que les intentions qu'il vous a déjà manifestées à cet égard coïncident parfaitement avec celles du Comité de salut public, et que, pour rendre cette alliance plus durable, nous serions disposés à réunir sous le même point de vue les intérêts politiques et commerciaux des deux nations. »

Le Comité de salut public se mit activement à l'œuvre et, cinq jours après, le 4 fructidor (21 août 1795), il adressait à Barthélemy une première esquisse de ses vues ² :

« ... Nous ne désirons pas moins que M. de Alcudia d'effectuer le rapprochement le plus intime entre les deux pays. Voici nos premières vues, et sur lesquelles vous devez commencer la conférence.

« Nous pensons qu'il faut saisir cette occasion, la seule qui nous

1. Minute corrigée par Sieyès.

2. Minute de Sieyès.

reste, pour engager l'Espagne dans un traité de commerce auquel nous devons mettre plus d'importance encore qu'à un traité d'alliance. Dans la position respective du commerce des deux nations, s'il est tout simple que l'Espagne ne nous fasse pas d'ouvertures sur ce point, il serait impardonnable à nous d'ignorer ou de négliger nos véritables intérêts. Aussi nous devons faire marcher de front le traité de commerce avec le traité d'alliance. C'est à cela que nous reconnaitrons la vérité des sentiments que le gouvernement espagnol nous témoigne pour arriver à la plus heureuse union des deux pays.

« A la vérité un traité de commerce doit entrer dans des détails qui exigent beaucoup de temps pour les recueillir, les peser et fournir un résultat éclairé. Et nous croyons d'un autre côté ne devoir point laisser refroidir l'empressement que l'Espagne paraît vous témoigner : dans cette position, le Comité désire que vous puissiez arranger rapidement avec M. d'Yriarte une *convention préliminaire* qui contiendrait les bases sur lesquelles on négociera après et plus à l'aise le traité de commerce dans toute son étendue, convention qu'il faut tellement accoler au traité d'alliance qu'on ne puisse signer l'un sans l'autre. A cet égard le *Pacte de famille* de 1764 nous fournit un exemple qu'on peut faire valoir. »

Projet de convention préliminaire de commerce.

I. Droit pour les Français, expulsés depuis 1789, de rentrer en Espagne et de récupérer leurs propriétés ou le prix d'icelles si elles ont été vendues; indemnités pour les préjudices subis. — II. Commission pour régler ces intérêts et les intérêts réciproques des Espagnols en France. — III. Mainlevée immédiate dans les deux pays des séquestres sur les biens-fonds appartenant aux habitants de l'autre pays. — IV. Les Français réintégrés en Espagne jouiront dès à présent et à l'avenir du traitement de la nation la plus favorisée. Ils formeront, sous les auspices de leurs consuls en Espagne, un corps de nation avec la faculté de se rassembler pour ses intérêts particuliers. Ils pourront dans leurs discussions avec les membres de l'administration espagnole recourir à l'intervention de leurs consuls. — V. Étrangers qui seront considérés comme Français. — VI. Les bâtiments de guerre de la République ne seront pas soumis à la visite dans les ports espagnols. — VII. Contrebande : renvois aux conventions antérieures jusqu'à la conclusion d'un traité de commerce définitif. — VIII. Chacun des deux gouvernements conserve la faculté de mettre sur les marchandises, tant importées qu'exportées, tels droits qu'il jugera convenable; mais les négociants, fabricants

et navigateurs de chacune des deux nations ne pourront payer, dans les pays ou places de commerce de l'autre, de plus forts droits que les commerçants ou navigateurs de toute autre nation. — IX. Maintien provisoire des anciens privilèges pour les toiles et les draps français. — X. Les gouvernements se préviendront de toutes mesures fiscales propres à les intéresser, et ces mesures ne porteront effet que trois mois après la communication. — XI. Les Français ne pourront être traités en Espagne et les Espagnols en France avec moins de faveur que les nationaux eux-mêmes, quant aux droits et privilèges de toute nature sur le commerce et la navigation respectifs en Europe. Les Espagnols jouiront en France du traitement de la nation la plus favorisée.

« Voilà déjà, citoyen, de la matière à conférence. Nous y ajouterons au prochain courrier un 42^e et un 43^e article relativement aux colonies espagnoles qui sont les plus à portée des nôtres. Nous vous enverrons en même temps nos vues sur l'alliance. Les 44 articles que nous vous faisons passer aujourd'hui tiennent la place d'un commencement d'instructions dont le développement exigerait des volumes. Nous nous apercevons déjà qu'il serait possible de les rédiger avec plus de méthode et de précision. Mais le temps presse, et nous sommes assurés d'avance qu'ils acquerront, en passant par vos mains et dans le courant des conférences, l'ordre et la clarté que le temps ne nous permet pas de chercher à y mettre. »

Sieyès appliquait ici aux traités de commerce les maximes radicales que Cambacérès proposait naguère d'appliquer aux traités de paix. C'était de l'économie politique à la Popilius. L'Espagne était ruinée par ses emprunts, son industrie dépérisait, le plus vulgaire observateur devait comprendre qu'il y avait pour elle un intérêt supérieur à maintenir ses douanes et à protéger ses industries. La France le devait comprendre mieux qu'aucune autre puissance, puisqu'elle prétendait associer l'Espagne à ses destinées et que son principal objet était de faire combattre pour la République les flottes espagnoles. Comment attendre des armements coûteux et des armements soutenus de la part d'un pays auquel on voulait imposer un traité de commerce qui achèverait de tarir la source de ses revenus? Comment attendre la confiance, la fidélité, le dévouement de la part d'un état et d'une nation auxquels on dicterait ce traité draconien? Certaines clauses, celles de l'article IV par exemple, n'auraient été à leur place que dans des capitulations des états bar-

baresques. L'ensemble était aussi contraire aux intérêts de la nation espagnole qu'offensant pour la dignité de l'État et attentatoire à sa souveraineté. L'erreur était d'autant plus grave de la part du Comité que le traité d'alliance qu'il prétendait faire acheter à l'Espagne par ce contrat léonin était en soi fort onéreux pour l'Espagne. Le Comité en posa les principes le 6 fructidor (22 août 1795) dans une dépêche à Barthélemy¹ :

« Nous vous recommandons toujours de profiter de l'intérêt que M. d'Yriarte met à conclure celui-ci (alliance) pour le porter à convenir des principales bases de l'autre... qu'il faut mener de front et conclure en même temps. Nous suivons la même marche qui est de vous donner des résultats, puisque les détails et développements nous engageraient à faire des volumes d'écriture, longueurs inutiles quand on s'entend, toujours insuffisants quand on ne s'entend point. Nous n'avons pas à craindre d'essayer avec vous, citoyen, cette dernière chance. »

Projet de traité d'alliance.

I. Alliance offensive et défensive. — II. Chaque puissance regardera comme son ennemi tout ennemi de l'autre². — III. Garantie absolue de toutes les possessions d'après leur état au moment de la signature du traité³. — IV. Les deux puissances appuieront cette garantie *de toutes leurs forces* pendant la présente guerre⁴. — V. A l'avenir la puissance requise tiendra à la disposition de la puissance requérante et dans le délai de 3 mois : 15 vaisseaux dont 3 de 80 canons et le reste de 70 ou 72 canons ; 6 frégates, 4 corvettes ; cette flotte sera approvisionnée pour 6 mois et concentrée dans un seul port d'Europe⁵. — VI. La puissance requérante pourra, au début, ne demander que la moitié de ce secours, mais elle pourra en réclamer la totalité quand il lui conviendra. — VII. La puissance requise devra fournir dans les trois mois, 18,000 fantassins, 6,000 cavaliers et un train d'artillerie proportionné⁶. — VIII. Envoi de commis-

1. Minute de Sieyès.

2. Cf. art. 1 du traité du 15 août 1761 dit *Pacte de famille*.

3. Cf. art. 2 du *Pacte de famille*.

4. Cf. art. 3 du *Pacte de famille*.

5. Cf. art. 5, 9, 10, 14 du *Pacte de famille* ; mais au lieu de 15 vaisseaux, 6 frégates et 4 corvettes, le *Pacte* ne stipulait que 12 vaisseaux et 6 frégates (art. 5).

6. L'art. 6 du *Pacte* stipulait que la France fournirait 18,000 fantassins et 6,000 cavaliers, l'Espagne 10,000 fantassins et 2,000 cavaliers.

saires pour contrôler l'exécution du traité. — IX. La puissance requérante n'aura aucun compte à rendre de l'emploi qu'elle fera du secours fourni. — X. Le secours devra être fourni sur réquisition et sans qu'il y ait lieu de discuter le *casus fœderis*. — XI. Les secours fournis resteront pendant toute la durée de la guerre à la disposition de la puissance requérante, aux frais de la puissance requise. — XII. La puissance requise remplacera les navires perdus et entretiendra les troupes sur le pied stipulé. — XIII. En cas d'insuffisance de ces secours, les alliés mettront en activité les plus grandes forces possibles. — XIV. Les alliés ne négocieront et ne traiteront que d'un commun accord¹.

« Nous ne vous donnons, au reste, ce projet, ainsi que celui de la convention préliminaire, que comme un plan sur lequel vous chercherez à vous entendre avec le négociateur espagnol... »

« Dans le développement de l'art. 4 vous pouvez annoncer que vos instructions étant, pour le moment, de tout tenter pour chasser l'escadre anglaise de la Méditerranée, nous espérons que l'Espagne fournira à cet effet au moins 24 vaisseaux de ligne. »

Ce projet de traité, qui mettait l'Espagne dans la dépendance complète de la France, reproduisait en les aggravant au détriment des Espagnols les clauses du *Pacte de famille* : au lieu de 12 vaisseaux, 6 frégates, 10,000 fantassins et 2,000 cavaliers, l'Espagne devait fournir à la première réquisition 15 vaisseaux, 6 frégates, 4 corvettes, 18,000 fantassins et 6,000 cavaliers. Elle devait soutenir de toutes ses forces la France dans toutes ses querelles. Les obligations qui, dans le *Pacte de famille*, se fondaient sur les liens du sang entre les dynasties, n'auraient pu ici être motivées que sur les traditions et les intérêts communs des deux nations. Les nations ne s'aimaient pas, leurs intérêts n'étaient pas les mêmes. Les avantages du traité, considérables pour la France, étaient fort incertains pour l'Espagne qui, du moment où elle était en paix avec la France, n'avait à craindre aucune guerre continentale. Quant à ses colonies, il lui importait sans doute que la France l'aidât à les défendre, mais si l'on considère les conditions dans lesquelles le traité se négociait, la ruine de la marine française et la perte presque totale des colonies de la France, on voit clairement que l'Espagne, dont la

1. Les art. VIII, IX, X, XI, XII, XIII et XIV correspondaient aux art. 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 du *Pacte de famille*.

flotte était intacte et dont les colonies n'étaient pas entamées, devrait tout d'abord consacrer ses forces à rétablir l'empire colonial de la France. Le projet du Comité ne contenait pas la clause insérée dans l'article 18 du *Pacte de famille* qui était la garantie de l'Espagne et lui assurait, après la guerre soutenue en commun, des avantages proportionnés à ceux de la France¹. Enfin les rôles étaient renversés. En 1761, lorsque le *Pacte de famille* fut conclu, la France était épuisée par la guerre de Sept-Ans; l'Espagne était encore puissante, elle avait des intérêts sur le continent, elle y prétendait encore à un grand rôle; en 1795 la France était parvenue au plus haut degré de puissance militaire qu'elle eût atteint au XVIII^e siècle, elle était engagée dans une guerre de conquêtes continentales; l'Espagne, qui n'avait plus d'action sur le continent, était vaincue et ruinée par la guerre qu'elle venait de faire à la France, et il y avait entre les principes, la forme et la politique des deux gouvernements, l'un républicain, démocratique et conquérant, l'autre monarchique, aristocratique, clérical et conservateur, une opposition aussi complète que l'analogie pouvait l'être sous Louis XIV et sous Louis XV. C'est dans ces conditions que les hommes qui avaient expulsé les Bourbons de France et condamné Louis XVI à mort, prétendaient obtenir des Bourbons d'Espagne un traité d'alliance et un traité de commerce tel que Louis XIV, au comble de sa puissance et dans l'enivrement de son orgueil, n'aurait jamais songé à le dicter aux cadets de sa maison. Le *Pacte national* de Sieyès était l'exagération du *Pacte de famille* comme la politique de l'an III était l'exagération de celle de Richelieu et de Louvois. Il y avait entre le traité de 1761 et le projet de 1795 toute la disproportion qui existait entre le terrible gouvernement du Comité de salut public et le faible ministère de Choiseul, entre la politique de la Convention et celle de M^{me} de Pompadour. Le Comité considérait déjà l'Espagne comme étant à sa discrétion : avant même qu'elle n'eût commencé les négociations d'alliance, il résolut de la compromettre de façon à lui

1. « ... Elles compenseront les avantages que l'une des deux puissances aurait obtenus avec les pertes que l'autre aurait pu faire, de manière que, sur les conditions de la paix ainsi que sur les opérations de la guerre, les deux monarchies de France et d'Espagne, dans toute l'étendue de leur domination, seront regardées et agiront comme si elles ne formaient qu'une seule et même puissance. »

enlever toute retraite. Le lendemain du jour où les instructions de Barthélemy avaient été signées, le 6 fructidor, Boissy d'Anglas prit la parole au nom du Comité, et, de cette même tribune où deux ans auparavant Barrère proclamait la déchéance des Bourbons d'Espagne, il loua Charles IV d'avoir oublié les ressentiments de famille, servi la nation, mérité l'estime des amis de l'humanité et trompé les calculs de l'Angleterre qui voulait planter l'étendard britannique sur les ruines de toutes les colonies dévastées. « L'Espagne, dit-il, loyale en politique comme en guerre, ne déguise point ses louables desseins sous ces voiles inutiles que tout le monde perce et dont la diplomatie vulgaire veut toujours se couvrir en vain. Elle a prononcé publiquement que les intérêts communs nous commandent de nous rapprocher; elle a déclaré à l'univers que par sa médiation elle comptait faciliter la paix avec l'Italie et délivrer le midi de l'Europe du fléau de la guerre. » Dans leurs rêves, les prophètes de la nouvelle diplomatie entrevoyaient déjà le *blocus continental* et Sieyès, confiant dans les dispositions du négociateur espagnol de Bâle, écrivait le 10 fructidor (27 août 1795) : « Nous désirons fort qu'il sente comme nous l'importance d'un traité qui, suivi bientôt de l'accession du Portugal, pourrait fermer à notre ennemi commun les portes du continent européen depuis Gibraltar jusqu'au Texel. »

II.

Les desseins de Godoy.

Août 1795.

La nouvelle de la paix avait été accueillie en Espagne avec une joie profonde. Le pays, ruiné par les impôts, à bout de ressources financières, envahi et se croyant à la veille d'une révolution, apprit avec une extrême satisfaction que non seulement la guerre était finie, mais que l'envahisseur, transformé en ami, allait se retirer sans démembrer la monarchie et sans garder aucune de ses conquêtes dans la Péninsule. A la haine et à la méfiance qui environnaient naguère Godoy, succéda l'enthousiasme, et le roi ne fit que répondre au sentiment public lorsque, par un décret du 4 septembre 1795, il accorda au favori le titre

de *prince de la Paix* et de riches dotations. La nation espagnole ne considérait dans le traité de Bâle que le traité même, et c'est ce qui explique la popularité de cet acte. Mais le traité de Bâle n'était que la première étape dans une carrière nouvelle : si la France s'était, malgré le prestige de ses victoires, montrée si indulgente à l'égard de l'Espagne, c'est qu'elle comptait se faire payer en soldats et en vaisseaux l'indemnité de guerre à laquelle elle avait renoncé. Le public ne le savait pas ou négligeait d'y penser ; il apercevait dans la paix le début d'une ère de concorde et de prospérité. Godoy ne négligea rien pour entretenir ces illusions : il les partageait d'ailleurs et chez lui elles se rattachaient à tout un vaste plan qu'il formait pour la gloire et la grandeur de l'Espagne. Conception chimérique et disproportionnée, surtout avec la consistance politique de l'Espagne et le médiocre génie de l'homme qui en tenait alors les destinées dans ses mains.

L'Espagne n'avait de péril à redouter que du côté de l'Angleterre, mais ce péril, qui était réellement grave et pressant, était d'autant plus redoutable que l'amitié de la France avait été en réalité achetée au prix d'une inévitable rupture avec l'Angleterre. L'Angleterre soutenait sur le continent par ses subsides, aux colonies et sur mer par ses flottes, une guerre implacable qui pesait lourdement sur ses finances : elle ne pouvait se dédommager qu'aux dépens de l'Espagne. Lorsque l'Espagne faisait partie de la coalition, l'Angleterre songeait à lui imposer un traité de commerce qui aurait fait de ses colonies de véritables colonies anglaises ; l'Espagne ayant traité avec la France, l'Angleterre allait être nécessairement amenée à préparer et à entreprendre des conquêtes coloniales au détriment de l'Espagne. L'antagonisme des deux États et l'opposition de leurs intérêts, qui avaient rendu leur alliance si courte et si précaire, rendaient, l'alliance rompue, la guerre inévitable. La lutte pour la domination des mers, qui était pour l'Angleterre une question de prospérité et pour l'Espagne une question d'existence, allait recommencer. La duplicité avec laquelle Godoy avait agi avec lord Bute ajoutait encore à l'irritation des Anglais, et ils le firent promptement sentir aux Espagnols.

Les menaces et les sourdes hostilités de l'Angleterre se réunissaient ainsi aux instances du gouvernement français pour hâter la conclusion de l'alliance avec la France et l'explosion de la guerre avec l'Angleterre. Godoy en prenait cavalièrement son

parti. Jugeant le conflit avec l'Angleterre et l'alliance avec la France inévitables, il espérait en tirer profit. L'alliance française le rassurait, il ne croyait pas l'Angleterre de taille à lutter contre les forces réunies de l'Espagne, de la Hollande et de la France, et, considérant qu'il rendrait service à la France en lui fournissant ce puissant appui, il en attendait les moyens de faire rentrer l'Espagne dans la grande politique de l'Europe. Il se dirigea en conséquence. Le traité avait été ratifié à Aranjuez le 4 août 1795. Les armements maritimes furent immédiatement poursuivis avec la dernière activité. Des courriers furent dépêchés dans toutes les colonies avec l'ordre de mettre les ports en état de défense. Un nouvel emprunt de 240 millions fut émis, et l'on prépara l'armement d'une flotte de 14 vaisseaux destinée à opérer en Amérique¹.

En même temps qu'il se disposait ainsi à combattre les Anglais, Godoy s'occupait de négocier l'alliance avec la France. Avant même d'avoir reçu la nouvelle de la conclusion de la paix, il avait formé le plan de l'alliance et en avait instruit Yriarte. « Sa cour, écrivait Barthélemy², sans avoir jusqu'ici plus approfondi la matière, lui a fourni trois points propres à établir quelques bases : *Garantie des possessions réciproques des deux puissances, égalité dans la prestation des secours, volonté de l'Espagne de se lier avec les alliés de la République française.* » Ces derniers mots s'adressaient à la Hollande, mais surtout à la Prusse. Godoy avait cherché à traiter de la paix en commun avec la Prusse, il songeait maintenant à conclure entre elle et l'Espagne une alliance commune avec la France. Il s'établissait en France une nouvelle *aristocratie régicide*, il se serait formé en Europe une sorte de fédération des dissidents de la cause des rois. Ce qu'Yriarte avait déjà insinué à Bâle à Hardenberg, Godoy, après la signature de la paix, l'écrivit au ministre d'Espagne à Berlin. Il se bornait du reste à indiquer « les bonnes dispositions du roi pour une alliance »³; mais avec le ministre de Prusse à Madrid, Sandoz, il se montrait beaucoup plus communicatif. — Il est nécessaire, lui disait-il, d'opposer à la coalition menaçante de la Russie, de l'Autriche et de l'Angle-

1. Baumgarten, 572-573. Id. *Geschichte Spaniens*, t. I, p. 69-75.

2. Au Comité, 6 fructidor.

3. Barthélemy au Comité, 2^e jour complémentaire de l'an III.

terre, une solide alliance entre l'Espagne, la Prusse, la France et la Turquie. Les desseins de la Russie contre la Porte menacent gravement l'équilibre de l'Europe, l'alliance des deux cours impériales compromet l'existence de la Prusse, l'Espagne a tout à craindre de la vengeance de l'Angleterre. Pour la Prusse comme pour l'Espagne l'alliance française est une sûre garantie ; la cour de Prusse doit y réfléchir sérieusement¹. « On regarde dans le cabinet de Madrid la cause de l'Espagne, de la France et de la Prusse comme commune, » écrivait Barthélemy². A ce plan se joignait l'idée toujours caressée de former en Italie une confédération protégée par l'Espagne et destinée à affranchir les Italiens de l'influence autrichienne³. Il y avait de l'Alberoni dans le prince de la Paix ; le frivole ministre de Charles IV s'inspirait volontiers du plus chimérique des hommes d'État espagnols. Mais il avait affaire à trop forte partie et il était, dans ses plans, trop loin de compte avec le Comité de salut public. Les premiers pourparlers d'alliance qui s'engagèrent à Bâle montrèrent que les deux gouvernements allaient négocier l'alliance comme ils avaient négocié la paix : ils la désiraient également, ils en sentaient également la nécessité ; mais, tandis que l'un prétendait trop exiger, l'autre se leurrait de l'espoir de tout obtenir à peu de frais, et ces prétentions opposées devaient singulièrement retarder la conclusion du traité.

III.

Double négociation d'un traité d'alliance et d'un traité de commerce. — Prétentions du Comité de salut public. — Mort d'Yriarte. — Fin de la Convention.

Août-octobre 1795.

Les ratifications du traité de paix avaient été échangées à Bâle le 23 août 1795, et les deux négociateurs avaient immédiatement commencé à parler de l'alliance. Yriarte avait communiqué à Barthélemy les instructions très générales qu'il avait reçues à ce

1. Baumgarten, 567-569.

2. Au Comité, 15 fructidor.

3. Barthélemy au Comité, 2 fructidor.

sujet. « Il pense, écrivait Barthélemy, que, vu la force de la tourmente au milieu de laquelle nous nous trouvons, la grandeur des efforts que nous faisons de tous les côtés, les prodigieux changements que la politique de la France a éprouvés, l'incertitude, qui durera jusqu'à la paix, de notre système et de nos rapports futurs avec les diverses puissances de l'Europe, il semblerait plus naturel que nous disions à l'Espagne ce que nous sommes dans le cas de désirer d'elle¹. » Barthélemy considérait d'ailleurs Yriarte comme l'homme le plus propre à mener à bonne fin la négociation. Il écrivait le 16 fructidor (2 septembre 1795) au Comité :

« J'ai pu juger par ce que m'ont dit vos collègues en mission dans ces contrées qu'on le regarde à Paris comme un homme très fin. Sans doute il l'est; mais il a encore plus de droiture, de franchise, de solidité, d'honneur qu'il n'a de finesse; et il y réunit non moins d'attachement aux intérêts, à la prospérité et à la gloire de la France, et non moins de conviction que son intimité avec l'Espagne sera toujours pour celle-ci le moyen le plus propre de consolider sa force et ses avantages. Il aime sa patrie par dessus tout, cela doit être; mais il serait tout aussi fâché de la voir en obtenir d'injustes sur la France que de voir la France s'en procurer de ce genre aux dépens de l'Espagne. Il est fermement convaincu que leurs intérêts respectifs leur font un devoir de s'entendre et de s'accorder, autant pour leur utilité intérieure que contre l'Angleterre, leur ennemi commun. »

Yriarte aurait pu rendre de l'ambassadeur français le même témoignage, et si, en traçant ce portrait flatteur de son collègue espagnol, Barthélemy ne songeait point à se peindre lui-même, indirectement pour ainsi dire et par reflet, il indiquait du moins parfaitement l'esprit dans lequel un bon diplomate devait négocier et le caractère qu'il s'efforçait de donner aux négociations dont il était chargé. A cette date, le 2 septembre 1795, il avait reçu les instructions du Comité des 5 et 6 fructidor, et il s'était mis à l'œuvre.

Conformément aux ordres du Comité, il mit d'abord en avant le traité de commerce. Il fut aisé de voir, et dès le premier abord, que le traité de commerce soulèverait bien des difficultés et entraverait la négociation. Yriarte ne repoussa point l'idée de mener

1. Barthélemy au Comité, 6 fructidor (23 août 1795).

de front les deux négociations, mais il fit observer que la négociation commerciale exigeait des études et des enquêtes, qu'il serait difficile de la poursuivre à Bâle, qu'elle demanderait du temps et qu'on devait craindre qu'elle ne restât en arrière de l'autre. Il ne protesta pas contre le projet du Comité, mais il fit sentir qu'il préférerait n'en point recevoir de copie : ce projet « effaroucherait sa cour », il demanderait des instructions, car il n'en avait pas, et jusque-là il se bornerait à des discussions générales. Naturellement c'étaient les articles 1 : indemnités aux Français expulsés d'Espagne, 2 : commission pour régler ces indemnités, et 4 : régime exceptionnel des Français en Espagne, qui paraissaient à Yriarte propres « à effaroucher » le gouvernement espagnol. Barthélemy résumait avec beaucoup de mesure les objections qui pouvaient être faites à ces stipulations extraordinaires. — Yriarte, écrivait-il, reconnaît que les Français ont été traités avec sévérité, mais ils se sont répandus dans le pays au commencement de la Révolution, ils y ont prêché la révolte. « Je demande, dit-il, si l'Espagne n'a pas été au moment d'être très agitée pour ne pas dire révoltée par eux, et si en France on n'eût pas mis à mort quelques-uns des étrangers imprudents qui auraient pris tant de soin d'y renverser l'ordre public. » La modération même de ces critiques en faisait ressortir la profonde ironie. Yriarte pensait que le seul moyen de régler les indemnités serait de procéder par voie de réclamations individuelles, une stipulation générale provoquerait un abus. Les observations d'Yriarte sur l'article 4 n'étaient ni moins fines dans la forme ni moins irréfutables dans le fond. « Il m'a demandé si, en supposant qu'il y eût en France beaucoup de négociants espagnols, nous voudrions leur accorder le droit d'y faire un corps de nation. Il ne croit pas que, par intérêt et par justice, nous puissions produire cet article ; car s'il était accordé, l'Angleterre aurait aussi la prétention de l'obtenir, les circonstances pourraient lui être favorables un jour pour y insister, et alors le gouvernement espagnol ne serait plus le maître chez lui ¹. »

Ce qui complétait le sens de ces observations et devait achever d'éclairer le Comité, c'était l'empressement avec lequel Yriarte s'attachait à négocier le traité d'alliance. Il en reçut la copie et il l'envoya immédiatement à Madrid. Il se montra convaincu qu'

1. Barthélemy au Comité, 16 et 17 fructidor (2 et 3 septembre 1795).

cette négociation pourrait aller vite, et il n'éleva d'objections que sur le caractère général et absolu que le Comité donnait à l'alliance. « Il n'est cependant pas bien assuré, écrivait Barthélemy, que l'Espagne ait l'intention de se lier avec nous de telle manière qu'elle dût prendre part à notre guerre actuelle contre l'Angleterre. Je ne le lui ai pas dit, mais qui ignore que la guerre contre l'Espagne est extrêmement populaire aux yeux du peuple anglais ? Elle lui donnerait à coup sûr une nouvelle énergie par l'espoir de prendre des galions. Nous ne pouvons pas non plus nous dissimuler que l'Espagne est un allié très maladroit, indocile et jaloux. Voilà, je crois, deux points très essentiels qu'il faut que nous ne perdions pas de vue¹. »

« Nous pouvons ici, écrivait-il encore, sans nous mettre beaucoup en frais, donner de la considération à l'Espagne. » L'Espagne avait stipulé dans le traité la médiation en Italie. Barthélemy instruisit le Comité du plan de confédération que Godoy formait pour l'Italie et demanda à être autorisé à dire à Yriarte que le Comité de salut public accueillerait volontiers les essais de rapprochement avec Naples, le Portugal et la Sardaigne, qui seraient faits, soit directement, soit par l'entremise de l'Espagne².

Le Comité de salut public était tout disposé à entrer, sous ce rapport, dans les vues de l'Espagne. « Nous suivrons avec le plus vif intérêt, répondit-il à Barthélemy, les ouvertures que M. d'Yriarte voudra nous faire sur les moyens de former, de concert avec l'Espagne, une confédération en Italie pour affranchir ce pays de la dépendance de l'empereur. » Ce plan présentait, à la vérité, des difficultés, mais des succès militaires pourraient les aplanir. La France et l'Espagne avaient d'ailleurs, ajoutait le Comité, un autre intérêt commun et plus pressant encore en Italie : c'était de mettre fin aux violences de l'Angleterre dans la Méditerranée. Chasser les Anglais de cette mer était le but auquel devaient tendre les deux États³. Mais s'il était disposé à donner à l'Espagne de la considération en Europe, le Comité n'inclinait nullement à se départir des prétentions qu'il avait posées dans son projet de traité de commerce et qui tendaient

1. Barthélemy au Comité, 16 fructidor (2 septembre 1795).

2. Id. 11 et 17 fructidor (28 août et 3 septembre 1795).

3. Le Comité à Barthélemy, 18 fructidor (4 septembre 1795). Minute revue par Sieyès.

à affaiblir singulièrement en Espagne même l'autorité du gouvernement espagnol. Il ne se contentait plus d'exiger de l'Espagne des réparations pour les négociants français expulsés, il s'immisçait dans les rapports du gouvernement espagnol avec les propres sujets du roi d'Espagne. Il invitait Barthélemy à attirer l'attention d'Yriarte sur la situation des habitants du Guipuscoa : ils étaient attachés à la France, la France les avait restitués après les avoir conquis, ne devaient-ils pas être traités comme ayant été Français pendant la conquête ? ne pouvait-on pas stipuler la garantie de leurs propriétés et le droit pour eux de se retirer en France¹ ?

Ces étranges propositions, qui surprennent à juste titre de la part d'une nation qui proclamait avec tant d'énergie le principe de l'indépendance des nations, et de la part d'un conseil de gouvernement où siégeaient de si éminents jurisconsultes, provoquèrent de la part d'Yriarte des objections, fermes dans le fond, pleines de convenance dans la forme et dont Barthélemy, en les transmettant au Comité, ne cherchait pas à affaiblir la portée. Il avait insisté sur l'article des indemnités aux Français expulsés. Yriarte persistait à repousser un engagement général, assurant que les réclamations des particuliers, introduites par la voie diplomatique, seraient équitablement examinées et qu'il y serait donné satisfaction. « Au reste, disait-il, il faut que je vous rappelle encore sans passion, sans prévention que nous avons eu en Espagne de terribles griefs contre ces mêmes Français qui viennent aujourd'hui nous demander des indemnités, et que vouloir qu'elles leur soient accordées comme un droit, c'est demander à l'Espagne un acte bien humiliant, en même temps que toutes ces innombrables réclamations seront pour la pétulance française l'occasion de nous jeter dans de grands embarras. » L'affaire du Guipuscoa était plus délicate encore. Elle fut discutée avec plus de chaleur que les deux négociateurs de Bâle n'en apportaient généralement dans leurs conférences. — Si des habitants du Guipuscoa ont servi la France pendant l'occupation, disait Yriarte, l'Espagne l'oubliera ; c'est dans son intérêt : la vengeance ne convient à aucun gouvernement, et elle convient moins que jamais à l'Espagne. Mais elle ne pourrait admettre la stipulation proposée par

1. Le Comité à Barthélemy, 12 fructidor (29 août 1795).

le Comité, et qui serait contraire à la dignité de l'Espagne et au droit des gens. Elle est de plus contraire aux lois de la France, car elle constituerait une intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne. « Que diriez-vous à l'Angleterre, poursuivait-il, si à la paix elle vous proposait un article en faveur des Toulonnais qui ont embrassé sa cause? Vous n'avez sur le Guipuscoa d'autres droits que ceux de la conquête ; ils ont cessé par la restitution. » — L'objection était irréfutable ; Barthélemy essaya de l'é luder. Il répondit que si, avant de signer le traité, il eût exigé une stipulation de ce genre, Yriarte aurait été peut-être plus accommodant. Yriarte ne put le méconnaître : mais entrant dans le même ordre d'arguments politiques, il fit observer que cette affaire et celle des indemnités pourraient fournir aux Anglais un moyen de renverser le ministère espagnol. Barthélemy, à son tour, reconnut la justesse de la remarque. Également désireux de tourner la difficulté, les deux négociateurs finirent par s'arrêter, malgré les légitimes répugnances d'Yriarte, à un échange de notes constatant que les deux États étaient convenus d'oublier les torts des habitants de leurs frontières respectives pendant l'occupation des troupes étrangères¹. Cette déclaration, par le caractère de réciprocité qu'elle revêtait, aurait ménagé les droits et la dignité de l'Espagne. Mais le Comité de salut public l'admettrait-il? L'intérêt bien entendu de la France lui aurait commandé de renoncer de bonne grâce à des exigences aussi abusives, et il aurait eu d'autant plus d'intérêt à le faire que, sur le chapitre de l'alliance, l'Espagne montrait les dispositions les plus conciliantes.

Godoy poussait la bonne volonté jusqu'à proposer au Comité d'aider la France non seulement à se mettre en possession de la partie espagnole de Saint-Domingue, mais encore à reconquérir la partie française². Le vice-amiral Truguet, consulté par le Comité de salut public, avait conclu que l'intérêt de la France exigeait que l'Espagne restât provisoirement en possession de la partie de Saint-Domingue qu'elle avait cédée, car la France n'était en mesure ni de s'y établir ni de s'y défendre.

« L'annexion, disait-il, sera avantageuse quand l'énergie du *Direc-*

1. Barthélemy au Comité, 22 et 23 fructidor (8 et 9 septembre 1795).

2. Barthélemy au Comité, 17 fructidor (3 septembre 1795).

*toire exécutif*¹ aura rétabli l'ordre et la prospérité dans la partie française. Nous ne pouvons donc espérer de recueillir les avantages de cette nouvelle possession que dans un avenir bien éloigné encore, car, dans le moment actuel, où nous avons tant de peine à défendre la partie française et à la réorganiser, il est évident que la partie espagnole sera très à charge à la République, par l'embaras où elle se trouve d'y faire passer des forces suffisantes pour la défendre, pour y maintenir la paix intérieure et y faire respecter les lois françaises qui changent tout l'ancien système colonial. — Toutes nos côtes sont investies, nos ports bloqués, et ce qui est pire encore, nous n'avons pas de biscuit à embarquer sur nos vaisseaux. Cette expédition est donc impossible. Elle sera possible quand le *Directoire exécutif* aura rétabli les affaires, régénéré la marine, ravitaillé les vaisseaux. Jusque-là il est nécessaire que l'Espagne garde Saint-Domingue. Nous devons nous attendre à prendre possession d'un désert, car les habitants, riches ou fanatiques, s'empresseront de fuir les effets de la liberté des noirs, de celle du culte et la présence d'un gouvernement républicain que l'on a calomnié en l'associant à toutes les atrocités commises à Saint-Domingue. »

Tel était, dans la réalité, l'état des choses lorsque le Comité de salut public eut à examiner les objections d'Yriarte à ses deux projets de traité². Ces considérations auraient dû lui inspirer quelque modération et lui ouvrir les yeux, sinon sur l'exagération et l'injustice, au moins sur l'inopportunité de plusieurs de ses exigences. Il n'en fut rien, et l'on vit, dans une série de dépêches écrites par Sieyès ou rédigées sous son inspiration, le Comité de salut public prétendre en même temps faire payer à l'Espagne, par un traité de commerce, les avantages que lui rapporterait l'alliance française et précipiter la conclusion de cette alliance parce que la France était, sans l'appui de la marine espagnole, hors d'état de soutenir la guerre maritime contre les Anglais. On vit rarement un gouvernement confondre avec un aplomb aussi imperturbable des idées aussi contradictoires.

1. Le *Directoire exécutif* entra en fonctions le 24 octobre 1795. Truguet s'en réfère, avec raison, au gouvernement qui allait remplacer le Comité.

2. Composition du Comité du 15 fructidor an III au 15 vendémiaire an IV : Merlin de Douai, Rewbell, Sieyès, Cambacérès, Daunou, Jean Debry, Boissy d'Anglas, Marce, Blad, Gamou, Larivière, Lesage, Louvet, Letourneur, La Réveillère, Berlier.

On a été surpris de l'hésitation d'Yriarte sur l'intention où serait son gouvernement de soutenir la France dans sa guerre actuelle contre l'Angleterre, écrivait le Comité¹. C'était pourtant en ce sens que l'on avait interprété le désir d'alliance exprimé par l'Espagne, autrement ces dispositions n'auraient aucun sens. L'Espagne ne peut pas supposer que la France accepte de la défendre plus tard si elle ne défend pas la France dès maintenant. De plus, si l'alliance que l'Espagne cherche à nouer avec la Prusse n'a pas pour objet d'agir dans la guerre actuelle, elle n'a pas d'objet, car la Prusse n'a pas de flotte capable de défendre l'Espagne dans les deux Indes. La marine française peut seule défendre l'Espagne : la marine française détruite, la puissance espagnole dans les Indes s'écroulerait. « Toutes ses richesses deviendraient la proie d'une nation aussi insatiable que perfide. » Les Anglais avaient déjà déclaré que tous les bâtiments neutres chargés pour l'Espagne seraient de bonne prise dans la Méditerranée. L'Espagne n'avait qu'à se hâter si elle ne voulait point être bloquée². — Partant de ce principe *a priori* que l'Espagne avait absolument et instamment besoin de l'alliance française, le Comité en concluait que la France en devait profiter. Il s'étonnait de la résistance qu'Yriarte apportait à la négociation du traité de commerce ; faute de meilleurs arguments et procédant toujours par abstractions, il invoquait, sans se préoccuper de la différence des temps et des hommes, les précédents de l'ancien régime.

« En comptant sur la bonne foi de la cour d'Espagne, nous étions bien loin de croire que la convention préliminaire de commerce dût éprouver autant de discussion que vous en prévoyez. Persuadés que les véritables intérêts de l'Espagne ne pouvaient être séparés de ceux de la France, nous avons tâché de les comprendre sous un seul point de vue à peu près de la même façon qu'on les a réunis dans le *Pacte de famille* qui, en faisant abstraction de ce qui y est personnel à la maison de Bourbon, était réellement un pacte national³. »

Le Comité ajoutait qu'il allait étudier les objections d'Yriarte.

1. A Barthélemy, 24 fructidor (10 septembre). Minute revue par Sieyès.

2. Le Comité à Barthélemy, 24 fructidor (10 septembre 1795). Minute revue par Sieyès.

3. Le Comité à Barthélemy, 26 fructidor (12 septembre 1795). Minute revue par Sieyès.

Deux jours après, l'étude était terminée, le Comité persistait dans ses prétentions :

« Il est nécessaire, écrivait-il à Barthélemy ¹, de ne pas séparer la négociation commerciale de la négociation politique. On a bien prévu les lenteurs qu'opposerait l'Espagne, et c'est justement pour les prévenir qu'on a proposé une convention préliminaire de commerce. Si le mot ne convient point, le Comité est disposé à fonder ce projet dans le traité d'alliance. L'essentiel est de profiter des circonstances qui poussent l'Espagne à rechercher notre alliance contre l'Angleterre, pour obtenir des stipulations générales qu'un traité de commerce développera plus tard. Le danger dont l'Espagne est menacée étant dissipé, on la trouverait moins facile. Il faut donc saisir l'occasion. Mille circonstances, au milieu des embarras auxquels le nouveau gouvernement va peut-être se trouver livré pour quelque temps, pouvant retarder, faire même ajourner indéfiniment la signature du traité de commerce. »

Cela posé, les conséquences se déduisaient avec une rigoureuse logique. Il y avait lieu de maintenir la clause relative aux établissements consulaires : les Anglais à Cadix et à Barcelone pouvaient se constituer en corps de nation ; les Flamands, les Génois ont le même droit en vertu de traités anciens ; la France entend seulement que ses nationaux soient aussi bien traités. Quant aux négociants français, ils ont tous, sans distinction, été maltraités : il convient donc d'insister sur les indemnités, et les commissions mixtes sont le meilleur moyen de régler les réclamations ². — Aussi le Comité prit-il en fort mauvaise part les objections d'Yriarte, la complaisance avec laquelle Barthélemy les rapportait, la faiblesse de ses réponses. « Nous avons de la peine à croire, écrivait le Comité ³, que M. d'Yriarte ait pu vous tenir le langage que vous nous transmettez et dans lequel se trouvent des phrases comme celle-ci : — Que diriez-vous à l'Angleterre si à la paix elle vous proposait un article en faveur des Toulonnais qui ont embrassé sa cause ? — Vous lui auriez certainement répondu que Toulon a été reconquis par l'armée française au lieu que nous avons de notre plein gré restitué le Guipuscoa. »

1. 28 fructidor (14 septembre 1795). Minute de Sieyès.

2. Id., *ibid.*

3. 30 fructidor (16 septembre 1795). Minute de Sieyès.

Mais en même temps qu'il tenait ce langage arrogant et qu'il exigeait ces concessions excessives dans le traité de commerce, le Comité était forcé de s'avouer et ne pouvait entièrement dissimuler à l'Espagne à quel point lui était nécessaire l'alliance qu'il prétendait se faire payer à un si haut prix. Godoy avait offert de faire transporter sur un vaisseau espagnol, escorté d'une division maritime, le général français qu'on enverrait pour prendre possession de la partie cédée de Saint-Domingue. Si le Comité voulait prendre possession de la colonie, il était bien forcé de recourir à ce moyen ; mais accepter, c'était avouer que la France n'avait point de flottes, qu'elle ne pouvait affronter l'Angleterre aux colonies et anéantir d'un mot tout l'échafaudage de raisonnements par lequel on essayait d'éblouir l'Espagne, de l'amener à solliciter l'alliance de la République et à signer le traité de commerce. Le Comité le sentit, il le dit même, mais il crut qu'il lui suffirait de se bander les yeux pour que l'Espagne s'aveuglât sur l'état réel de la France. Il écrivait, le 28 fructidor (14 septembre 1795), à Barthélemy ¹ :

« Nous acceptons volontiers l'offre de M. de La Aleudia, au moins pour l'envoi d'un agent de la République chargé de préparer la francisation morale et politique de la partie de Saint-Domingue qui nous est cédée par le traité de paix. Car nous ne sommes pas en mesure pour le moment d'y envoyer un général. Nous joignons ici un mémoire qui vous développe notre véritable position²... Nous vous l'adressons pour votre instruction particulière. Vous y verrez les raisons qui nous font désirer que le gouvernement espagnol conserve encore pour quelque temps dans l'île de Saint-Domingue les garnisons, les vaisseaux et l'exercice de sa police sous la surveillance de l'agent français que nous allons nommer pour résider à Saint-Domingue, jusqu'au moment où la République française sera en état de compléter la prise de possession et de mépriser par l'arrivée de ses propres forces toutes les tentatives de l'Anglais, notre ennemi commun. »

C'était en « considération » que le Comité de salut public comptait payer l'Espagne. « On ne traite point sans motifs, avait dit le grand théoricien de la diplomatie révolutionnaire. Ces

1. Minute de Sieyès

2. Voir ci-dessus, p. 259, le mémoire de l'amiral Truguet.

motifs doivent être des motifs d'intérêt. L'intérêt d'un État dans ses négociations peut être divisé en trois objets principaux : la sûreté, l'agrandissement, le crédit ou la réputation¹. » Oubliant combien la paix était nécessaire à la France, combien elle lui était avantageuse, avec quelle impatience elle avait été désirée, le Comité estimait que, la paix faite, l'Espagne étant en sûreté puisque la France ne l'attaquait plus, s'étant agrandie puisque la France n'avait pas gardé les territoires conquis, devait se tenir pour fort satisfaite d'obtenir quelque crédit, ou, comme on disait au XVIII^e siècle, d'accroître sa puissance fédérative. Mais cette puissance même le Comité entendait lui en donner l'illusion plutôt que la réalité, et, dans tous les cas, en subordonner l'emploi aux intérêts de la France. C'est ainsi qu'informé des vellétés d'alliance prussienne de Godoy, le Comité exprimait, le 24 fructidor, le désir qu'Yriarte fût mis au fait de cette négociation qui ne devait être, disait-il, conclue que de concert avec la France ou du moins conformément aux intérêts communs de la France et de l'Espagne. Le Comité avait appris avec plaisir que l'Espagne songeait à se rapprocher des États-Unis et désirait savoir où la France en était avec cette puissance². Il répondit que, si l'Espagne désirait sincèrement s'unir à nous, elle devait travailler à affaiblir, aux États-Unis, l'influence britannique. Les rapports de la France avec cette république étaient assez incertains.

« Le gouvernement n'a point reçu de dépêche de notre ministre Adet depuis son arrivée en Amérique. Notre situation politique avant sa mission était celle d'un allié fort négligé, et pour dire toute notre pensée, d'un allié que l'on trahit et que l'on dépouille impunément. Il paraît cependant qu'il y a dans plusieurs états un parti patriote assez fortement attaché à la cause de la République française et qui saisit toutes les occasions de résister à la faction britannique. Celle-ci domine dans le sénat. Elle s'est montrée de la manière la plus marquante à l'occasion du dernier traité avec l'Angleterre³. »

De ce côté encore, la France avait plus à recevoir qu'à donner.

1. Favier, *Doutes et questions sur le traité de 1756. — Des raisons de traité considérées en général.*

2. Barthélemy au Comité, 22 fructidor.

3. Le Comité à Barthélemy, 30 fructidor (16 septembre 1795). Minute de Sieyès.

Il ne restait guère à ouvrir au « crédit » de l'Espagne que l'Italie, où le traité de paix avait stipulé sa médiation. Le Comité assurait qu'il accueillerait volontiers tous les moyens honorables de rapprochement avec l'Italie et le Portugal ; mais, si l'Espagne devait avoir l'honneur de la pacification, c'était à elle de prendre l'initiative¹. Cette initiative toutefois avait ses limites, et si le Comité avait admis que les mots « *et autres Etats de l'Italie* » pouvaient s'appliquer au domaine temporel du saint-siège, le Comité s'était expliqué de façon à éviter, dans le moment, toute proposition à ce sujet. Il crut nécessaire de préciser sa pensée. Tout ce qu'on a dit sur le pape, écrivait-il à Barthélemy, n'était qu'un moyen de se débarrasser de toute ouverture qui le concernerait : on verra plus tard d'après sa conduite et les résultats de la médiation espagnole pour les autres princes de l'Italie. Et reprenant le style déclamatoire de la tribune pour traiter un sujet qui réveillait toutes les passions révolutionnaires, le Comité ajoutait :

« Notre intention était d'empêcher qu'on ne parlât de ce pontife dont il nous est impossible d'oublier si tôt la perfidie et les intrigues. Le meurtre de Basseville, la persécution exercée contre les patriotes français, les torches du fanatisme si souvent allumées par la cour de Rome, les satellites sanguinaires, les écrits qu'elle ne cesse de vomir sur le territoire français, les correspondances qu'elle entretient dans les principales cours de l'Europe, tout nous porte à considérer le pape comme l'ennemi, sinon le plus redoutable, du moins le plus actif de la France régénérée. S'il n'a pas fourni à la coalition des troupes et des escadres, c'est à sa faiblesse qu'il faut s'en prendre et nous sommes bien loin de lui faire un mérite de n'avoir pu employer contre nous que des poignards². »

En s'exprimant comme il le faisait et en négociant ainsi avec l'Espagne, le Comité de salut public faisait sans doute de mauvaise diplomatie, mais il répondait aux sentiments qui dominaient dans la Convention. Loin de le trouver trop exigeant, on l'accusait de ne l'être pas assez. Le bruit se répandait que la France pensait, lors du règlement des frontières, à céder à l'Espagne les districts de la Cerdagne. Aussitôt Delcasso, député des Pyrénées-

1. Le Comité à Barthélemy, 26 fructidor.

2. Le Comité à Barthélemy, 3^e jour complémentaire de l'an III (19 septembre 1795).

Orientales, écrivit au Comité, en le menaçant de porter la question à la tribune¹ :

« Citoyens collègues, vous vous proposez de céder à l'Espagne, me disait avant-hier notre collègue Sieyès, la partie de la Cerdagne française qui nous appartient². Ma surprise fut telle qu'il serait impossible de l'exprimer. Quel est, me disais-je, le génie malfaisant qui préside à nos négociations avec l'Espagne? Ce n'est donc pas assez d'avoir conclu avec cette cour un traité qui est tout à son avantage. Il faut encore faire tout pour elle dans les traités qui en seront la suite. Représentants! Je dois croire que, sourds à la voix de vos collègues, vous vous laissez aller aux insinuations perfides de quelques intrigants! »

Le Comité ne méritait point ces reproches ; mais, si peu fondés qu'ils fussent, il tint à s'en défendre. Le 4 vendémiaire an IV (23 septembre 1795), résumant les dépêches qu'il avait successivement adressées à Barthélemy depuis le 24 fructidor (10 septembre), le Comité lui mandait de presser la conclusion de l'alliance et ajoutait³ :

« Il ne s'agit pas de savoir si l'Espagne doit avoir la guerre, mais si elle doit l'avoir aujourd'hui d'une manière avantageuse ou dans un an avec beaucoup moins de succès. Jamais les prétextes ne manqueront à l'Angleterre; elle en trouvera un très puissant même dans la sage détermination de la cour de Madrid de se détacher de la coalition. » Que l'Espagne y songe : elle ne traite pas avec les chefs d'un ministère froidement calculateur, mais avec une nation. Si elle attend, la France, ayant reconquis la paix, hésitera à s'engager pour défendre l'Espagne. On se rappellera Nootka-Sun et les secours fournis par l'Espagne à la coalition. « Voilà, citoyen, notre façon de penser sur les objections dilatoires de M. d'Yriarte. Elle est fondée sur la nature des affections humaines, antérieures à toutes combinaisons politiques et presque toujours indépendantes de ces dernières dans les pays libres. Nous avouons que, depuis la destruction des anciennes républiques, cette théorie est aussi nouvelle que celle de la liberté; mais elle n'en est pas moins exacte. » Ainsi, par exemple, les États-Unis repoussent le traité négocié par l'Espagne.

1. 5^e jour complémentaire de l'an III (21 septembre 1795).

2. « Ce prétendu projet n'a jamais existé. » Note marginale du Comité.

3. Minute revue par Sieyès.

« Nous avons appris par une voie sûre que le ministre espagnol à Genève, M. de la Huerta, a tenu à plusieurs sénateurs le propos suivant à l'occasion du traité de paix : Oui, nous avons l'air de reconnaître la République française, mais nous sommes sûrs que la monarchie sera rétablie avant six mois, et le roi sera pris dans la famille des Bourbons. Nous demandons formellement au gouvernement espagnol la destitution et le rappel de M. de la Huerta. »

Ces dépêches n'étaient pas faites pour faciliter la tâche des négociateurs de Bâle. Yriarte se demandait si, au sortir d'une guerre ruineuse, l'Espagne n'allait pas retirer de sa paix avec la France d'autre résultat qu'une nouvelle guerre qui pourrait être plus désastreuse encore. La rupture entre l'Espagne et l'Angleterre était-elle donc inévitable ? Et, tout en désirant l'alliance avec la France, n'était-il pas juste d'en peser les avantages et d'en discuter les conditions ¹ ? Celles que le Comité persistait à imposer lui semblaient inadmissibles. Il ne croyait pas possible que l'Espagne concédât à la France une sorte de droit de protection sur une partie de ses sujets : mieux valait encore que la France recommençât la guerre et conquît le Guipuscoa. Quant aux négociants français et à leurs réclamations, il y voyait une difficulté à peu près insurmontable. « Il convient au reste, écrivait Barthélemy ², que cette discussion sera d'autant plus embarrassante et épineuse que les deux gouvernements ne pourront jamais être d'accord sur les principes. Il sent très bien que l'exaltation patriotique de ces négociants est et doit être une vertu à nos yeux et que nous n'admettrons point qu'elle aurait pu bouleverser l'Espagne. » Le ton péremptoire des dépêches de Sieyès ne laissait pas d'ailleurs d'embarrasser le prudent et réservé Barthélemy. Il le fit sentir. Il en avait été froissé lui-même dans sa dignité et il le dit très nettement. Relevant le passage de la dépêche du 30 fructidor, relatif à Toulon et commençant par ces mots : « Nous avons peine à croire... », il écrivait au Comité :

« Je pense, citoyens, qu'un agent politique qui mérite qu'on conçoive contre lui un sentiment aussi odieux, aussi déshonorant, ne mérite pas qu'on le lui exprime, mais qu'il faut le dénoncer, le rappeler.

1. Barthélemy au Comité, 2^e jour complémentaire de l'an III (18 septembre 1795).

2. Au Comité, 3 vendémiaire an IV (25 septembre 1795).

Je ne suis point gâté par le rôle que vous m'avez décerné. Je serais très fâché de le conserver aux dépens de la délicatesse et de l'honneur. Confiez-le à quelqu'un autre; je sais très bien qu'il n'est personne qui ne fera mieux que moi. C'est ici le moment de vous dire que j'ignore à quoi je dois attribuer une certaine aigreur qui se manifeste depuis quelque temps dans les réponses que vous me faites à mes lettres *Espagne*. Je me borne à en faire l'observation sans chercher à en deviner la cause. »

Le Comité de salut public fut obligé de reconnaître que Sieyès avait été trop loin, et que, malgré ses prétentions à la diplomatie, ce fameux politique avait manqué de mesure. Le Comité répondit à l'ambassadeur, le 8 vendémiaire an IV (30 septembre 1795) :

« Vos plaintes personnelles, citoyen, ont étonné et affligé le Comité et tous ceux en particulier de ses membres qui ont coutume de prendre part aux dépêches relatives à l'Espagne. Ces plaintes très vives assurément n'en sont pas moins une erreur de votre part. Le Comité avait été piqué de la phrase d'Yriarte, au sujet de Toulon; mais la forme de la réponse n'est qu'un moyen d'indiquer qu'on a été piqué et qu'on compte sur Barthélemy pour relever des phrases semblables. Il n'y a rien de personnel à l'ambassadeur. Encore une fois il n'y a point là d'inculpation et, de ce fait seul, nous regardons vos plaintes, devenues sans objet, comme rétractées de votre part. »

Lorsque Barthélemy reçut cette dépêche, la négociation était suspendue depuis quelques jours. Yriarte, dont la santé était fort chancelante depuis son arrivée, était tombé malade. Depuis les derniers jours de septembre, il était impossible de l'entretenir d'affaires; il reçut le 30 septembre une dépêche de Madrid qu'il ne put déchiffrer. Le 14 octobre il dut se résoudre à partir¹. Le climat de la Suisse précipitait les effets du mal dont il était atteint. Il se mit en route pour Malaga. Il y mourut peu de jours après son arrivée. Ce départ et l'interruption qui s'ensuivit dans les négociations étaient d'autant plus fâcheux qu'en ce moment même Godoy, inclinant de plus en plus vers l'alliance, mandait d'en activer la conclusion.

Lorsque le projet de traité français, expédié de Bâle le 2 septembre, était arrivé à Madrid, Godoy était bien revenu des vel-

1. Rapports de Barthélemy, 3, 5, 6, 8, 10, 15, 16 et 22 vendémiaire an IV.

létés de grande politique qu'il avait eues après la signature de la paix. Les démarches qu'il avait tentées n'avaient abouti qu'aux déceptions les plus cruelles pour son orgueil et les plus inquiétantes pour sa popularité. Les puissances avaient reçu avec un dédain qui frisait l'insolence la notification de la paix. Lorsque Yriarte en avait porté la nouvelle au ministre d'Autriche à Bâle, celui-ci « avait reçu cette confidence avec le plus grand phlegme et n'avait pas répondu un seul mot. A peine avait-il prononcé le mot de remerciements¹. » Les partisans de la coalition, les diplomates étrangers accrédités en Suisse ne dissimulaient ni leur surprise ni leur colère. Quant aux Anglais, ils passèrent immédiatement à la menace. A Gênes, le ministre d'Angleterre, Drake, déclara au gouvernement que tout vaisseau neutre chargé pour l'Espagne serait saisi et considéré comme de bonne prise. A Madrid, lord Bute demanda ironiquement à Godoy si l'Espagne avait aussi cédé à la France la partie de Saint-Domingue qui était occupée par les Anglais². La Prusse déclinait les ouvertures d'alliance ; les États d'Italie voyaient dans l'Espagne une complice de la République et l'accusaient d'avoir facilité à la France l'invasion de l'Italie en permettant de porter sur les Alpes l'armée des Pyrénées. Isolé en Europe, environné d'une méfiance qui allait jusqu'au mépris, menacé par l'Angleterre, redoutant avec raison s'il ne cédait pas aux exigences de la France une propagande révolutionnaire dont les progrès devenaient de plus en plus menaçants en Espagne, Godoy ne voyait plus de salut que dans l'alliance de la République. « La crainte exagérée qu'il a de l'Angleterre et l'isolement total où il est l'y contraignent, » écrivait l'agent prussien à Madrid³. Il se décida et, le 11 septembre 1795, il écrivit à Yriarte, insistant sur la nécessité de conclure l'alliance avant que la guerre n'eût éclaté avec l'Angleterre. Le négociateur espagnol devait se rendre à Paris. Le 22 octobre il lui envoya un contre-projet de traité d'alliance et de traité de commerce⁴. Mais Yriarte, qui n'avait pas pu déchiffrer la première dépêche, ne reçut point la seconde. Paris d'ailleurs était en

1. Barthélemy au Comité, 14 thermidor an III.

2. Faïn, p. 242.

3. Baumgarten, *Geschichte Spaniens zur Zeit der französischen Revolution*, p. 568. Cf. Rosseuv Saint-Hilaire, XIII, ch. V.

4. Baumgarten, *Geschichte Spaniens*, t. 1, p. 71.

pleine crise. Une dernière journée, le 13 vendémiaire, avait terminé le règne orageux de la Convention. Les pouvoirs du Comité de salut public étaient expirés, et le 2 brumaire an IV (24 octobre 1795) le nouveau gouvernement, institué par la constitution de l'an III, avait pris la direction des affaires. C'était désormais avec le Directoire exécutif que l'Espagne allait avoir à négocier.

IV.

La diplomatie du Directoire avec l'Espagne. — Comment elle prépare celle de l'Empire. — Le traité de Saint-Ildefonse. — Conclusion.

Octobre 1795-novembre 1797.

Le Directoire exécutif, c'était le Comité de salut public de l'an III constitué en permanence et concentré sur lui-même. Ce fut le même esprit qui dirigea les négociations. Rewbell prit la haute main sur la diplomatie. Sieyès ayant refusé de siéger dans le Directoire, on pensa à lui confier les affaires étrangères. « La grande réputation d'homme d'État que Sieyès s'était faite en France et à l'étranger, dit La Réveillère-Lépeaux¹, nous engagea à lui faire demander..... s'il refuserait d'être ministre des relations extérieures. » Il refusa. Le médiocre et remuant Delacroix reçut le portefeuille. « Guindé, dur et pédant, lorsqu'il croyait être grand et donner une haute idée de la dignité de son gouvernement et de celle de sa personne..... il était lourd et entêté²... »

Il aggrava, en le traduisant en dépêches, le caractère absolu et procédurier à la fois des instructions que lui dictait Rewbell. Pour l'Espagne, les vues restèrent les mêmes, et lorsque le Directoire reprit la négociation, il la reprit au point où l'avait laissée le Comité de salut public. Mais il ne la reprit qu'après une interruption de plusieurs mois. Le Directoire avait d'abord trop à faire à l'intérieur; il avait trop à s'occuper de la guerre avec l'Autriche pour donner une attention très suivie aux affaires d'Espagne. Il s'en méfiait d'ailleurs; mais la continuation de la

1. *Mémoires*, II, p. 346.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 355.

guerre avec l'Angleterre rendait l'alliance espagnole indispensable. « Nos flottes étaient humiliées, battues, bloquées dans nos ports, dénuées de ressources en vivres, en matériel naval, tourmentées par l'insubordination, avilies par l'ignorance, ruinées par la désertion¹. » Ce n'était donc pas par l'espérance de secours que lui prêterait la France que l'Espagne pouvait être entraînée à traiter. Le Directoire eut recours aux appâts que naguère et aux débuts de la négociation le Comité de salut public avait présentés à l'Espagne. Il lui offrit des conquêtes et lui proposa des échanges.

Le Directoire avait songé d'abord à confier l'ambassade de Madrid au général Canclaux. Sur son refus, on désigna le général Pérignon qui avait, au temps de la guerre, entretenu des relations de haute politesse avec les généraux espagnols et su gagner leur estime. La nomination de Pérignon est du 5 frimaire au IV (26 novembre 1795)²; mais cet ambassadeur ne partit point immédiatement pour son poste. Ses instructions portent la date du 26 ventôse (16 mars 1796)³. Elles étaient conformes à la politique du Comité de salut public. Elles peignaient l'état de perturbation où se trouvait l'Europe.

L'Angleterre et l'Autriche s'acharnent contre la France; l'Autriche reconnaîtra bientôt peut-être l'embarras de sa situation. Il restera un duel maritime entre la France et l'Angleterre, « objet de curiosité plutôt que d'intérêt » pour le reste de l'Europe. Les puissances se classeront alors d'après leurs intérêts. La Prusse convoite la Franconie et le Meklembourg, l'Autriche convoite la Bavière, la Russie convoite les dépouilles de l'Empire ottoman. L'Allemagne est menacée d'être engloutie entre la Prusse et l'Autriche. L'Italie, chancelante et faible, recherche et craint tour à tour la France, l'Autriche et l'Angleterre. L'Angleterre est l'objet principal de la politique de la France. C'est pour atteindre l'Angleterre que la République a traité avec l'Espagne. « La France remplira la carrière glorieuse qu'elle a si heureusement commencée en travaillant au bonheur de son peuple et à l'humiliation de ses véritables ennemis. Ces deux objets intimement unis ne présentent au Directoire exécutif qu'une seule pensée. Une longue et douloureuse expérience a trop bien convaincu le peuple

1. La Réveillère-Lépeaux, *Mémoires*, II, p. 328.

2. Procès-verbaux du Directoire.

3. Affaires étrangères. Espagne : mémoires et documents.

français que l'existence, ou du moins le pouvoir exorbitant du cabinet de Londres était incompatible avec la tranquillité; que la paix ne serait pour ce gouvernement perfide qu'un moyen de reprendre de nouvelles forces; que l'Europe entière, quelque aveuglée qu'elle ait été jusqu'ici, était intéressée à l'abaissement de ce tyran des mers, et qu'il n'y avait que la France qui pût venger à la fois et l'humanité et ses propres injures. » Le Directoire est disposé à accepter des ouvertures de paix honorables et conformes aux intérêts de la République, de la part de tous les coalisés, sauf de l'Angleterre. L'Angleterre ne veut pas la paix. Dans ces conditions, il importe de reprendre, en lui imprimant toute l'activité possible, la négociation d'alliance avec l'Espagne. C'est le principal objet de la mission de Pérignon. Il montrera que la guerre est inévitable entre l'Espagne et l'Angleterre. Les colonies espagnoles sont convoitées et menacées. La langue anglaise fait chaque jour des progrès dans l'Amérique du Nord. L'Espagne doit craindre que l'Angleterre et les États-Unis ne s'entendent pour partager la domination de ce continent. Le Mexique est en danger. Lorsque ce danger éclatera, l'Espagne aura besoin de la France. Qu'elle profite donc pour s'allier avec elle du moment où la France est en guerre; après la paix, la France ne pourrait pas recommencer les hostilités pour soutenir l'Espagne, alors que l'Espagne ne l'aurait point soutenue.

Le projet de traité proposé par le Comité de salut public est très favorable à l'Espagne. Si ces raisons ne suffisent pas, Pérignon insinuera que si l'Espagne « se disposait à prendre immédiatement part à la guerre contre l'Angleterre, il ne serait pas impossible d'engager le Directoire exécutif à ne faire la paix avec la cour de Londres que sous la condition expresse de la restitution de Gibraltar. » Il pourrait insinuer ensuite l'idée d'une reprise de la Jamaïque par l'Espagne. Quant à la Louisiane, la République désire l'acquérir, et il serait de l'intérêt même de l'Espagne de la céder, car la France reprendrait pied dans le voisinage du Mexique et pourrait contribuer à le défendre; mais il conviendra de ne traiter ce sujet qu'avec tact; il faut éviter, en insistant trop, de compromettre la négociation.

Pérignon ne partit pour son poste qu'au mois d'avril. C'est à la même époque que l'ambassadeur d'Espagne, M. del Campo, présenta ses lettres de créance au Directoire. Au moment où les relations se renouaient ainsi, l'Espagne, qui avait traversé une nouvelle période d'hésitation, était décidée à en finir. Godoy sentait sa fortune liée à celle du Directoire. Il affectait

de dire que son existence tenait à celle de la République. Le Directoire faisait de lui peu de cas. C'était, dit Laréveillère-Lépeaux, « un misérable, ce mot pris dans toutes ses acceptions¹; » mais il sut se servir de lui. Reprises au milieu d'avril 1796, les négociations n'aboutirent qu'en août. L'Espagne obtint l'ajournement du traité de commerce et parvint, non sans peine, à faire insérer dans le traité d'alliance une clause qui limitait, dans la guerre présente, à l'Angleterre, l'alliance générale que l'on concluait. Ces concessions et l'espérance d'obtenir pour l'infant de Parme un établissement royal en Italie, levèrent les scrupules de la cour de Madrid². Le traité fut signé le 2 fructidor an IV (19 août 1796) à Saint-Ildefonse, et ratifié le 15 octobre suivant³. Il reproduisait les dispositions principales du projet d'alliance perpétuelle, offensive et défensive, tracé en 1795, par le Comité de salut public. Il n'y était point question de la Louisiane. Le Directoire n'avait pas cessé d'insister. Il considérait que la cession de cette colonie, à laquelle on aurait joint la Floride espagnole, devait former un des articles du traité. Godoy l'avait fait espérer. « Pour lever tous ses scrupules, » le Directoire lui fit promettre⁴ « un agrandissement considérable pour le duc de Parme ». La République était alors maîtresse de l'Italie supérieure, il y avait là des territoires à partager et des peuples dont on pouvait faire trafic. Mais au dernier moment Godoy se déroba. Il ne voulait décidément pas abandonner la Louisiane. Le traité fut signé sans cet article. Ce fut une déception pour le Directoire; toutefois il tenait au traité et le ratifia; mais en envoyant les ratifications⁵, il insista de nouveau sur la nécessité d'établir la France dans la Louisiane afin de l'intéresser à la défense du Mexique. Pérignon poursuivit la négociation sans plus de succès. Les offres étaient brillantes; il faut reconnaître qu'il était difficile à l'Espagne de les accepter. « On eut l'idée avant la paix de Tolentino de détruire le gouvernement pontifical, d'ériger l'état ecclé-

1. *Mémoires*, II, p. 252.

2. Voir pour les détails de cette négociation Sybel, *Geschichte der Revolution Zeit*, 4^e édition, t. IV, p. 209-218.

3. De Clercq, *Traité de la France*, I, p. 287.

4. Dépêche du 8 thermidor an IV (26 juillet 1796).

5. 5^e jour complémentaire de l'an IV (21 septembre 1796).

siaistique en royaume et de le donner à l'infant duc de Parme. Le projet n'eut pas de suites¹. » Alors on offrit d'autres compensations. « On insinua au cabinet de Madrid que l'on pourrait faire céder à l'infant l'île de Sardaigne et lui donner le titre de roi². Ces ouvertures ne furent point agréées. Enfin on fit espérer à l'Espagne la réunion du Portugal à ses états, si elle voulait se déclarer contre ce royaume. »

Cependant l'Espagne s'était exécutée. Le 6 octobre 1796 elle avait déclaré la guerre à l'Angleterre. Une fois engagé, Godoy se montra plus docile aux projets d'échange. La guerre était onéreuse et périlleuse. Il devait songer aux compensations. Le Directoire, considérant que Pérignon n'obtiendrait rien, le rappela et le remplaça, en novembre 1796, par l'amiral Truguet. L'affaire de la Louisiane était le principal objet de sa mission. Mais qu'offrir en échange? La Jamaïque? on ne l'avait pas. Gibraltar? la place était difficile à prendre, et avant qu'on eût pu en déloger les Anglais on pouvait craindre qu'ils ne s'emparassent de la Louisiane. Le Directoire était ainsi amené à proposer la conquête du Portugal. C'était la conclusion des instructions de Truguet :

« Que reste-t-il donc à proposer à l'Espagne pour lui tenir lieu de la Louisiane et de la Floride? Une belle occasion se renouvelle, c'est la conquête du Portugal. On sait qu'il répugne à S. M. Catholique d'enlever l'espoir d'un trône à la princesse du Brésil, sa fille; mais l'intérêt immense et permanent de deux grands peuples et les splendeurs de la couronne d'Espagne doivent l'emporter sur des considérations particulières, sur quelques affections personnelles et sur l'intérêt très passager d'une personne qui d'ailleurs peut trouver aussi d'amples dédommagements. La gloire et la prospérité de deux nations exigent que les Anglais soient expulsés pour jamais de la Péninsule. Et si l'on veut faire arriver l'Espagne à son plus haut degré de splendeur, il faut réunir le Portugal à cette monarchie. La nature et la politique s'accordent pour rattacher ce beau pays à l'empire dont il fut séparé jadis. Les moyens d'opérer ce grand changement sont plus amplement développés dans un autre mémoire qui fait partie des instructions du citoyen Truguet. Au reste quelle

1. Ces détails d'après les *Instructions de Truguet*, 13 brumaire an VI (3 nov. 1797). — Affaires étrangères, id.

2. 24 pluviôse et 24 floréal an V (12 février, 13 mai 1797).

que soit l'issue de la guerre que fait la République au Portugal et de la délibération du cabinet de Madrid dans cette grande affaire, nous ne devons point renoncer à la rétrocession de la Louisiane; pour y déterminer la cour d'Espagne, le citoyen Truguet emploiera toutes les considérations que pourront suggérer et les événements et ses lumières et de nouvelles combinaisons politiques. »

Cette tentative n'eut pas plus de succès que les précédentes. Ces documents suffisent à montrer l'esprit que le Directoire apportait dans ses négociations. Il entendait faire de l'Espagne à la fois l'alliée et la complice de la République. Son but était de l'assujettir; il ne parvint qu'à l'exploiter. C'était le principal pour lui, et c'était déjà un résultat considérable. Le traité de Saint-Ildefonse mettait à la disposition de la France toute la marine espagnole. La République, d'un trait de plume, se créait une flotte. Le Bourbon d'Espagne se faisait le grand amiral du Directoire. Le pouvoir issu de la Révolution renouvelait le *Pacte de famille*. On a essayé, au début de cette étude, de montrer par quels liens la politique espagnole de la Révolution se rattachait à celle de l'ancien régime; il était nécessaire de montrer comment la politique du Directoire procéda de celle de la Convention et forma la transition avec celle de l'Empire. Modifier le *Pacte de famille*, l'adapter aux nouvelles institutions de la France, en faire une alliance défensive et une sorte d'union douanière, avait été l'idée des hommes de 1789. C'était une conception chimérique, parce que l'état intérieur de la France ne se prêtait pas plus aux conceptions libérales des hommes de 1789 que l'état de l'Europe ne comportait de la part de la France une politique absolument neutre et défensive. Ce dessein cependant n'était pas absurde en soi. Louis XVI, roi des Français, pouvait transformer, d'accord avec le roi d'Espagne, le *Pacte de famille* en *Pacte national*. Il restait entre les dynasties des liens assez étroits, des intérêts assez puissants unissaient les couronnes, pour que les nations pussent se rapprocher, s'unir et demeurer amies. Le régime républicain substitué au monarchique, et la Convention régicide ayant succédé au chef de la maison de Bourbon, l'opposition entre les gouvernements remplaçait la communauté des dynasties, et dès lors, pour que les états demeuraient alliés comme ils l'étaient sous le régime précédent, il fallait absolument trouver dans les traditions communes, dans les intérêts identiques des

deux nations, le lien qu'avait naguère formé entre elles l'analogie de leur système de gouvernement. C'est ce que méconnaurent les hommes de 1795. Confondant la *tradition* qui procède des faits, vit de sentiments et se nourrit de l'histoire, avec le *système*, qui est la conception abstraite du politique spéculatif, ils ne considérèrent que les rapports qui existaient sous l'ancien régime entre la France et l'Espagne et les jugèrent indépendants des circonstances dans lesquelles ils s'étaient établis. Renversant l'ordre de l'histoire, ils crurent que si des liens si étroits avaient pu se former entre les couronnes, c'est qu'il existait préalablement et *a priori* des liens entre les nations, alors que le contraire était la vérité et que c'était la conception arbitraire et artificielle de Louis XIV qui, en unissant les états, avait adouci la haine séculaire des peuples et commencé de fondre ensemble les intérêts jusque-là contradictoires des nations. C'est ainsi qu'au lieu de chercher dans une conciliation meilleure des intérêts de la nation française et de la nation espagnole les éléments d'un nouveau système d'alliance politique entre les deux états, le Comité de salut public prétendit faire payer par un traité de commerce contraire aux intérêts de la nation espagnole une alliance politique qui était en réalité très onéreuse pour l'Espagne. Cette idée, qui dirigea les négociations de la Convention et du Directoire, faussa tous les rapports de l'Espagne et de la France, et rendit désastreuse pour les deux pays cette alliance mal conçue, mal préparée et mal conduite.

Les circonstances firent que l'Espagne fut amenée à céder aux prétentions de la France et à se mettre à sa discrétion. Le gouvernement français ne lui en sut point de gré, parce qu'il attribua avec raison à la force des choses et aux misérables calculs de Godoy les concessions qu'il obtenait. Il s'en suivit que tout en se montrant alliée dévouée, l'Espagne n'obtint pas le respect des gouvernements qui se succédèrent en France. Le traité de Saint-Ildefonse donna à la France dans l'alliance un rôle dominateur : il dépendit surtout de la France que le *Pacte politique* devînt un *Pacte national* et que l'on revînt, par ce détour, à la conception de 1790. Les gouvernements français ne le cherchèrent pas et le gouvernement espagnol, toujours humble, mais toujours en révolte secrète et à l'état de conspiration latente contre l'allié auquel il sacrifiait cependant ses flottes et son

trésor, ne fit rien pour modifier le caractère de ses relations avec la France. La supériorité des forces et la supériorité des hommes décidèrent toujours les conflits en faveur de la France; mais cette habitude constante du succès conduisit à l'abus, et l'abus qui ruina l'Espagne fut ensuite une cause de ruine pour la France.

Ces faits sont déjà posés dans les négociations de 1795; les conséquences en apparurent immédiatement, et c'était l'objet de cette étude de les faire ressortir. Le Comité de salut public faussa et dénatura la politique de l'ancien régime à l'égard de l'Espagne. Le Directoire exagéra la politique du Comité de salut public, et Napoléon renchérit sur la politique du Directoire. Le sophisme primitif dégénéra alors en hyperbole, mais il y arriva par un enchaînement logique de raisonnements et de faits. Dès 1797, et lors des négociations de Lille entre la France et l'Angleterre, quelques-uns pensaient à faire payer par l'Espagne les frais de la pacification. Le Directoire eut des scrupules et d'ailleurs la négociation avorta. « Jamais, disait Laréveillère-Lépeaux, jamais alliée ne fut plus fidèle, et c'est après l'avoir entraînée, à force de sollicitations, dans une guerre dont le bénéfice pour elle était au moins très douteux et où les pertes semblaient assez probables d'après l'état de nos forces navales, que, sans aucun scrupule, nous livrerions ses possessions à l'Angleterre¹ ! »

Les desseins qu'avait conçus le Comité de salut public, que le Directoire avait tenté d'exécuter, Napoléon les accomplit; mais il les poussa jusqu'à leur dernière conséquence : la déchéance de la maison de Bourbon et la vassalité complète de l'Espagne envers la France. Il eut la Louisiane et promit l'Étrurie à l'infant de Parme. Il eut la flotte espagnole à Trafalgar et promit le Portugal à Charles IV; mais le traité de Fontainebleau ne fut que la préface de la sinistre tragédie de Bayonne. Lorsque Napoléon, empereur des Français, plaça son frère sur le trône d'Espagne, le cycle fut complet; le pouvoir issu de la Révolution avait rétabli ce jour-là et à la lettre le *Pacte de famille*. Mais c'est alors que se déclara l'irréremédiable vice de la conception. Depuis 1795, on traitait avec l'Espagne sans se préoccuper de la nation espagnole, de ses traditions, de

1. *Mémoires*, II, p. 73.

ses droits et de ses intérêts. La scène étant vide et toutes les barrières étant supprimées entre les deux états, la nation espagnole reparut et il fallut compter avec elle. La sanction des fautes commises fut sanglante et terrible ; et ce fut l'écrasante condamnation de la politique conçue par le Comité de salut public, appliquée par le Directoire et poussée à l'extrême par Napoléon, que le jour où l'objet de cette politique fut entièrement atteint et où la dynastie de Bonaparte crut avoir rétabli entre les deux états l'alliance conclue par les Bourbons, Napoléon fut obligé de conquérir l'Espagne. S'il est juste de conclure avec un critique sévère de Napoléon, que les guerres de la Révolution furent suivies « d'une alliance offensive et défensive beaucoup plus désastreuse pour l'Espagne que des hostilités sans fin, mais que c'est surtout de l'avènement de Bonaparte au consulat que datent ses malheurs¹ », ce serait méconnaître l'enchaînement des faits et se tromper sur leurs causes que de s'arrêter là. Il faut remonter plus loin et chercher dans l'histoire du Comité de salut public de l'an III l'origine et le début de la politique également funeste à la France et à l'Espagne, qui conduisit les Bourbons espagnols à Valençay et les armées françaises à Baylen.

Albert SOREL.

1. Lanfrey, *Histoire de Napoléon I^{er}*, t. IV, ch. IV : Origine de la guerre d'Espagne.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA MÉTHODE CHRONOLOGIQUE ¹.

I.

Gœthe a dit que la chronologie était une des sciences les plus difficiles. La patrie du grand poète nous fournit, de temps à autre, des preuves pour appuyer cette assertion, et la justesse de sa remarque est bien loin d'être appréciée dans toute son étendue. De temps à autre, on croit, en Allemagne et ailleurs, qu'il suffit pour faire de la chronologie de connaître les deux premières opérations du calcul avec trois chiffres : on ne sait pas, ou l'on veut se le dissimuler, que pour bien des questions capitales, surgissant au milieu des problèmes chronologiques, l'addition et la soustraction ne suffisent pas, et que parfois on peut même avoir recours aux théorèmes de la trigonométrie sphérique, voire même à des théories d'un ordre supérieur encore. On suppose souvent que, pour satisfaire aux exigences de cette science exacte, il importe de changer arbitrairement un chiffre transmis par un auteur de manière à produire une somme ou une différence désirée : on obtient alors le résultat qu'on recherchait et l'on s'émerveille du résultat auquel on feint être arrivé.

Rien n'est plus facile de faire de la chronologie de cette manière, qui se distingue surtout par le mépris des textes et des documents sans lesquels on ne peut ni écrire une histoire, ni établir une chronologie. Si les sources auxquelles on peut puiser ne contiennent que des fables, on doit renoncer à faire de l'histoire ou de la chronologie. Si l'on ne dispose que des données comme celle des Puranas, ou celles du livre des Rois de l'Indouï pour les temps anciens, on ne sait rien ; si l'on n'a pour l'histoire de l'Écosse ou de la Bretagne que les listes de Buchanan et d'autres, on se garde bien de suivre ces

1. *Das chronologische System des Manethos*, v. H. v. Pessl. Leipzig, 1878.
— Johannes Raska : *Die Chronologie der Bibel im Einklang mit der Zeitrechnung der Ägypter (sic!) und Assyrier*. Wien, 1878.

auteurs lorsqu'ils vous énumèrent les contemporains d'Alexandre le Grand. Mais si l'on a des textes, si l'on a des récits authentiques, alors il n'est permis de changer les données qu'ils contiennent que lorsqu'on peut prouver l'existence de telle ou telle erreur. Ce principe s'impose moins pour la chronologie égyptienne, où la mesure des temps anciens n'a pas été fixée d'une manière certaine, que pour les temps historiques du peuple d'Israël, où les livres des Rois et des Paralipomènes fournissent une chronologie pouvant s'établir avec une rigueur mathématique.

Le livre de M. de Pessl s'occupe de Manéthon seul, et en cela il a un avantage sur celui de M. de Raška, quoique lui aussi fasse des excursions et des invasions sur les terres avoisinantes. Mais tous deux, ce me semble, sont au nombre des auteurs qui, en changeant les textes originaux, se font une chronologie privée et personnelle, destinée à n'être acceptée que par celui qui l'a proposée.

Je me suis toujours étonné que parmi tant de personnes éminentes qui ont consacré leurs veilles à la chronologie égyptienne, personne n'ait encore précisé la véritable question. Y a-t-il eu pour les temps anciens, même pour les époques dont nous avons des monuments, une chronologie qui mérite ce nom, ou y a-t-il des époques fictives, des périodes astronomiques quelconques auxquelles on a rattaché les origines de la royauté égyptienne? Nous croyons que la dernière opinion est la vraie. Il y a eu, sur l'époque de Ménès, premier roi historique, plusieurs hypothèses écloses pendant l'intervalle énorme qui s'est écoulé depuis l'institution de la monarchie jusqu'aux historiographes de la vallée du Nil. Nous connaissons, en dehors des monuments :

1° Le système d'Hérodote, qui place Ménès 41340 ans avant Séthos, ce qui est une donnée périodique;

2° Le système d'Apollodore et d'Ératosthène;

3° Le système dont s'est inspiré Diodore de Sicile;

4° Le système de la Vieille Chronique;

5° Le système de Manéthon.

Nous ne parlons pas des sources monumentales, telles que le papyrus de Turin, qui, dans son état d'émiettement, malgré sa haute valeur, ne résout pas le problème.

Nombre d'auteurs modernes se sont efforcés de concilier les données qui se trouvent consignées dans les sources spécifiées ci-dessus; ils ont ainsi créé une confusion inextricable. On peut comparer à leurs systèmes ceux qui ont été émis sur la topographie de Babylone, où des auteurs modernes ont tâché d'appliquer à un seul édifice les diffé-

rentes descriptions des écrivains grecs qui visaient des bâtiments très divers et très distants les uns des autres.

Si un écrivain s'est rapproché de la réalité des faits, c'est Manéthon, et c'est de son système que M. de Pessl nous propose une restitution. D'après l'étude spéciale que nous en avons faite, il nous est resté l'impression que, grâce aux textes si multiples, si nombreux dont il disposait et qui sont perdus pour nous, il s'est fait un système qui, vrai ou faux, se rattachait, comme presque tous ceux des autres auteurs, à une époque sothiaque. Nous croyons que dans l'idée de Manéthon, Ménès coïncidait avec le commencement de la quatrième période sothiaque, et nous pensons que le génie de Boeckh a vu juste. Cela veut dire qu'au point de vue particulier de Manéthon, Ménès commence son règne en 5702 av. J.-C., et cela ne veut pas dire que cette époque a été la vraie date de son avènement.

Il se peut bien que cette date ne soit pas même complètement exacte : l'apparition de Sirius à la date du 9 ephiphi sous Menkera ¹ nous mènerait à 4470 av. J.-C. : les calculs spéciaux que nous avons faits modifiaient peu ce chiffre ². Les chiffres totaux des dynasties nous conduisent à l'époque d'une période sothiaque et lunaire, *sans qu'on les change*; de plus, le cycle ἀπὸ Μενοφφρωως, sur lequel on a tant écrit, me semble être tout simplement le cycle s'ouvrant à partir de l'origine de Memphis fondé par Ménès ³. Si cette explication qui, au bout du compte, vaut toutes celles qu'on a proposées, est juste, elle donnerait encore un appui aux calculs de Boeckh, au moins pour les totaux des trois livres de Manéthon.

M. de Pessl, sans se soucier trop des monuments, a abordé les chiffres donnés par le Syncelle; d'après celui-ci, Manéthon comptait, à partir de Ménès jusqu'à l'année 45 avant Alexandre, 413 générations, 30 dynasties et 3555 ans. Le Syncelle place cet intervalle entre les années du monde 4386 et 5147, dont la différence est 3564 ans. M. Pessl ajoute : « En 2776 de l'ère du monde commencent les temps après la dispersion de Babel, en 5176 vit Alexandre; donc les temps historiques contiennent une période de 2400 ans. Si de 3555 nous

1. Comme M. Chabas, M. Maspéro croit que le roi cité dans le papyrus d'Ebers est Menkera, de la 4^e dynastie. Mais M. Chabas s'est trompé d'une période sothiaque, car on pourra difficilement placer tous les rois connus par les monuments.

2. Ce serait plutôt vers 4460. La précession des équinoxes détermine une déclinaison bien plus australe de Sirius, celle de 30° A, et de plus, la différence de l'année julienne avec l'année vraie est déjà de 35 jours.

3. Bunsen, en le suivant, qui a beaucoup embrouillé ces questions de chronologie, altère les noms, selon son habitude, et change Menophres en Menephtah.

retranchons 2400, il reste 4155 ans pour les temps mythiques. » Mais non ! En supposant même l'exactitude des chiffres, les temps historiques, d'après le texte cité, commenceraient avec Ménès, du moins selon Manéthon, et il n'y a pas lieu de défalquer de ces 3555 ans (si le chiffre est d'ailleurs exact) 2400 ans pour des temps qui, au point de vue de l'historien d'Égypte, ne sont pas moins historiques que les autres. Voilà déjà le premier croc-en-jambe donné à Manéthon, dont M. de Pessl veut rétablir le système.

Ces 4155 ans sont nécessaires pour une autre opération de l'auteur, dans laquelle entre l'intervalle de 44985 ans, dont le livre de Sothis, attribué à Manéthon, gratifie les sept rois divins, à partir de Vulcain. Et voici où se montre déjà cette confusion de différentes données dont je parlais tout à l'heure. Ce chiffre se rattache à ces multiples de 292 et 653 qu'on voit dans toutes les chronologies factices, à commencer par Bérose et la Bible. On sait que 292 lustres forment la période sothiaque ou 4660 ans, que 364 lustres ou 4805 ans équivalent à la grande période lunaire de la Chaldée, et que la somme de 653 lustres, ou 3265 ans, se trouve comme élément douze fois répétée dans les 653 sosses, ou les 39180 ans qui, selon Bérose, se sont écoulés entre le déluge et les temps historiques. Nous rappelons enfin ici que 292 ans sont comptés depuis le déluge et Abraham, et 653 depuis cet événement et la fin de la Genèse. De même, dans la chronique du Cashmire, 653 ans forment l'une des périodes : n'oublions pas non plus que le même chiffre est attribué par Suidas à la période du phénix.

Ces chiffres 292 et 653 se trouvent aussi en Égypte : le temps qui, selon Hérodote, s'est écoulé depuis Ménès jusqu'à Séthos, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la période lunaire 742 av. J.-C., est de 44340 ans, se décomposant ainsi :

$$42 \times 292 = 3504$$

$$42 \times 653 = 7836$$

$$44340$$

Ce chiffre semble une réduction de lustres en années, donc 56700 ans, laps de temps pendant lequel deux fois s'est produite la révolution du point équinoxial sur l'écliptique¹.

1. Nous nous sommes déjà expliqué sur le texte d'Hérodote qui dit que pendant 11340 ans, deux fois le soleil aurait alterné ses levers et ses couchers, que deux fois il se serait couché où il se lève aujourd'hui, et vice versa. Les mots ἀνατέλλειν et δύεσθαι doivent être interprétés par l'intersection des points équinoxiaux ; deux fois, en effet, le soleil est descendu au-dessous de l'équateur, là où il remonte aujourd'hui. Littéralement traduite, la phrase serait absurde. C'est

Or ce même calcul se retrouve ici. Les 41985 ans ont été soi-disant réduits à 969 par le Byzantin Panodore, qui les obtenait de la manière suivante : 41985 est 51 fois 235 : 235 lunaisons forment le cycle dit de Meton, ou 49 ans : donc ces 41985 ans ne sont en réalité que 969 (ou 51×49) ans. Mais Panodore n'a fait que scinder le chiffre primitif qu'il trouvait en 41985 et 969, qui ensemble donnent 42954 ans.

Or ce chiffre de 42954 ans est précisément l'un des chiffres de la grande année; Cicéron, dans le dialogue de Tacite sur les orateurs, le cite; et Solin estime que le phénix vit 42954 ans. Ce chiffre de 42954 est 51×254 , nombre bien connu par les chronographes byzantins comme étant la somme de 235 et 49, et c'est pour cela que Panodore a scindé ce chiffre de 42954 en 41985 et 969.

Et ce chiffre même se décompose, lui aussi, dans des multiples de 292 et 653, à savoir :

$$\begin{array}{r} 40 \times 653 = 6530 \\ 40 \times 292 = 2920 \\ \hline 9450 \\ 42 \times 292 = 3504 \\ \hline 42954 \end{array}$$

Ce chiffre de 42954 lustres (ou soixantaines de mois) équivalent : 64770 ans, est un de ces composés de périodes sothiaques et lunaires, dont nous ignorons le sens mystique, mais dont nous pouvons voir la répartition; dans ce cas c'est :

$$\begin{array}{r} 32 \text{ périodes sothiaques à } 4460 = 46720 \text{ ans.} \\ 40 \text{ périodes lunaires à } 4805 = 48050 \text{ —} \\ \hline 64770 \text{ —} \end{array}$$

Ce calcul démontrera l'erreur de M. de Pessl, qui a mêlé ensemble deux systèmes de computations différentes; l'un est le développement historique des dynasties manéthoniennes, l'autre un calcul fictif basé sur les multiples de cycles astronomiques.

M. de Pessl veut prouver que les tomes du livre de Manéthon correspondent à des époques; c'est encore une de ces idées préconçues et non prouvées, auxquelles il sacrifie les données des Grecs, sans se soucier des monuments qui, dans la plupart des cas, auraient dû être exploitées avec plus d'attention.

l'alternance des points vernal et automnal déterminée par la précession des équinoxes : les deux révolutions de 56700 ans donneraient $78 \frac{3}{4}$ ans pour le degré, au lieu de 72 ans environ. Voir ma *Chronologie de la Genèse*, p. 19.

Manéthon étant donné, puisque Manéthon il y a, il faut accepter les chiffres totaux de son système.

Le premier tome, d'après Africain et Eusèbe, comptait 2300 ans, comprenant les dynasties 1 à 11.

Le second tome, d'après l'un, 2121 ans (ou 2222 ans si l'on additionne les durées des règnes des dynasties), et selon l'autre, 4221 (ou dynasties additionnées 4967), dynasties 12 à 49.

Le troisième tome, d'après les deux, 4050 ans, pour les dynasties 20 à 34, jusqu'à Alexandre.

Nous aurions donc d'après l'un 5474 ans, d'après l'autre 4474. Il n'y a que le second chiffre qui soit douteux. Si l'on admet 2024, on obtient 5374¹, ce qui, à partir de 334 av. J.-C., nous ramène, avec Boeckh, à 5702 av. J.-C.

Cette époque manéthonienne n'exclut pas, bien entendu, une recherche vraiment chronologique sur l'histoire d'Égypte, aidée par les monuments, aussitôt qu'elle deviendra possible.

Nous ne croyons pas que M. de Pessl ait préparé le moment où cette ère de la vraie chronologie égyptienne poindra. Pour arriver à un résultat pareil, il aurait fallu être moins préoccupé de ses idées personnelles et respecter davantage les chiffres des auteurs. Ce défaut éclate surtout quand il s'occupe de la chronologie de la Genèse, où il opère avec le plus grand sans-gêne. Bunsen se croyait autorisé à changer l'ordre des patriarches pour faire triompher ses idées particulières; mais ce n'est pas un exemple à suivre, et il n'est permis à personne de changer les chiffres de la Genèse. M. Pessl a cru devoir admettre un cycle imaginaire de 448 ans; c'est le double du cycle d'Œnopide, avec lequel dernièrement M. Ljungberg a tenté de bousculer les histoires grecque, romaine et juive. Tout le monde sait que le texte de la Genèse met entre la création et le déluge 4656 ans. M. de Pessl, pour y introduire son cycle de 448 ans, a découvert que 44 fois 448 est 4652, et le plus sérieusement du monde il soutient, pour quelques raisons que nous ne serons pas seuls à ne pas comprendre, qu'il faut substituer 4652 à 4656. Mais si demain un autre chronologiste avait, coûte que coûte, besoin des chiffres 43 ou 427, il prendrait 4654; s'il voulait à toute force rencontrer 49 ou 29, il choisirait 4653; si 827, 4654; ou si 79, 4659, et ainsi de suite². Il est très facile de trouver n'importe quel nombre premier,

1. Boeckh change 3555 en 5355, et en y ajoutant 15 (ou 16 ans), il arrive véritablement à la date de 5702.

2. On lira avec étonnement, à ce sujet, la page 144, où l'on parle de la correction « évidente » des 295 en 292 ans, pour l'intervalle entre le déluge et Abraham!

en substituant un multiple de ce nombre à un autre chiffre original qui n'est pas divisible par lui; mais telle n'est pas la tâche des chronologistes. Ces procédés montrent qu'on n'est pas mûr pour étudier des questions où il faut apporter la discipline mathématique. Il ne viendrait à l'idée d'aucun algébriste, d'aucun géomètre, de changer une fonction, une puissance, une expression, un signe, une équation quelconque : on ne se permettrait pas, pour sa commodité ou afin de résoudre plus vite un problème, de modifier les termes d'un différentiel pour l'intégrer plus facilement.

C'est là la méthode de M. de Pessl : quelques remarques plausibles sur les textes des auteurs n'en améliorent pas les résultats.

Nous ne pensons donc pas que le livre de M. de Pessl ait résolu le problème qu'il s'est posé. Nous regrettons d'être du même avis au sujet du livre de M. Raška, auquel nous ne pouvons même pas adresser l'éloge d'avoir fait preuve d'une modération relative. Nous en sommes d'autant plus désappointé que l'auteur du livre veut être consciencieux, et est sûrement savant et convaincu.

M. Raška se propose de ramener la chronologie biblique à une concordance complète avec celles de l'Égypte et de l'Assyrie, voire même d'Argos, de Sicyone, de Corinthe et de Macédoine. Rien de plus juste en soi-même : l'auteur sait ce que quelques savants d'aujourd'hui sont incapables de comprendre, qu'il n'y a pas de chronologie juive ni assyrienne, mais qu'il n'y a qu'une seule chronologie qui n'est ni juive ni assyrienne. Si l'on veut travailler dans l'une des deux branches, il faut forcément s'occuper de l'autre. M. Raška a vu qu'il ne suffisait pas de proclamer la table des éponymes non interrompue, et de l'ériger en article de foi. Mais malheureusement il a lui-même étendu le principe d'une façon désastreuse; sous prétexte d'égards dus à la Bible, il n'a respecté ni Jérusalem, ni Ninive, ni Sicyone. « Le document vénérable qui depuis des milliers d'années passe pour être digne de foi, la Bible, doit-elle recevoir un démenti à cause de quelques briques assyriennes ou babyloniennes? Non, ce n'est pas ainsi que les chiffres de la Bible doivent être vilipendés. » Non certes, mais alors respectons-les. La fantaisie trop vive de M. l'abbé Raška le pousse d'abord à rétablir une chronologie biblique qui assurément n'est pas celle des Écritures : elle le détermine, quoiqu'il s'en défende, à détruire les données assyriennes qui gênent les résultats auxquels il croit être arrivé. En somme, M. Raška parvient

Mais le chiffre lui-même ne peut pas être corrigé : il se trouve dans la Bible déjà comme *résultat*, et comme tel, Josèphe (*A. J.*, I, 6, 5) l'a aussi accepté. Et pourquoi faut-il lire 295? Parce que 295 est 5×59 ou $2 \frac{1}{2} \times 118$!!!

à placer le commencement du règne de Salomon en 1030, il construit donc une chronologie qui, malgré son profond respect pour la Bible, est très loin d'être orthodoxe : de même il établit pour l'Assyrie une histoire qui n'est pas celle des monuments, et quant à l'Égypte, il promulgue des résultats absolument indépendants de n'importe quelle source.

Nous n'insistons pas sur les listes des rois de Sicyone, de Lacédémone, de Corinthe, de Macédoine; remarquons seulement quelques changements dans la suite des rois perses, où l'on parle d'une corégence de Cambyse avec Cyrus durant deux ans, à cause de Daniel, X, 43, qui est cité, et où le texte ne dit rien de ce que l'auteur veut y voir.

M. Raška prend pour point de départ de son histoire assyrienne la liste des rois qui provient de Ctésias, c'est-à-dire cette suite de trente noms qui commence par Ninus et Sémiramis, pour finir avec Sardanapale. Chacun de ces rois est assimilé à un nom conservé dans les textes cunéiformes, ainsi Zames-Ninas est *Sin-Sada*, Arius est formé de *Rim-Sin*, Aralius de *Naram-Sin*, Askatades d'*Ismidagan*, et puisque les noms grecs ont leur rang dans la liste, il s'ensuit que nous avons finalement une suite sûre de noms assyriens, donnée qui nous manquait encore. Cette suite s'étend jusqu'à la fin de la dynastie, c'est-à-dire depuis 4863 à 874, depuis Ninus à Adar-habal-assur, selon l'auteur, le Sardanapale des Grecs. La durée de l'empire assyrien repose, si je ne me trompe, sur Velléius Paternulus. Cet Adar-habal-assur, le quatrième aïeul de Teglathphalassar I, est, selon l'auteur, non pas l'un des précurseurs, comme nous l'avons tous cru, mais le successeur de Salmanassar, le roi de l'obélisque de Nimroud. Teglathphalassar qui, selon toutes les apparences, vivait en 4400, est, d'après M. Raška, le même que le second de ce nom, contemporain et auxiliaire d'Achaz de Juda, 732; la descendance de Adar-habal-assur a partagé le trône avec les rois de l'autre lignée.

Assurnasirhabal est le Péritiadès de la liste de Ctésias, et puisque ce successeur de Laosthénès ou Teglath-Ninip a régné 25 ans, de 991 à 966, il est le contemporain de Roboam, comme Eupalmes le contemporain de David; ce qui forcera ce dernier à régner déjà en 1070. Laosthénès a régné 45 ans, mais les tables des éponymes ne lui accordent que 6 ans, ce n'est donc que pendant 6 ans, aux années 6, 9, 46, etc., qu'il y a eu des éponymes! Mais comme le commencement du règne d'Assurnasirhabal est marqué par une éclipse solaire, M. Raška prend l'année 991, parce que dans cette année a eu lieu le même phénomène visible dans l'île Tristan d'Acunha, l'Afrique aus-

trale, l'Inde et Sumatra. En réalité, le vrai phénomène fixe l'avènement au 2 juin 930 av. J.-G.¹.

Si une partie de la chronologie assyrienne est certaine, c'est assurément celle qui date de Sargon; M. Raška trouve moyen de le placer avec le même arbitraire, et toujours en partant de l'identité des deux Teglathphalassar, vingt ans plus tôt; après cela, Sennachérib profite de cet excédent et règne, selon le savant ecclésiastique, 44 ans!

L'auteur n'est pas moins indépendant en ce qui concerne le calendrier assyrien. Selon lui, et contrairement à une foule de textes, le mois babylonien n'avait que vingt-huit jours. Car Smith a dit que les jours 7, 14, 21 et 28 du mois étaient des « jours de repos », donc des sabbats. Cette institution purement mosaïque qui rendit indépendant du cours des astres le jour sacré, en le fixant invariablement à un certain jour de la semaine, forme le point de départ d'une nouvelle computation des mois assyriens: tous commençant par le lendemain du sabbat! Et puisque selon M. Raška les Français ont cité le 29^e jour du mois de Kuzallu dans le texte de Teglathphalassar, il demande qui a raison, des Anglais ou des Français? Mais il y a aussi trois Anglais, Hincks, Rawlinson et Fox Tabbot, qui lisent également le chiffre 29, non pas seulement sur ce monument, mais sur une infinité d'autres. Par ce moyen, les mois, selon l'auteur, font le tour des saisons, comme les mois musulmans; M. Raška use souvent de ce moyen, en ayant soin de citer après chaque date le jour de la semaine. Et presque partout le calcul est faux, et quand M. Raška traduit les dates juliennes en dates grégoriennes, l'équivalence est toujours inexacte. Ainsi, le 13 juin julien 809 était un vendredi, non un samedi (v. p. 258); c'était le 5 juin grégorien et non pas le 7. Le 15 juin julien 763 était un lundi et non pas un mardi, et ne correspondait pas au 8 juin, mais au 7². Et ainsi toutes les données des jours sont erronées.

1. C'est une des preuves les plus irrécusables de l'interruption des tables d'éponymes et de l'identification de l'éclipse citée dans ces tables avec celle du 13 juin 809: dans le système qui place ce phénomène en 763, l'année de l'avènement du roi tomberait en 884, où aucune éclipse ne fut visible à Ninive.

2. Voici la formule pour trouver le nombre des jours de différence entre une date julienne et une date grégorienne, pour une date quelconque m (sauf celle qui tombe entre le 1^{er} janvier et le 28 février d'une année séculaire), pour une année chronologique + ou - de l'ère vulgaire: $\pm m = \pm (400 A + 100 B + C)$, où B peut être 0, 1, 2, 3, et C depuis 0 à 99.

Date grégorienne = date julienne $\pm (3 A + B) - 2$.

La différence est zéro pour le temps entre le 1^{er} mars 200 et le 28 février 300. Ainsi pour 1879, A est 4, $B = 2$: $+(3 \times 4) + 2 - 2 = +12$. Pour 809 avant J.-C., $A = 2$, $B = 0$, donc: $-(2 \times 3) - 2 = -8$.

M. Raška pense que, grâce à ce mois de 28 jours, le mois d'Ab pourrait tomber en avril; et ici son erreur est excusable. Il se sert de traductions inexactes, telles que Smith les a publiées, et que d'autres les ont copiées. Il s'agit, par malheur pour lui, d'un passage qui, seul parmi tous les autres, constitue une donnée vraiment chronologique. C'est, en un mot, *la seule fois que nous puissions établir une date assyrienne par les inscriptions cunéiformes, sans nous servir de données bibliques ou classiques*. Jusqu'ici certains savants et ceux qui suivent leurs élucubrations soi-disant chronologiques ne se sont pas demandé comment on s'y prendrait pour parler d'histoire et de chronologie assyriennes, si l'on était absolument privé des renseignements fournis par la Bible et les Grecs.

Sardanapale V (Asurbanabal) parle, dans un texte cité par l'auteur, p. 252, du mois d'Ab (juillet-août); il est dit que ce mois Ab est le mois de l'apparition de Sirius¹. M. Smith et ceux qui l'ont suivi traduisent par « sagittaire »; cela a déjà paru tellement exorbitant à M. de Gutschmid, que dans son écrit « L'Assyriologie en Allemagne », il n'a pas craint de jeter ce sagittaire à la tête de tous les cunéiformisants. Et il avait raison de s'étonner d'une pareille erreur, quoiqu'il proposât un expédient qui ne valait pas mieux. A l'époque de Sardanapale V (650), l'étoile principale du Sagittaire avait une déclinaison australe de 26° 30', et une ascension droite de 45 heures; son lever héliaque pour Ninive (fixé à 36° 49' de latitude boréale) avait lieu vers le milieu de janvier. Le Sirius que désigne le groupe en question avait alors une déclinaison de 47 1/4°, qui diffère peu de celle qu'il occupe aujourd'hui², avec une ascension droite de 74 1/2°, se levant alors sur l'horizon de Ninive, héliquement, vers le 24 juillet julien, 47 grégorien; son apparition dans les rayons du soleil levant coïncidait donc avec le mois d'Ab³.

Mais précisément, dans un passage analogue, où il est question du mois de la fille de Sin, l'archère⁴, « le mois de l'apparition de Sirius », on fit mention (West. As. Inscr., III, pl. 32) d'une éclipse

1. Écrit *Mul-Ban*.

2. Cette étoile a eu, vers l'an 1000, la déclinaison la plus rapprochée de l'équateur qu'elle peut avoir.

3. J'admets toujours, pour les calculs du lever héliaque, le moment où le soleil est encore de 11° au dessous de l'horizon; le demi-arc diurne du soleil étant e , l'arc subhorizontal f , nous aurons : en nommant la déclinaison δ , la latitude terrestre λ , l'arc de 11° : $t : \cos (e + f) = \frac{\sin \delta \sin \lambda - \sin t}{\cos \delta \cos \lambda}$

4. C'est cette archère et l'idéogramme lui-même qui ont donné lieu à ce qui-proquo qui confond le Sagittaire avec Sirius.

qui précédait immédiatement ce même mois d'Ab, et qui fut la cause pour laquelle le roi assyrien remit pendant quelques jours son expédition contre Témman, roi d'Elam :

« Au mois de Tammouz, il y eut une éclipse du maître du jour, du seigneur de la lumière; le soleil couchant manqua (de luire); et comme lui, je manquai pendant (30 jours) à poursuivre la guerre contre Elam¹. »

Immédiatement après vient le passage relatif au mois d'Ab.

Or, ce curieux et précieux passage vise l'éclipse annulaire de mardi 27 juin julien, 20 juin grégorien de l'année 661 av. J.-C., 9340, dont le milieu eut lieu, selon le père Pingré, à 4 heures 1/2 du soir temps de Paris, donc 4 heures 40 minutes temps de Ninive. Les habitants de la contrée de Tampico, au Mexique, virent le soleil se lever centralement éclipse : la trace sillonna un coin des États-Unis, l'Atlantique, les Açores, le nord de l'Espagne, le midi de la France et de l'Italie, l'Égypte, pour s'étendre jusqu'à Aden. Dans ces conditions l'éclipse centrale finit vers 6 heures, temps de Ninive, et l'éclipse, générale pouvait se prolonger encore une heure, pour s'éteindre complètement avec le coucher du soleil. Nous avons donc eu ici un événement daté, le seul, du règne d'Assurbanabal, qui commença à régner en 668 av. J.-C. L'expédition contre Elam prend place dans la troisième ou la cinquième campagne. Malheureusement ces déterminations sont très vagues; car le roi ne relate pas toujours ces campagnes par ordre chronologique, mais souvent par ordre géographique. Il donne par exemple un récit de ses démêlés avec les Arabes dans un texte qui pourrait faire croire que le début est postérieur à la conquête de Suse, tandis qu'une autre inscription place ces événements dans l'éponymie de Belsunu, qui tomba en 660 av. J.-C.²

Par un hasard très regrettable, nous ne connaissons pas jusqu'ici l'éponymie dans laquelle cette éclipse précédant la défaite de Témman eut lieu, et de même nous ne disposons pas encore d'une liste éponymique non fragmentaire atteignant jusqu'à cette époque. L'im-

1. Il y a un jeu de mots *ustanih* « je cessai, je me reposai. » Le mot *anah* est le même qui s'emploie en parlant des éclipses, et l'idéogramme qui l'exprime rend aussi les verbes *salam*, « être, voir, » et *salat*, « obscurcir. » Quant à « cesser, manquer, » nous rappelons le mot grec *ἐκλείπειν*, qui ne dit pas autre chose.

2. Toutes les connaissances nécessaires pour discuter ces questions manquaient complètement à Georges Smith, dont la chronologie est à rejeter, comme celle de quelques auteurs allemands. Les articles de critique que M. Maurice Vernes a publiés sur plusieurs écrits de ce genre nous donnent le droit de le renvoyer à l'étude de la science chronologique qu'il faudrait posséder avant de vulgariser en France une chronologie biblique complètement fantaisiste et ne reposant absolument sur aucune base, ni sur aucun texte.

portance des faits examinés ne sera donc décisive que lorsque cette lacune dans nos renseignements sera comblée. Nous avons un document, un rapport au roi qui parle de cette même éclipse du mois de Tammouz, et qui rend compte d'une observation faite par un Assyrien en Égypte où passait la trace annulaire ; or, par male chance, ce document n'est pas daté, de sorte que la seule occasion pour constater définitivement la valeur des listes éponymiques par deux jalons fixes nous échappe malencontreusement.

Mais quoi qu'il en soit, nous avons, au moins pour les événements du règne d'Assurbanabal, un point incontestablement fixé. Il détruit toute la théorie de l'abbé Raška sur la pérégrination du mois d'Ab à travers les saisons. Nous regrettons que le savant ecclésiastique de Budweis n'ait pas pris connaissance des centaines de textes qui citent le 29 et le 30 du mois, et qu'il se soit contenté des données fournies par les recueils faits de seconde main. Il n'aurait pas fini son ouvrage par une note vraiment exorbitante sur « l'ombre (septentrionale) » que l'éclipse solaire de l'année 994 du *vingt-trois* (!) Ab, éclipse seulement visible dans l'Afrique australe et l'Inde, « aurait jetée sur Assyrie. » Encore ici, le 20 mars julien 994 est identifié à une date grégorienne erronée, au 12 mars, au lieu du 11 mars, et le phénomène ne tomba pas sur un lundi, mais sur un dimanche¹.

1. On se demandera peut-être comment on calcule toutes ces dates, et l'on croira sans doute qu'il y a une grande difficulté à faire ces supputations. Je me sers d'une méthode simple que j'ai inventée. Au lieu d'introduire le cycle dominical incommode qui commence par G F pour finir par A, et au lieu de mettre à contribution la période de Scaliger qui ne cadre pas avec les années bissextiles, j'ai proposé, comme très pratique, d'augmenter de 10,000 ans l'ère vulgaire ; de plus, j'ai imaginé un cycle de 28 ans, qui commence avec le dimanche, jour 1 de la semaine, et dont les années 4, 8, 12, 16, 20, 24 et 28 sont bissextiles. Un tel cycle de dates juliennes a commencé avec l'an 13, après avoir parcouru seize années avant l'ère chrétienne. Donc on ajoute à l'année vulgaire après J.-C. 16, on divise la somme par 28, et le reste donne l'année de notre cycle. A cette année on ajoute le nombre des jours bissextiles, c'est-à-dire à partir de 5, 9, 13, 17, 21, 25, un, deux, trois, quatre, cinq, six jours. Le reste de la somme divisée par sept donne le jour de la semaine auquel tombe le 1^{er} janvier. On ajoute le nombre des jours de la date, diminuée d'une unité, et le reste de la division par sept donne le jour de la semaine.

Par exemple, je veux savoir quel est le jour du 2 juillet julien de l'année 1879. J'ajoute 16, j'obtiens 1895. Divisé par 28, le reste est 19 ; à 19 ajoutons 4 bissextiles, soit 23, ce qui, divisé par 7, laisse pour reste 2, c'est-à-dire lundi. Le 1/13 janvier 1879 était un lundi. Ajoutons le chiffre du 2 juillet, qui est le jour 183 de l'année, nous avons :

$$\frac{183 + 2 - 1}{7} = 26, \text{ reste } 2.$$

Donc le 2/14 juillet est un lundi.

Somme toute, nous regrettons que les deux savants dont nous venons d'analyser les travaux se soient attachés à imaginer des systèmes personnels, au lieu d'éclairer les questions d'un point de vue plus élevé. Ce n'est pas avec des idées préconçues qu'on obtient ce but. Surtout en ce qui touche M. Raška, nous déplorons sincèrement

En augmentant les dates de 10,000, il faut ajouter 12, c'est-à-dire, dans notre cas, il faudra diviser 11,891 par 28, reste également 19. Il faut toujours agir ainsi pour les dates antéchrétiennes. Quel était le jour de la mort de César,

15 mars 44 av. J.-C. $9,957 ? \frac{9957 + 12}{28} =$ reste 1, dimanche 1^{er} janvier. Le

15 mars est 74, donc $\frac{74 + 1 - 1}{7}$, reste 4, mercredi.

Quant aux dates grégoriennes, on peut les déduire par les dates juliennes, ou bien directement, par un principe tout autre. Par hasard, le cycle grégorien de 400 années à 97 jours bissextiles, ou de 146,097 jours, est un cycle hebdomadaire : ce nombre de jours équivalant à 20,871 semaines. Puisqu'alors tous les 400 ans grégoriens, les jours de la semaine reviennent dans le même ordre, on n'a qu'à se souvenir que le commencement du cycle grégorien, le 1^{er} janvier de 400 A + 1, p. ex. 1601, 2001, etc., est toujours un *lundi*. De là il s'ensuit que le second siècle commence toujours deux jours en arrière, par un *samedi*, le troisième par un *jeudi* et le quatrième toujours par un *mardi*. En ajoutant le centésime augmenté par des jours bissextiles moins un, on aura le premier jour de l'année, et en y ajoutant le nombre de la date moins un, on trouvera, en divisant la somme par sept, le jour de la semaine. La même date, 14 juillet 1879, donne pour 1801, troisième siècle, jeudi ou 5. Ajoutez 79 et 19 jours bissextiles, moins 1, donne $\frac{5 + 79 + 19 - 1}{7} = 14$, reste 4, donc : mercredi 1^{er} janvier 1879.

Ajoutez 14 juillet ou 195, nous aurons $\frac{4 + 195 - 1}{7} = 28$, reste 2, donc : lundi 14 juillet 1879.

Pour les dates grégoriennes avant l'ère chrétienne, qui donnent l'idée vraie de la situation du jour dans l'année solaire telle que nous la comprenons, le principe reste le même. Le 15 mars julien 9957, date de la mort de César, est le 13 mars grégorien. 9957 est le quatrième siècle du cycle qui a commencé par un

mardi, 3 ; nous avons donc $= \frac{3 + 14 + 57 + 72 - 2}{7} = \frac{144}{7} = 20$, reste 4, donc un

mercredi. Le premier janvier grégorien est $\frac{3 + 57 + 14 - 1}{7} = \frac{73}{7} = 10$, reste 3, mardi.

Ces calculs si simples peuvent être faits de tête et très rapidement. Le calcul par les dates juliennes est moins compliqué et n'exige que de se souvenir du chiffre 12 pour toutes les dates chrétiennes augmentées de 10,000. En tout cas, notre méthode est bien plus expéditive que celle qui compulse les tables pour la période julienne de Scaliger, où il faut ou ajouter 4713 ou déduire de 4714. Notre cycle hebdomadaire, les cycles de Méton et de l'indiction devraient commencer 1995 ans plus tôt. Un cycle aurait donc commencé avec l'année julienne 1273 a. J.-C., l'année de l'avènement des Habsbourg. Mais les indictions et le cycle de Méton ecclésiastique nous intéressent fort peu.

qu'un homme embrassant une telle quantité de connaissances se soit aussi complètement mépris sur les termes de son problème, et qu'il se soit aussi radicalement fourvoyé en posant des prémisses étranges, qu'à vrai dire, avec son érudition et sa conscience scientifique, on aurait pu espérer plus justes. On n'arrivera à la solution de ces problèmes difficiles que par le respect scrupuleux des sources et par cette sobriété dans les conclusions, par cet esprit de rigoureuse discipline scientifique, que la théologie peut émousser, que la philologie n'inculque pas, que la philosophie et la jurisprudence peuvent développer, mais qui est la base et la force des sciences exactes.

II.

Le livre de M. Schaefer ¹, auquel nous rattachons les développements qu'on va lire, s'élève avec force et avec succès contre la méthode superficielle qui a prévalu en Allemagne pour la chronologie biblique, et que d'autres esprits non moins superficiels et inconsiderés voudraient naturaliser en France. Depuis les temps d'Ideler et de Boeckh, c'est un des rares ouvrages qui traitent de cette matière avec une méthode tout objective, sans sacrifier à des vues personnelles et particulières les textes et les documents existants, et par cela même respectables. Il est grand temps que les errements arbitraires d'une école surannée soient enfin abandonnés; et M. Schaefer aura bien mérité de la science allemande, s'il a contribué à faire prévaloir une vérité scientifique qui, bien que soutenue par des textes historiques, a contre elle la vanité et la situation d'un assez grand nombre de personnes.

Ce n'est pas le moindre mérite de M. Schaefer, comme théologien, de ne s'être occupé que de la chronologie de la Bible dans le sens propre du mot. Son livre prend pour point de départ l'époque d'où la seule vérification des dates est devenue possible. « En tant que la Bible est un livre historique, elle a aussi une chronologie. » C'est par ces mots que débute l'auteur, qui ne date la chronologie que de l'Exode. Quant à la Genèse, il a eu la sagesse de la laisser en dehors de ses recherches.

Les discussions oiseuses sur l'âge du monde ne le touchent pas.

1. *Die biblische Chronologie vom Auszuge aus Aegypten bis zum Beginne der Babylonischen Exils mit Berücksichtigung der Resultate der Aegyptologie und Assyriologie. Von der theologischen Facultät zu Würzburg gekrönte Preisschrift, von Aloys Schaefer, Dr Theol. Münster, 1879. Adolph Russels Verlag.*

Il ne se préoccupe ni de l'époque de la naissance d'Adam, ni de la mort de Sem, qui a vu naître et mourir Abraham. Nous savons aujourd'hui que les computations d'années consignées dans la Genèse résultent de certaines réductions arithmétiques appliquées à des nombres usités dans la cosmogonie de presque tous les anciens peuples. L'intervalle entre la création et le déluge était de soixante fois soixante fois vingt-quatre unités : les Hébreux, peuple jeune, n'admirent pas que cette unité fût plus grande que la semaine, et ainsi la Genèse fixe à 1656 ans le temps écoulé entre ces deux limites. Ce temps se subdivisait en trois périodes : la première, de 24,000 unités, fut calculée à 460 ans, comprenant les cinq premiers patriarches ; les trois unités suivantes, le quart du temps total, ou soixante fois soixante fois six unités, ou 414 ans ; la troisième et dernière période, soixante fois quarante fois dix-sept, ou 782 ans¹. Pour les temps postdiluviens, on eut recours, comme dans la cosmogonie chaldéenne, aux époques sothiaques et lunaires ; l'une d'elles comprend 1460 ans ou 292 lustres, l'autre 1805 ans (22,325 lunaisons) ou 361 lustres. L'intervalle entre le déluge et la naissance du premier croyant, Abraham, fut en effet fixé à 292 ans, et le reste de la Genèse à 361 ans : ces 653 ans de la totalité correspondent aux 653 sosses (ou 39,180 ans) de Bérose, aux 653 ans de la période du Phénix, et aux 653 ans qui forment l'une des périodes de la chronique du Cashmire.

M. Schaefer n'a garde d'entrer dans ces détails et réserve sa critique pour ce qui est du vrai domaine des temps historiques. Il les commence avec l'Exode, l'époque où les Juifs, conscients d'eux-mêmes et de leur mission, commencent à avoir une histoire, sinon une chronologie : ce qui est au-delà, ce qui est antérieur à ce grand fait de leur constitution nationale, à l'époque mémorable de l'établissement de leur législation, est enveloppé dans les brouillards de l'incertitude, au milieu desquels percent comme des lumières étincelantes quelques individualités de premier ordre, telles que celles d'Abraham, de Jacob et de Joseph. Ces personnages, dont le caractère historique ne pourrait être contesté que par une méthode méconnaissant les premiers principes de la science, ne sont pas favorisés au point de vue chronologique : englobés dans le système cyclique de la Genèse, leur situation dans la suite des temps n'est pas déterminée avec une netteté suffisante. Les Juifs, comme les Grecs, étant un peuple jeune, avaient un intérêt majeur à rajeunir l'âge du monde, que des peuplades plus vieilles et jouissant d'une civilisation millé-

1. Voir sur ce point *La chronologie de la Genèse*. Paris, 1878.

naire pouvaient reculer sans crainte de blesser la vanité et la susceptibilité de leurs nationaux. Mais la difficulté d'assigner à Abraham une place rigoureusement déterminable au point de vue chronologique n'entache pas le caractère historique de ce personnage : au contraire, les détails mêmes de la vie des patriarches militent grandement en faveur de la réalité des faits transmis par la tradition. Nous n'entrons pas dans le côté légendaire de cet âge héroïque et nous ne discutons ici que le point de vue qui nous occupe. Disons seulement que notre appréciation sur l'incertitude chronologique de cette époque ne nous est pas particulière : d'autres l'ont partagée. Le texte hébraïque, au sujet du séjour des enfants d'Israël en Égypte, est apprécié *contrairement à sa teneur* par les Rabbins eux-mêmes, et les Septante, comme Josèphe, ajoutent deux mots complètement inconciliables avec le reste et qui ne se trouvent pas dans le texte hébreu, dont ils dénaturent le sens¹. Le document original avait pourtant son système, qui a pu remonter à une époque plus reculée, que les exégètes de notre temps ne seraient enclins à admettre : la tradition qui fixe l'intervalle entre la naissance d'Abraham et l'Exode à 720 ans, c'est-à-dire douze fois soixante, peut remonter à l'époque relativement moderne de Moïse, à des temps où les Égyptiens avaient déjà entrepris une réforme de leur calendrier. Une subtilité plus récente qui tâchait de concilier la durée des générations nées en Égypte avec cette donnée originale, introduisit dans le texte un changement qui procédait du calcul de l'intervalle entre la vocation d'Abraham et l'immigration en Égypte. Le texte hébreu fixant ce laps de temps à 215 ans, et ce nombre étant la moitié de 430, on divisa celui-ci en deux parties égales, l'un pour le séjour en Chanaan, l'autre pour l'esclavage en Égypte. Et néanmoins, la computation faite dans la note plus haut montre clairement que le premier auteur a bien entendu parler du séjour en Égypte seul, comme ayant duré 430 ans; au surplus, il est dit (Ex., XII, 40, 41) :

1. Les enfants d'Abraham sont-ils restés 430 ans en Égypte seule, ou en Chanaan et en Égypte? Le texte de l'Exode (12,40) parle de l'Égypte seule, les Septante y insèrent le nom de Chanaan. Mais l'original suit un système : depuis la naissance d'Abraham jusqu'au temple de Salomon il compte douze cents ans, à savoir :

Depuis la naissance d'Abraham à celle de Jacob	160 ans.
Age de Jacob lors de l'entrée en Égypte	130 »
De là à l'Exode	430 »
De l'Exode à l'édification du temple	480 »
	<hr/>
	1200 »

« Et le séjour des fils d'Israël qu'ils ont passé dans la terre
« d'Égypte, est de quatre cent trente ans. Et ce fut au bout de ces
« quatre cent trente ans, à ce même jour, que tous ces bataillons de
« Dieu sortirent de la terre d'Égypte. »

On voit bien que le mot « des fils d'Israël » *ne peut pas se rapporter* à un fait antérieur à l'existence d'Israël, et qu'il ne peut pas s'entendre de la sortie d'Abraham de Chaldée et de son établissement en Chanaan.

La vraie chronologie judaïque ne commence qu'à partir de l'Exode, qui forme un point de repère pour l'histoire et antérieure et postérieure : douze sosses d'années auparavant fut placée la naissance d'Abraham.

Pour fixer l'époque du déluge, on choisit un nombre cyclique pour désigner l'intervalle entre le cataclysme et l'apparition du premier patriarche : deux cent quatre-vingt-douze lustres constituant une période sothiaque, on la fixa à deux cent quatre-vingt-douze ans.

Les temps antédiluviens furent exprimés par le nombre de soixante fois soixante fois vingt-quatre, auquel on donna pour coefficient l'unité temporaire de la semaine : on obtint ainsi 4656 ans.

Nous sommes maintenant arrivés à l'Exode même. Les époques qui suivirent immédiatement ce grand événement national restent encore entachées de l'indécision qui caractérisait les temps antérieurs. Aussi voyons-nous dans les Juges une interruption plus ou moins longue et que rien ne pourrait combler, si l'ancienne tradition n'avait pas admis entre l'Exode et Pédification du temple salomonien un intervalle de quatre cent quatre-vingts ans. Nous ne croyons pas que, malgré son apparence, ce chiffre soit cyclique ou imaginaire : il reposait au contraire sur des textes historiques. Nous savons bien que 480 est le produit de 42 et 40, ou de 8 et 60. Mais nous avons déjà fait observer¹ que la République romaine (510-30), ainsi que l'empire des Parthes (256 av. J.-C.-225 après J.-C.), durèrent ce même temps ; et dans l'histoire moderne, à Berlin, où l'on n'a certe pas de goût pour le cycle ou le mythe, deux fois se reproduisit un fait identique ; on a vu par deux fois trois souverains régner ensemble cent ans². Il y avait même une controverse, dont une variante des Septante a transmis le souvenir : la tradition grecque parle de 440 ans, en comptant l'Exode depuis la fin des

1. Voir *Salomon et ses successeurs*, p. 11, 94.

2. Le Grand-Électeur, Frédéric I^{er}, Frédéric-Guillaume I^{er}, régnèrent de 1640 à 1740 ; Frédéric II, Frédéric-Guillaume II, Frédéric-Guillaume III, de 1740 à 1840.

quarante ans que les Hébreux séjournèrent dans le désert. Fictif ou réel (et nous croyons qu'il est réel), l'intervalle entre le commencement de la construction du temple et l'Exode fut compté comme remplissant quatre cent quatre-vingts ans, ou plutôt 479 ans et un mois : le texte des Rois (I, 6, 1) le place dans la 480^e année, et non pas 480 ans après la sortie d'Égypte. Ce qui nous amène à l'année 1493 av. J.-C., en 8508.

Nous ne ferons aucune querelle à M. Schaefer qui la fixe en 1492¹ av. J.-C. Nous sommes d'accord avec lui quand, en suivant Keil et Ewald, et d'autres, il maintient le caractère historique des 480 ans. Les chiffres, en partie ronds, du livre des Juges ne donnent pas la somme de 480 ans; on obtient 525 ans et une partie indéterminée, dont l'incertitude provient d'une lacune entre Josué et le commencement du règne des Juges : Josèphe fixe le temps de ces derniers à 592 ou 612 ans : telle paraît être aussi la computation que saint Paul, dans les Actes (13, 20), prend pour base. La Bible elle-même semble pencher du côté de la donnée des Rois, en ce qu'elle fixe l'époque de Jephthé à 300 ans après l'Exode. Le chiffre considérable qui résulte des additions contenues dans le livre des Juges n'est pas exact, et notre auteur, suivant en cela bien des écrivains antérieurs, fait remarquer que le chiffre de quarante s'y trouve sept fois. Même le temps de la royauté de Saül est inconnu, et la vraie chronologie judaïque ne peut commencer qu'avec le règne de David et la construction de Jérusalem.

C'est à cette époque, l'élévation de Jebus à la position de capitale, sous le nom de Jérusalem, que prend naissance la vraie chronologie judaïque; c'est-à-dire de l'année 442 ou 441 de l'ère de l'Exode. On n'a pas encore remarqué, que je sache, que les 440 ans des Septante peuvent être une confusion entre l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'Exode jusqu'à l'établissement de la royauté à Jérusalem. Trente-sept ans s'étaient passés quand, à cet endroit même, dut s'élever la maison de Dieu par laquelle Salomon devait à tout jamais rendre illustre le nom de la cité jebusite.

Nous fixons cet événement en 1044 av. J.-C.²

A partir de ce moment, la chronologie historique des Juifs est certaine, et nous espérons que l'avenir confirmera les données acquises par la science de nos jours. Le mérite d'être arrivé à ce

1. Il y a bien dans le texte la 480^e année : c'est la quatrième du règne de Salomon, au second mois. La donnée est donc on ne peut plus précise : la pâque ayant lieu au premier mois, il n'y a donc que 479 ans et 1 mois.

2. M. Schaefer semble le placer en 1040.

résultat est d'autant plus marquant, que précisément les découvertes faites par l'assyriologie ont failli, par une application défectueuse et peu scientifique, fausser la question historique, en substituant aux dates véritables des chiffres dénués de toute preuve et des données dépouillées de toute autorité.

La chronologie des Juifs depuis la fondation de Jérusalem jusqu'à la destruction de cette ville par Titus a été depuis des siècles établie d'une façon approximative : on fixait la fondation entre 1043 et 1038 av. J.-C. Quoiqu'on n'eût jamais songé, jusqu'à ces derniers temps, à reconstituer mathématiquement la chronologie des Rois, celle-ci était fixée depuis longtemps, malgré quelques divergences intéressant les temps postérieurs à Jéroboam II, car les divergences ne portaient que sur un écart d'une vingtaine d'années au plus et n'affectaient pas l'ensemble de la chronologie judaïque. Les synchronismes comparés des règnes de Juda et d'Israël offraient à la critique des éléments suffisants. Il ne s'agissait plus que de *préciser* la chronologie par des points de repère certains fournis par des phénomènes astronomiques. Tout était resté dans le vague, jusqu'à ce que de nos jours une donnée indiscutable contenue dans les textes cunéiformes eût fourni un jalon aux historiens. Ce point fixe est l'éclipse solaire, arrivée 94 ans avant la mort d'Achab, le vendredi 13 juin julien, 5 juin grégorien 809 (— 808), ou 9,192¹. La mort de Salomon tombe alors vers la fin de 978 (9,022), ou seulement vers le commencement de 977 (9,023), l'édification du temple eut lieu en 1014 (8,987) et la construction de Jérusalem en 1044.

On le voit, l'œuvre de nos jours consiste surtout dans une détermination plus précise.

Les découvertes des cunéiformes ont fixé encore quelques parties secondaires, telles que l'avènement de Jéhu et d'Athalie, et ont assigné sa vraie place à l'expédition de Sennachérib avec plus de précision que Pétavius et d'autres ne l'avaient fait. Quant à l'intervalle qui sépare l'avènement de Jéhu de la prise de Samarie et de la chute du royaume d'Israël, les études cunéiformes, confirmant l'opinion en se fondant sur la Bible, le fixent à 466 ans.

Cette période, vérifiée et assurée par de nombreux textes, soulève néanmoins quelques difficultés que nous allons exposer. Les tables des éponymes assyriens n'offraient que 419 noms d'officiers annuels : mais, d'autre part, *elles ne contenaient pas non plus un roi assyrien*, cité et par la Bible, et par l'historien chaldéen Bérose, le roi Phul. L'un des fondateurs de l'assyriologie, ainsi que l'auteur

1. En augmentant l'ère chrétienne de 10,000 ans.

de ces lignes, n'hésitèrent pas à admettre la seule solution possible : une interruption des éponymes pendant la suprématie des rois de Babylone, qui comptaient les années par ans de leurs règnes, et non pas au moyen d'archontes annuels. M. Schaefer s'est rangé également du côté des hommes dont la seule préoccupation a été d'arriver à la découverte de la vérité historique.

Un de ces caprices du hasard, tels qu'ils se rencontrent quelquefois pour fausser la discussion, s'est présenté à cette occasion. Il se peut qu'une éclipse ait lieu 46 ans après une autre, et 46 ans est juste le temps pendant lequel la suite des éponymes fut remplacée par le calcul selon les années royales. Or, 46 ans après l'éclipse visée dans la liste des éponymes, il y en eut une autre, visible à Ninive, le 15 juin 763 : on a donc avec peu de succès rattaché les faits historiques à cette date qui, jusqu'à un certain point, peut convenir aux dates postérieures à cette lacune de 46 ans, mais avec laquelle il est radicalement impossible de concilier les données antérieures. On pourrait d'une façon analogue éliminer de l'histoire par une éclipse fausement appliquée les 46 ans du règne de Frédéric le Grand.

Certes, si l'on avait pour l'histoire des Rois des données aussi vagues que fournit celle des Juges, personne ne songerait à une interruption dans la liste des éponymes assyriens. Mais, en présence de notions aussi précises, aussi désintéressées que le sont celles des Rois et des Chroniques, nous ne pourrions pas nous cacher que celles-ci aussi ont l'autorité des données contemporaines, puisées dans les annales des rois de Juda et d'Israël : et ces données se basaient surtout sur une ère, celle de l'Exode, de l'établissement de la royauté à Jérusalem et de l'édification du temple. Par contre, *nous n'avons pas de chronologie assyrienne*. Les listes des éponymes ne contiennent pour la plupart que des noms. Les textes que nous connaissons sont fragmentairement recueillis : c'est tel ou tel roi qui raconte ses hauts faits à sa guise; nulle part nous n'avons le récit de la fin du règne, rien qui ressemble au récit de la mort de Moïse à la fin du Deuteronome. Quant aux noms des fonctionnaires éponymiques, nous en pouvons admettre la continuité seulement là où par d'autres textes nous sommes édifiés sur la succession immédiate de deux monarques qui les instituèrent. Pour Ninive, tout est incertain, tout est à prouver. On oublie toujours que nous n'aurions aucune indication sur les rois assyriens et leur place dans l'histoire, si nous n'avions pas les Grecs et la Bible. Ne nous disputerions-nous pas certainement sur la question de savoir si Nabuehodonosor et les textes qui le concernent sont antérieurs ou postérieurs à ceux de Khorsabad? Et sans

les livres hébraïques, sans Hérodote, Bérosee et le canon de Ptolémée, pourrions-nous classer seulement les innombrables briques juridiques datées, des différents rois, depuis Nabopalassar jusqu'à Artaxerxès Ochus?

Voilà ce à quoi ne pensent nullement les savants qui, aveuglés par une certaine orthodoxie assyriologique, oublient que les textes cunéiformes exigent chez ceux qui s'en servent autant de critique que tous les autres documents. On voudrait ignorer en outre que les inscriptions historiques sont favorables à l'idée d'une interruption des éponymes; M. Schaefer a donc bien fait de ne pas se laisser arrêter par des déclamations déplacées sur la valeur de textes contemporains.

Encore faudrait-il que ces données contemporaines fussent en contradiction avec les données bibliques : mais précisément elles ne sont pas démenties par celles-ci qui, elles aussi, ont des titres à notre respect et à notre examen désintéressé. Or, ces 166 ans entre Jéhu et Osée se trouvent vérifiés par les données synchronistiques des rois d'Israël : ils comprennent les six règnes d'Athalie (7 ans), de Joas (40 ans), d'Amasias (29 ans), d'Ozias (52 ans), de Jotham (16 ans), d'Achaz (16 ans), et les six premières années d'Ézéchias. *Il est impossible d'y couper 46 ans*, et par conséquent il est *absurde* de le tenter. Quand même on ne se souviendrait pas que Jéroboam II a régné à deux reprises différentes (de 825-793 et 787-773), et ensemble 44 ans pendant 52 ans, que le même fait est attesté pour Pekah par les écritures cunéiformes mêmes (20 ans de règne en 29 ans), on n'arriverait jamais qu'à une différence de 24 ans au plus : nous voilà très loin des 46 ans qu'il faudrait retrancher pour plaire aux mutilateurs de l'histoire biblique et pour la faire concorder avec leurs textes cunéiformes, *qu'ils ne comprennent pas*.

Au surplus, comme les documents assyriens fragmentés ne nous ont jusqu'ici pas donné une trace de Phul, les textes bibliques rédigés par les diasceuastes bibliques se taisent sur des faits jadis consignés dans les Annales consumées dans la conflagration du temple salomonien. Ainsi, les textes de Teglatphalasar, roi bien connu de la Bible, nous parlent d'un samaritain Ménahem qui fut le contemporain de Pékah, également cité par le monarque ninivite, à *six ans de distance*. Ce même prince assyrien cite un nommé *Asria le Juif* comme son adversaire, tandis qu'il reconnaît, conformément à la Bible, d'avoir eu Achaz de Juda pour vassal, d'avoir tué Resin, roi de Damas, et d'avoir été l'adversaire de Pékah, qu'il se vante d'avoir fait assassiner par Osée; selon les Rois, Osée fut en effet le meurtrier de Pekah. Par contre, les livres historiques ne mentionnent pas

un anti-roi, opposé à Achaz, qu'Isaïe (ch. 7, 6) nomme, dans son langage poétique, « le fils de Tabeël », comme Pékah est pour lui « le fils de Remalia ». Or, les inscriptions cunéiformes nous donnent le nom de ce fils de Tabeël, qui s'appelle *Asria* dans les inscriptions de Teglathphalasar. Sans les découvertes modernes, nous ignorions le nom de ce fils de Tabeël, dont le rôle fut très important et dont les livres historiques ne disent pas un mot.

Pour obvier à toutes ces difficultés, un assyriologue allemand, M. Schrader, a imaginé d'identifier Phul et Teglathphalasar, quoique la Bible et les auteurs grecs les distinguent suffisamment. En dehors des passages où Phul n'est jamais appelé Teglathphalasar, et Teglathphalasar n'est jamais nommé Phul, il est question dans les Chroniques (I, 5, 26) « de Phul, roi d'Assyrie, et de Teglathphalasar, roi d'Assyrie ». Mais quelle autorité peut avoir un texte, quelque précis qu'il soit, du moment qu'il gêne les imaginations fantaisistes d'un exégète hyperassyriologique aux abois? Car si l'on retranche *Teglath* par devant, et *asar* par derrière, il reste *pil* qui est *pul*. Le père Loriquet n'est pas allé jusqu'à la transformation de Napoléon en Louis XVIII. Cette magnifique découverte est prouvée (!) par le canon de Ptolémée; car les années 46 à 24 de l'ère de Nabonassar sont citées comme appartenant aux rois régnants conjointement *Chinzieus et Porus* (Χινζίρου καὶ Πώρου), rois de Babylone. Or, selon la merveilleuse logique et la démonstration puissante de M. Schrader, Teglathphalasar se nomme roi de Babylone, et il a vaincu un nommé Kinzir¹ (le nom n'est pas sûr, mais n'importe), donc il est Porus, qui est Phulus, qui est Phul. Mais le roi Kinzir des textes, roi de Sapé, n'a jamais été roi de Babylone : le roi Porus (*Puru*) est différent de Phul (*Pulu*). De ce Porus on ne connaît rien que le génitif grec de son nom, et en outre le fait qu'il a eu des homonymes dans d'autres siècles, ce qui constitue des renseignements trop maigres pour écrire une biographie. Que Teglathphalasar s'intitule roi de Babylone, personne ne le nie; qu'il doive dès lors² figurer

1. Ce nom de *Kinzir* se trouve quelquefois appliqué dans le même texte à trois personnages différents, comme chez nous Charles ou Louis.

2. Sennachérib était roi de Babylone, et le canon ne le mentionne pas : le père de Nériglissor, Bel-Zikir-iskun, n'y figure pas non plus. Si Teglathphalasar se trouve dans le canon de Ptolémée, il y est sous son nom véritable, celui qu'il portait avant d'arriver au trône d'Assyrie; car il ne s'appelait pas dès sa naissance Teglathphalasar, qui est un nom exclusivement royal. Nous avons déjà dit que, dans ce cas, *Teglathphalasar*, le destructeur des monuments de ses prédécesseurs, et à qui ses successeurs rendirent la pareille, ne serait autre que *Nabonassar*, qui, du temps de ce dernier, a fait des sacrifices à Babylone, et est accusé des mêmes faits par Bérosee.

dans le canon de Ptolémée, cela est moins incontestable. Nous ne ferons pas l'injure au lecteur d'insister davantage sur l'inanité des raisons; mais voyons les conséquences.

Contrairement aux textes cunéiformes, Teglathphalasar, qui devient Phul, sera l'adversaire de Ménachem I^{er}, fils de Gadi, qui était mort depuis un quart de siècle. Asria ou Azaria, le roi de Juda, mort depuis vingt ans, revit et *devient le contemporain de son petit-fils Achaz*, cité dans les documents assyriens. C'est là le beau résultat de l'historiographie de M. Schrader!

Cette dernière conclusion serait en effet plus que suffisante pour condamner un pareil mépris des textes historiques. Jusqu'ici, l'auteur de ces découvertes n'a pas osé nous donner sa chronologie des rois de Juda. Comment s'y prendrait-il? C'est ce que se demande avec raison M. Schaefer. Et pourtant, voici vingt-deux données bibliques dont la certitude est avérée par leur concordance mutuelle :

Ozia règne 52 ans.

Dans sa 38^e année, Jéroboam II meurt, et laisse le trône à son fils Zacharia, qui règne 6 mois.

Dans sa 39^e année, Sallum tue Zacharia, et règne 4 mois.

Dans sa 39^e année, Sallum est à son tour assassiné par Ménachem, qui règne 40 ans. Pendant son règne, Phul envahit Israël².

Dans sa 50^e année, Ménachem meurt, et son fils Pékahia règne 2 ans.

Dans sa 52^e année, Pékahia est tué par Pékah qui règne 20 ans sur Samarie.

Dans la 2^e année de Pékah, Ozia meurt, et est remplacé par Jothan, qui règne 46 ans.

Dans la 47^e année de Pékah, meurt Jotham : Achaz lui succède pendant 46 ans. Sous lui arrive Teglathphalasar, roi d'Assyrie.

Dans la 42^e année d'Achaz, Pékah est tué par Osée, qui règne 9 ans.

Dans la 3^e année d'Osée, Achaz meurt et Ezéchias lui succède.

Dans la 4^e année d'Ezéchias, « qui est la 7^e d'Osée » (Rois, II, 48, 9), Salmanassar met le siège devant Samarie.

Dans la 6^e année d'Ezéchias, « qui est la 9^e d'Osée » (ib., 44), Samarie est prise.

Voilà donc une quantité de dates dont on voudrait bien ne pas se sou-

1. On trouve si extraordinaire qu'il y ait deux Ménahem : mais on nous gratifie encore d'un troisième, roi d'Usimurun. Quant à Azaria, *seize* hommes de ce nom se trouvent dans la Bible : le grand prêtre, contre lequel le roi Azaria soutint une sorte de *Kulturkampf*, s'appela, lui aussi, Azaria.

2. Le nom se trouve *deux fois* Rois II, 15, 19.

cier, mais qui s'imposent par leur nombre et leur accord entre eux. Les chiffres ci-dessus mentionnés s'opposent nettement à tout système qui considérerait les éponymes assyriens comme une liste non interrompue. Il est impossible de ne pas tenir compte de renseignements aussi abondants, aussi nets et aussi concordants entre eux : le document assyrien qui, en richesse et en précision, égale ces données bibliques, est encore à découvrir.

Ces tablettes d'éponymes doivent être vérifiées comme les tables d'Abydos, ou les fastes consulaires dont on aurait biffé les décennivirs. Pour les maintenir dans une suite non interrompue, on a successivement identifié le roi Phul, qui y manque, à Assur-edil-ili, à Assur-nirar, à Teglathphalasar : mais ce à quoi on n'a pas pensé, c'est que Phul n'est ni les uns ni les autres ; Phul est Phul.

Cela est bien plus simple. Et cette interruption des tablettes éponymiques, loin d'être contraire aux textes cunéiformes, est même commandée pour les documents assyriens.

Le point capital est l'éclipse solaire du règne d'Assaredil-ili. C'est ou l'éclipse totale du 15 juin 763, et les tablettes ne sont pas interrompues ;

Ou bien c'est celle du 13 juin 809, *presque totale à Ninive*¹, et alors il se trouve un intervalle de 47 ans. Nous ne comptons pas 46 ans, à cause des exigences du canon de Ptolémée.

Dans le premier système, la dernière année du roi fainéant Assur-nirar tombe en 792, dans le second en 746.

La première année de Teglathphalasar tombe, selon la première hypothèse, en 745 ; nous la plaçons en 744.

Voici maintenant les impossibilités qui résultent des textes assyriens eux-mêmes.

1° Le nouveau roi institua les éponymes qui se suivaient souvent dans un certain ordre. La première année après l'avènement d'un roi avait pour archonte le monarque lui-même, puis venaient quatre officiers de la couronne, puis les préfets des villes. Sous Assu-nirar, le dernier roi, les huit années avaient été nommées d'après le roi, ses cinq ministres et les deux préfets de Reseph et de Nasibin. Teglathphalasar, en régnant, eut pour premier éponyme le préfet d'Arrapkha, puis celui de Calach, ensuite il devint archonte lui-même et fit suivre les cinq ministres et les quatre préfets de

1. Un critique allemand du travail de M. Schaefer nous a prêté à tort la conclusion : « visible au Turkestan, donc à Ninive. » D'après des calculs faits à l'observatoire, il y eut à Ninive 11,56 doigts d'éclipsés. La grandeur de l'obscurité ne fait du reste rien à l'affaire.

Reseph, Nasibin, Arrapkha et Calach. Eh bien, tous les dignitaires portent des noms différents : cette épuration complète n'aurait pas eu lieu, si la dernière année d'Assur-nirar avait immédiatement et sans secousse précédé la première de Teglathphalasar : car dans des époques antérieures nous trouvons les mêmes personnages plusieurs fois éponymes sous des règnes différents. Par contre, le gouverneur de Calach qui, deux fois, paraît comme archevêque sous Teglathphalasar, est le même Bel-edil-el. Voilà donc un indice qui milite fortement contre la non-interruption.

2° Si l'éclipse de soleil n'était pas celle de 809, mais celle de 763, nous serions en droit de chercher dans les listes la mention de celle de 809, qui devait frapper au moins autant que l'autre les habitants de Ninive. Or, à cette année, nous lisons simplement : « Marduk-malik, Tartan : contre Gozan ».

Ce silence est un autre indice non moins significatif.

3° Le fait suivant est une preuve directe qui fortifie les indices ci-dessus énumérés. Assur-nasir-habal (Sardanapale III) dit que lorsqu'il s'assit sur le trône de sa royauté, « le soleil lui fit un obscurcissement favorable¹ ». Ce prince prit le sceptre 421 ans avant l'éclipse d'Assur-edil-el. Selon l'hypothèse que nous combattons, ç'aurait été en 884, selon la nôtre en 930. Or, 884 av. J.-C., il y eut une éclipse partielle visible seulement vers le pôle nord, au Kamtchatka et dans l'Amérique boréale : elle n'existait donc pas pour Ninive. En l'an 930 av. J.-C., au contraire, le 2 juin, il y eut une éclipse totale, dont la trace centrale traversait l'Amérique du nord et une partie de l'Europe et de l'Asie septentrionale, et qui fut visible à Ninive, où probablement elle finit au moment du coucher du soleil, ce qui était regardé comme un heureux augure. Voilà donc un texte assyrien qui nous autorise à combattre l'hypothèse de la non-interruption des listes éponymiques, que d'ailleurs rien ne recommande spécialement, et qui est tout aussi contraire à des textes cunéiformes qu'à la Bible.

Comme nous l'avons indiqué, 91 ans après la mort d'Achab, tombe cette éclipse : le désastre de Jezréel eut donc lieu 900 ans avant J.-C., 9,104.

La date de la mort d'Achab fixe aussi celle de la mort de Salomon.

1. Il est inutile, il serait même de mauvaise foi, de contester l'exactitude de cette interprétation. M. Schrader lui-même (Z. D. M. G., t. XXVIII, p. 136) a reproduit notre traduction qui aujourd'hui devient très incommode. Le monogramme désigne ombre, obscurcissement, et traduit, en outre, le mot « manquer, cesser » (ἐκλείπειν); il s'emploie spécialement des éclipses. Depuis par le mot *salul*, qui est gênant, signifie tout à coup : « grâce ».

Nous ne devinons pas les raisons que M. Schaefer peut avoir eues pour n'accorder à cet intervalle que 76 ans; il en faut au moins 77. En outre, l'auteur n'a pas remarqué que le point de départ des règnes de Roboam et de Jéroboam a du être différent: celui-ci ne pouvait compter son règne que depuis la sécession d'Israël, tandis que le roi de Juda regardait comme le jour de son avènement celui de la mort de son père. M. Schaefer n'est pas non plus entré dans la discussion sur le commencement des années, et en cela nous ne saurions lui donner raison. Tous les rois de Juda et d'Israël comptent, dans la Bible, leurs années *du jour de leur avènement*. Nous l'avons prouvé mathématiquement dans notre livre intitulé: *Salomon et ses successeurs*. Les tablettes juridiques de Babylone nous ont permis de démontrer la même chose pour les rois chaldéens dans un écrit anglais¹. Ici encore la démonstration est rigoureuse: le fait d'ailleurs est naturel. Si les documents étaient signés le 29 sivan de l'année 3 d'Evilmerodoch, le jour suivant, ils étaient datés du 30 sivan de l'année 4 de Nériglissor. Les papes et les rois modernes n'ont pas été les premiers à compter leurs années à partir du jour de leur arrivée au trône. Dans cette question, M. Schaefer ne s'est pas assez pénétré de ce que veut dire « la tantième année du règne ». Cela signifie que depuis « le règne » il s'est passé tant d'années moins une, et une fraction d'année. Faute d'envisager la question de ce point de vue rudimentaire, M. Schaefer « ne comprend pas toujours les données, » et aurait « attendu autre chose » (p. 42). Le passage allégué par le savant ecclésiastique démontre précisément la justesse de l'expression qui le frappe, plutôt qu'il ne la rejette. Il dit:

« L'année 20 de Jéroboam = Année 4 d'Asa.

« L'année 22 de Jéroboam = Année 2 d'Asa, où l'on devrait s'attendre à la 3^e année. »

Mais pas le moins du monde. La 20^e année de Jéroboam veut dire que, depuis son avènement, 49 ans et une fraction d'année se sont écoulés. Nous avons:

$$\begin{array}{r} 49 + \alpha \\ 21 + \beta \\ \hline \text{Différence : } 2 + (\beta - \alpha) \\ 4 \end{array} = \begin{array}{r} = 0 + \gamma \\ = 1 + \delta \\ \hline = 1 + (\delta - \gamma) \\ = \delta - \gamma - \beta + \alpha \\ \text{ou } (\delta + \alpha) - (\gamma + \beta) = 1 \end{array}$$

ce qui est parfaitement possible. Car (v. notre *Salomon*, p. 96) Jéroboam arriva au trône en janvier 9024 (977), sa 20^e année commence

1. Revised chronology of the latest Babylonian kings. London, 1878.

donc à partir de janvier 9043 (958); au mois de décembre de cette année Asa commença à régner. Si donc un certain fait tombe à la fin de janvier 9045 (956), il est dans la 22^e année de Jéroboam et la seconde d'Asa. Ce sont des données très abondantes de cette nature qui nous ont permis de fixer la chronologie des Rois quelquefois à des mois près : car il est évident que α et δ peuvent être grands, et γ et β petits : c'est-à-dire que le roi de Juda, Asa, est monté sur le trône presque à la fin de la 20^e année de Jéroboam, et que Jéroboam est mort (car il s'agit de ce fait) bientôt après l'achèvement de la première année d'Asa, au commencement de la seconde. Nous n'admettons donc pas, comme M. Schaefer, la 3^me année, parce que nous ne reconnaissons pas un *jour de l'an* imaginaire, au moyen duquel la 4^e année pourrait avoir 729 jours.

Notre auteur « s'attend » aussi à la 22^e année de Joas, au lieu de la 23^e que donne la Bible : nous répondrons par les mêmes arguments, et nous rejetons comme sans fondement son hypothèse de deux commencements de l'année qui auraient été différents l'un de l'autre. L'auteur parle de la 28^e année de Jéhu qui aurait été la 23^e de Joas de Juda. Mais où est-il donc question de la 28^e année de Jéhu? Nulle part : le passage auquel pense le savant chapelain (Rois, II, 10, 36) dit que Jéhu *réigna 28 ans* : Joas devint roi dans la 7^e année de Jéhu, qui mourut dans la 23^e année de Joas. Nous avons donc :

$$\text{Jéhu avant Joas} = 6 + \xi$$

$$\text{Jéhu avec Joas} = 22 + \pi$$

$$\text{Règne de Jéhu} = 28 + (\xi + \pi).$$

L'ennemi d'Athalie régna *donc plus* de 28 ans, et la 23^e année de Joas correspond à la 29^e année de Jéhu, et non pas à la 28^e, comme l'entend M. Schaefer. Si l'hypothèse d'un *jour de l'an double* était soutenable, elle tomberait donc avec la fragilité des prémisses. D'ailleurs, si après des prémisses on doit toujours s'attendre à une conclusion différente, c'est que celle-ci est erronée.

Nous lisons (p. 78) la phrase suivante que voici : « Le fait que l'année 17 de Roboam est égale à l'année 18 de Jéroboam, et que l'année 22 de ce dernier est l'année 2 d'Asa, quoique l'année 20 soit identique (voilà un mot bien peu mathématique) à l'année 4 d'Asa, s'explique très naturellement par les deux commencements de l'année dans les deux royaumes. » Nous voudrions bien savoir d'où M. Schaefer tire cette donnée, et surtout nous serions bien aise d'apprendre quand commençait l'année de Juda, ainsi que celle d'Israël. Ces renseignements seraient indispensables : nous croyons que les

faits cités et une centaine d'autres prouvent que l'année de chaque roi ne peut se compter que du jour de son avènement.

Nous aurions vivement souhaité que l'auteur eût apprécié dans toute sa portée l'examen purement mathématique de la chronologie biblique : car elle est la seule dont on puisse attendre un résultat satisfaisant, et il faut passer par cette rigoureuse méthode. Nous avons dû insister sur ce point de vue important, en nous consolant d'ailleurs si nous restons toujours incompris des chronologistes qui n'ont pas la valeur de M. Schaefer, et qui, n'étant pas du métier, devraient se souvenir d'un vers connu de Boileau.

Nous avons prouvé qu'il sera difficile d'admettre pour la destruction de Jérusalem la date de 9413 (588). Nous avons en vain cherché les raisons que l'auteur a eu pour dire : c'est 588 ! Nous avons démontré par des calculs précis que la date de 9413 est trop reculée, en tenant compte des éléments dont nous disposons. Nous avons admis dans notre *Salomon* celle de 9414 (587) : il est possible que les dates des textes juridiques nous obligent à rabaisser encore d'une année la date de la destruction du temple, et à la fixer en 9415 (586). La Bible donne pour la destruction du temple et à quatre passages la 19^e année de Nabuchodonosor : dans un seul passage (Jer., 52, 29), il est dit que dans sa 18^e année Nabuchodonosor amena de Jérusalem 832 hommes. Nulle part le sac de Jérusalem n'est fixé à la 18^e année, quoiqu'on ait répandu cette opinion que rien n'appuie. Le canon de Ptolémée étant le seul et unique document qui puisse nous servir de jalon, nous devons rechercher l'époque du règne de Nabuchodonosor qui commence avec l'an 144, le 21 janvier 9397 (604). La 18^e année commencerait donc le 17 janvier 9414 (587), la 19^e à la même date en 9415 (586). Donc la date de 9413 est antérieure et à l'un et à l'autre de ces termes : on ne l'avait choisie que pour faire aboutir en 588 l'intervalle de 133 1/2 ans qu'on comptait entre la destruction des deux capitales de Samarie et de Jérusalem. Mais cette computation repose sur des bases assez fragiles : ces 133 1/2 ans sont la somme des années des règnes données dans la Bible, depuis Ezéchias à Sédécias, à supposer qu'aucun des princes n'eût régné un mois de plus que le nombre des années attribuées par la Bible à sa royauté. Et même les 133 1/2 ans feraient tomber la chute de Jérusalem plus tard que 9413 (588) au mois d'août : en sorte que, même par ce moyen, le terme le plus reculé serait 9414 (587).

La bataille de Carcamis tombe peut-être seulement en 9397 (604). L'identification avec Circésium a été combattue, avec des raisons plausibles, par M. Maspéro ; à cette occasion, l'auteur parle encore du double commencement de l'année.

Nous sommes également en désaccord avec M. Schaefer quand il admet que la maladie d'Ezéchias est contemporaine à l'expédition de Sennécherib contre la Judée. M. Schaefer tire ses raisons d'un passage du discours d'Ezéchias dans lequel nous n'apercevons pas l'ombre d'une preuve. « Dans la tranquillité de mes jours, dois-je aller aux portes des Enfers ? » (Is., 38, 10). Ce qui démontre pour nous l'antériorité de la maladie, c'est la prophétie d'Isaïe qui se trouve dans le second livre des Rois, et qui parle de l'attaque du roi d'Assyrie et de la protection divine comme d'une chose future (voir le passage, Rois, II, 20, 6). « Je te sauverai, toi et cette ville, de la main du roi d'Assur, et je veillerai sur cette ville, à cause de moi et à cause de David, mon serviteur. » M. Schaefer prévoit aussi l'objection qu'on pourrait tirer de l'or qu'Ezéchias montrait en si grande quantité aux envoyés de Mérodachbaladan, roi de Babel, après avoir été rançonné par le roi d'Assyrie. Il dit qu'« Ezéchias avait seulement enlevé l'or des portes pour faire croire à Sennachérib qu'il n'en avait pas davantage ¹, » et d'ailleurs, « la Palestine avait à cette époque une capacité de prestation extraordinaire. » Les difficultés pourraient être écartées par la supposition d'une erreur dans le chiffre : 29 au lieu de 44. Ce moyen n'est pas recommandable : d'abord, dans la 29^e année d'Ezéchias ², Mérodachbaladan ne régnait plus à Babylone : mais dans la 44^e année du roi de Juda (743), il n'avait pas encore succombé à l'attaque du puissant Savgon. Le seul remède à apporter est l'admission d'une interversion des chapitres, telle qu'elle est attestée plus d'une fois par le texte des Septante. La maladie d'Ezéchias, ainsi que l'ambassade du roi de Babylone, a eu lieu dans la 44^e, et l'expédition de Sennachérib dans la 28^e année d'Ezéchias, 44 ans après la 44^e année.

Ces remarques contraires à l'opinion de M. Schaefer ne tiennent qu'une place secondaire dans notre appréciation : elles ne diminuent pas la haute satisfaction que son ouvrage doit inspirer. La science lui doit des remerciements d'avoir le premier fait justice de cette chronologie prétendue, qui en Allemagne se décorait elle-même du nom pompeux de scientifique, tandis que les efforts dont nous parlons méritent une épithète toute différente. Espérons que l'étendard qu'il a levé contre cette école ³ sera repris par d'autres adeptes, qui

1. M. Schaefer explique encore ici cette différence par les deux commencements d'année : mais il n'y a pas eu deux computations différentes pour le 12^e et pour le 29^e verset du 52^e chapitre de Jérémie !

2. Mais il faudrait alors la 26^e.

3. Faut-il dire qu'avec regret nous devons en signaler comme l'un des principaux représentants M. Schrader, qui a le mérite d'avoir fait admettre

se souviendront que l'histoire n'est pas une fantaisie personnelle et qu'elle demande des aptitudes différentes de celles du romancier.

J. OPPERT.

L'EXPULSION DES JÉSUITES SOUS LOUIS XV.

L'ancienne France n'aimait pas les Jésuites, et les mesures de rigueur que le gouvernement crut devoir prendre contre eux vers 1760 furent accueillies avec une faveur marquée par l'immense majorité de la nation. Ils avaient beau être protégés par le fils de Louis XV et par un certain nombre de grands seigneurs, soutenus par cinquante évêques à la tête desquels se plaçait le fanatique archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, défendus même par

en Allemagne les découvertes de ses devanciers anglais et français? M. Schrader, qui devrait demander à un juriconsulte ou à un mathématicien ce qu'on appelle une démonstration, s'obstine à ces questions et vient encore se fourvoyer dans un article sur la *onzième* année de Cambyse, roi de Babylone, laquelle année serait celle de la mort de Cyrus! Il opine qu'il faut s'incliner devant un texte contemporain, et jeter alors par-dessus bord toute donnée des historiens. Mais il faudrait pour cela que ce texte existât et qu'on prouvât, en second lieu, que les écrits des Grecs ne reposent pas sur des sources contemporaines. Nous trouvons, conformément à Hérodote, Ptolémée et tous les auteurs classiques, dans les documents juridiques de Babylone, les années 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 de Cambyse, mais jamais 9, 10, 11. Cette date imaginaire provient d'une fausse lecture: le chiffre onze est écrit par deux signes, complètement séparés, le crochet 10 et le trait vertical |, tandis que dans l'espèce le prétendu chiffre onze est un seul signe, celui de « proclamation ». Ce fait enlève à son opinion toute raison d'être. M. Schrader a commis une erreur assez étrange en parlant, dans son livre contre M. Gutschmid, du « grand livre en argile de la maison de banque Egibi et fils, à Babylone, continué jusqu'à la 35^e année de Darius. » Si M. Schrader avait seulement pu jeter les yeux sur une de ces briques, il saurait que ces documents sont des jugements embrassant tout le code civil, et non des grands livres, qu'Egibi est le chef d'une tribu, parmi une trentaine d'autres auxquelles appartiennent les hommes nommés dans ces tablettes. Un jeune Anglais a fait un relevé des *dates* des tablettes qu'il ne pouvait ni lire ni comprendre, en se limitant à la 35^e année de Darius 1^{er}, quoique les noms d'Egibi, de Nabunnaï, de Nursin et d'autres continuent jusqu'à Artaxerxès Ochus. M. Schrader a cru que la banque d'Egibi fils et C^o avait cessé d'exister avec la liste du jeune Anglais! Nous ajoutons ces faits dans l'intérêt d'Hérodote, de Bérosee, de Ctésias, de Nicolas de Damas et de l'auteur du Livre des Rois, trop légèrement vilipendés comme indignes de foi.

le pape Clément XIII, l'exécution des lois portées contre eux ne souffrit pas la moindre difficulté. C'est un des épisodes les plus curieux de notre histoire intérieure, et l'étude attentive de ces faits accomplis il y a cent vingt ans pourrait être bien instructive pour nos contemporains.

Ce que l'opinion publique reprochait aux Jésuites du XVIII^e siècle, ce n'était pas tant leur détestable morale et leur doctrine des restrictions mentales et de la direction d'intention; c'était surtout leur politique, en opposition absolue avec l'esprit moderne qui n'admet plus de théocratie. On reléguait au second plan les livres abominables que Pascal avait foudroyés, et même ceux qui avaient paru depuis les *Provinciales*, comme le fameux *Opusculum* de Matthieu de Moya (Amadæus Guimenius); la discussion portait de préférence sur les *Constitutions* de la Société de Jésus. Les *Monita secreta*, que les révérends Pères ont toujours prétendus être l'œuvre d'un faussaire, furent laissés de côté, mais on examina sérieusement une pièce officielle remise au parlement par le P. Montigny, et qui a pour titre : *Institutum Societatis Jesu*, auctoritate congregationis XVIII meliorem in ordinem digestum, etc. (Prague, à l'imprimerie de l'Université de Charles-Ferdinand, au collège des Jésuites de Saint-Clément.)

En vain les bons Pères, qui n'ambitionnaient point les palmes du martyre, protestèrent de leur respect pour les gouvernements établis, et poussèrent l'habileté jusqu'à se déclarer partisans des IV articles de 1682; personne ne les crut, et les mêmes magistrats qui condamnaient au feu les ouvrages des philosophes ne cessèrent de réclamer l'expulsion des Jésuites, ou tout au moins la dissolution de leur Société. On écrira sans doute quelque jour l'histoire vraie de cette lutte mémorable; les Archives de l'État et les collections particulières livreront enfin leurs secrets, et l'on peut s'attendre à des révélations bien piquantes.

Voici quelques documents empruntés à une collection particulière; nous les prenons au hasard parmi des milliers de pièces manuscrites qui ont été recueillies et classées avec soin par un magistrat du siècle dernier. Ce sont :

— 1^o Une déclaration des 26 Jésuites du collège de Clermont-Ferrand, en date du 20 octobre 1761¹; c'est en son genre un petit chef-d'œuvre.

— 2^o Une réponse péremptoire à certain factum des Jésuites de

1. [Crétineau-Joly (*Clément XIV et les Jésuites*, p. 117) avait déjà publié, d'après les *Procès-verbaux des assemblées du clergé de France*, une déclaration analogue du 19 décembre 1761. — *Réd.*]

Rennes en 1761; on y agite la question des livres classiques, et il semble que cette réponse soit d'hier, et non pas du siècle dernier.

— 3° Une lettre adressée par un oratorien d'Orléans à un de ses confrères de Paris; elle relate ce qu'on appellerait maintenant en français barbare la laïcisation du collège d'Orléans en avril 1762.

— 4° Enfin quelques lettres écrites en 1764 par le P. Le Chapelain, l'un des meilleurs sujets, l'un des plus gros bonnets, comme il le dit lui-même, de la Compagnie de Jésus au XVIII^e siècle¹; ces lettres sont aussi instructives que curieuses : la femme à qui elles sont adressées n'était pas connue trois mois auparavant du révérend Père qui écrit sur un ton si familier; entre jésuites et grandes dames les liaisons se faisaient vite au temps jadis; on verra d'ailleurs que le célèbre prédicateur Le Chapelain était un homme sans préjugés.

On pourrait donner ainsi, d'après les autographes, des lettres de beaucoup de personnages connus, tels que Le Blanc de Castillon, Fevret de Fontette, Durey de Meinières, la Chalotais, etc., ce serait une excellente manière d'étudier l'histoire des Jésuites au siècle dernier, avant et après la destruction de leur Institut.

A. GAZIER.

I.

Déclaration des Jésuites de la ville de Clermont-Ferrand, du 20 Octobre 1764².

Par devant les conseillers du roi notaires en la ville et sénéchaussée de Clermont-Ferrand, principale et capitale de la province d'Auvergne, soussignés, ont comparu les RR. PP. [suivent les 26 noms] lesquels ont tous unanimement et chacun en particulier dit et déclaré et affirmé sous serment, lesdits prêtres la main mise sur la poitrine et en paroles de prêtres, qu'ils ont toujours désavoué, condamné et détesté, ainsi que par ces présentes ils désavouent, condamnent et détestent sincèrement et en vérité, de cœur et d'esprit, et comme contraires aux lois divines et humaines, toute doctrine, opinion ou sentiment tendant directement ou indirectement à enseigner ou insinuer, laisser croire, penser ou

1. Charles J. B. le Chapelain (1710-1780) était, dit Feller, le fils d'un des plus éloquents procureurs-généraux qu'ait eus le Parlement de Normandie. Professeur au collège Louis-le-Grand et prédicateur renommé, il fut appelé à Vienne, en 1761, par l'impératrice Marie-Thérèse. L'archevêque de Malines le nomma ensuite son grand vicaire. Les sermons du P. Le Chapelain ont été imprimés en 1767 (6 vol. in-12).

2. Copiée par M. de Saint-Hilaire, conseiller au Parlement de Paris, qui avait ainsi transcrit beaucoup de pièces relatives aux Jésuites.

soupçonner qu'en aucun temps, lieux ou circonstance, il serait permis à aucune personne, de quelque qualité, état ou condition qu'il (*sic*) soit, par quelque motif et sous quelque prétexte que ce puisse être, même de tyrannie, religion, persécution, oppression et autres semblables ou plus fortes, d'attenter, machiner, écrire, conseiller, méfaire ou médire en aucune manière, directe ou indirecte, prochaine ou éloignée, contre la personne, la vie, la liberté ou la sûreté des souverains.

Ont aussi lesdits comparants dit, déclaré et affirmé que, suivant la doctrine du clergé de France tenue en 1682¹, ils sont vraiment et intimement persuadés que N. S. P. le Pape n'a aucun pouvoir direct ni indirect sur le temporel des royaumes, et ne peut déposer les rois, ni délier leurs sujets du serment de fidélité, ni s'immiscer en quoi que ce soit dans le gouvernement temporel de l'État.

Ont enfin lesdits comparants dit, déclaré et affirmé qu'ils reconnaissent que le pouvoir d'ordonner, de commander dans le général et les autres supérieurs de la dite compagnie, et l'obligation de leur obéir dans les inférieurs, sont de droit et par les dispositions expresses des Constitutions, statuts et règles de ladite Compagnie, bornés et limités aux ordres et commandements esquels on peut obéir sans péché; et qu'en conséquence tout ordre et commandement desdits général et supérieurs, contraires aux lois du royaume, au respect et au bien public, serait nul, illégitime et criminel, de sorte que lesdits comparants et tous autres membres de ladite compagnie seraient et se croiraient tenus de ne pas déférer auxdits ordres et commandements, mais encore d'y résister de toutes leurs forces et puissances.

Desquelles déclarations et affirmations lesdits comparants ayant requis acte, nous le leur avons accordé pour servir et valoir ce que de raison. Fait et clos à Clermont-Ferrand dans une des salles dudit collège, et tous les comparants ont signé avec nous le 20 Octobre 1761 avant midi. La minute demeurée au pouvoir dudit M^e Thoury, notaire, contrôlée le même jour par Parlongue, qui a reçu 20 sols. Et plus bas : Expédié auxdits RR. PP. Jésuites. Signé Thoury et Chaudessolle, notaires royaux, etc.

NOTA. — Les Jésuites envoyèrent cette déclaration au sénéchal d'Auvergne en lui demandant l'autorisation de la faire imprimer et afficher. Ils disaient au commencement de leur requête : « Qu'encore que leur respect, leur obéissance, leur fidélité envers le roi, leur persuasion de son indépendance au temporel de toute autre puissance que de celle de Dieu, leur soumission aux lois du royaume et leur dévouement au bien public dussent être assez connus, cependant ils s'étaient volontairement et volontiers portés à en donner une nouvelle preuve dans la déclaration authentique jointe à la présente requête. » Le sénéchal refusa l'autorisation demandée et invita les parties à se pourvoir en la cour du Parlement.

1. Il doit y avoir ici quelques mots omis, peut-être les mots suivants : *doctrine proclamée dans l'assemblée tenue en 1682.*

II.

*Mémoire pour servir à la réfutation de la brochure répandue dans le public par les Jésuites de Rennes qui a pour titre : Mémoire sur l'Institut et la doctrine des Jésuites*¹.

Les Jésuites, pour se disculper *aux yeux du public éclairé*, ainsi qu'ils l'annoncent, sont forcés de convenir qu'on peut faire de justes reproches à plusieurs de leurs auteurs. Ils paraissent les condamner eux-mêmes dans certains points; mais ce n'est qu'en les justifiant encore d'une autre manière, et ne les condamnant que relativement au gouvernement civil de la France. En effet ils disent que ces auteurs sont tous étrangers, la plupart ultramontains, et que relativement aux maximes des états sous le gouvernement desquels ces auteurs ont écrit, il n'y a rien, ou que fort peu de chose qui dût être repréhensible. Mais, disent les Jésuites de France, outre que tous ces auteurs sont anciens, et que c'est une vieille querelle qu'on affecte aujourd'hui de nous renouveler, il y a actuellement plus de cent ans que nous n'avions pensé ni à les lire, ni à en faire revivre la moindre maxime dans tout ce qu'on peut supposer être de notre fait et de notre doctrine en France.

Quoique cette assertion fausse, à tous égards, ne contienne d'ailleurs qu'un misérable sophisme développé et mis dans tout son jour par plusieurs des textes mêmes de leurs constitutions, l'on en supprime quant à présent la preuve pour en venir à un point unique qui seul est plus que suffisant pour les confondre et pour les convaincre sans réplique de la mauvaise foi la plus manifeste.

Il y a beaucoup plus d'un siècle que leur Père Turcellin, pour transmettre de bonne heure les instructions les plus pernicieuses aux jeunes élèves qui composent les collèges de la Société, s'avisait pour y mieux réussir d'en répandre le venin sous le spécieux titre d'un livre qui paraît n'annoncer qu'une instruction purement littéraire, et qu'on pourrait nommer le *Rudiment de l'histoire*. Personne n'ignore aujourd'hui toutes les impertinences séditieuses et les maximes erronées dont ce mauvais livre est farci; mais il ne paraît pas que l'autorité publique en eût été avertie, et qu'elle eût été à lieu (*sic*) d'en réprimer le scandale avant l'arrêt du parlement de Paris du 23 Février 1733. Cette décision aussi solide que respectable ayant été connue à l'Université par la notification que lui en fit faire M. le Procureur général, elle donna aussitôt

1. Ce mémoire apologétique des Jésuites fut distribué aux membres du Parlement de Bretagne le 12 décembre 1761. La Chalotais avait lu son premier compte-rendu les 1, 3, 4 et 5 du même mois. La réfutation pourrait bien être de La Chalotais lui-même.

un témoignage authentique de sa fidélité pour le roi, de sa soumission aux magistrats et de son zèle pour le bien public par un décret célèbre qu'elle rendit le 24 Mars suivant, et dans lequel elle condamne ouvertement toutes les maximes détestables qui font la principale matière de cet ouvrage.

D'après des condamnations si précises et si respectables de la part du magistrat, si bien libellées et si authentiques de la part de l'Université, qui ne croirait en lisant la nouvelle brochure apologétique des Jésuites, que si, avant la date de ces condamnations, les Jésuites, et notamment ceux de France, nourrissaient leurs élèves d'une doctrine si pernicieuse (eux qui n'ont cependant rien avancé de mauvais depuis plus d'un siècle!) ils l'ont du moins depuis si sincèrement proscrite qu'aucun de leurs agents n'ont (*sic*) donné ni expliqué les *Épitome* de Turcellin. On désirerait pour l'honneur de la Société ne pas trouver dans leur propre fait la preuve de leur crime à cet égard, car dans leur brochure ils conviennent que *c'est un crime de violer les maximes du gouvernement sous lequel ils vivent*, et de continuer de donner cours à ce qu'a une fois défendu l'autorité publique.

Cependant c'est en France, c'est dans une ville de Parlement, c'est à Rennes que ces hommes si véridiques et qui veulent qu'on les en croie à leur parole ont mis dans les classes de 4^e et de 5^e le livre proscrit aux mains de leurs écoliers, et qu'ils leur en ont fait des leçons publiques pendant les années 1735, 1738, 1742, 1746, 1749, 1750 et 1753.

Il y a plus, c'est par leur imprimeur du collège de Rennes qu'ils ont osé faire faire une nouvelle édition de ce livre en 1732 dans la crainte de voir épuiser si tôt les exemplaires d'un livre qu'ils auraient peut-être eu de la peine à faire venir de Paris, du moins en assez grande quantité pour monter leur collège. Cette réflexion ne saurait passer pour une imagination critique, si l'on fait attention que c'est l'édition précédente, c'est-à-dire celle de 1731, qui fut solennellement condamnée par le Parlement de Paris et par l'Université.

Ce n'est point à crédit, mais c'est d'après des preuves que l'on porte à la main que l'on va convaincre les Jésuites de cet odieux manège. En effet cette preuve existe dans plusieurs exemplaires de différentes éditions, et notamment de celle de Rennes de 1732, sur huit desquels sont les noms de la main de chacun des écoliers à qui ils appartenaient et qui étaient dans les classes de 4^e et de 5^e dans les années 1735, 1738, etc., et qui ont eux-mêmes référé ces dates comme c'est leur usage.

Si les Jésuites osent essayer de contredire à cette preuve, il faut qu'ils commencent par contester la qualité d'écoliers de 4^e et de 5^e à ceux dont on leur produit les noms et l'écriture apposés sur ces livres classiques, et pour cela il faut qu'ils représentent les catalogues et registres de leur collège de Rennes qui sont déposés à la préfecture. Ce fait est d'une notoriété trop publique pour qu'ils puissent insister sur cette représentation. On n'entend en cela que les convaincre eux-mêmes par leurs propres pièces, puisqu'il est facile de trouver une preuve juri-

dique et complète, dans le témoignage de 6 à 700 écoliers qui ont composé les classes dans les années dont il s'agit, et dont ceux qui restent seront en état de déposer et de représenter les exemplaires que plusieurs d'entre eux ont sans doute conservés.

III.

Orléans, le 2 avril 1762¹.

Il est très juste, mon Révérend Père et très respectable ami, que vous ayant jadis accablé de mauvaises nouvelles venant de notre ville, je vous fasse part d'une qui est bien consolante, en entrant un peu dans le détail de ce qui se passa hier à l'introduction des nouveaux maîtres dans le collège des bénits Pères. A 8 heures du matin, en vertu de l'arrêt du 27 Février et d'un autre de la fin du mois de Mars, M. le Lieutenant général, le Lieutenant particulier, un Conseiller du présidial, le Procureur du roi, le Greffier et plusieurs Huissiers entrèrent dans la cour du collège, dont la porte était gardée par une escouade du guet. Le P. Recteur du collège, le P. Minime et le P. Procureur, avertis de l'arrivée de ces magistrats, les reçurent portant en mains les clefs des classes et autres lieux nécessaires pour la tenue dudit collège. On fit la visite des classes, ce qui étant fait, on envoya un archer du guet chercher les nouveaux régents, au nombre de sept, qui avaient eu ordre de se tenir tous avec le Principal et le Sous-Principal, dans une maison voisine, prêts à entrer au collège avec la robe, le rabat et le bonnet carré. Ils furent introduits au milieu d'une foule de peuple que cet événement bien extraordinaire et bien mémorable y avait attiré, et qui parut y applaudir. Les nouveaux hôtes furent chacun mis en possession de leurs classes par les magistrats et par les Jésuites qui mirent en main du Principal et des Professeurs les clefs de chaque appartement.

Tous les écoliers s'y sont trouvés : les philosophes même, quoiqu'ils dussent avoir congé le matin, s'y sont rendus comme les autres. Tout s'est passé dans cette cérémonie avec beaucoup d'ordre et de tranquillité. Les bons Pères, faisant sans doute bonne mine contre mauvais jeu, ont comblé de politesse le Principal et tous les subalternes. Il y a eu seulement un peu de contestation pour la chapelle de la congrégation des écoliers, dont on a demandé la clef, et dont on a besoin pour y dire la messe des écoliers. Les Jésuites prétendaient que l'argenterie et les ornements leur appartenaient ; mais après quelques observations faites de la part de MM. du Présidial, les bénits Pères ont lâché la clef. En

1. Cette lettre, qui n'est pas signée, est adressée à *Monsieur Canto, de l'Oratoire, à Saint-Honoré, rue du Louvre, à Paris.*

Un arrêt du Parlement, en date du 27 février 1762, enjoignait au maire et aux échevins de la ville d'Orléans de remplacer dès le 1^{er} avril les Jésuites du collège d'Orléans. Ces magistrats résolurent de confier le collège à des séculiers.

conséquence, hier au soir, le Principal et le Greffier du Présidial firent l'inventaire des meubles de la dite chapelle, et qui fut visé et reçu par M. le lieutenant général. Comme il y a deux issues de la maison des dits Pères pour entrer dans la cour dudit collège, elles furent fermées et les clefs déposées au greffe. Après quoi, MM. du Présidial verbalisèrent à leur aise sur tous les objets de leur opération. Le Principal de ces nouveaux maîtres est, je crois, de votre connaissance, il se nomme Gombault, il a fait toutes ses études à Troyes dans le temps que vous y étiez. Il y a 25 ans qu'il réside dans la maison d'une de mes belles-sœurs. Il a élevé tous ses enfants; M^{me} Flambert le garde chez elle par reconnaissance de ses bons services. Il est très en état de bien faire son emploi; il a de la capacité, du zèle, de la piété, de la douceur et de la fermeté. Tous ses subalternes sont, dit-on, de fort bons sujets, entre lesquels est M. Chombuis, notre ancien confrère, qui est chargé de la classe de rhétorique. On le dit plus posé et plus constant qu'il n'était lorsqu'il portait la robe oratorienne.

Voilà, mon R. P., un poisson d'Avril de dure digestion pour les bénits Pères. Si les arêtes ne les étranglent pas tout à fait, elles les incommoderont furieusement. Tout ce qui se passe aujourd'hui n'est que le prélude de leur anéantissement total qui semble n'être pas loin. Dieu veuille leur donner autant d'humilité qu'il leur procure de sujets d'humiliation auxquels ils n'étaient pas accoutumés, eux qui foulaient aux pieds tous ceux qui leur résistaient.

Je vous souhaite les bonnes fêtes de tout mon cœur; je me recommande à vos ferventes prières, et suis avec l'attachement le plus sincère et le plus respectueux, etc.

Les honoraires du principal sont de 1200 livres, du sous-principal, des deux philosophes et du rhétoricien, de 1000, du second et du troisième de 900, du 4^e et du 5^e de 800.

IV.

Lettres du Père Le Chapelain.

1^o.

[Carpentras ¹], le 2 de Mars [1764].

Il est donc vrai, Madame², que vous vous plaignez de moi; je trouve cette plainte très gracieuse de votre part, mais j' imagine que vous me

1. Le P. Le Chapelain s'était retiré à Carpentras, dans les États du pape; il y resta jusqu'au mois d'août 1764.

2. Ces lettres sont adressées à *Madame la Présidente de Noinville, rue d'Orléans, vis-à-vis les Capucins, proche l'hôtel de Cambise, à Paris, quartier du Marais.*

M. Durey de Noinville (1683-1768) était un ancien président du Parlement

regardez comme quelqu'un qui se connaît en belles âmes, et qui n'a garde d'oublier la vôtre. D'ailleurs je n'ai pas cru qu'il fallût vous en faire coûter douze sols chacune fois que la fantaisie me viendrait de vous témoigner de si loin tout le respect et la considération dont vous me savez pénétré pour vous. Dites donc mille choses pour moi, Madame, au cher et respectable pieur. De plus je vous prie de faire dire par mon confident à l'abbé de Londres de passer chez vous à quelque moment qui vous sera libre, et de lui dire :

1° Que s'il n'est question que de jurer qu'il n'aura commerce ni direct ni indirect avec le général, et qu'il ne se conduira point par le régime de la Société, il le peut; mais si le mot seul d'*abjurer* le régime s'y trouve, il ne peut faire ce serment, parce qu'*abjurer* se prend toujours en mauvaise part. et qu'on ne saurait abjurer ce qui est bon, à plus forte raison s'il s'agit de traiter l'institut d'impie.

2° Que s'il prend le parti de ne point faire de serment par délicatesse, je lui conseille de venir ici; je lui donnerai la moitié de ma chambre; mon alcôve est assez grand (*sic*) pour tenir deux lits, et nous vivrons du peu que j'aurai, quand même il n'aurait rien de son côté. S'il prenait ce parti, qu'il n'oublie pas quelques papiers que je lui ai confiés, et s'il peut, qu'il apporte une paire de draps et quelques chemises et mouchoirs de ce que je lui ai laissé.

3° Que s'il veut m'envoyer sûrement les cent écus qu'on lui envoie pour moi, il vous demande une voie sûre, à vous, Madame, qui êtes à peu près de ce pays. Je pense que vous le pourriez par quelqu'un de vos parents, par M. de la Sourdière, qui m'a offert si obligeamment ses services. En ce cas il n'y aura qu'à demander à M^{me} de Brancas, de la Visitation du Bac, si elle ne pourrait pas écrire à ses sœurs de Carpentras de me compter ici la somme qu'on lui compterait à Paris, et qu'elle leur ferait tenir à la première occasion. Voilà tout ce que j'en sais. Il y a encore ici des âmes de choix (?), par le moyen de leurs (?) confrères à Paris on saurait peut-être qui (?).

4° Qu'il écrive un mot à ma sœur, à qui j'écrirai et enverrai une quittance dès que j'aurai reçu l'argent qu'elle m'envoie; ou plutôt que je vous adresse deux petites quittances, l'une pour ma sœur et l'autre pour lui, que vous me rendrez s'il vous plait, Madame, que quand je vous aurai écrit un billet qui annonce l'arrivée des cent écus. Je crois du moins que c'est ainsi que je dois faire, au lieu de dire par avance que l'on a reçu de l'argent qui n'est point encore venu et qui peut-être ne viendra pas. Je n'écrirai qu'alors à ma sœur de Couronne; qu'il lui dise en attendant que je me porte bien, que je l'aime beaucoup, que je

de Metz; il avait 81 ans en 1764. Il est plus que probable que son frère Durey de Meinières, très hostile aux Jésuites, trouva ces lettres après la mort du président, et en fit présent à son ami intime Louis-Adrien Le Paige, avocat au Parlement et bailli général du Temple; c'est dans les recueils de Le Paige que se trouvent ces lettres autographes.

l'embrasse de loin, et que je souhaite que le temps vienne de l'embrasser de plus près. Mais quand viendra-t-il? Dieu le sait. Que va devenir M. de la Tour, car je n'imagine pas qu'il y ait d'exception pour lui? Que n'avait-il ses 40 amis intimes au Parlement? Il aurait fait appel aux arrêts. Vous voyez, Madame, que j'ai pris le seul parti qui soit à prendre. Qui sait si l'on ne serait pas venu fouiller chez moi pour y trouver l'Instruction de l'archevêque. Enfin je ne conçois pas comment on peut vivre sur un pavé où l'on est mort civilement, et chaque jour à la veille d'une avanie, d'un exil, etc. Votre bonheur ne me paraît pas magnifique en ce monde; mais pour vous trouver un peu plus heureuse, mettez-vous à côté de quelqu'un de ces vieux *Soi-disants* qui seront obligés bientôt de quitter le royaume pour aller sans argent dans des pays étrangers où les puissances n'en veulent point. Si le général ne vend pas jusqu'aux vases sacrés pour recevoir à Rome ces pauvres victimes de l'Institut, je le méprise alors du dernier mépris, et je ne le crois pas chrétien.

Bonjour mille fois, Madame, vous savez tout mon respect et mon attachement pour la vie. Que M^{me} votre fille et le petit capitaine reçoivent par votre canal mon attachement respectueux; il leur en paraîtra plus agreable. Je salue aussi le cher père de la Tour; quand le sort de ces révérends sera décidé, si vous m'écrivez un mot, ayez la bonté de m'en dire quelque détail. Je n'oublie pas M^r et M^{me} de la Sourdière, je ne suis point ingrat.

2°.

[Carpentras], ce 16 [Mars 1764].

Il y a peu de temps, Madame, que j'ai eu l'honneur de vous écrire; et je recommence sans avoir reçu votre réponse, parce que le petit père se plaint de n'avoir pas de mes nouvelles. Je crois cependant votre adresse plus sûre que la sienne. Le voilà proscrit comme les autres, quoique jeune et sans vœux. Vous aurez la bonté de lui dire, s'il n'est pas parti pour le lieu de son exil: 1° qu'il me fera le plus grand plaisir de venir avec moi; 2° que, s'il ne veut pas y venir, je lui ordonne, par tout le pouvoir qui me reste sur ce qui m'appartient, de brûler tout ce qu'il a de papiers de ma façon; j'ai de quoi suppléer à ce que j'ai laissé entre ses mains; 3° que les autres meubles, livres, linges, habits, je le prie de les laisser dans une armoire de l'hôtel d'Hosier, entre les mains de M. de Serigny, à qui je me confie comme à lui-même; 4° que, s'il n'a pas trouvé le moyen de me faire tenir l'argent dont il me parle, il le laisse également entre les mains de M. de Serigny qui, par M. Dupont ou quelque autre de ses amis, me le fera tenir aisément.

Voilà, Madame, la commission dont vous me permettrez bien de vous charger, malgré tout le respect que je vous dois. Nous sommes dans des circonstances si critiques qu'il n'est plus question de cérémonies et de certaines bienséances vis-à-vis des personnes qui nous

aiment, malgré tout le respect qu'on leur doit. Excusez-moi donc, Madame, dites mille choses pour moi à mon cher prieur¹; et pour dernier service chargez-vous, je vous prie, puisque l'abbé de Londres apparemment va disparaître, de me faire tenir par M. de la Sourdière ce que ma sœur de Couronne m'enverra (*sic*) pour subsister dans ce pays qui est le vôtre. Je vous fais encore mille excuses de cette commission, mais qu'y faire? Je ne me lie parfaitement qu'à vous. Je vais vous dire plus, et je vous prie d'écrire à M^{me} de Couronne, rue de la Chaîne, à Rouen, pour lui dire que vous voulez bien vous charger de me tenir chaque six mois ce qu'elle veut bien m'envoyer. Ainsi, Madame, assisterez-vous un proscrit qui sera toujours avec autant de respect que d'attachement,

Votre serviteur et votre bon ami,

LE CHAP., prêtre.

— Ajoutez, je vous prie, au petit père, que l'un portant l'autre nous tirerons ici très bien d'affaire. En ce cas, il apportera lui-même l'argent qu'il est embarrassé de me faire tenir. Ayez la bonté, Madame, si vous m'écrivez, de me dire quelque détail sur les gros bonnets Latour, Griffet, Neuville² et le reste dont le sort vous sera parvenu. Si le petit père vient me trouver, qu'il envoie par les rouliers le lit et les draps que j'ai laissés, à l'adresse de l'abbé Perneti, à Lyon. Nous le ferons alors venir aisément jusqu'à Carpentras; pour les livres, qu'il les vende en gros à qui il pourra. S'il vient, il m'apportera les chemises et les mouchoirs que j'ai laissés; s'il ne vient pas, ce petit dépôt sera, comme je l'ai dit, entre les mains de M. de Serigny. J'écris fort troublé de ce dernier arrêt³, vous le verrez à mon style brisé. Écrivez, je vous prie, un mot à M^{me} de Couronne, rue de la Chaîne, à Rouen. Vous connaissez tout mon respect.

— Si le petit père ne vient pas me trouver, encore une fois, qu'il ne manque pas de brûler tout ce qu'il a de papiers à moi. J'exige cela de mon amitié; j'ai mes raisons.

3°.

[Carpentras], le 5 Avril [1764].

Hier à neuf heures du soir, Madame, j'ai reçu votre lettre très aimable dont je suis bien reconnaissant; je vais y répondre le plus tôt possible.

1° Je n'entends pas que M. de Serigny n'ait pas reçu de mes

1. Il s'agit ici du grand prieur du Temple, aumônier du prince de Conti, et tout dévoué aux Jésuites.

2. Griffet (1698-1771) et Neuville (1693-1774) sont connus par des ouvrages estimables. Le P. de la Tour est, suivant toutes les probabilités, ce principal du collège Louis-le-Grand auquel Voltaire adressa le 7 février 1746, pour « s'aplanir l'entrée de l'Académie française, » disent les éditeurs, une lettre si étrange.

3. Le 9 mars 1764, un arrêt du Parlement enjoignait à tous les membres de la ci-devant Société de se retirer du royaume dans un mois.

lettres ; il y en avait une pour lui par la même poste que la vôtre ; elle en contenait une pour le petit père et une autre pour un payeur de rentes qui m'avait offert mille fois de me faire tenir tout ce qui me serait envoyé. Je ne serais point étonné qu'elle eût été interceptée ; les postes dans ce pays-ci sont de la plus grande infidélité parce qu'il y a beaucoup de *soit-disans* (*sic*), et qu'apparemment on voudrait leur interdire tout commerce avec le royaume. Quoi qu'il en soit, Madame, ne nous vantons pas trop de nous entretenir quelquefois ensemble ; on ne respecterait pas plus l'adresse d'une présidente que toutes les autres ; je crois même que dorénavant il vaudrait mieux écrire à M. Texier, architecte à Carpentras ; c'est mon hôte, et je l'en prévienrais.

2° Si le petit père ne vient pas et ne m'apporte point de papiers, je vous conjure de les brûler tous sans rémission ; c'est le plus sûr, j'ai de quoi y suppléer. La commission ne vous plaira pas, tant vous êtes bonne pour tout ce qui vient de vos amis ; mais je vous en prie pour l'amour de moi ; j'ai d'ailleurs de quoi suppléer à tout ce qu'il y a de sermons parmi mes paperasses. Vous me le promettez, Madame, et j'y compte. Je serais fâché que certaines choses parussent telles qu'elles sont, et pour qu'elles ne paraissent point, rien n'est tout à fait sûr que la brûlure.

3° La première fois que j'aurai l'honneur de vous écrire, je mettrai un mot pour le principal qui lui sera porté par mon confident ; je lui demanderai ce que vous souhaitez ; je le prierai de vous adresser la réponse sans m'en faire. Vous saurez ainsi promptement ce qu'il pourra faire au sujet de la chose dont vous me parlez. S'il ne le peut pour une année je demanderai pour une autre. Savez-vous, Madame, que tout ce qui arrive me paraît si extraordinairement singulier qu'il me fait presque autant rire que gémir. Je suis fâché pour d'Entrecasteaux¹ qu'il se soit laissé vaincre ; pour un brave militaire, la honte est double. Neuville a si bien servi le Parlement en y portant nos affaires que j'imagine qu'il sera exaucé dans sa requête. Il ne le mérite pas ; d'ailleurs il n'est pas malade ; je l'ai vu dix ans faire le singe de maladies, soit pour se faire plaindre, soit pour laire et vivre à sa fantaisie. Je suis fâché du mal de Griffet ; celui-là ne ment point, mais il est sûrement bien attrappé ; il aimait le pavé de Paris comme on ferait des pierres précieuses ; il ne voyait rien de si beau que d'y marcher, même en qualité de proscrit ; comme si, en pareille situation, l'on ne faisait pas pitié même à ses meilleurs amis. Et quel sort est celui d'un homme dont la fortune se réduit à exciter la pitié du monde ? Pour moi, je serais parti dès le premier jour, sans quelques personnes qui m'arrêtaient pour quelques mois. Je ne suis pas fâché, néanmoins, Madame, de ce petit arrêt ; il m'a donné l'occasion de vous connaître² et de vous

1. Oncle ou frère aîné du célèbre marin de ce nom.

2. Ainsi le P. Le Chapelain ne connaissait la présidente que depuis « quelques mois ».

connaître à fond pour le cœur, l'esprit, le caractère, les sentiments, la dignité de l'âme, et par toute cette belle nature que tout l'art des gascognades ne remplacera jamais. Vous voyez de qui je parle, je le regrette, mais je le crois peu capable de penser à d'autres qu'à lui-même, si ce n'est dans les occasions où la gloriole de protéger pourrait le dédommager de ses petits frais (?) Bonjour mille fois, Madame, c'est avec un respect et un attachement très considérable que je serai toujours le plus [zélé] et le plus vrai de vos serviteurs. Dites donc bien à M. le P[résident], que j'appelle le mien comme le vôtre, que je ne serai jamais d'humeur à lui céder le prix en fait d'estime et d'amitié réciproque. J'ai envie de rétorquer ici sa petite malice d'un certain jour contre lui-même : « Vous voilà donc, Madame, réduite au prier pour unique nourriture ! » Il est vrai que dans un seul mets c'est de quoi faire un bien aimable régal ; ce qui n'était pas ainsi de moi. Sa malice vaut donc mieux que la mienne.

Je suis encore, etc.

Comme je compte que M. de Serigny aurait pu recevoir maintenant ma dernière lettre, j'attendrai votre réponse, Madame, pour savoir des nouvelles de cette lettre au moins retardée. Si elle a été perdue, je ne manquerai pas de suivre votre conseil. Si le petit père n'est pas encore parti, dites-lui qu'il vienne ici et qu'il laisse son Angleterre. Il serait au plus précepteur d'un petit milord ; voilà un beau venez-y voir ! Vaut mieux mauvaise chère en pleine liberté que bien dîner en esclave.

Votre bon ami.

40.

[Carpentras], ce 1^{er} Juin [1764].

Sans doute, Madame, vous m'attendez depuis longtemps ; je ne vous donnerai point d'excuse du retard ; vous m'excuserez assez quand je vous dirai que je suis depuis près d'un mois à la campagne et que cette lettre est la première que j'écris depuis que j'ai quitté la ville. J'avais besoin de repos, après avoir eu la patience très pénible de récrire et de mettre au net tout ce que j'avais de sermons. Parlons un moment d'affaires.

1^o Voici un petit mot pour l'abbé second principal ; je doute qu'il opère, parce que cet abbé, ayant perdu par arrêt la partie de notre bâtiment qu'il avait acquise, a été obligé de renvoyer plus de 30 pensionnaires faute de logement, de manière qu'il n'a pas encore reçu les deux petits neveux de mon frère. Enfin il en sera ce qu'il pourra ; je lui écris de mon mieux ; vous enverrez (*sic*) s'il vous plaît ce billet par mon confident.

2^o Je vous prie de dire ou d'écrire à ma sœur, si elle n'a pas l'honneur de vous voir, que je ferai tout ce qu'il faudra pour avoir les 400 fr. donnés au commun des Jésuites, et que si je ne les obtenais pas il y aurait bien du malheur ; que je la prie cependant de m'assurer les 500 fr.

qu'elle m'a promis. Sachez bien si le contrat est fait et ne souffre point de chicane. Cette somme, jointe à celle de 50 écus auxquels j'ai droit, fera 650 livres, et près de 2,000 fr. qui me sont dus parce que je n'ai point été payé de cette légère pension pendant 12 ou 13 ans, doivent encore ajouter 100 livres de rente, ce qui fait en tout 750 livres. Qu'elle m'assure bien cette somme, je l'en prie, et alors je serai fort à mon aise. Vous aurez la bonté de causer à fond avec elle sur cet article et de m'en dire un mot en réponse. Différez plutôt de répondre, pour être bien certaine de la chose.

3° Comme il y a beaucoup de formalités pour imprimer¹, je ne sais encore au juste quand je me livrerai au libraire. Un an plus tôt ou plus tard ne fait rien à la chose. Vous concevez bien, Madame, quand la chose sera faite, que l'on tâchera de vous en faire passer un des premiers exemplaires ; et ce sera toujours une petite consolation en attendant que j'aie l'honneur de vous entretenir ; car l'exil, à mon avis, ne durera pas ; il est trop violent de renvoyer 4,000 hommes du royaume sans leur attribuer rien de personnel. Vous ne doutez pas que le petit père ne vous remercie très humblement de votre souvenir ; il me prie de le faire ; je ne dis rien pour lui au grand prieur ; je dis pour moi et je dis beaucoup de choses à ce vénérable père de votre âme, je lui sais très grand gré de son amitié tendre et très effective pour le cher père de Londres. Continuez, je vous prie, Madame, vos sentiments pour celui qui a l'honneur d'être, avec bien du respect et quelque chose de plus, votre serviteur très humble. J'aime mieux que vous écriviez à M. Tessier, architecte, etc., l'adresse est plus sûre. Mais épargnez-vous la peine d'une enveloppe ; je l'ai prévenu, c'est un très honnête homme. La plupart des soit disants (*sic*) qui ont des relations en France font la même chose. Il se trouve environ 200 de ces bannis à Avignon ; je voudrais qu'il n'en vint guère à Carpentras ; ces objets me font peine. Je vous suis encore une fois, Madame, tout ce que vous savez, etc.

L'abbé DE COURONNE².

— Vous n'oublierez pas à dire mille amitiés pour moi à ma très chère sœur.

5°.

[Carpentras], ce 22 Juillet [1764].

Voici, Madame, une nouvelle très sérieuse pour votre bon ami³, et sur laquelle il vous demande le secret, du moins pour un mois. N'en parlez qu'à la dame que vous connaissez, et que je vous prie d'aimer.

1. Il s'agit des Sermons du P. Le Chapelain ; ils ne furent imprimés qu'en 1767.

2. Il est facile de reconnaître que l'abbé de Couronne n'est autre que le P. Le Chapelain ; c'est le nom de sa sœur qu'il prend ainsi.

3. Cette lettre est du P. Le Chapelain qui se désigne ainsi par prudence.

Il est appelé à la cour de l'Impératrice ; on paie son voyage et sa pension s'il veut bien s'établir à Vienne et choisir cette capitale pour sa retraite. Il a promis d'aller, mais il n'a pas voulu dire qu'il fallait envoyer d'avance l'argent nécessaire au voyage ; on ne fait pas de tels marchés avec des majestés royales et impériales. Je croirais donc que M^{me} de Couronne ne ferait pas mal d'avancer les cent écus qu'elle enverrait (*sic*) au mois de Novembre prochain. Avec ce que l'on a de reste, ce surplus suffirait. L'invitation annonce que l'on veut lui faire un état ; en temps de prospérité, la chose serait fort brillante ; elle me le paraît encore plus dans le temps de calamité où se trouve votre bon ami. Je vous ai mille obligations de votre dernière épître ; embrassez mille fois cette chère dame si elle est encore à Paris, ou bien lui écrivez si elle n'y est plus. Le succès de ma lettre auprès de l'abbé second¹ me fait grand plaisir ; je ne vous en dis pas davantage. Imaginez-vous que votre bon ami prêche deux ou trois fois la semaine pour se remettre en train. Répondez-moi, je vous prie, le plus tôt possible, afin que votre bon ami sache à quoi s'en tenir pour les frais de son voyage. Je crois que le mieux serait de lui envoyer cent écus par M^{me} de Brancas, supérieure à la rue du Bac, qui écrirait à la Visitation de Carpentras qu'elle a reçu cent écus qu'elle fera tenir à ses sœurs quand elle pourra. Vous voyez, sainte dame, la conséquence de cette situation pour votre bon ami ; ne différez pas de lui donner un mot de réponse, et que l'argent l'accompagne. Que l'on envoie avec lui l'abbé de Londres, je crois que votre bon ami transporté à Vienne n'aura plus besoin de rien.

Mille choses au grand prieur.

Le meilleur de vos amis avec mille respects.

Nota. — (M^{me} de Couronne, sœur du P. Le Chapelain, envoya les cent écus demandés, mais en disant à la présidente qu'elle serait bien aise de n'avoir plus à secourir son frère.)

6°.

A Carpentras, ce 29 Juillet [1764].

Il faut bien, Madame, que je vous écrive encore un mot pour vous dire que j'ai la pension commune de 400 fr. ; je prends la liberté de vous envoyer ma procuration, du moins pour toucher le premier quartier de cette pension. Je prendrai mes arrangements pour ne vous donner cette peine-là que quelquefois ; mais aujourd'hui je suis pressé ; je compte à la fin du mois d'Août me mettre en chemin pour Vienne, parce que nous allons au devant de l'automne qui dans ce pays est bien proche de l'hiver. Vous aurez dit à la sœur de votre bon ami le soin

1. Cet abbé second est le sous-principal du collège du Plessis, auquel Le Chapelain avait écrit pour faire admettre dans ce collège un protégé de M^{me} de Noiville.

que la Providence prend de son frère ; mais il faut l'aider un peu. On peut être malade en chemin, etc. ; l'argent est nécessaire. Vous aurez la bonté de faire prier M^{me} de Brancas, supérieure de la Visitation rue du Bac, de me faire toucher par M. de Labatie, soit à moi, soit au père de Londres, ce que vous enverra (*sic*) ma sœur, et ce que vous aurez la bonté de retirer sur ma procuration. Je vous prie de plus d'envoyer mon confident chez M. de Serigny d'Hosier, lui demander quatre louis qu'il me doit pour une partie de mes meubles qu'il a bien voulu prendre pour son compte. Je rougis de toutes les peines que je vous donne ; mais qu'y faire ? Vous êtes une belle âme qui vous trouvez bien payée de tout par les sentiments que je vous ai voués pour toujours. Je dis mille choses à ce cher et respectable prier que je n'oublierais pas, fussé-je au bout du monde.

Vous savez, Madame, tout ce que je vous suis.

7°.

27 Août 1764.

Madame,

Le R. P. Le Chapelain a reçu les 596 fr. que vous lui avez fait adresser. Comme on le suce, pour ainsi dire, avant son départ, et qu'on le fait prêcher ici presque tous les jours, il n'a pas un moment à lui ; c'est pour cela qu'il m'a chargé de vous présenter son hommage et de vous faire ses très humbles remerciements. Il compte toujours infiniment, Madame, sur votre amitié, et vous promet un parfait retour de sa part. Il aura l'honneur, dès qu'il sera arrivé à Vienne, de s'informer de vos nouvelles et de vous en donner de son voyage. Nous partons après demain, c'est une affaire réglée, et nous prenons, ainsi que nous l'avions déterminé d'abord, la route de Lyon, de Besançon et de Strasbourg. Nous comptons arriver dans cette dernière ville le 15 ou le 16 du mois prochain pour en repartir le 19 ou le 20 ; ainsi, si vous aviez, Madame, des ordres à nous donner, nous vous prions de nous les adresser dans cette ville.

Pour ce qui est de la question que vous faites au P. Le Chapelain au sujet du jeune enfant que vous protégez pour le faire entrer au Plessis, le R. P. Le Chapelain ne sait s'il faut qu'il se fournisse un lit, etc. Pour vous en assurer, il vous conseille d'en écrire un petit mot de sa part à M. le Principal.

Voilà, Madame, ma mission achevée ; je m'en suis chargé avec d'autant plus de plaisir qu'elle me procure l'occasion de vous assurer du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Madame, v. t. h. et t. o. serviteur,

DE LONDRES.

A Avignon, 27 Août 1764.

1. Cette lettre et la suivante sont d'un autre jésuite, secrétaire et ami du P. Le Chapelain, le P. de Londres.

8°.

23 Mars [1765].

Madame,

Le P. Le Chapelain s'était bien promis de répondre au plus tôt à la lettre dont vous l'avez honoré en dernier lieu, et d'écrire, ainsi que vous le souhaitiez, à M. le Principal du Plessis ; mais il s'est trouvé si fort occupé depuis quelque temps qu'il n'a pas eu un moment pour le faire. Il me prie de vous faire ses excuses et de prendre la plume pour lui. Je joins à la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire celle que j'écris aussi en son nom à M. l'abbé second ; je ne la cachète point afin que vous la puissiez lire avant de l'envoyer à son adresse. Je profite, Madame, avec bien du plaisir de cette occasion pour vous assurer de mon sincère et respectueux dévouement.

Notre illustre ami continue de prêcher avec le plus grand succès, et à la satisfaction de Leurs Majestés qui ne cessent de leur côté de lui donner les témoignages de bonté les plus flatteurs. J'ai mandé au commencement de ce mois à M. le chevalier d'Hozier quelques particularités à cet égard, que je l'ai prié de vous communiquer ; en voici de nouvelles dont je vous supplie aussi de faire part à M^{me} de Couronne, à M. le Prieur du Temple et à MM. d'Hozier.

Le P. Le Chapelain étant allé faire sa cour au roi des Romains¹ le jour de sa fête, S. M. lui donna tous les témoignages de bonté imaginables ; elle lui dit entre autres choses flatteuses : « Mon Père, vous nous avez encore donné dimanche dernier un sermon de toute beauté (c'était celui de l'aumône). Nous fûmes hier nous promener ; heureusement que nous ne trouvâmes point de pauvres, car si nous en avions rencontré, je crois que nous nous serions dépouillés et que nous serions revenus sans habit. »

Il est d'usage à cette cour qu'on n'y prêche point les jours de la Passion et de Pâques à la chapelle impériale, parce que Leurs Majestés sont occupées ces jours-là à d'autres œuvres de piété qui concourent avec l'heure ordinaire du sermon ; mais on doit changer cette étiquette par rapport au P. Le Chapelain. S. M. l'Impératrice lui a fait dire, il y a trois ou quatre jours, qu'elle serait fâchée de perdre un seul de ses sermons, et qu'ainsi elle arrangerait tout de façon qu'il pourrait prêcher les jours en question. Vous pensez bien, Madame, que Leurs Majestés étant dans ces dispositions ne manquent pas un seul sermon, et que toute la cour s'y rend à leur exemple. Avant que le P. Le Chapelain vint prêcher dans ce pays, il semblait que la parole de Dieu n'était point faite pour les grands seigneurs ; on ne voyait guère précédemment au sermon que ceux d'entre eux qui, se trouvant de service, étaient obligés d'accompagner Leurs Majestés. Mais aujourd'hui ils y accourent tous avec le plus grand empressement, quoiqu'il y en ait peu parmi

1. Le futur empereur Joseph II ; il venait d'obtenir ce titre à l'élection.

eux qui puissent avoir des sièges, tant la foule est grande. On y a compté quelquefois jusqu'à 50 princes ou seigneurs de la première qualité debout. Mais ce qui prouve surtout le grand succès du P. Le Chapelain, c'est que Leurs Majestés lui ont dit qu'elles voulaient l'entendre encore l'année prochaine. Comme il a représenté qu'il n'avait point un assez grand nombre de sermons pour pouvoir compléter un Avent et un Carême sans répéter quelques-uns de ceux qu'il a donnés cette année, Leurs Majestés ont répondu qu'il pouvait se répéter tant qu'il voudrait; que jamais elles ne se laisseraient de l'entendre, et elles ont particulièrement spécifié cinq ou six sermons qu'elles entendraient encore avec un nouveau plaisir. Or il faut que vous sachiez, Madame, que les prédicateurs sont ici dans la ridicule opinion que ce serait manquer de respect à son auditoire que de se répéter le moins du monde. Aussi n'en voit-on pas qui prennent cette liberté, parmi même ceux d'entre eux qui prêchent depuis 30 ou 40 ans. Ils donnent donc toujours du nouveau, mais aussi quel nouveau !

Je finis, Madame, en vous priant de présenter les respects du P. Le Chapelain et les miens à M. le Prieur du Temple auquel nous sommes et serons toujours l'un et l'autre infiniment attachés. J'ai l'honneur d'être, etc.

DE LONDRES.

A Vienne en Autriche, 23 mars, l'hôtel de Montecucoli, vis-à-vis les Augustins déchaussés.

— Le R. P. Le Chapelain aura l'honneur de vous écrire quand il sera hors des embarras dans lesquels il est plongé aujourd'hui. Voudriez-vous bien, Madame, marquer à M^{me} de Couronne, lorsque vous lui écrierez, qu'on ne connaît point ici le baume dont elle parle dans sa dernière lettre au P. Le Chapelain? Il faut qu'on lui ait parlé d'un baume qui se fait à Vienne en Dauphiné, car les plus habiles médecins et apothicaires de cette ville n'en ont aucune connaissance.

UN CAPTIF A ALGER AU XVIII^e SIÈCLE.

Depuis la conquête de l'Algérie, on a presque oublié l'effroyable brigandage maritime qui, durant trois siècles, a infesté la Méditerranée. A notre époque, où les bâtiments à vapeur traversent si facilement, si rapidement cette mer, où, sur tous les points du littoral, on est assuré de trouver des ports hospitaliers, on ne peut guère concevoir qu'il y a un siècle, ces parages étaient aussi périlleux pour les navires que les chemins du Mexique pour les diligences. Rien de

plus vrai pourtant ; et les sinistres exploits des Barbaresques sur mer préoccupaient autant l'opinion publique que jadis, sur terre, ceux des reîtres. Les vaisseaux de l'Espagne, de la France et des diverses puissances italiennes ne parvenaient à protéger d'une manière efficace ni le commerce, ni la sécurité des personnes.

Le littoral même de la Provence était fréquemment insulté ; là, au temps de Louis XIII, les habitants vivaient fortifiés dans leurs maisons, et avaient organisé un système de signaux pour s'avertir et se demander mutuellement secours en cas d'attaque. En 1605, saint Vincent de Paul est pris, en allant de Marseille à Narbonne, par des corsaires qui guettaient les barques revenant de la foire de Beaucaille¹. Le poète Voiture, près de passer du Portugal en Angleterre, annonce à M^{lle} Paulet, sur un ton moitié sérieux, moitié plaisant, que trente vaisseaux barbaresques infestent les parages où il va entrer : « Au cas, ajoute-t-il, que je sois destiné à être pris par les pirates, je souhaite au moins que je tombe entre les mains d'un célèbre corsaire que j'ai oui nommer autrefois à M^{lle} de Rambouillet, et dont le nom seul me fait avoir de l'inclination pour lui². »

Jusqu'au milieu du xvii^e siècle, on rencontre chez divers écrivains, sous une forme plus ou moins grave, la préoccupation d'un fléau dont ils redoutaient peu les atteintes pour eux-mêmes, mais dont l'existence était à elle seule une humiliation et une gêne pour la chrétienté. Lorsque Molière s'égare dans le champ de la fantaisie, quels personnages met-il en scène ? Des esclaves enlevées par des Turcs et des Égyptiens ; le Géronte des *Fourberies de Scapin* trouve vraisemblable la malheureuse excursion de son fils dans la galère que l'on sait, et M. Jourdain n'est pas trop étonné quand un soi-disant fils du Grand Turc vient lui demander la main de sa fille. Ce sont là des farces, dira-t-on ; elles prouvent en tout cas que le nom et la pensée des pirates barbaresques étaient familiers aux imaginations populaires. Comment ne l'eussent-ils pas été ? En 1678, l'homme qui devait être le meilleur disciple de Molière, Regnard, est enlevé entre Civita-Vecchia et Toulon. S'il n'a pas mis ses aventures à la scène, il a fait comme l'auteur de *Don Quichotte*, il les a racontées avec quelques embellissements romanesques, dans son agréable nouvelle intitulée *la Provençale*.

À côté des théâtres et des salons, qui entretenaient sur ce triste sujet les préoccupations de la société polie, l'Église, par la voix de ses prédicateurs, par l'entremise des Trinitaires et des Pères de la

1. Abelli, *Vie de saint Vincent de Paul*, ch. IV.

2. *Œuvres de Voiture*, éd. de 1729, t. I, p. 102.

Merci, ne cessait de signaler le mal, et essayait de l'atténuer avec le concours de la charité chrétienne. Saint Vincent de Paul envoyait les Lazaristes en mission permanente à Alger, là où la duchesse d'Aiguillon contribuait en même temps à la fondation d'un hôpital chrétien. Bossuet, dans son panégyrique de saint Pierre Nolasque, s'indigne et s'épouvante : « Je regarde la puissance mahométane comme un océan indomptable, toujours prêt à inonder toute l'Église, sa furie n'étant arrêtée que par des digues entr'ouvertes ; ce sont les puissances chrétiennes, toujours cruellement divisées ; » et Mascaron, rappelant les exploits de Beaufort, trace, sous forme de développement oratoire, cette page d'histoire précise et lumineuse : « Quand je me souviens qu'il n'arrivait point de vaisseau dans nos ports qui ne nous apprit la perte de vingt autres ; quand je songe qu'il n'y avait personne qui ne pleurât ou un parent massacré, un ami esclave ou une famille ruinée ; quand je me rappelle dans ma mémoire l'insolente hardiesse avec laquelle ils faisaient des descentes presque à la portée de notre canon, où ils enlevaient tout ce que le hasard leur faisait rencontrer de personnes ou de butin ; que les promenades même sur mer n'étaient pas sûres ; qu'on craignait toujours que, de derrière les rochers, il n'en sortit quelque pirate ; quand je me représente les cachots d'Alger et de Tunis remplis d'esclaves chrétiens..... mon imagination me rend ces temps malheureux si présents, que je ne puis m'empêcher de m'écrier : *Usquequò, Domine, impropèrabit inimicus ?* » On n'a qu'à parcourir l'*Histoire de Barbarie* du P. Dan, publiée en 1649 ; elle justifie toutes ces assertions ; elle accuse, par des témoignages péremptoires, l'humiliation de cette capitulation permanente devant des forbans, ennemis-nés de l'humanité et du nom chrétien.

Il y eut cependant une sorte de répit accordé à la liberté des mers, grâce aux expéditions de Beaufort, de Duquesne et d'Estrées, revanches passagères célébrées par Bossuet dans le style des prophètes ¹ : mais l'effet de ces coups foudroyants dura peu. La piraterie reparut au XVIII^e siècle, plus vivace, plus terrible que jamais ². En 1785, un bâtiment français était encore capturé dans les eaux d'Ilyères ; et à Alger, des milliers de prisonniers continuaient à vivre et à souffrir sous les regards de consuls impuissants et de religieux inutilement dévoués : le nombre était relativement petit de ceux qui parvenaient à payer rançon et à obtenir leur délivrance. Le *Voyage pour la*

1. *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.*

2. Dans la liste des esclaves rachetés par le P. Gomelin et ses compagnons en 1720, on trouve jusqu'à un pêcheur des côtes de Terre-Neuve.

rédemption des captifs, entrepris en 1720 par le trinitaire Gomelin et deux de ses confrères, nous a fait connaître quelques épisodes de cette captivité collective; les aventures touchantes d'une enfant de neuf ans, M^{lle} de Bourk, prise en allant de Cette en Espagne, ou les dangers qu'eut à subir dans sa vie et dans son honneur une jeune Espagnole, Anne-Marie Fernandez. A côté d'êtres faibles, d'orphelins voués à la misère et à la honte, il y avait, en plus grand nombre encore, des chevaliers de Malte, des marins, des soldats, comme le chevalier d'Arreger, dont les épreuves vont nous être révélées par lui-même : son récit ajoute quelques traits à l'histoire trois fois lamentable du fanatisme musulman, de la piraterie barbaresque et de la domination turque en Afrique.

Jean-Victor-Laurent, chevalier puis baron d'Arreger, était le huitième et dernier enfant d'un patricien de Soleure. Envoyé fort jeune en France, où ses ancêtres servaient depuis longtemps, il y fut élevé, et commença le métier des armes dans le régiment qui portait son nom. En 1728 (il avait alors vingt-neuf ans), il se résolut à aller tenter la fortune en Espagne; là, bon nombre de ses nationaux avaient accepté les offres de Philippe V et, malgré des promesses formelles, avaient été employés à la guerre contre les Maures d'Afrique; plus d'un avait déjà payé de la perte de sa liberté chez les infidèles son goût pour les aventures lointaines ¹. Parmi eux, il faut compter d'Arreger, qui, dit un de ses compatriotes, « mérite d'être connu par une fermeté d'âme extraordinaire dans les adversités, dont sa vie a été un lissu ². » En juin 1732, étant en congé dans son pays natal, il apprit que Maures et Espagnols étaient aux prises devant Oran, et partit pour rejoindre sa compagnie. A la fin de septembre, il s'embarquait à Marseille sur une tartane provençale, que les vents contraires poussèrent dans le petit port de Bouc. Là, pendant qu'il attendait un moment favorable pour reprendre la mer, il apprit que son régiment avait quitté Oran, et décida le patron de son navire à le déposer sur la côte d'Espagne, à Alicante. Ici laissons-le parler, et nous apprendre les principaux incidents de sa capture et de son séjour en pays infidèle :

« Vers minuit du 4 octobre, je me suis mis dans la chaloupe pour gagner la tartane, et je sortis de grand matin du port de Bouc avec un temps assez favorable..... Je passai le golfe de Lion le 4, et je me trouvai à la côte de Catalogne avec un calme assez ennuyant. Il revint un peu de vent; nous en profitâmes pour avancer un peu plus haut

1. Jean de Muller continué par Monnard, *Histoire des Suisses*, t. XIV, p. 355.

2. L'abbé Girard, *Histoire abrégée des officiers suisses*, t. I, p. 40.

que Tarragone, où nous restâmes en calme à la vue de terre, dans le golfe de Saint-Georges. Le 5, vers midi, nous aperçûmes vers notre gauche un bâtiment que l'on me dit être une pinque¹. Nous la perdîmes bientôt de vue, elle paraissait faire une route contraire à la nôtre, car elle allait au levant, et nous au ponant. Nous ne nous occupions plus de ce bâtiment et nous attendions au coucher du soleil un peu de vent pour faire notre route, lorsque nous l'aperçûmes de nouveau qui venait droit à nous. Nous ayant découverts le matin, il changea de route, nous coupa le chemin et nous laissa engager dans une anse, où il était bien sûr que nous ne lui échapperions pas.

« Je compris à cette manœuvre que c'était un corsaire barbaresque. Il fit le tour de notre tartane avec une contenance extrêmement fière, semblable à un lion affamé qui marche autour d'une proie qui ne peut lui échapper. Je ne m'inquiétai alors de rien, quoique ce jeu ne me plût pas; je me croyais en parfaite sûreté sous le pavillon blanc, ne pouvant me persuader qu'une régence d'Alger, composée des plus vils et des plus scélérats sujets du Grand Seigneur, osât manquer de respect au passeport de Sa Majesté très-chrétienne : je vis bientôt à quoi je devais m'attendre. Le patron Gautier fut à bord de la pinque avec ses passeports. Le capitaine corsaire, qui était un rénégal portugais, les ayant examinés, trouva le tout en ordre; mais il déclara en même temps qu'il lui était prescrit d'envoyer à Alger tous les bâtiments français et anglais qu'il rencontrerait, et que le dey examinerait lui-même la validité des passeports. Il fallut s'y résoudre; nous n'avions rien à répliquer, il était le plus fort de toute façon; il avait du canon, et nous n'en avions pas; il avait dix fois plus de monde que notre pauvre tartane, qui ne portait que huit hommes d'équipage, y compris deux mousses. On nous donna à bord une garnison de Turcs, avec un *reis* ou capitaine, pour nous conduire en droiture à Alger, pendant que le corsaire continuait sa course jusqu'au terme fixé, qui est d'ordinaire de quarante jours..... Je me trouvai sur la tartane avec notre nouvelle garnison. Les huit Turcs qui la composaient étaient presque tout nus; il n'y avait que le *reis* ou capitaine qui eût l'air d'un honnête Turc : c'était un très bon musulman, qui faisait régulièrement ses cinq prières par jour. Je dormis assez tranquillement sur mon matelas, enveloppé de ma redingote, jusqu'au lendemain matin : en ouvrant les yeux à mon

1. Navire à fond plat, assez large, du port de 200 à 300 tonneaux, ayant trois mâts à voiles latines, une poupe qui se prolonge par deux ailes, etc.
— Jal, *Glossaire nautique*.

réveil, j'aperçus devant moi Mustapha qui était en prière.... »

Voilà donc le chevalier d'Arreger en route malgré lui pour Alger, inquiet de son sort futur, incommodé par la mer, n'ayant d'autre confident que son domestique, un honnête Suisse du Porentruy, qui lui demande naïvement si la ville où ils se rendent est catholique. Enfin il met pied à terre le 15 octobre, et se rend chez le consul de France, un Provençal nommé Benoit Lemaire. Celui-ci, qui est en disgrâce auprès de la Régence, lui donne d'un air embarrassé de vagues espérances, et les démarches qu'il tente en sa faveur n'aboutissent qu'à exciter la curiosité du dey. D'Arreger reçoit l'ordre de se rendre à la Kasbah :

« Je traversai la cour, et j'entrai dans une salle voûtée, au fond de laquelle j'aperçus le dey, assis contre le mur, sur une estrade de pierre. Il avait près de lui un chat, avec lequel il badinait. Ses quatre secrétaires d'état étaient assis à sa droite : son neveu, trésorier et général, était debout devant lui avec son truchement à ses côtés. J'y trouvai aussi deux prêtres français que le dey avait fait appeler. On m'interrogea ; je répondis moi-même en espagnol le mieux qu'il me fût possible, et je pressai le truchement du consul de France de défendre ma cause. C'était un renégat français qui me défendit assez faiblement, et après un quart d'heure d'audience, il me dit que le roy (*sic*) avait déclaré que j'étais de bonne prise et son esclave ; mais qu'il écrirait au roi de France, et qu'en attendant il me remettrait aux *papas* français avec défense de sortir de leur maison. Ce fut seulement à cet instant que je compris tout mon malheur. Je voulus parler et défendre ma cause, mais le khasnadar ou trésorier, qui paraissait le plus animé, m'imposa bientôt silence, et m'assura que si je ne voulais pas me contenter de la bonté du roy, qui me donnait pour prison la maison des Pères missionnaires français de la congrégation de Saint-Vincent de Paul, on me mettrait sur le champ à la chaîne. Je laisse à juger quelles furent pour lors mes pensées. Les deux missionnaires me prirent et me conduisirent chez eux, en tâchant d'adoucir par des manières pleines de politesse et de charité ma situation nouvelle. On me flattait que le roi de France ne permettrait jamais qu'on me fit esclave, qu'il ne s'agissait que d'attendre sa réponse ; je m'en flattai aussi ; la plupart des Européens qui étaient là me firent visite et me tinrent le même langage. »

Sa captivité devait durer pourtant plus de cinq ans : au moins trouva-t-il des consolateurs et des amis parmi les chrétiens de toute origine, que leurs intérêts, ceux de leur religion ou de leur nation retenaient à Alger. Il n'excepte que les deux consuls d'Angleterre et de Suède, qui lui ont fait « plus de mal que de bien ». Parmi les

autres, il nomme en première ligne le vicaire apostolique, M. Duchesne, de Sedan, « qui avait bien plus la confiance de la cour (de France) que le consul, et qui était chargé de le surveiller ¹ » ; puis M. Batault, de Beaune. Ces deux ecclésiastiques — le premier avait plus de quatre-vingts ans — moururent l'un et l'autre pendant sa captivité. Il mentionne ensuite les Trinitaires qui desservaient l'hôpital espagnol, où ils recevaient jusqu'à deux cents esclaves à la fois, côte à côte avec des matelots étrangers, même Anglais et Hollandais ; et enfin les employés du consulat français, qui lui procurèrent toutes les douceurs qui dépendaient d'eux. Il attendait ainsi, dans la demi-captivité de la maison de mission, une réponse à la lettre qu'il avait écrite au ministre de la marine Maurepas. Celui-ci lui fit enfin savoir que sa liberté était sollicitée et par le consul français à Alger, et par le grand visir, au nom de la Porte ottomane ². Grâce à ce double intermédiaire, d'Arreger croyait sa délivrance prochaine ; il comptait sans les divisions des princes chrétiens à l'occasion de la succession de Pologne, qui, en ralentissant la surveillance de la piraterie, garantissaient au dey une certaine impunité et l'enhardissaient dans ses refus. Néanmoins, à la sollicitation du baron de Besenval, colonel au service de France et parent de d'Arreger, une escadre de huit vaisseaux commandée par M. de Cour, qui allait de Toulon à Cadix, reçut ordre de toucher à Alger pour réclamer, avec une réparation pour divers dommages causés, la liberté du captif.

« A l'arrivée de cette escadre en vue d'Alger, quelles furent ma joie et mes espérances ! elles ne durèrent pas longtemps. Avant que l'escadre entrât dans la rade, le dey me fit sortir de chez les bons missionnaires, et me fit mettre dans une noire prison, avec d'autres officiers des troupes d'Espagne... On me fit passer devant le roy. Il fallut lui baiser la main. On ne me laissa pas longtemps dans ma prison sans m'apporter une grosse chaîne. On me l'attacha au pied droit ; on l'attacha au pied gauche de mon domestique, et on nous laissa ainsi abandonnés à nos réflexions..... Le lendemain, les officiers français des vaisseaux de guerre parurent dans la ville. Le troisième ou le quatrième jour on parla d'affaires ; on demanda vivement ma liberté, mais en vain. Le roy se fâcha, et ordonna à l'escadre française de s'éloigner, en prétextant qu'elle n'était entrée dans la baie que pour la sonder. M. Batault me fit passer un billet dans ma prison, par lequel il m'apprenait, pour me consoler, que M. de Cour

1. Le *Voyage* de Gomelin fait longuement (n° 58) l'éloge de ce missionnaire.

2. Lettres des 20 décembre 1732 et 25 juin 1733 (à la suite de la relation manuscrite du chev. d'Arreger).

avait dit en partant qu'il ne tarderait pas à revenir et que son escadre serait plus forte : mais je l'attends encore.

« On me laissa ainsi sept mois. Dans cet intervalle on arrêta près de Cette, en Languedoc, un corsaire algérien qui avait eu la hardiesse de descendre sur les terres du Languedoc et d'y faire des prises. On en eut connaissance; le bâtiment fut confisqué, et l'équipage, comme il le méritait, fut mis aux galères. Le contre-coup de cette juste punition retomba sur moi. Le dey dit qu'on devait m'en faire payer la peine. Il y avait quelques mois qu'on m'avait séparé de mon domestique, et le marquis de Valdecannas, brigadier des armées du roi d'Espagne, avait été attaché à la même chaîne que moi¹. On nous condamna aux travaux journaliers des autres esclaves qui, comme nous, étaient enchaînés deux à deux. Quelquefois, pour me soulager, on m'enchaînait avec mon domestique, et Valdecannas avec un cadet nommé Janiga, qui fut fait officier avant de sortir d'Alger.

« On nous occupa à trainer une grande charrette chargée de gros quartiers de pierre, à laquelle une douzaine de chrétiens enchaînés comme nous deux à deux, et placés devant nous, étaient aussi attelés; j'y trouvai bonne compagnie, si l'on peut appeler de ce nom ceux avec qui on est en esclavage. Il y avait quantité d'officiers et de soldats espagnols et irlandais, dont plusieurs étaient de familles distinguées. Jeunes et vieux, nous eûmes bientôt fait connaissance, et nous nous consolions mutuellement. J'étais d'abord assez charmé de pouvoir sortir de ma prison, où, depuis six mois, je n'avais vu le ciel que par une petite ouverture. Mais je ne pouvais m'accoutumer au métier qu'on me forçait de faire; je n'étais point ferme sur le pavé, et je me balançais continuellement, en portant sur mon épaule un gros câble, qui nous servait à trainer cette charrette énorme et très pesante d'elle-même; il fallait tirer de toutes nos forces, quand nous rencontrions une montée, autrement nous n'en fussions jamais venus à bout. Le travail en hiver comme en été commençait à la pointe du jour; on faisait deux voyages et demi jusqu'à midi. En été on nous donnait à midi trois quarts d'heure de repos : en hiver, le repos était moins long. Après midi, on faisait encore un voyage et demi. Vers quatre heures le travail finissait : les travaux étaient plus pénibles pendant l'été. On nous occupait à charger le sel que les vaisseaux anglais et français apportaient, à décharger le blé des vaisseaux algériens, à tirer de la mer le sable nécessaire pour lester

1. Cet officier général avait été pris dans la sortie victorieuse que firent à Oran, le 21 novembre 1732, les Espagnols assiégés par les Turcs. (*Histoire des États barbaresques* (trad. de l'anglais), t. II, p. 237.)

les vaisseaux lorsqu'ils devaient aller en course, à rentrer à leur retour dans les magasins les câbles et les mâts, à tirer à terre les barques et les petits bâtiments, après les courses qu'ils avaient faites pendant l'été, à transporter dans les magasins le plomb et le fer que les Suédois et les Hollandais apportaient aux Algériens pour faire la guerre aux chrétiens. Nous fûmes occupés, pendant un été tout entier, à construire dans la mer une avancée qui devait garantir des batteries de la ville contre un vent du levant qui les endommageait beaucoup. L'hiver, nous portions les pierres, le sable, le mortier qui devaient servir à cet ouvrage; nous portions jusqu'à l'eau nécessaire pour faire le mortier. Enfin on nous occupait à toute espèce de travaux, sans considérer que nous n'étions point faits à cela, et qu'enchainés deux à deux nous ne pouvions travailler qu'avec beaucoup de peine. Pendant l'automne, on nous faisait rompre le chanvre avec des chevaux de bois fort pesants. Les bâtons de ce chanvre étaient épais d'un doigt et fort durs à briser.

« Notre travail devenait encore plus pénible par l'ardeur du soleil de l'Afrique à laquelle nous étions exposés toute la journée, sans pouvoir nous bouger de la place où l'on nous mettait. Nous ne pouvions la quitter qu'à midi, pour prendre chacun suivant ses moyens quelque nourriture : encore n'osait-on pas se nourrir convenablement, dans la crainte de passer pour riche, et de rendre par cette opinion qu'on aurait de nous notre rachat plus difficile. Nous avions toujours avec nous des surveillants qui étaient sans pitié : parmi eux, les rênégats étaient plus méchants que les Turcs. Je n'oublierai jamais un nommé Isouf, natif d'Arles en Provence. C'était le plus grand coquin, le plus grand scélérat qu'on pût trouver : quand il avait besoin d'argent, pour nous forcer de lui en trouver, il nous traitait à coups de bâton. Au milieu d'une situation si accablante, il ne nous restait, après Dieu, de consolation que dans ce retour du vendredi, qui est le jour du repos pour les Turcs. Ces jours-là nous nous reposions en quelque manière, puisque notre travail ne consistait qu'à nous laver des ordures de la semaine, à nettoyer nos lits et le petit coin que chacun de nous occupait. Nous étions si serrés dans notre prison, — de laquelle on ne nous permettait jamais de sortir, que pour nous conduire au travail, et dans laquelle, au sortir du travail, on nous reconduisait toujours, — que les uns avaient été contraints de suspendre aux planchers des espèces de bois de lits, à la matedotte, et les autres de placer leurs lits au-dessous des lits des premiers. Chacun attachait sa chaîne à son lit, en donnant à sa chaîne autant de longueur qu'il en fallait pour pouvoir se retourner. Pendant tout un été, lorsque deux de nous avaient placé leurs lits à terre,

un troisième plaçait le sien entre les deux, de manière qu'il ne restait aucun espace pour pouvoir passer, sans courir risque de marcher sur le corps de quelqu'un de ceux qui étaient ainsi couchés. Nos peines ne finissaient pas avec le jour; c'était pendant la nuit que les chrétiens se tourmentaient les uns les autres. Nous trouvant ainsi pêle-mêle, il fallait soutenir l'indépendance d'un chacun : il y avait des hommes de toute sorte de nations et de conditions; il y en avait d'humeur et de profession toutes différentes, les uns priaient, les autres jouaient, d'autres grondaient et se querellaient. J'étais ordinairement couché à huit heures, et quand j'étais une fois endormi, toutes ces querelles, tous ces tintamarres ne m'éveillaient guère; les fatigues que j'avais supportées le jour et la tristesse que m'inspirait ma situation me procuraient les plus belles nuits que j'aie jamais eues de ma vie.

« Nous étions obligés de nous lever avant le jour, et comme il n'y avait point d'horloge publique chez les Turcs, nous nous trompions souvent pendant l'hiver d'une heure et demie ou deux heures. Nous employions ce temps à nous laver, non-seulement les mains, mais, suivant l'usage du pays, le visage et la barbe que nous peignons ensuite. C'était à la fontaine, pendant l'hiver comme pendant l'été, que nous faisons tout cela, quoique l'hiver à Alger soit bien rigoureux..... Chacun faisait ensuite ses petites prières jusqu'à l'arrivée du gardien, qui nous conduisait au travail. On disait tous ensemble le chapelet, après lequel chacun se procurait un petit souper : les uns le faisaient venir des tavernes que tenaient quelques esclaves chrétiens, les autres le préparaient et le faisaient cuire eux-mêmes. Ceux qui ne recevaient aucun secours de leur patrie ou de leurs parents vivaient des libéralités des autres esclaves qui se privaient d'une partie de la nourriture que leur donnaient leurs maîtres pour soulager leurs frères indigents. Les esclaves qui servaient de pages chez le roy, ou ceux qui étaient occupés à sa cuisine, étaient le plus en état de procurer du soulagement à leurs frères; et ils leur en donnaient en effet avec une grande charité. Comme ils étaient près de cinquante occupés chez le roy, ils soulageaient chaque jour plus de cent esclaves. Ce nombre était bien petit en comparaison du nombre d'esclaves réduits à la dernière misère. Le roy seul en a plus de mille, et l'on en comptait près de cinq mille chez les différents particuliers de la ville. Il est vrai en général que ceux des particuliers ont moins à souffrir que ceux du beylik ou du roy. Ils sont pour la plupart assez bien vêtus et assez bien nourris; mais ceux d'entre eux dont le sort est plus gracieux sont les taverniers; ils sont parmi les esclaves ce que les grands sont dans un état. J'en ai vu pendant ma

captivité, qui, dans l'espace de quatre à cinq ans, avaient gagné de quoi se racheter, et qui emportaient encore, en quittant leurs fers, trois à quatre mille piastres.... Ces taverniers sont bien habillés, bien nourris, bien servis, et, en payant des droits assez forts qu'on leur impose, ils sont soutenus par le dey, qui ne permet pas que les Turcs qui vont boire et s'enivrer chez eux leur fassent le moindre tort : et même si un Turc voulait sortir de la taverne sans payer ce qu'il doit, le tavernier est autorisé à lui prendre son habit et à le garder, jusqu'à ce qu'il ait reçu son paiement : ils usaient assez fréquemment de ce privilège. »

Ainsi devenu esclave du beylic, le chevalier d'Arreger se soumit avec une résignation courageuse à sa destinée. « Toujours ferme et adorant la Providence, dit l'abbé Girard, son âme n'était point abattue dans le temps même que toutes les espérances pour sa liberté semblaient être évanouies. Cette résignation dans la volonté du Seigneur le soutenait, et le faisait admirer des esclaves de toutes les nations.... La tranquillité de son âme fit un effet admirable sur la santé de son corps; faible de complexion dès sa plus tendre jeunesse, son tempérament se fortifia par les malheurs; pendant son esclavage il n'eut aucune maladie, excepté un ressentiment de goutte, qui ne dura que vingt-quatre heures¹. » Il ne resta pas sans nouvelles des siens, car nous trouvons à la suite de son récit quelques lettres qui lui furent adressées par un de ses amis, M. Gottreau, du canton de Fribourg, et où celui-ci, soit de Paris, soit de Dresde, l'exhortait chrétiennement à la patience et à l'espérance. L'une et l'autre étaient difficiles à garder; car le dey demandait hautement cent mille piastres pour la rançon de son captif, tout en laissant entendre qu'il se contenterait de trente mille. En considération des services rendus à l'état par la famille d'Arreger, le sénat de Soleure promit à la mère du chevalier quinze mille piastres du pays, soit environ cinquante-six mille livres; et celle-ci, par l'intermédiaire de sa belle-sœur, qui habitait l'Espagne, obtint des Pères de la Merci qu'à leur premier voyage ils travailleraient à la délivrance de son fils. Averti des démarches des siens, d'Arreger n'osa jusqu'au bout trahir le secret de ses légitimes espérances; il y avait dans les négociations de ce genre matière à déceptions et à surprises de toute nature pour ceux qui en étaient l'objet !

« Les Pères de la Merci arrivèrent... On porta, selon la coutume, tout l'argent à la maison du dey; il y resta jusqu'à la fin de la négociation².

1. T. I, p. 43.

2. Les Pères de la Merci apportèrent cette année 160,000 piastres ou 600,000 livres argent de France. — Note du ms.

Quand on est convenu de tous les articles, le dey prend la dixième partie des sommes que l'on a apportées; le reste se distribue à ceux de qui on rachète les esclaves. Le dey a encore la plus grande partie de cette somme, parce que la plupart des esclaves lui appartiennent... Les Pères convinrent avec M. Holden, négociant anglais établi depuis longtemps à Alger, qu'il traiterait de ma liberté, sans qu'il y parût que ces Pères y prissent autrement intérêt; ils prirent ce biais pour faire diminuer le prix de ma rançon, et ils y réussirent effectivement : car les Pères ne peuvent payer qu'en piastres de dix réaux de La Plata, au lieu que les négociants paient en piastres courantes d'Alger, qui ne font pas tout à fait huit réaux de Plata valeur d'Espagne. Mon rachat fut arrêté pour le prix de dix mille piastres courantes du pays. J'en fus averti la veille du jour où je devais recouvrer ma liberté, par un juif au service du neveu du roy, qui était général et trésorier d'Alger. Je lui promis un *trinkgeld*, comme il me le demandait, si la nouvelle se trouvait vraie.

« Le lendemain je fus sur pied de grand matin, j'attendais avec impatience la vérité de la nouvelle qu'on m'avait annoncée. Tout à coup j'entendis un grand bruit : je me doutai de ce qui pouvait en être la cause, sans oser m'assurer de rien. Beaucoup de monde accourut pour me féliciter; on détacha avec beaucoup de peine la chaîne que j'avais au pied. Je me vis en un instant entouré de chrétiens et de Maures, qui tous paraissaient aussi charmés que moi de ma délivrance. Les Maures s'efforçaient de me persuader que chacun d'eux avait contribué à mon élargissement; j'étais si étonné de me trouver tout à coup tant d'amis, que je regardais comme un songe tout ce qui se passait. La veille ils ne me rendaient pas même le salut, parce que j'avais besoin de tout le monde; et quand je n'avais plus besoin d'eux, ils s'empressaient de me faire des honnêtetés auxquelles je n'étais guère sensible. Je secouai au plus vite mes chaînes, et me laissant conduire par le drogman du sieur Holden, j'allai chez mon libérateur, à qui je rendis mille et mille grâces. Je trouvai chez lui sa femme, anglaise comme lui, qui me reçut le plus poliment du monde. Elle était logée magnifiquement; on ne voyait dans sa maison que marbre de Gènes. Je m'y trouvais au milieu d'une abondance qui, après cinq années de misère, me paraissait un enchantement. Je demurai ainsi bien traité chez M. Holden, jusqu'à ce que je m'embarquai avec les Pères de la Merci ¹.

— Pendant le temps que nous restâmes encore à Alger, les représen-

1. M. d'Arreger n'oublia pas en cette circonstance son fidèle domestique, dont il obtint à son tour la liberté pour la somme de 480 piastres.

tants de toutes les nations de l'Europe me firent, ainsi qu'aux autres officiers qui venaient d'être rachetés, mille politesses, et nous donnèrent de superbes repas.... Nous étions tous encore revêtus de nos habits d'esclaves, et nous portions tous de longues barbes; au milieu de toutes ces personnes magnifiquement vêtues, nous paraissions des gens des antipodes. Me trouvant un jour à la table du consul français, je croyais voir des gueux ramassés dans les rues, que cette bonne compagnie, par un sentiment d'humilité, avait admis à manger avec elle.

« Le jour où je recouvrai ma liberté, je cherchai de quel saint on faisait la fête; je trouvai par hasard un almanach français, et j'y vis qu'on faisait la fête de saint Charlemagne; je m'en souviendrai toute ma vie, aussi bien que d'être entré dans le port d'Alger le jour de sainte Thérèse.... Nous nous embarquâmes sur des vaisseaux marchands.... Après une navigation de neuf jours, nous arrivâmes à Carthagène le 18 février, jour du mardi-gras de l'année 1738.... Nous restâmes huit jours au lazaret, où les Pères de la Merci firent les frais de notre nourriture comme pendant notre voyage. Le chef de ces religieux était le père Vasquez; ce fut le père Roswalle qui traita de la rançon des esclaves, et qui sut terminer cette affaire avec l'habileté que lui donnaient sept voyages qu'il avait déjà faits en Barbarie pour le soulagement des chrétiens.

« Dans l'entrée que nous fîmes à Carthagène, nous marchâmes en procession; ce fut moi qui portai la croix. Après cette cérémonie, j'allai loger chez un négociant suisse de Saint-Gall, nommé Schirmer, qui me traita pendant deux jours avec la cordialité helvétique. J'étais tout étonné de voir qu'on usait avec moi de quelque politesse. Ces attentions me paraissaient un rêve. De Carthagène j'allai à Alicante.... Ce fut là que je pris des mesures pour faire venir de Suisse l'argent de ma rançon et pour rembourser les RR. PP. de la Merci, qui avaient avancé presque en entier la somme qu'on exigea pour me rendre la liberté. De là je poursuivis mon voyage jusqu'à Madrid, où j'arrivai le 16 de mars; le 18, les officiers et les cadets qui venaient d'être rachetés allèrent au Pardo, château royal hors de Madrid, où était la cour; ils étaient accompagnés des Pères de la Merci. Le Père général nous avait précédés; ce fut lui qui nous présenta, et dans une longue audience que nous accorda notre pieux souverain, le Père général nous recommanda à S. M... Le roi nous fit plusieurs demandes; la reine paraissait touchée de la misère à laquelle nous venions d'échapper... Les captifs furent admis à baiser la main à LL. MM.; ils s'en retournèrent ensuite à Madrid, où l'on disposa tout pour la procession solennelle d'action de grâces, qui se fit le 23 mars.

« Au jugement des hommes les plus âgés, on n'avait pas vu à la cour de Madrid de plus brillant cortège; on décora de tentures superbes les balcons des maisons et les appuis des fenêtres, qui étaient garnies, ainsi que toutes les rues et toutes les places, de spectateurs nombreux. Les timbales et les clarinettes ouvraient la marche, et annonçaient la procession, qui était formée par des religieux alternativement et des captifs marchant sur deux lignes. Un Père de la Merci portait la première bannière; il avait à ses côtés deux des principaux officiers rachetés, qui portaient les cordons de cette bannière. Suivait ensuite une autre bannière portée par le marquis de Valdecannas, entouré de chevaliers rachetés et assisté de religieux. Un chœur d'instruments précédait l'image du grand et très célèbre patriarche saint Pierre Nolasque, dont l'habit garni de pierreries et de diamants était d'un prix immense. A la suite de cette image marchait une troupe de femmes et d'enfants qui témoignaient à ce grand saint leur reconnaissance pour la liberté qu'ils venaient de recouvrer. A la suite de cette troupe on portait une autre bannière près de laquelle on voyait un des grands d'Espagne le plus distingué, S. Exc. M. le comte de Salduenna.... Après lui marchait un chœur d'instruments.... Vers la fin de cette procession, on portait une image de Notre-Dame de la Merci revêtue d'une robe de soie à fleurs d'or, dont la reine avait fait présent à l'occasion de cette cérémonie. Cette image de Notre-Dame était encore suivie d'une troupe d'officiers rachetés, de religieux de la Merci et de femmes captives.... »

Tous les officiers espagnols ainsi délivrés reçurent de l'avancement; seul, le chevalier d'Arreger fut, à l'en croire, écarté du grade de brigadier qui devait lui échoir. La pensée de donner sa démission lui vint; mais il appartenait à une famille peu fortunée, dont son rachat avait accru les charges; il se résigna à servir quelque temps encore ce souverain étranger dont il accusait tout bas l'ingratitude. Même le brevet de colonel qu'on avait obtenu pour lui durant sa captivité ne lui demeura pas sans un procès dispendieux qu'il eut à soutenir. Après deux campagnes en Italie, il rentra en 1744 dans sa patrie, où il avait été nommé conseiller d'état, et il y vécut jusqu'en mars 1770.

Des 1744, à Barcelone, il avait jeté sur le papier le récit de ses misères, pour l'instruction des siens; l'abbé Girard en eut sans nul doute communication, et y emprunta un certain nombre de faits pour sa biographie. Un peu plus tard, un prêtre franc-comtois émigré, le chanoine Bulet de Bougnon, le transcrivit de sa main, l'enrichit de notes et de pièces justificatives; c'est cette version que nous avons reproduite. On n'y trouve certes pas beaucoup de faits nouveaux; mais ce simple fragment des mémoires d'un soldat, successeur après

tant d'autres de Cervantes au milieu des bagnes africains, peut servir à contrôler et à compléter les relations des missionnaires espagnols ou français : c'est une page nouvelle dans un long et obscur martyrologe. Depuis trois cents ans il nous vient, de ces pays lointains que l'apostolat chrétien assiège sans se décourager, des lettres monotones au premier coup d'œil, et qu'on lit néanmoins toujours avec attention, parce que les faits qu'elles racontent plaident eloquemment la cause de notre race et de notre civilisation. De même aujourd'hui doit-on recueillir encore avec un légitime intérêt les *Actes* de ces martyrs qui ont souffert ou qui sont morts dans le repaire longtemps inviolable de la piraterie : car ils font mieux comprendre l'intensité du fléau trois fois séculaire qui désola l'Espagne et la France, et ils justifieraient une fois de plus, si elle avait besoin de l'être, la revanche de tant d'outrages prise par Charles X, arrière-petit-neveu de Philippe V et cinquième descendant de Louis XIV.

L. PINGAUD.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

LES ARCHIVES DIPLOMATIQUES. — Les espérances que le monde savant a conçues en apprenant la réorganisation du service des Archives diplomatiques par le Ministre des affaires étrangères ont été pleinement justifiées. Non seulement on a reculé jusqu'au 30 mai 1814 la limite extrême des communications fixée jusqu'alors au 10 mai 1774, non seulement tous ceux qui ont voulu travailler dans les Archives y ont trouvé autant de libéralité et d'empressement qu'on y trouvait naguère d'étroitesse et de mauvais vouloir, mais on a entrepris un catalogue des 3500 manuscrits qui ne font point partie de la série chronologique des correspondances diplomatiques, et on sera en mesure de publier en décembre prochain un premier fascicule de ce catalogue, comprenant mille numéros environ. De plus, on a fait un plan de publications de documents diplomatiques; on commencera par publier les instructions données aux ambassadeurs de 1678 à 1789, et après cette publication, qui comprendra environ 12 volumes in-8°, on entreprendra un inventaire analytique de toutes les correspondances diplomatiques, dans le genre des *Calendars of State Papers* anglais.

Ceux qui ont été témoins de l'activité et de l'esprit vraiment libéral avec lesquels, malgré l'insuffisance du personnel et des locaux, la nouvelle Direction a mis à la disposition des travailleurs les richesses conservées dans les Archives diplomatiques, n'ont pas été médiocrement surpris de voir paraître un volume intitulé *Papiers inédits du duc de Saint-Simon* (Quantin), où, dans une préface d'un style plus que cavalier, la Direction des Archives était violemment prise à partie, et accusée de mettre de nouveau sous séquestre les fameux papiers dont M. Chéruel et M. de Boislisle demandaient en vain la communication depuis plusieurs années. Pourtant le volume même où se trouvaient ces attaques prouvait que le séquestre n'était pas bien sévère, puisque l'auteur avait été admis à compulsier en quelques semaines plus de cent volumes du fonds Saint-Simon et à faire faire,

à la hâte, à grand renfort de lapsus et de mauvaises lectures, des copies des lettres et dépêches écrites par Saint-Simon, en 1721 et 1722, pendant son ambassade d'Espagne¹. Mais l'éditeur, M. Drumont, voulait de plus faire copier et publier le parallèle entre Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, par Saint-Simon, et la Commission des Archives lui en a refusé la permission, M. Faugère étant au moment de faire paraître ce précieux texte. De là cette grande colere, ces accusations d'arbitraire et de despotisme, dirigés non contre la commission qu'il aurait été trop invraisemblable de soupçonner de rien séquestrer, mais contre la Direction, que la malignité publique condamnerait sans doute volontiers sans l'entendre, au nom du préjugé qui fait de tous les administrateurs des tyrans au petit pied. La Direction n'avait pas fait autre chose qu'exécuter la décision de la Commission, qui elle-même avait appliqué un article du règlement destiné à protéger les droits de priorité des travailleurs. A défaut de règlement, le simple bon sens et l'habitude des bons procédés en usage entre gens de lettres obligent à s'abstenir de marcher sur le terrain d'autrui.

Le libéralisme avec lequel les Archives sont et seront dirigées répondra d'ailleurs mieux que toutes les explications aux attaques de M. Drumont. Elles seront bientôt oubliées, ainsi que sa hâtive et fautive publication. On devra même lui savoir gré de sa turbulente intervention, car elle a fait sortir de sa longue inertie M. Faugère qui va nous donner rapidement tout le texte du Saint-Simon inédit, en attendant que M. de Boislisle nous le donne une seconde fois éclairé et commenté avec l'abondance et la sûreté d'érudition dont il a donné déjà tant de preuves. En attendant ces textes soigneusement établis, on lira même avec plaisir les remarquables dépêches de Saint-Simon dans le texte provisoire de M. Drumont. Déjà l'apparition du *Parallèle*, publié par les soins de M. Faugère (Hachette), et la correction avec laquelle le texte du *Parallèle* a été copié et collationné, ont suffisamment justifié auprès du public savant la Commission et la Direction.

PUBLICATION DE DOCUMENTS. — La *Société de l'Orient latin*, qui est destinée à rendre de si grands services à l'histoire encore trop peu explorée des croisades, et que M. Riant dirige avec tant de science et de zèle, vient de faire paraître deux volumes dont l'intérêt satisfera largement l'impatience avec laquelle ils étaient attendus. La mort de M. Titus Tobler, qui s'était chargé de la publication des *Itinera et descriptiones Terrae Sanctae*, travail auquel il était spécialement

1. M. Drumont annonce (p. 123) qu'il respecte l'orthographe de Saint-Simon. Or elle est partout défigurée et il y a de 4 à 10 lapsus par page.

désigne par ses travaux antérieurs, a obligé la Société de choisir un nouvel éditeur, M. Auguste Molinier. Sur ce terrain, nouveau pour lui, le jeune éditeur a déployé les mêmes qualités d'érudition et de sagacité critique dont il a fait preuve comme éditeur de l'*Histoire du Languedoc* de D. Vaissète, et des *Pensées* de Pascal. Nous trouvons dans le premier volume des *Itinera* plusieurs textes nouveaux¹ : un *Breviarius de Hierosolyma*, qui a servi de source à la description de *Theodosius* (jusqu'ici nommé *Theodorus*) ou qui a eu une source commune; la version française du XIII^e s. du voyage d'Antonin martyr, une *Notitia patriarchatum Antiochiae et Hierosolymae*, du VI^e siècle, enfin un petit écrit, *Qualiter sita est civitas Jerusalem*, que M. Molinier croit être du XI^e s., mais qu'il est plus vraisemblable d'attribuer au XII^e. M. Molinier a également ajouté en appendice des textes nouveaux de *Theodosius*, d'*Antoninus* et d'*Arculfus*, qui améliorent sensiblement les textes jusqu'ici connus. — Le volume publié par M. Reinhold Rœhrich, qui est le premier des *Quinti belli sacri scriptores minores*, est plus intéressant encore que celui des *Itinera*. Presque tout ce qu'il contient est inédit et se rapporte à une des parties les moins connues des guerres saintes. M. Paul Meyer a fourni à M. Rœhrich le texte de la curieuse *Prophétie de Hannan* et du fragment provençal sur la prise de Damiette qu'il avait déjà publié avec un excellent commentaire dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* en 1877 (cf. *Revue histor.*, VI, 485). C'est aussi M. Paul Meyer qui a le premier signalé au monde savant l'important récit de Jean de Tolve (Tulbia) que M. Rœhrich publie pour la première fois en entier avec deux textes également inédits et étroitement apparentés à Jean de Tolve, les *Gesta obsidionis Damiate* et le *Liber duellii christiani in obsidione Damiate exacti*. Rœhrich a très bien montré comment les mêmes matériaux ont concouru à la formation de ces trois ouvrages, de même qu'il a rapproché avec raison le *De Itinere Frisonum* tiré de la chronique d'Emon, les *Gesta cruciferorum Rhenanorum* publiés ici pour la première fois, et les *Annales Colonienses* dont la portion relative à la croisade sera insérée dans un prochain volume. C'est aussi dans ce volume, je pense, qu'il établira le rapport si compliqué où se trouve l'*Historia Damiatina* d'Oliverius avec les autres sources de la cinquième croisade. La filiation des sources de l'histoire des croisades offre des difficultés particulières, parce que presque tous les auteurs ont eu entre les mains des récits contemporains écrits au jour le jour, des lettres, des feuilles

1. Chez E. Leroux, libraire de la Société à Paris, et chez Harassowitz à Leipzig. L'impression, qui est admirable, est due à M. Fick, de Genève.

volantes, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui après avoir beaucoup circulé ont été oubliés et détruits. Les *Archives de l'Orient latin*, dont le premier volume paraîtra bientôt, et qui contiendront des descriptions de manuscrits et des dissertations critiques sur les documents relatifs aux croisades, rendront un grand service en élucidant ces obscures questions.

La Société de l'Orient latin a laissé à l'Académie des Inscriptions le soin de publier les grandes chroniques. Le t. IV des *Historiens des Croisades* que vient de publier M. Thurot, avec l'aide de M. Paul Meyer, est très supérieur aux précédents volumes. Nos lecteurs connaissent déjà les notices de M. Thurot sur Baudri de Bourgueil et Guibert de Nogent qui corrigent en partie les erreurs commises dans l'édition des *Gesta* et de Tudebode (voy. *Revue histor.*, I, 67, 372; II, 404); le texte d'Albert d'Aix est excellent et la notice de M. Meyer résume avec précision tout ce qu'on sait ou plutôt tout ce qu'on ne sait pas sur ce chroniqueur dont la personne comme l'œuvre restent un problème irritant de critique historique. C'est avec raison que M. Meyer fait vivre Albert d'Aix dans la première moitié du XII^e s. et non, comme l'a voulu le chanoine Bock, à la fin de ce siècle, et il a ingénieusement ajouté les chansons de geste aux renseignements qui ont été la principale source des récits du chroniqueur.

M. l'abbé Lalore continue, avec une activité que rien ne lasse, la publication des *Cartulaires du diocèse de Troyes* (E. Thorin). Le t. V, qui vient de paraître, contient le cartulaire de Saint-Pierre et des chartes provenant de l'église collégiale de Saint-Urbain. Les deux cent trente-trois chartes de Saint-Pierre ont un véritable intérêt, car elles nous retracent toute la vie du chapitre d'une cathédrale de la fin du XI^e à la fin du XIV^e s. Les cent soixante-six chartes de Saint-Urbain nous font connaître le régime d'une collégiale directement rattachée à la curie romaine au XIII^e s. — On s'étonne que M. Lalore n'ait pas fait allusion dans sa préface aux trop justes critiques auxquelles ses dernières publications ont donné lieu en ce qui touche à l'exactitude des textes, et qu'il n'ait pas pris soin de nous rassurer pour l'avenir.

Nous serons toujours heureux de signaler les bons travaux historiques produits par les membres du clergé ou des ordres religieux, qui se trouvent souvent dans une situation si exceptionnellement favorable pour se livrer aux paisibles et patientes recherches de l'érudition. C'est ainsi que nous voyons avec plaisir les Oratoriens s'occuper avec zèle de l'histoire de leur Ordre qui a joué un rôle si important dans la science et les lettres françaises. S'ils ont laissé à un prêtre, l'abbé Houssaye, prématurément enlevé aux études et à l'Église, l'honneur

d'écrire la meilleure biographie du fondateur de l'Oratoire, le cardinal de Bérulle, ils semblent aujourd'hui décidés à employer utilement et à faire connaître l'héritage littéraire que leurs prédécesseurs leur ont legué. Le P. Ingold, dont nous avons déjà signalé les bonnes études sur le chancelier d'Aguesseau et l'Oratoire, sur Massillon et l'Oratoire, et qui nous promet un travail approfondi sur l'Oratoire et le Jansénisme, vient de commencer la publication des biographies des Oratoriens par le P. Cloyseault qui mourut le 3 novembre 1738, à l'âge de 83 ans¹. Ces pages un peu lourdes et prolixes ont pourtant du charme dans leur naïveté admirative et leur gravité sans emphase. Les nobles figures de Bérulle, du P. de Condren si actif et si humble, du P. J.-B. Gault évêque de Marseille, l'ami des galériens, de Ph. Emm. de Gondy, le protecteur de saint Vincent de Paul, occupent la première place dans cette galerie où tous les portraits prennent une teinte un peu uniforme. M. Ingold, qui nous donne en même temps dans sa *Bibliographie oratorienne* (Sauton, 4^{er} fasc. A-C.) la preuve du soin avec lequel il a étudié tout ce qui touche à l'Oratoire, écrira, nous l'espérons, quelque jour, une histoire de son ordre. Personne n'y est mieux préparé que lui.

On se plaît parfois à se figurer la société qui entourait Louis XIV comme composée tout entière de nobles et pieux personnages tels que ceux que nous peint le P. Cloyseault; on les voit tous dans les belles attitudes que leur donnent Rigaut ou Mignard. Mais trop de documents viennent tous les jours apporter une implacable lumière sur le grand siècle et nous y montrer une des époques les plus corrompues de notre histoire, une de celles où la nature humaine s'est le plus vengée du décorum que lui imposait l'étiquette mondaine, en s'abandonnant aux plus grossiers appétits. Nous trouvons un tableau singulièrement vivant des mœurs de la cour et de la famille royale dans les volumes où M. Jaeglé a traduit en français une partie des lettres de la duchesse d'Orléans aux Raugraves palatins et à la duchesse de Hanovre, publiées par MM. Holland et Ranke (Quantin, 2 v. in-18). L'honnête et rude princesse ne nous cache rien des turpitudes et des intrigues au milieu desquelles sa droiture ne lui attirait que des avanies et des souffrances; sa verve pittoresque, brutale et souvent éloquente, n'épargne personne, et Saint-Simon lui-même n'a pas laissé un portrait plus vigoureux et d'une plus implacable vérité de Louis XIV affaibli et de celle que le duc et pair appelait « la vieille sultane » et

1. *Bibliothèque Oratorienne*. I. Généralats du cardinal de Bérulle et du P. de Condren. Première partie du recueil des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire, par le P. Cloyseault. Paris, Sauton, 1880. L'ouvrage entier aura 3 volumes.

la princesse « la vieille ordure ». Les extraits de M. Jaeglé sont bien choisis et bien traduits, mais ils ne satisfont pas toute notre curiosité et nous voudrions qu'on entreprit une édition complète des lettres de Madame dont un grand nombre sont encore inédites.

Le t. XI des *Archives de la Bastille*, publiées par M. F. Ravaisson (Pedone Lauriel), nous fait pénétrer plus profondément encore dans les mœurs de la fin du règne de Louis XIV (1702-1710). On y voit combien était profondément gangrenée cette société si brillante, où des prêtres et des grands seigneurs formaient des associations pour le vice, et où les dames de la plus haute noblesse étaient coutumières des plus basses débauches. Les lettres de cachet et la Bastille étaient le grand moyen de gouvernement par lequel Louis XIV cherchait à contenir ces désordres ou du moins à en étouffer le scandale. On y entassait pêle-mêle les débauchés, les protestants, les faussaires, les étrangers suspects, les calomniateurs, les sorciers, les alchimistes, les espions, les escrocs, des femmes comme la fameuse Florence, dont tout le crime était d'être aimées par un prince, des personnages politiques comme le patriarche arménien Avedick, enlevé au mépris du droit des gens et gardé en prison à Paris parce qu'il avait nui aux Jésuites à Erzeroum. Les Archives de la Bastille font mieux que tout autre document connaître ce qu'étaient les mœurs, la justice¹ et la police sous le règne du grand roi.

Louis XIV connaissait tous ces désordres, ces abus de pouvoir ; il avait lui-même sur la conscience une lourde charge de péchés ; il ne semble pas qu'il en ait jamais été troublé, même au jour de sa mort. L'idée qu'il avait de la majesté royale lui donnait cette intrépidité qui naît des fortes convictions enracinées depuis l'enfance. Une heureuse coïncidence nous met au même moment en possession de deux documents tout à fait analogues entre eux : le *Journal de la mort de Louis XIII* par Antoine l'ainé, un de ses garçons de la chambre², et le *Journal de la mort de Louis XIV*, par les deux fils d'Antoine l'ainé, Jean et François Antoine³, qui occupaient les mêmes fonctions⁴. Ces deux récits, d'une minutieuse

1. Un serviteur d'Avedick, Cachadur, étant venu en France pour chercher à retrouver son maître en 1707, fut gardé sept ans dans un cachot à Marseille, puis transporté à la Martinique. — D'Argenson écrit au sujet d'un prisonnier nommé Joyeux : « Il est sujet d'un puissant eunuqi. et ce titre parut suffisant pour justifier sa détention. »

2. Publié par M. A. Cramail, d'après le ms. de Saint-Germain. Fontainebleau, E. Bourges, 1880.

3. Publié par M. E. Drumont (Paris, Quantin). Ni l'un ni l'autre des deux éditeurs n'a malheureusement pris le soin d'annoter son texte.

4. M. Drumont indique Jacques Antoine (p. xxvj) comme un des auteurs du

exactitude, et d'une simplicité qui n'est pas sans grandeur, sont un précieux document pour l'histoire de la monarchie. On y voit deux princes bien différents de caractère et de tempérament, dont l'un terminait par une fin prématurée une vie irréprochable, et dont l'autre avait derrière lui une longue existence remplie de désordres et de fautes de tout genre, approcher tous deux de la mort avec la même sérénité majestueuse qui paraît moins le fruit de la tranquillité de la conscience qu'une dernière attitude imposée par les devoirs et l'étiquette de la royauté. Il y a pourtant des nuances, et s'il y a plus de grandeur dans la mort de Louis XIV, il y a quelque chose de plus simple, de plus humain, de plus touchant dans celle de Louis XIII.

L'image de la Révolution est toujours liée à celle de Louis XIV, comme la conséquence fatale d'un règne qui, en annulant toutes les institutions et en brisant toutes les forces sociales au profit de l'infatuation monarchique poussée jusqu'au sacrilège, rendait fatale et logique la suppression de la royauté. M. de Lescure continue l'utile réimpression des *Mémoires relatifs à l'histoire de France au XVIII^e s.* (Didot). Son dernier volume contient le pamphlet de Senart sur les Comités de la Convention, les souvenirs incohérents et déclamatoires de la comtesse de Bohm, et la touchante correspondance de Roucher avec sa femme et sa fille. Il est regrettable que les textes publiés par M. de Lescure soient dépourvus de toute note et précédés d'introductions qui laissent beaucoup à désirer au point de vue de la critique. Il accepte sans contrôle les assertions d'un drôle comme Barère.

LIVRES NOUVEAUX. ANTIQUITÉS. — Nous soupçonnons que les catholiques n'assisteront pas sans une certaine inquiétude à la désinvolture avec laquelle M. L. sacrifie les principes de l'exégèse orthodoxe¹. Ce sentiment sera partagé, croyons-nous, pour de tout autres motifs, par une autre classe de lecteurs. Nous voulons parler des esprits curieux et éclairés auxquels M. L. a pensé, en écrivant, non moins qu'aux hébraïsants et aux assyriologues. Ces esprits seront certainement séduits, éblouis par l'aisance avec laquelle l'auteur résout les problèmes de philologie, d'archéologie et de mythologie comparées qui se présentent sur sa route; mais leur plaisir sera un peu troublé précisément par la variété des connaissances qui fait leur admiration. Il ne nous appartient pas de dire s'il y a quelque chose de fondé dans l'hésitation que nous éprouvons à certains moments à suivre M. L.,

Journal, mais lui-même donne (p. xxiv) des renseignements qui contredisent cette assertion.

¹ *Les origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux*, par Fr. Lenormant. T. I : De la création de l'homme au déluge. 1 vol. in-8°, xxij-630 p. Maisonneuve.

nous sommes bien obligé d'accepter sa science pour une science entièrement de bon aloi et entièrement personnelle et de nous borner à examiner le parti qu'il en a tiré.

Dans ce premier volume, M. L. a étudié les rapports qui existent entre les récits contenus dans les six premiers chapitres de la Genèse et les traditions cosmogoniques des races de l'Orient, principalement de la race chaldéo-babylonienne, dont la cosmogonie se rapproche le plus de celle des Hébreux. Les faits sur lesquels s'exerce ce travail de comparaison sont donc : la création, la chute, le premier fratricide, les généalogies, l'alliance des fils de Dieu avec les filles des hommes, et le déluge. Philologie, archéologie, mythologie, l'auteur a demandé à toutes les sciences les lumières qu'elles ont pu fournir de cette communauté originaire des conceptions cosmogoniques antérieure à la dispersion en races, de plus en plus altérée depuis qu'elle s'est accomplie. La diffusion et la confusion étaient les écueils presque inévitables d'une exposition qui poursuit dans toutes les civilisations primitives et sous toutes les formes des analogies tantôt frappantes et tantôt contestables. M. L. s'y est laissé porter par le courant abondant de son érudition. Le soin avec lequel il relève les formes diverses revêtues par le même mythe dans la Bible et dans les traditions des peuples autres que les Hébreux lui fait oublier parfois le sens moral, la portée philosophique du mythe en question. Par exemple, tout en affirmant que le mythe de la tentation et de la chute, dont il trouve la représentation sur des monuments chaldéens, a pris dans la Genèse une valeur morale, il néglige de nous dire comment le rédacteur de la Genèse a compris la déchéance de l'homme, s'il y a vu seulement la conséquence de sa désobéissance, de l'infraction à un commandement fait uniquement pour éprouver sa docilité, ou le châtimement d'une entreprise sur l'omniscience et la toute-puissance d'un Dieu jaloux. M. L. aurait mauvaise grâce à nous renvoyer aux théologiens pour nous fixer sur ce point. Il appartenait au partisan de la supériorité de la conception hébraïque de nous dire en quoi consistait cette conception. Il est rare du reste que M. L. omette quelque chose d'essentiel ; son défaut, nous l'avons dit, est plutôt la surabondance. A propos du fratricide de Caïn, par exemple, il s'étend bien longuement sur les couples mythiques, tels que les Dioscures, et, dans son interprétation de l'union des fils de Dieu avec les filles des hommes, les incubes et les succubes l'arrêtent trop longtemps. Si nous critiquons ces digressions, c'est uniquement parce qu'elles nous font perdre de vue le but de l'auteur, car elles ne sont d'ailleurs pas moins intéressantes que le reste. Tout en effet dans ce livre ou presque tout est intéressant, et s'il fallait en retrancher quelque chose, ce

n'est peut-être pas par les digressions que nous commencerions.

Un littérateur allemand disait récemment dans un article sur Paris que la jeunesse française était très studieuse et qu'elle s'était mise à l'école de l'Allemagne¹. S'il avait connu le *Manuel de Philologie classique* de M. Salomon Reinach (Hachette), je ne doute pas qu'il ne l'eût cité à l'appui de ce qu'il avançait. Non seulement ce livre est en partie un abrégé d'un des ouvrages les plus indigestes de l'érudition philologique allemande, le *Triennium philologicum* de Freund, mais dans la disposition matérielle du volume, dans l'emploi de caractères de grosseurs différentes, dans la multiplicité des notes, dans l'accumulation des indications sommaires qui n'ont de sens que pour ceux qui savent d'avance ce qui s'y trouve contenu, dans le défaut de méthode par lequel les choses importantes et les choses secondaires sont équitablement et indifféremment réparties entre le texte et les notes, il y a une visible influence de la science allemande sur un esprit très français par son enthousiasme et sa confiance juvéniles comme par son goût pour les généralités philosophiques ou oratoires. Ce manuel, où il y a bien des lacunes (la chronologie, par exemple), et d'inévitables erreurs, et qui ne pourra être commodément consulté sans un certain apprentissage, rendra néanmoins de grands services aux jeunes gens qui commencent à étudier l'antiquité et surtout à nos professeurs de l'enseignement secondaire. C'est pour eux que M. Reinach s'est imposé, avec un dévouement digne d'éloges, une tâche ingrate et difficile. Pour beaucoup d'entre eux le dernier mol de la science est la préparation des auteurs de la licence avec une traduction juxta-linéaire; M. Reinach leur donne l'idée de ce qu'est l'érudition, des questions qu'elle pose, des livres où ces questions sont discutées. Il inspirera peut-être à plus d'un le désir de travailler par lui-même, d'explorer ces vastes horizons qu'il ouvre de tous côtés à l'esprit de ses lecteurs. Les historiens ne consulteront pas son livre avec moins de fruit que les littérateurs; les livres III (épigraphie, paléographie, critique de textes); V (numismatique); VII (histoire politique et littéraire); X et XI (antiquité de la Grèce et de Rome) seront pour eux d'utiles répertoires.

Ce manuel aurait rendu des services à M. Dubois-Guchan s'il avait pu le consulter avant d'écrire son livre sur *Rome et Cicéron* (Furne). Il y aurait appris l'existence de beaucoup de choses et d'ouvrages dont il ne paraît pas se douter; et il aurait appris qu'on a écrit certains livres sur Cicéron depuis Bossuet et Middleton. Ce n'est pas qu'il n'y ait de l'étude et beaucoup d'observations bonnes à recueillir dans ce

1. Deutsche Rundschau, 1 juin 1880. P. 441.

long bavardage réactionnaire à propos de Cicéron ou plutôt contre Cicéron. Mais l'auteur de *Tacite et son siècle*, qui a déploré dans une phrase devenue légendaire « les difficultés de famille » dont Néron eut à souffrir, a condamné d'avance son œuvre par l'épigraphe qu'il lui a donnée : « L'histoire ancienne n'est que l'histoire moderne sous d'autres noms » (l'abbé Galiani). Il pourrait, je le sais, invoquer d'illustres exemples, celui de Mommsen entre autres qui juge Cicéron avec autant de sévérité que lui ; mais cette invasion de l'histoire moderne dans l'histoire ancienne est précisément un défaut qui gâte l'histoire romaine de Mommsen et qui l'empêchera peut-être de vivre longtemps ; et d'ailleurs la profonde érudition de Mommsen, prouvée par tant de travaux spéciaux, lui fait pardonner des licences qui ne sont pas chez d'autres compensées de la même manière. Pourquoi d'ailleurs, si M. Dubois-Guchan tenait à tirer de son livre une leçon politique applicable à tous les temps, au lieu de poursuivre Cicéron de la haine brutale dont un certain césarisme a toujours poursuivi les lettrés et les gens d'esprit, ne nous a-t-il pas montré en lui l'homme du juste milieu dans un temps de révolution, écrasé entre des partis extrêmes et violents, obligé de les servir tous et de les trahir tous, et tombant victime sous leurs coups sans mériter l'honneur d'être appelé martyr ? A côté de l'homme politique modéré, conciliateur, et par cela même toujours déçu et impuissant, il y a le fin lettré, le philosophe aimable, le grand orateur. Mais il est vrai que ce portrait a été fait. M. Dubois n'avait qu'à ouvrir les ouvrages de M. Boissier pour le trouver, et il ne paraît pas en soupçonner l'existence.

C'est pourtant un guide agréable et sûr que M. Boissier, et nous, qui n'avons pas la même indifférence que M. Dubois-Guchan pour ce qu'écrivent nos contemporains, nous l'accompagnerons bien volontiers dans ses *Promenades archéologiques* à Rome et à Pompéi (Hachette). Nous le suivrons au Forum, au Palatin, dans les Calacombes, à la villa d'Hadrien à Ostie, à Pompéi. Il nous fera connaître la vie religieuse païenne et chrétienne, la vie politique de la place publique ; nous entrons avec lui dans les demeures d'Auguste, de Tibère, de Caligula, de Néron, de Domitien et de Sévère ; nous vivons surtout dans l'intimité d'Hadrien dont M. Boissier nous a tracé un portrait qui peut être placé sans désavantage à côté de celui que M. Renan a donné dans son dernier volume, et qui, moins brillant, est peut-être mieux nuancé, plus précis, plus juste et plus complet. A Ostie nous assistons à l'activité commerciale et nous apprenons les secrets de la vie économique de Rome ; enfin à Pompéi c'est la vie privée des Romains qui renaît tout entière à nos yeux.

On ne se douterait guère en lisant le livre de M. Boissier, en voyant

ce tableau si animé et si fidèle de la vie romaine, que Rome n'a vécu que pour la guerre, n'a été grande que par la guerre et n'a péri que par la décadence des institutions militaires. Telle est la thèse que soutient M. le général Favé dans un livre sur l'*Ancienne Rome, sa grandeur et sa décadence* (Dumaine; Hachette), dont les 495 pages ne feront pas oublier, croyons-nous, les cent pages que Montesquieu a écrites sur le même sujet. Le but de M. Favé en écrivant ce livre a été d'enseigner aux Français « que la prévision de la guerre est une condition d'existence d'un grand État », comme celui de M. Dubois-Guchan a été de montrer que la liberté est incompatible avec le suffrage universel. Il y a plus de vérité dans la thèse de M. Favé et surtout il est plus juste d'en chercher la démonstration dans l'histoire romaine; nous croyons que cette thèse aurait dû être exposée à part et démontrée sous forme de dissertation érudite plutôt que noyée dans un long exposé général de l'histoire romaine, assez banal, sans renvoi à aucun texte ni à aucun ouvrage¹, et où l'on perd à chaque instant le fil de la démonstration. Ce volume pourra être placé à côté des deux volumes posthumes de M. Devaux : *Études politiques sur l'histoire romaine* (Hachette), que les historiens laisseront lire aux hommes politiques et ceux-ci aux historiens. Comme œuvres historiques, ce sont des livres de troisième main, et comme ouvrages politiques, ce n'est pas faire injure à M. Favé et à l'ombre de M. Devaux que de leur préférer Machiavel, Montesquieu ou même Saint-Évremond.

MOYEN ÂGE. — Les érudits qui s'occupent du moyen âge seront reconnaissants à M. L. Delisle d'avoir réuni en un volume de *Mélanges de Paléographie et de Bibliographie* (Champion) un certain nombre de notices sur des manuscrits de France et de l'étranger, en particulier sur les acquisitions faites par la Bibliothèque nationale depuis 1876. Les historiens y trouveront à relever beaucoup d'indications précieuses parmi lesquelles je signalerai la description du ms. de Leyde qui contient le texte de Guillaume de Jumièges corrigé par Robert de Torigni. Toutes ces notices fournissent à la fois le modèle de ce que doivent être des analyses et descriptions de manuscrits, et l'exemple de tout ce que peuvent révéler ces examens paléographiques à un observateur aussi érudit et aussi perspicace que M. Delisle. Un des chapitres du volume de M. Delisle manque de l'épilogue qui lui

1. Cette absence de renvois étonne quand, dans un appendice, M. Favé expose comme de lui une théorie sur les *tribuni militum a populo*, qui appartient à M. Duruy. Je pense que Théodebert, roi d'Austrasie, est une coquille, mais que dire de Gondebaud, roi des *Visigoths*? (P. 476.)

donnerait tout son prix. C'est celui qui est consacré au Pentateuque de Lyon. Depuis la publication de cette notice, en effet, lord Ashburnham, convaincu par la démonstration de M. Delisle que les fragments du Pentateuque achetés par son père à M. Libri avaient été volés par celui-ci à Lyon, s'est empressé de les restituer gracieusement à la France. Ce fait et une foule d'autres semblables¹, peu connus du grand public, permettent d'apprécier tout ce que doit notre pays à l'autorité que M. L. Delisle s'est acquise dans l'Europe entière, par son caractère comme par sa science.

M. Louis Paris a rendu service à l'histoire religieuse de la France en nous donnant l'*Histoire de l'abbaye d'Avenay* (Picard, 2 vol. in-8°), important monastère de femmes, fondé, dit-on, au VII^e siècle par une sainte Berthe, et qui eut des abbesses de sang royal, Berthe fille de Lothaire I^{er}, l'impératrice Teutberge, et d'autres de la plus haute noblesse, des Roucy, des Joinville, des Craon, des Gonzague. Le premier volume de M. Paris est une chronique de l'abbaye, écrite avec simplicité et agrément, dans une forme un peu archaïque et naïve qui convient au sujet, et sans interrompre la trame du récit par aucune discussion critique. Le second volume est consacré au cartulaire du monastère Saint-Pierre d'Avenay, conservé à Reims, et qui comprend cent quinze pièces, de 1010 à 1305, et à une série de pièces justificatives empruntées en grande partie à la Bibliothèque nationale et dont presque toutes sont d'un vif intérêt. L'ouvrage est malheureusement dépourvu d'index, lacune inexcusable dans des livres de ce genre faits pour être consultés bien plus que pour être lus. Imprimer un cartulaire sans index, c'est presque faire une dépense inutile. Espérons que M. Paris nous donnera bientôt l'index onomastique et géographique sans lequel son travail si méritoire perdrait la plus grande partie de sa valeur.

Nous aimons à signaler tous les travaux relatifs à l'histoire provinciale. C'est de ce côté peut-être qu'il importe le plus de diriger les regards des historiens, et d'entreprendre des travaux de détail qui permettront de reconstituer plus tard avec exactitude un tableau complet de la vieille France. Nous avons vu avec plaisir nos savants de province s'occuper des anciens États provinciaux, apporter le résultat de leurs recherches à la dernière réunion des Sociétés savantes (*Rev. hist.*, XIII, 228); les travaux sur les institutions municipales semblent se multiplier à l'École des chartes, et la conférence que M. Giry consacre depuis plusieurs années à ce sujet si important et si vaste à l'École des hautes études portera certainement des fruits.

1. Voyez la notice sur la Bible de Charles le Chauve.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons vu la municipalité de Narbonne reconnaître le service que rend M. Giry en lui offrant un exemplaire de la belle publication des *Archives municipales de Narbonne*, honneur d'autant plus grand qu'il ne le partageait qu'avec trois autres personnes, désignées par leur haute situation : MM. Delisle, A. Desjardins et de Rozière. La mesure récente par laquelle tous les documents relatifs au tiers état réunis au ministère de l'Instruction publique ont été transférés à la Bibliothèque nationale facilitera encore les recherches relatives à l'histoire municipale. Les travailleurs y trouveront 43,647 analyses de chartes et 4,195 copies textuelles de documents, distribués en 46 boîtes et 58 volumes. Mais ce sont les savants qui vivent en province, et qui ont sous la main tout l'ensemble des documents inédits, qui peuvent le mieux nous donner des études de détail complètes et nourries de preuves. Qu'ils aient soin seulement de bien définir leur sujet, de s'y renfermer strictement, et de l'étudier avec toute la précision et la critique possibles, en apportant des textes à l'appui de chaque affirmation. Leurs travaux, amplement fournis de pièces justificatives et munis d'index, doivent être l'image résumée et fidèle de toute une vaste masse de documents et remplacer les documents eux-mêmes pour les savants qui entreprendront des œuvres plus générales. M. A. de Calonne, vice-président de la Société des Antiquaires de Picardie, ne s'est pas suffisamment pénétré de ces principes quand il a publié un tableau de l'organisation municipale d'Amiens au xv^e s., sous le titre trop ambitieux de *la Vie municipale au XV^e siècle dans le Nord de la France* (Didier). M. de Calonne a montré qu'il n'avait pas une idée juste de l'histoire des institutions municipales, par l'épigraphe qu'il a choisie : « Le moyen âge est la véritable époque des libertés bourgeoises. » Cette phrase d'Aug. Thierry est vraie pour l'Europe envisagée dans son ensemble ; elle est même vraie pour la France du xii^e et du xiii^e s. Elle n'est pas vraie pour la France du xv^e s. par comparaison avec l'époque antérieure. Au xv^e s. les libertés municipales ne sont guère en France qu'une apparence illusoire. M. de Calonne aurait pu le montrer pour Amiens même s'il avait joint une histoire municipale de la ville au xv^e s. à l'analyse de sa constitution ; mais si ce qu'il dit sur le maire, les échevins, le service des subsistances, la justice, la police, la charité publique, l'armée, les finances, est intéressant et assez bien exposé, nous sommes loin d'y trouver tout ce que nous aurions envie de savoir, je ne dis pas sur la vie municipale dans le Nord de la France, mais même sur la vie municipale à Amiens. Nous ne trouvons presque rien sur ce qui est la base même de la vie municipale : le commerce et l'industrie, les corps de métiers. — Les pièces justificatives sont

aussi choisies un peu au hasard, et l'index, qui ne contient que les noms propres, est insuffisant. Nous voudrions que M. de Calonne se remit au travail et transformât son livre en une étude approfondie, minutieuse, critique, sur Amiens au xv^e siècle. Il est très capable de nous la donner.

M. Paul Robinet a travaillé d'après un plan et une méthode beaucoup plus sûrs en écrivant son *Histoire municipale de Paris* (Reinwald). Il a laissé de côté la partie archéologique de l'Histoire de Paris, de même que le récit des événements dont Paris a été le théâtre et qui n'intéressent que l'histoire générale, pour s'occuper seulement du développement des institutions municipales et des événements qui ont eu un caractère essentiellement parisien. Il s'est arrêté à l'avènement d'Henri III, ne pouvant pas entrer dans le récit de la Ligue, et ne voulant pas entreprendre l'exposé de la décadence des institutions municipales de Henri IV à Louis XIV. Il s'est renfermé dans la période où Paris a joui d'une administration plus ou moins autonome, et s'est surtout étendu sur le xv^e siècle, pour lequel nous possédons les documents les plus complets, et particulièrement la série des Registres de l'Hôtel de Ville. On pourrait certainement traiter avec plus de profondeur qu'il ne l'a fait l'Histoire municipale de Paris depuis les origines jusqu'au xv^e s. Mais tel qu'il est, cet ouvrage est un excellent essai, appuyé partout sur les documents originaux, écrit avec impartialité et avec un vif sentiment historique.

M. Raoul Rosières a entrepris lui aussi une œuvre un peu prématurée en écrivant son *Histoire de la société française au moyen âge* (Laisney), dont le t. I vient de paraître, consacré au roi et à la noblesse. Le mot *Histoire* est ici mal employé, et le mot *Tableau* conviendrait mieux. C'est en effet le côté pittoresque qui domine dans cette marqueterie de petits faits empruntés indifféremment aux sources ou aux ouvrages de seconde main, sans que la valeur des renseignements ou même l'époque à laquelle ils se rapportent soient toujours suffisamment observées. Il est impossible de se faire avec le livre de M. Rosières une idée nette du développement des institutions et des changements successifs survenus dans l'état social. Les faits les plus importants, les origines de la féodalité, par exemple, sont traités d'une manière très insuffisante. Les origines du parlement, des états généraux, sont aussi inexactement rapportées. Pour le chapitre des monnaies, M. Rosières semble avoir ignoré les travaux de M. Vuitry et de M. de Sauley ; il identifie l'affaiblissement des monnaies par ordonnances avec le faux monnayage. Pour l'armée, il répète l'opinion traditionnelle d'après laquelle Louis XI aurait officiellement supprimé les francs archers. Malgré les nombreuses critiques qui peuvent être

adressées à M. Rosières, les livres comme le sien ne sont pas inutiles. Ils groupent des notions disséminées, suggèrent des idées, esquissent ce qui sera repris ensuite plus sérieusement, donnent à plus d'un lecteur le goût et le sentiment de l'histoire. Comme nous l'avons déjà dit à propos d'un autre livre du même auteur, M. Rosières ne manque ni de connaissances ni de talent. Mais il paraît avoir travaillé seul, à sa manière, et il y a de graves lacunes dans sa science comme de l'inexactitude dans sa critique et de la fantaisie dans sa méthode. Les purs érudits seront sans doute dédaigneux avec lui; mais nous lui sommes reconnaissants d'avoir tenté une entreprise intéressante devant laquelle un pur érudit eût reculé.

Les *Études et Glanures* de M. Littré « pour faire suite à l'Histoire de la Langue française » (Didier) seront lues avec autant d'intérêt par les historiens que par les philologues, car personne mieux que M. Littré n'a su montrer l'importance historique des études de littérature ou même de pure linguistique. Il a toujours été préoccupé dans ses travaux sur le moyen âge d'en faire comprendre l'importance pour le développement intellectuel et moral de l'humanité, et de montrer dans les langues mêmes la lutte des peuples. Conformément aux principes d'Auguste Comte, il y a toujours une base historique, ou pour mieux dire sociologique, sous ses recherches linguistiques. C'est là le lien et la forte trame de ce qu'il appelle trop modestement des *Glanures*. Ces *Glanures* contribueront à faire juger avec équité cette époque féodale qui a eu sa grandeur et sa beauté, et où l'influence de la France a rayonné sur toute l'Europe, et à répandre des idées justes sur notre passé national, que les passions et les préjugés politiques tour à tour exaltent ou rabaissent, en le défigurant toujours. D'ailleurs certains chapitres sont spécialement consacrés à des sujets historiques, aux chroniques attribuées à divers membres de la famille Cousinot, à l'ethnogénie gauloise, aux vies d'Édouard le Confesseur.

TEMPS MODERNES. — M. Ed. Frémy vient de consacrer un volume à un des meilleurs serviteurs que la France ait eus au xvi^e s., Arnaud du Ferrier, qui, après s'être signalé comme président au parlement en s'opposant à l'application de la peine de mort aux hérétiques, fut ambassadeur à Venise de 1563 à 1567 et de 1570 à 1582, puis, devenu suspect à Henri III, se retira auprès de Henri de Navarre qui en fit son chancelier ¹. Du Ferrier montra à la fois son esprit politique et son patriotisme en combattant l'alliance espagnole, en exprimant à Cathe-

1. *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III*. Ambassades à Venise d'Arnaud Du Ferrier, d'après sa correspondance inédite, par Édouard Frémy, secrétaire d'ambassade, Paris, Leroux, 1880.

rine de Médicis, sous des formes respectueuses et pourtant véhémentes, l'horreur que lui inspirait la Saint-Barthélemy, en donnant les meilleurs conseils à Henri III et en se ruinant pour soutenir, en dépit des fautes de la cour, la cause de la France. Arnaud du Ferrier méritait de trouver un biographe et M. Frémy a raconté sa vie et en particulier ses ambassades à Venise en le plaçant au milieu des grandes affaires où il a été mêlé et avec une sympathie qui n'a rien d'exagéré. Je lui reprocherais seulement d'avoir été trop avare de citations in-extenso des dépêches de du Ferrier, qui sont intéressantes par la pensée comme par le style, et d'avoir donné trop de place au récit d'événements de l'histoire générale, à la Saint-Barthélemy en particulier. Il expose à demi les questions de critique historique que soulève ce fait si souvent discuté sans les avoir suffisamment approfondies. Tel qu'il est, son livre est un livre qui enrichit l'histoire de France de faits nouveaux; il remet en lumière un personnage qui, après avoir été de son temps appelé « le second Caton de la France », était tombé dans un injuste oubli.

C'est aussi l'histoire diplomatique qu'intéresse surtout le septième volume des *Souvenirs du règne de Louis XIV* par M. de Cosnac (Renouard). Les dépêches de M. de Bordeaux, ambassadeur de France à Londres (en 1653), sont importantes, et l'on y trouvera sur les relations de Mazarin avec Cromwell et surtout sur la Fronde à Bordeaux, une foule de détails curieux que M. Chéruel laisse entièrement de côté dans son ouvrage plus général sur la minorité de Louis XIV. M. de Cosnac a tiré des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, des archives des affaires étrangères et de la guerre, beaucoup de documents inédits qui rendront son ouvrage précieux, malgré l'insuffisance de la mise en œuvre, et l'absence de vues historiques.

Nous avons ouvert avec une vive curiosité le livre de M. Antonin Dubost sur *Danton et la politique contemporaine* (Charpentier). Allions-nous aussi apprendre quelque chose de positif sur les idées politiques de Danton? savoir ce qu'il a pensé, ce qu'il a voulu? Car Danton est une énigme. Il a fait évidemment une impression extraordinaire sur l'esprit de ses contemporains; il était un tempérament prodigieux, il personnifie l'audace et la force révolutionnaires avec ses générosités, ses emportements et ses injustices, mais quelle a été son œuvre, qu'a-t-il fait, et surtout qu'a-t-il voulu faire? En dehors de quelques mots de lui, les uns violents jusqu'à l'absurdité, comme « La liberté de la presse ou la mort! », les autres d'une éloquence abrupte et pittoresque, à la Diderot, comme ses réponses à ses juges, on ne sait rien, on est réduit à des conjectures ou à des phrases. Il appartient plutôt à la légende révolutionnaire, je dirais même à la

symbolique révolutionnaire qu'à l'histoire. Sa voix est le tonnerre de l'orage populaire, mais la foudre n'est pas brandie par un Jupiter prescient et tout puissant, elle éclate involontairement par le choc des electricités humaines accumulées, et frappe sans savoir où. Le livre de M. Dubost nous renseigne malheureusement beaucoup plus sur les idées de M. Dubost que sur celles de Danton.

Après avoir annoncé au moment de leur apparition chacun des volumes de M. Du Camp sur les Convulsions de Paris, nous ne pouvons passer sous silence celui que M. Camille Pelletan vient de consacrer à la *Semaine de Mai* (Dreyfous). Si l'on a contesté l'opportunité du livre de M. Du Camp, à plus forte raison peut-on contester l'opportunité de celui-ci; mais on y trouvera, comme dans les Convulsions de Paris, un effort sérieux pour appliquer les principes de la critique historique au récit et à l'appréciation de faits que l'imagination publique et la passion politique défigurent le plus souvent. La partialité de M. Pelletan se montre surtout dans ce qu'il ne dit pas. Il ne rappelle pas dans quelle condition se produisait cette lutte atroce, quelles circonstances atténuantes il y eut aux excès qui furent commis, enfin que l'insurrection de la Commune en foulant aux pieds la loi, la République, le patriotisme en présence de l'étranger, est la première responsable, non seulement des crimes qu'elle a commis, mais aussi en quelque mesure de ceux qui ont été commis dans sa répression. Mais ces crimes sont trop réels. A côté de faits qui peuvent être contestés, on en trouvera, et en trop grand nombre, dans le livre de M. Pelletan, qui ne peuvent être mis en doute, et il est loin d'en avoir épuisé la liste. Qui de nous n'a eu connaissance de faits semblables? Tout homme sincère, en revenant sur ses souvenirs de 1871 et en lisant le livre de M. Pelletan, y trouvera matière à de douloureuses et instructives réflexions sur notre caractère national, sur les extrémités auxquelles il se laisse emporter, sur les sanglantes tragédies dont notre pays a été périodiquement le théâtre. S'il est des esprits à qui les livres de M. du Camp et de M. Pelletan inspirent des sentiments de haine et de vengeance, nous espérons que beaucoup d'autres en les lisant sentiront l'absolue nécessité d'arriver à la pacification des esprits en abaissant les barrières qui séparent les partis politiques, en regardant toute lutte civile, coup d'État et révolution, comme le pire des crimes, en maintenant scrupuleusement l'ordre qui naît du respect de la loi, de la bonne administration, du jeu régulier et normal des forces sociales, et sans lequel la grande partie des hommes ne sont plus que des brutes déchainées, capables de toutes les cruautés comme de toutes les lâchetés.

G. MOXON.

ALLEMAGNE¹.

MOYEN ÂGE.

Au grand regret du signataire de cet article, deux ans se sont presque écoulés sans qu'il ait pu donner à la *Revue* un compte-rendu d'ensemble des publications relatives à l'histoire d'Allemagne au moyen âge; les productions dont nous avons à nous occuper sont donc nombreuses, et il est par conséquent à propos d'adopter un plan systématique analogue à celui que nous avons suivi pour le compte-rendu inséré dans le t. VI de la *Revue*.

Parmi les publications de textes qui doivent nous occuper d'abord, nous ne craignons pas de revenir sur les éditions des *Monumenta Germaniae historica*, bien que la *Revue* ait donné des extraits des comptes rendus annuels de la direction générale. Nous ne pouvons, par exemple, nous dispenser de remarquer que le volume des *Scriptores zur langobardischen Geschichte vom VI-IX Jahrhundert* a non seulement réalisé, mais encore dépassé de beaucoup les espérances qu'on y attachait. Si loin que feu Bethmann eût poussé la préparation de ce volume, M. Waitz, qui l'a remplacé, a cru devoir s'imposer les travaux les plus difficiles et les plus pénibles pour fixer la parenté embrouillée de mss. nombreux et variés et en dégager le texte le plus autorisé de l'*Historia Langobardorum* de Paul Diacon; il a soumis à une critique attentive la biographie de cet historien, dont l'œuvre forme le centre de toutes les sources historiques lombardes; un petit recueil de lettres et de poésies sorties de la même plume et insérées dans l'introduction, animent le tableau que Waitz y a ébauché; la chronique proprement dite est précédée de quelques compositions plus anciennes sur l'histoire des Lombards, l'*Origo gentis Langobardorum* du VII^e siècle et une *Historia Langobardorum* plus récente de deux siècles environ. On trouve dans ce volume, en guise d'appendice, plusieurs petits écrits de Paul et plusieurs continuations de son œuvre principale, parmi lesquels l'*Historia Andreae Bergomatensis* et l'*Historia Beneventana auctore Erchemperto* ont une valeur indépendante et exceptionnelle. Les autres textes insérés dans ce volume sont relatifs à l'histoire des races lombardes qui ont pénétré dans les régions méridionales de la péninsule italique, en tant qu'elles ont attiré l'attention des trois

1. [L'abondance des matières nous oblige à ajourner au mois de septembre la fin de ce bulletin qui est très étendu. — Réd.]

principaux centres intellectuels de l'Italie à cette époque : Ravenne, le Mont-Cassin et Naples : parmi ces textes, la première place appartient au *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatensis* publié par le Dr Holder-Egger, aux *Gesta episcoporum Neapolitanorum*, dont la partie la plus récente seulement peut être attribuée désormais à *Johannes diaconus*, et à la *Chronica Casinensis*. Plus d'un texte déjà publié dans la collection des *Monumenta* reparait ici sous une forme meilleure et surtout plus complète; diverses opinions jusqu'ici répandues sur les auteurs et l'époque de la composition de ces textes et de leurs différentes parties sont rectifiées. — Quant aux *Auctores antiquissimi*¹ qui forment une partie indépendante de la collection et qui comprennent, en attendant les œuvres de Salvien, la *Vita Severini* d'Eugippius, le *Breviarium* d'Eutrope avec les continuations de Paul et de Landolf et l'*Historia persecutionis Africanae provinciae sub Geiseric et Hunrico regibus Wandalorum*, de Victor Vitensis, l'estime dont les éditeurs Sauppe et Halm jouissent parmi les philologues de l'Allemagne nous garantit la valeur de ces éditions; l'établissement difficile du texte d'Eutrope est l'œuvre d'un jeune collaborateur, M. Hans Droysen, de Berlin. Les plus importantes des sources historiques de cette classe sont rendues accessibles par des traductions à un public plus étendu, celle de la vie de saint Séverin d'Eugippius a suivi de près la publication du texte²; elle est due à un jeune historien, Carl Rodenberg, qui s'est encore fait connaître par une étude sur la *Vita Watae*³. Le XXIV^e vol. des sources latines du moyen âge proprement dites a enfin paru⁴; malgré son épaisseur, il ne contient pas un seul texte homogène d'une importance capitale, c'est pour la plus grande partie un recueil d'additions et de corrections à des textes déjà publiés, on y trouve en outre un nombre considérable de textes analogues à ceux-ci et de peu d'étendue : *notae breves* et *chronica minora*, généalogies, catalogues d'abbés et d'évêques; dans ce recueil la *Chronica minor auctore minorita Erphordiensi*, *Wilhelmi chronica Andrensis* (1024-1267), la *Historia Lamberti Ardensis comitum Ghisnensium* (918-1202) et l'*Historia monasterii Marchtelanensis* se distinguent seule-

1. *Monumenta Germaniae historica* edidit societas etc. Auctorum antiquissimorum tomus I pars prior et posterior. Berolini apud Weidmannos 1877. 4^e. VII u. 176, XVII u. 36, Tomus II, 1879. LXXVI u. 428 s.

2. *Geschichtsschreiber der deutschen Vorzeit*, VI Jahrhundert Bd I. Leipzig, 1878. Duncker u. Huttblot.

3. *Die Vita Watae als historische Quelle*. Gættinger Dissertation 1879.

4. *Monumenta Germ. historica*, etc. Scriptorum tomus XXIV. Hannoveræ. Hahn, 1879.

ment par leur contenu et leur étendue. Les éditions de ces textes ont été établies partie par le président de la direction centrale, partie par des collaborateurs jeunes mais déjà exercés; nous voulons parler de MM. J. Heller et O. Holder-Egger.

Après une longue interruption, la section des *Diplomata* a enfin produit quelque chose. La publication du premier fascicule de cette série, contenant les diplômes mérovingiens, a fait, on se le rappelle, peu d'honneur à l'éditeur, M. Charles Pertz. Cet insuccès a fait redoubler l'attention et le soin, et, bien que les modifications introduites il y a quelques années dans l'organisation générale de l'entreprise eussent remis la publication des documents aux savants les plus renommés, on ne pouvait se dispenser d'un nouveau travail d'ensemble. On peut juger des difficultés de ce travail par les nombreux articles insérés dans le *Neues Archiv* par le directeur de cette partie du recueil, M. Th. Sickel. Le public, qui savait par ces articles que les diplômes des rois et des empereurs carolingiens ne suivraient pas immédiatement ceux des mérovingiens, attendait avec curiosité et impatience la publication des diplômes royaux de Conrad I^{er}. Son espoir n'a pas été trompé par la publication du premier fascicule de la nouvelle série, qui contient aussi les actes du roi Henri I^{er} et qui se distingue bien par le format et la disposition de la première partie¹. L'éditeur a tout fait pour recueillir ce qui reste des diplômes des deux rois et pour arriver jusqu'à leur rédaction originale; il a de plus employé tous les procédés imaginables pour reproduire la plus grande partie de leurs caractères extérieurs et pour mettre sous les yeux du lecteur une image aussi fidèle que possible de l'original; il signale la parenté de plusieurs de ces actes, soit qu'elle résulte de l'identité du scribe, soit qu'ils aient été faits les uns sur les autres et dictés par la même personne. Il n'est pas besoin de faire remarquer que le texte est établi avec soin et que la bibliographie qui accompagne chaque document est très complète. Indépendamment des actes qui, après un examen approfondi, ont été reconnus faux, on a pu recueillir 38 actes de Conrad et 43 de Henri.

Le rapport intime qui existe entre ce recueil et les registres qui vont nous occuper nous autorise à interrompre notre compte-rendu des publications des *Monumenta Germaniæ historica*; le nom de l'homme qui fait l'objet de cette digression se rattache d'ailleurs à cette collection; il s'agit d'un rejeton éloigné de l'activité déployée par Johann Friedrich Boehmer pour les *Regesten der deutschen*

1. *Diplomata regum et imperatorum Germanorum*. Tom. I pars prior. Conradi I et Henrici I diplomata ed. Th. Sickel. Hannoveræ. Hahn, 1878. 4°.

Könige und Kaiser. On regrettaît depuis longtemps que les recueils de Stumpf s'arrêtassent au règne de Henri VI, on se plaignait d'être réduit pour la période ultérieure aux tables publiées par Bœhmer en 1849. Celui-ci n'avait cessé de préparer dans la mesure du possible un nouveau travail, et après sa mort, ce travail a passé dans les mains exercées de Ficker, qui a dû consacrer beaucoup de temps à revoir et à compléter les matériaux recueillis par son prédécesseur; l'ouvrage y a gagné d'être plus complet et plus achevé; jusqu'ici du reste il n'a paru que la première livraison¹, elle embrasse les années si importantes de 1198 à 1272, c'est-à-dire le tiers seulement de la période que l'éditeur a en vue, et elle contient cependant 2300 extraits de documents. Il faut ajouter que l'établissement des regestes a subi des modifications importantes et heureuses, car la méthode adoptée par Huber avec succès dans son édition des regestes de Charles IV a été appliquée ici.

Cette digression ne nous fait pas oublier les éditions in-8° des *Scriptores*; il y a dans cette collection plusieurs sources importantes, qui sont publiées pour la seconde fois et qui, grâce à des mss. découverts depuis la première édition, se présentent sous une forme beaucoup meilleure. Telles sont les Annales d'Hildesheim que Waitz a soumises à une critique pénétrante, et les œuvres de Wipo, auxquelles Harry Bresslau de Berlin a fait subir, en même temps qu'aux annales de Saint-Gall, aux annales souabes et à la chronique d'Hermann de Reichenau, une nouvelle révision. — Quant au *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, il suffit de constater qu'un 5° vol., qui ne le cède pas en intérêt aux précédents, est en cours de publication.

Les collections publiées sous les auspices de la commission historique de Munich se sont aussi beaucoup enrichies dans le cours des deux dernières années; les chroniques des villes allemandes², comme les actes des diètes de l'Allemagne, se sont augmentées de deux volumes; le texte de ces deux volumes est, comme celui des précé-

1. J. F. Böhmer. *Regesta imperii. V. Die Regesten des Kaiserreichs unter Philipp, Otto IV, Friedrich II, Heinrich (VII), Conrad IV, Heinrich Raspe, Wilhelm und Richard.* 1198-1272. Nach der Neubearbeitung und dem Nachlasse Joh. Fried. Böhmers neu herausgeg. und ergänzt von Julius Ficker. I Lieferung. Innsbruck, Wagnerische Universitäts-Buchhandlung, 1879. 4°, 330 s.

2. *Die Chroniken der deutschen Städte vom XIV bis zum XVI Jahrhundert* herausgegeben von der historischen Commission bei der Königl. Bayerischen Akademie der Wissenschaften in München. Bd. XIV: *die Chroniken der niederhannoverschen Städte*, Köln; Bd. XV: *die Chroniken der bayerischen Städte*, Leipzig, Hirzel, 1877-8.

dents, établi avec le plus grand soin, les analyses de pièces sont des modèles, les notes se renferment dans une juste mesure, les glossaires sont copieux, le tout est suivi d'un index; en tête du XIV^e vol. des chroniques des villes, contenant la deuxième moitié (1399-1499) de la chronique de Cologne de Kœlhoff publiée par le Dr H. Cardauns, M. Carl Hegel a placé une introduction de 267 pages dans laquelle l'éminent directeur de cette collection a retracé avec sa compétence accoutumée le développement de la constitution municipale de Cologne depuis le milieu du XI^e siècle jusqu'en 1513. Le développement de la liberté municipale s'étant accompli à Cologne plus tôt, plus complètement qu'ailleurs, et en partie d'une façon originale, ayant exercé d'ailleurs une influence profonde sur d'autres villes allemandes, on peut prédire une influence féconde à un travail qui contient tant de rectifications et de révélations. Les chroniques des villes de Bavière, qui composent le XV^e vol., étaient depuis longtemps attendues; elles ont enfin paru par les soins de l'archiviste baron d'Œfele, de Charles Heigel et de feu K. A. de Muffat. Ce sont la chronique de Ratisbonne de Leonhard Widmann (1514-1555), la chronique municipale de Landshut (1439-1504), les annales de Mühldorf (1313-1428) avec un fragment du droit municipal de cette ville et le mémorial de Jøerg Kaizmair sur les troubles de Munich de 1397 à 1413; parmi les introductions qui précèdent chacune de ces chroniques, l'aperçu sur l'histoire de Munich joint par M. de Muffat au mémorial de Kaizmair mérite une mention particulière.

La série des *Reichstagsacten* dirigée avec tant de compétence par Julius Waizsæcker s'est enrichie d'un troisième vol.¹ qui contient le complément des actes des diètes sous le règne de Wenceslas, et en outre beaucoup de particularités nouvelles sur les moyens mis en œuvre par les princes de l'empire pour le déposer, sur leurs efforts pour le remplacer par un vicaire, sur l'appui qu'il chercha dans les villes et enfin sur les négociations avec le pape pendant cette lutte. Par suite de la division du travail qui a été adoptée, le tome III a été immédiatement suivi du t. VII², qui contient les actes des diètes, des assemblées d'électeurs, de princes et de villes pendant les dix premières années du règne de Sigismond; ce volume est l'œuvre exclusive de M. Dietrich Kerler. Les textes et les analyses les plus

1. *Deutsche Reichstagsacten unter Kœnig Wenzel*. III Abth. 1397-1400 auf Veranlassung der historischen Commission in München herausgg. von Julius Waizsæcker. München, Oldenbourg, 1877. 335 s.

2. *Deutsche Reichstagsacten unter Kœnig Sigismund*. I Abth. 1410-1420 auf Veranlassung etc. herausgegeben von Dietrich Kerler. München, Oldenbourg, 1878. 453 s.

importants qu'il contient sont relatifs à l'élection, au couronnement et à l'affermissement du nouveau roi, en outre on y trouve les négociations politiques correspondantes aux discussions du concile; elles attestent l'effort sincère et énergique du nouveau souverain pour introduire plus d'ordre dans la police, la justice, les douanes et les monnaies.

Sur la façon dont les *Forschungen zur deutschen Geschichte* poursuivent leur cours, la *Revue* a déjà renseigné à plusieurs reprises ses lecteurs.

L'activité féconde des sociétés purement scientifiques a été égalée, en ce qui touche les publications de textes, par celle des corps administratifs, des corporations secondaires et en partie politiques; des familles et des particuliers ont également bien mérité de la science. Il faut mentionner en première ligne les publications officielles des archives de Prusse, dont le troisième vol., le premier qui soit consacré au moyen âge, contient un recueil de documents de cette période et notamment, en guise de préliminaire d'un *Urkundenbuch* hessois, la partie la plus ancienne des actes de la commanderie de Hesse de l'ordre teutonique¹. Le nombre des documents reproduits intégralement dans ce volume s'élève à 649; la plupart en étaient inédits, le reste était dispersé dans des publications très diverses; quoiqu'une grande partie des originaux se trouvât encore réunie dans les archives de l'ordre à Marbourg, une foule de documents complémentaires ont dû être recueillis dans toute l'Allemagne avec beaucoup de peine. La commanderie de Marbourg formait le centre des nombreuses possessions de l'ordre disséminées dans l'Allemagne centrale, importantes au point de vue politique et plus encore économique, et devenues, grâce aux fondations et aux donations des âmes pieuses, de plus en plus considérables. L'intérêt principal de ce recueil consiste en ce qu'il nous fait connaître sous les aspects les plus variés la vie du moyen âge dans la Hesse, la Thuringe et la Franconie; de plus, en faisant passer pour la première fois sous nos yeux une foule de noms de lieux et de personnes, il nous montre l'ordre en rapport avec des personnages historiques importants, parmi lesquels l'inquisiteur allemand, Conrad de Marbourg, n'est pas le dernier. Le fond et la forme de cette publication sont également à louer, comme l'index copieux et soigné qui l'accompagne.

1. *Publicationen aus den Königlich Preussischen Staats-Archiven*. Bd. III. *Hessisches Urkundenbuch*. Abtheilung I: *Urkundenbuch der Deutsch-Ordens-Ballei von Hessen* bearbeitet von Arthur Wyss. Bd. I, 1207-1299. Leipzig, Hirzel. 1879. xiv u. 575 s.

L'édition des actes impériaux de la province de Westphalie¹ mérite les mêmes éloges. Entreprise par le personnel des archives de Münster, elle est arrivée maintenant au règne de Henri II. Les planches de sceaux photolithographiés qui accompagnent ces deux dernières publications complètent admirablement les *Sceaux des rois et des empereurs d'Allemagne*² publiés par Charles Heffner.

Dans d'autres provinces de la Prusse les directeurs d'archives ont entrepris de même de faire connaître au public, avec ou sans le concours de l'État, les trésors confiés à leur garde. C'est ce qu'ont fait Sudendorf à Hannover³, Ernest Friedländer à Aurich⁴, et Rodger Prümers à Stettin⁵; d'un autre côté, les registres déjà signalés antérieurement aux lecteurs de la *Revue* se continuent activement pour les provinces rhénanes par les soins de A. Goerz⁶, et pour la Silésie par ceux de C. Grünhagen⁷, pendant que l'archiviste de la Saxe, M. von Mülverstedt, a entrepris la publication des archives de deux familles anciennes et puissantes de cette province, les Alvensleben⁸ et les Eulenburg⁹.

La commission historique fondée il y a trois ans dans la Saxe prussienne déploie une activité féconde pour l'histoire de cette province; c'est elle qui a donné un nouvel essor aux *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen*, recueil qui a servi d'organe jusqu'ici à plusieurs sociétés historiques; à ses premières publications, les *Erfurter Denkmæler*, les *Urkundenbücher der Städte Quedlinburg, Mühlhau-*

1. *Die Kaiserurkunden der Provinz Westfalen (777-1313)* herausgegeben von Roger Wilnans. Bd. II, 901-1254. Abtheilung I, Texte von R. Philippi. Münster, Regensburg, 1880.

2. Würzburg, Stahel. 1876. 48 s. u. 30 Tafeln (mit 162 Abbildungen).

3. *Urkundenbuch zur Geschichte der Herzoge von Braunschweig und Lüneburg und ihrer Lande* gesammelt und herausgegeben von H. Sudendorf. Theil IX vom 3 April 1399 bis 15 März 1405. Hannover, 1877.

4. *Ostfriesisches Urkundenbuch* herausgegeben von E. Friedländer. II Halbband, 3 Heft. 1436-1470. Emden, 1878.

5. *Pommersches Urkundenbuch* Band. I, Abtheilung II, Annalen und Absreihen der Kloster Colbatz und Neuencamp. Stettin, 1877.

6. *Mittelrheinische Regesten oder chronologische Zusammenstellung des Quellenmaterials für die Geschichte der Territorien von Coblenz und Trier* bearbeitet und herausgegeben von Adam Goerz. Coblenz, 1879.

7. *Regesten zur schlesischen Geschichte* herausgegeben von C. Grünhagen. *Codex diplomaticus Silesiae* VII. Breslau, 1879.

8. *Codex diplomaticus Alvenslebenianus*; im Auftrage der Familie veranstaltet und herausgegeben von G. A. von Mülverstedt. Magdeburg I Bd. 1877-79. II Bd. I Heft. 1880.

9. *Diplomatarium Heburgense*. Urkundensammlung zur Geschichte der Grafen von Eulenburg in Auftrage der Familie veranstaltet und herausgegeben von G. A. von Mülverstedt. Magdeburg. 1877. Theil 812 s. 52 Tafeln.

sen und verschiedener Klöster des Harzes, elle a ajouté 4 nouveaux volumes¹ : un cartulaire très copieux d'Halberstadt publié par le directeur de gymnase, G. Schmidt, un diplomataire du couvent de *Berge*, ancienne fondation magdebourgeoise, par M. Holstein, et du couvent Norbertin de N. D. à Magdebourg, par M. Hertel, pendant que s'imprime, par les soins du professeur Opel, un texte qui se rapproche plus des chroniques, les mémoires d'un *rathmeister* de Halle sur la lutte politique importante qui divisa cette ville à la fin du xv^e s.; la forme soignée de ces volumes répond à la valeur de leur contenu qui est fait pour intéresser d'autres personnes encore que les savants.

Depuis longtemps déjà le royaume de Saxe a entrepris aussi la publication officielle d'une partie de ses archives et préparé un *Codex diplomaticus Saxoniae regiae*. De la collaboration du vénérable bibliothécaire de Leipzig, von Gersdorf, et de l'archiviste de Dresde, von Posern-Klett, est sortie une série de gros volumes, dont trois sont consacrés au chapitre métropolitain de Meissen et quatre aux villes de Leipzig, Dresde, Meissen et Pirna; cette collection a été longtemps interrompue par la mort presque simultanée des deux éditeurs. Ils ont été immédiatement remplacés par les deux archivistes de Dresde, le Dr Posse² et le Dr Ermisch; toutefois, par suite de ce changement, c'est seulement l'année dernière qu'ont pu paraître de nouveaux volumes; l'un d'eux, l'*Urkundenbuch der Stadt Chemnitz und ihrer Klöster*, est l'œuvre du second de ces archivistes; un autre collaborateur, le Dr Stübel, bibliothécaire de Leipzig, a repris et achevé l'*Urkundenbuch der Universität Leipzig* commencé par Gersdorf, et le Dr Posse va bientôt faire paraître un recueil de documents de l'ancien margraviat de Meissen qui contiendra des renseignements importants³. Fidèle à la méthode adoptée pour cette partie de l'entreprise, Ermisch a cherché à réunir dans son recueil tout ce qui se

1. Halle an der Saale. O. Hendel 1876 bis 1880. 8° Bd. VII A et B. IX u. X.

2. *Codex diplomaticus Saxoniae regiae*. Im Auftrage der Koeniglichen Staatsregierung herausgegeben von Otto Posse und Hubert Ermisch. II Haupttheil, VI Bd : *Urkundenbuch der Stadt Chemnitz und ihrer Klöster* herausgegeben von Hubert Ermisch. xxxv u. 522 s. mit 3 Tafeln. Bd IX : *Urkundenbuch der Universität Leipzig* von 1409 bis 1555 herausgeg. von Bruno Stübel xiii u. 653 s. mit einer Tafel. Leipzig, Giesecke u. Devrient. 1879. 4°.

3. La préparation de ce recueil a conduit M. Otto Posse à Rome, et lui a fourni l'occasion de publier, sous le titre d'*Analecta Vaticana*, un recueil de documents et de registres tirés des registres de la chancellerie pontificale et dont l'intérêt pour l'histoire générale de l'Europe a déjà été reconnu ici (janv. 1880); nous sommes en mesure de dire que l'on peut trouver dans les archives allemandes les originaux de plusieurs bulles dont M. Posse a donné seulement la minute.

rapporte au développement extérieur et intérieur de la ville de Chemnitz, et en effet les documents qu'il publie montrent de la façon la plus frappante comment un village placé dans la dépendance étroite d'un couvent s'est avancé pas à pas depuis la fin du XII^e s. dans la voie qui devait en faire une ville industrielle et presque indépendante politiquement; l'éditeur n'a pas manqué en outre de retracer dans un aperçu très net la transformation progressive qui s'est opérée dans la situation politique et la constitution intérieure de cette ville; le texte d'un nécrologe et d'un pouillé du couvent des Bénédictins de Chemnitz, l'un commencé au XII^e s., l'autre rédigé en 1544, complètent dignement, avec trois planches de sceaux fort bien venues, cette publication. — On regrette de ne pas trouver une introduction du même genre en tête de l'*Urkundenbuch der Universität Leipzig*, on s'en est cru peut-être dispensé par les recherches¹, vieilles de plus de vingt ans, de Zarneke, sur les sources de l'histoire de l'université de Leipzig dans les 150 premières années de son existence. On est dès lors réduit à puiser directement dans les sources mises à notre disposition la connaissance du sujet. Bien qu'une grande partie de ces sources soit entièrement perdue, bien que le reste ne nous offre souvent que des fragments, les résultats qu'on peut en tirer sont abondants et féconds; il est peu d'universités allemandes dont on connaisse aussi bien la constitution fondamentale, la dotation et l'organisation financières, les institutions qui portent avec elles la date du moyen âge, comme les nations, les facultés, les collèges et les bourses, la juridiction et la discipline intérieure, les rapports avec les fondateurs et les fondations ecclésiastiques; grâce à ces documents, nous connaissons encore les titres exigés des professeurs, leur place dans l'enseignement supérieur, les querelles fréquentes des étudiants entre eux et avec les autorités et les bourgeois de la ville et même avec l'administration de l'État; des délibérations, des appels au concile y rappellent aussi les affaires générales de l'Empire et de l'Église. L'ouvrage s'arrête actuellement à la grande transformation subie par l'université lorsque la réforme religieuse y fut introduite; cette publication est faite, comme celle du cartulaire de Chemnitz, d'après un système un peu différent de celui qui a été suivi pour les premiers volumes, et le public ne perd pas à ces modifications.

Ces publications sont inférieures, pour la variété et l'étendue, à celles du *Hanseatischen Geschichts-Verein*, qui depuis plus long-

1. *Abhandlungen der Königlich Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*. Philosophisch-historische Classe 1857.

temps a provoqué des travaux préparatoires et qui d'ailleurs est en partie assistée par la commission historique de Munich. La première partie des *Hanse-Recesse*, née du concours de ces deux sociétés et confiée à un savant éprouvé de Hambourg, M. Koppmann, est parvenue au quatrième vol.¹; ce volume contient intégralement ou par extraits les actes de 1391 à 1400; on y voit comment les guerres privées du continent se transformaient sur le littoral en une piraterie organisée, et comment la Hanse cherchait, à l'exemple des associations formées pour assurer la paix publique sur terre, à avoir raison par des mesures générales des bandes de pirates, telles que les frères de Saint-Vitalis, et à faire régner la sécurité sur mer. A une autre partie de la collection, à la partie jusqu'ici confiée au baron de Ropp, maintenant à Dresde, appartient le deuxième vol. des recès² qui donne des renseignements abondants et curieux sur la politique extérieure de la Hanse de 1431 à 1476. Il se compose surtout d'actes relatifs aux négociations avec les Flandres et l'Angleterre sur les franchises de douanes, à l'intervention de la Hanse dans la révolution politique danoise de 1438, dans les difficultés avec l'Espagne et la Norvège, dans la guerre des villes wendes contre la Hollande; ces pièces ont subi, lorsque cela était nécessaire, des coupures intelligentes. De leur côté, plusieurs des villes qui ont appartenu jadis à la Hanse se sont associées à ces recherches sur son histoire: à Brémé, on a publié le cartulaire de la ville jusqu'en 1375³, celui de Lubeck va jusqu'en 1422; quant au onzième vol. du *Mecklenburgisches Urkundenbuch*, il ne contient que l'index des volumes précédents.

Les autres publications de sources que nous avons à signaler pour l'Allemagne du Nord ne contiennent pas des documents proprement dits: ce sont en partie des recueils de pièces dans le sens large du mot, et des textes littéraires qu'il nous reste à mentionner. Parmi les premiers, nous signalerons le recueil des actes des États de la Prusse orientale et occidentale⁴ dont le premier volume est terminé.

1. *Hanse-Recesse* auf Veranlassung der historischen Commission bei der K. Bayerischen Akademie der Wissenschaften herausgegeben von R. Koppmann. *Recesse und andere Acten der Hansestage* 1256-1430. IV Bd. 1391-1400. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1877. 4°.

2. *Hanse-Recesse* II Abtheilung herausgegeben vom Verein für Hansische Geschichte, II Bd.: *Hanse-Recesse*, 1431-1476. bearbeitet vom Freiherrn Goswin von der Ropp. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1878. 4°.

3. *Bremisches Urkundenbuch* herausgegeben von R. Ehmck und W. von Bippen. Bd. III. Lieferung 2, Bremen, 1878. C. D. Müller. 4°. 448 s. 481. Nummern.

4. *Acten der Ständetage Ost- und West-Preussens unter der Herrschaft des*

Un érudit très laborieux et estimé aussi pour ses recherches d'histoire générale, M. Perlbach, a publié un recueil de documents, de registres, d'extraits de registres municipaux et de livres de comptes, qui complète heureusement les sources dispersées et mutilées de l'histoire de Königsberg¹. Un savant également connu par d'autres travaux, M. Julius Heidemann, a entrepris de reconstituer et de publier à part la chronique du margraviat de Brandebourg écrite par Engelbert Wusterwitz (1391-1425)² et connue seulement par des sources postérieures. D'un autre côté les *Scriptores rerum Silesiacarum*³ ont avec leur XI^e vol. atteint le xv^e s. En même temps la publication des sources pour servir à l'histoire de Cologne⁴, qui fait tant d'honneur à M. L. Ennen, a fait de notables progrès. — L'Allemagne du sud offre aussi quelques publications remarquables du même genre; telles sont l'édition de la chronique d'Elbogen en Bohême par L. Schlesinger, la publication d'un calendrier du chapitre de Wurtzbourg⁵, longtemps perdu, récemment retrouvé et qui, rédigé au xiii^e siècle, reproduit en partie un calendrier plus ancien, remontant jusqu'aux temps carolingiens, et contient de nombreuses additions postérieures; c'est au professeur Wegele de Wurtzbourg qu'est due cette édition. Au même genre, mais à une époque moins reculée, appartient le *Todtenbuch des Cistercienser-Stiftes Lilienfeld in Oestreich unter der Enns*, que M. Zeissberg a récemment mis au jour⁶.

Grâce aux travaux des membres de l'académie de Munich, la Bavière ne s'est pas laissé devancer sur ce terrain; l'un d'eux, le comte de Hundt, a donné récemment un choix abondant et précieux de documents relatifs à Freising du xi^e et du xii^e siècle; un autre, Ludwig Rockinger, nous offre un aperçu de la richesse des archives

deutschen Ordens herausgegeben von M. Tœppen, Bd. I. 1223-1435 (Publication der Provinz Preussen). Leipzig, 1878, Duncker u. Humblot. xxvii u. 786 s.

1. *Quellen-Beiträge zur Geschichte der Stadt Königsberg im Mittelalter* herausgegeben von M. Perlbach. Göttingen. 1878. R. Peppmüller. 214 s.

2. *Engelbert Wusterwitz's markische Chronik nach Angelus und Haflitz* herausgegeben von J. Heidemann. Berlin, Weidmann. 1878.

3. *Scriptores rerum Silesiacarum* herausgegeben vom Vereine für die Geschichte und Alterthumskunde Schlesiens. Bd. XI. *Schweidnitzer Chronisten des XVI Jahrhunderts*. Breslau, 1878.

4. *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln* herausgegeben von L. Ennen. Bd. VI. Köln, 1879. 648 s. Gr. in-8°, 377 Urkunden aus den Jahren 1390-1397 enthaltend.

5. *Corpus regulae seu Kalendarium domus sancti Kiliani Wirceburgensis saecula IX-XIV amplectens* herausgegeben und erläutert von Franz X. Wegele (*Abhandlungen der Königlich Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, Phil. hist. Cl. XIII, 3). München, in Commission bei Franz, 1877.

6. *Fontes rerum Austriacarum* Abtheilung II : *Diplomata et acta* XLI, 1.

secrètes de cour et d'État en fait de travaux mss. sur l'histoire de la Bavière et du Palatinat¹. Le cartulaire de la ville d'Augsbourg², qui s'est par elle-même montrée zélée pour son histoire, est enfin arrivé au deuxième volume et à la fin du XIV^e siècle. L'*Urkundenbuch* des princes de Furstemberg, publié par M. Riesler³, atteint la même époque; il est inutile d'insister sur sa valeur, il suffira de dire que les parties parues en dernier lieu ne sont pas inférieures pour le contenu et l'exécution aux volumes précédents. On doit en dire autant de l'*Urkundenbuch des Herzogthums Steiermark* dont la publication est due au directeur des archives de Gratz, au correspondant autrichien de la *Revue*, M. J. von Zalm⁴; le deuxième vol. n'a paru que trois ans au plus après le premier, et, quoiqu'il n'embrasse qu'un demi-siècle, il n'est pas moins riche que le précédent, parce que l'histoire de la Carinthie à cette époque offre autant d'intérêt que dans toute la période précédente. Ce cartulaire n'est pas du reste le seul témoignage de l'activité infatigable et multiple de l'éditeur; la lutte du duc d'Autriche, Rodolphe IV, avec le patriarche d'Aquilée a aussi attiré son attention, et il a préparé le terrain pour l'étude de ces événements par la publication des pièces qui y sont relatives⁵. Enfin nous avons la satisfaction de pouvoir rendre au deuxième vol. des *Geschichtsquellen der Stadt Wien*⁶ l'hommage que nous avons rendu au premier dans notre précédent bulletin. La première partie due au professeur Tomaschek contient le reste des documents les plus anciens de la ville, notamment les privilèges et les statuts de corporations jusqu'aux temps modernes. La partie qui suit n'a guère que le titre de commun avec ce recueil de documents; elle a été ajoutée par le directeur de la collection entière, M. Carl Weiss, archiviste et bibliothécaire de la ville, sous le titre suivant : *Les plus anciens sénateurs de la ville de Vienne depuis le commencement*

1. *Ueber aeltere Arbeiten zur bayerischen und pfaelzischen Geschichte im Geheimen Haus- und Staats Archive von D^r L. Rockinger. I Abtheilung. Abhandlungen d. Koenigl. Bayer. Akad. des Wissenschs. Phil. hist. Cl. XIV.*

2. *Urkundenbuch der Stadt Augsburg*, herausgegeben von Christian Meyer, II Bandt 1347-99. Augsburg, 1878.

3. *Fürstenbergisches Urkundenbuch*, II Bd. 1300-99. Tübingen, Lanpp, 1877.

4. *Urkundenbuch des Herzogthums Steiermark* bearbeitet von J. von Zahn, herausgegeben vom historischen Vereine für Steiernmark. II Bd. Graz 1879, in Commission bei Leuschner und Lubensky.

5. *Austro-Friuliana; Sammlung von Actenstücken zur Geschichte des Conflictes Herzog Rudolfs IV, etc.*

6. *Geschichtsquellen der Stadt Wien* herausgegeben von Carl Weiss. I Abtheilung : *die Rechte und Freiheiten der Stadt Wien*. Bd. II. Wien, Hælder, 1879.

du XIII^e s. jusqu'à la fin du XVI^e¹. C'est une histoire sommaire et bien faite de la capitale de l'empire d'Autriche; elle est suivie d'un mémoire fort instructif sur les généalogies et les biens de plusieurs familles bourgeoises de Vienne du XIII^e et du XIV^e siècle, et d'une étude historique, accompagnée de belles reproductions des armes et du sceau de la ville.

Nous ne pouvons terminer ce compte-rendu des publications de textes, sans revenir en quelques mots sur plusieurs manuels dont le caractère et l'importance sont généralement connus. Nous nous bornerons donc à annoncer la quatrième édition du deuxième vol. du manuel des sources relatives à l'histoire d'Allemagne² de Wattenbach: ainsi l'ensemble se présente maintenant sous une forme très augmentée et complétée. On ne nous accusera pas de sortir de notre domaine, si nous disons que l'année 1878 a vu paraître la deuxième édition d'un manuel analogue à celui de Wattenbach pour l'histoire de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande; nous voulons parler de la *Bibliotheca Livoniae* d'E. Winkelmann³. C'est un manuel excellent, complet, bien ordonné, commode, qui ne se borne pas à l'examen des ouvrages imprimés, mais qui renvoie à une foule de sources inédites.

Nous croyons devoir placer ici ce que nous avons à dire de quelques travaux de détail sur plusieurs sources de l'histoire du moyen âge. Parmi les textes publiés dans les *Monumenta historiae Germaniae*, l'ouvrage de Gislebert de Mons a été l'objet d'un examen critique nouveau et non sans importance⁴. M. Hagenmeier, dont nous avons mentionné précédemment les études sur l'*Hierosolymita* d'Ekkehard von Aura, les a depuis menées à bonne fin⁵. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence deux monographies sur

1. *Die ältesten Rathspersonen der Stadt Wien vom Beginne des XIII bis zum Ende des XVI Jahrh.*

2. *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter.* Berlin, Hertz. 1878.

3. *Bibliotheca Livoniae.* Systematisches Verzeichniss der Quellen und Hilfsmittel zur Geschichte Esthlands, Livlands und Kurlands. 2. verbesserte u. vermehrte Ausgabe, Berlin, Weidmann. 1878.

4. Franz Wachter, *Der Einfluss der nationalen und klerikalen Stellung Gisleberts von Mons auf seine Geschichtsschreibung.* Halle, 1879.

5. 2. Theil. Tübingen. 1878. L'auteur, très versé dans l'histoire des croisades, en a tiré en même temps un sujet qui exige plus de talent d'exposition et de composition historiques. Il a essayé de donner un portrait exact et précis d'un homme dont la personnalité a été successivement défigurée par la légende, de Pierre L'Hermite. Le fond de cette étude étant étranger à l'histoire d'Allemagne, nous nous bornons à recommander ici Hagenmeier, *Peter der Eremit.* kritischer Beitrag zur Geschichte des ersten Kreuzzuges. Leipzig. 1879. 400 p.

des sources qui n'ont pas encore paru dans les *Monumenta* et dont plusieurs ne doivent pas y trouver place : la première est une nouvelle étude du Dr Carl Wenck de Halle sur *L'origine des ouvrages historiques de Reinhardsbrunn*¹ ; plusieurs des vues nouvelles présentées il y a quelques années par le Dr Posse², sur la formation particulière et la rédaction relativement moderne de cette source capitale pour l'histoire des landgraves de Thuringe, y sont rectifiées et complétées. La seconde monographie est une énumération et un examen des sources dont s'est servi l'abbé Trithem dans la deuxième partie de sa chronique d'Hirschau ; l'auteur est M. K. E. Herrmann Müller³. M. M. juge assez favorablement ce chroniqueur si décrié, dont il reconnaît d'ailleurs les défauts.

Pour achever notre revue des travaux de ce genre, il nous reste à mentionner les travaux récents de diplomatique. Il faut, comme toujours, commencer par Théodore Sickel, quand on aborde ce domaine. Dans la septième partie de son recueil d'études de diplomatique⁴, il s'occupe avec sa compétence ordinaire des rapports des chanceliers et des *recognoscentes* dans les derniers diplômes carolingiens et les premiers diplômes des Othons jusqu'à l'année 953, et il fixe pour la première fois nos idées sur l'organisation intérieure de la chancellerie, qui a donné lieu à tant de conjectures hasardées. Un élève de Sickel, M. E. Mühlbacher, d'Innsbruck, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler ailleurs, a acquis par des travaux commencés depuis longtemps la connaissance approfondie de la diplomatique de l'empereur Charles III⁵, et, non content d'exposer les résultats remarquables de ses études, il a donné en outre un tableau synoptique critique de tous les documents de cette époque. Tandis que dans le cours des dernières années, diverses parties de la diplomatique de l'empire germanique étaient successivement abordées et soumises à une critique approfondie, les actes de la chancellerie pontificale, ceux-là mêmes qui intéressent l'histoire d'Allemagne, subissaient un certain

1. Halle, Niemeyer, 1878. 115 s. Im Anhang eine Reinhardsbrunner Chronik des XIII Jahrh. und Schedel's Excerpte nach der Münchener Handschrift.

2. O. Posse. *Die Reinhardsbrunner Geschichtsbücher*. Leipzig, Duncker und Humblot, 1872. F. Wegele a donné le texte en 1854 dans le t. I des *Thüringischen Geschichtsquellen* sous le titre : *Annales Reinhardbrunnenses*.

3. *Quellen, welche der Abt Trithem im 2. Theile seiner Hirsauer Annalen benutzt hat*. Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1879.

4. *Beiträge zur Diplomatik VII*. Wien in Commission bei Karl Gerold's Sohn. 1879 (*Sitzungsberichte der phil. hist. Classe der K. Akademie der Wissenschaften*. XCIII Bd.) 100 p.

5. *Die Urkunden Karls III*. Wien, in Commission bei Karl Gerold's Sohn. 1879. (Auch *Sitzungsberichte*, etc. XCII Bd.) 1880.

abandon. Mais cet abandon n'était que passager¹; voilà quelque temps déjà que des élèves de Sickel ont entrepris des voyages pour étudier, pour disséquer, si l'on peut dire, le plus grand nombre possible de bulles pontificales originales. En même temps, d'autres diplomates cherchent spontanément à se donner la même expérience; l'un d'eux, M. Julius Hartung de Tubingue, a enrichi la science diplomatique d'un livre intitulé : *Diplomatisch-historische Forschungen*¹. Le point de départ de ce livre, c'est la question de l'exemption des monastères à l'égard des ordinaires; l'auteur suit habilement depuis l'origine les vicissitudes de cette lutte, sans se borner, du moins dans les premiers chapitres, à l'Allemagne; il s'étend surtout sur la visitation de Luxeuil, de Bobbio, de Saint-Denis et de Saint-Martin de Tours; il consacre aussi un commentaire étendu au *Liber diurnus*; c'est seulement alors qu'il expose, dans un assez grand détail, l'état des couvents d'Allemagne pour concentrer en terminant toute son attention sur Fulda. Hartung veut démontrer que jusqu'au commencement du xi^e s., la liberté des couvents, notamment l'exemption de la surveillance épiscopale, fut très restreinte et que la faveur accordée surtout par Grégoire V à l'indépendance du clergé régulier amena sous Silvestre II une vive réaction. En admettant la justesse de cette opinion, on doit éprouver les plus grands doutes au sujet de l'authenticité des privilèges pontificaux invoqués par ces monastères; aussi l'auteur cherche-t-il à fortifier cette conclusion par de nombreux documents. Il y a bien des cas où ses preuves peuvent être acceptées comme concluantes; le sont-elles toujours? cela est douteux. Il faut accorder une attention toute particulière à la dernière partie, qui est consacrée à la genèse et aux rapports intrinsèques des diplômes pontificaux accordés à l'abbaye de Fulda jusqu'à Innocent IV et qui donne une série de textes inédits, avec une description très exacte de leurs caractères extrinsèques et une critique sagace du cartulaire formé peu après le milieu du xii^e s. par le moine Eberhard.

Nous devons remarquer en terminant qu'on s'est aussi occupé dans ce dernier temps de formulaires de lettres et d'autres recueils qui n'ont qu'en partie le caractère de sources historiques. Une dissertation publiée à Strasbourg² a tenté de dégager du formulaire d'Hildesheim le noyau historique fort mince qu'il contient; le professeur Loserth a fait connaître les fragments bien plus importants

1. Gotha, Friedr. Andreas Perthes, 1879. 550 p.

2. Bruno Stehle, *Ueber ein Hildesheimer Formelbuch, vornehmlich als Beitrag zur Geschichte des Erzbischofs Philipp I von Köln*. Sigmaringen, 1878.

d'un formulaire du roi de Bohême Wenceslas II¹, formulaire où sont insérés plusieurs actes de la cour impériale de 1287.

C'est aussi le lieu de parler des recueils périodiques consacrés aux sciences auxiliaires de l'histoire qui viennent de nous occuper; ces recueils se multiplient de plus en plus. Nous avons à mentionner en première ligne une entreprise toute récente qui, par son plan général, se rapproche de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, plus encore que l'*Archivalische Zeitschrift*, fondé il y a trois ans à Munich par M. de Læher et parvenu aujourd'hui, sous les auspices les plus favorables, à son quatrième vol.² Ce nouveau recueil périodique est publié par l'*Institut für oesterreichische Geschichte*, et nous avons analysé le contenu³. Un recueil plus petit, conçu à un point de vue plus pratique, a été créé à côté de l'*Archivalische Zeitschrift*, sous le titre *Das Correspondenzblatt der deutschen Archive*⁴. A sa tête est le directeur des archives de la Saxe ducale, M. Burekhardt de Weimar⁵, également éprouvé comme archiviste et comme érudit; en créant ce recueil, il a voulu provoquer et diriger des relations plus actives, et un échange d'idées sur les questions professionnelles comme sur les questions scientifiques, entre les archivistes de l'Allemagne. Il n'est pas douteux que ces efforts ne profitent aussi au travail commun qui s'accomplit dans le domaine historique.

W. SCHUM.

ÉTATS-UNIS.

Deux personnes qui se sont fait une place éminente dans le domaine de l'histoire américaine sont mortes l'année passée. M. Samuel G. ARNOLD, de Providence, était l'âme de la Société historique de Rhode Island et l'auteur d'une histoire de l'état de Rhode Island, ainsi que de plusieurs discours et articles historiques. Le colonel Franz MAYER, de Baltimore, a été le fondateur et le membre le plus

1. *Fragmente eines Formelbuches Wenzels II von Boehmen*, mitgetheilt von I. Loserth. Wien. 1879 (*Archiv für oesterreichische Geschichte*. Bd. 57).

2. Sur ce recueil voy. *Revue hist.*

3. Voy. *Revue hist.*

4. Leipzig, Grunow, 1878. 1 Jahrgang.

5. Ne négligeons pas de citer à cette occasion son *Hand- und Adressbuch der deutschen Archive* (Leipzig, Grunow, 1875, xiii-208 s.) qui contient une liste complète de toutes les archives de l'Allemagne avec des indications sur le personnel, etc.

actif de la Société historique du Maryland. Ses principales publications sont : *Captain Canot or twenty years in an African slaver*, et *Observations upon Mexican History* dans le deuxième vol. des *Smithsonian contributions to knowledge*. Le poète William CULLEN BRYANT pourrait être nommé à côté d'eux, car son dernier ouvrage, demeuré incomplet, est une histoire des États-Unis en 4 gros vol., élégamment illustrés, mais il n'était pas un historien dans le sens propre du mot. Sa part dans cet ouvrage s'est bornée à en tracer le plan, à en surveiller la composition jusque dans les détails. Mais le livre a été écrit par son collaborateur, M. Sidney Howard Gay, et sera continué par lui absolument comme si M. Bryant était encore vivant. Le 3^e vol., paru l'année dernière, embrasse la période qui s'étend de l'avènement de Guillaume et de Marie en 1689 jusqu'en 1778, année décisive dans la guerre de l'indépendance. Cette partie de l'ouvrage traite surtout des opérations militaires et est excellente, quoique les cartes et les plans laissent beaucoup à désirer.

L'étude de l'histoire a été très négligée dans les collèges et les universités d'Amérique. Sans doute celle de la Grèce et de Rome est enseignée dans toutes les institutions où l'on reçoit une instruction classique et celle des États-Unis fait partie de l'enseignement public de tous les degrés. Mais l'histoire moderne de l'Europe est étudiée, lorsqu'elle l'est, dans des abrégés secs et insuffisants, et celle de l'Amérique elle-même est très négligée dans les établissements d'instruction supérieure. Pendant les dernières années toutefois il s'est produit une amélioration notable. L'histoire générale est enseignée maintenant dans beaucoup d'établissements publics — sans que les manuels d'enseignement soient devenus en général plus satisfaisants, — et plusieurs universités et collèges comprennent dans leurs programmes des cours d'histoire moderne bien conçus. Dans l'université de Cambridge (*Harvard University*), le professeur Torrey fait depuis bien des années une étude spéciale de l'histoire constitutionnelle d'Angleterre. Voilà quelques années que celle du moyen âge y est devenue l'objet d'un enseignement très solide et très approfondi. Cette école d'histoire du moyen âge si l'on peut lui donner ce nom, appliquant une méthode strictement scientifique fondée sur l'étude des documents originaux, a été créée par le professeur Henry Adams, et, depuis qu'il a quitté sa chaire, son œuvre a été continuée par ses élèves. Les fruits les plus remarquables de cette activité consistent dans un recueil de quatre « essais sur la loi anglo-saxonne » de M. Adams et trois de ses élèves, publiés en 1876 ; les conditions de la propriété foncière, de la famille et de l'administration de la justice à l'époque anglo-saxonne, y sont

discutées à fond et avec sagacité, et plusieurs opinions de Stubbs sont victorieusement réfutées. A *Yale College*, le second en importance, les professeurs William Sumner et Francis A. Walker sont plutôt des économistes que des historiens. Le premier est l'auteur d'ouvrages remarquables sur l'histoire financière des États-Unis. L'ancien directeur de cette institution, le D^r Woolsey, y exerce une grande influence; ses ouvrages sur le droit international, sur la science du gouvernement et tout récemment sur le communisme et le socialisme, contribuent à donner aux études historiques de cette université un caractère éminemment pratique. On peut la considérer comme le centre, dans ce pays, des études historiques faites au point de vue du droit public et de l'économie politique. Dans l'université d'Ithaca (*Cornill University*, État de New-York), l'influence du directeur, M. Andrew D. White, actuellement ministre des États-Unis à Berlin, a fait de l'histoire une branche principale de l'enseignement. M. White a été précédemment professeur à l'université de Michigan et son influence s'y fait encore sentir; son successeur, M. Charles Kendall Adams, auteur d'un ouvrage remarquable intitulé : *Democracy and monarchy in France*, fait du cours d'histoire une des parties les plus attrayantes et les plus utiles du programme. L'université de John Hopkin nouvellement fondée à Baltimore n'a pas de professeur spécial d'histoire, mais on y fait des travaux excellents et d'après une méthode scientifique, sous la direction du D^r Herbert B. Adams et du D^r Austin Scott.

Dans le domaine de l'histoire ancienne, notre pays n'a produit aucun ouvrage original pendant l'année dernière, en exceptant, bien entendu, les ouvrages de philologie classique et orientale. Pour le moyen âge, nous ne pouvons signaler qu'une publication, encore est-elle juridique plutôt qu'historique. Ce sont les *Placita Anglo-Normannica*¹, recueil d'espèces juridiques depuis Guillaume I^{er} jusqu'à Richard I^{er}, extraites des documents historiques par Melville Madison Bigelow, juriconsulte de Boston. Ce recueil est tiré de différentes sources, parmi lesquelles le *Domesday Book* et les chroniques monastiques, principalement celle d'Abingdon; il compte 286 p. et est pourvu d'un glossaire et d'un appendice très intéressant. Les espèces relatives au droit ecclésiastique sont généralement laissées de côté. Ce livre est surtout, comme on voit, un recueil de documents, mais il contient une courte et remarquable introduction sur la nature et les genres de preuves que nous offrent ces espèces et particulièrement sur les assignations.

1. Boston, 1879.

L'histoire moderne n'est guère plus cultivée chez nous que l'histoire du moyen âge. On peut cependant citer un livre d'un grand mérite : *History of the rise of the Huguenots in France*, par le professeur Henry M. Baird de l'université de la ville de New-York (2 vol. New-York, 1880). Cet ouvrage va jusqu'à la fin du règne de Charles IX et l'auteur espère le continuer plus tard. Il faut remarquer qu'il n'est pas d'accord avec Wuttke sur la Saint-Barthélemy; celui-ci, on le sait, considère le massacre comme le résultat d'une longue préméditation; Baird au contraire l'explique, avec plusieurs autorités toutes récentes, par un transport soudain de rage. Personne n'ignore que les huguenots exilés par la révocation de l'édit de Nantes ont formé une partie importante des colons de notre pays. Le Dr Charles Baird, frère de l'historien dont nous venons de parler, s'occupe d'une histoire de cette émigration, dont un point spécial vient d'être traité par M. George F. Daniels sous le titre : *The Huguenots in the Nipmuck country or Oxford (Massachusetts) prior to 1713*. (With an introduction by Oliver Wendell Holmes. Boston, 1879.) A ces ouvrages on peut peut-être ajouter la vie de Pierre le Grand par Eugène Schuyler qui a commencé à paraître dans le numéro de février du *Scribners Monthly*. Cette biographie repose sur les documents originaux des archives russes, où M. Schuyler a eu des facilités particulières pour travailler, et est abondamment et élégamment illustrée.

Le vrai domaine de l'activité historique dans ce pays est, comme de raison, l'histoire de l'Amérique. Il n'y a presque pas d'État qui n'ait sa société historique spécialement vouée à l'investigation de son ancienne histoire; les nouveaux États eux-mêmes cherchent à tirer le meilleur parti d'un passé peu éloigné. Les sociétés les plus importantes sont celles du Massachusetts et de New-York; on regarde comme un grand honneur de leur appartenir, et le nombre des membres de la société du Massachusetts est strictement limité. Toutes deux possèdent de précieuses bibliothèques et publient d'importants documents. La société historique du Massachusetts vient de publier le 6^e vol. de la 5^e série, qui forme le 2^e vol. du journal de Samuel Sewell, *chief justice* du Massachusetts. Il embrasse les années de 1699 à 1744 et présente un tableau complet et intéressant de la vie coloniale à cette époque. A côté de la société historique, l'État du Massachusetts compte encore deux sociétés actives, la *New-England historic-genealogical society*, qui publie un *register* périodique, et l'*American antiquarian society of Worcester*, qui publie de temps en temps dans ses *Mémoires* des travaux très importants.

La société historique de New-York, qui siège dans la ville de ce

nom, publie aussi des mémoires remarquables, et une revue mensuelle d'une très grande valeur, le *Magazine of American history* dirigé par John Austin Stevens, paraît en un certain sens sous ses auspices. Le numéro de février de cette année est consacré à Washington dont le jour de naissance tombe le 22 février. Le principal article, qui est de M. Hubbard, examine les différents portraits de Washington et arrive à cette conclusion que la statue du sculpteur français Houdon, à Richmond (Virginie), offre l'image la plus authentique et la meilleure du grand citoyen. New-York, comme Boston, a une seconde société, la *Genealogical and biographical society*, qui publie un *record*. Les autres sociétés des États de la Nouvelle-Angleterre, de la Pensylvanie (à Philadelphie), du Maryland (à Baltimore), de la Georgie (Savannah), du New-Jersey (à Newark), du Wisconsin (à Madison), de l'Iowa et du Kansas, la société historique de Chicago et celle de Long-Island (à Brooklyn), sont actives et florissantes. La société de Pensylvanie publie un *magazine* d'histoire et de biographie.

A ces sociétés il faut rattacher le *Museum of american archeology and ethnology* fondé à Cambridge, Massachusetts, par feu George Peabody. Ce musée, dirigé par F. W. Putnam, est déjà excessivement riche en monuments d'archéologie américaine et ses comptes-rendus annuels sont pleins de renseignements précieux. Parmi les plus importantes publications, il faut citer plusieurs articles de M. A. F. Bandelier sur l'histoire ancienne du Mexique. Le dernier de ces articles, inséré dans le douzième compte-rendu annuel, et qui a paru aussi à part, est intitulé : *On the social organization and mode of government of the ancient Mexicans*. M. Bandelier est d'accord avec M. Morgan pour considérer les Aztecs comme appartenant à la même race que les Indiens de l'Amérique du Nord.

Les publications historiques de l'année dernière se rapportent presque toutes au dernier siècle de notre histoire nationale. Nous avons déjà parlé de l'histoire de Bryant et du journal du juge Sewell. Un autre ouvrage important relatif à la période coloniale est l'*History of American Literature* par le professeur Moses Coit Tyler de l'université de Michigan (New-York, 1879). Les deux volumes parus traitent exclusivement de la période antérieure à la Révolution jusqu'à l'année 1763. Le professeur Tyler a compulsé les documents de cette période négligée et a mis au jour une foule de faits intéressants. C'est une époque de vie sérieuse, peu favorable aux belles-lettres, mais féconde en discussions théologiques d'une grande finesse. Qui-conque veut bien comprendre le peuple qui a entrepris la guerre de la Révolution et a secoué le joug de la Grande-Bretagne, doit étudier

ces volumes. Il faut se rappeler que parmi les premiers colons, beaucoup avaient reçu de l'éducation, occupaient une situation élevée et étaient proscrits à cause de leur religion : cette première période littéraire offre donc en réalité les résultats de la culture anglaise. Un autre ouvrage : *Princeton and its Institutions*, par J. F. Hageman (2 vol. Philadelphia, 1879), expose les origines historiques de l'université la plus importante à cette époque après celles de Harvard et de Yale, et qui a exercé peut-être plus d'influence que l'une et l'autre sur les événements d'où est sortie la Révolution. Princeton College, à Princeton (New-Jersey), était situé presque au centre des colonies. C'était de plus le siège principal du presbytérianisme, c'est-à-dire de la secte probablement la plus puissante de ce temps, et d'une secte qui employait chaleureusement toute son influence en faveur de l'indépendance nationale. « Sans son aide, dit John Adams, l'indépendance n'aurait jamais pu être conquise. » Le directeur de Princeton College, le Dr Witherspoon, fut l'un des signataires de la déclaration d'indépendance. Le livre de M. Hageman ne se renferme pas dans l'époque antérieure à la Révolution, il descend jusqu'à nos jours. Il en est de même de l'*History of Maryland from the earliest period to the present day*, de J. Thomas Scharf (3 vol. Baltimore, 1879). C'est une bonne histoire de cet important État, mais ses abondants matériaux ne sont pas bien digérés ni distribués.

Pour l'histoire de la guerre d'indépendance on peut mentionner : *Reader's Handbook of the American Revolution* par Justin Winsor, bibliothécaire de l'université d'Harvard. Ce n'est pas une œuvre originale, mais une bibliographie complète et sommaire ; tout ce qui est digne d'être lu ou consulté sur cette période s'y trouve indiqué. — M. Albert S. Bolles, professeur d'économie politique à l'université de Boston, vient de publier l'histoire financière des États-Unis de 1774 à 1789¹. La nature de son sujet n'a guère permis à l'auteur de faire autre chose qu'un recueil de matériaux ; la grande lutte ne mit en évidence, en fait de finances, qu'une incompetence et une ignorance lamentables, et l'historien n'a, sous ce rapport, que peu à dire à l'honneur de ceux qui l'ont dirigée. — L'histoire de New-York pendant la guerre de l'indépendance par le juge Thomas Jones², tory et réfugié, vient d'être publiée sous les auspices de la Société historique de New-York. L'auteur, que la guerre priva de sa fortune et de son pays, est extrêmement amer pour les chefs de la révolution, et n'est pas moins sévère pour la négligence et le gaspillage des

1. *Financial History of the United States from 1774 to 1789*. New-York, 1879.

2. *The history of New York during the Revolutionary war*. New-York, 1879.

commandants anglais. — M. Isaac U. Arnold, de Chicago, a publié une vie de Benedict Arnold¹, son homonyme mais non son parent, ou il a cherché à réhabiliter sa mémoire ou du moins à diminuer son infamie. Il est certain que si Arnold était mort en 1778, il aurait laissé la réputation d'un patriote sincère aussi bien que d'un brillant soldat: il n'est pas moins certain que tous les services par lui rendus ne peuvent excuser une trahison aussi criminelle que la sienne. De plus, sa nature ne changea jamais; ni le caractère, ni le sentiment de l'honneur ne furent jamais chez lui très élevés, de sorte que sa trahison, si inattendue qu'elle fût, ne pouvait produire une surprise aussi grande que l'aurait fait la trahison d'officiers de la trempe de Green et de Morgan.

La période qui suit la guerre de l'indépendance a été l'objet de quelques ouvrages importants. M. Henry Adams, ex-professeur à l'université d'Harward, a publié la vie d'Albert Gallatin en 2 vol. (Philadelphia, 1879) et ses œuvres en 3 vol. Albert Gallatin naquit à Genève, en 1761, et vint en Amérique en 1780, avant la reconnaissance de l'indépendance américaine. Démocrate un peu violent et entêté dans sa jeunesse, il se calma en prenant de l'âge, et fut nommé secrétaire de la trésorerie par le président Jefferson, en 1801; il se montra dans ce poste un des rares grands financiers que l'on compte dans notre histoire; son administration, s'inspirant des vrais principes démocratiques, eut pour but direct l'amélioration de la condition du peuple. Il fut l'un des négociateurs du traité de Gand, qui mit fin à la guerre avec l'Angleterre en 1814. Il mourut en 1848. — Nous mentionnerons aussi la traduction, par M. J. J. Lalor, du 2^e vol. de l'histoire constitutionnelle des États-Unis, du professeur von Holst de Fribourg². L'importance de cet ouvrage pour l'histoire d'Amérique justifie la mention d'une simple traduction. Le présent volume embrasse les années 1830-1845.

Les campagnes de la guerre de 1812-15 contre la Grande-Bretagne³ ont été racontées par le major général George W. Cullum. Cette guerre n'a pas été signalée par beaucoup d'événements et les engagements sur terre n'ont généralement pas fait grand honneur à l'armée américaine. Telles qu'elles sont, ces opérations militaires ont trouvé dans M. Cullum un narrateur exact et un bon juge.

A une période plus récente appartiennent deux biographies d'une

1. *Life of Benedict Arnold*. Chicago, 1879.

2. *The Constitutional and political history of the United States*, by H. von Holst. Chicago, 1879.

3. *The Campaigns of the war of 1812-1815 against Great Britain*. New-York, 1879.

grande valeur historique. Benjamin Robbins Curtis, de Boston, fut membre de la cour suprême des États-Unis, et c'est à lui qu'échut la mission d'exprimer l'opinion de la minorité dans la fameuse affaire de Dred Scott (1857). La majorité de la cour fut d'avis que le congrès n'avait pas le pouvoir d'interdire l'esclavage dans les territoires et déclara que les nègres ne pouvaient être citoyens des États-Unis et que les esclaves n'acquerraient pas la liberté en passant dans des États libres. Cette décision fut un événement de grande importance parmi ceux qui conduisirent à la guerre de sécession. Peu après le juge Curtis quitta la cour et reprit sa profession d'homme de loi. Il fut l'un des conseils du président Johnson quand celui-ci fut mis en accusation en 1864, et c'est probablement à son argumentation que M. Johnson dut son acquittement. Sa vie et quelques-uns de ses écrits viennent d'être publiés par son fils¹. — William Lloyd Garrison, le chef distingué des abolitionistes, qui contribua plus que personne à détruire l'esclavage en Amérique, est mort l'année dernière, et il est trop tôt pour qu'on puisse faire sa biographie complète. Un de ses collaborateurs et amis intimes, Oliver Johnson, a du moins tracé une esquisse² excellente de sa vie, qui peut être considérée comme le meilleur exposé aujourd'hui possible de sa carrière. On peut en dire autant de la vie³ de l'historien Motley, par son ami Oliver Wendell Holmes. M. H. nous a donné sur l'un de nos plus éminents historiens un livre charmant, mais qui ne vise pas à être une biographie dans le sens complet du mot. Ce n'était d'abord qu'un mémoire qui a été lu devant la société historique du Massachusetts et qui a été ensuite développé pour être présenté au public.

Les biographies de Garrison et de Curtis font partie de la littérature historique de la guerre de sécession; nous pouvons y ranger aussi les *Reminiscences of Levi Coffin, the reputed president of the Underground Railroad* (Cincinnati, 1880). L'*Underground Railroad* était le nom vulgairement donné à l'organisation des anti-esclavagistes des États du Nord qui avaient l'habitude de faciliter la fuite des esclaves, de les assister d'étape en étape jusqu'au Canada. L'État d'Ohio était le siège principal de cette entreprise, et les Mémoires de l'homme qui la dirigeait possèdent une grande valeur historique. Dans un sens opposé, nous mentionnerons, bien qu'il soit un peu

1. *A Memoir of Benjamin Robbins Curtis L. L. D. with some of his professional and miscellaneous writings.* Edited by his son Benj. R. Curtis. 2 vol. Boston, 1879.

2. *William Lloyd Garrison and his times or Sketches of the Antislavery movement in America,* by Oliver Johnson. Boston, 1880.

3. *John Lothrop Motley.* A memoir by Oliver Wendell Holmes. Boston, 1879.

ancien, l'ouvrage de M. Joseph Hodgson de Mobile : *The Cradle of the Confederacy or the times of Troup, Quitman and Yancey* (Mobile, 1876). C'est une esquisse des événements préliminaires de la guerre dans le Sud. Le sous-titre est : *A Sketch of south-western political history from the formation of the federal government to A. D. 1864*. Nous sommes habitués à considérer l'agitation anti-esclavagiste du Nord comme la principale cause de la sécession ; des livres comme celui-ci complètent ce que nous devons penser à cet égard en dépeignant l'ambition persistante et arrêtée des chefs de l'extrême-Sud d'établir sur les rivages du golfe du Mexique un grand empire esclavagiste. Les rapports des États du Sud avec les Indiens aussi bien qu'avec les nègres occupent une place importante dans cet ouvrage. — M. Jones Pike a été, pendant la guerre de sécession, ministre des États-Unis à la Haye. Avant la guerre, il a résidé de longues années à Washington, et il a eu bien des occasions pour observer le cours des événements. C'était un anti-esclavagiste ardent, et ses souvenirs¹ présentent un tableau pittoresque et véridique des temps troublés écoulés entre le compromis de 1850 et l'explosion de la guerre de sécession.

Nous avons quatre ouvrages importants sur les événements militaires de cette guerre. Le général George H. Gordon a écrit une *History of the campaign of the army of Virginia under John Pope brigadier-general U. S. A., late major-general U. S. volunteers from Cedar Mountain to Alexandria. 1862* (Boston, 1880). La campagne du général Pope en Virginie, dans l'été de 1862, a été une des plus humiliantes de la guerre. C'était un officier actif et capable de bien conduire de petites opérations, mais vain et vantard, complètement au-dessous du grand commandement qui lui avait été confié. Les généraux sudistes, Lee et Jackson, lui firent abandonner en désordre sa position avancée et infligèrent à l'armée du Nord le plus grand désastre qu'elle ait probablement essuyé pendant la guerre. Le général J. B. Hood, de l'armée du Sud, est quelquefois mis à côté de Pope comme un général téméraire et mal équilibré, et il est vrai que sa marche sur Nashville, la dernière année de la guerre (1864), n'a pas été heureuse. Ses Mémoires ont été publiés après sa mort au bénéfice de ses enfants orphelins, sous le titre : *Advance and Retreat. Personal experiences in the U. S. and confederate States armies* (New-Orleans, 1879), et en somme ils justifient sa tentative. Son entreprise échoua d'une façon désastreuse, mais on la

1. *First Blows of the civil war. Ten Years of preliminary Conflict in U. S. 1850-60.* New-York, 1879.

considérerait comme une tentative désespérée. Si elle n'avait pas été faite, l'échec final n'était pas moins certain et il n'était pas impossible qu'elle ramenât le succès sous les drapeaux confédérés. Le général Hood lui-même affirme qu'elle fut différée jusqu'à ce que le moment favorable fût passé. — Une autre contribution remarquable à l'histoire de la guerre de sécession est due au général Richard Taylor, fils du président Taylor¹. Son livre est écrit sur un ton violent et extravagant et contient les plus sombres prévisions sur l'avenir du Sud sous le régime du travail libre et de la *reconstruction*, mais il fournit des matériaux très précieux et jette surtout beaucoup de jour sur la mauvaise direction de la campagne de la *Rivière-Rouge* par le général Banks. Nous citerons enfin la vie d'un véritable héros : *Life and letters of admiral D. G. Farragut*, par son fils Loyall Farragut (New-York, 1879). Les Américains ont toujours été particulièrement fiers de leur marine. Dans la guerre de sécession, l'amiral Farragut, le conquérant de la Nouvelle-Orléans et de Mobile, a été de beaucoup le plus distingué de nos marins. C'était de plus un homme d'une modestie et d'une intégrité égales à son habileté et à son audace.

W. F. ALLEN.

1. *Destruction and Reconstruction. Personal experiences of the late war*, by Richard Taylor, lieutenant general in the confederate army. New-York.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Essai sur l'esprit public dans l'histoire, par le v^{te} Ph. d'USSEL.
Hachette, in-8°, 447 p.

Ce livre est un remarquable essai de philosophie de l'histoire. Il s'attache à dégager l'idéal social de chacune des civilisations successives, la pensée fondamentale, chaque fois différente, dont vécurent tour à tour la Judée, la Grèce, Rome, le moyen âge, et celle qui mène aujourd'hui les peuples modernes. C'est cet idéal changeant, tantôt religieux, tantôt guerrier, maintenant industriel, que l'auteur appelle l'esprit public. Le dernier chapitre de l'ouvrage renferme une forte étude sur ce qui fait le fond de la société actuelle, c'est-à-dire sur la démocratie. Ici, l'auteur prend place parmi les publicistes contemporains, tels que M. Leplay, M. Renan, M. Taine, qui, sans condamner absolument la démocratie, savent juger leur temps et nous mettent en garde contre le courant où nous sommes entraînés. Il a comme eux l'esprit philosophique et le coup d'œil lointain : car, au rebours de ce qui avait lieu avant 1848, il semble de nos jours en France que les plus importants travaux de philosophie sociale soient l'œuvre d'esprits conservateurs, tandis que la démocratie régnante paraît se contenter de posséder le fait, sans se mettre en peine de le justifier avec quelque largeur dans le domaine des idées.

M. d'Ussel a quelques points de ressemblance avec MM. Leplay, Taine et Renan. Mais il ne les copie jamais. Son œuvre est originale. Peut-être, en un sens, l'est-elle trop, peut-être aurait-elle gagné, non certes en intérêt, mais en utilité pour la construction de la philosophie de l'histoire, s'il avait tenu plus de compte des théories de ses devanciers, si on l'avait vu, suivant les procédés des sciences exactes, partir de certaines idées connues pour les admettre ou les rejeter, mais toujours en les discutant. Quand il rencontre une de ces idées universellement répandues, comme la croyance au progrès de l'humanité, qu'il n'admet pas, il l'exécute bien rapidement (p. 92). Il semble que cette pensée, si commune de nos jours, méritait plus que cela. Un éclaircissement étendu paraîtrait ici d'autant plus utile que, à son défaut, l'auteur semble tomber dans une contradiction, lorsqu'il affirme « une loi providentielle et nécessaire de progrès moral » (p. 252).

De même, au paragraphe 2 du 1^{er} chapitre, le rôle des grands hommes ne nous semble pas défini avec une suffisante netteté. C'est là un problème capital de la philosophie de l'histoire que Carlyle a résolu dans

un sens exclusif, tandis que d'autres historiens se sont placés à l'autre pôle : on ne voit pas bien quelle position l'auteur prend entre ces extrêmes.

On ne peut pas dire qu'il manque de preuves au sujet de cette loi qui fait succéder aux grandes crises guerrières les principales floraisons de l'esprit. Personne avant lui, croyons-nous, ne l'avait vue et dégagée aussi clairement. Mais on voudrait plus encore : la sagacité d'esprit et l'abondance d'aperçus de M. d'Ussel rendant exigeant vis-à-vis de lui, on voudrait connaître par lui le mécanisme interne de cette transformation qui s'opère d'une génération à l'autre. D'après la loi, l'humanité serait comme un homme qui aurait beaucoup vécu, beaucoup agi dans sa jeunesse, et qui, devenu vieux, penserait en proportion de l'intensité de vie de ses jeunes années. Quel mystère dans cette influence des générations l'une sur l'autre ! Où saisir la succession entre Robespierre et Lamartine, entre Napoléon et A. de Musset, bien que celui-ci l'ait signalée ? Il semble que ces phénomènes se passent dans une âme de l'humanité, et nous ne connaissons pourtant que des âmes individuelles. Peut-être M. d'Ussel prend-il un peu vite son parti de ce mystère.

Si les lacunes que nous nous permettons de lui signaler existent réellement, ne pourrait-il pas, préparé comme il l'est, les combler par autant de travaux partiels, autant de monographies qui dans leurs limites étroites épuiseraient le sujet ? Il rendrait par là à la philosophie de l'histoire un bon office auquel il est apte mieux que personne, et nous espérons qu'il n'en restera pas à cette première production si remplie à la fois de réalités et de promesses.

Un trait essentiel qui frappera dans son livre, c'est l'apologie ardente et répétée de la guerre. On admire beaucoup les sentiments élevés et nouveaux qu'elle lui inspire, nouveaux parce que ceux qui les éprouvent n'ont pas le loisir ni le goût de les exprimer et qu'il nous fait pénétrer dans leur âme. Cependant, et malgré de récents motifs de découragement, nous restons attaché à cette espérance qui nous paraît mieux qu'une rêverie, à cette opinion que la guerre doit être remplacée par la paix, comme l'état sauvage l'a été par le règne des codes.

Nous appelons l'attention du lecteur sur le chapitre 7^e de l'essai, chapitre très difficile à faire puisqu'il s'agissait de condenser en formules philosophiques des événements presque contemporains : cette partie de l'ouvrage est tout à fait réussie, et il y a profit à s'en pénétrer, pour dépasser l'horizon de la vie individuelle et pour se rendre compte des influences générales qui nous gouvernent tous malgré nous. En somme, l'ouvrage de M. d'Ussel est plein d'idées profondes, fines, perspicaces, telles qu'il est rare d'en rencontrer en aussi grand nombre dans un livre nouveau.

Ch. de POMAIROLS.

Revue des publications récentes de la Bourgogne ¹.

En Bourgogne, comme dans toutes les autres provinces, les académies locales sont respectées et fort utiles. Sans doute quelques-unes d'entre elles aiment à jouer à l'Académie française, et perdent en discours de réception ou en séances solennelles un temps précieux. Il arrive encore que certains académiciens, dans la naïve admiration de tout ce qui sort de leur plume, obtiennent l'insertion, dans les mémoires de leur compagnie, de prétendues découvertes archéologiques ou historiques qui datent d'un siècle, et surtout de majestueux alexandrins qu'ils auraient mieux fait de réserver pour leurs intimes ; mais ce ne sont là que des exceptions. La plupart de ces académies ont des revenus grâce auxquels elles instituent des concours, entreprennent des fouilles ou des restaurations, et surtout publient des mémoires, soit périodiques, soit intermittents, renfermant des notices pleines de faits nouveaux ou des études scientifiques et littéraires, qui seraient bien accueillies partout... même à Paris.

Les sociétés savantes sont assez nombreuses en Bourgogne. On en compte jusqu'à douze dans les départements qui composent notre ancienne province. Nous ne parlerons que pour mémoire de la plus célèbre, ou du moins de la plus ancienne de ces compagnies, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, fondée au siècle dernier. On dirait qu'elle se contente de la gloire d'avoir jadis couronné Rousseau, car depuis quelques années elle repose dans une majestueuse somnolence. Bien autrement active est la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, établie à Dijon en 1831. Elle a déjà publié neuf volumes in-quarto de mémoires, consacrés à la description des monuments dont la Bourgogne est remplie, à l'étude des mœurs locales, ou des faits oubliés de l'histoire provinciale. C'est une mine de précieux renseignements. Aussi bien la Commission des antiquités a-t-elle, plusieurs fois déjà, reçu des récompenses officielles, et les conseils de la ville et du département lui ont-ils, à diverses reprises, alloué des fonds pour continuer ses travaux.

Voici l'énumération des principaux travaux contenus dans le dernier volume publié : I. Il s'ouvre par le compte-rendu des séances rédigé avec esprit et vivacité par le secrétaire, M. d'Arbaumont. Ce compte-

1. En réponse à l'appel que nous avons adressé aux savants de province (*Rev. hist.*, XII. 391) pour obtenir l'envoi de leurs ouvrages et des informations sur leurs travaux, nous avons reçu de notre collaborateur M. P. Gaffarel le compte-rendu qu'on va lire. Bien qu'il dépasse un peu la place que nous pouvons réserver aux renseignements de ce genre, bien que nous préférions à des revues d'ensemble des comptes-rendus spéciaux et suivant de près les publications qui en sont l'objet, nous n'hésitons pas à publier le travail de notre correspondant pour montrer quelle importance nous attachons aux travaux de la province et combien nous serions heureux d'appeler plus souvent l'attention sur eux. (*It'd.*)

rendu sort absolument de la banalité ordinaire : ce n'est pas une sèche nomenclature d'ouvrages déposés, de cadeaux offerts ou de discussions souvent oiseuses. M. d'Arbaumont expose avec clarté, résume et conclut avec une urbanité de bon goût. Il est impossible de s'acquitter avec plus d'aisance d'une tâche parfois délicate. 2. Vient ensuite l'intéressante notice de M. Garnier, le savant archiviste, sur *Les deux premiers hôtels de ville de Dijon*. Le premier s'appela la maison aux singes. Il servit aux délibérations du conseil municipal de 1350 à 1500. Il fut ainsi nommé parce qu'un singe en pierre jouant avec une boule enchaînée surmontait la porte de la prison, que quatre singes en bois décoraient l'auditoire de justice, et que la cariatide supportant la poulie du principal puits représentait un homme à la torture accosté d'un singe, qui le tenait par une corde. On a encore prétendu que ce nom avait été donné à la maison commune des Dijonnais en souvenir de leur caractère moqueur. Le second hôtel de ville fut installé de 1500 à 1831 dans l'ancien palais du chancelier Rolin. Cet hôtel existe encore à l'heure actuelle, mais ses vastes salles qui, du temps de la Ligue et de la Fronde, furent le théâtre de tant de scènes tumultueuses, servent aujourd'hui de dépôt aux archives provinciales, et c'est dans l'ancien palais des ducs que la municipalité a transporté le siège de ses délibérations. 3. M. Foisset a décrit l'ancienne église des dominicains, dite des Jacobins de Dijon. Cette église, récemment détruite pour la construction des halles, était autrefois fort réputée dans la province. Trente-quatre confréries y avaient établi leur siège. Ce n'était que justice d'en conserver le souvenir. 4. Viennent ensuite une *Note sur le combat qui a précédé le siège d'Alisia*, par le colonel de Coynart, et 5. une étude sur un *Portulan inédit de la bibliothèque municipale de Dijon*, par Paul Gaffarel. Ce dernier travail a déjà été analysé dans la *Revue*. On doit à M. Marlot 6. une *Notice sur les pierres à bassin du Morvan*. Ce sont des rochers granitiques, dont la surface plane est creusée plus ou moins régulièrement d'une ou plusieurs caisses circulaires de dimensions diverses. On a retrouvé ces pierres creuses dans huit localités différentes du Morvan, et partout les paysans les entourent d'un respect religieux. Étaient-ce des autels de sacrifices, ou simplement des mortiers pour broyer les aliments, ou encore des auges ? on l'ignore : mais la superstition locale les a toujours respectées. 7. M. Clément Janin a décrit la maison Chissoret, une de ces vieilles maisons comme on en rencontre encore beaucoup à Dijon. 8. Le colonel de Ceynart a donné une *Note sur les hipposandales* ou appareils que les anciens mettaient sous les pieds de leurs chevaux. 9. Le fondateur et président de la société, M. Baudot, a composé un *Coup d'œil général sur l'inhumation et l'incinération chez les peuples de l'antiquité, suivi de la découverte d'une agglomération de sépultures gallo-romaines à Charnay*. La première partie de ce travail aurait peut-être gagné à être réduite, car elle ne présente aucun aperçu nouveau sur une question déjà bien étudiée, mais dans la seconde, où M. Baudot raconte ses fouilles, énumère, décrit et des-

sine les nombreux objets qu'il a découverts, il a fait œuvre d'archéologue. Plusieurs de ces objets sont fort curieux : ce sont des médailles, des fibules en bronze, divers vases et urnes funéraires remplis d'os calcinés, et surtout un beau vase à personnages, en terre rouge dite de Sances, et des coupes en verre, de couleur vert clair, avec des moulures figurant des courses de quadriges. Ce travail a été comme le testament de M. Baudot, car ce promoteur ardent des études archéologiques en Bourgogne vient de mourir (mars 1880).

Les deux derniers mémoires du volume ne sont pas les moins intéressants. Le premier a pour auteur M. Lory. Il est intitulé : *Étude sur l'établissement des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Dijon*. A propos de la découverte de pierres tombales dans le terrain de la place Saint-Pierre, M. Lory a refait l'histoire de cette commanderie. Il a retrouvé dans les archives le nom de trente commandeurs, et indiqué en résumé une foule d'actes les concernant. C'est en 1190 que les hospitaliers furent appelés à Dijon par le duc Hugues III, en reconnaissance des services qu'ils lui avaient rendus dans son voyage en terre sainte, et ils y restèrent jusqu'en 1790. Le frère dont on a retrouvé le tombeau se nommait Guyénot Demonjeu. Il mourut en 1498. Le dernier mémoire que nous ayons à signaler a été composé par MM. Rabut et Dufour. C'est une description inédite, d'après un manuscrit appartenant à la bibliothèque de l'université de Turin, des fêtes célébrées à Bruges en 1468 à l'occasion du mariage du duc Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, par Olivier de la Marche. Ce manuscrit diffère du § IV du livre II des mémoires d'Olivier de la Marche. On y trouve par exemple les dix louables histoires que le cortège nuptial rencontre dans les rues de Bruges, le récit des difficultés qu'éprouva la flotte anglaise pour aborder au port de l'Écluse, la réception à Dam, le défilé des colons étrangers, le nom des nobles qui servaient les chevaliers combattant au tournoi, et la longue requête adressée par la dame de l'île Célée au duc de Bourgogne pour lui demander d'autoriser le pas de l'arbre d'or, curieux spécimen de la littérature allégorique en usage dans ce genre de divertissement. On se demande comment Olivier de la Marche fut amené à rédiger pour la cour de Turin le récit de ces fêtes ; mais de bonnes relations existaient alors entre les ducs de Bourgogne et de Savoie, et c'est ce qui explique pourquoi le grand duc d'Occident ordonne d'envoyer à ses amis et alliés le récit de ces fêtes, qui eurent un grand retentissement. Peut-être encore Olivier de la Marche voulait-il se rendre agréable à un confrère savoisien. Quoi qu'il en soit, cette description inédite est fort curieuse, et les futurs éditeurs des mémoires d'Olivier de la Marche seront obligés d'y recourir.

La Société éduenne, fondée à Autun en 1836, est une des plus laborieuses de la province. Elle a déjà publié treize volumes de mémoires, et en outre un certain nombre d'ouvrages relatifs à l'Autunois ; par exemple *l'histoire de l'antique cité d'Autun*, par Edme Thomas (1846), *l'Essai historique sur Saint-Martin d'Autun* par Bulliot (1849) ; les *Dis-*

cours d'Émène, traduits et annotés par Laudriot et Richet (1854), la *Réforme et la Ligue dans l'Autunois* par H. Abord (1855), la *Vie de saint Bénigne* par l'abbé Bougaud (1859), le *Cartulaire de l'église d'Autun* par A. de Charmasse (1865), etc. Nous ne voulons appeler l'attention des lecteurs de la *Revue* que sur le dernier volume paru des mémoires (1879), et sur la plus récente publication archéologique, le *Cartulaire de l'évêché d'Autun* par M. A. de Charmasse (1880).

Ce cartulaire reproduit plusieurs manuscrits du xii^e au xiii^e siècle, conservés à la bibliothèque de l'évêché d'Autun. Il se divise en trois parties : la première est intitulée le cartulaire rouge, à cause de la reliure en basane rouge, qui renferme 216 chartes, de 1143 à 1295, réparties en huit groupes, à savoir : 7 privilèges apostoliques, dont 4 relatifs aux affaires générales de l'Église et 3 aux prérogatives particulières de l'église d'Autun, 69 chartes contenant les droits de l'évêque sur l'abbaye de Flavigny et les seigneuries de Saulieu, Thoisy et Touillon, 17 actes relatifs à la terre de Luconay-l'Évêque, 66 reprises de fiefs de terres mouvantes de l'évêché, 16 chartes sur la seigneurie de Saint-Denis du Vaux, 19 sur celle d'Issy-l'Évêque, 11 sur la châtellenie de Glenne, et enfin 11 pièces confirmatives du privilège de l'évêque d'Autun d'administrer l'archevêché de Lyon pendant la vacance du siège. Ces documents sont en général très inexacts : dates sans précision, formules abrégées ou omises, noms de personnes ou de témoins défigurés; M. de Charmasse a dû se livrer à un véritable travail de restitution. Heureusement il a pu contrôler le cartulaire rouge en recourant à 64 chartes originales conservées à l'évêché. Parmi ces chartes il en est une très importante émanant du Conseil de Régence institué par Philippe-Auguste en partant pour la terre sainte. La seconde partie est un choix de chartes du xi^e au xiii^e siècle. La troisième partie comprend deux fragments de pouillés de l'ancien diocèse, qui remontent au xi^e s., et un pouillé complet d'après un manuscrit rédigé vers 1350. Des tables chronologiques, géographiques et onomastiques rédigées avec soin, et des cartes sont données en appendice, et, de la sorte, se trouvent réunies toutes les garanties d'exactitude et toutes les facilités de recherches. C'est un travail d'érudition solide, qui fait le plus grand honneur à son auteur.

Quant aux mémoires de la Société éduenne pour 1879, en voici l'indication sommaire. Gabriel Dumay. *Une session des États-Généraux de Bourgogne à Autun en 1763*, curieuse étude d'administration provinciale, qui démontre que les procédés gouvernementaux n'ont guère varié depuis un siècle, et que la province était déjà exploitée par la capitale. Rossignol. *Les monnaies des Edues pendant et après la conquête des Gaules*. Bulliot. *Le peintre Adrien Guignet*. M. Bulliot, qui a réussi, à force de persévérance et de science, à démontrer l'identité de Bibracte et du Mont-Beuvray, a pour ainsi dire pris possession de cet antique oppidum. Chaque année il entreprend des fouilles sur divers points de la montagne, et peu à peu refait son histoire. C'est à sa chère société

édienne qu'il confie d'ordinaire le résultat de ses fructueuses recherches. Le volume que nous analysons ici comprend les fouilles exécutées sur le Champlain. Elles ont donné, comme les précédentes, une abondante moisson de découvertes archéologiques. Nous signalerons encore les *Origines du régime municipal à Autun* par M. de Charmasse, l'*Épigraphie autunoise* (moyen âge et temps modernes) par M. de Fontenay, le *Testament de Pierre Rollin* par M. Doret, et surtout le *Château de Riveau et la citadelle d'Autun au XV^e siècle* par M. Étienne Picard. M. Picard, dont les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà quelques travaux, est un chercheur infatigable et heureux. Du château de Riveau, dont la position stratégique avait été reconnue par les Romains, et utilisée par les ducs de Bourgogne de la première et de la seconde race, il ne reste aujourd'hui qu'une tour dans l'enclos des dames cloîtrées de la Visitation. A l'aide de seize comptes du receveur Jehan Pucelle (1421-1437) et de trois comptes de son successeur G. Charvot (1438-1440), précieux documents par lui retrouvés dans les archives de la Côte-d'Or, M. Picard a essayé de reconstituer l'ensemble de cette citadelle. C'était une forteresse triangulaire, à quintuple enceinte, défendue par des bastions, renfermant des cachots, des oubliettes et des magasins. Elle servait en effet à la fois de citadelle et de prison. Du haut de ses tours et derrière ses remparts bien gardés, les officiers des ducs dominaient le pays, et soutenaient l'autorité de leurs maîtres, tantôt contre les routiers ou écorcheurs, tantôt contre la population de la ville. Dans le récit des luttes de l'époque, Riveau joue toujours un rôle important. La description de cette citadelle, véritable spécimen de l'architecture militaire au xv^e siècle, et qui fut détruite de 1595 à 1602, est donc un document utile pour l'histoire de l'Autunois.

La Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, récemment reconstituée, publie également chaque année un volume de mémoires, pour la plupart historiques. A l'exception d'une étude de M. Pierre Ponnelle sur le grand poète finlandais Louis Runeberg, l'auteur du Vart Laud, la Marseillaise scandinave, les autres travaux contenus dans le volume publié en 1878 traitent en effet des sujets historiques ou archéologiques. En voici l'énumération : Foisset. *L'autel de la duchesse Mathilde à Notre-Dame de Beaune*. — Carlot. *Quelques généralités sur les voies de terre de la France, et description sommaire des routes situées dans l'arrondissement de Beaune*. Bigorne. *La musique à Notre-Dame de Beaune*, travail intéressant et neuf, mais un peu spécial. Beauvois. *Origines et fondation du plus ancien évêché du Nouveau-Monde*. Cet évêché est celui de Gardhs en Groënland. Il fut fondé en 986, et on connaît la plupart de ses titulaires jusqu'en 1537. A partir de cette époque, les communications furent si bien interrompues entre l'Europe et le Groënland que Frédéric III, roi de Danemark, appelait ce pays sa pierre philosophale, parce qu'on le cherchait toujours. En 1711 l'évêque de Drontheim le confondait avec le Canada, d'autres avec le Spitzberg. Ce fut seulement en 1725 que le prêtre nor-

végien Hans Eggède devint comme le second fondateur de la colonie en attirant de nouveau l'attention de ses compatriotes sur le Groënland. M. Beauvois, qui s'est fait une spécialité par ses études anté-colombiennes, a, dans un savant mémoire sur l'évêché de Gardis, épuisé la question. Nous ne saurions faire un meilleur éloge de cet excellent travail. Citons encore dans les mémoires de l'académie de Beaune une *Notice historique et descriptive sur Bessey en Chaume*, par l'abbé Bavard, C'est le village le plus élevé de la Bourgogne. Il se trouve dans le canton de Bligny-sur-Ouche, arrondissement de Beaune. M. Carlet a composé une *Étude sur l'origine de l'ogive et le style architectural des églises bourguignonnes du moyen âge classées parmi les monuments historiques*, qui ne présente aucun aperçu nouveau, mais contient l'utile énumération de ces édifices. MM. Creuzvaux et Bigarne ont étudié les monuments mégalithiques situés dans les cantons de Liernais et de Saulieu. Ces monuments, dont quelques-uns avaient échappé aux savantes investigations de la commission des Gaules, sont le menhir de Pierre-Pointe, encore debout, la pierre Sarrazine, ainsi nommée à cause du séjour des Sarrazins en Bourgogne, menhir abattu par les chrétiens et brisé à son extrémité, la Pierre Folle, autre menhir également renversé, la Chaire du Druide et le Four des Fées, centre mystique de toutes les légendes de la contrée. Le volume se termine par l'utile publication, entreprise par M. l'abbé Boudrot, du *Martyrologe de l'insigne collégiale Notre-Dame de Beaune*. Le mot obituaire serait peut-être mieux choisi, puisque le manuscrit de Beaune publié par M. l'abbé Boudrot n'est qu'un registre sur lequel étaient inscrits les bienfaiteurs de l'église avec mention de leurs libéralités et indication des prières particulières auxquelles ils avaient droit.

Nous aurions voulu continuer cet examen et parler des divers volumes de mémoires publiés par les autres académies ou sociétés savantes de la province, celles qui ont leur siège à Avallon, Auxerre, Bourg, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Nantua, Semur et Sens; mais nous craignons d'encourir le reproche de monotonie et nous préférons terminer cette rapide revue en signalant à nos lecteurs quelques-uns des travaux les plus intéressants publiés en Bourgogne en dehors des sociétés savantes.

M. Clément Janin est un des travailleurs les plus infatigables de la province. Plein d'esprit et de verve railleuse, véritable compatriote de Piron et de La Monnoye, il aime dans l'histoire les anecdotes plaisantes et les traits de mœurs. C'est un historien satirique. Ses *Sobriquets des villes et villages de la Côte-d'Or* ont eu un grand succès en Bourgogne. Deux éditions ont été rapidement enlevées, et ce ne sont pas des éditions de complaisance. Les sobriquets ont toujours été en grand honneur dans le pays des Bourguignons salés. Ils servaient à désigner les diverses paroisses aux fêtes villageoises, et les rhapsodes de clocher, à la façon des héros d'Homère, se provoquaient à la lutte par des moqueries et des injures. Ces grandes querelles de jadis sont maintenant oubliées, mais, sous leur forme légère et parfois grossière,

il n'en est pas moins vrai que les sobriquets touchent à l'histoire, aux mœurs, à l'esprit et à la langue du pays. De ces sobriquets les uns sont très anciens et difficiles à expliquer, les autres sont ironiques; ainsi les gens de Peringey sont surnommés les mignots ou jolis garçons, à cause d'une léproserie fameuse établie sur leur territoire; ceux de Pichanges les imbéciles, à cause des eaux glaciales de leur ruisseau du Bué, qui provoquent l'idiotisme; ceux de Perrigny-lès-Dijon les renouillis ou grenouillards, à cause de la mauvaise qualité du vin de leur terroir; ceux de Perrigny-sur-l'Ognon les antiquaires, parce qu'ils prirent en 1845 pour un malfaiteur dangereux un archéologue qui s'était avisé de pratiquer des fouilles sur leur territoire. Parfois encore les sobriquets ont une valeur historique. Les larrons de Saint-Mesmin sont ainsi nommés à cause du séjour de Mandrin, les huguenots de Marcilly-sur-Tille ou de Thivanche-le-Haut, parce que ce fut sur leur territoire que se réunirent les premiers protestants de Bourgogne, les culs-blancs d'Oigny à cause des Génovéfains établis dans la commune en 1647 et toujours en procès avec les habitants; les chiens de Talant à cause de la ceinture de murailles, flanquée de trente-deux tours, qui enfermait les Talentais comme des chiens dans leur niche, les terrillons ou ouvriers mercenaires de Gresigny; les gueulars de Saint-Thibaut parce qu'ils poussaient des cris lors du pèlerinage à leur église, si célèbre au moyen âge; les sorciers de Malain et de Thorey-sous-Charny, à cause des nombreux procès de sorcellerie dirigés contre eux, etc. Cette étude des sobriquets présente donc un réel intérêt philologique et historique, et il serait à désirer que l'exemple donné par M. Clément Janin pour le département de la Côte-d'Or fût suivi dans le reste de la France.

Au même ordre d'idées se rattachent les *Cris de Dijon* et les *Petits arbres* par le même auteur. On trouve peu de documents dans le premier de ces ouvrages, et la tradition y tient plus de place que les parchemins; mais, ainsi que l'écrit M. Clément Janin, « ces pages s'adressent aux ennemis nés des in-folio, à ces joyeux esprits charmés d'un sourire, et qui aiment à trouver un peu de gaieté bruyante dans les livres qu'ils parcourent. » Quant aux Petits Arbres, on nommait ainsi une promenade récemment enlevée par les ordres de la municipalité dijonnaise, et sous les ombrages de laquelle plusieurs générations assistèrent aux fêtes officielles données en l'honneur de nos divers gouvernements.

Les Pestes en Bourgogne de 1349 à 1636, par M. Clément Janin, démontrent que la peste était pour ainsi dire en permanence dans la province. Il est vrai que les épidémies qualifiées de pestes par les annalistes ne méritaient pas toutes cette appellation, mais elles produisaient une égale épouvante. Pour les combattre on usait de singuliers moyens: tantôt on sonnait les cloches trois jours de suite, sans discontinuer; tantôt, comme en 1544, on ordonnait aux malades de porter des bonnets jaunes et des bonnets noirs, et aux femmes « des

gorgios jaunes », ou bien, comme en 1595, on enjoignait « d'assaisonner les viandes avec des sauces aigrettes qui incitent les grosses humeurs et résistent à la pourriture ». Grands seigneurs, magistrats et riches bourgeois n'hésitaient pas à mettre à l'abri leur précieuse personne en émigrant au loin, mais le bas clergé et la petite bourgeoisie étaient décimés. Citons parmi eux le prêtre Pierre Jaulpy de Chaumont, qui fut le Belzunce de la peste de 1633, et André Savery de Châtillon, que ses compatriotes exemptèrent de toutes charges en témoignage de reconnaissance pour son admirable conduite dans la peste de 1597. Le livre de M. C. Janin est puisé aux bonnes sources; c'est-à-dire aux documents inédits et aux archives locales; on lui reprochera peut-être un peu de monotonie, mais elle était inhérente au sujet. C'est une fort utile contribution à l'histoire provinciale.

Nous en dirons autant de sa *Notice sur la communauté israélite de Dijon*. Depuis fort longtemps les Juifs sont établis à Dijon. On a retrouvé en 1803, en 1806 et en 1850 des tombes israélites qui datent du premier siècle de l'ère chrétienne. Il est vrai que la charte communale de Dijon, en 1187, ne les mentionne pas, mais ils figurent dans un acte de 1196. Tantôt persécutés, tantôt riches et triomphants, ils ont partagé le sort de leurs coreligionnaires dans le reste de la France. A Dijon on se méfiait d'eux. Une décision de 1717 leur interdisait de venir trafiquer. « Je vous prie de tenir la main à l'exécution de cette décision, et ne point souffrir ny permettre en aucune manière que les marchands juifs entrent dans votre ville et y acheptent aucunes hardes ou marchandises, soit pendant vos foires ou autrement. » En 1791 ils obtinrent la permission de revenir, et, depuis cette époque, leurs progrès ont été continus. L'humble synagogue, qu'on leur avait concédée en 1803, est devenue un temple magnifique, inauguré avec solennité en 1879. Leur nombre s'accroît de jour en jour, surtout depuis l'émigration alsacienne. Dijon en un mot est une de leurs « terres de promesse ».

M. Lory est un travailleur aussi infatigable que M. Clément Janin. Nous nous contenterons de citer quelques-uns de ses mémoires: *Les Chevaliers de l'arquebuse de Dijon*, *l'histoire d'Is-sur-Tille*, *Notice biographique sur Victor Chapluet*, *le Panthéon dijonnais*, *les Obsèques de Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, d'après un ms. du x^e siècle existant aux archives départementales, etc. Nous ne voulons appeler l'attention que sur les *Fouilles de Velay* et *Une page de l'histoire municipale dijonnaise*. Le territoire de Velay appartient à la commune de Beneuvre, près de Recey-sur-Ourche dans la Côte-d'Or. Ce fut jadis, à l'époque gauloise, et surtout pendant la période gallo-romaine, un centre de population fort important. Le nom de Velay, considéré comme synonyme de villa, se transmet dans le pays, de génération en génération, pour rappeler non pas un lieu dit, mais la cité antique. En effet, on a trouvé à Velay et dans les terrains voisins les ruines de plusieurs habitations, des tronçons de colonnes, des statues mutilées, de nombreuses

medailles, et des débris de poteries ou d'objets en fer et en bronze. La commission des antiquités de la Côte-d'Or, frappée de l'importance de ces ruines, ordonna des fouilles et chargea MM. Lory et de Coynart de les diriger. Elles donnèrent des résultats inattendus. On mit à jour, à des distances assez éloignées les unes des autres, douze *cellae*, appartenant à des constructions différentes. Les murs étaient couverts à l'intérieur d'enduits, formés de tuileaux pulvérisés et mêlés avec de la chaux, dont la surface était colorée. En outre on a rencontré des débris d'architecture, des bijoux, des armes, 105 médailles gauloises ou romaines, des instruments et des outils, qui démontrent qu'à Velay a vécu une population assez nombreuse pour y attirer des ouvriers de différents corps de métiers. Le rapport dans lequel M. Lory a consigné le résultat de ces fouilles est un véritable modèle d'exposition simple et lucide.

Le second ouvrage de M. Lory, *Une page de l'histoire municipale dijonnaise*, est le récit de la lutte engagée en 1749 par le corps des échevins contre le premier président du parlement de Bourgogne, Claude Fyot, marquis de La Marche. Ce dernier possédait à Montmusard, tout près de Dijon, un magnifique domaine. Il voulut faire construire au milieu du parc une maison de plaisance digne de sa grande fortune et de sa position. Or la terre de Montmusard était un franc-allou, libre de cens et de redevances, mais c'était un bien de roture soumis à la seigneurie et justice de la ville de Dijon. Le premier président voulut faire disparaître cette dépendance et convertir son franc-allou roturier en franc-allou noble. Il demanda donc au vicomte majeur et aux échevins l'érection en fief de Montmusard avec attribution de justice. C'était vouloir créer presque aux portes de la ville une autorité indépendante de la commune. Les échevins refusèrent. Aussitôt mémoires et contre-mémoires, décisions contradictoires, intrigues de tout genre! L'échevin Guyton et le syndic Joly se compromettent par leurs complaisances, le maire Burteur par sa faiblesse; au contraire les échevins Genot et Navier défendent avec tant d'obstination les droits de la ville qu'ils sont exilés; mais Dijon les récompensa de leur dévouement en les honorant de son estime, et pendant longtemps leur mémoire fut chère à leurs concitoyens. La question fut enfin tranchée, après dix-sept mois de troubles, par l'abandon que fit de sa demande le premier président. M. Lory a suivi dans tous ses détails cette affaire compliquée; et ce qui donne à son livre un véritable intérêt, c'est qu'il semble avoir épousé la querelle de ses ancêtres, et qu'il expose avec autant de véhémence que l'aurait fait un contemporain du marquis de La Marche et du maire Burteur les intrigues parfois misérables auxquelles donna naissance ce curieux procès. De pareilles études ont à la fois leur charme et leur utilité: elles amusent en effet par la variété des détails, et elles instruisent parce qu'elles font revivre ces mœurs provinciales d'il y a un siècle, qui ressemblent si peu aux nôtres. On ne saurait trop les encourager. Grâce aux travaux de ce genre sera

quelque jour écrite cette véritable *Histoire des Français* dont nous ne possédons encore que des fragments.

Parmi les utiles travaux récemment publiés en Bourgogne, il nous faut encore signaler le *Congrès de Châtillon* par M. Lapérouse. On sait en quelles circonstances se réunit ce congrès. La France était envahie, l'épuisement était général. La paix s'imposait comme une nécessité. Les souverains alliés consentirent à en discuter les conditions, et choisirent Châtillon-sur-Seine comme résidence du congrès. Cette concession n'était qu'une feinte de leur part : ils ne cherchaient qu'à gagner du temps. Les récents mémoires de Metternich l'ont prouvé. Napoléon n'avait accepté ces conférences que très à contre-cœur. Les représentants des divers souverains se réunirent néanmoins à Châtillon, et les conférences commencèrent. On en sait le résultat. elles n'aboutirent point et ne pouvaient pas aboutir à cause des exigences croissantes des alliés et de la patriotique obstination de l'empereur. Il y avait un intérêt réel à reprendre jour par jour le récit de ces séances agitées. C'est ce qu'a fait M. Lapérouse, et il y a joint de nombreux détails, qui ne pouvaient entrer dans l'histoire générale, mais qui intéressaient les Châtillonnais, car ils sont transmis par une tradition qui s'efface de jour en jour. Ainsi rien de plus intéressant que le récit de la terreur éprouvée par les alliés après la bataille de Montereau. C'était une vraie déroute. Les régiments désorganisés repassaient en désordre par Châtillon. Trains d'artillerie, bagages, trainards, traversaient la ville au galop. L'empereur d'Autriche s'enfuit précipitamment jusqu'à Dijon. Les habitants ne cachaient pas leur joie. Ils couraient déjà sur les ennemis et capturaient leurs convois d'approvisionnement : mais ce ne fut qu'un court instant de répit. Bientôt on apprit de mauvaises nouvelles, le typhus fit son apparition, et le pays fut de nouveau occupé.

L'Histoire de Vic-sous-Thil, de la collégiale et du château de Thil, par M. Prudhon, est au contraire un ouvrage exclusivement local, et qui ne se rattache que très indirectement à l'histoire générale. De fait la petite ville de Vic-sous-Thil, dans la vallée du Serein, canton de Précy-sous-Thil, arrondissement de Semur, bien qu'elle existât dès l'époque mérovingienne, n'a jamais joué qu'un rôle insignifiant. Des différentes maisons seigneuriales qui l'ont tour à tour possédée, une seule, la maison de Thil, est connue dans l'histoire de la province, à cause de Jean de Thil qui fut connétable de Bourgogne en 1347. M. Prudhon a pourtant consacré à ce village minuscule un gros volume. Il est vrai que rien n'a été oublié, ni la géologie, ni la description des lieux, ni les productions du sol, ni même le nom des habitants. Nous aurions pourtant mauvaise grâce à ne pas reconnaître que cet ouvrage a été composé avec grand soin, qu'on y rencontre des documents originaux, et même un curieux chapitre sur la valeur comparative des objets. Nous ne doutons pas que M. Prudhon, sur un sujet un peu plus vaste, n'eût réussi à composer un livre également sérieux et utile à consulter.

C'est par les productions beaunoises que nous terminerons cette

rapide revue. On a fait aux Beaunois, depuis Piron, une réputation non méritée de sottise. Le sobriquet des ânes de Beaune est légendaire dans la province. A la fin du dernier siècle, Chevignard de la Palue avait déjà protesté contre cette appellation, et publié coup sur coup deux opuscules pour démontrer que ce sobriquet injurieux était plutôt un titre d'honneur pour ses compatriotes. Il paraît qu'au xiii^e siècle une famille beunoise, les Lasne, fabriquait des étoffes dont la réputation s'étendit dans la France entière. Ils continuèrent leur fructueuse profession pendant plusieurs générations et finirent par adopter des armes parlantes. La famille Lasne s'éteignit, mais le nom resta et devint un sobriquet, car un ridicule est vite adopté, et d'ailleurs, comme les ânes sont nécessaires dans un pays de vignes, ils devinrent vite compatriotes des Beaunois. Les deux opuscules de Chevignard de la Palue étaient devenus introuvables. M. de Mortille les a reimprimés avec luxe. Ils sont intitulés : *Les ânes de Beaune, historiettes très plaisantes avec leur explication, et les frères Lasne, anciens commerçants à Beaune, origine des plaisanteries faussement imaginées sur le compte des citoyens de cette ville.*

M. de Mortille a encore donné tout récemment une édition de luxe du célèbre *Roman de Gerard de Roussillon, duc de Bourgogne et d'Aquitaine*, d'après un manuscrit de l'Hôtel-Dieu de Beaune. Il est peu de personnages aussi énigmatiques que ce grand seigneur, semi-légendaire, semi-historique, rival de Charles le Chauve, vainqueur dans douze batailles, fondateur de douze monastères, et réduit à se faire valet de charbonnier. Le dernier mot sur son compte semble avoir été dit, ici même, par M. A. Longnon (*Revue historique*, nov. 1878). Son identité avec Girard, régent du royaume de Provence, ne peut être contestée. En dépit de ses malheurs immérités, peut-être même à cause de ces malheurs, de nombreuses cantilènes furent composés en son honneur dans le bassin du Rhône. Les chansons de geste s'emparèrent de son nom et le vengèrent de l'oubli de l'histoire. En Bourgogne il eut une grande popularité, surtout à la cour des ducs d'Occident, heureux de voir qu'un de leurs prédécesseurs avait tenu tête aux rois de France. Philippe le Bon fit exécuter plusieurs copies de ce roman. L'une d'entre elles fut composée pour le compte de Martin Besançon, châtelain, c'est-à-dire receveur de l'Hôtel-Dieu de Beaune. C'est une traduction française par Jean Wauquelin, secrétaire particulier du duc Philippe, de l'original latin perdu. M. de Mortille a reproduit cette copie non pas textuellement, mais en coupant les phrases, en résolvant les abréviations et la ponctuation. Nous aurions préféré une copie à une restauration : nous devons néanmoins rendre hommage à ce travail sérieux et consciencieux.

Nous signalerons encore, comme réimpression curieuse, le *Discours de la prise des villes et chasteau de Beaune par monsieur le mareschal de Byron*. La prise de Beaune en 1595 fut un événement de grande importance. Beaune était la citadelle de la Ligue en Bourgogne, et le princi-

pal appui de Mayenne, mais les Beaunois, exaspérés par les exactions de Montmoyen, gouverneur du château, et par l'incendie de leurs faubourgs, étaient restés royalistes. Ils complotèrent l'expulsion de leurs oppresseurs. Au jour fixé, le maire Jean Belin descend dans la rue avec l'écharpe blanche, l'épée nue au poing, criant vive le roi ! Les bourgeois se joignant à lui s'emparent du château, puis de la ville. Aussitôt Chalou, Nuits, Dijon et Autun font leur soumission. « J'ai présentement eu avis de ma ville de Beaune, écrivait Henri IV à Duplessis-Mornay... J'espère que ce premier succès sera suivi d'autres plus grands en mon pays de Bourgogne. » Ce fut en effet comme le coup de grâce porté à la Ligue dans la province. L'auteur de la relation est anonyme. On ne sait s'il s'appelait Jean Deslandes ou Pierre de la More. En tout cas ce fut un témoin oculaire, car son ouvrage présente un caractère de vérité indéniable. Les descriptions sont colorées, le récit des combats animé, les réflexions marquées au coin du bon sens. Les Beaunois ont eu raison de remettre en lumière cet opuscule oublié.

M. Ernest André a publié une très intéressante *Notice sur les billets de confiance du département de la Côte-d'Or émis pendant la période révolutionnaire en 1791 et 1792*. On sait que la Constituante n'avait d'abord émis que des assignats de cinquante livres. Comme la monnaie divisionnaire manquait, les municipalités, pour subvenir à des besoins réels et pour éviter l'agiotage, établirent des caisses particulières, où l'on échangea les assignats contre de petites coupures, dont les porteurs pouvaient exiger le remboursement. Ces billets de confiance, ainsi qu'on les nomma, ressemblent à ces billets de siège qui furent créés dans quelques villes lors de la guerre de 1870. Ils rendirent des services signalés, mais on en abusa. Aussi la Législative les abolit, et prononça leur suppression définitive le 8 novembre 1792. Les villes de la Côte-d'Or qui é mirent des billets de confiance sont Dijon, Nuits, Beaune, Saint-Jean-de-Losne et Châtillon-sur-Seine. Ils sont imprimés en caractères mobiles et sur papier de couleurs diverses. Ils n'ont aucune valeur artistique. M. André a reproduit en fac-similé les plus curieux d'entre eux. Il serait à souhaiter qu'un travail analogue fût entrepris dans d'autres départements, mais nous ne connaissons que le mémoire de M. Bazot pour la Somme, celui de M. Robert pour Cambrai, et celui de M. Roman pour le Dauphiné. Toute cette partie de la numismatique française est à peu près inconnue.

En résumé, ce ne sont pas les travailleurs qui manquent en Bourgogne. Archéologues, historiens, numismates, artistes, la province ne ment pas à sa vieille réputation. Or nous n'avons effleuré qu'une partie de notre sujet, et nous sommes persuadé que dans la France presque tout entière la vie intellectuelle est aussi vivace et la production historique aussi féconde. La *Revue* rendrait un véritable service aux études historiques en présentant les uns aux autres ces travailleurs qui ne se connaissent pas, et en démontrant à l'étranger qu'on sait chercher, trouver et composer autre part qu'à Paris.

Paul GAFFAREL.

I manoscritti italiani della Biblioteca nazionale di Firenze, descritti da una società di studiosi sotto la direzione del prof. Adolfo BARTOLI. Firenze, Carnesecchi, 1879-80. In-8°. Tomo I, fasc. 1-3.

La bibliothèque nationale de Florence, formée des trois bibliothèques *Magliabechiana*, *Palatina* et *Riccardiana*, possède plus de 47,000 mss. italiens, dont les seuls catalogues imprimés sont des catalogues partiels : l'un est celui des mss. de la *Riccardiana* par Lami (Livourne, 1756) ; l'autre, dressé par Palermo, ne comprend que quelques mss. palatins (Florence, 1853-1868, 3 vol.). Quant aux catalogues mss. qui servent journellement à la bibliothèque, ils sont très sommaires, souvent insuffisants, et ne peuvent servir qu'à ceux qui vont consulter les mss. sur place. M. le professeur Bartoli a donc eu une excellente idée en entreprenant avec d'autres érudits la description et l'analyse complète, exacte et détaillée de ces mss. Nous ne voudrions pas, en nous servant du mot « description », induire le public en erreur ; disons tout de suite que le travail de M. B. et de ses collaborateurs, étant conçu dans un intérêt plutôt littéraire que bibliographique, ne donne pas la description individuelle de chaque ms. et ne dépouille pas leur contenu ms. par ms. ; il se divise en deux grandes séries : poésie et prose, et il range dans ces séries le contenu de tous les mss., après les avoir dépouillés depuis le premier jusqu'au dernier. Cette classification peut plaire aux uns et déplaire aux autres : l'essentiel est que les savants sachent ce que renferme cette grande et précieuse collection de mss. en partie inexplorée, et qu'ils possèdent l'indication exacte de la place où chaque chose se trouve ; or, la publication de M. B. pourvoit à ce besoin de la façon la plus méritoire. Ajoutons que l'individualité des mss. n'est pas entièrement perdue, puisque chacun d'eux est l'objet d'une courte notice paléographique et que le travail se termine par une table générale de tous les mss. des deux séries, laquelle rapproche par des renvois les parties de ces mss. qui contiennent à la fois de la poésie et de la prose, ce qui permet d'en retablir l'ensemble et l'unité.

La publication de M. B. commence par la poésie. Les trois premiers fascicules que nous avons sous les yeux contiennent le dépouillement de 55 mss. (parmi lesquels 20 mss. de Dante) et s'occupent de plusieurs centaines de poésies. Ils nous indiquent le commencement et la fin de chacune, son titre et le nom de l'auteur, quand on le connaît : à ces renseignements s'ajoutent assez souvent des extraits étendus, ainsi que la reproduction des choses qui semblent présenter une certaine utilité ou une certaine importance. Les renseignements bibliographiques sont rares ; en principe, les auteurs s'en sont abstenus ; ils ne se sont pas interdit toutefois ceux qui leur ont paru absolument indispensables. La précision de la méthode rigoureusement appliquée à tous les mss. décrits, à toutes les œuvres dont il est question, ainsi qu'une disposition typographique excellente, rendent les recherches faciles. On aurait

peut-être pu ménager davantage la place et déployer moins de luxe d'impression ; on aurait évité ainsi d'augmenter plus que de raison l'étendue et le prix d'un ouvrage qui est déjà par lui-même volumineux et coûteux¹. Le texte est accompagné de quelques photographies, qui reproduisent surtout des miniatures et sont assez bien venues ; mais en présence des progrès de cet art et des merveilleux recueils paléographiques obtenus en France, en Allemagne et en Angleterre au moyen de l'héliotypie et de la photolithographie, ces photographies nous paraissent tout à fait insuffisantes et bien éloignées de leur but.

Il ne nous a pas paru hors de propos d'annoncer dans une revue historique cet ouvrage bibliographique, qui ne s'occupe encore que de poésies, parce que ces poésies peuvent être assez souvent des documents historiques. On sait, en effet, combien la littérature italienne compte de poésies politiques, que de fois elles expriment l'opinion publique du temps et sont le commentaire des événements. Il n'est pas à propos ici de donner des exemples ; il suffira de rappeler les articles consciencieux et savants d'Alessandro d'Ancona sur *La politique dans la poésie au XIII^e et au XIV^e s.* (*Nuova Antologia*, an. 1867) pour avoir une idée de l'importance historique de pareilles compositions, leur valeur littéraire fût-elle insignifiante ou nulle.

Nous signalerons à ce point de vue dans les trois fascicules en question les poésies suivantes. P. 2, un sonnet anonyme, adressé en 1523 au pape Clément VII, pour faire venir à Florence les ossements de Dante ; sonnet qui est comme le corollaire de la célèbre supplique présentée à Léon X quatre ans avant en vue du même but par l'académie de Florence². P. 62, un sonnet avec *codu*, qui décrit une naumachie donnée sur l'Arno le 25 juillet 1617 par le grand-duc Cosme II. P. 68 et suiv., un poème en tercets, *Anima peregrina*, composé par fra Tommaso Sarti entre 1502 et 1512, et dédié à Piero Soderini, gonfalonier perpétuel de la république de Florence. Ce poème, dans les chapitres 10-13 du livre II, fait parler Savonarole et raconte sa vie et son martyre ; dans d'autres chapitres il est question de Pierre de Médicis et du duc de Valentinois. P. 132, une satire d'André Lori, de la fin du XVI^e s., contre la république de Gènes, inconnue aux bibliographes. P. 157, un éloge de la mort, orné d'une miniature représentant la légende de saint Macaire et des trois vifs et des trois morts, poème intéressant pour l'histoire littéraire et artistique de la danse macabre en Italie, d'autant plus que cette miniature, qui est fort belle, ressemble à la fresque attribuée à Andrea Orcagna qui se trouve dans le *campo santo* de Pise et à laquelle elle est certainement antérieure. Nous insisterons davantage sur la poésie imprimée en entier p. 57-61 ; c'est une satire fort inté-

1. Abonnement pour 12 livraisons, 48 fr. Une livraison séparée, 5 fr.

2. Voy. Pelli, *Memorie di Dante Alighieri* (Firenze, 1823) p. 149. L'original de cette supplique, qui porte entre autres la signature autographe de Michel-Ange, se conserve dans les archives d'état à Florence.

rossante, connue mais encore inédite, du chanoine Lorenzo Panciatichi sur le conclave long et animé tenu après la mort de Clément IX (Ros-pigliosi) et qui se termina par l'élection de Clément X (Altieri). Cette satire, qui a pour titre « *Esclusione di san Pietro nella sede vacante di Clemente IX* », n'est pas seulement une belle poésie, elle a encore une véritable importance historique en ce qu'elle nous initie à toutes les intrigues et à tous les scandales du sacré collège et de l'élection pontificale. Rappelons que Panciatichi lui-même en parle dans plusieurs lettres écrites de Rome aux mois de mars et de mai 1570 à Antonio Magliabecchi ¹, et feint de ne pas en être l'auteur, peut-être pour s'épargner des ennuis : mais plusieurs phrases de ces lettres trahissent l'amour-propre d'auteur. Il la qualifie de « *satira bella e miracolosa* » ; il dit qu'on y trouve « *bella invenzione, gran facilità, salì ingegnosi* » ; et tout en l'appelant en un endroit « *empia anzi che no* », il ne lui déplaît pas d'en être cru l'auteur. Il prend plaisir à dire qu'elle a eu un grand succès à Rome et presse son ami Magliabecchi de lui dire si elle a reçu un aussi bon accueil à Florence. Panciatichi ne paraît pas l'avoir composée à lui tout seul. Dans une lettre il enregistre le bruit d'après lequel Salvator Rosa y aurait mis la main ; dans une autre, il dit qu'elle est l'œuvre de trois auteurs. Et ce qui prouve que cette dernière assertion est véritable, c'est le titre qu'elle porte dans le ms. d'où M. B. l'a tirée et où on la présente comme composée par Panciatichi, Raphael Fabretti et le comte Jules Montevocchi.

Nous avons plaisir à constater que dans cette publication M. B., professeur à l'Institut supérieur de Florence, a eu pour collaborateurs plusieurs élèves distingués de cet établissement et que le conseil qui le dirige l'a prise sous son patronage. Cela prouve que l'on travaille sérieusement à l'université de Florence et que la direction des études est rigoureusement scientifique et fait bien augurer de l'avenir.

Cesare PAOLI.

Zur Geschichte der Philologie und zur römischen Litteratur.

Vier Abhandlungen von Hermann HAGEN ord. Prof. an der Universität Bern. Berlin, Calvary, 1879, in-8°, x et 347 p.

Des quatre programmes de l'université de Berne que M. Hagen a réimprimés et recueillis en ce volume : Pierre Daniel d'Orléans, juriconsulte et philologue ; Jacques Bongars ; *de aliquot anthologiae carminibus et de tractatu aliquo Bernensi de philantia disputatio* ; *de Oribasii versione Latina Bernensi commentatio*, il en est un, la biographie de Bongars, qui se rapporte plus particulièrement à l'histoire de France au xvi^e siècle. On sait que Bongars fut un des agents diplomatiques les

1. *Scritti vari di L. Panciatichi*, éd. G. Guasti. Firenze, Lemonnier, 1856, Voy. les lettres 28-33 et préf. 40-81.

plus employés du roi de Navarre. M. Hagen s'est servi des manuscrits de Bongars qui sont en partie à Berne et en partie à Paris pour composer une biographie beaucoup plus exacte et plus détaillée que ce qu'on avait jusqu'ici. Il n'entrait pas dans son plan d'entrer dans tout le détail des négociations. M. Hagen a insisté surtout sur les travaux de Bongars dans le domaine de l'érudition ; il n'a pas négligé pourtant l'homme politique et le diplomate. Il publie en appendice diverses pièces inédites, un journal du voyage de Bongars de Vienne à Constantinople en 1585, un pamphlet contre le général allemand Fabien de Dohna qui avait voulu se justifier aux dépens de ses alliés français de la défaite qu'il avait subie près de Chartres en 1587, des lettres écrites de 1601 à 1611 par Zingelsheim, ami particulier de Bongars, et où il est question des affaires de l'Allemagne.

Das Perikleische Zeitalter. Darstellung und Forschungen von Ad. Schmidt. Zweiter Band. Forschungen über die Hauptgrundlagen der Ueberlieferung. Iéna, 1879 et 380, x p. in-8°.

L'auteur, qui dans un premier volume (voyez *Rev. hist.*, VIII, 168) a établi que Stesimbrotos était une source précieuse pour la connaissance du siècle de Périclès, cherche à démontrer dans ce second que, formant la base des écrits de Plutarque, il est de fait la source principale de tout ce que nous savons du siècle de Périclès. Il poursuit sa trace chez d'autres écrivains grecs et c'est ainsi que tout ce volume devient, à proprement parler, une monographie sur Stesimbrotos. Résumons brièvement le contenu de ce volume.

M. Schmidt recherche tout d'abord les fragments authentiques de son historien, c'est-à-dire les rapports qui lui sont expressément attribués par les auteurs qui les reproduisent (p. 2-41) ; il y en a 13. Puis, comme il a été principalement utilisé par Plutarque et que c'est chez ce dernier que nous pouvons apprendre à connaître l'œuvre de Stesimbrotos, il importe à M. Schmidt de se rendre compte des procédés suivis par Plutarque, de sa façon de citer, d'arriver à quelque lumière sur l'ordre chronologique de ses écrits, particulièrement de ses biographies. Pour ce qui concerne la façon dont Plutarque utilise et cite ses sources, M. Schmidt admet qu'il s'en tient de prédilection aux sources originales et en particulier aux biographies, mais qu'il ne les cite que dans certains cas. Il promet d'éclaircir ce point important de la question dans ses *Études sur Plutarque* qui doivent paraître prochainement. Il expose ensuite quel doit être le classement chronologique des biographies de Plutarque qui servent à l'étude du siècle de Périclès. Puis vient l'examen des sources qui ont servi à Plutarque pour les biographies de Thémistocle, de Cimon, de Périclès, d'Aristide. Il résulte de

cet examen que Stesimbrotos est la source principale des biographies de Thémistocle et de Périclès, Theopompe de celle de Cimon, Idomeneus de celle d'Aristide. Enfin, M. Schmidt cherche de même l'emploi de Stesimbrote par les autres historiens de l'antiquité et il arrive au résultat que, outre Thucydide et Ephore, une foule d'autres auteurs ont puisé à la même source; que Stesimbrotos est la source principale de tout ce que nous savons sur l'histoire du siècle de Périclès.

Nous pouvons dire, pour résumer notre opinion sur l'ensemble de ce volume, que les recherches faites par M. Schmidt rendent très probable la supposition que Plutarque a puisé plus largement qu'on n'était jusqu'ici porté à le croire dans Stesimbrotos, mais que M. Schmidt n'a cependant pas toujours été très heureux dans le choix de ses arguments, qu'en outre son livre contient beaucoup de choses qui n'ont pas trait à son sujet et qui ne sont pas toujours bien prouvées. L'espace ne nous permet pas de relever toutes les critiques que nous aurions à faire, nous nous bornons donc à quelques-unes des plus importantes.

Le premier chapitre, qui apprécie les fragments de Stesimbrotos, est bon d'un bout à l'autre. Un seul fait pourrait être relevé : c'est sans doute à tort que M. Schmidt (p. 31-32) recourt à l'autorité de Périclès pour témoigner de l'exactitude d'un fait mentionné par Stesimbrotos. Cette autorité a été citée par Stesimbrotos lui-même. Nous avons affaire non pas à deux garants, mais à un seul qui est Stesimbrotos.

Il est impossible de porter un jugement définitif sur le chapitre qui concerne les procédés suivis par Plutarque, avant d'avoir eu sous les yeux les *Études* de M. Schmidt. Se basant constamment sur les résultats de ces *Études*, résultats qui demandent à être contrôlés, les conclusions de l'auteur n'offrent pas la certitude désirable.

L'auteur admet de prime abord que la suite des *livres* des biographies concorde avec l'ordre chronologique de leur composition, qu'il est certain que lorsque Plutarque renvoie, par exemple, dans son X^e livre à une biographie qu'il a écrite, cette biographie doit nécessairement appartenir aux livres I-IX. Mais cela ne nous paraît pas aussi évident qu'à l'auteur. Plutarque peut avoir fait paraître le livre XII avant le livre X. N'arrive-t-il pas de nos jours qu'un savant publie le second volume d'un ouvrage scientifique avant le premier? Abstraction faite du doute que l'on peut avoir au sujet de l'ordre des biographies, les arguments de M. Schmidt sont parfaitement concluants.

Il cherche ensuite à démontrer que : 1^o la biographie de Thémistocle a été faite avant celle de Périclès; 2^o celle de Cimon avant celle de Périclès; 3^o celle de Thémistocle avant celle de Cimon; 4^o celle de Thémistocle avant celle d'Aristide; 5^o celle de Périclès avant celle d'Aristide. De ces cinq thèses la première et la seconde sont seules à l'abri de tout doute, grâce aux allusions précises de Plutarque même (p. 74 et 85). Quant aux autres (p. 110), les arguments ne sont pas concluants ou sont sujets à caution, ce que je ne puis démontrer ici.

Au commencement de l'*Analyse des sources de Plutarque*, l'auteur dit

de l'œuvre de Stesimbrotos que c'était un ouvrage contemporain fort estimé et se réfère à un passage de Plutarque (Périclès, 13). Il y a bien *contemporain* (ἐπιδικαιωτής); mais *fort estimé*, non! ἔπου και ne donne pas à entendre cela, comme le prétend M. Schmidt (II, 40). Une explication nous entraînerait trop loin.

Passons maintenant en revue les différentes biographies. I. *Thémistocle*. Il n'y a rien à dire de l'analyse générale (p. 112-123). Je me contenterai de relever certains détails. Je ne crois pas qu'il faille (p. 134 et p. 2) traduire au chapitre 2 καίτοι par *nun aber* et non par *dennoch*; il y a pourtant une antithèse, et une analyse détaillée du sens montrerait que l'auteur n'a pas bien compris ce chapitre 2. Quand M. Schmidt dit (p. 128) que tout ce qui montre l'emploi d'une source contemporaine provient de Stesimbrotos et plus loin (p. 129) que la note relative à la mémoire merveilleuse de Thémistocle ne peut provenir que d'un contemporain, il a raison; mais de là il ne s'ensuit pas ce qu'il admet, que Plutarque ait puisé lui-même à cette source. — A la page 140 l'*argumentum ex silentio* est singulier: partout ailleurs M. Schmidt s'efforce de démontrer que Stesimbrotos était un auteur très lu et en vogue; ici, des rapports doivent nécessairement émaner de Stesimbrotos, vu que personne autre que Plutarque ne les cite! — A la page 152 l'argument n'est pas convaincant. Il n'est pas juste de dire que le récit du séjour de Thémistocle en Épire émane de Stesimbrotos selon le témoignage précis de Plutarque (ch. 24); tous les raisonnements se rattachant à cette question n'ont donc aucune valeur.

II. *Cimon* (p. 162-194). Ne contient pas grand'chose qui remonte à Stesimbrotos; l'auteur lui-même le reconnaît.

III. *Périclès* (p. 194-275). Page 17, la discordance que M. Schmidt croit trouver entre Cimon 17 et Périclès 10 n'existe pas; c'est une autre façon d'exposer les choses. A la page 225 il renvoie le lecteur à une argumentation faite dans le premier volume (p. 283); mais cette argumentation est fautive et, afin que l'on ne m'accuse pas de critiquer sans chercher à convaincre, j'en donnerai la preuve. Selon lui, on aurait jusqu'à présent faussement interprété les mots τὰύτην ἀνήρκεσε Περικλέῃς (Pér. 12); il faudrait traduire « Périclès écarta ce prétexte en faisant la paix avec la Perse » (Schmidt, I, 284). En réalité voici le sens de ces mots: les Athéniens apportèrent le trésor de Délos à Athènes sous prétexte qu'il y serait en plus de sûreté. Mais Périclès rendit vain ce prétexte en se servant du trésor pour embellir la ville (au lieu de le garder). Il ne peut être question de paix. Les conclusions qu'il tire (p. 248) de ce raisonnement de la page 225 tombent avec l'hypothèse sur laquelle elles se basaient.

IV. *Aristide* (p. 275-285). Idomeneus est la source principale de cette biographie et non pas Stesimbrotos, par la raison, dit M. Schmidt, que ce dernier n'y est jamais cité par Plutarque. Mais M. Schmidt nous avait pourtant dit (p. 51) que Plutarque ne citait pas toujours ses

sources, lorsqu'il les avait déjà nommées dans les biographies correspondantes. Il avait cité Stesimbrotos dans la biographie de Thémistocle qui est la biographie correspondante. Plutarque peut donc s'être dispensé de citer Stesimbrotos et rien n'empêche de croire, selon les propres observations de M. Schmidt, que Stesimbrotos soit la source principale suivie dans la biographie d'Aristide. Cette contradiction nous montre que les procédés de Plutarque, tels qu'ils ont été établis par M. Schmidt p. 46-61, ne doivent pas être pris comme *criterium* lorsqu'il s'agit d'un cas particulier.

Après avoir relevé tous les faits qui prêtent le plus à la critique, il convient de dire aussi ce qu'il y a de juste et bien pensé dans le livre de l'auteur. Voici ce qu'il me paraît avoir établi :

Pour le siècle de Périclès les principales sources sont Thucydide, Diodore et Plutarque. Ces trois historiens sont très souvent d'accord, différant cependant assez pour qu'il ne soit pas permis de croire qu'ils se soient copiés les uns les autres, et que Plutarque, par exemple, ait utilisé dans une forte mesure Thucydide. Il faut plutôt croire que tous trois ont eu une source commune et cette source paraît être, en effet, Stesimbrotos. Pour que ce raisonnement soit juste, il faut admettre que Diodore a reproduit fidèlement Ephore, ce qui paraît vraisemblable.

Voici maintenant ce qui paraît résulter de l'examen que nous avons fait de ce livre. M. Schmidt a relevé beaucoup de faits qui parlent en faveur de la thèse que Stesimbrotos a été beaucoup plus utilisé qu'on n'était porté à le croire jusqu'à présent ; mais il s'avance beaucoup trop lorsqu'il cherche à déterminer ce qui doit être rapporté à cet historien. Il croit avoir prouvé ce qu'il n'a rendu que probable. Pour se rendre compte de l'incertitude des résultats qu'il croit avoir obtenus, il suffit de comparer ce qu'il dit à la page 281 avec ce qu'il dit p. 332. P. 281 : « Idomeneus aura principalement puisé dans Stesimbrotos », c'est-à-dire, il est possible, ou vraisemblable que... ; p. 332 « s'il est vrai que dans la biographie d'Aristide certaines parties que nous regardions comme remontant à Stesimbrotos, sont véritablement de lui, il résulte de ce fait que tout... émane de Stesimbrotos ». La conclusion n'est pas plus difficile à tirer que l'hypothèse à poser. M. Schmidt, comme nous l'avons déjà dit, n'a pas démontré que Stesimbrotos était un historien fort estimé ; c'est un fait d'une certaine importance, car, si nous l'admettons, nous serons naturellement tentés de rapporter à Stesimbrotos, comme le fait l'auteur, tout fait intéressant émanant de sources anciennes. A mesure qu'il avançait dans son étude, l'auteur paraît s'être épris de plus en plus de son historien ; aussi s'est-il vu obligé (vol. II, p. 196) de rétracter le jugement défavorable qu'il avait porté sur Stesimbrotos dans le premier volume (p. 11). A ce propos je remarquerai que Thém. 2 et 4 ne prouvent pas, comme M. Schmidt l'admet, que Stesimbrotos ait conçu une grande admiration pour la grandeur de Thémistocle. Cela n'est pas non plus prouvé par le fait qu'il écrivit une

biographie de Thémistocle, comme il avait écrit celle de Périclès. Toutes les biographies n'ont pas été dictées par un sentiment d'admiration.

Nous espérons que M. Schmidt fera paraître prochainement ses *Études sur Plutarque*; peut-être aurons-nous alors l'occasion de revenir sur la question concernant les procédés suivis par Plutarque. Le livre de M. Schmidt nous a appris bien des choses, mais il n'a pu nous persuader qu'un historien, dont il est fait mention treize fois seulement, ait l'importance considérable que l'auteur lui attribue et nous sommes loin de croire qu'il l'ait démontré; Stesimbrotos était un historien plus important qu'on ne le pensait jusqu'alors, mais moins important que ne le fait M. Schmidt.

Ad. HOLM.

Histoire d'Oudenbourg, accompagnée de pièces justificatives, comprenant le Cartulaire de la ville et de nombreux extraits des comptes communaux, par E. FEYS, professeur à l'Athénée de Bruges, et D. VAN DE CASTEELE, conservateur-adjoint des Archives de l'État à Liège. Bruges, de Zutler, 1873-1878. 2 vol. in-4°, de XI-724 et 549 p.

L'histoire d'Oudenbourg de MM. Feys et Van de Castele, qui fait partie de la collection déjà si riche des publications de la *Société d'émulation* de Bruges, est l'une des meilleures monographies communales que nous possédions en Belgique; due à la collaboration d'un archivist et d'un lettré, elle joint à la valeur scientifique le mérite de la forme, chose malheureusement trop rare dans les travaux de ce genre. Les documents inédits sont publiés avec soin, l'exposé méthodique qui en forme en quelque sorte le commentaire est correct, lucide et aussi intéressant qu'on peut l'espérer pour une localité de médiocre importance. Cet exposé est divisé en cinq parties: histoire primitive, histoire féodale, histoire de la commune, histoire de l'abbaye, administration, us et coutumes. Les documents qui remplissent tout le second volume sont le cartulaire de la ville, composé de vingt-six pièces, s'échelonnant entre les années 1254 et 1496, plus une annexe de quarante pièces, du XIII^e au XVII^e siècle, des extraits considérables des comptes communaux de 1384 à 1497, le formulaire du *burg*, enfin une série de listes des abbés, des baillis, des bourgmestres, des doyens, des curés d'Oudenbourg.

La commune d'Oudenbourg, à qui l'on fait l'honneur d'une publication aussi volumineuse, — près de 1,300 pages, — est à peu près ignorée aujourd'hui; située dans la Flandre occidentale, à une lieue et demie d'Ostende et à trois lieues de Bruges, ce n'est plus qu'une localité fort insignifiante; elle a eu cependant des jours meilleurs, elle a mérité le

titre de ville, elle a joui de tous les droits communaux compatibles avec la modestie de son rang. Elle prétend même à des origines illustres, et l'on croit y retrouver le siège d'un *castellum* romain; les plus anciennes chroniques racontent en effet qu'on y découvrit de très curieuses antiquités et que les pierres de ses murailles furent employées à bâtir en partie la ville de Bruges.

Malgré ces commencements glorieux, le « vieux bourg » ne parvint jamais à rivaliser avec la puissante cité, sa voisine, et nous n'avons malheureusement que des documents fort incomplets sur ses premiers développements; la naissance et l'organisation de la commune demeurent entièrement dans l'ombre. MM. Feys et Van de Castele pensent qu'elle ne remonte qu'à l'année 1128; j'ai peine à accepter cette date, car les concessions de Guillaume de Normandie n'ont fait généralement que confirmer un état de choses existant depuis longtemps, et les arguments tirés du silence des documents antérieurs n'ont pas une très grande portée.

Ce n'est guère qu'au xiv^e siècle que l'histoire d'Oudenbourg présente un peu de suite et de clarté; en 1330, la seigneurie et la châtellenie dont la ville était le siège, passèrent par achat dans le domaine du comte de Flandre, et en 1332 Louis de Nevers délivra à la commune une charte fort intéressante, et sur laquelle nous reprocherons aux auteurs de n'avoir pas insisté davantage; rédigée au lendemain des troubles dont le Franc de Bruges avait été le théâtre, elle montre en effet combien la réaction se précipitait à cette époque contre toutes les franchises dont on avait joui auparavant.

Pour le xv^e siècle, les informations abondent; outre les comptes communaux reproduits dans le volume de preuves, les auteurs ont pu consulter les comptes des baillis d'Oudenbourg depuis 1385 (aux archives générales, à Bruxelles), et ils en ont tiré grand profit. Les contestations judiciaires ouvrent en effet des aperçus sur la vie réelle, beaucoup plus exacts que les œuvres d'imagination et même que les chroniques; on surprend ici à l'œuvre, en lutte ouverte, les divers éléments dont se compose la société. Je regrette seulement que MM. F. et V. d. C. n'aient pas donné d'une manière suivie, au bas des pages, l'indication des sources où ils avaient puisé leurs curieux renseignements.

Je me permettrai une autre critique: toute la partie qui est intitulée: histoire de la commune, et qui n'embrasse pas moins de 300 pages in-4°, me paraît avoir pris un développement exagéré; elle eût gagné à être considérablement réduite. Que s'est-il passé de si important à Oudenbourg, pour justifier un récit d'une telle ampleur? La ville a participé de loin aux événements qui agitaient le pays; mais était-il bien nécessaire d'insister sur les circonstances les plus insignifiantes? Fallait-il par exemple nous apprendre combien de maçons allèrent travailler tel jour à la maison du sire de Ghisteltes, combien de brouettes on envoya pour combattre les progrès d'une inondation?

Pour le lecteur ordinaire, de telles minuties ne présentent aucun intérêt, et si elles devaient en avoir, ce serait à l'auteur à en faire ressortir l'importance dans un exposé synthétique. Mais c'est là un des vices de la méthode analytique, dans laquelle nous nous égarons trop souvent aujourd'hui. On perd de vue le sujet principal, pour s'attacher à des détails parfois absolument étrangers. Pourquoi parler du mariage du duc d'Orléans, en 1440, avec la nièce de Philippe le Bon, et des réjouissances qui l'accompagnèrent (p. 187), si l'on est obligé d'ajouter : « Oudenbourg n'eut aucune part à ces solennités » ? Je citerais vingt exemples du même genre.

En thèse générale, une monographie communale doit être consacrée avant tout à l'étude des institutions locales, et les événements politiques ne doivent y trouver place que pour autant qu'ils exercent une influence réelle sur le développement de ces institutions. A mon sens, c'est une profonde erreur de vouloir, à propos de chaque ville, refaire l'histoire générale en raccourci.

Avec le xvi^e siècle, l'histoire d'Oudenbourg est en quelque sorte terminée; les dernières années du règne de Philippe II marquent pour la ville une déchéance lamentable; acquise de bonne heure à la réforme, elle fut obligée en 1584, comme la plus grande partie de la Flandre, de se courber sous le joug catholique; mais le voisinage d'Ostende, qui restait aux mains des réformés, lui valut de terribles souffrances. A la fin de cette période, Oudenbourg n'est plus qu'une ruine; il n'y a plus d'hôtel de ville, les voies de communication sont détruites, le commerce et l'industrie, naguère florissants, ont à jamais disparu, les finances ne se relèveront plus. Les guerres avec la France ne firent qu'aggraver ces misères. Aujourd'hui même la population n'est que de 1,600 habitants; au commencement du xv^e siècle, elle devait atteindre le chiffre de 5,000. On a là une preuve de plus de l'éclatante prospérité de la Flandre sous le régime communal.

C'est de cette période que MM. F. et V. d. C. ont surtout fait le tableau dans leur dernier chapitre, qui pour la clarté, la méthode et la rigueur scientifique, est un véritable modèle. Tous les faits relatifs à l'administration générale, à la justice, aux finances, aux travaux publics, etc., y sont habilement groupés. Ce résumé peut s'appliquer en grande partie à l'ensemble des communes flamandes; car avec de légères différences, la même organisation s'y retrouvait; à lui seul, il assure donc à l'*Histoire d'Oudenbourg* une place distinguée dans notre littérature historique.

En terminant, je ne puis m'empêcher de relever une phrase qui sert bien malheureusement de conclusion à un travail d'ailleurs si dégagé de tout esprit de parti. « L'industrie ancienne a complètement disparu : devenus plus sages par des siècles d'expérience, les habitants ont renoncé à des épreuves incertaines et demandent à l'inépuisable fécondité de leur sol des ressources plus durables et un revenu plus

assure. » Comment des hommes éclairés peuvent-ils se féliciter d'un état de choses qui consacre l'abaissement du pays? C'est sur l'industrie qu'était fondée la grandeur de la Flandre au moyen âge. Sans industrie domestique, la Flandre moderne ne se relèvera jamais; elle demeurera l'instrument inerte des grands propriétaires et des couvents.

LÉON VANDERKINDERE.

Histoire populaire de Fontès (diocèse de Béziers) et de ses environs, ou le village sous l'ancien régime, par l'abbé BIGOT-VALENTIN, membre correspondant de la Société archéologique de Béziers. Montpellier, F. SEGUIN, libraire-éditeur, 1 vol. in-18.

Encore un livre consacré à l'apologie systématique du moyen âge, à la glorification quand même du passé! L'auteur, il est vrai, s'en défend; son seul but, en écrivant, « sans prétention et sans recherche, une histoire locale faite pour le peuple, » est d'éclairer ce peuple, « ahuri de mensonges, » et « nourri de fâcheux préjugés contre l'ancien régime » (p. vii, viii, x). Il proteste de sa « sincérité, » il affirme qu'il a « interrogé sans parti pris les vieux parchemins » (p. ix); mais, dès les premières lignes de sa préface et avant même l'énoncé de ces protestations, il est facile de se convaincre qu'une pareille sincérité ressemble fort à de l'aveuglement, une pareille impartialité, à de la passion.

M. B.-V. commence par déclarer qu'il a, en vain, « cherché la tyrannie » dans l'ancien régime : c'est « la liberté qui lui a partout apparu » (p. vi). A l'en croire, « plus on remonte le cours des siècles, plus libérales sont les institutions » (p. viii). Les communes jouissaient jadis, selon lui, « d'une liberté si large, que nos pauvres sociétés modernes ne sauraient vivre dans un tel milieu; les impôts étaient moins lourds, toutes proportions gardées, que de nos jours...; la fraternité n'était pas alors une vaine formule; la justice, égale pour tous, n'avait point faussé ses balances... Nos pères étaient des hommes rudes et fiers : jamais leurs fronts ne se seraient courbés devant ce despotisme honteux qu'acceptèrent si facilement leurs fils dégénérés de 1789, trop préparés au joug par la molle éducation du siècle et par le défaut de croyances » (p. vii-ix). « Le passé, — s'écrie-t-il, — malgré ses abus et ses misères, est encore une de nos gloires les plus pures : au moment où nos gloires vont s'effaçant, n'en répudions aucune » (p. viii). Que personne ne s'avise de décliner ce conseil ou de contester ces assertions; M. B.-V. n'admet pas qu'on puisse le contredire. *Magister dixit*. Malheur à ceux qui ne partagent point sa manière de voir! Le bouillant ecclésiastique les arrange d'une jolie façon : il les accuse de « fausser l'histoire et la vérité », il les traite « d'affreux barbouilleurs de papier, d'une ignorance qui surprend, ou d'une impudence qui étonne » (p. vii).

Si ces quelques extraits de la préface ne suffisent pas à caractériser l'esprit et les tendances de l'auteur, la suite de l'ouvrage va nous édifier pleinement à cet égard et rendre toute illusion impossible.

« Plus on remonte dans notre histoire, plus larges sont les libertés, » proclame de nouveau M. B.-V (p. 54, note); et immédiatement après cette affirmation, pour le moins originale, il prend le soin de nous révéler que « l'antique monarchie chrétienne, dans son essence, était une paternité, rarement déshonorée par les abus de quelques princes » (*ibid.*). Ailleurs (p. 491-492), il ne veut pas « laisser dire que le temps de la monarchie fut une ère de servitude, » il ne veut pas « laisser condamner sans réplique ces grandes institutions du passé. » « Ce n'est pas à l'ancien régime, — écrit-il encore, — qu'on pourra reprocher d'avoir abaissé et avili l'âme de la France » (*ibid.*). « Il consent à avouer que « ce régime est devenu impossible » (p. 491); mais là s'arrêtent ses concessions, et, comme s'il craignait d'être allé déjà trop loin, vite il continue son dithyrambe en l'honneur de la vieille France : « En ces temps calomnieux, il restait la liberté de se défendre, l'égalité devant la loi, la vaillance au cœur des faibles, l'intégrité dans les magistrats; le bon droit savait s'affirmer et prévaloir... » (p. 491-492). Ce n'est pas tout. Le tableau que La Bruyère a tracé de la misérable condition du paysan en plein XVII^e siècle, en plein règne du Grand Roi, n'est « qu'un portrait de fantaisie, un portrait de rhéteur » (p. 491). Jusqu'en 1789, les campagnes ont été « paisibles et heureuses », elles n'ont fait entendre « aucune plainte », manifeste « aucun désir de changement » (p. 289). L'ancien régime a « résolu le problème de la vie à bon marché... Le pauvre, au milieu de ses épreuves, trouvait des ressources qui lui permettaient d'ensemencer son champ, sans humilier sa fierté... L'école, aussi florissante que de nos jours, était l'objet constant de la sollicitude de l'administration communale » (p. 285). « L'instruction était à son apogée; » depuis, elle a « baissé de plusieurs degrés » (p. 292). Il n'y a que des « discoureurs de journal, » des « folliculaires sans vergogne », pour « oser répéter sur tous les tons à la France trompée, que le peuple vivait dans la plus profonde ignorance avant le régime libérateur de 1789, et que la Révolution a fondé, dans les campagnes, l'école primaire » (p. 206, 331). Bref, à cet âge d'or tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Libres, heureux, au comble de la prospérité, nos aïeux « étaient de rudes hommes..., fiers de leurs privilèges, ombrageux à l'article de leurs droits; les sacrifiant quelquefois à l'amour de la paix; mais se relevant terribles, s'ils soupçonnaient une pensée de tyrannie dans l'âme de leur maître » (p. 491). Alors florissait l'esprit religieux; on ignorait, à cette pieuse époque, ces clameurs insultantes « dont on poursuit les prêtres, dans les campagnes, en temps de république » (p. 107, note). Les gens de Fontès avaient bien pour « tradition » de « faire la sourde oreille » (p. 218) aux demandes de crédits supplémentaires ou d'augmentation de budget, qu'assez fréquemment, du reste,

le cure adressait à la commune ; « manants et bourgeois, marguilliers, syndics et prud'hommes » avaient bien l'habitude de « guerroyer à qui mieux mieux contre le pauvre recteur, seul contre tous, avec son bon droit, comme toujours » (p. 74) ; « quand la lutte avec les seigneurs, suspendue un moment, leur accordait quelque répit, ils cherchaient aussitôt noise à leurs pauvres curés » (p. 272) ; mais n'importe, au fond, ils étaient « sincèrement religieux » (p. 171) ; et la preuve, « presque tous les mariés, le jour de la réception du sacrement, se présentaient à la table sainte » (*ibid.*). En un mot, « nos pères étaient des hommes simples dans leurs goûts, patients au travail, mais fiers comme des chrétiens et vraiment grands dans leur simplicité » (p. 191). Ce que nous avons de mieux à faire aujourd'hui, c'est de les adopter pour modèles : « Tâchons d'être à la hauteur de leurs vertus, de leur courage, de leur hautaine indépendance, nous qui acceptons volontiers tous les jougs, et tremblons que, prise de pitié pour un siècle décrépît qui, en cinquante ans, n'a pu produire ni un homme d'État, ni un grand caractère, et, jouet de tous les orages, n'a rien su sauvegarder ; qui a laissé tout fléchir, même la gloire, même l'honneur ; tremblons que l'histoire impartiale ne nous regarde un jour comme une génération abâtardie et impuissante » (p. 285). M. B.-V. n'y va pas de main morte ; en vérité, il est peu généreux pour ses contemporains. Nous vivons, il vient de nous l'apprendre, dans « un siècle décrépît » ; l'expression lui plaît ; un peu plus loin, il répète tristement que « nous sommes au siècle des décrépitudes » (p. 291, note). Le progrès ! monstruosité, invention diabolique ; quand le mot échappe par hasard de sa plume, il le souligne ironiquement (p. 288). Toutes ses sympathies, toutes ses tendresses sont acquises au bon vieux temps ; ses colères, ses haines, il les réserve à la Révolution et à la société moderne. 1789, suivant lui, a tout perdu. Il exécra et condamne la Révolution, il n'y voit qu'un « régime sinistre et bouffon, » un « régime sauvage fait de despotisme et d'imbécillité ; » il n'y trouve que « désorganisation, » « tyrannie et incapacité, » « décrets brutaux, » « crimes atroces, » « fautes et extravagances d'une politique insensée et coupable » (p. 325, 310, 322, 326, 327) etc. Un notaire ridicule, dont il charge à plaisir le portrait, est, pour lui, « le vrai type du révolutionnaire bourgeois de cette époque » (p. 293). Après avoir accablé de son indignation les administrateurs municipaux de Fontès, « ces sinistres farceurs » (p. 309), « ces libérâtres, vrais (*sic*) chrysalides de tyran » (p. 296), il épilogue sur leur style, il leur reproche, comme crime suprême, un lapsus, une faute d'orthographe, leur « peu de français » (p. 296, 299, 300, 302, 306, 307, 308). Le curé assermenté de l'endroit, il le flagelle d'épigrammes : c'est un « poltron suant la peur sous son nouvel habit laïque » (p. 303) ; quelques lignes plus bas, c'est un « pauvre homme empressé de faire montre de ses convictions libérales, tout fraîchement écloses. » Mais il faut surtout l'entendre démolir « la légende républicaine des volontaires de 92 » (p. 304-310). « A la

bourgeoise, qui avait fait la Révolution, tous les profits, toute la gloire ; on laissait le dévouement et l'impôt du sang à la canaille » (p. 306). Cette *canaille* (!) ne pouvait pas faire de bons soldats. « Si la République n'avait eu, pour répondre aux délits de l'Europe conjurée, que les vaillants volontaires de 1792, la France eût passé sous les fourches caudines... La Convention a pu frapper des coups terribles et balancer longtemps la fortune des armes, » mais au prix de « folies ruineuses, » « en composant une force militaire deux fois plus nombreuse que les bataillons ennemis, en jetant aux frontières tous les hommes valides de dix-huit à cinquante ans, en désorganisant complètement le pays... Ce que nous avons vu se produire lors de la guerre de 1870 est une fidèle image de la désorganisation de ces temps trop vantés... Les succès de la République, il faut bien le dire, furent le résultat d'une surprise ; l'Europe n'était point préparée à un choc si violent ; plus tard, exaltée outre mesure par nos victoires mêmes, elle aussi saura mettre sur pied des armées formidables et nous écraser sous le nombre » (p. 309-310). Je copie et me garde bien d'ajouter aucun commentaire. Les grandes armées permanentes, cette funeste mais implacable nécessité des temps modernes, M. B.-V. n'en veut point ; il rêve le désarmement universel, et regrette l'époque où, « avec des armées peu nombreuses, sans entraver le commerce et l'industrie, Louis XIV, au déclin de son règne, a sauvé son peuple et assuré sa prépondérance » (p. 310). On n'avait pas imaginé alors « cette terrible charge, le plus lourd des impôts que nous ait légués la Révolution, qui s'appelle la conscription, et qui se solde, au budget du pauvre, par des milliers de francs de déficit » (p. 288). Malheureusement, ces temps de prospérité sont « bien passés ; » aujourd'hui, écrit l'auteur, « nos campagnes, entièrement ravagées par le phylloxéra, laissent le midi dans la plus profonde détresse, et grâce aux progrès accomplis (ces mots sont en italique dans le texte), il nous restera toujours à solder, par l'impôt, une dette écrasante et à maintenir sur le pied de paix une armée formidable, pendant que nos champs appauvris réclament en vain le travail de nos jeunes gens, tous appelés sous les drapeaux » (p. 288).

Je pourrais remplir encore de longues pages de ces louanges enthousiastes de l'ancien régime, de ces cris de haine contre notre époque ; mais je n'en ai vraiment pas le courage ; au surplus il serait cruel d'insister sur un semblable sujet ; le lecteur impartial doit avoir son opinion faite. Il me reste seulement à indiquer de quelle manière M. B.-V. comprend la communauté d'intérêts et la solidarité morale qui unissent, d'un bout à l'autre de notre pays, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, toutes les provinces de la grande patrie française. Non content de représenter, au xv^e siècle, « les hommes du nord ou Bourguignons heureux d'assouvir sur les malheureuses populations du midi, les haines de races qui toujours existèrent entre les Français (*sic*) et les Méridionaux » (p. 88), il oublie ailleurs qu'en 1870 l'étran-

ger a envahi et démembré la France, et il s'écrie triomphalement : « Il y a bien des siècles que nos provinces du Midi n'ont point vu de vainqueurs fouler leur sol ; ou bien ces vainqueurs d'un jour ont reculé si vite, qu'ils n'ont point eu le temps de dresser leur tente. Les invasions de la France par ce point de son territoire ne sont pas heureuses » (p. 3). Les autres le sont, sans doute ! Je suis indulgent en me bornant à qualifier ces phrases de regrettables.

J'ai fait connaître le pamphlétaire ; quelques mots maintenant de l'historien que, malgré tout, j'en voudrais séparer.

Avec moins de prévention dans l'esprit et plus d'impartialité dans les appréciations, M. B.-V. aurait rédigé une excellente monographie. Au point de vue des faits, elle est riche et substantielle. L'auteur a remonté aux sources et épuisé les recherches ; il ne s'est pas borné à mettre à contribution les ouvrages imprimés, il a recouru aux documents originaux, consulté les archives départementales de l'Hérault, étudié avec soin celles de Fontès, exploré avec fruit des archives particulières et des papiers de famille. Jusqu'à présent, Fontès était « resté à peu près inconnu des historiens de Languedoc » (p. 141) ; grâce à cette publication, il n'en sera plus ainsi désormais. A dire vrai, le volume de M. B.-V., comme tous les travaux de ce genre, offre surtout un intérêt local ; cependant tels renseignements, tels détails ont bien leur valeur. Je signalerai, en particulier, les pages relatives à l'organisation et à l'administration municipales au xiv^e siècle (p. 62-63), au xvi^e (p. 150) et au xvii^e (p. 162-163, 202-206) ; à l'état des écoles au xvii^e et xviii^e siècles (p. 206-209, 358-360) ; à la disparition de l'esprit communal et à l'insouciance des affaires publiques qui se produisent au xviii^e siècle (p. 270-271, 360-361), etc. J'ai remarqué aussi les statuts d'une sorte de société de secours mutuels fondée en 1308 sous le nom de Confrérie du Saint-Sacrement (p. 55-57), et une ordonnance du Parlement de Toulouse, de 1761, concernant les droits et privilèges du seigneur de Fontès, les prérogatives de ses officiers et les obligations de ses sujets (p. 254-256). A noter encore le curieux usage, aux jours de fêtes, de joncher le sol de l'église de paille, de laurier, de fenouil, de genêt ou autres fleurs, suivant la solennité (p. 48-50) ; l'obligation imposée aux filles qui se mariaient en état de grossesse de faire « l'amende d'honneur, au bas de l'église, la torche ardente en main, avec autres formalités en tel cas observées » (p. 248), etc. Enfin, M. B.-V. a relevé plusieurs erreurs de détail de l'*Histoire générale du Languedoc* (p. 19, 40, 41, 45-46, 69, 169, 341-344), de l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* (p. 137), du *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault* (p. 49), etc.

J'aurais à présent à discuter plus d'un point, à formuler plus d'une réserve. Ainsi, le sous-titre (*le village sous l'ancien régime*) est beaucoup trop général, et, par cela même, inexact ; la condition des serfs au ix^e siècle (p. 12), l'évaluation de la population de la France avant la guerre de Cent ans (p. 66), la prétendue liberté laissée aux provinces

de voter l'impôt, aux conditions posées par elles à la royauté (p. 54, note), le rôle des justices seigneuriales (p. 216-217), sont l'objet d'assertions au moins hasardées ; la date assignée à l'apparition du gothique dans le Midi constitue une méprise (p. 51) ; certaine explication du terme *lettres royales* (p. 94, note), si ingénieuse qu'elle soit, appartient au domaine de la fantaisie ; le système de transcription telle quelle des vieux textes latins, avec les mots abrégés laissés incomplets, sans ponctuation, sans majuscules aux noms de personnes et de lieux, rend l'intelligence de ces textes difficile à ceux qui ne sont pas versés dans la paléographie ; des mots mal lus, comme *recepto* au lieu de *reperito* (p. 317), des coquilles, comme *genonassimo* pour *nonagesimo* (p. 344), choquent quelque peu dans un ouvrage d'érudition. Mais je ne m'attarderai point à ces menues critiques ; elles ne m'ont pas empêché de rendre justice, autant qu'il m'a été possible, à l'historien de Fontès. Mon seul regret est d'avoir eu à juger, à côté de l'historien, un esprit passionné et — je ne puis pas retirer l'expression — un pamphlétaire.

B. P.

Mémoires-Journaux de Pierre de L'Estoile, t. VI et VII. Journal de Henri IV, 1593-1601. — Paris, librairie des bibliophiles, 1879.

Ces deux volumes, d'un intérêt historique peut-être moindre que les précédents, contiennent en revanche une partie des *Mémoires-Journaux* qui jusqu'ici manquait aux éditions de L'Estoile ; c'est la partie relative aux années 1598-1601, qui avait été seulement, en 1862, l'objet d'une publication partielle de M. Halphen. Dans la collection Michaud, on s'était borné à reproduire, pour remplir une lacune aussi grave, les suppléments des éditions de 1732 et 1736. Cette période de pacification et de restauration politiques n'offrait à vrai dire que peu d'aliments à la curiosité de L'Estoile : et cependant, au milieu de ces innombrables *on-dit* susceptibles d'arrêter les yeux ou de remplir la conversation d'un badaud vulgaire, il a recueilli certains faits intéressants sur Henri IV et son mariage avec Marie de Médicis, sur la Ligue expirante, sur les huguenots au moment de l'édit de Nantes, et principalement sur madame Catherine de Lorraine, sœur du roi.

Pour la période qui s'étend de 1593 à 1598, les éditeurs ont collationné avec le même soin sur le manuscrit original le texte déjà connu. Parmi leurs restitutions, une seule me semble devoir être signalée. C'est la mention (t. VI, p. 64) de la lettre écrite par Henri à Gabrielle d'Estrées, à la veille de son abjuration, « où il fait mention de sa conversion, qu'il appelle le saut périlleux (que j'ay entre mes papiers, laquelle il faut ajouter ici). » Cette lettre a été insérée au t. VIII des *Lettres Missives*, justement d'après une ancienne édition de L'Estoile (éd. de Cologne, 1720, t. I, p. 281) ; elle est précieuse pour la connais-

sance du caractère d'Henri IV ; le fragment qui en fait mention ici, omis dans les textes antérieurs, contribue à nous montrer quel caractère avait dans l'opinion, au moment même où elle s'accomplit, l'abjuration du roi. Les autres additions n'ont pas une importance très appréciable ; c'est un membre de phrase, un mot que les éditeurs précédents avaient laissé tomber comme inutile (t. VI, p. 87 ; t. VII, p. 49) ou modifié pour le chaste lecteur (t. VI, p. 151) ; ce sont des pièces de vers, pasquils ou épigrammes, jusqu'ici omises à cause de leur insignifiance ou de leur grossièreté licencieuse (t. VI, p. 153, 181 ; t. VII, p. 106) ; ce sont des passages ramenés des notes dans le corps du texte (t. VI, p. 148) : tous, ou peu s'en faut (par exemple t. VI, p. 153, 181 ; t. VII, 76), sont intercalés entre deux étoiles¹. On va jusqu'à rétablir, si incomplètes qu'elles soient, les lignes du manuscrit mutilées par le couteau d'un relieur maladroit. C'est être bien scrupuleux, dira-t-on, vis-à-vis d'un chroniqueur souvent crédule et médisant ; mais, si L'Estoile n'est à aucun degré un classique, il mérite d'être traité comme tel, car il reste tout au moins, dans l'ensemble de son œuvre, un commentateur sans pareil de la *Satire Ménippée*.

L. PINGAUD.

Das Buch der Pragermalerzeche (1348-1527) ... herausgegeben von Ad. PATERA und Ferd. TADRA, in-8° de 97 p. Prague, Otto, 1878.

On sait que la Bohême fut, vers le milieu du xiv^e siècle, sous le règne de Charles IV, le centre d'une école de peinture dont quelques maîtres, Thomas de Modène, Wurmser de Strasbourg et Dietrich ont transmis leur nom à la postérité. Cette école fonda à Prague, en 1348, une corporation qui, à travers ses diverses vicissitudes, subsista jusqu'au xviii^e siècle. Le *Livre de la corporation des peintres*, rédigé, tantôt en allemand, tantôt en tchèque, tantôt en latin, renferme un certain nombre de documents qui intéressent tour à tour la philologie, l'histoire de l'art et celle de la vie sociale au moyen âge. Au siècle dernier, l'historien Quirin Jahn ayant acheté le manuscrit dans une vente publique, en édita quelques fragments dans l'ouvrage de Riegger, *Materialien zur alten und neuen Statistik von Böhmen* (1788). Depuis, cet intéressant manuscrit est devenu la propriété de la Société des amis des arts de Prague. L'an dernier, deux professeurs de l'Université de cette ville, MM. Pangerl et Woltmann, ont entrepris d'en donner une édition critique dans le treizième volume des *Quellenschriften für Kunstgeschichte*. Malheureusement elle renferme de nombreuses erreurs. MM. Patera et Tadra les relèvent, non sans amertume et sans esprit, dans la longue

1. Par contre le passage du t. VII, p. 26, signalé de la sorte se trouve déjà dans l'édition de la collection Michaud.

introduction qui précède leur texte. Ils n'ont pas de peine à établir la nécessité de le publier à nouveau. Il ne comprend en tout que 37 pages in-8°, soit le tiers de la brochure; il va de l'année 1348 à 1527. L'intérêt des protocoles de la corporation des peintres est uniquement dans le détail. Le livre enregistre tour à tour des dispositions concernant les devoirs religieux des membres envers leur patron saint Luc, des règlements d'ordre intérieur sur les rapports des maîtres entre eux ou vis-à-vis de leurs élèves, les protocoles constatant la peine infligée à tel ou tel confrère qui a violé les statuts de la corporation. Ce qu'il y a de plus important à noter au point de vue de l'histoire générale, c'est la proportion dans laquelle les trois langues sont employées. L'allemand n'apparaît qu'au début; il est remplacé par le latin; à dater de la moitié du xve siècle (c'est-à-dire après la réaction nationale du mouvement hussite), le tchèque domine presque sans partage. Quelques listes de noms de membres nous ont été conservées; elles attestent que la corporation comprenait non seulement des peintres, mais des ornementistes de diverses professions, des sculpteurs, des fabricants de boucliers (clypeatores?), des verriers, des parcheminiers (membranatores), des relieurs, etc. En étudiant les noms propres, on constate que les Tchèques formaient environ les deux tiers de la corporation et les Allemands l'autre tiers.

L. LEGER.

H. STERN. *Milton und seine Zeit*. Theil II. 1649-1674. Duncker u. Humblot. 1879.

Nous avons trop tardé à rendre compte de cette seconde et dernière partie de la vie de Milton, du professeur Stern, et pendant ce temps deux productions remarquables sont venues donner à la littérature dont Milton est l'objet en Angleterre une impulsion extraordinaire. David Masson a enfin terminé sa laborieuse et lourde compilation (*Life and Times of Milton*) et Mark Pattison a publié un volume court, mais très élégant et très savant, sur le même poète. Ce n'est donc pas particulièrement aux lecteurs anglais que s'adresse le professeur Stern. Dans les six gros vol. de Masson, la patience d'une vie entière a entassé presque au hasard tous les faits, tous les détails qui peuvent se rattacher d'une façon quelconque à l'histoire de l'époque de Milton. Mais le style de Masson rend son livre illisible pour d'autres que pour des érudits, et le grand public trouvera dans les 200 pages si séduisantes de Pattison toutes les informations, biographiques et critiques, qu'il peut désirer. Il existe néanmoins, même en Angleterre, une classe de lecteurs qui ne pourra pas se passer du livre de St.; ce sont ceux qui lisent avec plus d'attention que la masse du public et qui cependant ne tiennent pas moins à la méthode qu'à l'exactitude. Les volumes lourds et confus de Masson produiront sur ceux-là une irritation constante et ils préfé-

reront recourir à St., chez qui ils trouveront tout le nécessaire sans le superflu. Il faut convenir en même temps, comme l'auteur en convient lui-même très franchement, que son livre n'aurait probablement pas été ce qu'il est, s'il avait précédé celui de Masson au lieu de le suivre.

Pour le public allemand, l'ouvrage de St. est inappréciable. Il lui fait connaître d'une façon brillante et séduisante un grand poète dont les qualités intellectuelles ont à bien des égards un attrait particulier pour la nature germanique. Il est vrai que Goëthe détestait Milton; il a exprimé du moins cette opinion singulière que le *Paradis perdu* était « abominable, avec de beaux dehors, mais pourri intérieurement »; mais Klopstock et toute son école procèdent complètement de Milton comme d'un modèle et il n'est peut-être pas trop fantaisiste de dire que c'est un Allemand, le grand musicien protestant Sébastien Bach, qui, dans tout le royaume de l'art européen, ressemble le plus au poète du *Paradis perdu*. M. St. écrit avec un grand amour de son sujet, avec aisance et naturel. Il offre un exemple de la liberté et de la facilité croissantes avec lesquelles les Allemands commencent à écrire leur langue, renonçant ainsi à ce style embarrassé, à ces pensées obscures qui étaient la terreur des étrangers voués à l'étude de la littérature germanique.

M. St. ne pouvait faire beaucoup de découvertes entièrement neuves et personnelles. Dans notre compte-rendu de son premier vol., nous avons signalé ce qu'il a été le premier à nous faire connaître, et il est à propos aujourd'hui d'appeler également l'attention sur la seule découverte importante qu'il a été assez heureux pour faire dans la dernière partie de la vie de Milton: il s'agit d'une correspondance du poète entièrement inconnue jusqu'ici. Le nombre des lettres de Milton d'un caractère privé dont on connaît l'existence est très restreint; on apprendra donc avec un vif intérêt que M. St. l'a notablement accru en détournant une série de six ou sept lettres latines écrites à Hermann Mylius, qui arriva à Londres dans l'été de 1651 en qualité d'ambassadeur du grand-duc d'Oldenbourg. Cette correspondance a été trouvée dans les archives du palais ducal d'Oldenbourg en même temps qu'un journal de Mylius, où l'auteur a enregistré différents faits concernant Milton. Ce journal, une fois déchiffré par M. St., ce qui n'était pas facile, lui a livré des renseignements inappréciables sur la vie publique et privée de Milton, sur sa voix, ses manières, sur divers points d'un intérêt particulier. Mylius rend compte en détail d'une audience à laquelle assistait Milton à Whitehall le 20 octobre 1651, et ce récit nous montre très clairement quels étaient les devoirs officiels du poète sous la république. Le 3 janvier 1652, Mylius note qu'il a fait à Milton une visite de nouvel an, et qu'il l'a trouvé souffrant d'une céphalalgie et d'une suffusion des yeux, ce qui ne l'a pas empêché de discuter avec une grande vivacité les infamies de Saumaise. Quatre jours plus tard, Mylius, déjà dans des termes d'intimité avec Milton, lui écrit une lettre commençant par: « Flos et ocella virorum », le priant de se servir

d'un secrétaire qu'il lui envoie. Le 4 mars 1652, Mylius dit adieu à Milton et retourna à Oldenbourg, déplorant qu'un homme si éminent « encore dans la fleur et la vigueur de l'âge », fût menacé d'une cécité perpétuelle.

Un autre point sur lequel M. St. est plus complet qu'aucun de ses prédécesseurs anglais, ce sont les témoignages recueillis par lui sur les mauvaises mœurs d'Alexandre Morus, ce misérable prédicateur calviniste, en qui le fouet de la satire vengeresse de Milton fastigea l'auteur de la « *Regii sanguinis clamor ad coelum* ». En fait ce virulent pamphlet a été écrit par Pierre du Moulin, et a été simplement imprimé sous la surveillance de Morus, prédicateur ambulatoire, que sa vie relâchée conduisait de ville en ville dans les Pays-Bas et dont la haine pour Milton est incontestable. Milton attendit deux ans, et, ne pouvant découvrir le véritable auteur de cette brochure, il se persuada facilement que le vénal Morus était le coupable. Avec une passion de vengeance indigne d'un si grand homme, il fit tous ses efforts pour recueillir tous les bruits qui couraient sur ce misérable personnage et il l'en accabla en les revêtant d'un latin oratoire pompeux, dans sa *Secunda Oratio* (1654). Toute cette polémique avec Morus que M. St. a tirée du « Recueil des articles des synodes wallons des Provinces-Unies » sera lue avec plus de curiosité que de plaisir. Elles laissent l'impression que Morus aurait été le pire des hommes s'il n'avait pas été encore plus impudent que méchant ; en tout cas c'était un objet complètement indigne de la sublime indignation de Milton.

Il est à peine nécessaire de répéter l'éloge mérité que nous avons déjà fait de l'ouvrage intéressant et remarquable de M. St. Sa composition est un hommage à la littérature anglaise qui n'a guère été surpassé dans l'histoire internationale depuis que Lewes a écrit son incomparable biographie de Goëthe.

E.-W. Gosse.

I. Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg, VII Band (Politische Verhandlungen. IV Band. Herausgegeben von Dr B. ERDMANNSDÖRFFER. Berlin, G. Reimer, 1877, in-8°, 834 p.

II. Briefe und Acten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges in den Zeiten des vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher. IV Band (Die Politik Baierns 1591-1607. Erste Hälfte. Bearbeitet von Felix STIEVE. München. M. Rieger (Gustav Himmer), 1878, in-8°, xv-57 p.

Ces deux publications de documents dont nous annonçons les deux derniers volumes ont beaucoup de points communs. La première traite de l'empire allemand après la guerre de Trente ans, la seconde avant cette guerre. Avant la guerre c'étaient les deux lignes de la maison des

Wittelsbach, l'une catholique, l'autre protestante, qui décidaient en dernier ressort des affaires de l'empire ; après la guerre cette maison cède la place à celle de Brandebourg, qui devait finir par triompher de la maison d'Autriche et par acquérir l'hégémonie en Allemagne. Les correspondances des Wittelsbach et celle des Brandebourg, comme on pourrait appeler brièvement ces deux séries de documents, fournissent des matériaux importants, non seulement pour l'histoire de l'Allemagne, mais encore pour celle de tous les États européens. Les auteurs ont été obligés de consulter les archives de l'étranger, principalement celles de Vienne, Bruxelles, La Haye et Paris. Dans les deux cas, un seul savant aurait été incapable à lui seul de faire face à un pareil labeur. Quatre collaborateurs se sont partagé la matière qui forme les sept volumes de la correspondance des Wittelsbach, ce sont : MM. Kluckhohn, von Druffel, Ritter, Stieve, et trois autres : MM. Peter, von Hanften, Erdmannsdorffer, celle des Brandebourg, dont sept volumes également ont déjà paru.

MM. Erdmannsdorffer, Stieve et d'autres parmi les savants que nous avons nommés ont su tirer parti de leurs recherches pour composer des ouvrages d'exposition historique. Ils se sont ainsi rendus plus facilement maîtres de leur sujet, se sont allégés la tâche et ont en même temps permis au lecteur de s'orienter plus facilement au milieu de cette masse de documents. M. Stieve, sans parler d'autres petites brochures, a publié, en 1875, le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Der Ursprung des dreissigjährigen Krieges, 1607-1619*, et M. Erdmannsdorffer, en 1869, une biographie du comte Georges-Frédéric de Waldeck, de ce diplomate prussien qui, de 1651 à 1658, donna à l'électeur Frédéric-Guillaume les principales inspirations politiques qui le déterminèrent à agir. Le volume de M. Erdmannsdorffer que nous annonçons traite de l'époque où le comte de Waldeck était le ministre dirigeant, pendant la période de la grande guerre du Nord, de 1655 à 1660, c'est-à-dire jusqu'à l'alliance de l'électeur avec les ennemis des Suédois. C'est à l'instigation du comte de Waldeck et contrairement à l'avis des autres conseillers que l'électeur se décida à ne plus reconnaître les droits de suzeraineté du roi de Pologne sur le duché de Prusse ; il se déclara tout d'abord neutre, puis, par le traité de Ratisbonne de janvier 1656, il se soumit au roi de Suède qu'il reconnaît comme suzerain. Dans des conditions plus favorables, le comte de Waldeck renouvelle, le 25 juin 1656, à Marienbourg, le traité d'alliance avec la Suède. Les négociations de ces deux traités remplissent plus du tiers du volume (chap. II et III). Les chapitres I et VI sont consacrés aux rapports du Brandebourg, des Pays-Bas et de l'Angleterre pendant toute la guerre du Nord. Dans les pourparlers avec les États des Pays-Bas, le conseiller de Clèves, Dr Daniel Weiman, joue un rôle important ; ses rapports écrits de La Haye occupent la plus grande partie du premier chapitre. Envers l'Angleterre, la politique prussienne à l'époque de la guerre du Nord montra la même hésitation qu'envers la Suède : l'électeur prit d'abord parti pour la maison bannie des Stuarts, puis il

s'allia avec Olivier Cromwell. Les chapitres IV et V s'occupent des relations du Brandebourg avec l'empereur et l'empire de 1653-1657. Tant que l'influence du comte de Waldeck se fait sentir, la politique de l'électeur dans les affaires de l'empire est nettement anti-autrichienne et anti-catholique. De concert avec d'autres États réformés, le Brandebourg s'oppose à la juridiction du conseil aulique et à la réunion de députés de Francfort-sur-le-Mein. Dans le volume suivant, M. Erdmannsdorffler exposera la politique prussienne jusqu'à l'année 1660, c'est-à-dire jusqu'à la paix d'Oliva, qui mit fin à la guerre du Nord et confirma la souveraineté de l'électeur sur le duché de Prusse.

La méthode suivie dans ce volume est toujours la même que dans les précédents. Dans une petite introduction qui précède chaque chapitre, l'auteur expose le contenu des documents et actes qui suivent ; ces documents sont donnés tantôt *in extenso*, tantôt en abrégé ; en tête de chaque numéro se trouve un résumé du contenu, au bas de la page quelques courtes notes. Introduction, résumés, notes, sont imprimés en caractères différents. Un index des noms propres facilite toute recherche.

Les dernières publications de la correspondance des Wittelsbach étaient à peu près faites de la même façon¹. M. Stieve a inauguré une nouvelle méthode. Lui aussi, comme M. Erdmannsdorffler, il distribue ses matériaux par matière et non par ordre chronologique ; il ne se contente pas ensuite de donner une brève introduction suivie de pièces, mais il fait un exposé suivi du sujet qu'il accompagne de longues remarques, de reproductions littérales de lettres et actes, de notices bibliographiques. Les pièces particulièrement intéressantes ou les lettres et actes ne se rattachant qu'indirectement au sujet sont seuls renvoyés à l'appendice. Cette méthode de publication n'est recommandable que lorsque l'auteur se sent entièrement maître de son sujet et entièrement impartial. L'ouvrage de M. Stieve présente ces deux qualités et est digne de la réputation que lui avait acquise son précédent ouvrage. On peut dire que, grâce à ses recherches minutieuses et consciencieuses, il a mis en lumière et rendu attrayante une période de l'histoire de l'Allemagne des plus obscures et des moins intéressantes, celle des dix dernières années du xv^e siècle. L'ouvrage est accompagné d'un index des matières et des noms propres ainsi que d'une table des matières très complets.

Dans ce volume, M. Stieve expose la politique bavaroise à partir de l'époque où le jeune duc Maximilien, devenu plus tard électeur, prend part aux affaires politiques (1591) jusqu'au moment où son père, Guillaume V, tant par scrupule religieux que par commodité personnelle,

1. Les trois premiers volumes ont été exécutés par M. Moritz Ritter qui a publié les documents sur l'histoire des origines et des premiers développements de l'*Union évangélique* de 1593 à 1610. Une série parallèle doit réunir les documents relatifs à la politique des princes catholiques. M. Cornelius en fut d'abord chargé, puis M. Stieve.

se retire des affaires (4 février 1598 et non pas, comme on l'admettait, 25 oct. 1597). Les Wittelsbach dans leurs deux branches, bavaroise et palatine, représentent à cette époque, comme le dit le titre de la collection, les deux partis religieux qui luttent dans l'empire. Guillaume V n'est pas un grand caractère; esprit étroit, d'une culture insuffisante et de croyances intolérantes, il ne fait qu'avec timidité les premières tentatives d'alliance entre les princes catholiques qui devaient aboutir à la ligue que dirigea son fils Maximilien. Le premier chapitre nous montre le parti catholique de l'empire, tantôt trop confiant en lui-même, tantôt rempli d'une peur exagérée des puissances protestantes, cherchant en vain à consolider sa situation par des alliances. Le duc Guillaume prête son concours partout où l'église catholique semble menacée, partout où il s'offre une occasion propice à son expansion : dans le margraviat de Bade, dans le diocèse de Strasbourg, sur le cours inférieur du Rhin, en Styrie; mais partout ses projets échouent par suite de la guerre de Cologne et du mauvais état des finances. En attendant, la haine réciproque des partis croît de plus en plus dans l'empire, fomentée par une quantité de pamphlets théologiques et politiques, pamphlets que M. Stieve a tirés de l'oubli et dont l'emploi est un des mérites et une des originalités de son livre. La discorde intérieure menace de détruire la constitution de l'empire, mais elle s'assoupit heureusement devant un danger commun, l'approche des Turcs. A la diète de Ratisbonne, en 1594, le sentiment national, toujours vivant, décide catholiques et protestants à porter un secours inattendu à l'empereur Rodolphe II pour combattre l'ennemi juré de la chrétienté. Tel est le contenu du second chapitre. Le troisième expose la politique bavaroise sous une face qui intéressait tout particulièrement le duc Guillaume V; il s'agissait d'obtenir pour les princes bava-rois des évêchés et chapitres allemands. Guillaume cherche à conserver à sa famille Ratisbonne, fait tous ses efforts pour obtenir Passau, acquiert la prévôté de Berchtesgaden, procure à son fils Ferdinand la coadjutorerie de l'archevêché de Cologne, entretient des relations intéressées avec plusieurs autres chapitres allemands, desquels il espère tôt ou tard tirer profit. Ces démarches ont pour but en partie de relever la puissance de sa maison, en partie aussi d'augmenter ses revenus; c'est cette dernière préoccupation qui le décide à chercher à se faire pensionner en Espagne et en France. Enfin le salut de l'église catholique paraissait demander que la maison de Bavière eût partout la main à l'œuvre. Aussi Guillaume s'efforça-t-il de faire triompher les principes de la restauration catholique, même là où l'intérêt de sa maison n'était pas en jeu, dans le chapitre de Bamberg, par exemple. M. Stieve aurait pu compléter ce qu'il dit de la guerre des évêques, s'il avait consulté les archives de Strasbourg. Le quatrième chapitre met en relief les qualités et les faiblesses de Guillaume. Quoique M. Stieve fasse un portrait un peu trop flatteur de ce prince et de son frère Ernest de Cologne, les portraits n'en sont pas moins très habile-

ment tracés. M. Stieve expose les raisons pour lesquelles le duc crut devoir remettre en partie d'abord et ensuite entièrement le gouvernement entre les mains de son fils Maximilien, le plus énergique et le plus sage de ses fils. Dans le prochain volume nous verrons le duc Maximilien au commencement de son règne jusqu'au moment où, à la suite des mesures prises contre la ville impériale de Donauwerth, il acquiert une certaine importance européenne comme chef du parti catholique. Dans le 3^e volume seulement commencera, à partir de 1608, la publication suivie des documents annotés. Mais chacun des volumes de l'introduction est suivi de lettres et de pièces publiées *in extenso* ou en extraits.

MAX LOSSEN.

L'Alsace à la fin du règne de Louis XIV; esquisse du travail à faire sur la défense et la conservation de l'Alsace, de 1710 à 1714, au moyen des papiers et documents provenant de Jacques Bazin de Besons, maréchal de France. Deuxième édition. Poitiers, Oudin frères, 1879. In-32, 72 p.

Un arrière-petit-fils de Besons, M. le marquis C.-J. de Nettancourt, vient de publier, pour la seconde fois, le sommaire des papiers relatifs aux dernières campagnes de la guerre de la succession d'Espagne, et au commandement que son aïeul avait exercé sur le Rhin, de 1710 à 1714. Quoique ses indications soient quelque peu décousues et écourtées, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a là, pour l'histoire militaire de Louis XIV, des matériaux d'une incontestable valeur. Nous n'osons engager M. de Nettancourt à les mettre en œuvre; il est le premier à se défier de ses forces; mais il est à désirer que son appel soit entendu d'un homme compétent, qui puisse livrer à l'étude ces pages ignorées de notre histoire.

X. M.

Geschichte Maria Theresia's, von Alfred Ritter von ARNETH. 9. u. 10. Bd.; et aussi sous le titre : **Maria Theresia's letzte Regierungszeit, 1763-1780**, 3. u. 4. Bd. xv et 648, xix et 832 p. in-8°. Vienne, Braumüller.

Nous avons déjà rendu compte, il y a deux ans, des huit premiers volumes de l'Histoire de Marie-Thérèse par le chevalier d'Arneth, dans la *Revue historique* (V, 433-439); depuis lors cet important ouvrage, auquel son auteur a, pendant de longues années, consacré le meilleur de son temps, s'est terminé avec les volumes 9 et 10 qui font l'objet du présent article.

Le 8^e vol. finissait avec le premier partage de la Pologne et l'acquisition par la monarchie autrichienne de la Galicie et de la Bukovine.

Les chapitres suivants, dans le 9^e vol., traitent des affaires intérieures et des réformes opérées par Marie-Thérèse pendant la seconde période de son règne, avec l'aide et les avis longuement discutés de son fils, l'empereur Joseph II.

M. d'Arneht retrace les relations de la cour de Vienne avec le saint-siège sous les papes Benoît XIV, Clément XIII et XIV, et pendant les premières années du pontificat de Pie VI ; les principaux sujets dont il s'occupe sont la limitation du droit d'asile des maisons religieuses, la diminution du nombre des jours fériés établis par l'Église, l'abolition de l'ordre des Jésuites (chap. 1-5) ; l'encouragement des études et la réforme de l'enseignement au moyen d'hommes tels que Gerhard van Swieten, Riegger, Martini, Sonnenfels, Felbinger (ch. 6-14) ; les travaux du conseil d'État et de la chancellerie d'État, l'administration, la police, les finances, le commerce, les affaires militaires (ch. 11-16), tout cela étudié au seul point de vue de l'action personnelle de l'impératrice, de l'impulsion qu'elle a donnée ou des obstacles qu'elle a créés. C'est de la même façon qu'au 10^e vol. sont passés en revue les divers pays, si différents entre eux, qui composaient la monarchie (chap. 1-7). Les chapitres suivants sont consacrés aux relations extérieures ; là sont exposés les projets de Joseph II pour l'agrandissement, l'arrondissement des États autrichiens, surtout l'action diplomatique et militaire relative à la succession de Bavière (chap. 8-17). Les derniers chapitres se rapportent au voyage de Joseph en Russie, à l'entrée en religion de Maximilien, le plus jeune des fils de l'impératrice, et à sa promotion aux sièges de Cologne et de Munster, enfin à la mort de Marie-Thérèse. L'ouvrage se termine par une peinture générale du caractère de cette princesse (chap. 18-20).

Ce résumé montre combien la matière de ces deux volumes est variée. Sans doute ils ne sont pas d'une lecture facile ni agréable. Fruits d'études sérieuses, fondés sur les documents d'archives, ils cherchent moins à plaire qu'à instruire ; ils exigent et ils méritent d'être étudiés sérieusement. Il n'est pas un chapitre où nous ne puissions apprendre des détails nouveaux et authentiques, puisés aux documents les plus sûrs. Le caractère et la politique de Marie-Thérèse sont étudiés en première ligne ; l'auteur n'a point voulu donner une histoire de la monarchie autrichienne pendant le règne de cette princesse, mais une histoire de cette princesse elle-même ; ce qu'il s'attache à mettre en lumière, c'est uniquement les idées et la conduite de l'impératrice, soit dans ses rapports avec les ministres et les hauts fonctionnaires, soit dans les affaires domestiques ou dans celles de l'État ; souvent, et de dessein prémédité, il se donne garde d'insister sur des événements auxquels Marie-Thérèse ne prit pas directement part ; au contraire, il fait une peinture minutieuse des personnes qui l'entouraient ou la servaient.

Parmi celles-ci, et au premier rang, se trouve Joseph II. Le trait qui ressort le plus vivement dans tout le récit des dernières années de Marie-Thérèse, c'est la divergence d'idées et de sentiments entre elle et Joseph ; entre la mère, mûrie par tant d'épreuves et vieillissant de plus

en plus, et le fils, moins expérimenté, chez qui le sang lorrain battait avec plus d'ardeur. Cette divergence se manifestait presque dans toutes les questions, malgré tout l'amour de la mère pour son fils et la déférence filiale du fils pour la mère. Après l'échec de ses plans de conquête, Marie-Thérèse avait besoin de repos; Joseph était rempli de desirs inquiets qui le poussaient à l'action. Marie-Thérèse, catholique pieuse, était d'une dévotion presque excessive, dure par conséquent pour ses sujets protestants; Joseph, personnellement sans doute fidèle au catholicisme, obéissait aux idées philosophiques de son époque et était un défenseur ardent de la tolérance. Même à cette époque de son règne, Marie-Thérèse était acquise à toutes les mesures où elle voyait un bienfait pour ses peuples et consentait à des réformes, mais avec beaucoup de circonspection et d'atermoiements. Joseph, au contraire, là où il voyait des abus ou des embarras, était impatient d'en triompher, quoi qu'il en coûtât. De là des discussions sans fin, où Marie-Thérèse, il est vrai, devait prononcer le mot décisif; mais assez souvent elle cédait à l'impétuosité de son fils qui s'emporta un jour jusqu'à la menacer de renoncer à sa part du gouvernement impérial, et elle se laissait entraîner à des mesures auxquelles elle était opposée ou qu'elle désapprouvait hautement; ainsi pour le partage de la Pologne, ainsi pour la succession de Bavière, ainsi pour l'alliance avec Catherine II en vue de laquelle Joseph avait fait son voyage en Russie. Dans ce dernier cas, l'aversion de Marie-Thérèse pour la dépravation de la cour russe lui fit honte de s'associer aux entreprises pour le démembrement de l'empire ottoman, auquel la tsarine ne cessa jamais de penser. Nous en avons un témoignage éloquent dans une lettre de l'impératrice au feld-maréchal Lang, de l'année 1774, sur l'outrecuidance du comte Gregor Orlov (IX, 529 et suiv., 633): « Vous saurois déjà le présent que le favori Orlov a osé faire à l'Imp. le jour de sainte Catherine de ce grand diamant de hollandaise qu'elle avoit souhaitée depuis longtems, mais lui été trop cher. Il a eut l'impertinence de l'acheter pour 400^m rubles, et le lui a présenté en don. On l'a accepté, et on en fait un sujet d'admiration et d'approbation. J'avoue, mon premier mouvement m'at fais jetter la lettre sous la table en la lisant, ayant honte de notre humanité et de la foiblesse de notre sexe. Vous vous moquerois de ma fiereté; elle m'at bien servit dans ma jeunesse, et, asteur, le pied dans ma fosse, je ne suis susceptible que du bien-être et de ma reconnaissance pour mes amis et mes fidels serviteurs, ministres ou même martyrs. »

Parmi les traits qui caractérisent Marie-Thérèse, on peut citer l'amabilité avec laquelle elle savait remercier la fidélité de ses serviteurs. On savait depuis longtemps déjà quelle haute estime elle avait pour Kaunitz, combien elle fermait les yeux sur ses petits travers et quelle confiance elle ne cessa de lui accorder. Je n'invoquerai ici d'autres témoignages que ses lettres à la comtesse Enzenberg à propos de la mort de son mari, l'éminent gouverneur du Tyrol (X, 32, 755), au comte Colowrat, le gouverneur Oberst-Burggraf de Bohême, à propos de sa démission

(X, 42), et surtout la fermeté avec laquelle elle défendit contre toutes les attaques et maintint dans son poste en Transylvanie Samuel de Bruckenthal (X, 131 et suiv.).

Si le livre de M. d'Arneth nous instruit beaucoup sur Marie-Thérèse, il nous donne aussi beaucoup de détails sur Joseph II ; la plupart, il est vrai, sont puisés dans la correspondance publiée autrefois par l'auteur ; mais l'histoire de Marie-Thérèse en ajoute d'autres, nombreux et importants. Comme exemple de l'état d'agitation impatiente où il se trouvait sans cesse, je citerai ce fait. A son retour de Galicie, en 1773, Joseph n'adressa pas moins de 154 questions aux fonctionnaires compétents sur la situation où se trouvait antérieurement cette terre polonaise et sur les principes qui devaient désormais présider à son administration ; ces questions exigeaient pour la plupart des recherches considérables, aussi les réponses se firent-elles attendre ; Joseph se plaignit amèrement de la lenteur des employés (X, 59 et suiv.). Il ne faut pas s'étonner si, pendant que Kaunitz montrait qu'on avait tort d'écraser le peuple en frappant de droits de douane les produits de l'industrie étrangère ou même en leur interdisant l'entrée dans les États autrichiens, Joseph II maintint au contraire énergiquement les mesures de prohibition, pour encourager la création de nouvelles industries en Autriche (IX, 449 et suiv.). Ailleurs (IX, 394), nous voyons un bel exemple de la noblesse des sentiments de Joseph : en 1775, l'impératrice accueillit avec des fêtes brillantes son fils Ferdinand et sa jeune femme, Béatrix d'Este, et les accabla de riches présents ; elle invita Joseph à lui demander aussi un présent pour lui-même : il pria l'impératrice de faire remise de leur capitation aux gens des dernières classes et les plus accablés d'impôts. Il portait lui-même aux employés compétents les ordres autographes de sa mère, pour les faire rédiger suivant les formes régulières (IX, 394).

Ce serait une peine inutile de vouloir analyser en quelques pages tout le contenu de ces volumes. Je préfère, à l'aide d'Arneth, étudier de près un sujet dont l'importance, aujourd'hui même, n'est pas amoindrie ; je veux parler de la destruction de l'ordre des Jésuites. Tout le monde le sait : tandis que dans les États latins s'engageait contre l'influence excessive de l'ordre la lutte qui devait aboutir à la destruction des Jésuites par la main des pouvoirs publics, Marie-Thérèse favorisait l'ordre en tant qu'institution religieuse, et consentit malgré elle à obéir à l'ordre du pape Clément XIV, quand celui-ci l'eut supprimé. Aussi est-il d'autant plus intéressant de savoir que, même dans les États autrichiens, on ne s'aveuglait pas sur les maux causés par l'ordre, que le mécontentement de tous les gens clairvoyants à ce sujet était très vif, que les conseillers favoris de l'impératrice luttèrent pied à pied contre ces difficultés et que Marie-Thérèse elle-même approuvait les mesures qui tendaient, avant la suppression des Jésuites, à les déloger successivement de toutes leurs positions.

En Autriche, la censure des livres était tombée aux mains des Jésuites ;

par là toute liberté dans le domaine littéraire était étouffée. Van Swieten s'efforçait, dès 1749, de les exclure de la commission de censure ; on n'y réussit pas, mais de plus en plus on introduisit dans la commission des ennemis de l'Ordre. C'est ainsi que le grand ouvrage de Montesquieu, *l'Esprit des lois*, défendu en Autriche grâce à l'influence des Jésuites, y fut admis en 1752 du consentement exprès de l'impératrice ; plus tard, la présidence de la commission fut confiée à Swieten : dès lors, quand un Jésuite sortait de la commission, il ne fut pas remplacé par un membre de l'Ordre ; à partir de 1764, il n'y eut plus de Jésuite dans la commission (IX, 159-166).

De même que toute vie littéraire était étouffée par les Jésuites, de même l'enseignement, dont ils étaient chargés, était, à tous les degrés, dans une profonde décadence. Les plaintes à ce sujet étaient fortes dans tous les pays héréditaires. En 1757, Swieten écrivait, dans son rapport à l'impératrice : « L'effet a montré combien les études ont décliné à l'Université de Vienne, depuis qu'elle a été réunie à la Société. Tout le monde connaît l'état lamentable dans lequel se trouvait l'Université lorsque l'impératrice est montée sur le trône ; les Jésuites, rien n'est plus certain, n'ont en aucune façon répondu aux vues des empereurs Ferdinand I^{er} et Ferdinand II ; au contraire, toutes les universités mises entre les mains des Jésuites sont tombées : Graz, Olmütz, Tyrnau en donnent la plus triste preuve. Partout on voit les Jésuites résister publiquement aux ordres de l'impératrice ; partout le progrès des sciences n'est regardé par l'Ordre que d'un œil soupçonneux. Sans doute il possède dans son sein de savants hommes, mais il veut interdire toute concurrence et accaparer à lui tout seul même le domaine scientifique » (IX, 170). L'enseignement des sciences naturelles était devenu une pure dérision. Les leçons des Jésuites sur la physique et la mécanique étaient suivies par quelques cavaliers, qui allaient pour passer le temps comme ils seraient allés au théâtre des marionnettes (IX, 181). La Hongrie élevait surtout des plaintes contre eux, à cause de la décadence croissante de son unique université, établie à Tyrnau. Cette dernière ne possédait pas de faculté de médecine ; celles de théologie, de droit et de philosophie étaient dans le plus triste état ; les professeurs se contentaient de dicter leurs maigres leçons à leurs auditeurs ; ceux-ci devaient les apprendre mot à mot. D'autre part, les vacances se prolongeaient si longtemps qu'une année entière comptait à peine soixante journées d'enseignement (X, 418). Les griefs n'étaient pas moindres sur la manière dont, à Prague, les Jésuites disposaient des bourses de collège : « Il est temps, écrivait Swieten à l'impératrice, que la Société soit connue telle qu'elle est et qu'on empêche le mal qu'elle fait. Les fondations pieuses sont détournées à d'autres usages, quand ils en ont la direction. Les universités où ils dominent tombent dans le néant. Les ordres de V. M. sont méprisés ouvertement et impunément, et ceux qui doivent veiller à l'exécution font rien, ferment les yeux et sont quittes pour une réprimande » (IX, 172, 575, 288). Marie-Thérèse consentit à réformer ces abus criants : une nouvelle com-

mission des études concentra la direction de l'enseignement tout entier entre les mains des agents de l'État. A l'Université de Vienne, un décret impérial interdit, en 1757, l'entrée dans le conseil de l'Université au recteur du collège des Jésuites; en 1759, les Pères Jésuites, qui étaient directeurs des facultés de théologie et de philosophie, furent privés de leurs fonctions; le professeur de droit canonique, qui était de la Société, fut écarté du conseil de l'Université, parce qu'on n'y portait que des causes séculières (IX, 169 et suiv.). En 1766, cette chaire fut même enlevée aux Jésuites, et les étudiants en théologie durent désormais suivre, côte à côte avec ceux en droit, les cours du prof. Riegger, de cette dernière faculté, jurisconsulte qui défendait hardiment le droit de l'État de régler lui seul ses intérêts, même en matière ecclésiastique, tant qu'on ne touchait pas au dogme (IX, 185).

Comme dans les autres États héréditaires, l'ordre des Jésuites fut aussi dissous en Hongrie. Dans ce pays, en dehors de l'Université de Tyrnau, ils fournissaient encore le personnel enseignant à trente gymnases, douze séminaires et neuf collèges séculiers. A côté d'eux, les Piaristes n'avaient que quelques gymnases. Comme à Vienne en 1768, Marie-Thérèse fonda dans des vues libérales, à Waitzen, un Theresianum, établissement d'éducation qu'elle confia aux Piaristes, et plusieurs académies, auxquelles on ajouta des cours de droit. L'Université de Tyrnau fut réorganisée, en 1770, sur le modèle de celle de Vienne et installée, en 1777, dans la ville royale de Bude (X, 118 et suiv.).

Comme les universités, les écoles secondaires furent aussi réformées. Des hommes des opinions les plus différentes étaient d'accord sur ce point que les vices de l'organisation classique défaisaient toute description. On jugea qu'il fallait absolument remplacer l'enseignement dogmatique et mécanique des Jésuites, qui faisaient apprendre tout mot à mot et par cœur, par une méthode propre à éveiller, à exciter l'intelligence, donner à l'étude de l'histoire et de la géographie, des mathématiques et de la physique une place convenable, surtout améliorer l'enseignement de la langue allemande, qui avait été étrangement négligé par les Jésuites (IX, 233, 239). En ce qui concerne la géographie, Joseph II écrivait en 1772 au feld-maréchal Lacy, après que Marie-Thérèse eut chargé un Jésuite de faire la géographie de la Galicie au lieu de charger de ce travail un officier d'état-major : « La déraison prévaut : vous contremanderés les officiers de l'état-major général, et le Royaume de la calotte comencera par un jésuite géographe » (IX, 509, 621). Les propositions les plus énergiques pour l'amélioration des études furent faites par le ministre d'État, comte Pergen, inspecteur général de l'Académie orientale, car cette dernière était aussi administrée arbitrairement par les Jésuites, et par suite elle était criblée de dettes. Le comte Pergen établit trois règles principales : 1° il faut que l'autorité supérieure dresse un plan d'études dont toutes les parties tendent au but suprême de former des chrétiens sincères, mais en même temps éclairés et aussi capables qu'empressés pour le service de la patrie ; 2° l'État doit tou-

jours se réserver complètement la surveillance et la direction des écoles et de l'enseignement ; 3° l'éducation et l'enseignement doivent être entièrement retirés des mains des religieux, et les écoles ne doivent posséder que des maîtres laïques ou des prêtres séculiers qui ont fait leurs preuves (IX, 229). Ces principes ne furent pas entièrement appliqués. M. d'Arneht reconnaît que la réforme de l'enseignement en Autriche sous le règne de Marie-Thérèse atteignit à peine les gymnases et que, par conséquent, elle est loin d'avoir produit sur ceux-ci les salutaires effets dont se ressentirent les universités et les écoles primaires (IX, 247).

Les écoles primaires étaient aussi fort négligées, et non pas seulement en Galicie, où elles se trouvaient dans une situation pitoyable (X, 93). Marie-Thérèse fit faire un grand pas à la réforme des écoles en créant l'école normale de Vienne, en 1770 (IX, 248). Le jour même de sa mort, dans les dernières lignes qu'elle traça de sa main, elle donnait 100,000 fl. sur sa cassette, « comme un aumône », à l'école normale (X, 727). On déploya pour l'enseignement primaire une telle activité, qu'en 1777 on comptait trois fois autant d'écoliers dans les écoles de la capitale que dix ans auparavant (IX, 256). Des services signalés furent rendus à la cause des écoles par le doyen Felbinger, de Silésie, qui, du consentement de Frédéric II, passa au service de l'État autrichien. D'ailleurs on peut juger à quel point la population était assujettie au vieux système par ce fait qu'après 1775 des paysans du Tyrol voulaient chasser de leur vallée un maître formé d'après les nouvelles méthodes (X, 35).

Tous ces faits apprennent que la chute des Jésuites était préparée depuis longtemps même en Autriche et que Marie-Thérèse ne s'aveuglait pas sur leurs fautes. L'abolition même de l'ordre fut précédée par une remarquable correspondance échangée entre Charles III d'Espagne et le pape Clément XIV d'un côté, et Marie-Thérèse de l'autre ; Arneht l'a publiée en entier (IX, 90, 561 et suiv.). Marie-Thérèse donna son consentement, mais le cœur serré ; elle écrivait au baron Nény : « Le sort des Jésuites est décidé aujourd'hui, je les plains bien, mais il n'y a plus de remède ; il faut en tirer le meilleur parti pour notre sainte religion et l'État » (IX, 568). Des trois bibliothèques que les Jésuites possédaient alors à Vienne, et avec celles de quelques autres collèges, on forma, d'après son ordre, la bibliothèque de l'Université ouverte au public (IX, 219). On se plaignit d'ailleurs que les Jésuites eussent fait passer à l'étranger une grande partie des richesses de l'ordre (IX, 116 et suiv.).

Je crois avoir montré, par cette esquisse, que l'histoire de Marie-Thérèse, par M. d'Arneht, n'a pas seulement d'importance pour l'histoire particulière de l'Autriche, mais aussi pour la connaissance de la politique et de la civilisation de son époque. La présente année amène le centenaire de la mort de la grande impératrice. M. d'Arneht aura en l'honneur d'élever à sa mémoire un monument *ære perennius*.

Arnold SCHAEFER.

Feldmarschall Blücher von Wahlstatt. Von Dr Friedrich WIGGER
Archivrath. Schwerin 1878, Still. VIII-310 p.

M. Wigger a entrepris d'écrire l'*Histoire de la famille de Blücher*. On comprendra facilement que dans ce sujet il ait accordé le premier rang au coryphée de cette famille et on doit lui savoir gré d'avoir publié séparément la biographie du héros. Son travail comble une lacune dans notre bibliographie historique. La biographie de Varnhagen von Ense intitulée *le Maréchal Vorwärts* est surannée, celle de Johannes Scherr sur Blücher n'est pas du goût de tout le monde et dépasse les limites d'une biographie. Ce qui a été écrit de mieux dans ces derniers temps sur ce sujet, c'est un article de l'*Allgemeine Deutsche Biographie* de v. Meerheimb. Mais, satisfaisant aux exigences d'un dictionnaire biographique, il ne comprend que 5 pages, tandis que le travail de M. Wigger forme un volume respectable.

En somme l'auteur a accompli d'une façon satisfaisante la tâche qu'il s'était imposée. Les archives de la famille Blücher, celles du grand état-major et les archives secrètes de l'État à Berlin, celles de Munster ont fourni à l'auteur une foule de documents précieux. Des lettres de Blücher, qui se trouvent entre les mains de particuliers, ont été mises à sa disposition. L'auteur connaît parfaitement les ouvrages qui traitent de la matière, il a utilisé avec esprit critique ceux qui contiennent des renseignements de Blücher ou sur Blücher et il a tenu compte des nouvelles recherches faites dans ces dernières années.

Son livre devait avoir un caractère populaire. Aussi M. Wigger s'est-il gardé de le surcharger de notes et de citations ; il n'a pas non plus eu la prétention de raconter en détail l'histoire politique ou militaire de l'époque où Blücher vivait ; il aurait même été à désirer qu'il abrégât encore plus les parties qui ont directement trait à l'histoire générale. On peut également se demander s'il était nécessaire de publier *in extenso* les ordres émanant du cabinet royal, de s'arrêter si longuement à propos des diverses décorations que reçut Blücher. Par-ci par-là on trouve une contradiction, par exemple, lorsque l'auteur dit, à propos de la bataille de la Rothière, que le sol imprégné d'eau avait rendu l'attaque difficile, puis un peu plus loin, que le sol à moitié gelé était une des principales difficultés entravant l'attaque.

L'ouvrage est divisé en neuf chapitres. Dans le premier, consacré à la jeunesse de Blücher, M. Wigger écarte le voile mythique que l'on s'est plu à jeter sur ce héros. Le second chapitre nous montre Blücher comme *économiste*, sous un jour bien peu connu. Puis nous apprenons les vicissitudes de sa vie dans les années 1787 à 1806, nous le suivons dans la campagne de Hollande, celle du Rhin, puis nous le voyons gouverneur de Munster. La guerre de 1807 à 1812, en tant que la personne de Blücher y est en jeu, y est racontée d'une façon très nette. Les années 1807 à 1812, qui mirent à l'épreuve la patience du patriote allemand, y font le sujet d'un chapitre spécial. Puis vient le récit de la campagne

de 1813 à 1814, la description de la bataille de Ligny, de celle de Belle-Alliance et des suites de cette catastrophe. Le dernier chapitre traite des dernières années de Blücher.

M. Wigger a bien fait de donner souvent la parole à son héros, car l'originalité du langage de Blücher dépeint fidèlement l'originalité de son caractère. M. Wigger ne se fait pas apologiste exclusif, il ne cache pas les faiblesses de Blücher, ce qui lui donne d'autant plus le droit de décrire les côtés brillants de cet homme remarquable qui, grâce à ses qualités viriles, à sa bravoure et à son énergie, est devenu le héros le plus populaire des guerres de libération.

Alfred STERN.

MARTENS. Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères. Tome IV. Partie I. Traités avec l'Autriche, 1815-1849. Pétersbourg, Devrient, 1878. 4 vol. gr. in-8°, 604 p.

La *Revue* a rendu compte des trois premiers volumes de la publication entreprise par M. Martens. J'ai loué, comme je crois qu'elle méritait de l'être, la manière dont ce travail historique était conçu et avait été exécuté. Je me bornerai donc à signaler les principaux documents inédits que contient le nouveau volume et à indiquer les faits les plus saillants présentés dans les notices que M. Martens place avant le texte des grands traités. La première partie du volume contient des détails intéressants sur les relations de l'Autriche et de la Russie de 1815 à 1822, pendant l'ère des congrès et sous le régime de la sainte-alliance. Pour être *sainte*, cette alliance n'était pas toujours cordiale, confiante et intime. Je noterai en particulier (p. 265-281) la notice sur le congrès de Troppau et le prétendu droit d'intervention que s'arrogèrent les alliés, et (p. 304-314, 343-351, 365-375, 399-404) des renseignements très curieux à étudier pour l'histoire de la question d'Orient de 1822 à 1829. Les textes et les notices méritent plus d'attention encore après 1830, car à partir de cette date l'histoire authentique de l'Europe, et surtout celle des cours du Nord, est bien incomplètement connue. La convention du 9 mars 1833, relative à l'action commune dans la question belge, est inédite. Elle est précédée d'un résumé de la politique de l'Autriche et de la Russie après la révolution de 1830 (p. 419-432). Cette révolution rapprocha les deux cours dont les relations s'étaient fort tendues à la suite de la guerre d'Orient et du traité d'Andrinople. « Le gouvernement de Louis-Philippe, dit M. Martens (p. 422), en proclamant le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des peuples étrangers, niait par là le droit que l'Autriche et la Russie s'attribuaient de prévenir les révolutions des États... » — « Ce sont, disait Metternich (dépêche à Londres du 21 octobre 1830), les brigands qui récusent la gendarmerie et des incendiaires qui protestent contre les pompiers. Nous n'admettons pas une prétention aussi subversive de tout ordre

social... » C'était en vertu des principes que ces « défenseurs de la légitimité » s'élevaient contre l'établissement de 1830. Le prétendu gouvernement de l'ordre social, c'était, en réalité, le gouvernement de l'Europe par les trois cours du Nord et la suprématie de leurs prétentions et de leurs intérêts sur les droits, les prétentions et les intérêts des autres nations et des autres États. Le principe de la légitimité n'intervenait qu'à titre de figure de rhétorique, et on était tout prêt à le laisser de côté le jour où l'on aurait besoin d'en invoquer un autre. Metternich qui était, dans sa chancellerie, le plus disert des docteurs en droit de la sainte-alliance, se montrait, dans sa conduite, le plus sceptique des hommes d'État. Il avait fait reconnaître par l'Autriche le gouvernement de juillet ; ce gouvernement le gênait en Belgique et en Italie. « Dès lors, écrivait Metternich, son existence est un fait auquel on peut opposer un autre fait, et si la jeunesse du duc de Bordeaux l'empêche de donner de l'ombrage à Louis-Philippe, il n'en est pas de même du duc de Reichstadt, et on est ici décidé de se servir de ce moyen extrême si le gouvernement français veut s'opposer à ce que l'Autriche réprime les troubles de l'Italie » (p. 424. Rapport de l'ambassadeur de Russie à Vienne, 12 février 1831). Voilà le vrai Metternich, l'homme tel qu'il était et tel que nous l'ont montré les notes et les lettres de Gentz. On s'y est beaucoup mépris en France. Les notices de M. Martens détromperont ceux qui se font encore quelques illusions sur le génie et le caractère de ce demi-dieu des chancelleries classiques. On a fait ressortir avec autant de modération que de netteté l'hostilité systématique de sa politique à l'égard de la France pendant la Restauration (cf. Viel-Castel, passim). On voit ici que, sous des formes différentes et sous le masque des cajoleries dont l'impression rétrospective est encore, et beaucoup trop vivement, marquée dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* (voir notamment le récit des négociations de 1813), Metternich, comme le dit justement M. Martens, « a beaucoup plus intrigué contre le nouveau gouvernement français qu'on ne le croit généralement. » Le tsar Nicolas, qui n'était pas suspect de complaisance pour le gouvernement et la politique de la France, apportait dans ses vues plus de suite et de conséquence que Metternich, et il lui fit très judicieusement sentir qu'en agissant comme elle menaçait de le faire « l'Autriche se mettrait à la tête des ennemis de l'ordre social » (Dépêche à Vienne, 2 mars 1831). Ces discussions subtiles et assez byzantines cachaient les préparatifs les plus menaçants, et M. Martens, qui est très sobre d'ailleurs en ce volume sur l'affaire même de la Belgique, nous montre très bien l'alliance de 1813 se reformant, en 1831, sous la double impulsion de Metternich et de Nicolas. Ces détails sont propres à faire mieux apprécier la politique si sage, si ferme et si patriotique que tint le gouvernement français dans ces premières années de crise.

Les conférences qui eurent lieu en 1833 à Münchengrätz, entre l'empereur François et l'empereur Nicolas, n'étaient que très incomplètement connues. M. Martens, dans une notice développée (p. 435-445),

nous montre comment la question d'Orient y fut agitée. Elles aboutirent à la convention du 18 septembre (inédite) par laquelle les deux souverains s'engageaient à « maintenir l'existence de l'empire ottoman sous la dynastie actuelle » (art. 1). Il est intéressant de suivre les raisonnements ingénieux par lesquels M. M. essaie de relier cet épisode conservateur à la politique traditionnelle de la Russie en Orient. La convention du 25 juillet 1840, relative à la navigation du Danube, est également précédée d'éclaircissements nouveaux sur les affaires d'Orient. Je citerai encore, mais à un autre point de vue, les nos 141 et 142 de l'ouvrage, relatifs à l'annexion de Cracovie et aux affaires de Pologne en 1846. Il est fort possible que les historiens autrichiens aient des réserves à faire et des rectifications à apporter aux appréciations de M. Martens. L'histoire générale ne pourra qu'y gagner. — La traduction française qui est placée en regard du texte russe est en général assez satisfaisante. Toutefois M. Martens fera bien, dans l'intérêt même de la vieille réputation de la diplomatie russe, de la faire revoir par un homme compétent avec un peu plus d'attention qu'on n'en a apporté jusqu'ici à ce travail. Il y a des mots mal employés et des tournures irrégulières qui font tache.

Albert SOREL.

Denkwürdigkeiten von Ulrichen. Ein Beitrag zur Freiheitsgeschichte der Schweiz. Aktenmässig dargestellt von Paul AM-HERD. Bern. K. J. Wyss, 1879. 251 p. in-8°.

Ulrichen est un petit village situé dans la partie supérieure de la vallée du Rhône. C'est là que les Valaisans, par deux victoires, l'une sur les Zähringen en 1211, l'autre sur Berne en 1419, montrèrent qu'ils étaient dignes de conserver leur indépendance.

M. Am-Herd a eu l'heureuse idée de réunir en un petit volume tous les renseignements qu'il a pu recueillir sur cette localité. Cet ouvrage est d'un genre nouveau, mais il ne fait preuve ni d'une critique très sévère, ni d'une tendance scientifique très accentuée. De plus, le plan, tel qu'il est conçu, exclut l'unité de composition; aussi trouve-t-on, au milieu de détails qui n'ont qu'une importance purement locale, de nombreux morceaux utiles à l'histoire de la vie sociale et des mœurs (*Culturgeschichte*) et quelques paragraphes importants pour l'histoire du droit. Nous citerons parmi ces derniers les paragraphes relatifs aux corporations villageoises (§ 13), aux règlements de village (§ 31), à l'administration et à la culture des alpages (§ 32).

En résumé, M. Am-Herd a rempli le but qu'il s'était proposé; un ouvrage de ce genre est d'une utilité incontestable pour l'histoire du Valais et il serait à désirer que cet exemple fût suivi et que les archives de ce pays fussent explorées avec la patience que l'auteur a apportée à ce travail.

E. F.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue critique.** N° 14. — *Vanderkindere*. Le siècle des Artevelde (bonne étude critique sur les progrès de l'esprit politique en Brabant et en Hainaut au xiv^e s.). — *Bouquet*. Mémoires de Pierre Thomas, sieur du Fossé (intéressant pour l'histoire du jansénisme; pour l'histoire générale ils fournissent d'utiles renseignements sur les mœurs, le commerce, l'industrie et les beaux-arts en France à la fin du xvii^e s.). = N° 15. *Jundt*. Les amis de Dieu au xiv^e s. (apporte des lumières nouvelles à l'histoire des sociétés secrètes du mysticisme au xiv^e s.; des lacunes, des hypothèses peu justifiées). — *Fischbach*. La fuite de Louis XVI (n'apprend rien de bien nouveau). — *Yonge*. France (mauvais). = N° 16. *Natdeke*. Geschichte des Artachshir i Pâpakân (histoire légendaire d'Ardeshir le fondateur de la dynastie des Sassanides en 226 ap. J.-C.). — *Stieve*. Die Politik Bayerns 1591-1607, 1^{er} volume (important, cf. plus haut, page 415). — *A. Leroy-Beaulieu*. Un empereur, un roi, un pape, une restauration (intéressantes études d'histoire contemporaine). = N° 17. *Rothe*. Vorlesungen über Kirchengeschichte, 2 vol. (intéressant). — *Clément Simon*. La vicomté de Limoges; géographie et statistique féodale (l'auteur n'étudie guère que le xv^e s.; il ne connaît pas les travaux antérieurs; il a cependant fait une utile description d'un des fiefs les plus importants du centre de la France). — *Zeller*. Le connétable de Luynes (étudie seulement les affaires de Montauban et de la Valteline; publie des pièces intéressantes provenant des archives d'Italie, mais néglige les autres sources d'information. Trop favorable à Luynes). = N° 18. *Du Bled*. Histoire de la monarchie de Juillet (étude intéressante d'un partisan assez bien informé, du moins pour la France, du gouvernement de Juillet). = N° 19. *Klein*. Die Verwaltungsbeamten der Provinzen des röm. Reichs bis auf Diocletian, 1^{re} part. (bon). — Correspondance de lord Palmerston, traduite par *Aug. Craven* (utile). = N° 20. *Rahlenbeck*. La mission du conseiller Boisot à Metz, en 1543 (pour écraser le protestantisme; les protestants furent en effet persécutés; aussi en 1552 Metz se donnait à la France). — *Gmelin*. Beiträge zur Geschichte der Schlacht bei Wimpfen, 1622 (bibliographie des événements qui précédèrent, accompagnèrent ou suivirent la bataille). = N° 22. *Loserth*. Beiträge zur Geschichte d. Hussit Bewegung (publie avec beaucoup de soin un recueil de lettres de l'archev. Jean de Jenzenstein et une monographie consacrée à Vojtech Ranconis de Éricinio). = N° 23. *Chéruel*. Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV, t. III (excellent; de menues erreurs).

2. — Le Cabinet historique. Janv.-fév. 1880. — DULAURIER. Les Albigeois ou les Cathares du Midi de la France; 1^{er} art. (considère les Cathares comme les continuateurs des Manichéens; étudiera dans les articles suivants la métaphysique et la théologie de la doctrine albigeoise, ses rites, son organisation comme société religieuse, la vie intime des populations qu'elle avait recrutées). — QUICHERAT. Certificat d'étudiant en l'université de Paris au xv^e s. (ce certificat était l'attestation délivrée par l'autorité universitaire à ceux qui avaient été admis, après les formalités d'usage, à suivre les cours de l'une quelconque des facultés; la pièce publiée est du 20 juin 1429, le jour même où se répandit à Paris le bruit de la victoire de Patay). — BOUCHOT. Les « friponneries » de Pierre Richelet. — OMONT. Seconde note rectificative du tome XI du Gallia christiana (ces deux notes fournissent, pour une période de 200 ans, 1288-1490, la mention de dix abbés nouveaux et d'une abbesse dans cinq abbayes bénédictines du diocèse d'Évreux). — A. DE BOISLISLE. Une lettre inédite de Chateaurenault à Colbert (plaintes amères de Chateaurenault au ministre à propos des retards que subissait son avancement, 9 mars 1682). — G. DUPLESSIS. Catalogue de la collection des pièces sur les beaux-arts imprimées et manuscrites, recueillies par Pierre-Jean Mariette, Ch.-Nic. Cochin et M. Deloynes, auditeur des comptes, acquise récemment par le département des estampes de la Bibliothèque nationale.

3. — Revue des Documents historiques. Avril-mai 1880. — Une chanson républicaine en l'honneur de Charette. — Reçu donné par Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier, des diamants et bijoux que son contrat de mariage lui donnait droit de reprendre, 15 juin 1609. — Lettre de Charles VII à l'amiral de Gênes, Jean-Philippe de Fiesque, pour l'engager à mettre sous l'obéissance de la France la ville et la seigneurie de Gênes, 22 sep. 1457. — Lettres relatives à l'arrestation du duc de Bouillon compromis dans la conspiration de Cinq-Mars. — Circulaire de l'archevêque de Paris, en 1803, au sujet du mariage religieux. — Lettre d'invitation au mariage de Charles-Emmanuel 1^{er}, duc de Savoie, par lui-même.

4. — Revue des Deux-Mondes. 1^{er} janvier 1880. — O. D'HAUSSONVILLE. Le salon de M^{me} Necker, d'après des documents tirés des archives de Coppet, 1^{er} art. : la jeunesse de M^{me} Necker. — A. LEROY-BEAULIEU. L'empire des Tsars et les Russes. VIII : la presse et la censure. IX (15 fév.) : le parti révolutionnaire et le nihilisme. = 1^{er} fév. BOISSIER. Une édition nouvelle de Saint-Simon (celle de M. A. de Boislisle). — Ch. AUBERTIN. L'éloquence politique et parlementaire en France avant 1789. 2^e art. : les orateurs des états-généraux de 1483 à 1615, Philippe Pot, l'Hôpital, du Vair, Robert Miron. = 1^{er} mars. E. RENAN. La papauté hors de l'Italie : Clément V (Clément V ne doit pas être rendu responsable de la décadence de la papauté au xiv^e s. Il n'y avait plus de sécurité pour elle à Rome; le pape n'eut pour Philippe le Bel que les com-

plaisances que, dans sa situation dépendante, il ne pouvait lui refuser). = 15 mars. V. DE SAINT-GENIS. Une conspiration royaliste à Strasbourg (art. d'un haut intérêt. Il s'agit d'un projet conçu par le comte de Viomesnil et le prince de Condé au commencement de 1792 en vue de gagner la garnison de Strasbourg et de s'emparer de cette ville. Ce projet, jusqu'ici inconnu, nous est révélé par la correspondance inédite du prince et du comte. L'entreprise était approuvée par le roi. Les princes lui donnèrent tardivement l'appui de leur nom dans une dépêche à Condé du 5 fév. 1792). — 1^{er} mai. Alb. RÉVILLE. Le passage d'Hannibal à travers la Gaule et les Alpes (d'après le livre du commandant Hennebert). — MELCHIOR DE VOGUÉ. Le fils de Pierre le Grand. I. L'enfance et la jeunesse d'Alexis, son mariage et sa fuite. Fin dans la livr. du 15 mai. II. La capture et le retour du tsarewitch. L'inquisition de Moscou. Le procès de Pétersbourg et la mort d'Alexis (l'auteur suit Oustrialof, Solovief, etc.). = 15 mai. E. RENAN. Une idylle monacale au xiii^e siècle, Christine de Stommeln.

5. — **Revue de Gascogne.** Mars 1880. — T. de L. et C. DU PONT. Mémoires de Jean d'Antras (la présente livr. donne seulement une notice sur ce capitaine du xvi^e s.). — DE CARSLADE DU PONT. Mainteues de Noblesse : Aydie de Bétoulin ; suite en avril. = AVRIL. L'abbé DUCRUC. Cazaubon et les baronnies d'Auzan. — PLIEUX. Origines de l'abbaye et de la ville de Condom (obscurcs et en partie légendaires ; il n'y avait encore au ix^e s. qu'une simple chapelle). — T. de L. Lettres de Marca à Séguier ; suite. — MENJOLET. Baptême d'un Turc à Orthez. = Mai. AUDIAT. Un député de 1793 : le P. Sébastien Dubarry, de Lectoure, professeur de rhétorique à Moulins, en 1789, vicaire général de l'évêque constitutionnel et président du département de l'Allier en 1793 (contribution à l'histoire du clergé constitutionnel). — J. DE CARSLADE DU PONT. Trois barons de Poyanne. II : Bernard de Poyanne. — DURIER. Deux lettres inédites de Henri IV. — COUTURE. Hommage de J. de Latrau, seigneur de Pouydragines.

6. — **Académie des Inscriptions et Belles-lettres.** Séance du 23 janv. et séances suiv. — M. Desjardins lit un mémoire géographique et épigraphique de M. Tissot sur la vallée de l'ancien Bagradas, en Tunisie. — M. Luce lit un mémoire sur Domrémy et le mont Saint-Michel avant la mission de Jeanne d'Arc ; il insiste 1^o sur la guerre de succession de Lorraine qui dura de 1425 à 1431, et qui désola le pays où vivait Jeanne ; 2^o sur la belle résistance du Mont-Saint-Michel que les Anglais ne purent jamais prendre, ils éprouvèrent même un échec sensible en 1425 et le bruit a dû en arriver jusqu'à Jeanne, ce qui expliquerait en partie ses visions. — 27 fév. M. Duruy lit un fragment d'une étude sur l'administration provinciale d'Auguste : cadastre, cens, douanes provinciales, monnayage, routes, postes, etc. Il y avait déjà des postes en Italie sous la République : une inscription de l'an 112 av. J.-C. le constate, c'est Auguste qui le premier organisa ce service pour

le compte de l'État dans tout l'empire. — 5 mars. Lettre de M. Geoffroy sur une inscription découverte au Forum, et qui paraît avoir été gravée en mémoire de la victoire remportée par Stilicon sur Radagaise à Fiésolo à la fin de 405. — M. Duruy continue la lecture de son mémoire. Il traite du culte officiel sous Auguste, c'est-à-dire des mesures prises pour assimiler irrésistiblement les religions des diverses provinces de l'empire et en composer une religion officielle unique. Il étudie les assemblées provinciales et en particulier celle des députés des trois Gaules, qui avaient une réelle importance, et que les empereurs eurent le tort de laisser tomber dans l'oubli. — 24 mars et 21 mai. M. Revillout lit un mémoire intitulé : Premier extrait de la chronique demotique de Paris; le roi Amasis et les mercenaires, selon Hérodote et les chroniques. — 2 avril. M. Desjardins, poursuivant la lecture du mémoire de M. Tissot, lit et commente une grande inscription, malheureusement mutilée (publiée dans la *Rev. crit.* du 12 avril); c'est une pétition adressée à l'empereur Commode par les colons d'un domaine impérial appelé *Saltus Burunitanus*. — Lettre de M. Foucart sur une longue inscription d'Eleusis, de 61 lignes; c'est un décret du conseil et du peuple d'Athènes portant que les Athéniens et leurs alliés seront tenus d'offrir les prémices de leurs récoltes aux déesses d'Eleusis. — M. Delisle nous apprend le nom de l'auteur du grand Coutumier de France : c'est Jacques d'Ableiges, bailli de Saint-Denis, puis de Chartres, puis d'Évreux, puis en 1391 avocat au Châtelet de Paris. Il a composé les quatre livres du grand Coutumier en 1387 ou 1388. — 2-9-23 avril. M. Jourdain lit un mémoire sur les commencements de la marine royale sous Philippe le Bel. — 7 mai. M. de Boislisle lit une notice sur les mss. inédits du duc de Saint-Simon conservés au ministère des affaires étrangères. — Le Dr Lagneau lit un mémoire intitulé : De quelques dates reculées intéressantes l'ethnologie de l'Europe occidentale. — 14 mai. M. de Mas-Latrie publie trois documents tirés des archives de Venise, et relatifs à des propositions d'assassinat politique faites à la république et acceptées par celle-ci, en 1477, 1478, 1518. — 21 mai. Rapport de M. G. Paris sur le concours pour le prix Bordin; le sujet était une étude critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan; des deux mémoires remis, aucun ne mérite le prix; le sujet est remis au concours pour 1882. M. Paris donne diverses indications utiles pour ce travail. — M. Luce lit un curieux mémoire intitulé : De l'élection au scrutin de deux chanceliers de France sous Charles V. — 28 mai. M. Schlumberger lit un mémoire intitulé : Deux chefs normands des armées byzantines au XI^e s. : sceau de Hervé et de Roussel de Bailleul.

7. — Académie des Sciences morales. Comptes-rendus. Livr. 11 et 12 (1879). — BAUDRILLART. Rapport sur l'état moral, intellectuel et matériel des populations agricoles en Normandie. — R. SAINT-HILAIRE. Les Cortès espagnols : la constitution de 1812. = 1880, livr. 2-3. DURUY. Le différend entre César et le Sénat. — GABEREL. Henri IV et Genève (l'amitié de Henri IV a été bienfaisante pour Genève, qui, sous la pro-

tection de la France, n'a plus à craindre le duc de Savoie). — FORNERON. Un diplomate sous François I^{er} : le cardinal de Gramont (réfute la légende d'après laquelle le cardinal de Gramont aurait conseillé à Henri VIII le divorce, pour lui faire épouser Marguerite de Valois, etc.).

8. — **Bulletin de la Société de l'histoire de Paris.** 6^e année, 6^e livr. 1879. — S. LUCE. Pierres Gilles (arrêt du Parlement du 11 juillet 1355 relatif à ce personnage qui joua un rôle actif dans la lutte engagée par la municipalité parisienne sous les ordres d'Étienne Marcel contre le dauphin Charles). — BONNARDOT et LECLERC, le Petit-Olympe, propriété de la reine Marguerite de Valois à Issy. — BIOLLAY. La fonte des espèces de 1782.

9. — **Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.** 2^e série, t. XI. — LEGENTIL. Tapisseries et peintures décoratives à Arras (Indication et description sommaires). — PARIS. Notice historique sur le baron Liborel (curieux portrait de la magistrature au XVIII^e s.). — A. TERNINCK. Étude sur l'époque dite préhistorique et ses caractères en Artois (travail consciencieux mais trop systématique). — L. DANCOISNE. Les médailles religieuses du Pas-de-Calais (nomenclature intéressante aidée de 19 planches).

10. — **Bulletin de la Société d'histoire de France,** t. XVI (1879). — Lettres inédites de la princesse des Ursins au maréchal de Tessé; suite. — P. MEYER. Le débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras (très curieux poème provençal publié ici pour la première fois avec une traduction française et des notes historiques et philologiques importantes. C'est un dialogue entre l'évêque albigeois Sicart de Figueiras, qui s'était livré lui-même à l'Inquisition, et l'inquisiteur Izarn, qui s'efforce de le ramener à la foi catholique).

11. — **Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.** T. I (composé de 15 livraisons qui ont paru depuis 1872 jusqu'en 1879). 1880. — DURAND. Juridiction municipale à Langres sur l'ancien régime : capitaines à masses (officiers municipaux nommés par le maire, qui les désignait chaque mois; leur nombre variait de 4 à 8; ils avaient des fonctions à la fois militaires et judiciaires). — E. DE LA BOULLAYE. Entrées et séjours de François I^{er} à Langres, en août 1521, avril 1522, juin 1534, et en 1546. — BONVALLET. Les seigneurs de la Neuville-les-Coiffy et du Beuillon. — BROCARD. Inventaire des reliques et autres curiosités de l'église cathédrale Saint-Mammès. — ROYER. Nicolas Jenson de Langres, un des premiers imprimeurs connus, d'après son histoire publiée à Lucques de 1796 à 1798. — A. DE BARTHÉLEMY. Une monnaie inédite de Langres. — ROYER. Registre de la confrérie de Saint-Didier établie à Langres. — BARROIS. Monnaies trouvées à Perthes (décrit 53 pièces, toutes romaines). — DAGUIN. Marnay, ses seigneurs; la famille Le Tartier. — ATH. RENARD. État civil de Jeanne d'Arc (polémique locale sans intérêt pour l'histoire). — BROCARD. Une page de l'histoire de Langres (reproduit une « Déclaration et protestation » de

Henri IV, le 2 août 1589, qui promet « de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine... », avec la réponse des bourgeois de Langres).

12. — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine. 3^e série, t. VII. 1879. — L'abbé GUILLAUME. Notice sur l'abbaye de Saint-Mansuïlès-Toul (peu original et peu intéressant; quelques détails particuliers sur le tombeau et les reliques de saint Mansuï, les reliques d'autres évêques de Toul inhumés à Mansuï, sur celle entre autres de saint Amour, 2^e évêque de Toul. Des erreurs, comme celle de parler de la Convention nationale en 1790). — SCHMIDT. Promenades antiques aux alentours de Château-Salins. — H. LEPAGE. Le Val-Saint-Barthélemy (étude intéressante et puisée aux sources, sur la légende, l'histoire et les monuments de cette vallée voisine de Nancy). — BRETAGNE. L'église de Vézelize. — LAPREVOTE. Monnaies de Lunéville (décrit 4 deniers émis sous le règne du duc Mathieu II, avant 1243, et un autre, sous le duc Jean I^{er}, peu après 1348). — DUPEUX. Notice critique sur Jean de Bayon, historiographe de Moyenmoutier au xiv^e s., presque rien sur ce moine lui-même; quelques détails sur les copies du ms. primitif qui est perdu). — MAXE-WERLY. Numismatique de Remiremont et de Saint-Dié (important). — F. DE CHANTEAU. Anciennes sépultures de l'église du prieuré de Saint-Pierre de Châtenois (en appendice, note sur le cartulaire de Saint-Pierre par dom Claude Granddidier). — F. DES ROBERT. Voyage de Renée de Bourbon à Metz en 1523. — GERMAIN. Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudémont, 1368-1392 (notice biographique).

13. — Mémoires de la Société éduenne. Nouv. série, t. VIII. 1879. — DEMAY. Une session des états-généraux de Bourgogne à Autun, en 1763 (les états furent réunis à Autun, non, comme d'ordinaire, à Dijon, parce que le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, était mécontent du parlement qui avait fait opposition à la levée par les élus royaux, d'un 3^e vingtième. Description des cérémonies qui eurent lieu à Autun pour la tenue des états). — ROSSIGNOL. Monnaies des Edues, pendant et après la conquête de la Gaule (décrit les types d'environ 200 pièces gauloises récemment découvertes par un paysan sur le territoire de Bourbon-Lancy; ce sont des monnaies éduennes, et provenant toutes, sauf une, du parti favorable aux Romains). — PICARD. Le château de Riveau ou la citadelle d'Autun au xv^e s. — CHARMASSE. Les origines du régime municipal à Autun (ces origines ne remontent pas plus haut que le mois de mars 1477; c'est Louis XI qui accorde à la ville ses premiers privilèges municipaux, au lendemain même de la mort du Teméraire; détails intéressants sur l'organisation municipale d'après les registres de la ville, dont le premier ne commence qu'en 1523). — H. DE FONTENAY. Épigraphie autunoise; moyen âge et temps modernes; suite. — BULLIOT. Fouilles du mont Beuvray, le Champlain. — CHARMASSE. Note sur un sacramentaire ms. de la bibliothèque du Vatican.

— L'abbé DORET. Testament de Perrenet Robin. — H. DE FONTENAY. Rapport sur les fouilles faites en octobre-novembre 1878 à la cathédrale d'Autun.

14. — **The Academy.** 1880. 10 avril. — *Th. Martin.* The life of H. R. H. the prince consort (dernier vol. de cette œuvre remarquable). = 17 avr. — *H. Howorth.* History of the Mongols, part II. Divisions I and II (digne de la première partie). = 24 avril. *Talboys Wheeler.* A short history of India and of the frontier states of Afghanistan, Nipal and Burnisah (n'a pas les qualités qu'on cherche dans un résumé). = 1^{er} mai. *Procter.* Memorials of byegone Manchester with glimpses of environs (d'une lecture agréable). = 15 mai. *Arnold.* The Roman system of provincial administration, to the accession of Constantine the great (excellent). — *Gilbert.* A contemporary history of affairs in Ireland from 1641 to 1652. Vol. II (recueil très utile. Confirme notamment ce qu'on pensait de l'entente de Charles I^{er} avec les catholiques irlandais en 1641). = 29 mai. *Walpole.* A history of England from the conclusion of the great war in 1815. Vol. III (ce vol. traite de la période comprise entre le bill de réforme et le ministère de R. Peel en 1841; ouvrage solide et très utile).

15. — **The Athenæum.** 17 avril. — Berlin und Saint-Petersburg : Preussische Beiträge zur Geschichte der Russisch-Deutschen Beziehungen (l'auteur est très versé dans les choses russes). — *Frances Ellen Colenso.* History of the Zulu war and its origin. — The OEconomy of the Fleete; or an apologeticall Answear of Alexander Harris (late warden there) unto xix art. sett forth against him by the prisoners, edit. by Ang. Jessopp. Camdem society (bien édité). = 24 avril. *Dent.* Old and new Birmingham (purement anecdotique). — *Geddes.* History of the administration of John de Witt (abonde en renseignements nouveaux, sinon sur J. de Witt, du moins sur la Hollande de son temps). — Variétés : *Gomme.* La communauté primitive dans les communes. = 1^{er} mai. *Guest.* Historical notices of Rotherham. — *Raikes.* The History of the honourable artillery company. = 8 mai. *L'Estrange.* The village of palaces or Chronicle of Chelsea (livre populaire). = 22 mai. Dr Rigly's Letters from France edited by his daughter, Lady Eastlake (l'auteur de ces lettres décrit la France à la fin de l'ancien régime et dans les premières années de la Révolution). = 29 mai. Εἰκὼν βασιλέως; a reprint of the edition of 1648 by *Scott.* Εἰκὼν β. A new edit. by Catherine Mary *Phillimore* (M. S. essai, sans y réussir, de démontrer que cet ouvrage a pour auteur non l'évêque Gauden, mais Charles I^{er} lui-même). — *Saintsbury.* Calendar of state papers, colonial series : America and West Indies, 1661-1668 (très intéressant). = 5 juin. Despatches, correspondance and memorandum of Field-Marechal the duke of Wellington. Vol. VIII. 1831-32 (curieux surtout pour l'histoire du bill de réforme).

16. — Société Jersiaise. Cinquième bulletin annuel. Jersey, Le Feuvre, 1880. In-4°, pages 187 à 239. — 5^e rapport du comité exécutif 1879. — Contrat jersiais du 8 juin 1384 (communiqué par J. Havet, d'après un ms. de Paris, Bibl. nat., nouv. acq. lat. 2198, pièce n° 5 : une veuve jersiaise vend tous les biens de la succession de ses père et mère, sis en Normandie, pour une rente viagère en froment payable à Jersey; si la guerre entre les rois de France et d'Angleterre met l'acquéreur dans l'impossibilité de recueillir ces héritages, il ne paiera rien de la rente jusqu'à la paix. Ce document a été publié en même temps par M. L. Delisle dans ses *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 386). — Peintures murales dans l'église de Saint-Clément (Richard Bellis; 5 pl. lithogr.). — Gaulish, roman and french coins (E. K. Cable; 1 planche de 8 méd.). — Memorandum of report of excavation of « La Moie Cromlech », St. Brelade's, Jersey. — Règlements, procès-verbaux, etc. Catalogues des accroissements de la bibliothèque et du musée de la Société.

17. — Historische Zeitschrift. 1880. Heft 2. — MEYER v. KNONAU. Fragment de l'histoire de la Suisse au temps de la réformation et de la contre-réformation. II. La confédération dans l'année qui suit la conclusion du *Goldener Bund* (Les sept cantons catholiques forment, sous le nom de *Goldener Bund*, une confédération qui fait alliance avec Philippe II en 1587, prend part aux guerres civiles de la France dans un sens opposé à celui des cantons réformés et finit par se dissoudre et par reconnaître Henri IV, en 1598, lorsqu'elle voit ce prince complètement affermi sur le trône et seul capable de garantir ses intérêts pécuniaires). — HARTWIG. La conquête et la destruction de Semifonte et la chronique apocryphe intitulée : *Storia della guerra di Semifonte scritta da mess. Pace da Certaldo* (cette chronique a été composée entre 1612 et 1620, pour prouver l'ancienneté de la famille della Rena, par une personne de l'entourage de cette famille). — KOSER. Frédéric le Grand et la seconde guerre de Silésie (intér. sans être bien nouveau. Prouve la vivacité avec laquelle Frédéric ressentait l'amitié). — Comptes-rendus : *Gladstone*. Homer und sein Zeitalter (compte-rendu analytique de la traduction allemande). — *Schliemann*. Mykenae (énumération utile des articles consacrés aux découvertes de Schl.). — *Lindenschmit*. Schliemann's Ausgrabungen in Troja u. Mykenae (sans valeur). — *Klein*. Die Verwaltungsbeamten der Provinzen des römischen Reichs bis auf Diocletian. 1 Bd. 1 Abth. Sicilien u. Sardinien (ouvrage solide conçu sur le plan des *Fastes des provinces asiatiques* de M. Waddington). — *Bähringer*. Die Kirche Christi und ihre Zeugen oder die Kirchengeschichte in Biographien. XII. Die Väter des Papstthums Leo I u. Gregor I. 2 Auflage, 2 Ausg. — *Kraus*. Roma sotterranea. Die römischen Katakomben. Eine Darstellung der älteren und neueren Forschungen, mit Zugrundelegung des Werkes v. Spencer Northcote u. Brownlow (exposé le plus concis et le plus complet du sujet). — *Rode*. Geschichte der

Reaktion Kaiser Julian's gegen die christliche Kirche. — *Hübner*. Inscriptiones Britanniae Christianae. — Monumenta Germaniae historica. Salviani libri. Eugippii vita S. Severini ed. *Halm et Sauppe* (Sauppe n'a pas utilisé tous les mss. d'Eugippius). — *Steenstrup*. Normannerne II. Wikingetogene mod Vest i det 9^{de} Aarhundrede (l'auteur n'a pas assez tiré parti des découvertes archéologiques, il n'a donné qu'une idée insuffisante de l'organisation des États créés par les Danois dans la Frise, l'Islande et l'Angleterre. Ces défauts qui ne sont pas les seuls n'empêchent pas le livre de St. d'être une œuvre excellente). = *Lehmann*. Pommern zur Zeit Otto's v. Bamberg. — *Massow*. Nachrichten über das Geschlecht v. Massow. — *Gollmert*. Geschichte des Geschlechts v. Schwerin. — *Wiegand*. Urkundenbuch der Stadt Strassburg. I. Urkunden und Stadtrechte bis zum Jahr 1266 (excellent). — *Winter*. Geschichte des Rathes in Strassburg von seinen ersten Spuren bis zum Statut v. 1263 (bien des documents ont échappé à l'auteur, sa théorie sur l'origine de la municipalité de Strasbourg est fausse). — *Krones*. Handbuch der Geschichte Oesterreichs. III. IV. (Les parties relatives à la Hongrie et à la Bohême sont particulièrement bien traitées). — *Zwiedineck-Südenhorst*. Ueber den Versuch einer Translation des deutschen Ordens an die ungarische Grenze. — *Krones*. Zur Geschichte des deutschen Volksthum's im Karpathenlande mit besonderer Rücksicht auf die Zips u. ihr Nachbargebiet. — *Bidermann*. Die Romanen u. ihre Verbreitung in Oesterreich. — *Historiae patriae monumenta*. XVI. Leges municipales. XVII. Codex diplomaticus Ecclesiensis. — *Clausen*. Optegnelse om mit Levneds og min Tids Historie. — *Teutschländer*. Michael der Tapfere (très supérieur aux ouvrages précédents sur le même sujet). — *Borke*. Zwei Jahre im Stattel und am Feinde. Erinnerungen aus dem Unabhængigkeitskriege der Konföderirten. = Mélanges : *Liske*. Michael Sokolnicki (l'auteur du testament de Pierre le Grand). — Encore la politique saxonne en 1806 (suite de la polémique entre Treitschke et Ulmann). = Heft. 3. *Niese*. Kritische Bemerkungen über die ältere griechische Geschichte und ihre Ueberlieferung (critique sévère du livre de Busolt, *Die Lakedaïmonier und ihre Bundesgenossen*). — *Sybel*. Die karolingischen Annalen (réplique à l'art de Simson dans les *Forschungen* XX Bd. 1 Heft. La partie des annales de Loersch comprise entre 788-814 n'a, pas plus que le reste, un caractère officiel. Parmi les faits qui y sont consignés, il n'en est aucun qui ne puisse avoir été recueilli par un moine de cette abbaye placée au centre des grandes affaires; la sécheresse de ces annales, le peu d'intelligence qu'elles dénotent chez leur auteur ne permettent pas, au contraire, de le considérer comme l'historiographe de Charlemagne, qui pouvait choisir autour de lui pour cette mission parmi des hommes tels qu'Angilbert, Aluin, Eginhard. Le témoignage de celui-ci, sur ce point, doit donc prévaloir contre l'opinion courante. Sybel conjecture que l'auteur des annales pourrait bien être l'astronome, le biographe de Louis le Pieux). — *Stockmar*. Pour servir à la critique du *Moniteur* comme

source historique (montre par la comparaison du *Moniteur* avec les *Procès-verbaux de l'Assemblée* de Baudouin, pour la période comprise entre le 21 juin et le 20 juillet 1791, la précaution avec laquelle il faut se servir du premier de ces recueils). = Comptes-rendus : *Schuster*. Das Spiel, seine Entwicklung u. Bedeutung im deutschen Recht (beaucoup de recherches pour arriver à des résultats contestables). — *Weisthümer*, gesammelt v. Jakob Grimm. VII. Namen- u. Sächregister, verfasst v. Richard *Schraeder*. — *Jastrow*. Zur strafrechtlichen Stellung der Sklaver bei Deutschen und Angelsachsen (neuf). — *Maassen*. Eine römische Synode aus der Zeit von 871-878. Eine burgundische Synode von Jahre 855. Ein Kommentar des Florus v. Lyon zu einigen der sog. sirmonischen Konstitutionen (très intéressant). — *Giesebrecht*. Geschichte der deutschen Kaiserzeit. IV. Staufer u. Welfen. 2. Bearbeitung (la partie la plus importante de cette nouvelle édition consiste dans les notes). — *Herrlinger*. Die Theologie Melancthon's in ihre geschichtlichen Entwicklung u. im Zusammenhange mit der Lehrgeschichte u. Kulturbewegung der Reformation (plus recommandable par la richesse des matériaux que par la façon dont ils sont mis en œuvre). — *Schaumann*. Sophie Dorothea, prinzeßin v. Ahlden, u. Kurfürstin Sophie v. Hannover (original et bien compris). — *Meinardus*. Die succession des Hauses Hannover in England u. Leibniz, ein Beitrag zur Kritik des Onno Klopp (réfutation du système imaginé par Klopp en faveur de la maison de Hanovre). — *Baulieu-Marconnay*. Karl v. Dalberg u. seine Zeit. (ouvrage plein de choses nouvelles et qui comble une lacune). — *Schulthess*. Europäischer Geschichtskalender (nombreuses imperfections qui prouvent qu'une pareille tâche est au-dessus des forces d'une seule personne). — *Ponimersches* Urkundenbuch I Abth. 786-1253, bearbeitet v. R. *Klempin*. 2. Abth. : Annalen des Klosters Colbatz bearbeitet v. R. *Prümers* (publications très soignées). — *Muck*. Geschichte v. Kloster Heilsbronn von der Urzeit bis zur Neuzeit (fait surtout d'après des documents inédits, auxquels l'auteur ne renvoie pas d'une façon précise). — *Mossmann*. Recherches sur la constitution de la commune à Colmar (connaissance approfondie du sujet). — *Stein*. Jakob Sturm, Stettmeister v. Strassburg (très insuffisant et peu scrupuleux dans ses emprunts à ses prédécesseurs). — *Manyold*. Aperçu des travaux historiques de la Hongrie en 1878. — *Wybrands*. Gesta abbatum Orti sanete Marie (bon). — *Farnam*. Die französische Gewerbepolitik von Colbert bis Turgot (solide). — *Rausch*. Die staatsrechtliche Stellung Mittelitaliens unter Heinrich VI (recommandable). — *Janitschek*. Die Gesellschaft der Renaissance in Italien u. die Kunst (plein de recherches et de vues, dont quelques-unes sont contestables). — *Vischer*. Luca Signorelli u. die italienische Renaissance (très compétent, fécond en vues, mais pénible à lire). — *Worsaae*. Die Vorgeschichte des Nordens nach gleichzeitigen Denkmälern. Trad. par Mestorf. — *Daae*. Norges Helgener. — La littérature historique des provinces baltiques dans la dernière décade. — *Miklosich*. Ueber die Wanderungen der Rumunen in den dalmatinischen

Alpen u. den Karpaten. — Réponse de Rieszler aux critiques adressées par le baron v. Oefele à son histoire de Bavière. = Hft. 4. SPIEGEL. Hystaspes et le royaume de Bactriane (il n'est nullement établi que la Bactriane ait été la patrie de Zoroastre et d'Hystaspes; il faut plutôt la chercher à l'ouest, dans la Médie ou l'Arax). — KUGLER. Pierre l'Ermite et Albert d'Aix; suite (cherche à propos de l'ouvrage d'Hagenmeyer, auquel il reproche la façon peu critique dont il s'est servi des sources, à relever l'autorité d'Albert d'Aix). — SYBEL. Réponse à Kugler (maintient qu'il n'y a pas lieu d'accorder à Albert d'Aix plus de confiance qu'on ne l'a fait jusqu'ici). — SYBEL. Les donations des Carolingiens à la papauté (la grande donation de Kiersy et de Rome est décidément une invention; elle peut très bien avoir pris naissance dans l'entourage d'Adrien dans la biographie duquel elle est entrée au commencement du IX^e s.). — J. et B. SEPP. Le résultat des fouilles à Tyr. Réplique de PRUTZ (il s'agit des fouilles entreprises par le gouvernement allemand pour découvrir le lieu de la sépulture de Frédéric Barberousse. Notre correspondant allemand édifiera nos lecteurs à ce sujet dans la partie de son bulletin que nous publierons en septembre). = Comptes-rendus : Weiss. Einleitung in die Wirthschaftsgeschichte (sans valeur). — E. Curtius et Kaupert. Atlas d'Athènes publié sous les auspices de l'institut archéologique allemand (très supérieur aux plans précédents). — Valetou. De Polybii fontibus et auctoritate disputatio critica (non sans valeur, quoique méritant d'assez nombreuses critiques). — Zippel. Die römische Herrschaft in Illyrien bis auf Augustus (art. analytique). — Demetriades. Die christliche Regierung u. Orthodoxie Kaiser Konstantin des Grossen (panégyrique sans critique de Constantin). — Notitia dignitatum ed. Seeck (excellente édition suivie du texte de la *Notitia urbis Constantinopolitanae*, du *Laterculus Veronensis*, du *Laterculus Polemii Silvii* et de la *Notitia Galliarum*). — Monumenta Germaniae historica. Auctorum antiquissimorum t. II : Eutropi breviarium. Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum. Pauli historica romana. (Il est regrettable que Paul n'ait pas été publié en entier dans l'édition in-4°; on s'étonnera que l'éditeur ne se soit pas mis d'accord avec Mommsen, qui dirige la collection des *Auctores antiquissimi*, sur le classement des mss.) — Duchesne. Etude sur le *Liber pontificalis*. Waitz. Ueber die verschiedenen texte des *Liber pontificalis*. Lipsius. Neue Studien zur Papst chronologie. Duchesne. La date et les recensions du *Liber pontificalis* (l'auteur de l'art., Waitz, discute minutieusement la question. Il refuse de croire à l'existence d'une rédaction remontant au-delà du VII^e s.). — Baldamus. Das Heerwesen unter den späteren Karolingern (emploi intelligent de matériaux nombreux, en partie nouveaux). — Bresslau, Jahrbücher des deutschen Reiches unter Konrad II. I. 1024-1031 (fait grand honneur à la collection). — F. v. Løher. Kaiser Friedrich's Kampf um Cypern (réagit contre le jugement peu équitable de Mas-Latrie à l'égard de Frédéric). — Cronica degli Imperatori Romani, testo inedito di lingua tratta da un codice della bibl. Ambrosiana per A. Ceruti (n'est autre

chose qu'une traduction de la partie de la chronique de Martin de Troppau qui se rapporte aux empereurs). — *Schulte*. Die sogenannte Chronik des Heinrich v. Rebdorf (bon). — *Kalousek*. Ueber die Nationalität Karl's IV (soutient contre Loserth que Charles IV n'était pas tchèque mais allemand). — *Herquet*. Juan Fernandez de Heredia, Grossmeister des Johanniterordens (bon). — *Schanz*. Die Handelsbeziehungen zwischen England und den Niederlanden 1485-1517 (fragment d'un mémoire couronné, sur la politique commerciale de l'Angleterre au temps de Henri VII et de Henri VIII). — *Pastor*. Die Kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karl's V. (fait avec soin, traces d'inexpérience). — *Stintzing*. Georg Tanner's Briefe an Bonifacius u. Basilius Amerbach 1554-1567 (contribution importante à l'histoire de l'édition des Nouvelles). — *Sabell*. Literatur des sogenannten Lehninischen Weissagung (sans valeur). — *Holtze*. Das Berliner Handelsrecht im 13 u. 14 Jahrh. (très important). — *Stieve*. Zur Geschichte der Herzogin Jakobe v. Julich (peinture de la duchesse, de son pays et de son temps, à laquelle il n'y a presque rien à reprendre). — *Baumann*. Die Gaugrafschaften im württembergischen Schwaben (délimitation et description de 33 *Gaue*. Méthode solide et sûre). — *Kæmmel*. Die Anfänge deutschen Lebens in Oesterreich bis zum Ausgange des Karolingerzeit (bon début). — *Finster*. Zürich in der zweiten Hälfte des 18 Jahrh. (nombreux renseignements). — *Beving*. La principauté d'Achaïe et de Morée 1204-1430 (sans valeur).

18. — Forschungen zur deutschen Geschichte. XX Bd. 2 H. — RIEZLER. Documents relatifs à l'histoire de Bavière et d'Allemagne, de 1256 à 1343. — WEXEK. La chronographie de Conrad d'Halberstadt et les sources congénères (il y a eu deux écrivains de ce nom. L'auteur de la chronique universelle vivait au xiv^e s. Analyse de cette chronique. Rectifications au texte du *Chronicon Sampetrinum*. Un ms. viennois de la chronographie de Conrad. Pierre d'Herentals et Werner de Liège. Extrait du ms. de la chronographie conservé à Hanovre. Continuation de la chronographie contenue dans le ms. de Vienne 3175). — WEILAND. De l'élection des rois d'Allemagne au xii^e et au xiii^e s. (l'auteur recherche l'origine du privilège électoral des sept électeurs, il examine quels sont les princes de l'Empire qui ont pris part aux élections du xii^e s. et de la première moitié du xiii^e. Il montre que ce privilège fut peu à peu considéré comme l'apanage des hauts dignitaires de l'Empire. Cette doctrine favorisée par les papes, propagée par le Miroir de Saxe, fut définitivement consacrée dans l'élection de 1257). — SCHEM. Contribution à la diplomatie de Lothaire III (établit l'authenticité du diplôme accordé par Lothaire le 29 mars 1131 à Liège au monastère de Beuron sur le Danube. L'original est conservé dans les archives des princes de Hohenzollern à Sigmaringen). — BERNHEIM. Pour servir à l'histoire des élections ecclésiastiques. I. *Electio publica* au xii^e s. (il y a là autre chose qu'un mot, pas d'élection épiscopale sans le *consensus civium et ecclesiae*). II. Le droit de dévolution du roi et du pape dans les élections

ecclésiastiques du XI^e et du XII^e s. (c'est le droit de nommer le titulaire lorsque l'élection a été irrégulière ou qu'il y a deux élus en présence. Le concordat de Worms avait réglé le droit du pape et du roi dans ces circonstances, mais Henri V, au mépris de ce concordat, et se prévalant peut-être d'une rédaction tronquée conservée dans le *Codex Udalrici*, exerça le droit de dévolution. Lothaire et Conrad se conformèrent, au contraire, au concordat, mais Frédéric I^{er} et Henri VI suivirent l'exemple de Henri V. Le droit de dévolution passa enfin à la papauté). = Mélanges : WAITZ. Du rapport des *Annales Mellenses* avec les autres annales. — SIMSON. De la source aujourd'hui perdue des *Annales Mellenses*. — GULEKE. Sur la relation de l'expédition de Henri V à Rome, en 1111, par David d'Écosse. — SIMONSFELD. Sur la paix de Venise de 1177. — WAITZ. Une lettre de Frédéric III.

19. — **Görres-Gesellschaft; historisches Jahrbuch.** Vol. I, 2^e fascic. — VON HELFERT. Horatio Nelson en juin 1799 devant Naples (expose les reproches élevés contre la conduite de Nelson envers les Napolitains par Fox, miss H. Maria Williams, Vincenzo Cuoco et autres. L'auteur approuve en général cette conduite; mais considère ses rapports avec le cardinal Ruffo comme entachés de déloyauté. L'amiral Caracciolo était un homme « pitoyable », sans talent et sans caractère. Ni la reine Caroline, ni lady Hamilton n'ont exercé d'influence sur la conduite de Nelson). — BRUDER. Sur la décadence des corps de métiers au temps de l'absolutisme (depuis le XV^e s. l'absolutisme bureaucratique a cherché à absorber toutes les fonctions des corps de métiers, surtout en appliquant les décisions du droit romain; les corporations ne deviennent de plus en plus qu'une source de revenus. L'auteur considère l'organisation actuelle de l'industrie comme un retour au système antique contre lequel le christianisme avait pendant longtemps réussi à réagir). = WILL. Bonifatius (recherches étymologiques et diplomatiques sur le nom de l'apôtre des Germains; ce nom doit être tiré de *bonum fatum*, et doit être écrit Bonifatius; on le trouve sous cette forme dans la chancellerie pontificale jusqu'au XV^e s. M. Mowat a montré depuis longtemps, ce qu'ignore M. W., que ce nom a une origine punique). — BISHOP. Lettres inédites pour l'hist. de Bérenger de Tours (empruntées au ms. Harl. 3023 du Brit. Mus.; lettres du pape Alexandre II à Berenger, à Eusèbe d'Angers, au comte Geoffroi le Barbu d'Anjou, etc.). — DIEGAMP. Sur la date de la consécration de S. Liudger comme premier évêque de Münster (recherches sur la chronologie de la conversion de la Saxe. L'activité apostolique de Liudger se place vers 804-809). — BRAUMÜLLER. Sur un diplôme carolingien dont l'authenticité est controversée (il est de l'an 907 et se rapporte à l'incorporation du couvent d'Oetting au diocèse de Passau; il est authentique). — FALK. Pour servir à l'histoire des bibliothèques publiques en Allemagne, de Gutenberg à 1520 (montre qu'il existait des bibliothèques publiques à Worms, Heidelberg, Francfort-sur-le-Mein, Ulm, etc.). — A. VON REUMONT. Une famille princière d'Allemagne dans le Levant et en Italie (la famille Braunschweig-Grubenhagen aux XIV^e et XV^e s.). = Comptes-

rendus : *Moran*, *Spicilegium Ossoriense* (très intéressant et très utile).

20. — Historisches Taschenbuch, fondé par F. v. Raumer, publié par Richl. 5^e série, 9^e année, 1879. — KUGLER. La politique des Hohenstaufen (la situation politique des Hohenstaufen) avant 1152 était extrêmement médiocre et sans caractère. Les rapports envoyés par Conrad III en Allemagne sur les résultats qu'il avait obtenus dans la guerre contre les Turcs contiennent beaucoup de mensonges). — NIEMANN. Le traité de Kalisch du 27-28 février 1813 et les frontières orientales de la Prusse (Hardenberg commit une grande faute, lors des traités de Reichenbach et de Teplitz, de n'avoir pas fait tous ses efforts pour introduire dans les conventions vagues et indéterminées de Kalisch des stipulations plus positives quant à la part qu'aurait la Prusse du grand-duché de Varsovie. L'empereur Alexandre au contraire a mis à profit ces lacunes du traité pour assigner à la Prusse la plus mince part possible; l'auteur cherche à déterminer la ligne qui, au point de vue géographique, stratégique et ethnographique (!), formerait les vraies limites de la Prusse à l'Est). — BRÜCKNER. Patrick Gordon (contribution à l'histoire de la Russie au xvii^e s.; biographie détaillée de ce général; le journal de Gordon, très plein de renseignements, mais jusqu'ici peu connu et peu utilisé, est une des sources principales pour l'histoire de Pierre le Grand, et surtout pour celle des guerres de la Russie avec les Turcs et les Tatars). — RICHTER. Réforme et contre-réforme en Autriche (travail très détaillé. Après la mort de Ferdinand I^{er} qui se distinguait par une stricte orthodoxie, son fils Maximilien II ne mit aucun obstacle à la propagation du protestantisme, et cela au point que le protestantisme devint la religion dominante dans la Haute-Autriche; au contraire, ses deux frères l'opprimèrent violemment en Styrie, en Carinthie, en Carniole, dans le Tirol et dans l'Autriche antérieure. Lorsque Rodolphe II monta sur le trône, l'influence des Jésuites fut décisive. L'extermination du protestantisme dépeupla l'Autriche pour longtemps et la ruina). — ZIMMERMANN. Le duel dans l'histoire des peuples de l'Europe occidentale (le duel judiciaire est d'origine germanique et se maintint en Franconie jusqu'au xvii^e s.; il fut introduit en Gaule par les Francs. Du duel dans les États modernes). — GEYER. Un catéchisme politique du xvii^e s. (parle d'un écrit intitulé « Pflichten der Unterthanen gegen ihren Landesherren »; il a été rédigé à la prière de l'évêque Auguste de Spire. Histoire du gouvernement de cet évêque).

21. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pädagogik. Vol. 121, fasc. 1. 1880. — HULTSCH. Le denier de Dioclétien (il vaut 31 fr. 33 c. Études sur la dépréciation du denier à la fin de l'empire). = 2^e fasc. RÜHL. Porcia (contre Mommsen, qui considère la femme de Brutus comme la sœur de Caton; maintient que c'était sa fille; née vers 679 de Rome, elle comptait, lorsque Brutus l'épousa, un peu plus de 30 ans). = 3^e fasc. F. v. STOJENTIN. Les γραμματεῖς et ἄναγγραφεὺς du conseil athénien dans Pollux et dans Harpocraton (l'art. γραμματεὺς, d'Har-

pocration est fautif. L'ἀναγραφεὺς τῶν γραμμάτων avait aussi, parmi ses fonctions, celle de surveiller de temps en temps l'ἀναγραφεὺς τῶν νόμων). — Compte-rendu : *Baudissin*. Studien zur semitischen Religionsgeschichte (révision très favorable de A. v. Gutschmid).

22. — *Zeitschrift d. d. Morgenländischen Gesellschaft*. 33^e volume, 3^e fascicule. — *STICKEL* et *VON TIESENHAUSEN*. Des marques de la valeur sur les monnaies mahométanes. — *VAMBÉRY*. La langue des Turcomans et du divan de Machdumkuli. — *SALEMANN*. Sur une monnaie pehli-arabe (contre Mordtmann. La monnaie a comme légende : « Il n'y a pas d'autre souverain que Dieu »). = Compte-rendu critique : *Vambéry*. Die primitive Cultur des turko-tatarischen Volkes (remarquable). = 4^e fasc. *SCHLAGINTWEIT*. Les castes de l'Inde orientale à l'époque actuelle (l'auteur représente les castes comme un moyen d'assurer la domination politique; encore aujourd'hui les services personnels ne donnent un rang élevé que si l'on appartient à une caste qui jouit elle-même d'une haute considération; mais la caste a perdu dans l'Inde anglaise toute importance politique. Nombreuses tables statistiques empruntées aux derniers recensements). — *BAETHGEN*. Un hymne melchite en l'honneur de la Sainte-Vierge, d'après un ms. de Berlin. — *NOELDEKE*. Sur la langue et les monnaies pehliques. — Liste des mss. indiens que possède M. Jacobi, professeur à Münster.

23. — *Correspondenzblatt der deutschen Archive*. 1^{re} année, n^o 12. — Le personnel dans les archives de l'Europe centrale : Italie et France. — *BURCKHARDT*. Des écrits du temps sur les guerres de religion en France (cite quatre ouvrages français très rares, imprimés de 1560 à 1568) = 2^e année, n^o 1. *ERMISCH*. Contributions à la connaissance des archives saxonnes; suite au n^o 3. = N^o 2. Pour servir à la connaissance de l'administration actuelle des archives en Prusse (parle de l'ouvrage du prof. Julius Grimm sur le même sujet). = N^o 3. Le professeur Menzel et le cartulaire de Nassau (le choix de Menzel comme éditeur n'est pas heureux). — Sur les archives hongroises (des nouveaux règlements relatifs au travail dans les archives). = N^o 4. M. le prof. Grimm et l'administration des archives de Prusse. — Les archives secrètes du Vatican.

24. — *Monatschrift für die Geschichte Westdeutschlands*. 6^e année, fasc. 1^{er}. — K. v. *VERTH*. Le combat de César contre les Usipètes et les Tenctères en 55 avant J.-C. (le champ de bataille se trouvait sur la rive gauche de la basse Roer, dans le voisinage de Maestricht, où l'on trouve encore aujourd'hui des traces nombreuses de ce combat : armes de pierres, tumuli funéraires, etc.). — *DÜTZER*. La naissance de la seconde Agrippine (née en 769 à Cologne; l'auteur repousse les autres dates qui ont été indiquées dans ces derniers temps). — *SCHNEIDER*. Les routes militaires des Romains entre la Lahn et le Mein (une grande partie de ces routes étaient construites en bois et en terre; description minutieuse de neuf routes principales). — Comptes-

rendus : *Stein*. Die heilige Ursula und ihre Gesellschaft (travail consciencieux et méritoire, mais qui n'éclaire pas la question). — Rapports sur des découvertes d'antiquités romaines à Xanten et à Erfweiler.

25. — *Zeitschrift f. Preuss. Geschichte u. Landeskunde*, publ. par Rössler. 17^e année; fasc. 1 à 4 (janvier-avril 1880). — Ch. MEYER. Rapports berlinois sur l'époque de la première guerre de Silésie (ces rapports, publiés intégralement, sont dus à la plume de Ch. von Geuder, qui se trouvait à la cour de Berlin au service du prince d'Orange dans les années 1740-1742; il avait été chargé par son souverain de se tenir au courant des incidents quotidiens les plus importants qui se passaient sous ses yeux. Le ton de ses correspondances respire un grand enthousiasme pour Frédéric II. Détails très précis sur les négociations diplomatiques, les nouvelles de la cour, les événements militaires, etc.).

26. — *Correspondenzblatt des Gesamtvereins d. d. Geschichts- und Alterthumsvereine*. 27^e année, n^o 2. — DEPPE. Où faut-il chercher les deux camps et le champ de bataille de Varus? (dans le voisinage des sources de l'Ems et de la Lippe). = N^o 5 et 6. CHRIST. La civitas *Ælia Hadriana* sur le bas Mein (l'emplacement n'en peut être déterminé avec précision; description intéressante des traces laissées par les Romains sur le Mein). — SCHERENBERG. Des publications relatives aux guerres des Romains et au castellum *Aliso*. — DENCKER. Fouilles opérées au *Limes*, dans le *Buhlauwald* et près de *Rückingen*. = N^o 7 et 8. CHRIST. Établissements de Trajan sur le Neckar et le Mein. = N^o 9. SCHEFER. Ruines romaines près de *Höchst* dans l'*Odenwald*. = N^o 10. Sur les fouilles du castellum romain de *Kapersburg* en Hesse. — C. Ancien tumulus funéraire et routes anciennes en deçà et au-delà de l'*Aar*. = 28^e année, 1880. N^o 4. WOERNER et HECKMANN. Sur des fortifications du moyen âge (murs et fossés autour des villages).

27. — *Archiv. d. Vereins f. Gesch. u. Alterth. d. Herzogthümer Bremen und Verden und d. Landes Hadeln*. 7^e fascicule, 1880. — KRAUSE. Le « *Lagerbuch* » des duchés de Brême et Verden dressé en 1762 par H. von Bonn (publie la description topographique très détaillée des deux duchés). — JOBELMANN. L'inspecteur général des digues J. Owens (biographie, d'après les pièces; contribution à l'histoire de la grande marée de 1717 et des enquêtes judiciaires instituées à cette occasion par le gouvernement hanovrien). — WIEDEMANN et FROMME. Un document du comté de *Stotel*, de 1350 (histoire détaillée du comté et des familles nobles qui en faisaient partie). — KRAUSE. Les abbés *Dietrich de Zeven* et *Dietrich de Stade*, 1181-1281. — ID. *Bernhard von Welpé*, archev. élu de Brême (élu en 1307, mort en 1310). Établit la série des archev. de Brême de 1307 à 1325). — WEISS. Catalogue des collections de la Société.

28. — *Mittheilungen d. Vereins f. Chemnitzer Geschichte* (1877-1878). 1879. — SCHOLTZE. Les temps difficiles (occupation de

Chemnitz par les Suédois d'après les notes contemporaines d'un habitant de Chemnitz, 1639-1640). — ERMSCH. Liste des membres du Conseil de ville de Chemnitz de 1298 à 1484 (suivie d'une histoire des institutions de la ville).

29. — **Neues Lausitzisches Magazin.** Volume 55, 2^e fascicule. — SAALBORN. Johann Magnus, 1623-1683 (a composé une chronique de Lusace et de la ville de Sorau, 800-1680; notices biographiques et littéraires). — Id. Sur des découvertes relatives aux Slaves (murs, retranchements, etc., dans les contrées orientales de l'Allemagne). — MACHATSHECK. Quatre évêques de Meissen aux XIV^e et XV^e s. : Nicolas I, Jean III, Thimo, Rud. von Planitz (d'après les documents d'archives; recherches chronologiques très minutieuses sur les années 1379-1427). — SCHLOBACH. Les limites du territoire du couvent de Dobrilugk, d'après les plus anciens documents. — BROMISCH. Les Jazyges sarmates (il n'a jamais existé de peuple de ce nom; le nom vient des cavaliers sarmates entrés au service des empereurs romains, qui se désignaient eux-mêmes par le mot « jesdjez » (i. e. cavaliers). — JENTSCH. Découverte de monnaies romaines dans la Basse-Lusace.

30. — **Geschichtsblätter f. Stadt u. Land Magdeburg.** 14^e année, fascicule 4. — HÜLSSE. Le plus ancien registre municipal de Neuhaldensleben (important pour l'histoire du droit). — WINTER. Sur l'histoire de la guerre de 30 ans (très intéressants détails tirés de la chronique de la paroisse de Bottmarsdorf, de registres ecclésiastiques et de pièces d'archives). — HERTEL. Extraits des procès-verbaux (Rathsprotocolle) de la ville de Calbe sur la Saale (relatifs aux années 1632-1633, avec des détails sur les événements militaires). — Id. Corporations et métiers à Magdebourg. = 15^e année, 1880; fasc. 1. HERTEL. Un ms. de Magdebourg sur le siège de la ville en 1550 et 1551 (texte de ce ms.). — WEGENER. Formules magiques et de bénédictions du pays de Magdebourg. — HERTEL. Fragment d'un registre des contributions du XIV^e s. — Id. Les monnaies à Magdebourg au XVI^e s.

31. — **Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins.** 1^{er} volume, fascicule 4-3. — HAAGEN. Topographie historique d'Aix-la-Chapelle (travail très approfondi qui se rapporte surtout à la période romaine et mérovingienne). — Graf von MIRBACH. Le village de Güsten et ses coutumes (histoire de 847 à 1723. Les coutumes indiquées concernent les rapports de l'abbé de Prum avec les avoués de Güsten). — MICHEL. Herzogenrath, chef-lieu de ce qu'on appelle la « freie Herrlichkeit » du même nom, 1104-1564. — LOERSCH. Documents relatifs à Aix-la-Chapelle des XIII^e, XIV^e et XV^e s. (23 pièces; coup d'œil sur les publications des documents relatifs à Aix-la-Chapelle). — PAULS. La prise du château de Schœnforst près d'Aix-la-Chapelle en 1652 (par un régiment du duc Charles IV de Lorraine sous les ordres du colonel de Champagne; extraits de 24 lettres de l'abbé de Cornelimünster, du comte Wolfgang Wilhelm et du duc Charles IV de Lorraine). — MÜLLER.

La seigneurie de Randerath (jusqu'à son incorporation au duché de Juliers en 1392). — A. von REUMONT. Analectes pour servir à l'histoire d'Aix-la-Chapelle (1^o famille et vie du cardinal Pietro Capocci, 1259 ; 2^o Pétrarque à Aix-la-Chapelle ; 3^o Charles-Quint à Aix-la-Chapelle et dans les environs ; 4^o Matthias Jos. Wildt d'Aix-la-Chapelle, *primus* de l'Université de Lœwen, 1776). — Id. Art. nécrolog. sur le prof. Savelsberg, mort le 7 juin 1879. = 4^e fasc. E. von OIDTMANN. La famille Beek. — PAULS. Un banquet à Cornelimünster aux XIV^e et XV^e siècles, d'après les documents du temps. — KESSEL. Contributions à l'histoire du couvent prémontré de Notre-Dame à Heinsberg (1^o histoire ; 2^o nécrologie ; 3^o 16 bulles et autres documents du XIII^e s.). — E. v. SCHAMBERG. La succession de Clèves et Juliers et le siège de Juliers du 28 juill. au 10 sept. 1610 (très intéressant récit, d'après les documents d'archives). = 2^e vol. fasc. 1-2, 1880. A. v. REUMONT. Le roi de Suède Gustave III à Aix-la-Chapelle en 1780 et 1791. — SCHEINS. La procédure à Burtscheid au XVI^e s. (recherches très approfondies). — Graf von MIRBACH. Binsfeld, arrière-fief de Juliers de 966 à 1652. — KESSEL. Le village de Gressenich et ses antiquités romaines (murailles, hypocaustes, briques, etc.). — REUMONT. Art. nécrol. sur F. Haagen, 1806-30 oct. 1879, auteur d'une histoire d'Aix-la-Chapelle et de nombreuses monographies sur l'histoire des Mérovingiens et des pays rhénans.

32. — Jahrb. d. Gesellschaft für bildende Kunst u. vaterländ. Alterthümer zu Emden. Vol. 3. 1^{er} fasc. — BARTEL. Contribution à l'histoire des mœurs et de la littérature de la Frise orientale (l'historiographie apocryphe en Frise à l'époque d'Ubbo Emmius ; détails intéressants). — SAUER. Contribution à l'histoire monétaire de la Frise (depuis les plus anciens temps jusqu'au XIV^e s.). — PANNENBORG. Ulrich von Werdum et son Journal de voyage, 1670-1677 (il accompagna en Pologne l'ambassadeur de France, l'abbé de Paulmiers ; détails précis sur l'expédition de Sobieski en Ukraine, et sur les négociations poursuivies entre la France et la Pologne. Voyage en Suède. M. Pannenberg prépare une édition complète des œuvres d'Ulrich de Werdum). — BRANDES. Le tombeau de pierre près de Tannenhausen. Fouilles et découvertes. = 2^e fasc. BARTELS. Drusus, Tibère et Germanicus sur la basse Ems. — LOHSTÖTER. Constitution politique de la Frise orientale au XVII^e s. — BARTELS. Sur l'époque des Mansfeld (réimpression d'un livre très rare intitulé *Spiegel van der calvinisten Tyrannie...*, etc. ; 2^e enlèvement par le comte de Mansfeld des sommes d'argent destinées par le comte Enno, de la Frise orientale, au duc de Lichtenstein ; 3^e liste des « *schaeden, unkosten und übertrags* » que les Mansfeld causèrent à la commune de Manslagt en 1622-1624). — DEITER. Une lettre d'Ubbo Emmius de 1606 (étudie la lutte entre le comte Enno III, les États et la ville d'Emden).

33. — Blätter zur näheren Kunde von Westfalen, publiées par Tücking. 17^e année, fascicules 1-2. — PIELER. Les residences des che-

valiers dans le duché de Westphalie, suite. — TÜCKING. Sur l'histoire des salines héréditaires de Werl, d'après les textes. — ID. Le « Richterhut » à Arnsberg. — L. Les biens du couvent de Geseke. — TÜCKING. Le château et la ville de Neheim (très détaillé, avec des appendices généalogiques).

34. — Ostfriesisches Monatsblatt. Volume 7. Fascicule 1. Sur le commerce de librairie à Emden du xvi^e au xviii^e siècle. = Fasc. 2. Sur la généalogie de la famille Beninga. — WYCHGRAM. Sur l'archéologie frisonne. = Fasc. 3. CRECELIUS. Les noms de lieux frisons ; suite (noms en warf et en werf). — HOLTSMANN. Sur l'histoire du journalisme dans la Frise orientale au xviii^e et au commencement du xix^e s. = Fasc. 6. L'ordonnance sur les mariages de l'an 1596 pour la ville d'Emden. = Fasc. 7. W. Les successeurs de Menso Alting aux xvi^e et xvii^e s. = Fasc. 8. LÖESING. Notes du conseiller privé Bluhm sur sa situation dans l'administration de la Frise orientale au xvii^e s. (détails fort indiscrets sur la vie à la cour frisonne). = Fasc. 9. Liste des Frisons orientaux qui firent leurs études à Groningue de 1615 à 1671 ; suite dans le fasc. 10, 11, 12. = Fasc. 10. Théologiens de la Frise orientale au xvii^e s. (1^o Mich. Walther). — L. Sur l'histoire de Jeverland, 1788-1818. = Vol. 8, fasc. 2-3. Les armes des familles de la Frise orientale.

35. — Mittheilungen d. Vereins f. Anhaltische Geschichte. Vol. 2 ; fasc. 4. — HEINEMANN. Un Kohlhaas d'Anhalt (insurrection de Drewes Küster à cause d'un prétendu déni de justice du prince Wolfgang d'Anhalt 1548-1560. Après de longues luttes, Küster fut banni). — STENZEL. Les plus anciennes mentions, dans les chartes, de localités du pays d'Anhalt. = Fasc. 5. ID. Les médailles de mariage de la maison princière d'Anhalt (avec de nombreuses notices généalogiques). — IRMER. Wigbert von Groitsch ; suite (important pour l'histoire des empereurs Henri IV et Henri V ; vers 1117 le comte se brouilla avec Henri V qui avait excité le fils de Wigbert contre son père).

36. — Zeitschrift d. Harz-Vereins f. Geschichte u. Alterthumskunde. 12^e année ; fasc. 3-4, 1880. — NEBE. Les comtes palatins de Putelendorp et de Sommersenburk (Fried. von Sommersenburk et Fried. von Putelendorp furent tous deux en même temps comtes palatins de Saxe sous l'empereur Henri V ; détails minutieux sur l'histoire des comtes palatins de Saxe). — JACOBS. Wernigerode à la fin du moyen âge. — FRANKE. D'Elbingerode à Windsor ; 2^e art. (négociations diplomatiques au sujet de l'arrestation du maréchal de Belle-Isle en Hanovre). — A. VON MÜLVERSTEDT. Hierographia Halberstadiensis (liste des couvents, églises, etc.). — MENZEL. Les sires de Sangerhausen ou de Kale (recherches approfondies).

37. — Gelehrte Estnische Gesellschaft. Verhandlungen. 10^e volume, fascicule 2. — HOLZMAYER. Osilliana, 3^e article (tombeaux et

antiquités de l'île d'Œsel). — RUPNIEWSKI. Découvertes de tombeaux en Wolhynie. — Graf SIEVENS. Rapport sur les études archéologiques pendant l'année 1876 en Livonie. = *Sitzungsberichte* Dorpat, 1879. AMELUNG. Sur ce qu'on appelle les « Zeichen-Tage » en Esthonie.

38. — K. Akademie der Wissenschaften (Bavière. Section historique) *Abhandlungen*, vol. 14, 3^e part., 1879. — BEZOLD. Les dernières années de la comtesse palatine Élisabeth, femme de Jean Casimir (les témoignages tirés des documents ne permettent pas de constater le prétendu adultère d'Élisabeth, et cela d'autant moins que les intrigues des courtisans et les passions religieuses ont sans doute aussi joué leur rôle dans cette affaire). — ROCKINGER. Sur d'anciens travaux relatifs à l'histoire de la Bavière et du Palatinat, et qui se trouvent dans les archives secrètes de la cour et de l'État (nos 1-20, choix d'ouvrages généalogiques ; nos 21-40, monographies et journaux sur des époques et des princes particuliers ; nos 41-46, travaux relatifs à la géographie, à la topographie et à l'histoire locale de la Bavière et du Palatinat : table des matières et commentaire). — Comte HUNDR. Le cartulaire du couvent d'Ebersberg (série des abbés ; la prévôté — *schirmvogtei* — du couvent transportée à la maison Scheyrn-Wittelsbach ; recueil de toutes les notices qui, dans le cartulaire, se rapportent aux Wittelsbach ; texte du cartulaire, avec une table fort détaillée).

39. — Zeitschrift der historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. 6^e année ; fascicule 1. — VOGT. Le carme déchaux Johann Schilling et l'insurrection d'Augsbourg en 1524 (ses attaques se dirigèrent surtout contre l'organisation politique et sociale ; la constitution municipale devait être modifiée dans un sens social et démocratique ; nombreuses pièces justificatives). — DOBEL. L'exploitation minière et le commerce des Fugger, riches commerçants d'Augsbourg, en Hongrie, 1494-1535. — BIRLE. Mémoire sur le combat d'Elchingen du 14 oct. 1805 (publie le ms. d'un témoin oculaire, qui avait aussi traité de la capitulation d'Ulm). — BUFF. Un procès d'illuminés d'Augsbourg en 1787. — VOGT. Le *Chronicon Augustanum* de Clemens Sender (né en 1475), dans un ms. de Wolfenbüttel (publie le passage qui se rapporte à l'année 1524). — SCHOTT. Contributions à l'histoire du couvent des Carmélites de Sainte-Anne, à Augsbourg (publie de nombreux documents du xv^e s., suite au fasc. 2). — KRENZLER. Clara Tettin (fille d'un valet du conseil d'Augsbourg qui fut pendu ; elle épousa ensuite, en 1471, le comte palatin Friedrich le Victorieux ; elle est la tige de la maison princière de Lœwenstein). = Fasc. 2. HOERMANN. Sur l'histoire de l'hôpital du Saint-Esprit à Augsbourg (analyse des chartes de 1150 à 1600 ; notes statistiques). = Fasc. 3. VOGT. La correspondance du chef de la ligue souabe, Ulrich Artzt d'Augsbourg, en 1524-1525 (publie 165 lettres de ce personnage, du Conseil d'Augsbourg et autres villes souabes, des princes qui étaient entrés dans la ligue, des paysans révoltés, etc. ; très important pour l'histoire de la guerre des Paysans).

40. — Freiburger Diöcesan Archiv. Volume 13. — **BADER.** Brève histoire de la paroisse catholique de Carlsruhe (fondée en 1710; en 1760 encore, les catholiques de Carlsruhe devaient réclamer la protection des soldats pour pratiquer leur culte). — **BREUNIG.** Brève histoire de la ville de Buchen dans l'Odenwald (possédée par l'électeur de Mayence depuis 1309). — **BAUR.** Troubles dans la ville libre impériale de Lindau (en 1626, lorsque reparut l'usage de la confession auriculaire; tiré d'une chronique ms. de la bibliothèque des Capucins à Bregenz). — **SAMBETH.** Contributions à l'histoire des couvents cisterciens de Schœnthal et de Mergentheim (appendice). — **KÖRNIG.** La chronique d'Anne de Munzingen (cette chronique, publiée pour la première fois d'après une très ancienne copie, est du milieu du XIV^e s.; elle est relative à l'histoire du couvent d'Adelhausen depuis 1234; nombreuses chartes données en appendice). — **GAMS.** Nécrologes des couvents d'hommes, bénédictins, cisterciens, prémontrés, qui, de 1802 à 1813, ont été supprimés dans l'archevêché actuel de Fribourg; fin. — **MELZER et MAYER.** Monumenta historico-chronologica monastica. 1^{er} art. (série des abbés du couvent de Saint-Pierre de la Forêt-Noire). — **SCHOETTLE.** Sur l'histoire des ermites augustins (surtout dans la Souabe rhénane et en Bavière de 1695 à 1807). — **STAIGER.** Le couvent de Paradies, près de Schaffouse, de 1200 à 1837.

41. — Zeitschrift der Gesellschaft für Geschichte von Freiburg. Volume 5; 1^{er} fascicule. — **MARTINI.** Sulzburg (histoire très détaillée de la ville, de ses environs, de ses fortifications, d'après des sources pour la plupart manuscrites. Traces des Celtes et des Romains. Introduction de la Réforme. Liste des magistrats depuis les plus anciens temps. Histoire de la communauté juive, etc.).

42. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde in Hohenzollern. 12^e année. — **MOCK.** L'apostasie à Berenthal (au commencement du XVII^e siècle, plusieurs familles de Berenthal en Hohenzollern se convertirent à la foi luthérienne et furent contraintes de se retirer en Wurtemberg). — **LOCHER.** Les sires de Neunck (les personnes et les biens; analyse de documents de 1372 à 1438). — **LICHTSCHLAG.** Régestes de Hohenzollern, 842-997. — **BERGER.** Relations et alliances de familles (recherches sur la généalogie des chevaliers d'empire de Sax et de Hohensax; accorde une attention spéciale à Élisabeth, dame de Hohensax, d'abord comtesse de Hohenzollern vers l'an 1600). — **BUCK.** Noms de lieux celtiques en Hohenzollern: Priari, Petarale, Ablach, Glatt, Lauchert = Loucha.

43. — Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung. 9^e fascicule. — **KAUFMANN-BAYER.** De la part prise par le prince-abbé et la ville de Saint-Gall à la guerre des Eidgenossen contre l'empire, 1497-1499. — **NAEF.** Coup d'œil historique sur Rorschach et ses environs. — **MEYER VON KNONAU.** L'humaniste Vadian étudié comme historien. — **MERZ.** Histoire de la ville de Meers-

burg (fondée sans doute à l'époque de Dagobert 1^{er}. Vers 1200, la ville passe, des comtes de Rordorf, en la possession de l'évêque de Constance. Récit détaillé des luttes entre l'évêque et la ville au xv^e siècle, elles se terminèrent par l'abolition complète des libertés municipales). — MARTIN. Sur les persécutions des Juifs près du lac de Constance, vers 1348. — GMELIN. Documents sur Gallus Oheim (il composa, en 1491-1503, une chronique de l'abbaye de Reichenau, et mourut vers 1511. 5 pièces sont publiées ; elles appartiennent aux années 1488-1511). — ALLERSBERGER. Contribution à l'histoire de la paroisse et de l'église d'Ueberlingen (1^o le christianisme aux environs du lac de Constance et l'organisation ecclésiastique primitive ; 2^o la construction de l'église ; les registres d'Ueberlingen sur l'histoire de l'Église et de la civilisation). — MARMOV. Extraits de documents relatifs à l'histoire de Constance, de 1283 à 1579).

44. — **Schriften des Vereins für Geschichte und Naturgeschichte der Baar.** 3^e fascicule. — Le prince F. C. de Hohenlohe-Waldenburg. L'armorial de Rieter de la fin du xvi^e s. (décrit le ms. qui se trouve à Donaueschingen ; table alphabétique de ce ms.). — **Id.** Les armes des princes de Fürstenberg. — **Id.** Les armes de la ville à la Chambre des marchands de Constance. — S. RIEZLER. Villingen et les comtes de Fürstenberg (jusqu'à la soumission de la ville à l'Autriche en 1326 ; contributions importantes à l'histoire de la maison comtale de Fürstenberg ; en 1326 encore, Villingen était ville d'empire, et en août 1330 les ducs autrichiens furent mis en possession de Villingen par Louis de Bavière). — BAUMANN. Lieux disparus ou qui ont changé de nom dans la Bar badoise et dans la seigneurie de Hewen. — **RODER.** Contributions à l'histoire de la ville de Villingen pendant la guerre de Trente Ans (énumère les pièces imprimées ou manuscrites relatives à cette histoire ; publie le Journal du moine bénédictin Theoger Gastlin de l'an 1633, et la *Brevi descriptio obsidionis Villinganae triplicis facta a. d. Ph. Mayenberger, 1632-1634*, et enfin, du même auteur, la *Designation des Schadens, so Villingen... erlitten*, relatives aux années 1622-1641. — RIEZLER et BAUMANN. Anciennes fortifications sur les bords de la Breg et du haut Danube. — RIEZLER. Notice sur une monnaie d'or frappée à l'époque barbare. — **Id.** L'Entenburg à Pfohren près de Donaueschingen (n'était pas la résidence de Charles le Gros ; elle a été construite en 1471. Charles mourut à Neidingen). — Rapport sur les publications parues de 1872 à 1879.

45. — **Berichte u. Mittheilungen d. Alterthumvereines zu Wien.** Vol. XVIII. — NEWALD. Nicolas, comte de Salm (né en 1549 ; général distingué au service de l'Autriche, mort en 1530. Récit très détaillé des guerres de Maximilien 1^{er} et de Charles-Quint, de la guerre contre la Suisse en 1499, du siège et de la bataille de Pavie, de la guerre contre les Turcs de 1522 à 1529, et surtout du siège de Vienne en 1529. Documents publiés en appendice).

46. — **Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich**, publié par Beudorf et Hirschfeld. 3^e année, 1^{er} fascicule. — MOMMSEN. Privilegium militare (déchiffre et commente une inscr. du musée national de Pesth; donne des développements sur les *Milites castellani*). — TOCILESCU. Inscr. de Roumanie. — HIRSCHFELD. Rapport épigraphique concernant l'Autriche (publie 39 inscr. inédites). = 2^e fasc. TORMA. Nouvelles inscr. de Dacie (70 inscr. sur pierre, 32 sur briques, 10 sur vases). — KUDITSCHER et LOEWY. Rapport sur un voyage en Hongrie, en Esclavonie et en Croatie. — J. v. BOJNICIC. Rapport épigraphique concernant la Croatie (choix d'inscr. croates). — MAIONICA. Inscr. inédites d'Aquilée. — GOOSS. Addition au *Corpus Inscr. latin.* III (inscr. inédite du légat Tib. Junius Flaccinus et du tribun L. Junius Rufinus, trouvée sur le glacis du rempart de Karlsburg). — RICHTER. Inscr. de Salzburg (mentionne un procureur nommé Egnatius Priscus).

47. — **Archivio storico italiano**. T. V, 2^e livr., 1880. — MINIERI-RICCIO. Le règne de Charles I^{er} d'Anjou, suite (du 7 janv. au 16 juin 1283). — BAZZONI. Correspondance de Galiani avec le marquis Tanucci; suite (4 déc. 1768-13 mars 1769). — MOROSI. Des causes de l'abdication de Dioclétien (exposé diffus des explications données jusqu'ici). — ROLANDO. Géographie politique et chorographie de l'Italie impériale aux IX^e et X^e s. (intéressant). — MALFATTI. L'institut d'histoire autrichienne. = Comptes-rendus : Müller. Documenti sulle relazioni delle città toscane coll' Oriente cristiano e coi Turchi fino all' anno MXXXI (recueil de 300 documents environ, sur lesquels 230 étaient inédits, enrichis de précieux commentaires. Ce recueil s'arrête au principat). — I Diarii di Marino Sanuto. — Variétés : La cour de Milan en 1773 et le comte Fersen.

48. — **Archivio storico lombardo**. 31 mars 1880. — TIRABOSCHI. Notice sur le val Gandino et ses statuts municipaux. — GHIRON. Bibliographie lombarde; suite (catalogue des ms. de la bibliothèque Brera relatifs à l'histoire de la Lombardie. L'art. Marie-Thérèse remplit presque entièrement cette partie). — BUTTURINI. La pêche dans le lac de Garde; suite. — Le droit d'entrée et de sortie à Milan au XIV^e s. — Variétés : La cloche de la Rocchetta dans le château de Milan. — GALLI. Les armes des Sforza. — CALVI. Gian Maria Olgiati, ingénieur des bastions de Milan. — CALVI. Une page d'histoire milanaise (sur le gouvernement provisoire établi par Bonaparte à Milan en 1800). — ROLANDO. Les publications du *Public Record Office* (exposé complet du plan de ces publications). — CLARETTA. *L'Hist. de la monarchie piémontaise* de N. Bianchi; suite. = Comptes-rendus : Servion. Gestes et croniques de la mayson de Savoye (cette édition, due à M. Bollati, est plus correcte que celle des *Script. Mon. hist. patr.*). — I. del Lungo. Dino Compagni e la sua cronica (ne réfute pas les arguments qu'on a fait valoir contre l'authenticité). — Paoli. Del magistrato della Balìa nella Repubblica di Siena. — Porcu-Fara. Sul Diritto dei Franchi in Italia. — Chevalier. Répertoire des

sources historiques du moyen âge. 1^{er} et 2^e fasc. — *Miscellanea di storia patria*, t. XVIII (contient notamment le testament de Gattinara, chancelier de Charles-Quint, des lettres inédites de Muratori, un document inédit sur la trêve de Dieu, des mémoires de Carlo Francesco Manfredi de Luserna, des notices et documents inédits sur la vie de Giovanni Francesco Bonomi, évêque de Verceil). — *Famiglie notabili milanesi*, livr. 8 (cette livr. contient des notices sur les familles suivantes : Sfondrati, Monti, Moroni, Villani, Villani da Milano, Villani Novati, Villani da Lodi, Vitaliani et Borromei). — *Isuardi*. Casa di Savoia e la Rivoluzione italiana (histoire populaire). — *Arrivabene*. Memorie della mia vita 1795-1859.

49. — **Archivio veneto**. Vol. XIX, fasc. 1, 1880. — **NOVATI**. La vie et les œuvres de Domenico Bordigallo (chroniqueur crémonais fort peu connu, mort probablement en 1527). — **CIPOLLA**. Les archives de la trésorerie de Vérone à la fin de la république de Venise. — **SIMONSELD**. La chronique d'Altinum. Suite : La chronique de Marco et ses rapports avec la chronique d'Altinum. — **GIULIARDI**. Histoire monumentale, littéraire et paléographique de la bibliothèque du chapitre de Vérone. Suite : De la mort de Scipion Maffei à la fin du XVIII^e s. — **GIOMO**. Les rubriques des *Libri misti* du sénat de Venise aujourd'hui perdues ; suite. — **PADOVAN**. Documents pour l'histoire de l'atelier monétaire de Venise. — **FULIN**. *Difficiles nugae* (sur des vers de Lidio Catto). = Comptes-rendus de Dell' assedio di Cremona (1446) ; cronaca inedita di Maladobato Somnii. — *R. di Soragna*. Vittoria. La rivolta e l'assedio di Parma nel 1247. — *Dardier*. Portrait caractère par H. Tollin (art. analytique). — *Massari*. Il generale Alfonso La Marmora (art. très favorable). — *Portioli*. La Zecca de Mantoue. — Anna Maria Sforza femme d'Alfonse d'Este (état du trousseau et des bijoux de la mariée). — Variétés : Le dépôt des archives des notaires dans les archives d'État. — **CIPOLLA**. *Vita Ricciardi comitis* (postérieure au XIV^e siècle). — A part, la suite de l'expédition de Charles VIII en Italie par Marin Sanudo.

50. — **Archivio storico siciliano**. 3^e année, 4^e fasc. 1. — **PATRICOLO**. L'église de S. Maria dell' Ammiraglio à Palerme, et ses dépendances ; suite. — **FLANDINA**. Donna Aldonza di Santapau, d'après des documents inédits (scène de mœurs féodales en Sicile au XV^e s. : le baron de Militello soupçonne l'infidélité de sa femme, A. di Santapau, et la fait mourir ; ses parents attaquent le meurtrier ; le vice-roi intervient et condamne le meurtrier en vertu de son droit de *merum et mixtum imperium*. Tous ces faits, travestis par un chroniqueur, Villabianca, sont rectifiés d'après les pièces mêmes du procès). — **HOLM**. Deux inscriptions relatives à la Sicile, trouvées dans les fouilles d'Olympie (la 1^{re} a été

1. Ce fasc. nous est arrivé en retard : nous avons analysé dans les livr. précédentes les fasc. 1 et 2 de la 4^e année.

publ. par Curtius : *Archæol. Zeit.* 1876, et concerne Praxitèle, « citoyen de Syracuse et de Camarine » ; la 2^e est inédite et se rapporte à Gorgias). — SALOMONE MARINO. Documents inédits relatifs à des artistes siciliens des XVI^e et XVII^e s. — CARINI. Diplômes souabes inédits (4 diplômes de Frédéric II datés de 1221 et 1 de Manfred, de 1250, tirés des archives de S. M. Nuova à Monreale ; suit une notice sur quelques privilèges impériaux qui se rencontrent dans 9 vol. de parchemin appartenant au monastère de S. Placido). = Comptes-rendus : *Scuderi*. Corleone (faible). — Bulletin bibliographique des livres nouveaux publiés à l'étranger sur la Sicile. = 4^e année, 3^e fasc. SALOMONE-MARINO. Notice sur les hommes d'armes fameux du XVI^e s. — SALINAS. De quelques inscriptions de Cefalù, au XIII^e s. — G. DI MARZO. Sur Olivino et Lorenzo de Bruges, imprimeurs en Sicile à la fin du XV^e s. — STARRABIA. Documents pour servir à l'histoire de la condition des habitants des terres féodales en Sicile ; chapitres de la terre S. Michel, en 1534. = Comptes-rendus : *Tabarrini*. G. Capponi ; — *Daugnon*. Genealogia della famiglia Settimo.

51. — Archivio storico per le provincie napoletane. 5^e année, fasc. 1. — RACIOPPI. Le coutumier d'Amalfi de 1274 (nous n'avons pas le texte authentique et original, mais une compilation de la 2^e moitié du XIV^e s. sans caractère officiel. Les dispositions relatives aux successions et au régime de la dot ont une origine lombarde). — DEL GIUDICE. La famille du roi Manfred (suite. Recherche le sort de la veuve et des enfants de Manfred). — FARAGLIA. Giancarlo Tramontano, conte di Matera (maître de la monnaie de Naples, sorte de tribun du peuple napolitain, mort en 1514). — CAPASSO. La fontaine *dei quattro del moto* à Naples. = Variétés : *Minieri Riccio*. Notice historique sur les académies qui ont fleuri dans la ville de Naples ; suite. = Comptes-rendus. *Stefanelli*. Memorie storiche della città di Troia. — *Capece*. Del monte delle sette opere della Misericordia. — *Faraone*. Della patria di Pier della Vigna. — *Magistrelli*. Lutto e feste nella corte di Napoli, relazione dell' ambasciatore milanese al duca di Bari. — *Mancini*. Il tradimento di Melfi. — *Schipa*. Alfano I arcivescovo di Salerno. — *Gaetani d'Aragona conte di Castelmoia*. Memorie storiche della città di Gaeta.

52. — Archivio della Società romana di storia patria. Vol. III, 3^e fasc. — CORVISIERI. Répertoire des procès du saint-office, de Paul III à Paul IV (publié en entier le curieux document intitulé : *Compendium processuum S. Officii Romae, qui fuerunt compilati sub Paulo III, Julio III et Paulo IV* ; ce répertoire donne par ordre alphabétique les noms des auteurs inculpés d'hérésie, ceux des livres, avec le renvoi aux passages incriminés. C'est l'histoire des livres condamnés par le saint-siège à l'époque de la Renaissance). — CUGNONI. Notes au commentaire d'Alexandre VII sur la vie d'Agostino Chigi ; suite. — TOMASSETTI. De la campagne de Rome au moyen âge ; suite (importante étude de topographie). — A. DE MAGISTRIUS. Le statut d'Anagni (Anagni avait déjà des statuts au XIV^e s., mais on ne les connaît que par une copie du XVI^e s.

et un fragment plus ancien. Publie la table des rubriques de cette copie écrite en 1517 ; annonce la publication prochaine du texte lui-même.

53. — Archivio storico, artistico, archeologico e letterario della città e provincia di Roma. Vol. IV, 6^e année¹, 1880. Fasc. 1. — BERTOLOTTI. L'exécution capitale des frères Missori au xvii^e s. (documents prouvant qu'ils furent exécutés pour assassinat). — Ib. Inventaire de documents des archives de l'inquisition dressé au xvi^e siècle. — Ib. Pièces curieuses tirées des archives d'État de Rome : Actes de corruption exercés sur des élèves du collège romain, etc. = Fascicule 2. GORI. Les principaux faits d'armes et les campements des Ostrogoths de Vitigès sous les murs de Rome. — BERTOLOTTI. Exportation d'objets d'art de Rome pour l'Angleterre.

54. — R. Deputazione di storia patria (Bologne). 22 fév. — BALDUZZI. Bagnacavallo et les Manfred ; suite. — 14 mars. GOZZADINI. Nanne Gozzadini et Baldassare Cossa ; suite.

55. — Commissione municipale di storia patria (La Mirandole). 15 mai et 26 juin 1879. Notice biographique sur le capitaine Claudio Maffei, qui fut plusieurs fois au service de la France et mourut en 1594. — 15 mai, 26 juin, 29 nov., 8 janv. 1880 et 26 fév. continue la lecture et l'examen du statut de La Mirandole de 1386.

56. — Accademia dei Lincei (Rome). 18 avr. — AMARI. De la géographie de l'empire musulman au moyen âge, à propos d'une publication du D^r de Goeje, de l'Université de Leyde. — BOSCHI. Des guerres de Spartacus, et de l'importance d'une carte archéologique de l'Italie. — FIORELLI, FIGORINI, CARUTTI, communications archéologiques.

57. — Rassegna settimanale. 28 mars. — MASI. Henri Arnaud (notice sur ce pasteur vaudois à propos de la nouvelle édition de son *Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées*, publiée à Genève chez Fick). = 4 avril. Comptes-rendus : *Berti*. Documenti intorno a Giordano Bruno da Nola (important). = 11 avril. *Domenico Ghetti*. Storia dell' indipendenza italiana dalla caduta dell' impero napoleonico nel 1814 al compimento degli italiani destinati nel 1870 à Roma (insuffisant). = 2 mai. Comptes-rendus : *Morpurgo*. Marco Foscarini e Venezia nel secolo xviii (peu nouveau). — *Leonij*. Inventario dei codici della comunale di Todi. = 6 juin. *Malmentì*. La storia di Venezia nella vita privata dalle origine alla caduta della Repubblica (compilation sans synthèse, mais riche en petits faits nouveaux).

58. — Boletín historico (Madrid). N^o 1. Janvier 1880. — Conquête de l'Aragon et de la Catalogne par les Musulmans, p. D. Francisco

1. Dans l'analyse des fasc. précédents (*Rev. hist.* XIII, 220), au lieu de iv^e année, lisez vi^e année.

CODERA Y ZAIDIN. — La collection de mss. du temps de Cisneros conservée à la bibliothèque de l'Université de Madrid, p. D. JOSÉ VILLA-AMIL Y CASTRO (très important pour l'histoire du xvi^e siècle en Espagne). — Bibliographie et chronique. = N^o 2. Février. L'impiété averroïste, Fr. Thomas SCOTO. — Le livre *De tribus impostoribus*, par D. Marcelino MENENDEZ PELAYO (cet article a été réimprimé dans l'*Historia de los heterodoxos españoles* du même auteur, liv. III, chap. IV, § 5). — Documents de la collection de mss. du temps de Cisneros (suite). — Bibliographie et chronique. = N^o 3. Mars. Places fortes jusqu'ici inconnues du guerrier Oniar ben Hafson, p. D. Aureliano Fernandez GUERRA. — Christophe Colomb et les Franciscains, p. D. JOSÉ VILLA-AMIL Y CASTRO (d'après quelques lettres écrites par des Franciscains au cardinal Cisneros en 1500 ou en 1502 : Colomb y est jugé très sévèrement). — Bibliographie et chronique. = N^o 4. Avril. Développement de l'influence ecclésiastique dans les universités de Castille à la fin du xiv^e s. et au commencement du xv^e, par D. Vicente LA FUENTE (suite à des articles publiés par le même auteur dans la *Revista de la Universidad de Madrid*). — Un ouvrage de Diego Sigeo, p. D. Francisco Asenjo BARBIERI (ce Diego Sigeo, père de la fameuse Luisa Sigea, se nomme sur ce livre *Tolctanus*). — Abus dans les informations (de pureté de sang) de l'ordre de Saint-Jacques au xvii^e s., par D. Angel Allende SALAZAR. — Bibliographie et chronique.

59. — **Revista de ciencias historicas**, publicada por S. Sanpere y Miquel (Barcelone). N^o 1 (avril 1880). — Contribution à l'étude de la religion des Ibères, p. S. SANPERE Y MIQUEL. — Fragment inédit de la chronique de Desclot (publié d'après un ms. de la bibliothèque universitaire de Barcelone). — Traduction de l'éloge de Chandrinos par le moine Théodule (Thomas Magister), d'après le texte grec publié par Buchon, *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le xiii^e s.*, Paris, 1840, p. LXII et suiv. — Un nouvel atelier monétaire en Sardaigne, p. D. Arturo PEDRALS Y MOLINÉ. — Bibliographie. Analyse de revues et de journaux (très utile) et chronique.

On peut s'abonner à la *Revista de ciencias historicas*, à Paris, chez E. Leroux. Le prix de l'abonnement est de 25 francs par an pour l'étranger.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. E. Fournier, mort à Paris en mai dernier, était un curieux plutôt qu'un érudit, il préférait l'anecdote à l'histoire, et il y avait dans ses ouvrages plus de minutie que d'exactitude. J. Janin dit de lui : « Fournier sait tout; il ne sait que cela, mais il le sait bien. » Il eût été plus vrai de dire : « Fournier sait tout, mais il ne le sait qu'à moitié. » Nous ne sommes pas de ceux pourtant qui jugent sévèrement ses œuvres et qui ne trouvent dans son livre « L'Esprit dans l'histoire » ni esprit, ni histoire. E. Fournier avait de l'esprit et il savait répandre dans le grand public la même monnaie de l'histoire et de l'archéologie. Il aimait et connaissait le vieux Paris et a donné plusieurs notices à la belle publication de M. Hoffbauer : *Paris à travers les âges* (Didot). Citons encore : *l'Esprit des autres*, le *Vieux Neuf* (3 vol., 1879), *l'Histoire de l'éclairage de Paris*, *Paris démoli*, etc.

— M. Lucien-Clément LAZARE, connu par ses publications sur l'histoire de Paris, vient de mourir. Il est surtout connu par son *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments*.

— M. Gabriel DE CHÉNIER, auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous n'avons à signaler ici que *l'Histoire de la vie militaire, politique et administrative du maréchal Davoust* (1866), vient de mourir.

— M. l'abbé BOUDROT est mort le 27 janvier. Il a publié dans les mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Beaune, le *Martyrologe de l'insigne collégiale de Beaune*. Il est aussi l'auteur d'une monographie de Notre-Dame-Trouvée de Pouilly-en-Auxois.

— Le ministre de l'instruction publique a accordé des missions scientifiques à M. Menant pour étudier à Londres les cylindres chaldéo-babyloniens, à M. Faucon pour rechercher les documents relatifs à la domination française à Asti pendant le xv^e s., à M. Lortet pour exécuter des fouilles dans une nécropole phénicienne de Syrie.

— Les papiers de Letronne vont être publiés par notre collaborateur M. FAGNAN. La série gréco-égyptienne paraîtra à la fin de l'été.

— M. A. HELLLOT va publier une réimpression de la seconde partie des *Chroniques de Normandie* d'après l'édition princeps de Guillaume le Talleur (1487). Cette seconde partie, s'étendant de 1223 à 1450, est surtout importante pour les années 1422 à 1444. De nombreuses notes accompagnent ce texte. (S'adresser pour souscrire à M. Hellot, 24, rue du Champ-du-Pardon, à Rouen. — Prix : 15 fr.)

— M. Henri CHEVREUL, déjà connu par son intéressante étude sur Hubert Languet, vient de publier (Paris, Jules Martin, 98 pages),

d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, les lettres de Languet de Gergy, procureur-général au parlement de Dijon, au chancelier Segnier. Ces lettres, au nombre de dix-sept, contiennent plus d'un fait curieux relatif à l'histoire intérieure des parlements, de 1662 à 1666. M. Chevreul y a joint en appendice quelques documents sur la famille Languet, parmi lesquels on distingue le récit des aventures de Languet de Montigny, prisonnier en Allemagne, une notice sur Languet de Gergy (1675-1750), curé de Saint-Sulpice et constructeur de l'église actuelle, une autre sur un personnage du même nom, archevêque de Sens et membre de l'Académie française, une note sur Lazare Languet, procureur-général de l'ordre de Cîteaux à Rome, et enfin les lettres-patentes portant érection en comté de la terre et seigneurie de Gergy.

— La seconde partie du second volume de la *France protestante* vient de paraître (de Bicheteau à Bourgoing. — Paris, Fischbacher, 546 à 1204 p.). On ne saurait avoir trop de reconnaissance pour le zèle, le soin, le dévouement apportés par M. H. Bordier à cette œuvre écrasante. On peut difficilement se faire une idée de tout ce qu'elle apporte de nouveau, d'inédit à l'histoire. Tout le protestantisme français des trois derniers siècles revit ici dans chacun de ses membres. Pour les personnages importants, les Boissy d'Anglas, les Bon, les Bochart, les Bourbon, nous trouvons de complètes monographies. Une *Table des matières* très copieuse, indépendante de l'index des noms propres, accroît encore la valeur historique de ce dictionnaire. Pourquoi faut-il qu'on y trouve trop souvent des apologies intempestives et inutiles des protestants, des discussions trop longues dont le ton sort tout à fait du style d'un dictionnaire? MM. Galiffe père et fils ne méritaient pas l'honneur d'être réfutés en 4 pages à propos de Bolsec, et avec une si éloquente indignation.

Pour un plus digne objet réservez ce courroux!

— C'est également avec une vive reconnaissance que les historiens voient se succéder les fascicules du *Répertoire des sources historiques du moyen âge* par l'abbé U. Chevalier (Société bibliographique) dont le 3^e fascicule contient les lettres L à O. Nous avons dit quelles critiques peuvent être adressées au plan de M. C., mais on ne saurait trop louer l'abondance et l'exactitude des indications bibliographiques qu'il nous fournit pour chacun des personnages du moyen âge. Il y a peu de lacunes et nous n'avons pas trouvé d'erreurs dans les titres. M. U. Ch. produit en ce moment un des travaux de bibliographie les plus considérables, les plus utiles, les plus exacts qui aient jamais été faits.

— M. DE SAUCY a publié une *Histoire des Machabées* pour faire suite à son histoire d'Hérode (Leroux).

— M. OCTAVE TEISSIER, ancien archiviste de la ville de Marseille, vient de publier une *Histoire du commerce de Marseille* de 1858 à 1874 (Guillaumin, 467 p. in-4^o) qui est un tableau complet de l'activité commerciale du premier port de France. On y retrouve les mêmes qualités de

lucidité et de précision qui distinguent les travaux historiques de M. Teissier sur l'histoire municipale de Toulon et de diverses localités du Var.

— M. GAILLEMER vient de consacrer un travail au *Droit de succession légitime à Athènes* (Thorin, 209 p. in-8°) aussi important pour l'histoire des mœurs que pour celle du droit à Athènes.

— Le premier fasc. d'une excellente traduction de l'*Histoire grecque* d'E. Curtius par M. BOUCHÉ-LECLERCQ vient de paraître (Leroux). L'ouvrage entier comprendra 30 fasc. à 1 fr. 25.

— Les deux premières livraisons de la revue de l'*Histoire des religions* dirigée par M. Maurice VERNES ont paru à la librairie Leroux (25 fr. par an). Elles promettent une publication des plus intéressantes. Les revues de travaux relatifs à l'histoire des diverses religions seront en particulier un précieux répertoire bibliographique.

— La *Société pour les études d'enseignement supérieur* a décidé de transformer son bulletin en une revue mensuelle qui paraîtra à la librairie Masson et sera dirigée par M. Dreyfus-Brisach.

— M. F. LENORMANT a fait tirer à part ses intéressants articles de la *Gazette des beaux-arts* sur les *Antiquités de la Troade et l'histoire primitive des contrées grecques*. (Maisonnette, 1876, 1880, 37 et 38 p.) Il y expose et y discute les découvertes de M. Schliemann en Troade et à Mycènes.

— La *Collection de romans grecs* en langue vulgaire et en vers que publie M. S. P. LAMBROS (Maisonnette, 372 p. in-8°) ne rentre pas à proprement parler dans notre cadre, mais nous nous reprocherions de ne pas l'indiquer à nos lecteurs comme contenant des documents curieux pour la connaissance des mœurs, des idées et de la littérature des Byzantins de la fin du moyen âge. On y trouvera en particulier le roman de Callimaque et de Chrysorrhoe qu'on croyait perdu, et une forme nouvelle des exploits de Basile Digenis Akritas.

— Nous rendrons prochainement compte du 1^{er} vol. de la belle et importante collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge* entreprise par M. C. N. SATHAS (Maisonnette, 344 p. in-4°). Il contient 208 documents tirés des archives de la chancellerie secrète de Venise et s'étendant de 1402 à 1500. Ces documents sont des plus précieux pour l'histoire de l'administration des provinces vénitiennes dans l'empire grec. L'introduction très importante de M. Sathas contient des vues fort contestables sur la persistance du paganisme dans la Grèce du moyen âge.

— On a été surpris, et à bon droit, des froids rigoureux du dernier hiver; mais nos pères en ont vu d'aussi durs. M. PORT vient de le prouver en publiant sous le titre : *L'hiver en Anjou* (Angers, Germain et Grassin), un certain nombre de notices extraites pour la plupart des anciens registres de 462 paroisses de l'Anjou; la plus ancienne remonte à 1523, la dernière se rapporte à l'hiver de 1788-89, et constate que le

froid, cette année, était beaucoup plus vif qu'en 1709. Nous aussi, nous disions que jamais il n'avait fait aussi froid qu'en décembre dernier.

— M. l'abbé Ch. BELLET a publié (Lyon, Brun), une *Étude critique sur les invasions du Dauphiné, notamment à Grenoble et dans le Graisivaudan*; il reprend la question des invasions sarrasines et autres en Dauphiné du VIII^e au X^e s. Il montre que les envahisseurs n'ont pu occuper longtemps le pays; qu'ils n'ont fait que paraître au IX^e et au X^e s.; enfin le récit que l'on fait de la fuite de l'évêque de Grenoble, qui aurait trouvé asile au monastère de Saint-Donat, ne repose sur aucun fondement solide. On a donc singulièrement exagéré l'importance et les conséquences de ces prétendues invasions.

— M. Gabriel HANOTAUX a donné à la *Camden Society* (à Paris, chez Champion) un document d'une rare valeur au point de vue littéraire comme au point de vue historique. C'est le texte du mémoire de M^{me} de Motteville qui a servi à Bossuet pour l'oraison funèbre de Henriette-Marie de France. Non seulement on y trouve les faits essentiels que Bossuet a racontés, mais souvent Bossuet a emprunté les expressions mêmes et les jugements de M^{me} de Motteville, en leur faisant subir une sorte de transfiguration oratoire.

— M. Ad. VUTRY a fait tirer à part le mémoire (90 p.) sur le *Gouvernement royal et l'administration des finances sous Philippe le Bel et ses trois fils* (1285-1328) qui a été lu à l'Académie des sciences morales. On y trouvera des détails du plus vif intérêt sur un sujet qui mériterait une monographie étendue et approfondie: l'administration de Philippe le Long.

— M^{me} la comtesse de FLAVIGNY vient de consacrer à *Sainte Catherine de Sienne* (Sautou, 442 p. in-12) un volume écrit dans le style de l'hagiographie, mais qui est une œuvre historique d'une réelle valeur. On y trouve en appendice une bibliographie très étendue des œuvres de sainte Catherine et de tous les écrits dont elle a été l'objet.

— M. A. GERMAIN vient d'ajouter un nouveau chapitre à ses excellentes études sur l'Université de Montpellier: *Les maîtres chirurgiens de l'école de chirurgie de Montpellier* (Montpellier, Boehm, 98 p. in-4°). Chacun de ces fragments si intéressants nous fait désirer plus vivement de voir M. Germain nous donner bientôt l'histoire complète de l'Université de Montpellier.

— M. E. D'AURIAC a consacré une très intéressante et piquante monographie à un sujet qui intéresse également l'histoire des corporations, l'histoire de la vie privée des rois de France, l'histoire de l'opéra et l'histoire de la musique dans les églises: *La corporation des ménestriers et le roi des violons* (Dentu, 57 p. in-8°). Il remonte jusqu'aux origines de la corporation, au milieu du XIII^e s.

— M. MAROTTE a consacré une petite brochure aux souvenirs historiques, peu nombreux il est vrai, de Beaune-la-Rolande: *Notes diverses*

concernant le Gâtinais orléanais et particulièrement B.-la-R. (Dentu, 29 p. in-8°). La bataille du 28 nov. 1870 est, après tout, le principal souvenir historique qui se rattache à B.-la-R., et M. Marotte en avait fait en 1871 le sujet d'une brochure spéciale (Dentu, 66 p. in-12).

— M. LE FIZELIER a tiré à part son article de la *Revue historique du Maine* sur le *Bas-Maine après la mort d'Henri III* (Mamers, Fleury, 29 p. in-8) et sur la campagne qu'y fit Henri IV. Il a consacré une autre brochure à la question si controversée des *Arrivés et des Diablintes* (Tours, Bouserez, 40 p.). Il persiste, contre M. Longnon, à placer la *Civitas* des Diablintes dans le Maine.

— M. Alph. MARTIN vient de publier une étude intéressante sur les anciennes communautés d'arts et métiers du Havre (Le Havre, Bourdignon). Le plan de l'auteur est assez arbitraire, les autorités auxquelles il emprunte ses vues sur l'organisation générale de l'industrie sous l'ancien régime sont loin d'être les meilleures, enfin il ne renvoie pas dans le détail aux sources dont il s'est servi. Telle qu'elle est, cette monographie facilitera la tâche de l'historien qui entreprendra une histoire générale de l'industrie et de la classe industrielle en France, sujet dont M. Levasseur, dans son estimable ouvrage, n'a fait que tracer les grandes lignes.

— Le 3^e volume du *Chansonnier historique* (Quantin, éd.) contient les années 1718 à 1720. Les satires sur le système de Law, le jansénisme, l'exil du parlement, forment la partie la plus intéressante de ce volume, qui, comme les précédents, nous donne sous la forme la plus piquante un vivant tableau de la politique et des mœurs du temps. Les notes de M. Raunie en rendent la lecture doublement agréable et profitable. Il est oiseux d'insister sur le soin et le luxe de l'impression et sur les excellentes reproductions de portraits du temps qui ornent l'ouvrage.

— Les biographies courantes donnent une idée inexacte du sujet traité dans une notice de M. Jarrin, *La province au XVIII^e siècle. — Mandrin* (Bourg, Eugène Chambaud). — Louis Mandrin n'a jamais été soldat, il n'a pas déserté en emportant la caisse du régiment. Il était, comme son père, maquignon à Saint-Étienne-de-Saint-Geoire en Dauphiné; de plus que son père fournisseur du roi (1747). Le gouverneur du Dauphiné, ne lui payant pas ses commandes, le ruina. Il se fit faux-monnayeur, puis contrebandier. Le premier exploit du bandit fut le pillage d'une église et la dévastation des biens d'un cure (1752). De cette date à 1754, il n'y a sur lui que des légendes. Le jugement de Valence aidant, on a la suite et le détail de ses quatre campagnes de 1754 (que les biographes confondent). La première, du mois de juin, le mène, des Bauges de Savoie où il recrutait sa bande, en Rouergue, par les Cévennes. Retour par le Dauphiné : environ 200 lieues. La deuxième, en août, conduit la bande en Forez, dans la Basse-Auvergne, le Velay. Retour par Montbrison. Rentrée en Suisse

par le château de Joux. 170 lieues. La troisième en octobre. La bande arriva par l'Écluse, Nantua, sur Bourg. La ville à enceinte bastionnée, ayant six cents hommes de milice urbaine, est occupée sous les yeux de Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, entouré d'une nombreuse noblesse. Pendant qu'on ouvre les prisons et qu'on vide les caisses, M. de Fleury dîne hors la ville chez les capucins, entre sa femme et sa maîtresse. De Bourg, Mandrin court sur la Saône. Lyon s'arme. Mais la bande va sur Roanne, Thiers, Ambert, Le Puy, qui est occupé et rançonné, pousse jusqu'à Langogne et Pradelles, tourne bride, revient par Montbrison, Roanne, Charlieu, Cluny, Pont-de-Vaux, rentre par les Rousses et Gex en Savoie. 250 lieues. La quatrième est de décembre. Mandrin vient par Pontarlier sur Besançon, passe sous le canon de la place; escarmouche sous Dôle; file sur Beaune qui résiste, puis est prise; sur Autun qui ouvre ses portes. Il enrôle là sept colporteurs et plusieurs bourgeois. La bande est atteinte à Gunan (Guenant, commune de Rieon, v. carte du dépôt de la guerre) par Fischer, commandant d'un corps franc recruté en Allemagne et lancé à sa poursuite. Elle est battue (20 décembre 1754), gagne l'Auvergne, s'y divise. Une partie s'en va sur le Forez où, selon le récit de Fischer, « deux ou trois cents vauriens l'attendaient pour se joindre à elle »; de là dans le Velay. Elle remonte jusqu'à la Sauvetat où elle est détruite (26 déc.). Ses restes conduits par Mandrin fuient à travers le Mézenc couvert de neige, passent le Rhône et par le Dauphiné rentrent en Savoie. 200 l. L'autre colonne va par Roanne sur Saint-Étienne, l'occupe, après quoi elle se disperse. Le 15 mai 1755, un corps de volontaires, réuni sur le Guiers, viole la frontière de Savoie et enlève Mandrin au château de Rochefort où il reformait sa bande. Le tribunal de Valence condamne le bandit à être roué, ce qui est fait le 26 mai 1755. Voltaire, un moment menacé aux Délices, regrette qu'on n'ait pas employé Mandrin à « peupler le Canada ». Cette curieuse notice est faite avec des documents venant des archives de Saint-Geoire (dont l'un inédit et curieux page 26), le jugement de Valence, une biographie primitive de l'abbé Rêgley (rare), une *Histoire de Nantua*, une *Histoire du Puy*, le récit de Fischer, les *Mémoires* d'Argenson, les registres municipaux de Bourg, des reçus de Mandrin laissés par lui aux receveurs des caisses pillées dans la même ville, etc.

— Une intéressante plaquette parue à Lyon (chez Châteauneuf, 80 p. petit in-4°) discute la question controversée des causes de la *Mort d'Amédée VII de Savoie, dit le comte Rouge*. L'auteur (Max Sequanus) l'attribue à un empoisonnement dont la responsabilité remonterait à sa mère Bonne de Bourbon. Cette opinion est appuyée d'assez fortes preuves. Le récit du duel de Gérard d'Estovayer avec Othon de Grandson, qui fut une des conséquences de la mort d'Amédée VII, est un curieux tableau des mœurs judiciaires du moyen âge.

— M. Anthyme SAINT-PAUL continue l'*Annuaire de l'archéologie fran-*

gaise sous le titre : *l'Année archéologique* (1879, Quantin, 340 p. in-8°). On y trouvera, entre autres choses, de nombreux renseignements intéressants sur les découvertes archéologiques en France et à l'étranger, la liste des sujets de thèses de l'École des chartes de 1849 à 1880, une bibliographie qui est la moins bonne partie du volume, et la liste incomplète, mais utile, des membres des principales sociétés savantes. M. A. Saint-Paul cherche à améliorer chaque année son œuvre ; elle est digne d'encouragements et rend déjà des services ; elle ne tardera pas à répondre à ce qu'on est en droit d'attendre d'un recueil de ce genre.

— *L'Histoire des d'Orléans*, t. I, par M. G. DE V. (Ollendorff) n'est qu'un pamphlet de plus à ajouter à tous ceux qui ont déjà été écrits sur les d'Orléans, et auxquels, il faut l'avouer, ils ont fourni ample matière. Ce premier volume s'étend jusqu'à 1766. En n'osant pas signer son œuvre, M. G. de V., « qui appartient, dit-il, à une vieille famille légitimiste », a montré avec raison qu'il avait plus d'estime pour son nom que pour son livre.

— M. Paul VIOLLET vient de donner au public français le 4^{er} volume d'une traduction de l'important ouvrage d'Ad. Schmidt sur *Paris pendant la Révolution française*, d'après les rapports de la police secrète 1789-1800 (Champion). Ce premier volume est consacré aux affaires politiques. Nous avons déjà dit quand a paru l'original (*Rev. hist.* III, 202) combien le livre de M. Schmidt est intéressant et important. Nous ajouterons qu'il est encore plus agréable à lire dans la traduction que dans l'original, parce que les documents français dont il est rempli sont ici donnés dans leur texte au lieu d'être cités dans une traduction qui leur fait perdre une partie de leur saveur, et parce que M. Viollet a supprimé quelques passages peu clairs, inutiles ou inexacts.

— Notre collaborateur M. Paul GAFFAREL vient de publier dans la *Bibliothèque utile* un bon résumé de la campagne de 1792 : *La défense nationale en 1792* (Germer Baillière, 0,60 c.).

— M. GARET, directeur de *l'Indépendant des Basses-Pyrénées*, a réimprimé l'arrêt du parlement de Navarre contre les Jésuites en 1763 à la suite de pièces fort curieuses sur *l'Établissement des Jésuites à Pau en 1861* (Pau, Joret). Ils s'y installèrent en effet malgré le ministre et les préfets.

— Les t. VII et VIII du recueil des correspondances d'Angleterre de M. L. BLANC : *Dix ans de l'histoire d'Angleterre* (Lévy) comprennent les années 1867 et 1868.

— Le petit volume de M. E. LABROUE, *De Libourne au Buisson* (Bordeaux, Feret) est un guide modèle. Histoire, géographie, statistique, on y trouve tout ce qui peut faire d'un voyage le plus utile des enseignements. Les cartes de M. Rigaud sont fort bien exécutées ; mais la manière bizarre dont elles sont orientées déroutent le lecteur.

Allemagne. — Le 31 mai 1879 est mort M. LEHMANN, directeur du

gymnase de Neustettin, né en 1821 ; nous citerons parmi ses écrits les plus remarquables : *Studien zur Geschichte des apostolischen Zeitalters* (Greisswald 1856) ; *Claudius und Nero* (Gotha, 1856).

— M. STARK, professeur d'archéologie à Heidelberg, mort le 12 oct. dernier, s'était surtout occupé de l'histoire de l'art. Parmi ses ouvrages purement historiques, il faut citer : *Zur Geschichte und Alterthumskunde des hellenischen Orients* (Iéna 1852) ; *Städte-Leben, Kunst und Alterthum im Frankreich* (ibid. 1855) ; *Ladenburg am Neckar, und seine Funde*, 1867.

— Le 25 mars 1880 est morte à Florence M^{me} Ludmilla ASSING, à l'âge de 53 ans ; elle avait écrit plusieurs biographies : *Gräfin Elisa von Ahlefeldt, die Gattin Adolfs von Lützow* 1857 ; *Sophie von La Roche* 1859 ; *Piero Gironi, ein Beitrag zur Geschichte der Revolution in Italien* 1867 ; *Fürst Hermann von Pückler-Muskau*, 2 vol. Berlin, 1873-74. Elle possédait les papiers de Varnhagen, dont elle a publié la plus grande partie, et dont elle a fait don à la bibliothèque de Berlin, ou, au refus de celle-ci, à la bibliothèque de Zurich.

— Le 7 mai 1880 est mort à Berlin le lieutenant-général Aug. von WITZLEBEN, à l'âge de 74 ans. Comme écrivain militaire, il s'est fait connaître par les écrits suivants : *Der Wasunger krieg zwischen Sachsen-Gotha-Allenburg und Sachsen-Meiningen 1747-1748* (Gotha, 1855) ; — *Prinz Fried. Josias von Coburg-Saalfeld* ; 3^e partie (Berlin, 1859). — *Leopoldine Marie, Markgräfin von Brandenburg-Schwedt* (Dessau, 1870).

— Le 22 déc. dernier, est décédé, à l'âge de 47 ans, le pasteur WINTER, d'Altenweddingen, fondateur de la Société historique pour le duché de Magdebourg. Il a écrit : *Die Premonstratenser d. XII Jahr., und ihre Bedeutung für das nord-östliche Deutschland* (1865), et de plus une histoire des Cisterciens dans le N.-O. de l'Allemagne, en 3 vol. (1868-71), sans compter une foule de petites notices sur des points d'histoire magdebourgeoise, qui ont paru dans les *Magdeburger Geschichtsblätter*.

— Le 5 janv. est mort à Berlin, à 83 ans, M. HEFFTER, professeur à Bonn. A côté de plusieurs ouvrages sur l'histoire du droit, nous avons de lui un tableau des institutions judiciaires d'Athènes (Cologne, 1822).

— Notre correspondant M. Schum rend compte dans ce numéro des publications des *Monumenta Germaniæ*, qui remontent à l'année dernière. Nous pouvons, grâce à une communication de la direction générale, compléter ce que nous avons dit (X, 508) des travaux en préparation. L'impression de Jordanis dont s'occupe Th. MOMMSEN, et de Fortunat, dont M. LÉO a été chargé, est en train et sera terminée cette année ; celle de l'Avitus du D^r PEIPER, et du Symmaque du D^r SEECK est commencée. Les travaux entrepris en vue d'une édition de Sidoine se continuent, le D^r VOGEL a mis la main à l'édition d'Ennodius. Voilà pour la série des *Auctores antiquissimi*. Pour la série des *Scriptores*, les efforts se sont surtout portés sur la continuation des t. XXV et XIII. Le D^r HELLEN s'est occupé d'Egidius de Liège et de ses appendices, des

généalogies des ducs de Brabant, de la chronique française de Hainaut attribuée à Baudouin d'Avesnes, et de la chronique de Gaud de J. von Thilrode, le Dr HOLDER-EGGER prépare l'édition de la *Chronica principum Saxoniac*, de Baudouin de Ninove et de Sifried de Baluhauseu. Pour son édition du *De calamitate ecclesiae Moguntinae*, de Christian de Mayence, M. REIMER a mis à profit un ms. de Cheltenham et un autre d'Upsal. La partie imprimée du t. XIII contient des additions aux annales carolingiennes, saxonnnes et franconiennes, les *Annales necrologici Fuldenses*, publiées pour la première fois en entier, de nombreux extraits des sources anglo-saxonnes et anglaises dont le texte a été établi par MM. PAULI et LIEBERMANN. Le Dr KAUSCH a presque terminé Fredegaire, le Dr LICHTENSTEIN a préparé le texte de la chronique rimée styrienne d'Ottokar. Dans la série des *Leges*, M. Boretius pourra donner à l'impression cette année le recueil des capitulaires des rois francs. On peut en dire autant du recueil des formules, dont la publication a été confiée à M. ZEUMER. M. WEILAND a remplacé M. Loersch dans la préparation du t. II de cette série. Les *Acta imperii saeculi XIII inedita* sont imprimés. Le 1^{er} vol. de la série des *Epistolae*, contenant les lettres d'Honorius III, est sous presse, le registre de Grégoire-le-Grand ne tardera pas à paraître.

— Le *Deutsches Jahrbuch* de Meyer, pour l'histoire politique et pour les progrès de la civilisation contemporaine 1879-1880 (Leipzig, bibliographisches Institut), contient une série de biographies d'hommes d'état, de généraux, etc., qui ont été remarquées l'an passé; on y trouve aussi des rapports d'ensemble sur les fouilles exécutées à Ephèse, Olympe et Troie.

— La direction du cabinet royal des médailles de Bavière a l'intention de publier un recueil général de toutes les monnaies et médailles de la Bavière et du Palatinat.

— La *Jenaer Literatur-Zeitung*, dont la publication a déjà été deux fois suspendue, doit recommencer à paraître le 1^{er} oct. prochain, toujours sous la direction de Rödiger, et à la librairie Weidmann, de Berlin.

— Des changements ont été apportés à la rédaction du *Jahresbericht über d. Fortschritte d. class. Alterthumswissenschaft*: M. Weil, de Berlin, est chargé du rapport sur la géographie et la topographie de la Grèce et de l'Asie-Mineure, Athènes exceptées; M. Belger, de Berlin, du rapport sur la géographie et la topographie d'Athènes; M. Möller, du rapport sur l'épigraphie latine de la France, de l'Algérie et de l'Égypte. M. Frœhner, du rapport sur l'archéologie artistique de la France.

— La Société des sciences de la Haute-Lusace a décerné le prix à M. H. Knothe, pour son mémoire sur: « La Lusace au début de la guerre de Trente-Ans, jusqu'au moment où elle fut donnée en gage à la Saxe. »

— La Société historique d'Aix-la-Chapelle prépare la publication d'un cartulaire de cette ville.

— Les archives de Dinkelsbühl, autrefois ville impériale, aujourd'hui ville bavaroise, qui ont été récemment classées à Würzburg par MM. L. Muller et G. Scheps, contiennent plus de 1000 documents, un grand nombre de terriers, d'actes de la diète, d'actes de la ligue souabe, et entre autres un ouvrage ms. sur l'histoire de la réforme dans la ville, qui, avec les recueils de pièces relatives à cette histoire, forme 22 gros volumes ; enfin des matériaux pour l'histoire de l'ordre teutonique.

— Nous possédions déjà la *Series episcoporum* de Gams (Ratisbonne, 1873), qui rend de si grands services aux historiens. Nous allons avoir une *Series abbatum*, par M. O. POSSE et P. EWALD, dont le premier volume contiendra les monastères d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. L'ouvrage sera en latin. Le nom des auteurs nous garantit du soin avec lequel sera exécutée cette entreprise si difficile.

— La publication de la belle collection historique de M. Oncken, *Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen* (Berlin, Grote) se poursuit rapidement. L'histoire de la Grèce et de Rome, de M. Hertzberg, qui est jusqu'ici la partie la plus remarquable de la collection est arrivée à l'an 87 av. J.-C. (16^e livr.) ; M. Philippson va avoir terminé son siècle de Louis XIV, il en est à la paix d'Utrecht (14^e livr.). L'excellente histoire de Pierre le Grand, de M. Brückner, atteint 1722 (13^e livr.). Enfin, nous avons dans la 15^e livr. le début d'une histoire de l'Inde ancienne par M. Lefmann.

— M. de Sybel vient de dire son *Exegi monumentum*. La seconde partie de son second vol. de la *Geschichte der Revolutionszeit* (Stuttgart, Ebner, p. 290-703) s'étend du commencement de 1799 à la paix de Lunéville et au Concordat. La conclusion élevée et impartiale par laquelle il a terminé son ouvrage trouvera peu de contradicteurs. Il apprécie la nature du génie de Napoléon I^{er}, et montre dans quelles étroites limites l'incapacité de comprendre les forces morales renfermait cette puissante intelligence. Un index général de 60 p. termine l'ouvrage.

— M. C. SCHAEER a consacré une notice très approfondie à la chronique saxonne illustrée de Conrad Botes : *C. B. Niedersaachsische Bilderchronik* (de la création à 1489), *ihre Quellen u. ihr historischer Wert* (Hanovre, Hahn, 97 p.). Cette chronique, compilation d'œuvres antérieures, n'a pas une grande valeur historique : elle est un témoignage des idées et de l'instruction de la classe bourgeoise dans le duché de Brunswick au xv^e s.

— L'histoire de la guerre de siège (*Geschichte des Festungskrieges seit allgemeiner Einführung der Feuerwaffen bis zum Jahre 1880*. Berlin, Oppenheim, 222 p.), par M. H. MÜLLER, est moins un ouvrage historique qu'un utile manuel technique sur tous les moyens d'attaque et de défense des places fortes depuis le xiv^e s. jusqu'à nos jours.

— M. BINDING vient de donner un texte corrigé de la *Lex Burgundionum* dans le t. I des *Fontes rerum Bernensium* (Berne, Staempfli). Nous espérons qu'il ne nous fera pas trop attendre le commentaire qu'il nous promet depuis si longtemps.

— La brochure de M. Gottfried RITTER v. RITTERSHAUS, *Die Reichspost der römischen Kaiser* (Berlin, Habel, 32 p.), est un bon résumé des travaux de MM. Naudet, Stephan, Hirschfeld, Hudemann sur le sujet.

— La brochure de M. NEMÉNYI sur les *Journaux et les journalistes français pendant la Révolution* (Berlin, Habel, 63 p.), est trop superficielle.

— Nous avons un nouveau témoignage des idées plus libérales qui règnent aujourd'hui aux archives du Vatican dans les *Beiträge und Erörterungen zur Geschichte des deutschen Reichs, 1330-1334* (Mém. de l'ac. de Munich, III^e Classe, t. XV, part. 2). M. Preger a pu donner le texte ou l'analyse de 25 documents tirés des archives pontificales, et ils lui ont fourni d'utiles renseignements pour apprécier le rôle de Jean de Bohême dans les démêlés de Jean XXII avec Louis de Bavière. Le mém. de M. P. sera particulièrement bien venu au moment où M. Müller nous donne le 2^e vol. de son important ouvrage sur la lutte de Louis avec la curie romaine.

— Pendant que M. de Sybel nie dans la *Historische Zeitschrift* (voy. plus haut p. 440) l'authenticité de la donation de Pépin, M. Pl. Gmelin consacre une brochure intéressante à en analyser la nature et les dispositions, conformément aux idées de Ficker (*Das Schenkungs-Versprechen und die Schenkung Pippins*. Vienne et Leipzig, Klinkhardt).

Angleterre. — La 10^e partie des fac-similés de la société paléographique va être distribuée aux souscripteurs. Elle contient des fragments des œuvres de Philodème et de Métrodore, découverts dans les ruines d'Herculanum, un fragment sur papyrus du 18^e livre de l'Iliade et d'autres mss. grecs du x^e au xv^e s. Les mss. latins sont représentés par des spécimens de tablettes récemment découverts à Pompeï et remontant aux années 55 et 56 de l'ère chrétienne, le palimpseste de la République de Cicéron conservé au Vatican, de mss. anglais du vi^e et du ix^e s., un acte relatif à la primatie de l'archevêché de Cantorbéry de 1072, le livre d'heures de Jean duc de Bedford et le bréviaire de la reine Isabelle du xv^e s.

— Les exécuteurs testamentaires de feu Panizzi ont offert au British Museum un recueil de documents relatifs à Boniface VIII et aux Templiers, formé par le regretté bibliothécaire.

— Le professeur SAYCE prépare une nouvelle édition entièrement revue de l'ouvrage de feu George Smith : *Chaldean Genesis*.

— Le Rév. W. I. LOFTIE vient de faire imprimer, sans le mettre dans le commerce, une courte monographie de la nouvelle table d'Abydos.

— M. Thorold ROGERS imprime sous les auspices de l'université

d'Oxford un volume d'extraits du *Liber veritatum* de Gascoigne. Ces extraits présenteront sous un jour entièrement nouveau la situation de l'Église et de l'État en Angleterre pendant la première moitié du xv^e s.

— On annonce la prochaine publication d'un ouvrage de M. KOVALEVSKY, intitulé : *The social aspect of England at the end of the middle ages*. Dans cet ouvrage l'auteur exposera : 1^o l'état de la propriété foncière; 2^o la répartition de la propriété mobilière entre les différentes classes; 3^o l'organisation et la hiérarchie sociales; 4^o les idées courantes dans l'Angleterre du moyen âge sur les relations sociales des différentes classes et le rôle que chacune d'elles est destinée à jouer dans la société.

— MM. Macrae MOIR et Frederic MARTIN préparent une histoire de la corporation et des compagnies de la cité de Londres.

— M. Noel SAINSBURY va publier un nouveau volume de l'inventaire des papiers d'État relatifs aux Indes occidentales et orientales (1661-1668).

— M. G. O. TREVELYAN fait imprimer une histoire des débuts de Charles James FOX.

— Le R. P. FOLEY prépare une publication qui sera intitulée : *Collectanea provinciae Angliae S. I.; or a general catalogue of the deceased members of the English province of the society of Jesus from the earliest times to the year 1879 inclusive*. Cet ouvrage sera accompagné de la liste de plus de 800 noms de guerre pris par les jésuites de la province d'Angleterre à l'époque des persécutions.

Belgique. — La commission royale d'histoire de Belgique a adressé au ministre de l'intérieur un rapport sur ses travaux pendant 1879, d'où nous extrayons les renseignements suivants. La commission a fait paraître pendant cette période : le t. I des grandes chroniques de Flandre (*Istorie et Croniques de Frandre*), qui a pour éditeur M. Kervyn de Lettenhove et qui commence à Baudouin Bras-de-Fer pour finir à 1342; le *Recueil de chroniques de Brabant et de Flandre*, en flamand, publié par M. Piot; le *Cartulaire de l'abbaye d'Orval* dû aux soins du P. Goffinet; le t. II de la correspondance du cardinal Granvelle, qui est confiée, comme on sait, à M. Pouillet. A ces publications de documents il faut ajouter le bulletin, dont il a paru l'année dernière quatre livraisons. La commission publiera prochainement le t. II des grandes chroniques de Flandre et le t. VI de la chronique de Liège, de Jean d'Outremeuse.

— Au moment de mettre sous presse la description des armoiries et les notices historiques qui doivent accompagner la reproduction de l'armorial de Gelre, M. BOUTON fait appel à tous les érudits pour obtenir des communications sur les familles dont le blason figure dans l'armorial en question. On sait que cette publication doit grandement faciliter l'étude des chroniqueurs du xiv^e s. Adresser les communications à M. BOUTON, 41, rue Saint-Jean, à Bruxelles.

Italie. — L'un des vœux exprimés au congrès de Naples va recevoir un commencement d'exécution. La commission royale vénitienne d'histoire nationale a chargé le comte Cipolla de dresser le catalogue des sources imprimées de l'histoire italienne de 176 à l'an 1000, qui intéressent la Venétie. M. F. Stefani doit proposer les additions qu'on peut faire aux *Rerum Italicarum scriptores*. Enfin, M. Fulin a commencé dans l'*Archivio veneto* le catalogue des publications historiques de la Venétie pendant l'année courante. De son côté, la société romaine d'histoire nationale a approuvé la proposition d'un catalogue des sources imprimées de l'histoire de Rome de 800 à 900.

— Le P. Paolino Manciana du mont Cassin a découvert dans l'abbaye de Subiaco un grand nombre de mss. de saint Thomas d'Aquin, dont plusieurs autographes et d'autres annotés par le fameux docteur. Des fac-similés photographiques ont été aussitôt exécutés et présentés par les moines bénédictins à Léon XIII.

— Le livre de M. Giovanni de CASTRO sur les *Fratellanze segrete* (Milan, typographie éditrice lombarde, 489 p. in-12) est un livre de vulgarisation plutôt qu'un livre d'érudition, mais il est écrit par un homme au courant des recherches historiques, et on y trouvera un résumé intéressant des connaissances actuelles sur les sociétés secrètes depuis l'antiquité jusqu'au commencement de ce siècle. Toutefois, M. de C. n'a traité que certains côtés de ce vaste sujet, ce sont les suivants : sectes juives et chrétiennes, gnostiques, manichéennes, associations militaires et religieuses du M. A., ismaélites, templiers, tribunaux vehmiques, astrologues et alchimistes, sociétés ouvrières, sociétés d'étudiants.

— M. KANDLER a consacré une utile notice à l'histoire et aux institutions du municipe de Pirano en Istrie (Parenzo, G. Corna, 53 p. in-8°). Elle vient s'ajouter aux nombreux travaux du même genre sur l'histoire municipale et provinciale qui sont encouragés par la libéralité intelligente du conseil provincial et des conseils municipaux.

Suisse. — M. Jules Pictet de SERGY a publié sur *M. Marc Pictet de Sergy ou Pictet Diodati* (Genève, Bonnant, 55 p.) une notice qui présente un assez grand intérêt historique, M. Pictet Diodati ayant été membre du Corps législatif français de 1800 à 1814, et ayant en cette qualité défendu à plusieurs reprises avec une courageuse énergie les intérêts de la Suisse contre les caprices arbitraires de Napoléon. C'est M. Pictet qui joua le rôle principal dans la formation de la commission des finances de déc. 1813, dont l'indépendance irrita tant l'empereur.

— M. l'archiviste STRICKLER vient de publier le tome III de son *Aktenammlung zur schweizerischen Reformationsgeschichte*. Ce volume, qui renferme le texte ou l'extrait de 1,630 pièces, s'arrête au 11 octobre 1531, c'est-à-dire à la bataille de Cappel. Encore quelques mois, et M. Strickler touchera au terme de sa laborieuse entreprise. On pourra

mieux juger alors de l'économie générale de l'ouvrage, et rendre à cette publication, l'une des plus importantes qui aient été faites depuis longtemps en Suisse, toute la justice qu'elle mérite.

Danemark. — Immédiatement après le jubilé de l'université de Copenhague, en juin 1879, plusieurs historiens et linguistes ont jeté les bases d'une société pour la langue et l'ancienne littérature de Danemark. La société vient d'être fondée (*Universitets-Jubilæets danske Samfund*) : elle a pour but de publier des vocabulaires de la langue danoise ancienne et moderne et des patois des différentes provinces, des recueils de noms de lieu et de personne, des anciens textes, des ouvrages sur la grammaire et sur l'histoire de la langue¹.

— Livres nouveaux : *Erslev*, le roi et les possesseurs des fiefs au xvi^e siècle ; *Mollerup*, les rapports du Danemark avec la Livonie, 1346-1561.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les *Bulletins* et la *Chronique*.)

E. BLANC. Napoléon I^{er} et ses institutions civiles et administratives. Paris, Plon. — LALLEMAND. Histoire de la charité à Rome. Paris, Société bibliographique. — Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile, t. VIII. Paris, Jouaust. — SESTIER. La Piraterie dans l'antiquité. Paris, Maresq. — TOURMAIGNE. Histoire du servage. Paris, Guillaumin.

BELOCH. Campanien, Topographie, Geschichte und Leben der Umgebung Neapels im Alterthum. Berlin, Calvary. — ID. Rom und der italische Bund. Leipzig, Teubner. — BRUNNEMANN. Maximilian Robespierre, ein Lebensbild. Leipzig, Friedrich. — CARO. Das Bündniss v. Canterbury. Gotha, Perthes. — FELLNER. Forschung u. Darstellungsweise d. Thucydides, gezeigt in einer Kritik d. 8ten Buches. Vienne, Konegen. — JOEL. Blicke in d. Religionsgeschichte zur Anfang d. 2. christlichen Jahrhunderts. Breslau, Schottländer. — LANGWERTH VON SIMMERN. Oesterreich u. das Reich im Kampfe mit der franzos. Revolution 1790-1797. 2 vol. Leipzig, Bidder. — LICICKI. Le marquis Wielopolski, sa vie et son temps. 1803-1877. T. I, Vienne, Faesy. — MAURER. Leer politischen Geschichte Islands gesammelte Aufsätze. Leipzig, Schlicke. — MELHORN. Leitfaden zur Kirchengeschichte für höhere Lehranstalten. Leipzig, Jenne. — NEUBURO. Zunftsgerichtbarkeit u. Zunftverfassung in der Zeit vom 13 bis 16 Jahrh. Iena, Fischer. — POSSELDT. Quae Asiae minoris orae occidentalis sub Dareo Hystaspis filio, fuerit condicio. Berlin, Mayer et Müller. —

1. Cette société est une autre que celle dont parle la *Rev. hist.* XII, 503.

RATZENHOFFER. Feldzuge d. Prinzen Eugen v. Savoyen, 1^{re} serie, 6^e vol. spanischer Successionskrieg. Feldzug 1704. Vienne, Gerold's Sohn. — REUMONT. Gino Capponi, ein Zeit u. Lebensbild 1792-1876. Gotha, Perthes. — SCHANZ. Die Handelsbeziehungen zwischen England und den Niederlanden 1483-1547. Würzburg, Becker. — SCHÜRER. Die Gemeindeverfassung der Juden in Rom, in der Kaiserzeit. Leipzig, Hinrich, 1879. — SCHVARCZ. Die Demokratie, 1^{er} vol. Leipzig, Duncker et Humblot. — SICKEL. Geschichte der deutschen Staatsverfassung bis zur Begründung des constitutionellen Staats. Halle-s.-S. Buchh. d. Weisenhauses. — SYBEL. Geschichte der Revolutionszeit 1783-1800, 5^e vol., 2^e part. Stuttgart, Ebner. — WIEDEMANN. Geschichte Aegyptens von Psammetich I bis auf Alexander den Grossen. Leipzig, Barth. — WOLFSORCHER. Giovanni Gerson, sein Leben u. sein Werk *de Imitatione Christi*. Aulzburg, Huttler. — WYCHORAM. Albertino Mussato: ein Beitrag zur italien Geschichte d. 14 Jahrh. Leipzig, Veit et C^o. — WYSL. Hessisches Urkundenbuch 1207-1299. Leipzig, Hirzel. — ZINZENDORF. Ihre Selbstbiographie. Vienne, 1879. Braumüller.

HODGKIN. Italy and her invaders. 2 vol. Oxford, Clarendon Press. — WALPOLE. History of England from the conclusion of the great war in 1815. 3 vol. Londres, Longman. — TWISS. Henrici de Braeton de Legibus Angliae, libri V, 3^e vol. Londres, Longman. — JEAN WAURIN. Chroniques et anciennes Istories de la Grant Bretagne, *ibid.*

GACHARD. Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, 5^e v. Londres, Trübner. — JUSTE. Le congrès national de Belgique, 1830-1831. 2 v. Bruxelles, Muquardt.

MÜLLER. Wilhelm von Oranien u. Georg Fried. von Waldeck. 2^e v. La Haye, Nijhoff.

CASTRO (Giov. Di). Milano durante la dominazione napoleonica. Milan, Dumoiard.

RYDBERO. Sverges Traktater, med fræmmende Magter; t. 1, 2^e part. 1336-1361. Stockholm, Norstedt.

Boss. Urkundenbuch der Stadt Aarau. Aarau, Sauerländer.

ERRATUM DU NUMÉRO DE MAI 1880.

P. 359, ligne 7, *au lieu de* : Marie-Thérèse, *lisez* : Marie-Louise.

ERRATUM DU DERNIER NUMÉRO.

P. 144, ligne 1 et note, *au lieu de* : Nyons, *lisez* : Nyon.

P. 180, ligne 10 à partir du bas; vérification faite, *Portus Veneris*, dans le passage du chroniqueur italien cité par M. Pagezy, doit être traduit *Porto Venere*, port d'Italie, dans le golfe de la Spezzia; la forme donnée par M. Pagézy n'en reste pas moins fautive.

P. 187, ligne 29, *au lieu de* : féodal, *lisez* : fédéral.

P. 201, ligne 2, *au lieu de* : Bourbon, *lisez* : Bourmont.

P. 229, ligne 10, *au lieu de* : L'abbé Trigan prépare une nouvelle édition... *lisez* : On prépare une nouvelle édition de l'histoire ecclésiastique de la province de Normandie de l'abbé Trigan...

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

	Pages
II. VAST. Le siège et la prise de Constantinople par les Turcs en 1453	1
Albert SOREL. La diplomatie française et l'Espagne de 1792 à 1797. III. Le traité de Bâle du 4 thermidor an III. IV. Le traité d'alliance entre la République et l'Espagne.	241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

J. OPPERT. La méthode chronologique	278
A. MAURY (de l'Institut). Une réhabilitation de César Borgia	81
L. PINGAUD. Un captif à Alger au XVIII ^e siècle	325
A. GAZIER. L'expulsion des Jésuites sous Louis XV	308
BARON DU CASSE. Documents inédits relatifs au premier Empire : Napoléon I ^{er} et le roi Louis (1810-1846)	102

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. — Histoire romaine (GARDTHAUSEN)	137
— Histoire du moyen âge (SCHUM)	357
Bohême. — (I. GOLL)	145
États-Unis. — (ALLEN)	372
France. — (G. FAGNIEZ, G. MONOD)	122, 340

COMPTE-RENDUS CRITIQUES.

L'Alsace sous Louis XIV	419
AM-HERD. Denkwürdigkeiten von Ulrichen	429
Amtliche Sammlung d. æltern eidgenössischen Aschiede	182
ANDRIAN. Prehistorische Studien aus Sicilien	151
ARNETH. Geschichte Maria-Theresias, t. IX et X	419
BARTOLI. I mss. della Biblioteca nazionale di Firenze	396
BIGOT-VALENTIN. Histoire populaire de Fontès	406
Bourgogne (Publications récentes relatives à la)	384
BRENNER. Ueber die Kristni-Saga	164
CUNO. Vorgeschichte Roms. 1 ^{re} part.	152
DELABORDE. Gaspard de Coligny. Vol. I	192
ERMANSDORFFER. Urkunden zur Geschichte des Kurfürsten Fried.-W. von Brandenburg	415
FAVRE. La confédération des Huit-Cantons	186
FAGNIEZ. Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII ^e et au XIV ^e s.	172
FERRERO. L'ordinamento delle armate romane	158
FEYS. Histoire d'Oudenbourg	403

TABLE DES MATIÈRES.

	473
	Pages
FOURNIER. Gentz und Cobenzl.	198
GUIRAUD. Le différend entre César et le Sénat	154
HAGEN. Zur Geschichte der Philologie.	398
HAVET. Les cours royales des Hcs normandes	168
HERQUET. Chronologie der Grossmeister des Hospitalordens	183
HOEFLER. Die Romanische Welt	188
KOSKINEN. Les idées dirigeantes dans l'histoire du genre humain	150
KRAUSE. Helius Eobanus Hessus.	191
LAMPRECHT. Beiträge zur Geschichte des Wirthschaftslebens im XI. Jahrh.	170
L'ESTOILE. Mémoires-Journaux, t. VI et VII	411
MARTENS. Recueil des traités, t. IV.	427
PAGÉZY. Mémoires sur le port d'Aiguemortes	180
PATERA et TADRA. Das Buch der Pragermalerzeche	412
PAULI. The libell of englishe policie, 1436	187
SCHAUMANN. Das Fall des Hauses Stuart	197
SCHMIDT. Das Perikloisches Zeitalter, 2 ^e vol.	399
STERN. Milton und seine Zeit.	413
STIEVE. Briefe und Acten zur Geschichte d. 30 jähr. Krieges	415
STILLE. Historia legionum auxiliorumque	464
USSEL. Essai sur l'esprit public dans l'histoire	382
WIGGER. Feldmarschall Blücher.	426
ZALLINGER. Ministeriales und Milites	167

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres	432
2. Académie des Sciences morales et politiques.	433
3. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux	202
4. Annuaire* de l'Association pour l'encouragement des études grecques	206
5. Annuaire du Doubs et de la Franche-Comté	205
6. Bulletin Archéologique de Tarn-et-Garonne	204
7. Bulletin de la Société d'Histoire de France	434
8. Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris	203, 434
9. Bulletin de la Société d'Hist. du Protestantisme franç.	203
10. Bulletin de la Soc. historique et archéolog. de Langres	434
11. Bulletin de la Société des lettres, arts et sciences de La Flèche	206
12. Le Cabinet historique.	200, 434
13. Les Chroniques du Languedoc.	205
14. Mémoires de l'Académie des sciences d'Arras.	434
15. Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers	206
16. Mémoires de la Société éduenne	435
17. Mémoires de la Société d'archéologie de Lorraine	435

	Pages
18. Revue archéologique	202
19. Revue critique	201, 430
20. Revue d'Aujourd'hui	204
21. Revue de Bretagne et de Vendée	203
22. Revue de Gascogne	432
23. Revue des Deux-Mondes.	431
24. Revue des Documents historiques	200, 431
25. Revue des Questions historiques	200
26. Revue des Sociétés savantes des départements	203
27. Revue historique nobiliaire.	201
28. Revue historique et archéologique du Maine	205
29. Revue politique et littéraire.	202

ALLEMAGNE.

1. Abhandlungen d. hist. Classe d. bayer. Akademie d. Wissens.	449
2. Altpreussische Monatsschrift	212
3. Annalen d. histor. Vereins für Niederrhein	214
4. Annalen d. Vereins für Nassauische Alterthumskunde	214
5. Anzeiger f. deutsches Alterthum	208
6. Archiv d. Vereins für Geschichte v. Bremen u. Verden	445
7. Archiv f. die sächsische Geschichte.	210
8. Archiv für katholisches Kirchenrecht	209
9. Archivalische Zeitschrift.	209
10. Bericht über d. Verhandl. d. Gesells. d. Wissens. zu Leipzig	213
11. Blätter zur näheren Kunde v. Westfalen	447
12. Correspondenzblatt d. deutschen Archive	210, 444
13. Correspondenzblatt d. Gesamtver. d. d. Geschichtsver.	445
14. Forschungen zur deutschen Geschichte.	441
15. Freiburger diöcesan Archiv.	450
16. Gelehrte Estnische Gesellschaft	448
17. Geschichtsblätter für Magdebourg.	446
18. Görres-Gesellschaft histor. Jahrbuch	442
19. Göttingische gelehrte Anzeigen	210
20. Historisches Taschenbuch	443
21. Historisch Zeitschrift.	437
22. Jahrbuch d. Gesells. f. Vaterland. Alterth. zu Emden.	447
23. Mittheilungen d. Vereins für Anhaltische Geschichte	448
24. Mittheilungen d. Vereins für hamburg. Geschichte.	215
25. Mittheilungen d. Vereins f. chemnitzer Geschichte.	445
26. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. in Hohenzollern	450
27. Monatsber. d. preuss. Akad. d. Wissens. zu Berlin.	212
28. Monatsschrift f. d. Gesch. West.-Deutschlands	211, 444
29. Nachrichten v. d. k. Gesells. d. Wissens. zu Götting.	210
30. Neues Archiv	206
31. Neues Archiv f. sächsische Geschichte.	210
32. Neue Jahrbücher f. Philologie u. Pädagogik	443

TABLE DES MATIÈRES.

475

	Pages
33. Neues lausitzisches Magazin	446
34. Ostfriesisches Monatsblatt	448
35. Philologus	208
36. Rheinisches Museum f. Philologie	208
37. Schrift. d. Vereins f. Gesch. d. Bodensees (Constance).	450
38. — — — d. Baar (Donauesslingen)	451
39. Sitzungsberichte d. bayer. Akademie d. Wissens.	213
40. Theologische Studien	209
41. Württembergische Jahrbücher f. Landeskunde	211
42. Zeitschrift d. aachener Geschichtsvereins	446
43. Zeitschrift d. d. morgenländ. Gesellschaft	444
44. Zeitschrift d. hist. Vereins f. Nieder-Sachsen.	214
45. Zeitschrift d. hist. Vereins f. Marienwerder	214
46. Zeitschrift d. histor. Vereins f. Schwaben.	216, 449
47. Zeitschrift d. Vereins f. hamburg. Geschichte	215
48. Zeitschrift d. Gesells. f. Geschichte v. Freiburg. i. B.	450
49. Zeitschrift d. Gesells. f. Geschichte v. Schleswig-Holstein-Lauenburg	216
50. Zeitschrift d. Harz-Vereins f. Geschichte	448
51. Zeitschrift f. ägypt. Sprache u. Alterthumskunde	207
52. Zeitschrift f. d. Geschichte d. Oberrheins	211
53. Zeitschrift f. Kirchengeschichte	208
54. Zeitschrift f. preussische Geschichte.	445

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Archeologisch.-epigraphische Mittheil. aus Oesterreich	452
2. Bericht u. Mittheil. d. Alterthumsvereins zu Wien	451
3. Carinthia	216
4. Mittheilungen d. k. k. oesterreich. Kriegsarchiv.	218
5. Mittheilungen d. k. k. geograph. Gesells. in Wien.	218
6. Mittheil. d. Vereins f. Gesch. d. Deutsch. in Böhmen	218
7. Sitzungsberichte d. k. Akad. d. Wissens. zu Wien	216
8. Zeitschrift f. d. oesterreich. Gymnasien.	216

ANGLETERRE.

1. The Academy	218, 436
2. The Athenaeum	219, 436

ESPAGNE.

1. Boletin historico	456
2. Revista de ciencias historicas	456

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation	219
-------------------------	-----

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei.	222, 455
2. Archivio della Societa Romana di storia	454
3. Archivio storico italiano.	219, 452
4. Archivio storico lombardo	452
5. Archivio storico veneto	453

	Pages
6. Archivio storico siciliano	220, 453
7. Archivio storico per le provincie napoletane	220, 454
8. Archivio storico della città e provincia di Roma.	220, 455
9. Commissione di storia patria (La Mirandole)	455
10. R. Deputazione municipale di storia patria (Bologne)	222, 455
11. R. Deputazione di storia patria (Modène)	222, 455
12. R. Istituto lombardo di scienze e lettere	222
13. Nuove Effemeridi siciliane	222
14. La Rassegna settimanale	221, 455
15. Rivista Europea.	221

SUISSE.

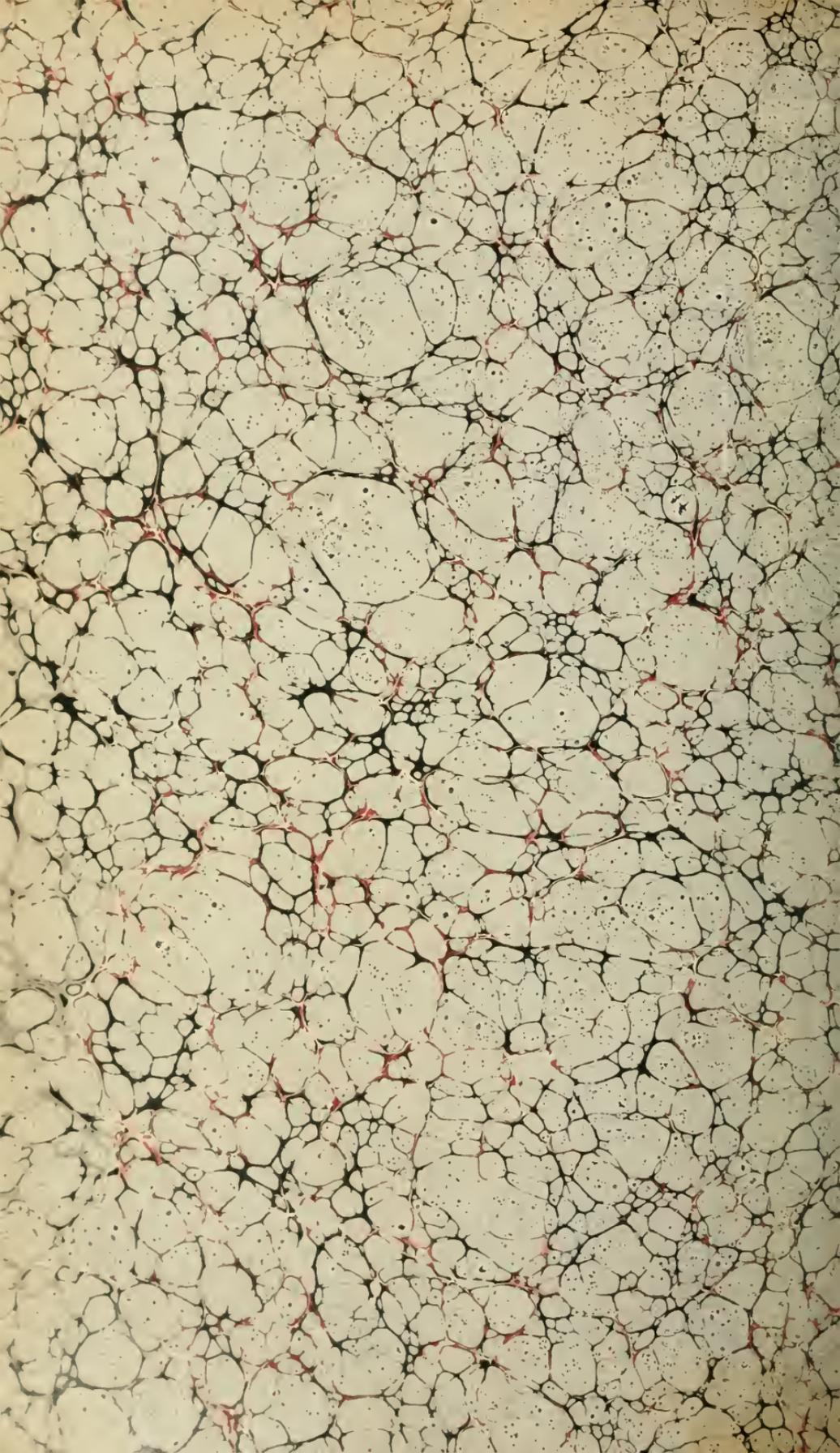
1. Argovia.	227
2. L'Echo des Alpes	227
3. Feuille centrale de la Société de Lofingue	227
4. Jahrbuch d. histor. Vereins d. Kantons Glarus	226
5. Indicateur suisse	225
6. Mittheilungen d. antiquar. Gesells. in Zürich.	226
7. Mittheilungen zur Vaterland. Gesch.	226

POLOGNE.

1. Ateneum	223
2. Biblioteka Warszawska	222
3. Niwa (la Glébe).	223
4. Przegląd Polski	224
5. Przewodnik nankowy i literacki	224
6. Rozprawy Akademii Umiejetnosci w Krakowie.	222

Chronique et Bibliographie	220, 457
Liste des Ouvrages déposés au bureau de la Revue	239, 470
Erratum.	240, 471

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.



D
1
R6
t.13

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

